This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07137877 6

Digitized by Google

Digitized by Google

DA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1887

—

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

FAISANT SUITE A *L'INVESTIGATEUR*

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME V.

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE

1887

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

Digitized by Google

TO NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
2342554
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1926 L

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1887.

Présidents honoraires. . . .	M. J. C. Barbier, G. O. ✻ ✠ ❦ I, Premier Président de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille Doucet, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française au Palais de l'Institut.
Président.	M. Wiesener, ✻, Professeur honoraire de l'Université, boulevard Saint-Michel, 147.
Vice-Président	M. le Général Favé, G. O. ✻, Membre de l'Institut, passage de la Visitation, 11.
Vice-Président délégué . . .	M. Jacques Flach, Professeur au Collège de France, rue de Berlin, 37.
Secrétaire général.	M. Gabriel Joret-Desclosières, ✻, rue Garancière, 6.
Secrétaires généraux-adjoints.	M. Georges Dufour, ❦, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 99.
	M. de Boisjoslin, ✻ ❦, Publiciste, boulevard des Invalides, 26.
Administrateur.	M. Ludovic Racine, ancien Notaire, boulevard de Courcelles, 92.

Siège du Secrétariat: Paris, rue Garancière, 6.

Digitized by Google

53e Année. Janvier-Février. N° 1.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

L'EMPIRE DES FRANCS [1]

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE X.

LES FORMULES DE MARCULFE.

Aux renseignements très insuffisants que nous ont fournis les chroniques et les édits des temps mérovingiens viennent heureusement s'ajouter des documents provenant d'autre source. Lorsque après les conquêtes de Clovis, des Francs détachés de leur établissement au nord de la Gaule eurent transféré leurs demeures au sud de la Somme, dans les bassins de la Seine et de la Loire, même au-delà, en formant au milieu des anciens habitants, un certain nombre de groupes comparables à des colonies, ils furent en contact de tous les instants avec des populations qui connaissaient l'écriture et qui en savaient faire pour toutes leurs conventions l'emploi le plus utile. L'exemple que les Francs avaient sous les yeux ne devait pas demeurer absolument stérile, car si les efforts de Chilpéric pour faire écrire sa propre langue [2] n'obtinrent pas un succès décisif, il y eut des hommes qui

(1) Voir pour le commencement de cette étude le volume de 1885.
(2) Grégoire de Tours, liv. V, ch. XLV.

Digitized by Google

apprirent à rédiger en langue latine des contrats exprimant les conventions pour lesquelles la loi salique exigeait des formalités très compliquées sans atteindre à la sureté d'un témoignage écrit. Pendant que l'usage de l'écriture pénétrait chez les Francs, les habitants des Gaules cherchaient dans des conventions d'homme à homme le moyen de préserver de la ruine le peu de biens qui avaient pu échapper aux ravages des guerres civiles et des brigandages. Un moine nommé Marculfe ayant été chargé par l'évêque de Paris, S. Landri, de collectionner les formules des contrats en usage de son temps, nous en a transmis la précieuse collection. Il nous apprend lui-même qu'il était âgé de 70 ans quand il entreprit cette tâche et l'évêque Landri est mort en 656. Ces formules ont donc été recueillies vers le milieu du VIIe siècle.

On y trouve, outre la rédaction des actes privés, celle d'un certain nombre d'actes publics; de là vient que la collection connue sous le titre de formules de Marculfe, en y joignant quelques autres collections complémentaires, apporte à l'étude de cette époque des connaissances précieuses.

Nous citerons d'abord les formules de Marculfe qui ont été écrites à l'usage des Francs, et nous commencerons par une charte donnant le modèle d'un testament fait pour que la fille hérite avec ses frères des biens paternels. On se rappellera que, d'après le texte de la première rédaction de la loi salique, les filles étaient exclues de toute participation à l'héritage des terres appartenant à leur père.

« Ma chère fille une telle [1], depuis longtemps une coutume impie, » conservée parmi nous veut que les sœurs ne participent point avec » les frères à la terre paternelle. Mais moi, songeant à cette impiété, » comme tu m'as été donnée par Dieu à l'égal de mes fils, tu m'es » aussi chère qu'eux, et tu jouiras de mes biens, après mon décès, » comme leur égale. C'est pour cela, ma très douce fille, que je te » constitue mon héritière sur tous mes biens, pour que tu aies légi- » timement une part égale, tant des biens qui sont venus de mon » père que de ceux qui ont été acquis par moi. »

Ainsi un père a pu, en exprimant sa volonté par écrit, faire parti-

(1) *Marculfi formularum liber secundus. XII. Capitularia regum Francorum. Stephanus Baluzius.* t. II.

Digitized by Google

ciper ses filles à l'héritage de ses immeubles. C'est une nouvelle indication tendant à montrer que l'exclusion des femmes n'était jamais entrée profondément dans les mœurs des Francs.

L'acte de donation de la dot dont le père de l'époux gratifie sa belle-fille, avant que le mariage soit accompli, appartient aussi aux coutumes des Francs.

« ..... il est nécessaire que toute chose, et aussi la donation, » obtienne, par le moyen de conventions écrites, une pleine garantie. » Il donne [1] donc à une telle, honnête fille, sa belle-fille future et la » fiancée de son fils un tel, avant le jour des noces, ... en don » complet, telle villa située à tel endroit, de même d'autres villas » nommément désignées, un nombre déterminé d'esclaves, la valeur » de tant de solidi en objets d'or et d'argent, tant de chevaux, de » bœufs, de troupeaux de juments, de gros bétail, de porcs, de brebis...

» ..... pour que toutes ces choses écrites parviennent à la jeune » fille avant le jour des noces, sans que rien puisse être révoqué, de » telle sorte qu'elle ait tout pouvoir d'en faire ce qu'elle voudra. » Cette dot attribuée à la fiancée par le père de son fiancé est en accord avec les sentiments d'estime et d'affection que les Francs ont témoigné aux femmes dans toutes les dispositions de loi qui les concernent.

Il y a dans le recueil de Marculfe une charte pour donations mutuelles que se font un mari et une femme; une charte pour la vente d'une villa; une charte pour la vente d'un esclave; une charte pour un échange de villas; une charte pour un échange de terre ou de vigne. Ces formules, faites originairement pour les romains, étaient sans doute employées aussi par les Francs et par les autres barbares; mais il est certain que pour les gallo-romains, si ce n'est pour les autres, la curie continuait encore à enregistrer les actes de donation et les testaments pour leur donner l'authenticité nécessaire. Le donateur pouvait faire présenter son acte au défenseur et aux curiales par un mandataire et cela devait avoir lieu fréquemment à cause de la vaste étendue du territoire de la cité. La persistance de sa circonscription et l'existence prolongée de son ancien sénat sont encore attestées

(1) *Marculfi formularum liber secundus. XV.* Rozière. Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs. CCXXIII. t. I, p. 223.

Digitized by Google

par la charte d'élection d'un évêque, car l'élection a été faite par *clerus*, *ordo* et *plebs*, c'est-à-dire par le clergé, le sénat et le peuple.

A mesure que les Francs acquéraient la faculté d'employer l'écriture aux testaments, aux donations, aux ventes et aux échanges, ils sentaient de plus en plus l'utilité d'apprendre une langue qui offrait tous ces avantages et la propagation de la langue latine, ou pour mieux dire la transformation de la langue des Francs, devait s'opérer partiellement sans doute et lentement, mais graduellement et sûrement.

Il y a une des formules de Marculfe qui est caractéristique; elle a pour titre : charte de sécurité pour homicide commis. Les mœurs des Francs étaient sur ce point à une si grande distance des nôtres qu'on ne saurait trop s'efforcer de pénétrer leurs sentiments et leurs idées. « Comme [1] à l'instigation de ton adversaire, tu as tué notre frère, ce » que tu ne devais pas, et que tu as encouru par là le péril de la vie, » des prêtres et des hommes considérables, dont les noms seront ici » relatés, sont intervenus et nous ont invités à la concorde de la paix, » de sorte que tu as eu à me payer, pour cette cause, tant de solidi » que tu as payés en leur présence pour t'acquitter; et nous, nous » avons constaté par le fêtu que nous abandonnions toute poursuite. » C'est pourquoi, comme il convient, nous avons voulu t'écrire cette » lettre de sécurité afin que tu sois dégagé, pour la mort de notre » frère, de toute vengeance ou de toute poursuite judiciaire, de ma » part et de celle de mes héritiers. Et si par hasard moi ou mes » héritiers voulions t'inquiéter, et que je ne prisse pas ta défense, » nous te concédons le droit de nous faire condamner à te payer le » double de ce que tu nous as donné. »

Une formule ayant pour objet d'effectuer un divorce par consentement mutuel est ainsi rédigée : « Vu que l'affection selon Dieu ne règne » plus entre les époux [2] un tel et une telle, mais au contraire la discorde, » et que par suite ils ne peuvent plus vivre ensemble, leurs volontés » se sont mises d'accord pour qu'ils se séparent, et c'est ce qu'ils ont » fait. En vertu de quoi ils ont résolu d'écrire et d'affirmer dans le » présent acte, leur séparation, de telle manière que chacun d'eux

(1) *Marculfi formularum liber secundus, XVIII.* Rozière DXI.
(2) Formules de Marculfe, lib. I. XXX.

Digitized by Google

» puisse, soit se consacrer au service de Dieu dans un monastère, soit » contracter un nouveau mariage. Si l'un des deux veut réclamer de » l'autre quelque chose de contraire au présent acte, qu'il ait à lui » payer une livre d'or et qu'ils restent séparés l'un de l'autre comme » la chose a été convenue. »

La composition à payer en cas de contravention porte à croire que l'acte était passé entre des époux francs.

Le christianisme avait beaucoup multiplié les affranchissements d'esclaves, comme on le voit par trois formules consacrées à cet acte dans le recueil de Marculfe[1]. L'une, qui opère l'affranchissement immédiat, commence par ces mots : « Celui qui renonce à sa propriété sur » un esclave acquiert des titres à une récompense à venir donnée par » Dieu. » La seconde formule est destinée à opérer l'affranchissement après décès; le testateur déclare qu'il agit pour la rémission de ses péchés. La troisième formule, encore plus explicite, s'exprime ainsi : « Si nous dégageons quelques-uns de nos esclaves du joug de la servi- » tude, nous avons confiance d'en recevoir la récompense dans une » autre vie. C'est pour cela que nous dégageons de toute servitude au » nom de Dieu et en vue de la récompense éternelle un tel.... » Ainsi, on ne saurait douter que le christianisme n'ait efficacement travaillé, dans ces temps troublés, à opérer graduellement la suppression de l'esclavage par la libre initiative des propriétaires d'esclaves. La royauté donnait l'exemple du sentiment chrétien qui devait produire, dans la société humaine, ce progrès mémorable, comme on le voit par une formule d'affranchissements opérés à l'occasion de la naissance d'un roi. « Un tel, roi des Francs, à un tel, homme illustre, comte.... » nous ordonnons que dans chacune de nos villas trois esclaves de » l'un comme de l'autre sexe soient affranchis. Ils recevront par » votre intervention les lettres d'affranchissement. » Cet ordre adressé aux comtes met hors de doute que ces fonctionnaires fussent chargés, à cette époque, de faire administrer les domaines royaux de leur circonscription. Ce fait mérite d'être signalé pour marquer un changement qui fut opéré par la suite.

Marculfe donne cinq formules différentes pour faire aux lieux saints

(1) Rozière. VI, VII, VIII, XCIV, XCV, XCIX.

Digitized by Google

des donations destinées à fournir des aliments aux pauvres, en vue de mériter le bonheur du paradis.

Parmi les formules consacrées aux actes de la royauté, il y en a une qui mérite une attention particulière: c'est une charte de sécurité donnée à un homme qui a été chargé d'agir contre un autre par l'ordre du roi. « Ceux qui exécutent un ordre du roi[1] ne doivent point » encourir de qui que ce soit un mal qui en soit la conséquence..... » C'est pourquoi nous ordonnons que tout ce qui a été fait par notre » ordre, ne soit jamais, pour celui qui l'a exécuté, ni pour ceux qui » l'ont aidé, l'objet d'une poursuite ou d'une réclamation. » Cette garantie, donnée aux hommes qui exécutaient les ordres du roi, de n'avoir aucune responsabilité à encourir, a fourni pendant longtemps le moyen d'assurer l'exécution des lois en l'absence de toute autre force publique. Le pouvoir de vie et de mort qu'avait la royauté était limité par les mœurs; les instruments d'exécution lui auraient fait défaut si elle avait trop exigé. En fait, cette royauté a souvent commis des actes de cruauté; mais elle était destinée à périr pour cause de faiblesse et n'a jamais été tentée d'aspirer au pouvoir absolu. Un roi avait pour agents de l'ordre le plus élevé les hommes de sa truste; et comme l'admission d'un nouveau membre dans la corporation royale devait être portée à la connaissance de tous les hommes libres pour qu'aucun franc ne l'ignorât, l'écriture fut employée à cet effet et Marculfe a recueilli une formule à cet usage. « Il est juste[2] que ceux » qui nous engagent leur foi sans limite soient défendus par notre » secours. Et. comme un tel, notre fidèle, agréable à Dieu, venant ici » dans notre palais avec ses armes[3] est venu prêter, dans notre » main, serment de *trustis* et de fidélité; à cause de cela, nous décla- » rons et ordonnons par le présent décret, que désormais un tel soit » compris au nombre des antrustions. Et si quelqu'un avait l'audace » de le tuer, la composition à payer pour sa vie, par le coupable, » serait de 600 solidi. »

Cette formule nous apprend d'abord que le Franc admis dans la

(1) Eugène de Rozière, t. I, p. 65.

(2) *Marculfi formularum liber primus, XVIII.*

(3) La variante *cum arimania sua* se traduirait, avec les hommes de sa dépendance.

Digitized by Google

truste avait reçu le titre d'Antrustion; ensuite que, quand il venait prêter le serment de remplir les devoirs attachés à sa fonction, il était muni de ses armes, et parfois accompagné par les hommes de sa dépendance, reliés à lui par des conventions particulières dont nous aurons bientôt à faire connaître la nature. Mais nous avons à signaler auparavant un genre de propriété résultant d'une concession royale, dont la charte est ainsi conçue: « .... Sachez que par notre volonté [1], » nous avons concédé à un tel, homme illustre, telle villa sise en tel » pays, avec toute sa valeur et dans toute son étendue, comme elle a » été possédée par un tel ou par notre fisc. De notre autorité nous » décidons, pour que ceci demeure à perpétuité, que tel homme » possédera cette villa, intégralement, avec les terres, les maisons, les » constructions, les habitants, les esclaves, les vignes, les bois, les » champs, les prés, les pâturages, les eaux, les cours d'eau, les mou- » lins, les accessoires, les dépendances et tout genre d'hommes soumis » à la contribution de notre fisc, pour que tout demeure dans une » complète immunité à l'abri de l'introduction des juges, à l'abri de » tout droit de justice à percevoir, et cela à perpétuité; de telle sorte » qu'il jouisse du droit de propriété sans intervention des juges, qu'il » le possède, et que, Dieu aidant, il laisse la propriété à ses descen- » dants, ou à qui il voudra; qu'il ait pouvoir d'en disposer librement » envers tous. »

Les mêmes privilèges ont été concédés par une autre formule où ne se trouve pas le mot immunité. « Nous croyons [2] donner à notre » autorité royale toute sa grandeur, si nous accordons, d'une inten- » tion bienveillante, aux églises (ou à toute personne) les bienfaits qui » leur conviennent, et si, avec l'aide de Dieu, nous en faisons un écrit » qui assure la durée de nos faveurs. Nous faisons donc savoir à votre » zèle, que sur la demande de l'homme apostolique, seigneur un tel, » évêque de telle église, nous lui avons accordé, en vue de notre récom- » pense éternelle, la faveur suivante. La faveur que nous accordons est » telle que dans les domaines de l'église de cet évêque, tant dans » ceux qu'elle possède aujourd'hui que dans ceux que la bonté divine » lui fera acquérir dans la suite, aucun fonctionnaire public ne se

(1) *Marculfi formularum liber primus. XIV.*
(2) Marculfe, formule n° 3.

Digitized by Google

» permette d'entrer, soit pour entendre les procès, soit pour exiger » les *freda,* de quelque source qu'ils viennent, mais que cela appar- » tienne à l'évêque et à ses successeurs en toute propriété. Nous » ordonnons en conséquence que ni vous, ni vos subordonnés, ni » ceux qui viendront après vous, ni aucune personne revêtue d'une » fonction publique, vous n'entriez jamais dans les domaines de cette » église, en quelque endroit de notre royaume qu'ils soient situés, ni » pour entendre les procès, ni pour percevoir les amendes. Nous vous » défendons de prétendre y exercer le droit de gîte ou les prestations, » et d'y saisir des *fidejuratores.* »

Ainsi dans les domaines dotés d'immunité, tous les pouvoirs publics étaient joints au droit de propriété; en d'autres termes le propriétaire y était le seul représentant de l'autorité royale.

Un roi donna fréquemment une protection individuelle et spéciale qui fut exprimée dans un acte ainsi conçu: « *Charte de mainbour* » *royale.* Nous faisons savoir à votre grandeur et à votre zèle que, » sur la demande de l'évêque un tel, nous l'avons reçu sous le couvert » de notre protection avec tous les hommes et biens qui dépendent » de lui. En conséquence nous ordonnons que ni vous ni vos agents » vous ne fassiez aucun mal ni apportiez aucun trouble à lui ni à ses » hommes, et s'il surgit quelque procès qui ne puisse être jugé sans » grand dommage pour lui à votre tribunal, la cause sera réservée » pour être jugée devant nous. »

Ici le roi accordait une protection toute particulière à un personnage qui la sollicitait et qui était, par cela même, intéressé à ce que le pouvoir royal ne fût pas affaibli. Ce personnage devenait un de ces fidèles désignés souvent par le nom de *leudes*, qu'il ne faut pas confondre avec les *antrustions.*

Le droit d'immmunité fut ratifié par la formule suivante: « ... Un » tel évêque de telle ville [1], notre père en J. C. nous a fait connaître » que tel roi, par une décision écrite de sa main a concédé telle villa » située en tel pays, avec propriété intégrale comportant immunité » complète, c'est-à-dire exemption de l'entremise des juges déboutés du » droit d'exiger des frais de justice pour quelque affaire que ce soit. »

(1) *Marculfi formularum liber primus. XVI.*

Digitized by Google

Une autre formule qu'il est inutile de reproduire, confirme dans les mêmes termes la concession d'une villa, avec immunité accordée à titre de faveur ou de récompense. La protection du roi ne fut pas toujours donnée gratuitement; elle fut parfois le prix d'une aliénation opérée dans le droit de propriété, comme on le voit par la formule suivante: « Nous voulons [1] et ordonnons que ce qui se fait en notre » présence ou qui est transmis par notre main demeure établi par un » droit persistant. C'est pourquoi un tel notre fidèle, venu dans notre » palais, en notre présence et en présence de nos grands, nous ayant, » par sa volonté spontanée, donné avec le fêtu de paille, les villas, » ici désignées, situées dans tel pays, à la condition, si elle nous » convient, que pendant sa vie il devra les posséder pour en jouir à » titre de bénéfice tenu de nous, et qu'après sa mort, conformément » à sa demande, nous concéderons, par faveur, ces mêmes villas à un » tel notre fidèle. C'est pourquoi nous rendons le présent arrêté pour » qu'il soit perpétuel; conformément à la volonté d'un tel qui nous en » a fait présent, terres, maisons, habitants, esclaves, vignes, bois, » champs, prés, pâturages, eaux, eaux courantes et en général tout » ce qu'il a possédé lui sera attribué en entier tant qu'il vivra; il le » possèdera à titre d'usufruitier. Après son décès, tout reviendra à un » tel déjà nommé pour qu'il l'ait, le tienne, le possède, et le laisse en » possession à ses descendants ou à qui il voudra. »

Tandis que par l'acte d'immunité le roi avait aliéné une partie de l'autorité publique en la joignant au droit de propriété sur des domaines déterminés, par ce dernier acte au contraire la couronne acquiert la nue propriété de domaines qui seront tenus désormais à titre de bénéfices par l'ancien propriétaire, avec droit de transmission déterminé soit par l'hérédité, soit autrement. Mais quel intérêt le propriétaire pouvait-il avoir à abandonner ainsi son droit de propriété pour passer à la situation de bénéficiaire? C'est que la couronne ne devait pas permettre que son bénéficiaire eût à être molesté ou à supporter des obligations accablantes, notamment pour le service militaire qui constituait la charge la plus pesante. Elle contractait l'engagement de venir en aide à ce bénéfice quand la ruine le mena-

(1) *Marculfi formularum liber primus.. XIII.*

Digitized by Google

çait ; elle avait également devoir et intérêt à le défendre contre toutes les hostilités. En un mot, ce bénéficiaire était placé sous la protection personnelle du roi. Le roi de son côté trouvait dans ces bénéficiaires des hommes sur lesquels il pouvait compter plus que sur les autres, en cas de guerre, de guerre civile particulièrement.

Revenons aux concessions d'immunité qui étaient, plus encore que les bénéfices, les préliminaires d'une grande transformation sociale. Après les édits royaux et les formules des contrats nous avons encore à interroger les diplômes c'est-à-dire les contrats réels. Ceux que nous possédons nous apprennent que la concession d'immunité ne fut point un fait rare et qu'elle s'opéra fréquemment au VIIe siècle. Parfois le diplôme dit simplement que l'église, le monastère ou le laïque désigné possèdera ses domaines en immunité sans que les juges y aient entrée, *absque introitu judicum*. D'autres diplômes s'expriment ainsi : « Nul de nos officiers n'entrera sur ces terres pour y faire » aucune réquisition, pour y lever aucune des redevances auxquelles » le fisc royal avait pu jusqu'ici avoir droit. » Le plus souvent le diplôme porte exemption des impôts; le propriétaire a parfois la charge de les percevoir pour les verser au trésor royal. Quelques diplômes donnent à l'immuniste et à ses hommes l'exemption des droits d'entrée et de passage pour leurs marchandises par tout le royaume; d'autres astreignent le propriétaire à verser une somme fixe en remplacement des impôts qu'il percevra; d'autres enfin adressés à une église ou à un monastère renferment cette phrase: « Tout ce que le » fisc avait droit de percevoir sur les hommes, libres ou serfs, qui » habitent les domaines, nous les remettons et concédons à l'église ou » au couvent, pour servir au luminaire ou à l'entretien des moines. » Lorsque la perception de l'impôt fut confiée au propriétaire ecclésiastique ou laïc, elle s'opéra certainement avec des ménagements et des adoucissements que les percepteurs du fisc n'y pouvaient pas mettre, car le propriétaire avait tout intérêt à ne pas ruiner les hommes, libres, colons ou serfs, qui cultivaient sa terre. Cette considération des ménagements qui résultaient des rapports ainsi établis conduit beaucoup plus loin, car elle porte à croire que les modifications apportées à l'état social par des conventions d'abord individuelles, ont pris naissance dans le désir d'opérer la répartition des charges du service

Digitized by Google

militaire de manière à les rendre plus supportables. Les guerres civiles entre les fils, et surtout entre les petits-fils de Clovis avaient amené les rois mérovingiens à étendre l'obligation du service militaire sur tous les hommes libres de leur empire. Chez les Francs qui marchaient à tour de rôle aux expéditions de guerre, chacun avait à se munir de vivres pour une partie, si ce n'est pour la durée entière de la campagne, car le pouvoir public n'avait point, du moins à l'origine, de ressources pour y pourvoir. Les Francs, cultivateurs, éleveurs de bestiaux, possesseurs d'esclaves, étaient en mesure de faire suivre les troupes par des convois de vivres et chaque centenie formait sans doute le sien; mais les gallo-romains se trouvaient dans des conditions différentes et ne pouvaient agir de même. Quand un roi ordonnait que sur telle partie du territoire les hommes libres de toutes les nationalités prissent les armes, il avait moins de difficulté à se faire obéir par les appelés qu'à fournir des subsistances, en station et en marche, aux troupes improvisées. Les habitants des villes n'avaient pas d'approvisionnements et beaucoup de ceux des campagnes se voyaient contraints de laisser leurs femmes et leurs enfants dans le dénuement pendant leur absence. En présence des justes réclamations surgissant de toutes parts, le comte, impuissant à apprécier par lui-même tous les motifs de dispense produits sur un territoire fort étendu ne savait auquel entendre. Il faisait des efforts pour réunir des vivres pris sur les domaines du fisc ou perçus à titre d'impôt, mais ses approvisionnements étant fort insuffisants, la mise en mouvement de l'armée ne tardait pas à amener des pillages; les pillages exaspéraient les populations qui s'en vengeaient sur les soldats; les soldats irrités mettaient tout à feu et à sang. Après cela, les comtes furent impuissants à réprimer les délits et les crimes; les mœurs tournèrent au brigandage.

On peut comprendre ainsi les motifs qui ont déterminé l'introduction partielle mais répétée des deux innovations l'*immunité* et le *mainbour*, que nous avons signalées comme étant destinées à transformer peu à peu l'organisation sociale. L'immunité donnait à une église, à un monastère, à un grand propriétaire la disposition d'une force militaire destinée à appuyer le pouvoir royal. Les hommes libres établis sur les domaines doués d'immunité trouvaient chez le propriétaire

Digitized by Google

devenu leur chef militaire les ressources nécessaires à leur approvisionnement de guerre, et ce propriétaire transformé en homme puissant acquérait de l'influence dans les affaires publiques. Il y avait donc dans une charte d'immunité avantage pour les inférieurs comme pour les supérieurs, et avantage aussi pour la royauté qui créait ainsi une force militaire organisée d'avance et toujours prête à agir. Lorsque, par un diplôme de mainbour, le roi s'engageait à donner une protection particulière à un homme pour tous les cas où il serait menacé dans sa personne et dans ses biens, il acquérait un fidèle attaché à lui par un lien personnel. Ce lien devenait plus fort quand le leude, abandonnant son droit de propriété, ne tenait plus ses biens qu'à titre de bénéfice. La protection que le leude trouvait dans son engagement envers le roi, un homme libre la trouvait dans un engagement envers un propriétaire qui lui confiait, soit une terre en fermage ou en bénéfice, soit un emploi à remplir dans son domaine. La société tendait ainsi à se hiérarchiser dès le temps de paix, et à former des cadres pour la guerre; cela se faisait, non par des mesures générales et en vertu des lois, mais par des engagements individuels que la coutume consacrait et qui allaient se multipliant dans diverses contrées. Le régime féodal était dès lors en formation mais sans vue d'ensemble; il fut entravé dans ses premiers pas par mille difficultés: les droits des contractants, surtout ceux de leurs héritiers étant mal définis, des contestations s'élevaient à tout moment alors que la coutume n'avait point acquis l'autorité qui lui est nécessaire en l'absence du droit écrit.

Revenons au recueil de Marculfe, pour signaler une charte par laquelle le roi autorise un homme qui le demande, à recevoir la tonsure [1]; mais c'est à la condition qu'il soit de condition libre et qu'il ne doive rien au fisc.

Nous ne ferons que mentionner une charte qui suspend l'action de la justice pour toute instance concernant un envoyé du roi ou l'un de ses proches, pendant la durée de sa mission, et une charte qui autorise un homme libre à se faire remplacer par un autre, chargé de sa procuration, pour des affaires judiciaires [2].

Les ravages des guerres civiles avaient donné lieu à un modèle de

(1) *Marculfi formularum liber primus. XIX.*
(2) *id.* *id.* *XXI.*

Digitized by Google

pétition adressée au roi par les habitants de telle ou telle localité ruinée. « En adressant au très pieux et très excellent seigneur un tel, » roi, et au maire du palais [1] un tel, les habitants de tel pays ont mis » leurs noms ou leurs signes. Notre région ayant été presque entière- » ment dépeuplée par les ennemis, beaucoup de maisons ayant été » brûlées ou le contenu enlevé, votre serviteur un tel a éprouvé un » grand dommage et les chartes qui lui venaient de ses parents ont » disparu avec les siennes. » Les habitants demandent que ces chartes soient renouvelées.

Voici une formule qui offre un intérêt d'une autre nature, en montrant de quelle manière un roi associait son fils au pouvoir royal. » Nous avons ordonné, avec le consentement de nos grands, que notre » fils règne, c'est pourquoi nous ordonnons que tous les hommes » du pays, tant francs que romains ou d'autre nation, se réunissent » par villas, par *vici*, par châtellenie (*castella*); qu'en présence de » notre délégué, homme illustre, ils promettent fidélité et prêtent » serment à notre fils comme à nous, par les lieux saints. » Ce serment avait pour objet d'établir par avance le droit d'un prince à l'héritage de la royauté, en vue d'éviter les inconvénients de l'assentiment à donner au moment de la vacance, ce qui présentait parfois les agitations d'une élection.

Nous avons constaté déjà qu'un domaine pouvait être occupé et administré sous deux titres différents, ou comme propriété, ou comme bénéfice ; il y avait un troisième mode qui se trouve employé dans quelques-unes des formules. Prenons pour exemple le cas suivant : Un propriétaire et sa femme font don à une église, de leur vivant, d'une villa qu'ils possèdent. Ils continuent, en vertu de la convention faite, à en avoir la jouissance comme d'un bénéfice que l'église leur aurait accordé ; pourtant à la mort du dernier des deux, les héritiers ne pourront rien réclamer, même à l'occasion des améliorations qu'ils auront pu faire, parce qu'ils n'auront eu la jouissance qu'à titre de précaire et que cette expression exclut tout droit de transmission. Ceci est confirmé par une charte rédigée pour le cas où un homme cultivant un bien qui ne lui appartient pas, a voulu l'acquérir en

(1) *Marculfi formularum liber primus. XXXIV.*

Digitized by Google

propriété, mais ensuite ne le pouvant pas payer, la garde à titre de précaire..... « A la demande des hommes de bien, vous nous l'avez » rendu pour le cultiver [1]. C'est pourquoi nous tiendrons ce précaire, » sous votre domination, aussi longtemps qu'il vous plaira, sans qu'il » y ait pour vous aucun préjudice, nous engageant à vous rendre » tout ce que les autres, nos pareils, vous font. Que si nous y man- » quions, par négligence, nous serions contumaces, publiquement, » d'après cet engagement ; et aussi, ce précaire devra toujours être » renouvelé au bout de cinq ans, sans compter que vous avez pouvoir » de nous renvoyer pour retard ou négligence. »

Ces trois états de la terre, propriété, bénéfice, précaire, engendraient pour les hommes libres, trois positions qui tendaient à se superposer. Ainsi, un grand propriétaire pouvait, comme le roi, pour les domaines de la couronne, comme un évêque pour les terres de ses églises, comme un abbé pour les terres de son monastère, donner des propriétés en bénéfice et acquérir ainsi des subordonnés. Le bénéficiaire pouvait à son tour, donner des terres en précaire et avoir sous sa dépendance, des hommes de condition libre. La formation de cette hiérarchie est indiquée dans plusieurs rédactions des chartes. En voici une empruntée au recueil de Sirmond [2] postérieur à celui de Marculfe. « ..... Comme il est connu de tous que je ne possède pas ce » qui m'est nécessaire pour m'habiller et me vêtir, j'ai demandé à votre » bonté qui me l'a accordé, de m'admettre à prendre place dans votre » *munderburgum*, sous votre recommandation, de manière que vous » m'aidiez à pourvoir à ma nourriture et à mon vêtement tant que je » pourrai vous servir et le mériter. Et moi, tant que je vivrai, je » devrai vous rendre les services et les prévenances de l'ordre d'ingé- » nuité. Moi, je n'aurai pas, durant ma vie, la possibilité de me » soustraire à votre pouvoir. D'où il est convenu que si l'un de nous » veut se délier de cette convention, il devra payer à l'autre tant de » solidi. Deux lettres de la même teneur seront écrites à ce sujet, et » ainsi il a été fait. »

Marculfe [3] a donné un modèle de charte ainsi conçue: « A ma

(1) *Marculfi formularum liber secundus. XLI.*
(2) *Formulæ Sirmondicæ. XLIV.*
(3) *Marculfi formularum liber secundus. XXVIII.*

Digitized by Google

» demande, vous m'avez accordé un prêt en argent ou en choses vous » appartenant, de tant de solidi; et je me suis engagé pour tant » d'années à faire chaque semaine, à votre profit les travaux que vous » me prescrirez. » Il y avait là de même que dans la charte précédente, plus qu'une subordination, plus qu'un engagement de serviteur; il y avait une certaine aliénation de la liberté personnelle.

Cette aliénation est complète dans l'engagement à titre servile. Un homme que sa faiblesse expose aux mauvais traitements d'un plus fort, et même au péril de mort pour un crime, est dans l'obligation de payer des sommes que sa pauvreté le rend incapable de donner; il engage à un tel, pour prix de la rançon que celui-ci paye pour lui, ou de la protection qu'il lui accorde, sa propre liberté d'homme ingénu. Il se déclare l'esclave à perpétuité de son bienfaiteur ; en cas de désobéissance, il pourra subir de droit toute punition que lui infligera son maître, auquel il reconnaît le droit de le vendre.

Nous citerons, en finissant, deux formules rapportées dans un recueil dont l'auteur n'est pas connu. Elles se rapportent à des pratiques religieuses extrêmement éloignées des nôtres.

« Aux évêques [1], abbés, abbesses, ducs, comtes, vicaires, *centuriani* » et *decani*. Moi, évêque de telle cité ou abbé de tel monastère, salut: » sachez que un tel, pèlerin, est venu à nous et nous a demandé ce » qu'il devait faire, ayant par péché, tué ou son propre fils, ou son » frère, ou son neveu un tel, et nous, pour ce motif, d'après la cou- » tume et l'institution canonique avons jugé que cet homme devrait » être pèlerin pendant tant d'années... et comme il ne voyage pas » pour autre chose que pour racheter ses péchés, donnez-lui l'abri, le » feu et l'eau pour qu'il puisse aller aux lieux saints. » Il s'agit ici, comme on voit, d'une lettre de recommandation adressée aux autorités religieuses et aux autorités civiles en faveur d'un pèlerin qui pourra avoir besoin de recourir à elles. Mais ce qui serait inadmissible pour nous, c'est que le crime odieux commis par le pèlerin soit rendu public et serve d'appui à la demande faite en sa faveur. Ceci montre combien la vie surnaturelle inspirait plus d'intérêt que la vie terrestre quand il s'agissait du prochain. On peut encore y voir la

(1) *Appendix Marculfi. X.* dans Baluze, t. II, p. 441.

Digitized by Google

preuve que le meurtre commis dans la famille, meurtre que la loi salique n'avait pas puni, était loin d'inspirer autant d'horreur que de nos jours.

Le dernier document que nous ayons à citer n'est plus une charte ou une formule de recommandation, mais une cérémonie religieuse avec un modèle de prière.

« Lorsque vous voulez soumettre [1] des hommes, pour les juger, à la » preuve de l'eau chaude, faites les entrer d'abord dans l'église en » toute humilité et qu'ils soient prosternés en prière quand le prêtre » dira la prière suivante: Je t'exorcise, créature de l'eau, au nom de Dieu » le père tout puissant, et au nom de Jésus-Christ, fils de Dieu, notre » Seigneur, afin que tu deviennes eau exorcisée, pour échapper à la » puissance de l'ennemi et à l'influence du diable, afin que si cet » homme, qui va mettre la main dans toi, est innocent de la faute » dont il est accusé, la piété de Dieu tout puissant le libère, et s'il » est coupable, que quand il aura l'audace de mettre la main dans toi, » la vertu de l'omnipotent daigne le déclarer. »

L'intervention de la religion chrétienne dans cette pratique judiciaire appelle une réflexion: L'épreuve de l'eau avait été placée par les Francs à la base des institutions judiciaires et de la constitution sociale, puisqu'ils l'employaient comme moyen de savoir la vérité en l'absence d'un témoignage décisif. Or le christianisme ne combattit pas cette pratique dans les premiers temps qui suivirent la conversion des Francs, il la sanctionna au contraire, et la loi salique put continuer à fonctionner comme auparavant. C'est peut-être une des causes auxquelles il faut attribuer l'accord si prompt et si parfait qui s'établit entre les rois des francs et le pouvoir ecclésiastique.

Nous n'avons pas épuisé les documents de la période qui nous occupe, car nous avons encore à étudier l'état social de trois nations qui étaient régies par des législations spéciales.

(1) *Formulæ veteres exorcismorum et excommunationum. I.* Baluze, t. II, p. 639.

(A suivre). Général FAVÉ.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LES PAYS-BAS

AU XVIe SIÈCLE [1]

CHARLES-QUINT

L'Europe ne présente guère d'histoire aussi agitée que celle des Pays-Bas pendant le moyen-âge et une partie des temps modernes : c'est pour ainsi dire une sédition de plusieurs siècles. Mais rarement aussi, des maîtres gouvernèrent un peuple plus obstinément en sens inverse de ses instincts, de ses sentiments et de ses intérêts. Le génie des Pays-Bas, surtout de la Belgique, du XIIe siècle au XVIe, c'est le génie de l'industrie et du commerce, avec ses besoins de garantie et de liberté, avec la fierté de sa puissance créatrice, en présence et sous la main d'une féodalité haineuse et avide. Pour celle-ci, la richesse et la liberté du bourgeois sont un affront et un péril. Sans relâche, elle le pressure et le violente ; elle le jette, par le désespoir, dans des insurrections, dont le résultat final est toujours le pillage de la cité et une atteinte plus ou moins profonde à ses franchises. Tel est le sort de la Belgique et de la Hollande sous le règne des comtes de Flandre et de la maison de Bourgogne. Cependant, au XVIe siècle, l'hostilité réciproque de la noblesse et du tiers-état s'éteint et fait place à de meilleurs sentiments. Leur union naquit des communs

(1) Particulièrement d'après Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* ; Motley, *Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies* ; les *Relations* des ambassadeurs vénitiens ; le *Venetian Calendar*, publié à Londres ; *Papiers d'État* de Granvelle ; Forneron, *Histoire de Philippe II*.

Digitized by Google

dangers, des communes atteintes dont le régime de Philippe II menaça et frappa toutes les classes de la nation. Alors la tyrannie militaire et politique du prince, aggravée par la persécution religieuse, s'attaquant à la fois à tout ce qu'il y a de plus profond et de plus vivace dans l'homme, l'indépendance, la conscience, la juste sollicitude pour les fruits du travail, engendra une révolte suprême. Des provinces du midi, son premier foyer, elle remonta vers le nord et créa la république hollandaise.

Les peuples de cette région, répartis en dix-sept provinces, formaient deux groupes généraux, correspondant à deux nationalités. 1° Dans le midi, les Belges, descendant des populations celtiques et romanes, mêlées d'éléments tudesques, c'est-à-dire les Belges-Wallons, à l'est, dans le bassin de la Meuse ; et les Belges-Flamands, à l'ouest, dans le bassin de l'Escaut ; 2° les Frisons d'origine saxonne, ou les Hollandais, au nord et dans le vieux pays batave.

Sur les dix-sept provinces, la Belgique en comprenait dix : les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg ; les comtés de Flandre, de Hainaut, d'Artois, de Namur ; le marquisat d'Anvers ; la seigneurie de Malines et le Cambrésis. Les provinces du Nord, au nombre de sept, étaient : le duché de Gueldre (avec le comté de Zutphen) ; les comtés de Hollande et de Zélande ; les seigneuries de Frise, d'Utrecht, de Groningue et d'Over-Yssel.

Le génie de ces deux peuples, non moins que leur origine et la nature du pays, avaient produit entre eux des différences très marquées. Les Belges, sur une terre accidentée par les derniers mouvements des Ardennes, à droite et à gauche de la Meuse, puis inclinée en pente douce vers la mer du Nord pour former la plaine de l'Escaut, avaient trouvé dans la culture d'un sol fertile, dans l'exploitation de ses richesses minérales, dans la facilité de la navigation par les fleuves et par les rivières de second ordre canalisées dès le moyen-âge, à la fois les aliments et les véhicules de l'industrie et du commerce. Énergiques, plus vifs dans la région vallonne, plus graves en Flandre, la prospérité développa chez ces grandes communes le goût des arts et des fêtes, et les confirma dans leur esprit de résistance à l'oppression. Mais, un pays si bien doté était d'autant plus exposé à subir des maîtres. Siège de l'aristocratie austrasienne, berceau de la maison d'Héristal,

Digitized by Google

il se couvrit de seigneuries ; et la féodalité s'y enracina profondément. Ainsi, les campagnes se peuplèrent de noblesse grande et petite, tandis que les villes abritaient les bourgeois et les manufacturiers, retranchés sur leurs rochers, ou bien derrière leurs canaux.

Il n'en fut pas de même dans les plaines noyées de la Néerlande. Là, les éléments étaient les ennemis de l'homme : d'un côté, le Rhin, la Meuse et l'Escaut, terribles dans leurs débordements ; de l'autre, l'Océan repoussé à grand'peine par des digues, et reprenant, d'un bond, la terre que d'opiniâtres efforts avaient conquise sur le niveau supérieur de ses eaux. Dans une telle arène, tous, nobles et bourgeois, grands et petits, combattant le même combat au même titre, pour leur vie, furent séparés les uns des autres par de moindres distances sociales ; et la féodalité n'eut ni la force ni l'arrogance où elle parvint en Belgique. Les comtes de Hollande favorisèrent même les villes, comme un appui contre la turbulence de leur noblesse. Ses habitants, obligés par la force des choses à se partager entre le soin des troupeaux avec les industries qui en dépendent, et la vie maritime, furent plus simples et plus austères, non moins fiers ni moins passionnés, quoique plus froids extérieurement, que leurs voisins du midi. Ils l'emportèrent sur eux en obstination.

Les dix-sept provinces, on le comprend d'après ce qui précède, n'étaient pas un État proprement dit, mais un assemblage d'États distincts, agrégés successivement en faisceau avec leurs lois, leurs privilèges, leurs usages, en un mot avec les attributs spéciaux et, pour ainsi dire, les organes de la vie séparée qu'ils avaient menée avant et qu'ils conservèrent après la réunion.

En général, les Provinces avaient chacune leur assemblée d'États, composée de trois membres, clergé, noblesse, bourgeoisie, qui votaient les impôts et les lois. Le prince ne pouvait pas employer d'étrangers dans l'administration, encore moins entretenir des troupes étrangères sur leur territoire. Elles députaient à une assemblée générale ou États-généraux des Pays-Bas, constituée d'une manière inégale et capricieuse. Le prince la convoquait rarement, et parce qu'il craignait d'être mis en tutelle, et parce que les décisions, devant être prises à l'unanimité, étaient trop laborieuses. Il aimait mieux négocier avec chaque État séparément. Là, il rencontrait les privilèges particuliers.

Digitized by Google

Par exemple, la Constitution du Brabant, connue sous le nom de *Joyeuse Entrée*, comprenait sept privilèges, dont le dernier portait que si le prince violait les droits de la province et restait sourd à ses représentations, celle-ci serait déliée de son serment de fidélité et libre de se conduire comme bon lui semblerait. On sait que les femmes des pays voisins venaient faire leurs couches dans le Brabant pour assurer à leurs enfants la participation à des droits si précieux. La Flandre se vantait d'être la seigneurie la plus libre du monde. [1] La Hollande, la Zélande et la Frise s'appuyaient sur le Grand Privilège que leur avait accordé Marie de Bourgogne, en 1477 : point d'étranger dans les fonctions publiques ; point de juridiction extraordinaire ; union administrative des trois provinces, sous un gouverneur ou stathouder et huit conseillers à la nomination du souverain ; confirmation perpétuelle de leurs privilèges ; droit de ces provinces de tenir, avec les autres États des Pays-Bas, des assemblées générales toutes les fois qu'elles le jugeraient à propos, sans que l'autorisation du prince fût nécessaire ; pas de guerres sans le consentement des États généraux ; et le droit de refuser l'obéissance au prince, s'il enfreignait les privilèges des sujets. Les trois provinces organisèrent leur gouvernement intérieur ; le corps des États élisait, comme ministre, un syndic qui fut l'Avocat ou Grand-Pensionnaire de Hollande.

Quand le prince convoquait les États, ils entendaient ses propositions en séance générale, mais ils délibéraient en particulier. Là, il lui fallait transiger, acheter les suffrages par des concessions politiques.

« Je veux bien, dit un jour Charles V, chagriné et impatienté, » garantir les libertés de mes provinces ; mais je ne veux pas qu'on » marchande avec moi. » Cependant, le prince n'était pas entièrement désarmé. C'était lui qui nommait aux dignités ecclésiastiques ; le clergé ne pouvait recevoir des bulles de Rome, ni acquérir des propriétés, sans sa permission. La noblesse dépendait de lui pour les commandements dans l'armée permanente entretenue par les provinces, et pour les fonctions civiles telles que les gouvernements.

(1) Ranke, *Princes et peuples de l'Europe méridionale, au* XVIe *et* XVIIe *siècles*. T. I, ch. III, p. 314-316.

Van Hasselt, *Histoire de Belgique et de Hollande*, p. 289, 322 et suivantes, dans l'Univers pittoresque.

Digitized by Google

Dans les villes, il nommait les échevins et les bourgmestres, tantôt directement, tantôt sur une liste présentée par la cité. Ces trois classes, placées ainsi sous son influence, composaient ensuite l'assemblée provinciale. De même, il surveillait les tribunaux par des baillis chargés de faire les poursuites et de mettre les arrêts à exécution. Les cours provinciales, comme le Conseil de Flandre, la chancellerie de Brabant, dont il nommait les membres, recevaient les appels. La Hollande avait eu aussi sa cour de justice. Mais Charles-le-Téméraire l'avait tranférée de La Haye à Malines, sous le nom de Parlement. Il l'avait érigée en cour suprême à laquelle ressortissaient toutes les autres. De plus, il l'avait armée d'une haute juridiction sur les chartes des diverses provinces.

Ainsi, en définitive, par tous ces moyens, le souverain parvenait à faire prévaloir son ascendant, et à obtenir les subsides qu'il désirait. Mais on savait de part et d'autre qu'ils auraient pu être refusés ; et cela suffisait pour maintenir à peu près l'équilibre. Charles V, sauf l'atteinte qu'il porta une fois aux privilèges de Gand, sa ville natale, et la dure vengeance qu'il tira de la révolte qui s'ensuivit, respecta le plus ordinairement les droits et les susceptibilités des Pays-Bas.

Il ne rencontra aucune opposition dans une entreprise d'un autre genre, tendant à constituer l'unité des Pays-Bas, à l'extérieur, vis-à-vis l'empire d'Allemagne. Parmi les Provinces, quelques-unes avaient jusque-là dépendu de l'Empire, dont elles étaient obligées d'observer les Recez, c'est-à-dire les délibérations prises par les diètes. Les Allemands avaient contracté aussi l'habitude d'écrire directement aux grands seigneurs des Pays-Bas, comme à des princes immédiats de l'Empire. Charles V, pour s'affranchir de ces entraves, profita de sa victoire à Muhlberg sur les protestants (1547), victoire qui l'investit momentanément de la dictature en Allemagne. Il fit entrer les dix-sept provinces dans l'Empire, sous le nom de cercle de Bourgogne (diète d'Augsbourg, 1548), à condition qu'elles ne seraient pas tenues d'observer les recez impériaux, qu'elles ne relèveraient de la juridiction de l'Empire et de la Chambre impériale que dans les cas de violation de la paix publique ; et qu'elles ne contribueraient aux dépenses de l'Empire que pour une part à l'entretien de cette Chambre et contre le Turc. Il stipula aussi que le prince des Pays-Bas les tiendrait en fief de

Digitized by Google

l'Empire sous une seule bannière, c'est-à-dire que le prince seul les représenterait à la diète. Ainsi, au moyen de cet arrangement, il procurait aux Pays-Bas la protection virtuelle de l'Empire contre l'invasion étrangère ; il empêchait les membres de sa noblesse de se considérer comme relevant directement de l'Empire et d'agir en conséquence. Enfin, il rendait l'exercice de sa souveraineté à l'intérieur pleinement indépendant de tout contrôle de l'Allemagne. [1]

Flamand de naissance, Charles V se plaisait au milieu des Flamands, Ceux-ci commandèrent ses armées (Launoy), siégèrent dans ses conseils (Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres), presque à l'exclusion des grands de Castille. Un flamand, son ancien précepteur, Adrien d'Utrecht, s'assit dans la chaire de Saint Pierre. L'éclatant reflet de la gloire impériale illustra les dix-sept provinces. Une politique vigilante protégea, étendit leur commerce. Elle leur ouvrit des débouchés dans la Méditerranée, leur assura dans le Nord l'héritage de la Ligue Hanséatique, que les révolutions de cette partie de l'Europe mettaient en lambeaux. Aussi, s'élevèrent-elles à une prospérité inouïe, dont la plus belle période peut se placer entre les années 1550 et 1566.

En effet, tenant l'embouchure des trois grands fleuves : le Rhin, la Meuse et l'Escaut, avec l'Allemagne derrière elles, la France à gauche, l'Angleterre en face, la Belgique et la Hollande étaient destinées à centraliser le commerce d'une grande partie du nord-ouest et du centre de l'Europe ; et parmi leurs villes, Anvers, au dessus de toutes les autres, réunissait ces avantages inappréciables. Elle se gouvernait en république, le souverain étant représenté devant les conseils par le stathouder, quant au pouvoir politique, et par deux magistrats préposés, l'un à la justice criminelle, l'autre à la justice civile. [2] Arbitre réellement de sa vie interne, la cité commerçante prit un essor extraordinaire. Les relations de l'ambassadeur vénitien Marin Cavalli, en 1550, et du florentin Louis Guicciardini, en 1566, [3] permettent de mesurer le progrès et la splendeur d'Anvers. « Je fus, dit

(1) V. la lettre de Granvelle à Philippe II, du 3 novembre 1568, dans Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*. T. I. Rapport au ministre de l'intérieur, p. CLXXXVII et suiv.

(2) Motley, *Histoire de la Fondation de la République des Provinces unies*, T. I, Introduct.

(3) Ranke, T. I, ch. V, p. 445-446.

Digitized by Google

» le premier, saisi de tristesse à la vue de cette cité ; car je voyais » Venise surpassée. »

De 1550 à 1566, ses importations du Portugal, en pierres précieuses, épices et sucres, montèrent de trois cent mille ducats à seize cent mille (2,478,000 fr. à 13,216,000 fr.) ; celles d'Italie, en soie, camelot, étoffe d'or, d'un à trois millions de ducats (8,260,000 fr. à 24,780,000 fr.) ; celles du nord-est de l'Europe, en blé, lin et bois de construction, de deux cent cinquante mille ducats à un million et demi (2,065,000 fr. à 12,390,000 fr.) ; celles de France et d'Allemagne, d'un total de huit cent mille ducats à un million d'écus pour les vins français seulement, et à un million et demi de ducats pour les vins du Rhin (de 6,608,000 fr. à 8,130,000 fr. et à 12,390,000 fr. ; l'écu d'or d'Henri III est évalué à 8 fr. 13) ; les importations d'Angleterre, en étain, laine et draps, s'élevèrent de trois cent mille ducats à la somme presque incroyable de cinq millions (de 2,478,000 fr. à 41,300,000 fr.) Bruges reçut des laines d'Espagne pour trois cent cinquante mille ducats en 1550, pour six cent mille en 1566 (2,891,000 fr. à 4,956,000 fr.). D'où l'on conclut que dans cet espace de temps, le commerce des Pays-Bas avec l'Espagne avait doublé ; avec le Portugal, la France, l'Allemagne et l'Italie, triplé ; avec l'Angleterre, plus de deux fois décuplé. Le chiffre total des affaires entre les Pays-Bas et l'Angleterre, que Cavalli évalue à un demi-million de ducats, Guiccardini le porte à douze millions (4,130,000 fr. et 99.120,000 fr.). Ainsi les affaires de la seule place d'Anvers étaient montées en seize ans de vingt-trois millions de francs à cent soixante-dix millions. Il faut ajouter les tapisseries sans rivales en Europe, les draps, les toiles, les tapis de Courtrai, de Lille, de Douai, de Bruxelles ; les troupeaux et les toiles de la Hollande ; les poissons salés de la Zélande, sur lesquels cette province gagnait un million de ducats par année (8,260,000 fr.)

A une époque intermédiaire entre nos deux guides, Cavalli et Guicciardini, c'est-à-dire en 1559, un autre ambassadeur vénitien, Michel Suriano, frappé d'admiration à la vue de l'opulence dont regorgeaient les Pays-Bas, concluait sa relation au Sénat de la République, par ces paroles : « Ce trafic et cette industrie font affluer » continuellement dans les Pays-Bas, les richesses des autres parties » du monde ; aussi l'empereur a-t-il pu en tirer, en peu d'années,

Digitized by Google

» vingt-neuf millions d'or, et le roi actuel une partie de la dépense
» de la dernière guerre.... Ces provinces sont les trésors du roi
» d'Espagne ; elles sont les Indes qui, pendant tant d'années, ont
» soutenu les entreprises de l'empereur dans les guerres de France,
» d'Italie, d'Allemagne, et lui ont conservé ses États, sa grandeur, et
» sa réputation. » [1]

Voilà dans quelle victime Philippe II enfonça le couteau.

Mais avant d'aller plus loin et de rapporter de quelle manière le conflit entre le roi et les Provinces s'engagea sous Marguerite de Parme et parvint au plus haut degré d'horreur avec le duc d'Albe, il est nécessaire de se rendre compte de leur situation pendant le règne de Charles V, et des causes religieuses et politiques qui préparèrent de loin la révolte des Pays-Bas.

Trois faits religieux firent éclater le différend : les placards, l'inquisition et la création de nouveaux évêchés. Ils ne furent pas entièrement l'œuvre de Philippe II ; Charles V en fut l'auteur premier. Le père marqua la voie au fils, qui n'y entra que trop fidèlement.

Les placards. Le concours de tant de nations à Anvers, la coutume des riches marchands d'envoyer leurs fils s'instruire à l'étranger, et le séjour des troupes allemandes en Belgique, y introduisirent en peu de temps les nouvelles doctrines religieuses. Des étrangers, elles s'infiltrèrent dans la population indigène, que de nombreux abus avaient d'ailleurs scandalisée. Les anabaptistes affluèrent de l'Allemagne dans les provinces du nord. Leurs entreprises violentes et folles motivèrent des exécutions terribles, surtout à l'époque où Jean de Leyde, un hollandais, institua le monstrueux royaume de Sion à Munster. D'autre part, au sud, des prédicants français apportèrent un peu plus tard, les doctrines de Calvin. Du pays wallon, elles gagnèrent le nord, où elles prévalurent peu à peu à l'exclusion même du luthéranisme, c'est-à-dire de la réforme allemande [2]. Charles V qui, en Allemagne, ne luttait qu'avec un demi-succès contre la réforme, résolut, quant à ses Etats, d' « exterminer le fond et racine de cette peste ». En trente ans (1521-1550), il publia à cet effet onze édits ou placards. Pour

(1) Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 103.
(2) Motley, t. 1, 2e part. ch. I.

Digitized by Google

nous en tenir au dernier en date, le placard du 25 septembre 1550 fut comme la codification de ce terrible droit. Les hommes coupables d'hérésie devaient être décapités ; les femmes enterrées vives ; les obtinés des deux sexes brûlés vifs. Le *fer*, la *fosse*, le *feu*, telle était la brève formule de l'édit. Une partie des biens des condamnés était allouée aux dénonciateurs. Défense expresse aux juges de modérer les peines, sous prétexte qu'elles seraient « grandes et dures et apposées seulement à terreur des délinquants ; » c'est-à-dire plutôt comme épouvantail.

L'*Inquisition*. Ces juges, l'empereur n'avait garde de les prendre parmi la magistrature ordinaire. Il ne se fiait qu'à l'Inquisition. Dès l'an 1522, il l'introduisit dans les Pays-Bas. Il choisit à cet effet François Vander Hulst, du conseil de Brabant, et l'arma des pouvoirs les plus étendus pour rechercher et châtier le crime d'hérésie. Cet homme commit de tels abus en Hollande, qu'il dut s'enfuir devant les populations et que le prince le suspendit de ses fonctions [1]. Toutefois le nouveau tribunal ne fut pas entraîné dans la disgrâce de son chef. Il survécut et fut régularisé avec le concours des papes Clément VII et Paul III. Des inquisiteurs généraux furent alors créés (1525), ayant pouvoir d'arrêter et d'emprisonner même les évêques et les archevêques, sauf à renvoyer leur procès au St-Siège. Pour multiplier leur action, on les autorisa à s'adjoindre des subdélégués (1545). L'empereur, par un acte daté de Maëstricht (février 1546), détermina la vaste sphère et l'indépendance de leur autorité. Ils pouvaient appeler devant eux toute personne, quel que fût son rang, sa qualité ou sa charge. Une autre ordonnance, du même jour, prescrivit aux officiers royaux de leur prêter main-forte en tout et partout. Quel que fût néanmoins le zèle de Charles V en matière de religion, la politique éclairant encore en lui le catholique, il recommanda aux inquisiteurs de ne pas rendre impossible une œuvre aussi sainte qu'elle était difficile ; de ne pas se montrer trop exigeants ; de redresser avant tout les abus qui ne pourraient pas être tolérés sans péril pour la religion ou sans dommage pour la chose publique ; de persuader à

(1) Il falsifia un acte relatif à un différend qu'il avait avec les Etats de Hollande. L'empereur n'hésita pas à le révoquer. — Gachard, t. I, CXI.

Digitized by Google

tous que ce n'était pas leur profit, mais celui du Christ, qu'ils cherchaient ; etc...

Les provinces, cependant, ne plièrent pas toutes devant l'empereur ; certaines, en face de sa prérogative, revendiquèrent fermement leurs privilèges et leurs vieux droits. L'inquisition ne pénétra pas dans le Luxembourg, ni dans le Groningue. La Gueldre, qui s'était donnée à Charles en 1543, la repoussa, aux termes de son récent traité d'union. En Brabant, les inquisiteurs restèrent vingt ans (1529-1550) sans faire acte de juridiction ; et un jour que le prince lança d'Allemagne (28 avril 1550) un placard avec mention des inquisiteurs, le conseil de la province refusa de sceller l'édit. Le magistrat d'Anvers représenta que ce serait la ruine du commerce. Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles V, et gouvernante des Pays-Bas (depuis 1531), alla trouver son frère à Augsbourg ; elle en obtint une nouvelle ordonnance (25 septembre 1550), où il ne fut plus parlé d'inquisiteurs, ce spectre terrifiant d'Espagne, mais seulement de juges spirituels, et qui apporta aussi quelque adoucissement aux dispositions de la précédente. Encore, avant de la publier, les magistrats d'Anvers exigèrent-ils qu'un acte leur fût délivré, sous le grand sceau de Brabant, pour servir de sauve-garde à leurs libertés ; et comme l'ordonnance portait qu'elle serait exécutée *nonobstant... quelconques privilèges, ordonnances, statuts, coutumes ou usances à ce contraires*, ils protestèrent qu'aucun préjudice ne pourrait en résulter pour leurs privilèges, ordonnances, statuts et coutumes.

Moins heureuse, la Flandre fut sans défense contre la mise à exécution des placards. Elle échut au subdélégué, Pierre Titelman, qui promena ses fureurs de ville en ville, jetant au gré de ses caprices, des familles entières dans les flammes, à Audenarde, à Douai, à Tournai, à Lille [1].

L'empereur, de plus en plus rigoureux, confirma, le 31 janvier 1555, année finale de son règne aux Pays-Bas, ses ordonnances antérieures touchant l'inquisition, et astreignit plus sévèrement que jamais, les conseils de justice, les magistrats royaux et municipaux, à seconder les inquisiteurs dans leurs procédures contre les hérétiques.

(1) Motley, t. 1, 2e partie, ch. III.

Digitized by Google

Enfin, par une lettre spéciale il invita les évêques à se faire informer de ceux qui étaient suspects d'hérésie ou qui ne remplissaient pas exactement leurs devoirs religieux. Il se plaignait de ce que le mal non seulement *continuait*, mais *plutôt s'augmentait... par les diligences d'aucuns mauvais esprits qui ne cessaient de jeter leur venin ; qui pis est, faisaient le nom et office desdits inquisiteurs odieux, et mettaient leurs personnes en mépris, irrévérence et haine du commun peuple* : d'où il arrivait qu'on les méprisait ; et même que leurs personnes et celles de leurs subdélégués étaient en danger [1] ; n'était-ce pas avouer l'inutilité des supplices ?

La troisième des grandes mesures religieuses après les placards et l'inquisition, fut, sinon prise, du moins préparée par Charles V ; c'était l'augmentation du nombre des évêchés. Les dix-sept provinces ne possédaient que trois évêchés : Tournay, Arras, Utrecht et Cambrai pour une partie. Celui d'Utrecht, d'une étendue démesurée, contenait près de onze cents églises, et plus de deux cents villes fermées. Sur un grand nombre de points des Pays-Bas, la juridiction ecclésiastique appartenait à des évêques étrangers [2]. De là, des conflits sans cesse renaissants : des abus qu'aucun pouvoir ne réprimait, la surveillance épiscopale étant impossible ; de là aussi, les rapides progrès de la réforme. Le souverain pensa judicieusement que le remède au désordre était dans l'accroissement du nombre des évêchés et dans une répartition mieux entendue des territoires diocésains. Il projeta de créer six sièges nouveaux et dès l'an 1522, il entra en négociations à cet égard avec Adrien VI. Mais la mort prématurée du pontife, les travaux du gouvernement de tant d'Etats, et tant de guerres, les querelles mêmes avec le St-Siège, par exemple sous Clément VII, entravèrent les négociations. Elles n'avaient pas encore abouti, lorsque Charles V mit fin volontairement à son règne. Or, sous Philippe II, l'accomplis-

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les Pays-Bas*, T. I, Rapport au Ministre de l'Intérieur, CXXII. Motley, *Fondation de la République des Provinces-Unies*, T. I, passim.

(2) Les archevêques de Trèves, de Cologne et de Reims ; les évêques de Liège, de Metz et de Verdun. Le pays de Luxembourg était soumis à six différents prélats, dont aucun n'y résidait. — Gachard, T. I, *Rapport au Ministre de l'Intérieur*, p. XCIII.

Digitized by Google

sement de cette mesure sage et politique, devint par la faute des hommes et des circonstances, un brandon de discorde de plus [1].

Voilà quelle était la situation des dix-sept provinces, lorsqu'à Bruxelles, Charles V abdiqua la souveraineté des Pays-Bas et de la Franche-Comté, le 25 octobre 1555 ; et celle de l'Espagne le 16 janvier 1556, en faveur de son fils Philippe II. La reine de Hongrie déposa en même temps sa charge de régente. Accoutumée aux maximes de gouvernement de son frère, elle ne voulut pas s'assujettir au caractère énigmatique de son neveu, étant « trop vieille, disait-elle, pour recommencer et pour apprendre l'A, B, C. »

Charles voulut, dit-on, en disparaissant de la carrière, rendre le repos au monde. Son fils qui, alors, n'aimait pas la guerre, suivit, dépassa même la pensée paternelle [2], tant il s'empressa de conclure avec le roi de France, Henri II, la trêve peu avantageuse de Vaucelles pour cinq ans (5 février 1556). Charles V abandonna non sans peine devant la résistance insurmontable de son frère Ferdinand, roi des Romains, un dernier rêve, on dirait presque un délire de grandeur, dont l'objet était de substituer Philippe II à ce prince sur le trône impérial ; et s'embarquant enfin à Flessingue, le 17 septembre 1556, il prit terre à Laredo de Biscaye, et alla s'enfermer dans la retraite qu'il s'était préparée à Yuste, en Estramadure.

(A suivre). LOUIS WIESENER.

(1) Gachard, T. I, *Rapport au Ministre de l'Intérieur*, p. XCIII.

(2) La tradition suivie jusqu'ici attribue la trêve à Charles V. Telle n'est pas l'opinion de Michel Suriano, qui séjourna à Bruxelles de 1557 à 1559 : « Dès le commencement de son règne, le roi (Philippe II), conclut une trêve avec le roi de France, contrairement à l'avis de l'empereur, et malgré le blâme public de M. d'Arras. » Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 125.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1° Les auxiliaires des Trinitaires en Normandie. — La Confrérie de Charité et de la Rédemption des captifs de St-Aubin-le-Guichard. — Les guerres de la Révolution et les Bernayens, par M. VEUCLIN. — Rapport de M. MONTAUDON.

Le 17 septembre dernier, M. E. VEUCLIN, imprimeur à Bernay, faisait hommage à la *Société des Études historiques* de trois nouvelles brochures.

L'une d'elles porte pour titre :

Les Auxiliaires des Trinitaires en Normandie.

La Confrérie de charité et de la rédemption des captifs de St-Aubin-le-Guichard,

Cette confrérie de charité, dont les statuts avaient été homologués en 1552, sous le pontificat de Paul III, s'imposa, dans le cours de l'année 1659, le devoir d'aider au rachat des captifs ; elle devait faire parvenir au couvent des Mathurins, à Paris, le montant de ses aumônes, quêtes et rentes.

Par la suite, les premiers frères n'ayant pas été tous remplacés après leur mort, cette confrérie était tombée en décadence, lorsque, le 16 septembre 1723, elle fut reconstituée par les paroissiens de St-Aubin, qui arrêtèrent de nouveaux statuts, d'après lesquels les membres de la confrérie devaient enterrer les défunts et défuntes de la paroisse, moyennant vingt sols à payer par les héritiers.

Tous les paroissiens s'obligeaient, pour eux et leurs successeurs, à la réserve des privilégiés de droit, à servir en qualité de frères, à tour et ordre, pendant trois ans.

Digitized by Google

Bien que dissoute par la loi du 17 août 1792, cette confrérie continua ses fonctions de charité jusqu'en novembre 1793, et le 21 juin 1797, elle reprit librement son service, qui se réduisait alors aux cérémonies des funérailles.

La seconde brochure de M. VEUCLIN, publiée sous le titre de : *Un épisode de la chouannerie à Bernay*, contient l'indication sommaire des vols, assassinats et brigandages, qui auraient été commis par les chouans à Bernay et aux environs, de l'an IV à l'an X.

Longtemps avant cette dernière époque, le 7 prairial an V (26 mai 1797), Hoche avait mis fin à la guerre de Vendée ; plus tard, après la destruction, par le général Brune, des dernières bandes et la soumission de Cadoudal, qui eut lieu le 15 pluviose an VIII (4 février 1800), il n'y avait plus d'insurgés politiques, de chouans, mais des brigands ordinaires, qui rentraient dans les attributions de la gendarmerie.

La troisième brochure de M. VEUCLIN porte pour titre : *Les guerres de la révolution et les Bernayens*, elle a pour objet de faire connaître la part qu'y prirent les habitants de Bernay.

Elle présente d'abord le résumé des principaux événements politiques, qui se produisirent de 1792 à 1795.

Bien que l'auteur ait emprunté ses citations à l'excellent livre de M. Zévort, on y remarque plusieurs erreurs de dates, qu'il faut peut-être attribuer à la typographie.

Ainsi la violation du territoire français par la Prusse n'eut pas lieu le 5 juillet 1792 ; ce jour là, Louis XVI annonçait seulement la marche des Prussiens vers la frontière [1]. Les princes étrangers étaient réunis à Mayence le 14 juillet ; le manifeste du prince de Brunswick parut le 25 [2] ; c'est alors que les armées prussiennes entrèrent sur notre territoire ; elles occupèrent Longwy le 23 août, par le fait des habitants, qui forcèrent la garnison à capituler [3] et la place de Verdun fut prise, *non le 23 août*, mais après le 1er septembre [4].

(1) Histoire de M. Henri Martin, 2e édit., 1er vol., page 292.
(2) id. id. page 303.
(3) id. id. page 334. — (4) id. id. page 361 et *Revue des Etudes historiques 1886*, le Rapport sur la mort du Ct Beaurepaire.

Digitized by Google

M. VEUCLIN, rappelant le succès de nos armées en 1793 et 1794, écrit que Jourdan, vainqueur à *Watignies*, débloqua Maubeuge, que Hoche et Pichegru rejetèrent les Autrichiens derrière le Rhin et que Pichegru conquit la Hollande...

Pour l'exactitude historique, il faudrait ajouter que la victoire de *Watignies* fut déterminée surtout par les conceptions et l'intrépidité de Carnot [1], que Hoche et Pichegru repoussèrent, non seulement les Autrichiens qui, sous les ordres du général Wurmsch, passèrent le Rhin à Philipsburg, mais aussi les troupes prussiennes, qui se replièrent sur Mayence [2], et que, dans la conquête de la Hollande, Pichegru fut puissamment aidé par Jourdan, qui s'était emparé de Bruxelles, Liège, Maëstricht, et qui battait Clairfagt à Aldenhoven.

La flotte hollandaise fut prise le 20 janvier 1795, et non le 30 [3]. En mentionnant (page 75) le combat livré par le contre amiral Villaret-Joyeuse contre des forces supérieures, l'auteur omet de faire ressortir le succès de la mission confiée à ce vaillant homme de mer, pour protéger, et faire entrer dans le port de Brest, un convoi de grains dont l'importance était considérable, en raison de la disette qui sévissait alors.

La loi du 24 février 1793 ayant ordonné la levée de 300,000 hommes, Bernay dut en fournir 30. Cette ville avait envoyé à la date du 16 mars 1793, plus de 400 hommes, tant dans le corps des volontaires que dans les troupes de ligne.

Par suite du décret de la Convention du 23 août 1793 qui prescrivait la levée en masse et n'appelait d'abord que les citoyens, non mariés, âgés de 18 à 25 ans, 153 jeunes gens accompagnés de six canons, partirent de Bernay et arrivèrent à Paris le 15 septembre.

Les volontaires de Bernay se sont bien conduits à l'armée de Kléber; ils furent envoyés à l'armée de Belgique, prirent part aux victoires de Charleroy, de Fleurus, de Seneffe, d'Heppigni et de Mons.

Des lettres particulières constatent le bon accueil fait à nos troupes, par la population de la Belgique, qui leur apportait avec empressement des vivres, des fourrages et des souliers. Nos soldats observaient

(1) Histoire de M. Henri Martin, 2e édit., 2e vol., page 85.
(2) id. id. page 96.
(3) id. id. page 325.

Digitized by Google

la plus stricte discipline, tandis que les désertions se multipliaient dans les rangs des Autrichiens et des Hollandais.

Plusieurs autres lettres annoncent divers succès de nos armées dans la campagne de Belgique.

Un cavalier, originaire de Bernay, dans une lettre du 3 nivôse an III (23 décembre 1794) parle du triomphe de nos armées, de leur marche sur Mayence, du bombardement et de la prise de Manheim.

Des volontaires de Bernay furent dirigés sur l'Espagne, l'un d'eux écrivit le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1785) du camp des Aldunes, une lettre informant ses compatriotes que les troupes françaises ont débusqué les Espagnols des hauteurs qu'ils occupaient, et marchent sur Pampelune, que beaucoup de déserteurs ennemis arrivent dans le camp.

D'autre part, le général Huché, par une lettre écrite de Nantes le 5 thermidor an II (23 juillet 1794), annonce à la Société populaire de Bernay, sa ville natale, ses nouveaux exploits et ses cruautés systématiques, dont la punition ne devait pas tarder, car peu après, le 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794), il fut arrêté à Bernay et conduit à la maison d'arrêt du Luxembourg.

Le 3 nivôse an III (23 décembre 1794), 148 voitures attelées sont parties pour l'armée du nord, du district de Bernay, où l'on n'a cessé de faire preuve d'un zèle désintéressé.

On y faisait l'exercice les dimanches et jours de fêtes ; on fabriquait des cartouches ; des dons patriotiques étaient offerts pour la défense du territoire ; on fêtait avec enthousiasme les succès de la République.

On a fait un accueil chaleureux aux citoyens partis volontairement en 1792 et rentrés à Bernay le 2 brumaire an V (22 novembre 1796).

La brochure de M. E. Veuclin se termine par une ode sur les triomphes des armées de la République.

Cette œuvre poëtique fut récitée le 14 messidor an II (2 juillet 1794) dans la ville de Bernay, qui semble du reste avoir profité de toutes les occasions pour manifester son ardent patriotisme.

H. MONTAUDON.

Digitized by Google

2. — Histoire des personnages représentés sur les médailles grecques ou romaines, par M. DE COLLEVILLE.

MESSIEURS,

Me permettez-vous de faire précéder ce compte rendu de quelques souvenirs personnels qui augmentent l'intérêt que m'inspirait l'ouvrage de M. DE COLLEVILLE.

En 1847, à Constantine, à la suite d'un orage, un Arabe vendit, pour 5 francs, à l'un de nos camarades, un sac renfermant de 1 à 2 kil. de petits bronzes romains, trouvés dans le lit du Rummel. Le fleuve, devenu pour quelques heures un torrent impétueux, avait fouillé le lit de roches sur lequel il contourne la ville et mis à découvert les pauvres monnaies de bronze qui y restent cachées. Il en est de même d'ailleurs à Philippeville, où les grands mouvements de la mer préparent aussi une semblable moisson.

On se prit de curiosité pour notre petit trésor ; on fit venir un Mionnet ? je crois, le vade-mecum du numismate, 5 volumes mentionnant toutes les monnaies et médailles alors connues, avec indication de leur valeur suivant leur rareté. La plupart des nôtres valaient à peu près leur poids de cuivre ; mais quelques-unes étaient cotées « rares » ; une ou deux « rarissimes » et, si elles eussent été très bien conservées, l'acheteur pouvait gagner 20 % sur son achat.

Ajoutons que j'ai vu encore, dans ce temps, quelques monnaies d'or romaines provenant des Béni-Mzab, les lombards du Sahara.

Toujours est-il que M. DE COLLEVILLE a entrepris de refaire ce vade-mecum du numismate en l'enrichissant de toutes les conquêtes qu'a faites la science depuis 40 ans, et en y joignant des notices sur chacun des personnages représentés sur les médailles. Ce qu'un pareil ouvrage représente d'érudition, vous le pouvez comprendre. Ajouterai-je que le contrôle que j'ai pu exercer sur l'authenticité de ces documents a été nécessairement imparfait. Je dois avouer que

Digitized by Google

j'ignorais jusqu'au nom d'un certain nombre de personnages représentés. Les médailles sont d'ailleurs le plus durable des documents de l'histoire et il arrive souvent qu'elles seules conservent un souvenir, qui ne reparaît dans aucun écrit.

M. DE COLLEVILLE a multiplié les indices de « rareté » acceptés dans les précédents ouvrages, l'r qui signale chaque médaille est suivi d'un exposant de 1 à 8. Cette médaille cotée r', et valant 3 fr., est accotée d'une autre, ayant un autre revers pour la même figure, et valant 300 fr. Pour un vrai numismate, celle-ci occupera une place d'honneur : la première ne figurera que comme repoussoir dans son médailler.

M. DE COLLEVILLE exprime l'espérance que la publication de son ouvrage pourra servir les fervents de numismatique, et, aussi, en augmenter le nombre. Il a raison : à ces monnaies d'époques diverses qui nous laisseraient indifférents, son livre ajoute un langage, un nom, et nous fait presque un ami ou un ennemi du personnage représenté. Si nous en connaissons l'histoire, nous chercherons avidement dans ses traits, la confirmation de l'impression qu'elle nous avait laissée. Pour qui aura étudié le livre, une collection de médailles deviendra la plus intéressante des bibliothèques.

Peut-être n'attribuerais-je pas un aussi sérieux intérêt à la classification des médailles au point de vue pécuniaire. L'histoire ne comprend pas et n'admettrait guère que telle tête de Julie, fille de Titus, en moyen bronze, fût cotée cent fois moins que la médaille en or de la même princesse ; à un autre point de vue, on peut trouver étrange que cette peu recommandable maîtresse de son oncle Domitien soit mieux traitée par la numismatique que Sabine, par exemple, la petite nièce de Trajan, l'estimable et malheureuse femme d'Hadrien. La classification des médailles n'a aucun rapport avec les mérites des personnages qu'elles représentent.

Je n'essaierai pas d'analyser le volume que fait paraître M. DE COLLEVILLE. Le nombre des médailles qu'il signale me paraît dépasser 4,000, pour une époque qui s'arrête aux Gordien, c'est-à-dire à l'an 230. Il faut dire que, pour Hadrien seul, par exemple, il en est énuméré une centaine et que toutes n'y figurent pas à beaucoup près. La suite des médailles de grand bronze rares et recherchées repré-

Digitized by Google

sentant la tête de ce prince avec tel ou tel nom est d'une centaine, les médailles géographiques (armées de Cappadoce, de Dacie, de Mauritanie, de Norique, etc.) est considérable.

En résumé, ce livre n'est pas de ceux qu'on lit, mais de ceux qui sont consultés sans cesse et qui complètent et justifient les joies du collectionneur. Je terminerai en répétant qu'il témoigne d'une érudition puisée à toutes les sources et résume toutes les données de quinze siècles de l'histoire.

---

3. — L'Administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en 1740, par M le baron Louis DE BARDIES.

Paru sous les auspices de la Société bibliographique, cet ouvrage continue la série des études et monographies, si fortement préconisées par l'école de M. le Play et la Société d'économie sociale. L'auteur a puisé dans les archives départementales du Gers de précieux documents qui lui ont permis de reconstituer la physionomie de Jean-Nicolas Mégret de Sérilly, appelé à l'intendance d'Auch en 1739.

Par un choix judicieux de correspondances extraites d'un registre intitulé : *Etat général de la Consistance de l'élection d'Armagnac*, M. DE BARDIES nous fait pénétrer dans le détail d'une administration de généralité pendant une période de huit mois, du 29 avril au 29 décembre 1740. Malgré le caractère un peu restreint de ce travail, on ne peut méconnaître un grand esprit d'ordre et une prudente méthode dans le classement des pièces de toutes natures, lettres, dépêches, rapports qui touchent à tant de points différents, placés sous le contrôle et la direction de l'Intendant, chargé du gouvernement civil de la province. Un des traits caractéristiques de l'administration sous l'ancienne monarchie, ainsi qu'il ressort de l'étude de M. DE BARDIES, c'est la centralisation, poussée sous Louis XIV à sa dernière puissance. Presque toutes les demandes sont adressées au Roi, au Ministre compétent ou au Conseil d'Etat, renvoyées à l'intendant pour instruction et rapport, décidées ensuite à Paris. Peu de décisions importantes

Digitized by Google

sont directement prises par l'intendant. La plupart de ses ordonnances sont autorisées d'avance ou rendues sur des ordres supérieurs. Toutefois le pouvoir des intendants était considérable et comportait des attributions variées. Le cercle même de leur autorité s'étendait fort loin, et M. de Sérilly, notamment, avait dans son gouvernement la Gascogne, la Navarre et le Béarn, ce qui représenterait aujourd'hui à peu près les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, des Landes, une grande partie des départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne. Sur toute l'étendue d'un aussi vaste territoire, M. de Sérilly avait à s'occuper de toutes les questions touchant aux finances, à l'agriculture, au commerce, aux travaux publics, à l'assistance publique, à la tutelle des communautés, à la police des affaires religieuses et politiques. Son action s'exerçait aussi à l'occasion de certains faits militaires, en dehors du commandement actif du gouverneur ; enfin, il remplissait même des fonctions de judicature fort importantes, et jugeait parfois sur attribution au civil et au criminel, contrairement au principe, non encore reconnu, de la séparation des pouvoirs. Il avait pour ces différentes fonctions un nombreux personnel de subdélégués sous ses ordres, nommés directement par lui et pris le plus souvent dans le pays même, dont il leur confiait une partie de la gestion. M. de Bardies fait observer avec juste raison que ces sous-agents ressemblent bien plus à nos sous-préfets que les intendants ne nous représentent les préfets d'aujourd'hui.

D'ailleurs, çà et là, à l'occasion des nombreux actes d'administration de M. de Sérilly, l'auteur ajoute un commentaire rapide mais précis, et qui témoigne d'une connaissance sérieuse des rouages et du fonctionnement des services civils dans l'ancienne monarchie.

Sous son modeste format, ce petit ouvrage auquel la modestie de son auteur donne, dans une dédicace à l'archevêque d'Auch, le titre peu ambitieux de Compilation, a été couronné par la Société archéologique du Midi de la France, et méritait de retenir l'attention de la *Société des Etudes historiques*.

Sans prétentions dogmatiques, simplement écrit et coordonné, riche de documents habilement choisis et classés, il a sa place dans l'œuvre de reconstitution de l'histoire administrative de l'ancien régime, et si

Digitized by Google

son auteur n'a eu comme pensée que d'apporter sa pierre à l'édifice que d'autres construiront, on peut dire que dans l'accomplissement de cette tâche discrète, il a su mettre un soin du détail et un souci des recherches, qui lui conquerront les suffrages des véritables amis de la science historique.

G. DUFOUR.

---

4. — Une Légende artistique : M. Paul Baudry et sa première peinture.

Dans un article de la Revue poitevine, notre confrère, M. Eugène Louis rectifie une légende qui avait cours récemment encore à la Roche-sur-Yon, et d'après laquelle la première peinture de Baudry, natif de cet endroit, aurait été une enseigne de bureau de tabac de Melle, fort peu flatteuse, d'ailleurs, pour les essais de début du célèbre peintre de l'Opéra. A ce propos, M. Eugène Louis rappelle en quelques traits la jeunesse de Baudry, ses travaux, ses efforts, ses luttes pour l'existence, les belles dispositions de son intelligence artistique, les échappées de vue sur son brillant avenir qu'il semblait lui-même ouvrir aux yeux charmés de son vieux maître, M. Sartoris, l'ancien professeur de dessin du lycée, dont le fils devint depuis le beau-frère de Baudry. Emaillé de souvenirs personnels, l'article de notre Confrère se recommande par la précision des détails, par la sûreté des informations. Il remet les choses à leur place, et ses rectifications qui désoleront peut-être les amateurs quand même de légendes, ont ce précieux résultat de rétablir la vérité historique sur une des plus belles figures artistiques de notre époque. Un enseignement se dégage de l'article de M. Eugène Louis; lui-même le présente en ces termes sous forme de conclusion nécessaire et prévue : « En ce siècle où le vieux-neuf a tant de vogue, ayons soin de nous prémunir contre mainte surprise où l'art est devenu étranger, et si grand que soit notre faible pour les légendes, n'hésitons pas à leur préférer toujours la vérité. »

G. DUFOUR.

Digitized by Google

8. — Les Travaux de la Commission d'enquête parlementaire sur l'Exploitation des Chemins de fer italiens. (Dentu, éditeur).

A la suite du rachat des chemins de fer de la Haute-Italie, en juillet 1878, et de leur exploitation directe par l'Etat, le Gouvernement italien nomma une Commission consultative chargée de surveiller la marche de l'expérience qu'on allait tenter et d'en indiquer les résultats. Cette Commission, composée de 15 membres choisis parmi les hommes les plus compétents du Sénat et de la Chambre des Députés, avait comme mission non seulement de s'enquérir des conditions de l'exploitation, mais surtout de se mettre en communication avec les intéressés, d'écouter les réclamations, de prendre note des *desiderata* des populations et de grouper tous les faits et les renseignements se rattachant, par un titre quelconque, à l'industrie des chemins de fer. On comprend quelle devait être l'importance de cette enquête, et quel prix on attacherait à ses conclusions, au point de vue des avantages et des inconvénients réciproques de l'exploitation par l'Etat ou de l'exploitation par l'industrie privée.

Ce sont les travaux de cette grande enquête que contient le volume soumis à notre examen. De l'ensemble des documents publiés résulte chez nos voisins la conviction que l'Etat est impuissant, par la nature même de sa constitution, à se prêter aux mille combinaisons qu'exige l'exploitation des chemins de fer. Sur ce point, comme le fait avec juste raison remarquer l'éditeur, l'accord est complet, absolu. Toutes les dépositions des négociants, industriels, économistes, hommes d'état italiens aboutissent invariablement à cette même conclusion. Les critiques abondent contre le système de l'exploitation par l'Etat. Tantôt, ce sont les règlements dont la complication retarde la solution des affaires les plus urgentes, tantôt, c'est l'omnipotence administrative qui écarte, de la part du public, toute tentative de contrôle sérieux.

La Commission d'enquête, après avoir examiné les conséquences de l'exploitation provisoire du réseau de la Haute-Italie par l'Etat, s'est ensuite préoccupée des questions générales que pouvait soulever pour l'avenir l'expérience restreinte, sur laquelle elle venait d'être appelée à se prononcer.

Digitized by Google

Elargissant en quelque sorte le débat, elle s'est posée cette première question : Est-il préférable d'abandonner le système de l'exploitation privée qui, depuis tant d'années, est fait par les Compagnies, et de mettre cette exploitation entre les mains de l'Etat?

Avant de se prononcer, la Commission a passé en revue les trois régimes actuellement en vigueur dans la plupart des pays de l'Europe et notamment en Italie : l'exploitation par l'Etat, l'exploitation par des Sociétés, dites concessionnaires, le régime des Compagnies fermières. Elle a entendu les arguments pour et contre ces trois systèmes, et s'est arrêtée unanimement à cet avis, qu'il est préférable de confier l'exploitation des chemins de fer à l'industrie privée.

Il faudrait pénétrer dans le détail des dépositions, en réponse au *Questionnaire*, faites devant la Commission d'enquête, pour se rendre compte des nombreuses difficultés que soulève le problème de l'exploitation des chemins de fer relativement à la fixation des tarifs, au développement des réseaux, au transport des voyageurs et des marchandises, aux points de vue économique, financier et militaire.

Ces différents aspects de la question sont traités dans ce volume avec une rare compétence. On y lit les dépositions des principaux hommes d'Etat italiens, des économistes le plus en renom, des directeurs des grandes Compagnies de chemins de fer français. On y touche du doigt par bien des côtés le mécanisme de ces vastes entreprises qui intéressent à un si haut point la fortune et la sécurité des Etats, et quelle que soit, d'ailleurs, l'opinion personnelle qu'on puisse avoir sur le fond même de la question, on est amené à reconnaître la gravité et la complexité d'un pareil sujet par la façon dont est présentée cette étude, ainsi que par la variété en tous genres des documents qu'elle comporte.

G. DUFOUR.

Digitized by Google

6. — De la Nature des Choses, étude par M. Ambroise DANTEN. — *Rapport* de M. BOUGEAULT.

Ce titre est le même que celui du poème célèbre de Lucrèce : *De natura rerum*, et il y aurait plus d'un rapprochement à faire entre l'écrivain moderne et le poète ancien, au point de vue des principes et de certaines conclusions. Ils sont l'un et l'autre matérialistes, et partent de cet axiome si connu :

Nil fieri ex nihilo... in nihilum nil posse reverti.

L'éternité de la matière est donc leur point de départ commun ; la négation du surnaturel en est la conséquence obligée. Pour Lucrèce, la religion est un fantôme créé par l'imagination humaine ; pour M. DANTEN, elle fut à l'origine un résultat de cause à effet : « Tout ce qui avait sur l'homme une action salutaire ou funeste fut doué par lui d'une intention bienveillante ou ennemie. De là à animer ces causes, à en faire des êtres réels, à leur consacrer un culte, à leur faire des offrandes afin d'obtenir leur faveur ou apaiser leur colère, la pente était toute tracée. Bientôt il s'habitua à les prendre pour les arbitres de ses destinées... C'est ainsi que la religion prit naissance et devint la base des rapports sociaux » (P. 158). Lucrèce veut affranchir la raison humaine en la dégageant des terreurs de l'autre vie, en lui ouvrant dans l'infini, le vide où toute chose se meut :

Diffugiunt animi terrores ; mœnia mundi
Discedunt, totam video per inane geri res...

Il explique la création par la combinaison des atomes et leur jeu continu. M. DANTEN a des vues plus hardies, quoique non moins hypothétiques. Il dit en traduisant Lucrèce : « *Rien ne se perd, rien ne sort de rien* » ; puis il ajoute : Il n'y a point de matière, il n'y a que des êtres matériels doués de mouvement et de vie. (P. 19). Je ne crois pas à la matière inorganique. (P. 21). La vie n'a point d'origines. Elle a des manifestations variées et successives, suivant les milieux qu'elle traverse, milieux vivants eux-mêmes. Chaque molécule

Digitized by Google

du fluide le plus impondérable est *sans aucun doute* un monde vivant et habité, composé lui-même d'autres mondes vivants et habités aussi, et ainsi toujours. » (P. 22).

Ce qui ne fait pas de *doute* pour l'auteur en fera certainement pour plusieurs. Mais je ne critique pas ici, j'expose. « Ce globe, être naissant à la vie, s'est individualisé, *sans doute*, autour d'un germe, qui, doué d'une vertu agissante et vitale, s'est approprié autour de lui ce qu'il lui fallait pour se constituer son entité propre. » (P. 24). S'élançant de là dans l'espace sans bornes, avec l'intuition de l'infini, il ajoute : « Les êtres planétaires, reliés entre eux par d'harmonieux rapports, autour d'un centre plus éloigné, ne sont autre chose que les membres infinis d'un être plus vaste encore, doué lui-même d'une vie plus large et plus intense ;... et remontant sans cesse d'échelon en échelon, j'arrive ainsi, par des degrés sans nombre, à concevoir l'idée de l'être sans limites, qui est tout, qui emplit tout, qui absorbe tout dans sa vie unique, immuable, éternelle, infinie. » (P. 26 et 27). Cet être unique, infini, éternel, qui *est nécessairement*, qui est aussi un *principe unique et universel*, (P. 31), vous pourriez croire que c'est Dieu. Détrompez-vous, c'est *Pan* (ainsi est intitulé le chapitre), Pan ou la *Nature*, car l'auteur emploie souvent ce mot pour désigner le principe universel. Il ne croit donc ni à Dieu ni à la substance immatérielle. « L'immatériel ne représente pour moi que le néant : c'est une idée purement négative ». Donc, point de créateur ni de création. « L'univers existe par lui-même de toute éternité. Il est parce qu'il est, parce qu'il ne peut ne pas être. Une substance unique, animée dans son ensemble d'une vie propre, emplit l'étendue infinie de l'espace ». (P. 39).

Mais il est quelque chose qui infirme notablement la valeur de ces assertions audacieuses, c'est ce que dit plus loin notre auteur : « Les données de l'observation et de l'expérience ne sauraient établir *scientifiquement* un pareil système ; elles ne le pourront jamais. » (P. 41). Alors à quoi bon les affirmations si absolues qui précèdent ? Nous tombons dans un mystère auquel d'autres mystères pourraient être facilement opposés. Puisque vous vous placez en dehors et au-dessus de la science, en dehors et au-dessus de toute vérité révélée, on a le droit de ne voir dans vos idées que le résultat d'une fantaisie pure-

Digitized by Google

ment imaginaire qui n'a aucune prise sur ma raison. Vous avez beau me dire : « L'être des êtres..., quel est son principe ? la vie ; quelle est sa nature ? la vie ; sa fin ? la vie. » (P. 14). Cela ne résout rien, car la vie, c'est le problème à résoudre. Quelle est son origine, son essence, son but, sa fin ? Je reste à cet égard dans de profondes ténèbres et rien de ce que vous dites ne m'en a pu tirer. Vous dites qu'il n'y a point de matière, (P. 53), et dans la même page, vous dites : *je suis matérialiste.* Il faudrait vous mettre d'accord avec vous-même avant de chercher à me mettre d'accord avec vous.

Examinant ensuite l'origine de l'espèce humaine, M. Danten dit, (P. 61) : « c'est là une question qui est au-dessus de mes lumières et je laisse à de plus savants que moi le soin de la résoudre. » J'approuve cette défiance qui est une preuve de bonne foi. Je le vois bien incliner vers la *loi évolutive et progressive* de Darwin, mais sans y appuyer ni en rien conclure. Pour ce qui est de l'intelligence, de la pensée, de l'âme, il n'y voit autre chose qu'un résultat, une manifestation de la matière. « L'idéal, l'immatériel est un leurre, (P. 100) », et il donne comme preuve les divergences qui existent entre les différentes religions sur le concept de la divinité, sur celle de la vérité absolue, sur l'impuissance de l'humanité à trouver en cette matière un criterium définitif. Nous restons ainsi dans le vague et l'incertitude, sans règle ni boussole pour nous guider vers un but où tendent pourtant toutes les aspirations de notre être. Ce vide est un abîme : qui nous empêchera d'y sombrer ?

Pourtant l'homme est doué d'intelligence, d'activité, de liberté ; il faut à ses œuvres, un but, une sanction morale. Quelle en sera la loi ? où la trouver ? Là est la pierre d'achoppement de ces théories vagues et inconsistantes.

« La morale, dit notre auteur, est basée sur la donnée de l'âme humaine. » (P. 115). Mais quelle sera cette âme ? voici : A l'origine, dans l'état de nature, l'âme humaine n'existait pas ; il n'y avait ni vertus ni vices : donc, point de moralité, (P. 116). « L'âme n'est point un être : c'est une modification et une transformation de l'être ; ce n'est pas une cause substantielle, c'est un résultat acquis » (P. 119). L'âme fit donc son apparition chez l'homme lorsqu'il put s'élever à la faculté de réfléchir et d'abstraire. Tant qu'il n'eut que des instincts,

Digitized by Google

il n'avait point d'âme ; lorsqu'il prit possession de son *moi* par la réflexion, par l'intelligence, l'axe de sa vie se déplaça : il devint un être moral, conscient du bien et du mal (P. 124). « C'est de la Société, c'est-à-dire de ce monde idéal enté sur le monde physique, que l'homme reçoit son âme ; c'est à la Société qu'il la rend ; c'est elle qui l'enterre ou qui la fait vivre, et il y a des degrés jusque dans l'immortalité. » (P. 126). Voilà donc l'âme humaine, si toutefois c'est une âme, qui s'est dégagée progressivement, (P. 128) et qui acquiert le sentiment de sa personnalité. (P. 131). Cela nous conduit aux chapitres consacrés à l'*Homme moral* ; car avec l'activité humaine doit surgir la question de moralité : elle ne me paraît pas se dégager d'une façon bien nette, car elle manque de base et de sanction.

L'homme est fait pour agir, pour travailler : c'est une nécessité qui s'impose : de là naît la propriété. La propriété est-elle une usurpation du droit individuel sur le droit de tous ? Non ; l'équilibre se rétablira par la force des choses : L'*homme s'agite et la nature le mène.* (P. 139). « Laissez faire la nature : on ne lui en impose jamais. Quiconque aura démérité à ses yeux tombera fatalement. Votre seul droit, le droit de tous, le droit de chacun, c'est le droit à la vie, et le patrimoine commun en répond. » (P. 145). J'aurais beaucoup à dire et à rétorquer sur cet être impersonnel et souverain, qui fait tout, qui comprend tout, qui résume tout : la *Nature.* Elle remplace ici l'être personnel, vivant, absolu que d'autres nomment Dieu. Mais nous avons vu que l'auteur l'a dépossédé de son titre, de son action, de sa souveraineté, de son existence même. Cette substitution ne nous paraît pas de nature à faciliter la solution du problème moral, social et humanitaire que poursuit notre intelligence. Je la cherche en vain, cette solution, dans les chapitres consacrés à *la Famille*, à *la Religion*, à *la Patrie*. A propos du droit social, de l'égalité naturelle, M. Danten dit : « Dans la nature, il n'y a pas de droits, il n'y a que des faits. » (P. 154). C'est trancher bien légèrement une question d'importance primordiale, et cela serait sujet à contradiction. Au sujet de la Religion, il avoue bien que « l'homme a une telle propension au sentiment religieux qu'il n'est point permis de douter que ce penchant ne rentre dans le plan de la nature, (P. 159) ; que la croyance à une cause supérieure, qui dirige tout, repose sur un fon-

Digitized by Google

dement très réel, (P. 160) ; que la philosophie ne saurait remplacer la religion, (P. 161) ; mais la vérité pure n'étant pas le fait de l'humanité, toute religion repose sur une erreur, une illusion, un mirage du sentiment ou de l'imagination, et les religions sont des ferments de luttes et de rivalités ». Ainsi, la religion, tout en entrant dans le plan de la nature, se trouve condamnée à cause des erreurs qui peuvent s'y mêler. La religion ainsi mise de côté comme dangereuse ou suspecte, où donc trouver la vérité vraie, la vérité morale qui doit servir de principe obligatoire ? « Le *criterium* de la morale se trouve, non dans la conscience individuelle, mais dans la conscience générale de l'humanité civilisée, (P. 179). » C'est déplacer, c'est détruire d'un mot la responsabilité des actes, c'est enlever toute base à la vertu. Du reste l'auteur n'espère point arriver à ce sommet où le droit absolu commande et impose la loi. « Le droit et la vérité absolue sont un même point placé à une distance infinie, vers lequel aspirent sans cesse la raison et la conscience.... sans y parvenir jamais ». (P. 243). Cette conclusion n'est pas bien consolante, et l'on devait espérer mieux de tant d'efforts consacrés à la recherche d'une vérité qui fuit toujours. Nous aboutissons donc à un *fatum* inflexible, inéluctable, qui doit produire le stoïcisme, ou à son défaut, le désespoir. N'est-ce point le fatalisme qui ressort de cette conclusion ? « Le droit absolu n'est autre chose que l'ensemble, insondable à l'œil humain, des lois nécessaires et inflexibles qui président aux évolutions de la vie universelle » (P. 244).

L'auteur fait un effort pour échapper à cette étreinte de l'inconnu, de l'impossible, qui devrait aboutir au pessimisme de Schopenhauer, au Nirvana hindou. Il prêche l'action, la lutte. Partout, dans la nature, il voit la guerre, *Struggle for life*. Il trouve que « la guerre incessante entre dans le plan de la nature. » (P. 250). Elle est, selon lui, un besoin, une condition du progrès ; il dépasse l'axiome si connu, reproché à un grand homme d'Etat : *La force prime le droit ;* il dit : *La force, c'est le droit lui-même.* Ce *summum jus* n'est-il pas une insulte à la conscience humaine ? Ne semble-t-il pas justifier la violence et le crime ? « Qui peut se faire juge, dit-il, dans sa conclusion, de ce qui est bon ou mauvais. » (P. 276). C'est là, ce me semble, un cri de révolte qu'il suffit de signaler sans qu'il soit besoin d'y insister

Digitized by Google

davantage. On voit par là à quoi aboutissent ces élucubrations d'une pensée qui s'est affranchie de toute loi divine et humaine.

Chercher à sonder l'infini pour n'y trouver que la matière, la matière éternelle, résumée dans un être unique *qui est tout et absorbe tout*, (p. 279); vie universelle sans commencement ni fin; vie qui anime, absorbe et renouvelle tout sans jamais tarir, (p. 291); renoncer à toute certitude absolue sur les impénétrables mystères des choses, (p. 301); — Non, ce n'est point une solution satisfaisante pour l'esprit, encore moins pour le cœur. Vous nous laissez suspendus sur un abîme, sans espoir d'éviter la chute. Essayez de prêcher ces doctrines négatives et flottantes à ces âmes qui sont avides de vérité, qui gémissent, qui souffrent, qui aspirent à une réalité en ce monde ou au moins l'espèrent dans l'autre. Vous pourrez les troubler, les décourager, rien de plus. Vous faites bon marché de toutes les croyances sipiritualistes qui sont pour l'âme un élément de consolation et de bonheur; malgré vous elles restent debout, elles persistent, enracinées dans la substance même de cette âme individuelle, qui répugne, par un instinct supérieur, invincible, à se laisser absorber dans cette âme universelle, inconsciente et fictive avec laquelle vous prétendez la confondre. Non, vos théories n'ont rien d'humain, de moral, de civilisateur. Vous marchez à tâtons dans l'espace; vous battez des ailes dans les ténèbres. Nous persistons à chercher ailleurs la lumière que vous n'avez pu faire luire à nos regards.

BOUGEAULT.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 10 ET 25 JANVIER 1887.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Bougeault demande quelle suite a été donnée au travail de Mgr Tolra de Bordas sur *Rossi*.

M. Desclosières répond que la suite de la lecture de ce travail figure à l'ordre du jour.

M. le Secrétaire général informe en même temps la Société que le *Précis de littérature* de notre confrère, M. Bougeault, en est arrivé à sa dixième édition, c'est par erreur que l'annonce insérée au dernier numéro porte deuxième édition.

Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de M. Jadart, qui donne sa démission de membre correspondant.

M. le Secrétaire général lui exprimera par lettre tous les regrets de la Société.

De M. Clarin, envoyant un nouveau manuscrit.

De M. Jules David, qui regrette que son état de santé ne lui permette pas encore d'assister aux séances de la Société.

De M. Delattre-Lenoel, concernant le commencement du manuscrit de Mgr Tolra de Bordas sur *Rossi*, et demandant pour la Bibliothèque d'Amiens la collection de la *Revue* de la *Société des Études historiques*.

Toutes les questions relatives à l'impression des manuscrits dans la *Revue* sont renvoyées à la Commission des comptes à laquelle s'adjoindront les anciens Présidents de la Société.

Au sujet du manuscrit sur *le Bombardement de Lille* de M. Quarré-Reybourbon, M. Desclosières annonce qu'il a écrit à l'auteur pour l'in-

Digitized by Google

former que son étude, d'ailleurs fort intéressante, mais purement bibliographique, n'a pu être accueillie par la Société qu'à titre de communication.

De M. Bellanger remerciant la Société à l'occasion de son élection.

De M. le Maire et des Adjoints du deuxième arrondissement remerciant la Société de sa souscription au Bal de la Caisse des Ecoles.

M. Racine informe la Société qu'il a reçu un second manuscrit sur l'*Histoire de la Musique dramatique en France*.

Le manuscrit n° 1 est remis par M. d'Auriac à M. Camoin de Vence.

Le manuscrit n° 2 est remis par M. le Président à M. Gustave Duvert.

La date de la Séance publique est fixée, après discussion, au 27 mars prochain.

M. Desclosières fait part à la Société de la façon très complète dont le Répertoire des Travaux historiques, publié par le Ministère de l'Instruction publique, mentionne notre Société et ses travaux sous les numéros 4159 à 4170.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'*Etude sur le fort prévôtal de Doucigny*, par M. le baron Carra de Vaux.

L'auteur, à l'occasion de ce travail, communique un plan à ses Collègues et fournit quelques indications complémentaires sur les justices seigneuriales, le rôle des Comtes et des Vicomtes sous l'ancien régime.

La Société entend ensuite la lecture de M. Marbeau sur *La Rochefoucauld et la Comtesse Diane*, dont il rapproche les pensées, pour en tirer de fines critiques et de profonds enseignements.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier, rédigé par M. Dufour est lu et adopté.

M. Desclosières communique la *correspondance imprimée et manuscrite* et analyse des lettres de MM. Delpech, Wiesener, de Vaudichon, Jules Fabre, Racine, Thorin, éditeur, concernant des détails de rédaction et d'administration.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau : 1° Plusieurs Bulletins de Sociétés savantes de province qui seront mentionnés à la chronique bibliographique, avec indication sommaire des articles qu'ils contiennent; 2° Un ouvrage de notre confrère, M. le vicomte de Colleville, intitulé : *Histoire des personnages représentés sur les médailles grecques ou romaines*. M. le colonel Fabre est nommé rapporteur. 3° Un livre offert par M. Gossot, intitulé : *Madeleine*. M. C. de Vence est nommé rapporteur.

Digitized by Google

4° Plusieurs monographies écrites par M. Veuclin sur la ville de Bernay, il en sera fait mention au bulletin bibliographique.

M. d'Auriac explique qu'il a transmis à M. Dufour le manuscrit n° 2 destiné au concours Raymond et qu'il avait reçu lui-même de M. Duvert le 17 janvier. Il fait part à ses Confrères de la nouvelle distinction obtenue par son fils, M. Jules d'Auriac, lui aussi notre confrère, et qui a été, par arrêté ministériel du 30 décembre 1886, nommé officier d'Académie.

M. le Président adresse, au nom de la Société, des félicitations à nos deux confrères.

M. d'Auriac signale, en outre, la mise au concours par l'Académie de Marseille d'un prix d'éloquence ayant pour sujet : *Deux Romanciers de Provence, Honoré d'Urfé et Emile Zola, le roman sentimental et le roman naturaliste.* Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mai. Le prix consiste en 300 francs et une médaille à l'effigie du Maréchal de Villars, sous le nom duquel le prix est distribué.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une communication de M. Ernest Ameline, intitulée : *Etape alpestre.*

De vives félicitations sont adressées à l'auteur, et plusieurs Membres expriment le désir que ce récit attrayant d'une excursion dans les montagnes, soit proposé comme lecture destinée à la Séance publique.

A 9 heures 1/2, le Bureau se forme en Comité d'administration pour examiner diverses questions d'ordre intérieur.

G. DUFOUR.

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du Dimanche 27 Mars 1887.

Présidence de M. WIESENER.

La *Société des Études historiques* a tenu, le Dimanche 27 Mars, sous la présidence de M. Wiesener, professeur honoraire de l'Université, sa 53e séance publique annuelle. Dès une heure et demie, la grande salle de l'hôtel, place Saint-Germain des Prés, appartenant à la Société d'encouragement pour le développement de l'industrie nationale, réunissait un public nombreux et choisi, convoqué par des lettres personnelles mises à la disposition des Membres de la Société. A deux heures précises, suivant les traditions de ponctualité pratiquées par la *Société des Études historiques*, M. le Président, accompagné des membres du bureau, a ouvert la séance.

Siégeaient à ses côtés : MM. J. C. Barbier, premier président de la cour de Cassation, général Favé, membre de l'Institut, Jacques Flach, professeur au collège de France, vice-président, Gabriel Joret-Desclosières, avocat à la cour d'Appel de Paris, secrétaire général, Georges Dufour, secrétaire général adjoint, Ludovic Racine, administrateur.

Dans l'hémicycle et derrière le bureau, avaient pris place : MM. Camoin de Vence, baron Carra de Vaux, Gustave Duvert, E. d'Auriac, anciens présidents ; Ernest Ameline, de Biran, Bréard, Bélanger, Daussy, Auguste Duvert, Jules Fabre, Delattre-Lenoel, Gossot, docteur S. Le Paulmier, comte Lecourbe, Loiseau, Marbeau, Montaudon, Ernest Moulin, R. Pinset, Théobald, Welschinger, membres.

Les lectures indiquées au programme ont été entendues dans l'ordre suivant :

Digitized by Google

1. *Discours d'ouverture de la séance* prononcé par M. WIESENER.

2. *Compte rendu des travaux de l'année 1886* présenté par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général.

3. *Distribution du prix Raymond; histoire de la Musique dramatique en France depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1870.* Rapport de M. Georges DUFOUR, secrétaire général adjoint.

Le lauréat proclamé a été M. COCQUARD, compositeur de musique. M. Julienne MONTINI, membre de la Société philotechnique, a obtenu une médaille à titre de mention honorable.

4. *Fondation Paul Odent*, médaille d'argent distribuée à l'un des meilleurs Mémoires publiés en 1886. Cette récompense a été attribuée à M. PAGART D'HERMANSART, membre correspondant de la Société depuis 1882 et qui lui a fait parvenir d'intéressantes communications, notamment l'année dernière, une *Étude sur les maisons d'Écouen et de Saint-Denis.*

5. *L'homme libre suivant la doctrine des Stoïciens*, M. le premier Président BARBIER.

6. *Larochefoucauld et la Comtesse Diane*, M. MARBEAU.

7. *Benjamin Constant (Notes intimes)*, M. Henri WELSCHINGER.

8. *De Fontainebleau à l'île d'Elbe*, M. Jules FABRE.

9. *Excursion dans les Alpes, 1865*, M. Ernest Ameline.

Nous donnons ci-après toutes les lectures entendues dans cette séance publique. Des nécessités de composition ont amené dans l'ordre de la publication une interposition d'ailleurs sans intérêt réel.

On trouvera à la fin de la livraison, sous la forme de procès-verbal le compte rendu du banquet qui, le soir, suivant l'usage traditionnel, a réuni les Membres de la Société.

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'usage, à la *Société des Études historiques*, veut que le président ouvre la Séance publique annuelle, en vous entretenant d'une question générale de doctrine ou de méthode en histoire; et qu'interprète de ses confrères, il retrace quelques unes des règles qui servent de guides à leurs travaux.

Je me propose de vous parler de la *véracité*, c'est-à-dire, d'après l'Académie, l'attachement constant à la vérité, principe qui est la colonne de l'histoire.

Cette maxime, je l'avoue, n'est pas nouvelle. Je suis loin de la donner pour telle. Mais l'âge ne l'usera jamais. De même que l'humanité, en dépit des siècles qui s'accumulent en arrière, elle est, elle sera toujours jeune. L'avide besoin de la vérité vivra toujours au fond de l'âme humaine, sans s'épuiser, impérissable ferment de la vie morale et du progrès. Cependant son empire s'exerce-t-il sans conteste, sans défaillance? Regardons ce qui se passe en nous. Qui ne sait, par une expérience quotidienne, que cet attachement, j'ose à peine dire constant, à la vérité, est contredit, surmonté, soit par les idées premières que l'enfant a sucées avec le lait, soit par l'intérêt, les préjugés, la complaisance du moi pour lui-même, ce moi qui n'est haïssable que chez les autres, soit par la passion qui prend tous les déguisements pour nous séduire ? Non, ce n'est pas seulement dans l'antique légende que des frères ennemis se combattent. Hercule a-t-il été le seul à rencontrer devant ses pas, et le double sentier, et l'instant

Digitized by Google

du choix héroïque qui fixera sa destinée, entre le vice et la vertu? Nous aussi, à tout moment, nous sommes placés entre la vérité et la passion; et n'étant pas des demi-dieux, notre choix est vacillant. Il est beau de s'attacher à la première; flatteur de s'abandonner à la seconde; surtout, de croire qu'en obéissant à celle-ci, c'est celle-là que nous servons.

Et, après tout, la tâche est-elle si aisée?

Mettons-nous en présence de la réalité, à l'une de ces époques troublées si fréquentes dans l'histoire: de grands intérêts s'entre-choquent; des nations rivales sont aux prises; des luttes intestines arment les uns contre les autres, les partis déchaînés; les querelles politiques se doublent des haines implacables de religion, à la fois au sein d'un même pays et par delà ses frontières; des personnages fameux, quelques uns énigmatiques, rois ou reines, terribles ou charmants, mènent le chœur tragique, où l'on ne sait lequel est bourreau, lequel est victime; on ne sait qui plaindre, qui maudire.

Combien alors est obscur le champ ouvert devant l'historien! Comme il est enveloppé de mystère, hérissé d'obstacles, semé de pièges! La vue se trouble; l'esprit incertain reste suspendu; la conscience se demande avec anxiété où est la vérité; la passion artificieuse corrompt le juge; elle colore des apparences du juste ses plus aveugles, ses plus iniques emportements. Avec quelle fermeté ne devons-nous pas nous tenir sur nos gardes! Aurons-nous jamais assez de toute notre clairvoyance, pour faire droit à chacun selon son mérite? Car, lorsque dans les récits, l'erreur a pris racine quelque part, elle se transmet d'âge en âge. La bonne foi historique en reste longtemps altérée. Les uns se trompent sincèrement. Leur vue trop courte ne perce pas jusqu'au foyer de la lumière. Les autres préfèrent qu'on les trompe au profit de leurs idées préconçues. Au lieu d'interroger les preuves avec candeur, ils se montrent aussi opiniâtres à rejeter ce qui leur déplaît, qu'empressés à accueillir sans examen ce qui abonde dans leur sens. D'autres se laissent aller à la nonchalance. Il est doux de dormir sur l'oreiller des devanciers. On oublie volontiers qu'il n'est point de véracité, si l'on ne prend soin de vérifier, si l'on néglige de remonter scrupuleusement aux sources; que dirai-je? si l'on ne se persuade qu'il y a une religion de l'histoire.

Digitized by Google

Une excursion dans l'histoire d'Élisabeth d'Angleterre m'en fournira d'abord un exemple amusant. Sous le règne de Marie Tudor, sa sœur, elle était prisonnière d'État, comme complice d'une insurrection qui avait failli la mettre sur le trône. Voilà que deux cents ans après, en 1780, un historien, Thomas Warton, raconte que Marie invita Élisabeth au banquet de Noël et la reçut avec de grands honneurs. Il s'appuie, d'après des renseignements de seconde main, sur un certain manuscrit, qui existe aujourd'hui à la bibliothèque du *British Museum*. Désormais, la voie est frayée. En 1823, John Nichols dans son *Histoire des voyages d'apparât de la reine Élisabeth ;* en 1860, la savante et véridique miss Agnès Strickland, dans sa *Vie d'Élisabeth ;* en 1875, miss Lucy Aikin, dans ses *Mémoires de la Cour d'Élisabeth*, renvoient impertubablement au précieux document, vénéré comme un oracle, mais un oracle peu consulté. Après que ces quatre générations d'écrivains se sont répétées à l'envi, un chercheur, peut-être d'humeur contredisante, conçoit l'idée, rare à ce qu'il paraît, de se reporter au manuscrit lui-même. Il a beau le scruter ligne par ligne, d'alpha à oméga, il ne réussit pas à y découvrir le moindre indice de la fête de famille, dont le tableau a, sur parole, tendrement ému le lecteur anglais pendant un siècle.

Mais je vais, par un autre exemple, porter ce grand devoir de la recherche de la vérité sur un terrain plus haut et plus vaste. Je parlais d'Élisabeth d'Angleterre : elle me suggère Marie d'Écosse.

Mon intention n'est pas de retracer les infortunes de Marie Stuart, soudaines comme des coups de tonnerre, ou ménagées de loin par les savantes machinations de ses ennemis, calice de fiel, meurtre juridique. Mon but est seulement de revendiquer la règle de l'attachement constant à la vérité. Jamais règle, on peut le dire, ne fut plus outrageusement violée, ni alors, ni depuis.

Jamais, non plus, passions plus compliquées, ni plus implacables, ne s'acharnèrent contre une femme. Élisabeth, reine, déteste et redoute chez sa cousine d'Écosse, l'héritière présomptive de sa couronne, qui même, dans l'opinion de beaucoup d'Anglais, a reçu de sa naissance un droit plus légitime que le sien ; femme, sa coquetterie jalouse les trésors de beauté et de grâce dont la nature s'est plu à combler la fille

Digitized by Google

des Stuarts et des Guises. Son ministre, lord Cecil, champion de l'Angleterre protestante, abhorre une princesse catholique, et en même temps presque une étrangère, bien qu'arrière petite-fille d'Henri VII, le premier des Tudors. Il a résolu de ne reculer devant aucune extrémité pour la perdre avant que vienne à s'ouvrir la succession d'Élisabeth. Il fomente l'ambition et la révolte des nobles d'Écosse. Tous ensemble, ils la détrônent, et afin de consommer plus sûrement sa déchéance, ils la marquent d'infamie, en l'accusant d'avoir trahi et assassiné Darnley, son mari, de complicité avec le comte de Bothwell. Refugiée sur le territoire anglais, et là, captive vingt années, elle descend dans une tombe sanglante. C'en est fait : elle ne régnera pas en Angleterre.

Faut-il s'étonner si le gouvernement d'Élisabeth donne l'essor, pour la déshonorer, à des pamphlets saturés de fureurs et de calomnies ; si tout écrit destiné à la défendre est saisi et détruit avant l'impression ? Surtout, on l'accable avec les lettres criminelles qu'elle aurait écrites à Bothwell.

Mais quelle épaisse nuit sur cette procédure ! Les originaux de ces lettres en français, disait-on, personne, pas même Élisabeth, ne les vit jamais. Le texte français qu'on imprima plus tard, est la traduction d'un texte latin qui, lui-même a été traduit d'un texte écossais, le premier fabriqué probablement; et quand Élisabeth veut prendre connaissance de ces lettres, elle qui savait à merveille le français, on n'a pas d'autre aliment à présenter à sa malignité, qu'une traduction anglaise faite sur l'écossais. Cependant Marie Stuart, en Angleterre, accepte des conférences où le comte de Murray, son frère naturel et son accusateur, sans doute lui sera confronté. Vaine illusion. Du moins, et ce droit n'est jamais dénié à un accusé, elle réclame la communication des lettres qu'on lui impute. Dans le cours de plusieurs mois que durent les conférences, elle la réclame onze fois, soit directement et de sa main, soit par ses commissaires. On lui répond que rien n'est plus juste. Mais on se garde de mettre sous ses yeux des papiers jugés sans doute plus compromettants pour l'accusation, que pour la défense.

Le temps actuel, à la fin, s'apprivoise avec la vérité. Les papiers d'État de Cecil, maintenant la propriété de lord Salisbury, descendant du ministre d'Élisabeth, sortent de leur ténébreux repaire. Ils sont en

Digitized by Google

cours de publication par l'initiative du gouvernement britannique et par les soins des savants et intègres rédacteurs, les *Clerks,* des archives du royaume, le *Record Office.* Deux des lettres de Marie Stuart à Bothwell, s'y trouvent, certifiées au dos par Cecil lui-même: voilà bien les pièces du procès. Des originaux alors? Non pas: des copies, des traductions en anglais et en français; et, chose bien instructive, il s'y rencontre, soit des corrections de la main de lord Cecil, soit de petits remaniements destinés à leur donner plus de caractère, plus de saveur. L'une des deux lettres respirant la jalousie, dont la reine est censée enflammée contre la femme de Bothwell, commence en ces termes: « Monsieur, hélas! pourquoi est votre fiance mise en personne si indigne, pour subçonner ce qui est entièrement vostre. Vous m'avies promis que resouldries tout.... » Entre ces deux phrases, une autre main que celle du corps de l'écriture, laquelle n'est pas non plus de la reine, a ajouté à la marge ce mot: « J'enrage. » Et alors il faut lire : « Hélas ! pourquoi est votre fiance mise en personne si indigne, pour subçonner ce qui est entièrement vostre. J'enrage. Vous m'avies promis que resouldries tout.... » Convenons que *j'enrage* est du dernier galant. Ce joli coup de pinceau méritait, comme il arriva, de figurer dans l'édition princeps des lettres, qu'on publia peu d'années après les conférences.

Ainsi engagé, le débat s'est perpétué sans trêve, vraie bataille de religion et de patriotisme des deux côtés, la véracité historique étant reléguée à l'arrière-plan, surtout parmi ceux qui justifiaient Élisabeth à tout prix. Comme ces derniers allaient constamment perdant du terrain, alors, il y a quelque vingt ans, ils exécutèrent un vigoureux retour offensif. M. Froude, écrivant une *Histoire d'Angleterre, depuis la chute du cardinal Wolsey jusqu'à la mort d'Élisabeth,* écrasa la catholique Marie Stuart avec la passion du sectaire, dissimulé sous le manteau de l'historien. Comme les éclats de foudre incessants d'un orage destructeur, il lança sur elle les innombrables témoignages des pièces authentiques, conservées aux archives d'Angleterre. Mais s'il interrogea des pièces authentiques, en dirons-nous autant des témoignages qu'il en tira? Loin de là. La première émotion passée, on examina; et il ne fut pas difficile de prouver sans réplique par de simples vérifications, que cet appareil imposant de recherches n'était

Digitized by Google

qu'un trompeux simulacre, avec des citations dénaturées, audacieusement falsifiées, ou même forgées, au gré de l'écrivain.

Juste revanche de l'opprimé! J'ai le droit de rappeler publiquement ce qui s'est passé à la face du ciel: la calomnie est retombée sur le calomniateur. Et pour achever ce châtiment trop mérité, on a vu éclore dans la Grande-Bretagne et jusqu'en Amérique, toute une littérature spéciale, savante ou populaire, invariablement favorable à Marie Stuart. Plus la lumière se dégage par l'apparition de nouveaux documents, plus pure aussi apparaît l'image de la malheureuse reine.

La même soif de vérité tourmente l'Allemagne. D'une université à l'autre, volumes et fascicules se succèdent. Là, les opinions sont plus partagées. Quelques-uns ne se sont pas affranchis des prestiges fallacieux de M. Froude. Arbitres prétendus de l'histoire, ils trônent dans le Nord, superbes, la plume entre les dents; d'autres, au Sud et à l'Ouest ne se croient pas encore assujettis à jurer par la parole du maître. Ils rejettent comme fausses, celles des lettres à Bothwell qui mettent en scène les deux coupables supposés préparant l'assassinat de Darnley. Les autres, ils admettent qu'elles ont pu être écrites en effet par la reine, mais à Darnley, en épouse loyale, et qu'on en a détourné le sens, altéré le texte, pour les faire dévier du mari à l'amant. Trait caractéristique du génie national, ils entreprennent sur ces missives telles quelles, un travail de restitution, comme dans les textes plus ou moins corrompus de l'antiquité; ils passent les phrases au crible d'une minutieuse critique, pèsent les mots, les syllabes, démasquent les interpolations, séparent l'ivraie du bon grain, analyse arbitraire, jeu hasardeux dont s'amuse l'imagination, sans produire de résultats substantiels. Chateaubriand dit quelque part[1] à propos de cette tendance des esprits d'Outre-Rhin, qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à des études qui finissent par dégénérer dans une métaphysique de grammaire. Je ne méconnaîtrai pas toutefois que des ouvrages très fortement établis ont contribué pour une bonne part à éclairer les ombres de ce douloureux problème.

Et la France? demandera-t-on. Ah! la France se repose. Silencieuse, elle laisse dire; elle laisse faire. Marie Stuart, bien qu'elle

(1) Préface des *Études historiques*.

Digitized by Google

soit nôtre, et par le sang lorrain des Guises mêlé dans ses veines à celui des Stuarts, et comme française d'éducation, française de toute son âme, et comme reine de France, Marie Stuart est délaissée. Elle tient moins de place dans le souvenir inconstant des Français, que dans la pensée studieuse des Allemands. Patience, nous nous réveillerons.

Je m'arrête, Mesdames, Messieurs.

En traitant devant vous du devoir essentiel de la véracité, sans laquelle l'histoire se confondrait avec le roman, j'ai cru qu'il ne serait pas hors de mon cadre, une fois le principe général posé, de choisir dans un des moments les plus dramatiques des temps modernes, une démonstration particulière, pour fixer les idées, comme on dit en mathématiques.

Louis WIESENER.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 1884.

MESDAMES ET MESSIEURS,

En venant, aujourd'hui, reprendre le rôle de narrateur des travaux de la *Société des Études historiques*, je parais manquer gravement à notre chère formule : Place aux nouveaux.

Mon excuse n'est pas loin. Elle siège à nos côtés, elle tient en main le manuscrit du rapport sur le concours Raymond. Vous ne serez donc pas privés du plaisir d'entendre l'élégante parole de M. Georges DUFOUR que, l'année dernière, dans le rôle de rédacteur du compte rendu, vous applaudissiez chaleureusement.

Si nous vous donnions toute notre pensée, nous vous dirions que nous avions le désir de vous présenter un nouveau membre du secrétariat, M. DE BOISJOSLIN, collaborateur apprécié, doué d'un jugement critique ferme et sûr. Il nous a prouvé ces qualités en accomplissant un travail particulièrement difficile.

Nous lui devons le résumé des articles historiques publiés dans les Revues périodiques.

En quelques lignes, avec une vigueur de touche remarquable, notre Confrère nous a présenté la synthèse de travaux étendus et nombreux. Grand service! car on ne peut tout lire. Trouver sous sa main en quelques lignes, au gré des nécessités d'une recherche, le document souhaité, c'est un bienfait certes appréciable. M. DE BOISJOSLIN nous en a gratifiés en s'imposant un rude labeur dont nous lui sommes reconnaissants.

Nous désirions, ici même dans cette Séance, vous faire entrer en communication avec lui. Il eût été, au lieu et place de M. Georges DUFOUR, employé dans une autre fonction, de M. DUFOUR, le secrétaire

Digitized by Google

général de l'avenir, il eût été, disons-nous, un secrétaire général adjoint aussi compétent qu'autorisé.

M. DE BOISJOSLIN a souhaité, pour cette année, ne pas figurer au programme.

Nous avons respecté sa réserve, mais il ne nous est pas défendu, tout au moins, de vous donner une idée de sa méthode; essayons d'emprunter son procédé. Vous y gagnerez, car il sait préciser en cinq minutes, ce qu'il nous faudrait des heures à raconter.

Les travaux de la *Société des Études historiques*, en 1886, vous eût dit M. DE BOISJOSLIN, sont dominés par deux préoccupations maîtresses:

La recherche de la vérité.

L'hommage rendu à l'esprit de justice.

Avec MM. CAMOIN DE VENCE, général FAVÉ, MONTAUDON, DESCLOSIÈRES, TOLRA DE BORDAS, abbé GABRIEL et WIESENER, vous avez recherché la vérité sur la condamnation du chancelier Bacon, et les causes de la mort du commandant Beaurepaire; vous avez scruté les mœurs et coutumes des Francs expliquées par l'étude de leurs lois; parcouru les hypothèses multiples formulées à l'occasion de la légende du Masque de fer; pénétré les secrets ressorts du gouvernement des Pays-Bas au XVIe siècle; suivi d'âge en âge la politique des Evêques de Verdun et l'accroissement de leur pouvoir temporel; vous avez, enfin, connu dans ses détails l'existence laborieuse, puissante, tragique de l'homme d'Etat Rossi.

Ces fortes études ont révélé la volonté constante de ne rien avancer qui ne fût rigoureusement vérifié.

L'*esprit de justice!* vous l'avez célébré par la voix de MM. D'AURIAC, BARBIER, CAMOIN DE VENCE, colonel FABRE DE NAVACELLE, Jules DAVID, Jacques FLACH, LOISEAU, GOSSOT, abbé POUPIN, DE VAUDICHON et WELSCHINGER.

N'avez-vous pas honoré le juste par excellence, Saint-Louis, à propos de l'étude sur le livre de M. WALLON et à l'occasion de la grande renommée du roi de France chez les Orientaux qui le qualifiaient

Digitized by Google

de Sultan juste? N'avez-vous pas rappelé la mémoire de Jonathan Swift, le vigoureux apôtre de la liberté en Irlande, relevé la ville de Carpentras d'une défaveur imméritée, rendu aux poètes Desportes et Bertaut le bon rang que Boileau leur disputa? N'avez-vous pas célébré les vieux Gondoliers? Par vous, Laya, l'auteur infortuné de l'ami des lois, s'est trouvé vengé des tribulations que, sous la Terreur et la Restauration, lui infligèrent des censeurs brutaux ou timorés.

Vous avez enfin rappelé la juste part des services rendus par l'ancien régime à l'administration française avant 1789, par les Grecs aux origines de la musique, par le roi de Portugal, Dom Ferdinand II, aux lettres et aux arts.

Et comme la vérité, d'accord avec la justice, se réunissent pour vouloir qu'après tant d'études originales, les auteurs de rapports sur des ouvrages offerts ne soient pas oubliés, M. DE BOISJOSLIN, vous eût montré, avec la même précision et le même laconisme, comment les œuvres philosophiques de M. PELLISSIER avaient été analysées par M. BOUGEAULT, comment M. le colonel FABRE DE NAVACELLE nous avait fait connaître les mérites du mémoire couronné à propos de l'étude sur les origines du canal de Panama, comment aussi MM. DUVERT, CAMOIN DE VENCE, TOURNIER, Jules FABRE, DUFOUR, VALLÉE nous avaient parlé des livres de MM. TORRÈS-GAICÉDO, SEIJAS, BOUNICEAU-GESMON, TURPIN, QUARRÉ-REYBOURBON, Charles JORET, MORHAIN et DELPECH.

Cet inventaire de nos richesses de l'année réclame une dernière page consacrée aux admissions nouvelles.

MM. BRÉARD, comte DE COLLEVILLE, LECOURBE, THÉOBALD, abbé ESPAGNOLLE, BÉLANGER et MOULIN sont venus augmenter nos rangs.

Ils ne tarderont pas à reconnaître, ces nouveaux Confrères, que notre Compagnie, qui marche sûrement, d'un pas toujours égal, grâce aux bons soins de son administrateur dévoué, M. Ludovic RACINE, saura leur donner avec les jouissances du travail, les douces satisfactions de la plus cordiale camaraderie.

Qu'ils viennent exactement s'asseoir à nos séances mensuelles dans cet asile confortable mis obligeamment à notre disposition par la libéralité de notre confrère M. VAVASSEUR, maire du 2e arrondissement

Digitized by Google

de la ville de Paris, resté au milieu des multiples préoccupations de l'administration, le savant jurisconsulte que connaît le barreau de Paris et le fervent adepte de la science historique.

Ils travailleront avec nous sous la triple et profitable présidence de l'Université, de l'Institut et du Collège de France représentés par MM. WIESENER, général FAVÉ et Jacques FLACH, élus, cette année, membres de notre Grand-Bureau.

Ils s'associeront, ces nouveaux Confrères, à l'assentiment sincèrement sympathique et profondément cordial avec lequel nous saluons les distinctions honorifiques accordées à nos dignitaires. L'année 1886 nous a donné l'occasion d'applaudir aux promotions de M. le Premier Président BARBIER, élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, de M. TALBERT, professeur au prytanée de Laflèche, nommé chevalier du même ordre, de M. Gustave DUVERT, récompensé par les palmes d'officier de l'Instruction publique, des services par lui rendus à l'enseignement primaire et par la croix d'officier de l'ordre du Libérateur du Vénézuela, des travaux publiés sur la législation des États de l'Amérique du Sud, à propos des œuvres de M. SEIJAS sur le droit hispano-américain.

Ils apprécieront avec nous la constance et l'intérêt des communications adressées par nos zélés correspondants de province : MM. LOUIS-LUCAS, CLARIN, PAGART D'HERMANSART, PRAROND, abbé GABRIEL, DONEAUD DU PLAN, VAUDIN, DE VAUDICHON, et QUARRÉ-REYBOURBON.

Ils s'efforceront d'augmenter notre personnel et tout particulièrement d'accroître cette quatrième classe dont c'est aujourd'hui la fête, par l'accession d'artistes dont nous pourrons interpréter les compositions, vous préparant ainsi, Mesdames et Messieurs, à la suite de nos séances, l'audition d'œuvres musicales.

Ils nous aideront enfin à supporter la peine des cruelles séparations.

En 1886, nous avons éprouvé la douleur de perdre notre digne, notre savant, notre excellent doyen : Ferdinand BERTHIER.

Il s'est éteint après une longue vie pleine d'honneur et de travail. Continuateur de l'abbé de l'Epée, BERTHIER consacra son existence à l'éducation et à l'enseignement des sourds-muets, comme lui déshérités des joies de la parole.

Digitized by Google

Nous étions dispersés par la saison des vacances lorsqu'il nous fut enlevé. M. DUVERT, en notre nom, avec cette vérité et cette autorité que nous lui connaissons, rendit les derniers devoirs à notre cher Confrère.

Comme elles sont bonnes à contempler ces physionomies simples, modestes, de braves gens passionément appliqués à l'accomplissement de leur devoir, comme elles reposent de la fatigue, de la gêne que nous font éprouver les ambitieux ne laissant réellement après eux que la trace de leur turbulente personnalité.

Deux élèves et collaborateurs de Ferdinand BERTHIER, MM. THÉOBALD et BÉLANGER, ont souhaité nous appartenir, ils continueront parmi nous les traditions de leur maître vénéré.

Tous les ans, il nous reviendra, son souvenir se perpétuera par la fondation que notre Conseil a décidée dans la pensée d'honorer sa mémoire et de reconnaître le don généreux qu'il nous a légué.

Ferdinand BERTHIER prendra rang entre MM. RAYMOND et Paul ODENT.

Une médaille sera décernée en son nom à l'auteur d'un des meilleurs mémoires insérés dans la *Revue*.

Adressons aussi un mot d'adieu à M. Amédée TISSOT, bibliothécaire de la ville de Lisieux. Récemment admis parmi nous, M. TISSOT nous a été ravi par la mort presque au lendemain de son élection. Erudit, laborieux, il se proposait d'emprunter à ses savantes fonctions l'occasion de communications inédites.

Voilà, je crois, à peu près, Mesdames et Messieurs, tout simplement ce que le plus laconique des rapporteurs vous eût raconté sur les faits et actes de la *Société des Études historiques* en 1886. Si vous étiez enclins à critiquer la sécheresse de l'énumération, veuillez considérer que le programme contient encore six lectures.

Le meilleur moyen de vous être agréable n'était-il pas aussi de ménager, au début de cette séance, les efforts de votre bienveillante attention.

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES,
Secrétaire général.

Digitized by Google

LA ROCHEFOUCAULD. — LA COMTESSE DIANE.

LA FORTUNE, LE COURAGE, L'AMOUR,

AU XVIIe ET AU XIXe SIÈCLE.

Un moraliste dépeint ce qu'il a observé sur lui-même ou sur les hommes qui l'entourent. Toute observation morale est donc une confession ou un portrait. Elle est même presque toujours à la fois l'un et l'autre ; elle révèle en même temps et l'auteur et ses contemporains. Le moraliste, en effet, ne dépeint pas tout ce qu'il voit, mais seulement ce qu'il regarde ; et de même que, quand nous parcourons un livre, nous y apercevons surtout ce qui cadre avec notre propre pensée, de même, quand nous cherchons à pénétrer le cœur humain, nous y distinguons plus volontiers les traits qui concordent avec nos préoccupations intimes, ceux qui confirment nos jugements antérieurs, notre manière d'envisager la vie, nos doctrines. Un trait de bonté aurait pu échapper à l'attention de La Rochefoucauld ; jamais un trait de vanité. Le moraliste se fait donc connaître dans son livre, moins parce qu'il a eu l'intention de s'y dépeindre, que parce qu'il l'a écrit sous la dictée de ses sentiments et surtout de ses théories.

Mais, d'autre part, ce que le moraliste a vu, c'est son siècle qui l'a offert à ses yeux ; son esprit était façonné par son siècle quand il a observé tel ou tel fait, et qu'il l'a jugé plus digne que tel ou tel autre de fixer son attention. S'il a une haute portée, il dégagera de ses observations un trait général et permanent du cœur humain, et sa réflexion, exprimée sous une forme saisissante, sera vraie pour tous les temps et pour tous les hommes ; presque toujours pourtant elle portera l'empreinte de la Société contemporaine. Sans doute il en est ainsi de tous les livres et même de toutes les œuvres de l'esprit humain, car il n'en est

Digitized by Google

aucune dont l'auteur n'ait subi l'influence du milieu dans lequel il vit. Mais les recueils d'observations morales ont précisément pour objet de peindre les hommes ; ils doivent donc plus sûrement les représenter avec le costume de leur temps et de leur pays. En outre, et cette considération est plus décisive encore, ils sont presque toujours écrits par des personnes étrangères à la profession des lettres ; dès lors le métier, le convenu, l'artificiel y doivent avoir moins de part ; conçus au sein même de la Société, ils en reflètent plus exactement l'image, et nous devons y retrouver le tableau des mœurs, des habitudes, des préoccupations générales au milieu desquels l'auteur a vécu, observé, écrit.

Il est intéressant, à ce point de vue, de lire, à côté des *Maximes* de La Rochefoucauld, un des petits volumes parus dans ces dernières années qui, par la finesse de l'observation, la grâce des aperçus, l'élégance et la précision de la forme, méritent le plus d'attirer et de retenir le lecteur délicat : les *Maximes de la vie*, par la Comtesse Diane. A chaque page de ces deux recueils on reconnaît, soit le grand seigneur du temps de la Fronde, soit la Parisienne d'aujourd'hui. Pour ne pas étendre indéfiniment notre étude, nous nous attacherons seulement à rechercher ce que chacun des deux auteurs a dit de la *Fortune*, du *Courage* et de l'*Amour*.

I.

La différence entre les deux époques, et par suite entre les deux écrivains, est très marquée pour ce que nous appellerions aujourd'hui la *fortune*.

Nous ferons d'abord une observation sur cette expression elle-même : la *fortune*. La Rochefoucauld, qui l'emploie très souvent, ne lui donne jamais le sens de *richesse*. Il la prend parfois dans son acception propre, les hasards de la vie : « *La nature fait le mérite et la fortune le met en œuvre* » (153) [1]. Parfois aussi il s'en sert pour désigner les biens que la destinée accorde à un homme ; mais alors ce n'est pas, comme nous, à l'argent qu'il pense :

(1) Voir aussi, 1, 45, 47, 53, 57, 58, 60, 61, 154, 309, 323, 343, 344, 380, 391, 392, 399, 403, 435, 449, etc.

Digitized by Google

« *La fortune fait paraître nos vertus et nos vices, comme la lumière fait paraître les objets* » (380). — « *La plupart des gens ne jugent les hommes que par la vogue qu'ils ont ou par leur fortune* » (212). — « *L'amour de la gloire, la crainte de la honte, le dessein de faire fortune, le désir de rendre notre vie commode et agréable, et l'envie d'abaisser les autres, sont souvent les causes de cette valeur si célèbre parmi les hommes* » (213). Dans aucune de ces maximes La Rochefoucauld n'a voulu parler de la richesse. Si au contraire c'était l'un de nos contemporains qui les eût écrites, on ne se tromperait pas en y lisant une allusion au pouvoir magique de l'argent, au désir de s'enrichir. Les poètes eux-mêmes parlent aujourd'hui ce langage. M. Henri de Bornier, dans une pièce de vers récente, nous montre Alexandre Dumas quittant à vingt ans sa ville natale pour venir à Paris, et il s'écrie :

» Espères-tu trouver la gloire et la *fortune*,
Double rêve de notre orgueil? »

Ce rêve de notre orgueil, que le poète met en opposition avec la gloire, c'est la richesse.

Dans une de ses plus jolies fables, Lafontaine nous présente aussi deux personnages qui, entraînés comme le jeune Dumas par « *certain esprit de liberté,* » vont loin du lieu de leur naissance « *chercher fortune.* » Ce sont deux chèvres,

« Qui toutes deux étant fort fières...
Toutes deux tombèrent dans l'eau. »

Et le fabuliste ajoute :

« Cet accident n'est pas nouveau
Dans le chemin de la *fortune.* »

Il ne veut nullement nous faire entendre que ses deux héroïnes prétendaient s'enrichir, ni que ce soit sur le chemin des écus que l'on se casse le cou.

Lorsqu'il nous dit, dans Philémon et Baucis « *que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne,* » il a soin de nous avertir qu'il parle, non seulement de l'*or*, mais de la *grandeur*; et certainement, de « *ces deux divinités,* » la première n'est pas la plus importante

Digitized by Google

à ses yeux. Ce n'est pas aux *traitants* ou aux *partisans* qu'il oppose les humbles héros de son poème; c'est, il nous le dit formellement, aux « *favoris des Rois.* » Il pense comme La Rochefoucauld, et il parle la même langue.

La Bruyère, il est vrai, donne souvent au mot *fortune* le sens de richesse. Mais son exemple, explicable d'ailleurs par diverses circonstances sur lesquelles nous reviendrons plus tard, prouve uniquement que le mot pouvait avoir alors, comme aujourd'hui, deux acceptions. Seulement il y en avait une à laquelle La Rochefoucauld ne songeait jamais, et c'est précisément celle qui nous est aujourd'hui la plus familière. Quant à l'autre, nous n'y pensons guère plus que La Rochefoucauld ne pensait à la première, si bien que quand par hasard un de nos contemporains l'emploie, il risque de n'être pas compris.

Un jour, à la tribune, Guizot parlait des vertus qui avaient fait *la fortune* du parti conservateur. Des murmures ironiques ayant accueilli ces paroles, l'orateur se redressa de toute la hauteur de son dédain : « *Il y a*, dit-il, *des pensées qui ne me viennent pas, des allusions que je ne sais pas pressentir.* » Guizot avait employé le mot *fortune* comme l'eussent fait Lafontaine et La Rochefoucauld; ses adversaires affectaient malignement de l'entendre dans le sens moderne.

On pourrait faire une remarque analogue au sujet d'une autre expression dont le sens a également changé à mesure que l'argent prenait plus d'importance dans la société : *honnête homme* éveillait autrefois l'idée de bonne éducation ; il éveille aujourd'hui celle de probité.

Cette différence dans le sens usuel des mots par lesquels les hommes résument, soit la qualité qu'ils recherchent avant tout chez leurs amis, soit celui de tous les biens envoyés par le sort qu'ils désirent avec le plus de passion, est un signe caractéristique des mœurs et une conséquence frappante de l'organisation sociale des deux époques.

Sous Louis XIV, aux yeux d'un homme de Cour, le point important dans la destinée d'un personnage était sa situation à la Cour ; la richesse était l'accessoire naturel et nécessaire des

Digitized by Google

dignités ; mais l'homme qui n'aurait eu que de l'or et qui aurait prétendu compter pour quelque chose dans l'Etat eût été ridicule. Le rang que chacun tenait de sa naissance, de ses emplois, de la faveur du Prince, voilà ce que l'on considérait, voilà ce que La Rochefoucauld appelait la *fortune* ; voilà le sujet d'observation qui l'intéressait. « *Lorsque la fortune*, dit-il, *nous surprend en nous donnant une grande place sans nous y avoir conduits par degrés ou sans que nous nous y soyons élevés par nos espérances, il est presque impossible de s'y bien soutenir et de paraître digne de l'occuper* » (449)... « *La modération des hommes dans leur plus haute élévation est un désir de paraître plus grands que leur fortune* » (18). — « *Il y a une élévation qui ne dépend point de la fortune : c'est un certain air qui nous distingue et qui semble nous destiner aux grandes choses : c'est par cette qualité que nous usurpons les déférences des autres hommes, et c'est elle d'ordinaire qui nous met plus au dessus d'eux que la naissance, les dignités et le mérite même* » (399). Ainsi, pour La Rochefoucauld, la naissance, les dignités, le mérite, c'est cela, et non point la richesse, qui met un homme au dessus des autres. Il écrit pour ceux qui, comme lui et autour de lui, possèdent ces biens ; et il étudie avec soin les sentiments, les faiblesses, les inimitiés qui sont le partage accoutumé de la grandeur. Il nous parle de la modération dans la haute fortune (18), du danger d'occuper un emploi plus grand que son mérite (419), des qualités nécessaires pour s'élever dans les grandes affaires (453, 399, 343, 239, etc.) de l'envie qui s'attache au succès : « *L'approbation que l'on donne à ceux qui entrent dans le monde vient souvent de l'envie secrète que l'on porte à ceux qui y sont établis* » (28). — « *La haine pour les favoris n'est autre chose que l'amour de la faveur. Le dépit de ne pas la posséder se console et s'adoucit par le mépris que l'on témoigne de ceux qui le possèdent, et nous leur refusons nos hommages, ne pouvant pas leur ôter ce qui leur attire ceux de tout le monde* » (55). Comme cette pensée si fine et si vraie porte bien sa date ! Quel moraliste aujourd'hui songerait à nous parler de la faveur ou des favoris ? Non que ces choses ne puissent encore exister ; mais elles sont trop précaires et trop peu importantes pour exciter

Digitized by Google

l'envie ou la colère, ou même pour attirer l'attention ; de nos jours Racine ne mourrait plus de chagrin pour avoir encouru la disgrâce de quelque successeur du grand Roi ; mais dans le cercle où vivait La Rochefoucauld, la faveur du Prince était la fortune suprême, et les courtisans adoraient, non seulement le Soleil, mais les personnages mesquins que le Soleil daignait éclairer du reflet de ses rayons !

A côté de ces *Maximes* fort nombreuses sur les hautes fortunes et les hautes infortunes, sur les grandes ambitions et les grandes affaires, quelle place La Rochefoucauld va-t-il donner dans son livre aux sentiments si variés, si intéressants par leur déraison comme par leur puissance, que le prestige de l'or fait naître dans le cœur de ceux qui possèdent la richesse et de ceux qui ne la possèdent pas. Voilà une mine féconde d'observations, se rattachant, non plus à des mœurs passagères, aux manies accidentelles d'un cercle étroitement limité, mais à des passions impérissables et universelles. Tout cela pourtant semble ne pas exister pour La Rochefoucauld. Hormis trois ou quatre réflexions sur l'avarice, (11, 167, 491, 492), vice particulièrement honni des grands seigneurs, et deux maximes, contradictoires d'ailleurs, sur le mépris des richesses (54 et 301), il néglige ou il dédaigne tout ce côté du cœur humain.

Conclurons-nous de son silence que l'argent ne tenait aucune place dans les préoccupations de ses contemporains, ou dans celles des hommes de son rang, ou même dans les siennes? Mais les mémoires et les correspondances du temps révèlent une société qui était loin de se montrer insensible aux avantages de l'opulence : l'avidité cynique des courtisans, les exactions des personnages en place, les mésalliances dorées des grands seigneurs, le mélange bizarre d'envie, de dédain irrité et d'adulations complaisantes dont ils entouraient les *traitants* enrichis, la place que le théâtre, image de la vie, donnait aux legs et aux procès, tout atteste qu'alors, comme aujourd'hui, comme toujours, la richesse, source de jouissances ou source de puissance, était convoitée avec passion et poursuivie avec âpreté.

Lorsque le petit marquis du Misanthrope énumère complaisam-

Digitized by Google

ment les mérites qui lui donneraient le droit « en tout pays d'être content de soi, » il s'écrie :

« J'ai *du bien*, je suis jeune, et sors d'une maison.... » etc.

C'est *le bien* qui vient le premier à sa pensée. Quand Alceste cherche quelles qualités, à défaut de l'art de faire des vers, il pourrait reconnaître à l'homme au sonnet, il dit à Philinte :

« Je louerai, si l'on veut, son train et *sa dépense*... » etc.

La *dépense!* Comme cette expression est caractéristique! Dépenser était pour les gens de Cour une nécessité si impérieuse qu'ils avaient fini par en faire un mérite! Peut-être aurions-nous mauvaise grâce à le leur reprocher, nous qui, pour exprimer qu'un homme dépense beaucoup relativement à son revenu, disons qu'il vit *honorablement*.

Mais pour satisfaire à ce devoir que la situation sociale imposait sous peine de déchéance, pour tenir son rang à la Cour, pour faire figure à l'armée, il fallait de l'argent, et, afin de s'en procurer, les grands seigneurs avaient recours, sans rougir, à des moyens que l'usage autorisait alors et qui révolteraient aujourd'hui notre probité bourgeoise et notre fierté démocratique. Quel ministre de rencontre, quel agitateur politique de bas étage aurait de nos jours l'impudence d'avouer, s'il avait eu la faiblesse de s'en rendre coupable, des actes tels que ceux dont l'intègre Sully et le fier La Rochefoucauld se glorifient dans leurs Mémoires ?

Sully, naïf dans son amour de l'or, et probe à sa manière, même dans les actes que nous réprouverions aujourd'hui, raconte avec force détails qu'il s'est enrichi dans sa jeunesse par les rançons des prisonniers et par le pillage, plus tard par les dons du Roi et par les pots-de-vin des traitants. On sortait à peine du régime féodal ; le butin et les rançons étaient encore le droit de la guerre. Chaque Seigneur, chaque gouverneur de ville ou de province, chaque gentilhomme se regardait comme un petit souverain, et faisait la guerre à ses frais et à son profit. S'enrichir par la guerre, céder à prix d'argent la place forte que l'on avait charge de défendre, se révolter pour faire acheter sa soumission, s'allier avec l'étranger, ne prendre conseil que de ses intérêts et faire

Digitized by Google

prévaloir ses prétentions par les armes, tous ces privilèges, réservés aujourd'hui aux puissances belligérantes, étaient revendiqués et exercés sans déshonneur par les simples capitaines. Les mœurs créées par un état social survivent si longtemps aux institutions qui leur ont donné naissance, qu'on retrouve celles-ci, même après Richelieu ; la conduite de Turenne et de Condé pendant les troubles de la Fronde ne peut s'expliquer que par les souvenirs des temps féodaux.

Devenu ministre, Sully n'a plus l'occasion de faire des prisonniers ; mais il lui reste les présents du Roi, qui lui semblent la chose du monde la plus flatteuse, et les pots-de-vin, à l'occasion desquels sa probité fait une distinction. Il blâme sévèrement ses collègues, qui les recevaient en se cachant, pour trahir les intérêts du Roi. Quant à lui, il se vante de n'en avoir jamais accepté sans en avertir Henri IV ; c'était dit-il, ainsi convenu entre eux. A chaque occasion, d'ailleurs, il offrait de reverser au trésor royal ce qu'il avait reçu, et le bon Roi, toujours aussi surpris que charmé d'une honnêteté à laquelle ses courtisans ne l'avaient pas accoutumé, ne manquait pas, à son tour, d'autoriser l'intègre ministre à garder ce qu'on lui avait donné ; il y ajoutait même presque toujours une nouvelle récompense. « *Je n'y perdis rien* » est, dans les mémoires de Sully, la conclusion ordinaire de son récit. Chaque siècle, comme chaque classe, a sa manière de comprendre et de sentir la délicatesse, cette « *élégance de la probité* », suivant l'heureuse expression de la Comtesse Diane. De nos jours encore nous entendons parler du *sou pour livre*, mais ce ne sont plus les Ministres qui se le font donner.

La Rochefoucauld répondra-t-il mieux à ce que nous attendrions aujourd'hui d'un homme délicat, ou même simplement d'un homme désintéressé ? Pendant la Fronde il offre sa soumission à Mazarin dans un projet de traité qu'il juge sans doute fort honorable pour lui, car il en reproduit le texte dans ses mémoires en s'indignant de ce que Mazarin ne l'ait pas accepté ; le traité, muet sur tout ce qui pouvait intéresser le bien public, stipulait uniquement des avantages personnels en faveur des divers seigneurs révoltés ; La Rochefoucauld exigeait pour sa part 120,000 écus,

Digitized by Google

destinés à lui acheter un gouvernement; puis, afin que l'honneur accompagnât l'argent, il prétendait aussi obtenir pour sa femme un tabouret à la Cour. Quelques années plus tard son nom figure sur la liste des grands personnages soupçonnés d'être à la solde de Fouquet. Quand Louis XIV est devenu le maître incontesté du royaume, La Rochefoucauld reçoit de lui des présents et une pension; ses frères et ses sœurs, ses enfants et ses petits-enfants ont des pensions, des bénéfices, des charges de Cour, des gouvernements qui ne sont que des présents déguisés.

Son livre ne dément pas sa vie. Remarquons en quels termes il s'exprime dans une des seules maximes où il parle de la richesse. « *Le mépris des richesses*, dit-il, *était dans les philosophes un désir caché de venger leur mérite de l'injustice de la fortune par le mépris des mêmes biens dont elle les privait; c'était un secret pour se garantir de l'avilissement de la pauvreté; c'était un chemin détourné pour aller à la considération qu'ils ne pouvaient avoir par les richesses* » (54). Ici la tournure de la phrase est significative autant que le fond même de la pensée. « *La richesse donne la considération et la pauvreté avilit.* » Voilà une première proposition; elle est, aux yeux de l'auteur, tellement avérée qu'il n'aurait pas songé à la relever pour elle-même; il la rappelle incidemment pour justifier une seconde proposition à laquelle tout le monde n'aurait pas songé, et qui motive la peine qu'il a prise d'écrire une *maxime* : « *La richesse a tant de prestige, elle est un bien si désirable, qu'il est impossible de croire à la sincérité des philosophes qui ont prétendu la mépriser.* »

Certes, l'argent tient maintenant une grande place dans nos désirs et dans nos hommages; mais personne n'oserait plus écrire ce qu'écrivait La Rochefoucauld, parce qu'il n'est personne aujourd'hui qui ne connaisse et qui ne puisse citer des hommes très sincèrement indifférents à la fortune. Ces hommes ne prétendent peut-être point au titre glorieux de philosophes; mais ils ont été assez heureux pour se créer un devoir et ils lui consacrent leur vie. Que ce soit le dévouement obscur à quelque humble tâche, ou la poursuite passionnée de quelque grand rêve humanitaire, scientifique, artistique, ou même politique, tout entiers à leur idée, suivant avec

Digitized by Google

respect le sillon qu'ils se sont tracé, ils passent à côté de l'argent, l'oubliant plus encore qu'ils ne le dédaignent.

Autour de La Rochefoucauld on ne le dédaignait pas, parce qu'on ne savait point s'en passer; mais, tout en le convoitant, on affectait de le mépriser; c'était un de ces côtés matériels de la vie que l'on subit, et dont on ne parle pas. Voilà ce qui explique le silence de La Rochefoucauld. « *Ne touchez pas à l'argent, cela pue,* » écrivait Mme de Sévigné, qui cependant savait compter la dot de sa fille, et qui dut plus tard se résigner à l'humiliation de voir son petit-fils épouser la fille d'un fermier-général pour payer les dettes des Grignan. La richesse était si peu de chose à côté de la naissance ou des dignités, que ce qui avait trait à l'argent ne comptait pas. Un homme de haut rang le prenait sans scrupule comme il le dépensait sans mesure; ces choses glissaient sur lui sans le tacher. C'était déroger que contracter une mésalliance, parce que c'était altérer pour toute la race à venir la pureté du blason; mais rançonner une ville, pressurer une province, ou ramasser les dons du roi, c'était relever la fortune de ses descendants, c'était faire acte de gentilhomme.

Nous pensons et nous sentons autrement aujourd'hui. Dans notre société démocratique qui croit s'être affranchie des vieux préjugés et qui prétend ne plus faire de distinctiou entre les hommes que pour leur éducation ou pour leur valeur personnelle, la différence la plus réelle est celle que crée la fortune ; c'est la moins discutable, c'est celle qui se traduit par les effets les plus positifs. Nous n'irons certainement pas jusqu'à dire que la richesse constitue la seule aristocratie restée puissante devant l'opinion ; toutefois on ne peut nier qu'elle ne mette un homme en relief, et qu'elle ne lui donne, dans une large mesure, l'influence réservée jadis au rang et aux dignités.

Mais précisément parce que la question d'argent a pris dans notre société effacée un rôle prépondérant ; parce que, plus qu'autrefois, il est vrai de dire, suivant l'énergique expression de la Comtesse Diane : « *Le moi est quand il a* » (50), tout ce qui touche à la fortune, aux moyens de l'acquérir, à la manière de l'employer, est devenu plus grave. Chacun, se sentant moins haut, redoute

Digitized by Google

plus de s'abaisser. Les *Maximes de la vie* témoignent de cet état d'esprit ; elles reflètent des préoccupations et, nous le verrons aussi, des délicatesses dont ne s'était pas avisé La Rochefoucauld.

La Comtesse Diane parle souvent de la richesse, de la pauvreté, de la ruine. Elle ne dit pas, comme La Rochefoucauld, qui ne comprenait point que l'on pût vivre sans un grand train de maison, que la richesse donne la considération et que la pauvreté avilit ; elle dit simplement, en quelques mots d'une énergie saisissante : « *La richesse rend tout facile, d'abord l'honnêteté* » (42). Elle décrit avec une ironie sereine ces sentiments terre à terre que chacun de nous à maintes fois eu l'occasion d'observer... chez les autres : « *La bravoure et le désintéressement sont les deux qualités que nous admirons davantage, sans doute parce qu'elles mettent en péril les biens qui nous sont les plus précieux : la vie et l'argent* » (95). — « *Nous croyons toujours que nos amis nous préfèrent à leur intérêt ; nous le croyons..., jusqu'au jour où nous avons des affaires d'intérêt avec nos amis* » (110).

Elle a observé avec une attention particulière les misères qu'entraînent les vicissitudes si fréquentes dans notre existence de travail et de luxe, de jouissances hâtives et de risques imprudemment courus. La pauvreté succédant à la richesse, n'est-ce pas le spectacle poignant que nous avons chaque jour sous les yeux ? Et les conséquences d'un changement de fortune ne sont-elles pas plus graves parmi nous qu'elles ne pouvaient l'être parmi les grands seigneurs pour lesquels était écrit le *Livre des maximes* ? Qu'un La Rochefoucauld tombât en disgrâce, qu'il perdît par quelque revers du sort les biens dont les hasards de la guerre ou la faveur des rois avaient enrichi ses ancêtres, il n'en conservait pas moins et il transmettait à ses enfants ce que rien ne pouvait lui enlever : son nom, son rang, son épée, tout ce qui faisait son prestige ; il restait duc de La Rochefoucauld. Que reste-t-il à un bourgeois de nos jours quand il perd son argent ? L'homme qui avait su conquérir l'aisance et qui n'a pas su la conserver trouve à peine, à la fin de sa vie, le moyen de gagner péniblement son pain, et le renom de probité qu'il a peut-être la consolation de léguer à ses enfants ne suffira pas pour les aider à se relever. Les privations

Digitized by Google

matérielles qui lui sont imposées sont pénibles, car, comme le dit la Comtesse Diane, « *On s'accoutume à tout ce qu'on a, jamais à ce qu'on n'a plus* » (94). Mais elles ne sont rien à côté des souffrances morales. « *Il est*, dit-elle, *difficile aux grandes âmes elles-mêmes de porter fièrement la ruine, parce qu'elles sentent sans cesse leur dignité menacée par leur misère* » (65). — Et plus loin : « *Il y a dans la générosité même une raison de ne pas pardonner à celui qui, en nous ruinant, nous a privé du bonheur de donner; cette générosité entravée chaque jour se retourne contre lui pour le faire maudire* » (134).

Le bonheur de donner ! Nous retrouverons souvent dans les *Maximes de la vie* cette expression charmante. Donner est certainement une des plus grandes joies de ce monde, un des plus doux privilèges de la fortune. L'art de donner est, avec l'art plus difficile encore peut-être de recevoir, un des sujets que la Comtesse Diane a observés avec le plus de pénétration et traités avec le plus de délicatesse.

La Rochefoucauld avait dit : « *Assez de gens méprisent le bien, mais peu savent le donner* » (301). La Comtesse Diane cherche la cause de cette disposition singulière et cependant si commune : « *Les caractères faibles se laisseront piller, mais ils ne seront jamais généreux; il faut prendre sur soi pour donner* » (97). Conséquence étrange de la faiblesse! C'est par faiblesse qu'on gaspille sa fortune; c'est par faiblesse aussi que l'on ne sait pas faire l'effort de la bien employer! Et cet effort, quand on le fait, on ne sait pas le pousser jusqu'au bout. Voyez ce que dit encore la Comtesse Diane : « *Qui a donné n'entend pas s'être dessaisi tout-à-fait, et se croit le droit d'exercer un contrôle sur l'obligé. Ce contrôle est d'autant plus impérieux que l'obligé est plus pauvre* (60). Voici un exemple de cette prétention singulière : « *Les cœurs qui comprennent et pratiquent le mieux la générosité ne songent pourtant pas à donner aux autres le plus grand des bonheurs, le bonheur de donner ; ils ne permettent pas même d'ordinaire qu'on partage avec d'autres la jouissance de leur don* » (83). Qui de nous ne fera ici un retour sur soi-même et ne sentira avec surprise combien il garde d'égoïsme jusque dans sa générosité! Nous voulons avoir le bénéfice de notre

Digitized by Google

bienfait; nous voulons que celui qui en jouit sache à qui il le doit. Ces exigences déraisonnables que la Comtesse Diane nous fait découvrir au fond de notre cœur et qui lui donnent le droit de s'écrier : « *Nous faisons souvent payer bien cher ce que nous croyons avoir donné* » (97); ces bizarreries et ces contradictions qu'elle constate dans les âmes les plus généreuses ont toutes la même source : l'amour de soi. Notre *moi* déborde jusque dans nos bienfaits; c'est pour soi qu'on donne, comme c'est pour soi qu'on se dévoue et qu'on se sacrifie, comme, hélas! c'est pour soi qu'on aime.

Aussi la Comtesse Diane a-t-elle raison de dire : « *Il faut encore plus de générosité pour bien recevoir que pour bien donner; la grandeur d'âme prescrit au bienfaiteur d'oublier et à l'obligé de se souvenir* » (106). Mais sa délicatesse est trop haute pour conclure de cette observation qu'un cœur jaloux de sa dignité ne doit pas accepter l'aide offerte par un ami : « *On peut*, dit-elle au contraire, *tout accepter de celui à qui on aurait tout donné; il n'a que la supériorité de l'occasion* » (40). Elle nous montre que ce sont les âmes les plus fières qui savent recevoir sans s'abaisser: « *Les caractères généreux acceptent sans embarras en pensant qu'ils donnent le bonheur de donner. Les caractères avides demandent sans honte en ne pensant qu'au profit de recevoir. Les caractères ordinaires, ni avides, ni généreux, ne veulent ni demander, ni recevoir, et ne comprennent pas qu'il y ait des gens pour qui la reconnaissance ne soit pas un fardeau* » (64). Voilà la vérité ! c'est celui qui donne qui est véritablement heureux et qui doit rendre grâce à son ami. Aussi a-t-elle raison d'ajouter : « *Pour bien donner, comme pour bien recevoir, il n'y a qu'à laisser voir son bonheur* » (68).

Que ces pensées charmantes nous transportent loin de La Rochefoucauld et de son fastueux entourage ! Il ne faut cependant pas en attribuer l'honneur à la seule marche du temps ; les sentiments peuvent différer, non seulement d'un siècle à l'autre, mais aussi d'une société à l'autre dans le même siècle, et sur tous ces points La Bruyère s'éloigne de La Rochefoucauld autant qu'il se rapproche de la Comtesse Diane. C'est que pour lui la question d'argent était chose grave, comme elle l'est aujourd'hui pour nous tous. Vivant

Digitized by Google

au milieu des grands, dans une condition subalterne à laquelle le condamnait la médiocrité de son avoir, il les regardait de bas en haut, et, pour prendre sa revanche, il en appelait d'avance à la postérité. « *Le présent*, disait-il, *est pour les riches, et l'avenir pour les vertueux et les habiles... Que sont devenus ces importants personnages qui méprisaient Homère,... qui ne lui rendaient pas le salut, qui ne daignaient pas l'asseoir à leur table, qui le regardaient comme un homme qui n'était pas riche, et qui faisait un livre ?* » (*Des biens de fortune*).

A côté de ces lignes amères et orgueilleuses qui contrastent avec l'indulgente sérénité de la Comtesse Diane, on retrouve chez La Bruyère, avec les mêmes préoccupations, les mêmes délicatesses. Lui aussi se demande dans quelles circonstances un cœur fier peut recevoir un don sans compromettre sa dignité, et il affirme, presque dans les mêmes termes, qu'il faut être généreux pour consentir à accepter un bienfait : « *Quelque désintéressement qu'on ait à l'égard de ceux qu'on aime, dit-il, il faut quelquefois se contraindre pour eux, et avoir la générosité de recevoir.* » ... *Celui-là peut prendre qui goûte un plaisir aussi délicat à recevoir que son ami en sent à lui donner.* » (*Des biens de fortune*). Il a soin de nous avertir d'ailleurs qu'il suppose le service rendu par *un ami*, par *ceux qu'on aime ;* la Comtesse Diane de son côté dit par *celui à qui on aurait tout donné.* Ni l'un, ni l'autre, sans doute, n'eût parlé dans les mêmes termes d'un secours offert par le dédain d'un supérieur ou par la pitié d'un étranger.

La Comtesse Diane n'avait certainement pas dans la mémoire ces passages de La Bruyère lorsqu'elle a écrit ses *Maximes de la vie* ; il n'en est que plus intéressant de remarquer qu'à deux cents ans de distance, dans des conditions et dans des milieux si différents, les deux moralistes se sont rencontrés pour exprimer avec une exquise délicatesse un sentiment profondément vrai, qui n'étonnera que les âmes vulgaires, et pour affirmer que l'on peut honorablement devenir l'obligé d'un ami sans devenir son inférieur. La dignité n'est pas fatalement atteinte par le bienfait, la reconnaissance n'est pas une sujétion, et quand c'est vraiment le cœur qui donne, l'égalité n'est pas à tout jamais rompue.

Digitized by Google

Avant de quitter cette matière nous ne résistons pas au plaisir de citer encore une *maxime de la vie* dont la forme est superbe et qui atteste une grande profondeur d'observation : « *Si un homme qui tombe veut se relever, qu'il se hâte de saisir la main que tout le monde lui tend dans le premier moment. Plus tard, tout le monde aura passé son chemin* » (4). Ce n'est pas seulement à la perte d'argent que s'applique cette remarque, mais à tout revers, à toute disgrâce; nos temps troublés nous en ont trop souvent fourni la preuve. Un homme est victime de quelque changement politique; ou, pour ne pas blesser sa conscience, il brise volontairement sa carrière; aussitôt tous ses amis s'agitent; les indifférents eux-mêmes s'émeuvent; chacun, avec une ardeur sincère, cherche à remédier à son infortune. Mais, que le premier effort n'aboutisse pas, que le temps s'écoule, on se lasse, on oublie; il reste seul. Et si parfois on pense encore à lui, on semble se dire qu'après tout c'est sa destinée! On lui reprocherait presque de se plaindre encore et de ne pas savoir se résigner!

Ne nous étonnons point qu'il en soit ainsi. Où serait le mérite du sacrifice s'il n'était pas suivi de souffrance? Admirerions-nous l'homme de cœur qui immole à sa conscience sa situation ou sa fortune s'il était certain de retrouver une fortune ou une position? Il savait ce qui l'attendait; il savait qu'il n'obtiendrait des hommes qu'une estime stérile et qu'il n'aurait pour récompense que le seul bonheur qui sur la terre dépend uniquement de nous-même : la satisfaction d'avoir fait son devoir, Voilà pourquoi il peut regarder avec fierté ceux dont l'oubli rapide et la lâche indifférence n'ont pas su le venger de l'injustice, et qui, devant son abnégation, ne savent montrer que de la faiblesse.

II.

Le mot *courage* n'a pas changé de sens depuis deux cents ans. Aujourd'hui, comme autrefois, il comprend dans ses diverses acceptions tous les genres de la force d'âme : bravoure devant le danger, résistance à la tentation, constance dans le malheur ou la souffrance. Or, La Rochefoucauld lui donne toujours le sens de

Digitized by Google

valeur militaire, et la Comtesse Diane le sens de fermeté. Chacun des deux auteurs l'emploie pour exprimer celle des qualités de l'âme élevée et vaillante à laquelle il s'intéresse le plus.

Quand La Rochefoucauld veut parler de la fermeté d'âme, il se sert des mots *constance* ou *intrépidité*, qu'il emploie dans un sens peut-être un peu différent de celui que nous leur donnerions aujourd'hui : « *La constance des sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans le cœur* » (20). « *Nous croyons souvent avoir de la constance dans les malheurs lorsque nous n'avons que de l'abattement* » (420 ; voir aussi 21) ; « *L'intrépidité doit soutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la seule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui est nécessaire dans les périls de la guerre* » (*Pensées supprimées*, 40). — La Rochefoucauld, on le voit, était loin de dédaigner la fermeté d'âme, car ici, sous le nom d'intrépidité, il la place au-dessus de la bravoure militaire ; mais il lui donne dans son livre une place beaucoup moins importante. Qu'il désigne la bravoure militaire sous le nom de *courage* (215, 504, *P. S.* 616), ou plus habituellement sous le nom de *valeur* (1, 150, 213, 214, 215, 216, 220, 365, *P. S.* 40), il l'étudie sous toutes ses formes (213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221, etc.), distinguant le courage contre le mousquet ou contre l'épée, en rase campagne ou devant des retranchements, en public ou sans témoins, en plein jour ou dans l'ombre de la nuit ; il en recherche les mobiles secrets ; il en démasque les contradictions et les défaillances ; il y revient souvent, et l'on voit qu'il y pense toujours. Ainsi, même dans cette tirade célèbre par laquelle il clot son livre, en affirmant, après « *la fausseté de tant de vertus, la fausseté du mépris de la mort* » (504), c'est encore la mort du soldat sur le champ de bataille qui domine sa pensée.

Le courage devant l'ennemi était, en effet, le plus nécessaire des courages dans un siècle militaire, le plus familier à La Rochefoucauld qui avait commencé sa vie dans les camps et qui la finissait dans une Cour, le plus naturel et le plus répandu parmi cette société de grands seigneurs qui tous appartenaient à l'armée, et qui considéraient comme le privilège de leur caste de ne devoir au roi que le sacrifice de leur sang.

Digitized by Google

Notre siècle a d'autres idées et d'autres mœurs; aussi voyons-nous chez la Comtesse Diane des préoccupations toutes différentes. Ce qui l'intéresse par dessus tout, c'est la force d'âme; pour elle, le *courage*, c'est cet empire sur soi-même qui fait l'honneur de l'homme dans toutes les difficultés de la vie [1]; qui l'élève au-dessus des petitesses et des lâchetés mondaines [2]; qui lui permet de lutter contre la douleur et contre les coups de la destinée aussi bien que contre le péril; qui le soutient par la résignation et par la fierté quand le malheur est accompli [3], et qui lui inspire, s'il le faut, le sacrifice sous toutes ses formes, y compris le sacrifice de la vie, l'un des plus faciles de tous : « *Le courage le plus court*, dit-elle, *est le plus aisé; on sacrifie sa vie plus facilement qu'on ne la consacre* » (p. 100).

Quand la Comtesse Diane s'occupe du courage devant le péril, elle ne s'attache pas spécialement, comme La Rochefoucauld, au danger que rencontre le soldat; elle songe à tout danger qui peut menacer un homme, et la forme même qu'elle donne à sa pensée prouve que ce qui la frappe le plus dans ce genre de courage, ce n'est pas le côté brillant du mépris de la mort, l'entrain militaire, mais la fermeté calme et réfléchie d'une âme maîtresse d'elle-même, qui voit le péril et qui l'affronte délibérément pour accomplir un devoir. « *Avoir peur, c'est s'obéir; être brave, c'est se commander*, » (p. 207). — « *La peur est un instinct, le courage est une conquête; la volonté fait taire la peur et la cache sous le courage*, » (p. 52). Cette disposition d'esprit ne tient pas uniquement à ce que le sexe de l'auteur ne lui donne pas l'occasion d'affronter personnellement les dangers de la guerre; toutes les femmes sont sensibles au prestige de la valeur militaire, et d'ailleurs la Comtesse Diane appartient, dit-on, à une famille où tous les hommes ont porté l'épée. Mais de nos jours ce n'est plus le soldat qui joue dans l'ordre social le rôle prépondérant; ce n'est plus le courage du champ

(1) « Il faut toujours être brave pour faire ce qu'on veut. » (p. 56; voir aussi p. 119).

(2) « Il y a autant de lâcheté à condamner un absent que de courage à formuler un reproche en face; mais la lâcheté est si générale qu'il est d'usage de ne cacher son mépris qu'à celui qui l'inspire. » (p. 35).

(3) « L'homme se console de bien des douleurs; le courage commence l'œuvre, l'habitude la continue, le temps l'achève. » (p. 200).

Digitized by Google

de bataille qui est le plus souvent nécessaire; ce n'est plus devant le danger matériel qu'un homme doit surtout se préparer à rester inébranlable. Le livre de la Comtesse Diane, comme celui de La Rochefoucauld, reflète les préoccupations générales du siècle qui l'a inspiré et de la société pour laquelle il a été écrit.

III.

L'amour est éternel comme le cœur humain ; le sens du mot *amour* n'a pas changé depuis deux cents ans ; cependant, là aussi le siècle a mis son empreinte, et lorsque La Rochefoucauld parle de l'amour, le sentiment qu'il dépeint n'est pas celui dont le même mot éveille en nous la pensée. Ce qu'il voyait autour de lui, ce qu'il s'est plu à observer et à décrire, c'est la galanterie ; c'est ce sentiment élégant et frivole que nous ont légué le moyen-âge et la chevalerie, et en qui se confondent le respect et le désir, la tendresse discrète et le besoin de proclamer hautement son amour, la résolution de tout braver pour posséder la femme aimée, et la soumission fière, parce qu'elle est volontaire, à l'être faible et adoré dont on se sent le maître. Dans le livre comme dans la vie de La Rochefoucauld on retrouve l'homme auquel ses contemporains ont appliqué ces vers :

> « Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux Rois, je l'aurais faite aux Dieux. »

Quel amoureux aujourd'hui oserait prendre une telle devise, et tenir un langage qui pouvait paraître charmant alors parce qu'il était vrai, qui serait ridicule maintenant, tant il formerait dissonance avec nos mœurs ?

La galanterie, que Montesquieu a si bien définie en disant : « *elle n'est point l'amour, mais le délicat, mais le léger, mais le perpétuel mensonge de l'amour* » (Esprit des lois, XXVIII, 22) ; la galanterie a sa grâce puisqu'elle peut inspirer le dévouement jusqu'à la mort ; mais elle l'inspire par genre, par mode, et non par affection. Si elle a trop la conscience de sa fragilité pour donner le bonheur, elle peut cependant, dans une société polie et raffinée, donner avec

Digitized by Google

l'illusion de l'amour, un plaisir élégant et délicat ; mais bientôt elle dégénère ; elle fait place à l'amour des salons et des ruelles, puis à la galanterie banale et basse, recherche vaniteuse et sensuelle du commerce amoureux, qui n'est même plus l'illusion de l'amour, qui en est véritablement le mensonge et le plus grand ennemi. » *Cette piperie*, dit Montaigne, *rejaillit sur celui qui la fait; il ne lui couste guère, mais il n'acquiert aussi rien qui vaille* » (livre III, chap. III).

La Rochefoucauld a bien senti la différence de ces divers sentiments et il a cherché à les distinguer : « *L'amour*, dit-il, *prête son nom à un nombre infini de commerces qu'on lui attribue, et où il n'a non plus de part que le Doge à ce qui se fait à Venise* » (77). — « *Il n'y a que d'une sorte d'amour, mais il y en a mille différentes copies* » (74). — Ailleurs il précise encore davantage : « *Ce qui se trouve le moins dans la galanterie, c'est de l'amour* » (402). Toutefois il est entraîné par les mœurs de son temps comme par ses propres souvenirs, et nous allons voir qu'en général, ce qui se trouve le moins dans ses pensées sur l'amour, c'est de l'amour.

« *Il y a*, dit-il, *des gens qui n'auraient jamais été amoureux s'ils n'avaient jamais entendu parler de l'amour* » (136). Comment ! Colin et Babet ont besoin d'avoir entendu parler de l'amour pour se chercher sans cesse, pour trembler quand ils se retrouvent, et cependant pour ne se sentir heureux que quand ils sont ensemble ! L'amour est dans la nature et non dans la convention sociale; il ne s'apprend pas, il se devine, parce qu'il se sent. Ce qui est de convention, ce qui a besoin d'être appris, c'est la galanterie; c'est la forme différente que chaque siècle, chaque société, chaque coterie donne aux relations galantes entre les deux sexes; c'est la copie de l'amour là où l'amour n'est pas, et où cependant la vanité et la sensualité veulent, à défaut du bonheur, chercher du moins le plaisir.

« *L'amour, tout agréable qu'il est, plaît encore plus par les manières dont il se montre que par lui-même* » (501). Si nous comprenons bien ce qui se cache sous cette phrase un peu maniérée, ce n'est pas à l'amour qu'elle peut s'appliquer, mais à la comédie de l'amour.

« *Un honnête homme peut être amoureux comme un fou, mais*

Digitized by Google

non pas comme un sot » (353). Oui, dans le commerce de la galanterie, où, n'aimant pas, on serait un sot de se laisser berner; mais quand on aime, est-ce que l'on calcule encore? Est-ce que l'on se préoccupe de la louange ou des railleries des hommes? Les contemporains prétendent que dans cette maxime, La Rochefoucauld fait allusion à certaines péripéties de sa liaison avec Mme de Longueville. S'il en est ainsi, Mme de Motteville et Mme de Sévigné le jugeaient bien lorsqu'elles écrivaient, la première : « *Ce seigneur était peut-être plus intéressé qu'il n'était tendre* » (Mémoires de Mme de Motteville, II, 275); la seconde: « *il allait, comme un enfant, revoir Verteuil et les lieux où il a chassé avec tant de plaisir ; je ne dis pas où il a été amoureux, car je ne crois pas que ce qui s'appelle amoureux il l'ait jamais été* » (lettre du 7 octobre 1676).

« *Il y a dans la jalousie plus d'amour-propre que d'amour* » (324). Ici un doute nous arrête; nous ne sommes pas absolument certain de la pensée de l'auteur. Avant La Rochefoucauld le mot *amour-propre* était habituellement pris dans son sens étymologique, l'*amour de soi*. Lui-même l'a souvent employé dans ce sens général: « *L'amour-propre*, dit-il notamment, *est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi* » (Max. suppr., 553). Mais de toutes les formes que peut prendre l'*amour de soi*, celle qui le frappait davantage, celle qu'il se plaisait à mettre à nu et qu'il a le plus souvent flagellée, c'était la vanité, l'amour de soi « *rendant les hommes idolâtres d'eux-mêmes* » (loc. cit.); presque toujours, quand il a écrit *amour-propre*, sa pensée reste vraie ou même devient plus vraie encore si l'on donne à ce mot le sens de vanité, par exemple dans cette phrase si souvent citée : « *L'amour-propre est le plus grand de tous les flatteurs* » (2; voir aussi 3, 4, 13, 228, etc.).

Depuis que les *Maximes* du grand écrivain sont dans toutes les mémoires, le mot *amour-propre* a presque complètement perdu son acception primitive, et il n'est plus guère employé que pour exprimer cette forme particulière de la vanité qui nous pousse à vouloir donner aux autres une opinion avantageuse de notre personne et de nos mérites. Aussi, contrairement peut-être à l'intention de La Rochefoucauld, tout lecteur donnera-t-il aujourd'hui cette interprétation à la phrase que nous venons de citer : « *Il y a*

Digitized by Google

dans la jalousie plus d'amour-propre que d'amour. » Il hésitera d'autant moins, que la pensée, ainsi comprise, sera aussi juste que piquante. Mais elle sera juste à la condition qu'il s'agisse de la galanterie, et non point de l'amour. C'est la galanterie, en effet, qui a pour principal mobile l'amour-propre. Quant à l'amour, son mobile est le besoin de posséder ce qu'on aime, et de le posséder seul ; voilà d'où naît la jalousie. Le vieux Corneille l'exprime avec autant de grâce que de poésie dans les vers charmants que l'Amour adresse à Psyché : « *Des tendresses du sang,* dit Psyché, *peut-on être jaloux ?* » Et l'Amour répond :

« Je le suis, ma Psyché, de toute la nature.
Les rayons du Soleil vous baisent trop souvent ;
Vos cheveux souffrent trop les caresses du vent....
. . . . . .
N'ayez d'yeux que pour moi, qui n'en ai que pour vous ;
Ne songez qu'à m'aimer, ne songez qu'à me plaire. »

Etre jaloux, c'est aimer pour soi. Le jaloux veut que ce qu'il aime ne soit heureux que par lui et pour lui ; il le tuerait plutôt que de le voir heureux par un autre. Quelle place reste-t-il pour l'amour-propre dans un sentiment aussi passionné ? La Rochefoucauld dit dans une autre maxime : « *Il n'y a point de passion où l'amour de soi-même règne si puissamment que dans l'amour, et on est toujours plus disposé à sacrifier le repos de ce qu'on aime qu'à perdre le sien* » (262). Cette fois c'est bien l'amour, l'égoïsme suprême, l'égoïsme d'autant plus implacable qu'il est inconscient, et que les expressions même dont il se sert, *amour*, *aimer*, concourent à le tromper. L'objet *aimé* n'est que l'instrument de notre propre bonheur ; l'amant sacrifierait sans hésiter tout l'univers aussi bien que sa propre vie à l'idole en qui pour quelques instants se résume tout son être ; mais il immolerait sans plus d'hésitation cette idole elle-même, aussitôt qu'il apercevrait en elle une volonté et des désirs se séparant des siens. Cette passion est égoïste sans doute, mais elle est profonde, et ce n'est point dans l'amour-propre qu'elle a ses racines.

Si la pensée de La Rochefoucauld est douteuse quand il parle

Digitized by Google

de la jalousie, elle ne l'est plus quand il parle de la fidélité, et là sa méprise est caractéristique : « *La violence qu'on se fait pour demeurer fidèle à ce qu'on aime ne vaut guère mieux qu'une infidélité* » (381). Est-ce que, quand on aime, on se fait violence pour être fidèle? Est-ce qu'on pourrait ne pas l'être? « *Il est*, dit-il ailleurs, *plus difficile d'être fidèle à sa maîtresse quand on est heureux que quand on en est maltraité* » (331). Ici du moins l'auteur ne profane pas le mot *amour;* il ne nous trompe pas sur le sentiment auquel il fait allusion.

« *Dans l'amour, la tromperie va presque toujours plus loin que la méfiance* » (335). Quelle calomnie contre ce pauvre amour, la plus sincère de toutes les passions! C'est la contrefaçon de l'amour, c'est la galanterie, qui pour réussir a besoin de mensonge, comme pour rester fidèle elle a besoin d'effort; c'est cette lutte de deux êtres coquets, Acaste et Célimène, partant en guerre l'un contre l'autre pour goûter la gloire d'avoir triomphé, et, une fois la curiosité et l'amour-propre satisfaits, se hâtent d'aller chercher ailleurs des conquêtes nouvelles. Mais quand on aime, pourquoi tromper? Pourquoi mentir? La Rochefoucauld est mieux inspiré lorsqu'il dit : « *Le plus grand miracle de l'amour, c'est de guérir de la coquetterie* » (349; voir aussi 376).

Que La Rochefoucauld nie la constance en amour, personne ne songera à s'en étonner; mais voyons en quels termes il va s'exprimer. Il ne dira pas, comme Vauvenargues, en quelques mots amers et incisifs, « *La constance est la chimère de l'amour* » (398); il écrira une phrase précieuse et cherchée qui ne peut s'appliquer qu'à la galanterie : « *La constance en amour est une inconstance perpétuelle qui fait que notre cœur s'attache succesivement à toutes les qualités de la personne que nous aimons, donnant tantôt la préférence à l'une, tantôt à l'autre; de sorte que cette constance n'est qu'une inconstance arrêtée et renfermée dans un même objet* » (175; voir aussi 176). Ici le fond et la forme eussent été dignes de trouver place dans la *Carte de Tendre*, et Alceste qui connaissait, lui, le véritable amour, eût certainement grondé :

« Ce sont colifichets dont le bon sens murmure,
Et ce n'est point ainsi que parle la nature. »

Digitized by Google

Ce serait pousser notre discussion jusqu'au paradoxe que de prétendre qu'aucune des Maximes de La Rochefoucauld ne peut s'appliquer à l'amour proprement dit. Nous en avons déjà cité plusieurs ; nous pourrions en ajouter quelques autres encore : « *Il n'y a point de déguisement qui puisse longtemps cacher l'amour où il est, ni le feindre où il n'est pas* » (70). — « *Le plaisir de l'amour est d'aimer, et l'on est plus heureux par la passion que l'on a que par celle que l'on donne* » (259). etc. etc. Mais presque toujours alors ce sont les mauvais côtés de l'amour que La Rochefoucauld se plaît à peindre. Il montre la désillusion succédant à l'ivresse, la lassitude à la possession (417) ; il met en relief, dans quelque phrase mordante, les points par où l'amour se rapproche de la galanterie : « *On a bien de la peine à rompre quand on ne s'aime plus* » (351). Ou bien il raille les petites faiblesses des amants : « *Ce qui fait que les amants et les maîtresses ne s'ennuient point d'être ensemble, c'est qu'ils parlent toujours d'eux-mêmes* » (312). Il aurait pu ajouter que c'est quand chacun d'eux est las d'entendre l'autre parler de soi, que les amants cessent de se rechercher et cessent de s'aimer. — Il décrit en termes amers l'égoïsme de l'amour : « *Si on croit aimer sa maîtresse pour l'amour d'elle, on est bien trompé* » (374). — « *Si on juge de l'amour par la plupart de ses effets, il ressemble plus à la haine qu'à l'amitié* » (72). — « *Plus on aime une maîtresse, et plus on est prêt de la haïr* » (111). — « *Nous sommes plus près d'aimer ceux qui nous haïssent que ceux qui nous aiment plus que nous ne voulons* » (321).

Tout cela peut être vrai de l'amour comme de la galanterie ; mais dans l'amour n'y a-t-il que cela ? Pourquoi, sauf dans cette délicieuse pensée : « *On pardonne tant que l'on aime* [1] » (330), pourquoi La Rochefoucauld ne nous peint-il pas les sentiments

(1) La Reine de Roumanie a dit au contraire : « Le pardon est presque de l'indifférence ; on ne pardonne pas quand on aime. » (Pensées d'une reine, III, 4). On a dit souvent qu'en matière d'observations morales tout peut être vrai et tout peut-être contesté. Ici d'ailleurs nous estimons que c'est La Rochefoucauld qui a raison et qui décrit le véritable amour. Dans l'amour, plus encore que dans toute autre affection, tant qu'on aime on a besoin de ce qu'on aime ; voilà pourquoi on lui pardonne toujours.

Digitized by Google

secrets et profonds, les élans enivrés d'un cœur atteint par l'amour ? Pourquoi ne nous montre-t-il pas cette empreinte ineffaçable que l'amour, même quand il a été passager, et pourvu qu'il ait été sincère, imprime pour toute la vie sur l'âme qui l'a ressenti? C'est qu'au fond il ne croyait pas à l'amour. Il en fait lui-même l'aveu lorsqu'il dit : « *Il est du véritable amour comme de l'apparition des esprits ; tout le monde en parle, mais peu de gens en ont vu* » (76). Pour faire comme tout le monde, il a parlé de l'amour, mais il en a parlé sans l'avoir vu, et surtout sans l'avoir éprouvé. Peut-être n'était-il pas complètement sincère, mais à coup sûr il était vrai lorsqu'il terminait son propre portrait par ces mots : « *Moi qui connais tout ce qu'il y a de délicat et de fort dans les grands sentiments de l'amour, si jamais je viens à aimer ce sera assurément de cette sorte; mais de la façon dont je suis, je ne crois pas que cette connaissance que j'ai me passe jamais de l'esprit au cœur.* » — Mme de Motteville et Mme de Sévigné l'avaient bien jugé. Il ne connaissait pas l'amour, il n'y croyait pas. Il ne croyait qu'à la galanterie, plus ou moins délicate, plus ou moins sensuelle ; à ce commerce amoureux qui n'est qu'une distraction de l'esprit et un plaisir des sens, qui masque le vide du cœur, et auquel seul peut s'appliquer cette pensée amère : « *Il n'y a guère de gens qui ne soient honteux de s'être aimés quand ils ne s'aiment plus* » (71).

La galanterie, nous ne le nions pas, est de tous les temps, comme le libertinage, cette parodie de l'amour. De nos jours elle est loin d'être inconnue; mais du moins elle n'occupe pas seule les esprits délicats; à côté d'elle, au-dessus d'elle, nous croyons à l'amour, et ce ne serait plus la galanterie, ce serait l'amour qui ferait le principal sujet des observations d'un moraliste de bonne compagnie. Elle se montre aussi moins hardie, et La Rochefoucauld ne dirait plus aujourd'hui : « *On ne compte d'ordinaire la première galanterie des femmes que lorsqu'elles en ont une seconde* » (499). De même il ne pourrait plus, sans calomnier notre siècle, écrire : « *Il y a peu d'honnêtes femmes qui ne soient lasses de leur métier* » (367). Que l'on ne nous accuse point d'avoir seulement fait des progrès dans l'hypocrisie, ce qui, d'ailleurs, La Rochefoucauld

Digitized by Google

ne le contesterait pas, serait déjà « *un hommage rendu à la vertu*; » mais non, c'est la moralité générale qui a gagné, c'est le sens moral qui s'est élevé. Nous allons en trouver la preuve dans les *Maximes de la Vie.*

La Comtesse Diane semble éviter de nommer l'amour. Elle n'a pas ce scrupule lorsqu'elle décrit d'une plume légère les petits manèges des amants dans le monde : « *Ce sont toujours les yeux qui les premiers parlent d'amour* » (96). — « *En amour aussi la fumée la plus épaisse est celle d'un feu qui s'allume* » (86). Mais lorsqu'elle veut dépeindre le sentiment lui-même, les mouvements secrets du cœur aimant, elle emploie plus volontiers, comme Lacordaire dans *Marie-Madeleine*, des expressions assez générales pour s'appliquer à toute grande affection qui s'empare de notre âme. Il y a certainement dans cette réserve une sorte de pudeur instinctive et délicate; une femme qui écrit peut toujours appréhender que la malice du lecteur ne prétende trouver dans le tableau qu'elle trace de ce qui s'est passé devant ses yeux l'aveu de ce qu'elle aurait elle-même ressenti, et ne voie une confidence dans ce qui ne serait qu'un portrait. Mais ce langage n'a-t-il pas encore une autre cause, et ne doit-il pas nous avertir que l'auteur va nous transporter dans une région bien différente de celle où nous laissait La Rochefoucauld? Pour celui-ci, ce qu'il appelait l'amour n'était qu'un amusement passager, une sorte de lutte diplomatique où chacun des deux partenaires s'efforce d'obtenir plus qu'il ne donne, et veut surtout ne pas s'engager tout entier; pour la Comtesse Diane, ce sera un sentiment sérieux et sincère, la plus intense de nos affections. La Rochefoucauld y voyait une source de plaisir; elle y verra la source du bonheur, et, comme suivant elle, « *le bonheur ne se donne pas, il s'échange* » (144), l'amour tel qu'elle le concevra, ce sera moins encore le désir d'être heureux que le désir de rendre heureux ce qu'on aime : « *Tout être aimé qui n'est pas heureux paraît ingrat* » (15). — « *On croit avoir tout fait pour l'être préféré quand on l'aime comme on voudrait être aimé de lui ; il se trouverait plus heureux si on l'aimait comme il veut être aimé* » (73).

Toutefois elle sait qu'il ne suffit pas d'aimer pour donner le bonheur, d'être aimé pour le ressentir; que l'amour ne nous apporte

Digitized by Google

pas seulement les plus douces joies, mais aussi les douleurs les plus amères, puisqu'elles nous viennent de celui de qui nous attendions le bonheur. « *Aimer quelqu'un*, dit-elle, *c'est à la fois lui ôter le droit et lui donner la puissance de nous faire souffrir* » (5). Nous souffrirons de son indifférence, de son oubli, peut-être de l'excès de son amour. Nous souffrirons sans qu'il soit en faute, simplement parce que « *nous sommes sensible à tout ce qui lui arrive et à tout ce qui vient de lui* » (11). Nous souffrirons de la nature elle-même et de l'infranchissable barrière qu'elle oppose à la fusion intime des âmes les plus étroitement unies. Sully-Prudhomme, dans une de ses plus touchantes *Solitudes*, s'écrie, en s'adressant aux étoiles de la *Voie lactée :*

Ainsi que vous chaque âme luit
Loin des sœurs qui semblent près d'elle,
Et la solitaire immortelle
Brûle en silence dans la nuit.

La Comtesse Diane a compris à son tour cet inévitable tourment des âmes aimantes : « *Ce qu'on dit à l'être à qui on dit tout n'est pas la moitié de ce qu'on lui cache* » (43). — « *Jamais nous ne disons notre pensée jusqu'à la lie ; jamais nous ne sommes sûrs de pénétrer jusqu'au fond d'une autre âme. Nous sommes seuls au monde* » (223). Ce tourment est plus cruel dans l'amour que dans toute autre affection, parce que le désir de l'union intime y est plus exigeant, et la Comtesse Diane a raison de dire : « *Si l'amitié souffre de se voir primée par l'amour, qu'elle attende; elle aura à consoler* » (188).

Que la mort vienne à frapper l'un des deux amants ; La Rochefoucauld écrira cette maxime, qui pouvait être piquante de son temps, qui n'est plus que choquante aujourd'hui, tant elle s'éloigne de nos mœurs : « *La plupart des femmes ne pleurent pas tant la mort de leurs amants pour les avoir aimés que pour paraître plus dignes d'être aimées* » (362). Tout autre est le langage de la Comtesse Diane : « *L'homme qui perd celle qu'il aime pense à mourir ; la femme qui perd celui pour qui elle est belle pense à détruire sa beauté. J'ai vu dans un cimetière Musulman une magnifique chevelure noire simplement nouée d'une corde et jetée de toute*

Digitized by Google

sa longueur sur la terre fraîche d'une tombe récente » (220). Ailleurs elle dit encore : « *Quand on a perdu l'être aimé, on ne tient plus à sa propre vie ; on ne s'aime plus soi-même qu'en souvenir de lui, en respect de ce qu'il aimait* » (85). La Rochefoucauld suppose l'indifférence et les calculs de l'égoïsme ; c'est là ce qu'il aperçoit, ce qui l'intéresse ; ce qui intéresse et ce qui frappe la Comtesse Diane, aussi bien dans notre société émoussée par la civilisation que dans les races restées plus près de la nature, c'est la sincérité des sentiments ; l'amour lui apparaît comme une affection profonde et absolue.

Mais, lors même qu'il aura ce caractère, lors même qu'il eût été assez profond pour résister à la mort, l'amour résistera-t-il toujours au temps ? Comment ne serait-elle pas souvent éphémère cette passion qui naît de ce qu'il y a de plus fragile dans notre double nature, le caprice d'un corps qui se lasse, les illusions d'un cœur qui finit toujours par s'ouvrir à la vérité ? La Comtesse Diane ne l'ignore pas, et elle l'avoue dans une réflexion qui, sous sa forme légère, suppose cependant encore la sincérité de l'affection : « *En amour, le mot toujours veut dire seulement de la bonne volonté pour l'avenir* » (109). Un jour pourra venir où l'un de ces deux êtres dont les deux existences semblaient ne plus en faire qu'une se réveillera de son ivresse, indifférent et glacé ! L'autre devra reprendre seul le sillon de la vie ; il lui faudra se consoler, c'est-à-dire, arracher de son cœur jusqu'au souvenir du bonheur perdu. Comment nos deux moralistes vont-ils nous dépeindre les sentiments qui agitent son âme ? « *En amour,* dit La Rochefoucauld, *le premier guéri est toujours le mieux guéri* » (417). — « *D'abord on n'aime plus,* dit la Comtesse Diane ; *longtemps après on arrive à n'aimer pas; c'est alors qu'on cesse de souffrir* » (122). Puis, par une remarque imprévue qui semble démentir l'égoïsme ordinaire de l'amour autant que les stériles inspirations de l'amour-propre, la Comtesse Diane atteste qu'il est moins cruel encore d'être délaissé par celui qu'on aime que de le voir mourir : « *On se console de l'abandon d'un ami, parce qu'on arrive à ne plus l'aimer; mais on ne se console jamais de sa mort, parce que mort on l'aime encore* » (194).

Digitized by Google

Ainsi, même dans cette maxime qui nous montre le cœur s'élevant au-dessus de ses instincts naturels et préférant l'être aimé à l'amour lui-même, c'est encore l'idée de l'affection qui domine l'esprit de l'auteur. Comme nous sommes loin de La Rochefoucauld et de sa vaine galanterie! Quelle différence entre cette passion qui commence par être sincère, même quand elle doit finir, et un commerce amoureux qui ne s'est jamais fait illusion sur sa durée, où le cœur n'a jamais été engagé, qui n'intéressait que les sens ou que la vanité! La Comtesse Diane a vu passer sous ses yeux cette frivole recherche du plaisir, mais elle ne s'attache pas, comme La Rochefoucauld, à la dépeindre, et elle n'en parle que pour exprimer son dédain. La Rochefoucauld avait dit : « *Ce qui se trouve le moins dans la galanterie, c'est de l'amour* » (402); elle écrit à son tour : « *La galanterie, c'est l'amour sans amour* » (179). Au premier abord les deux maximes paraissent identiques : l'idée est la même, les mots sont les mêmes; mais combien le sentiment diffère! La Rochefoucauld constate avec indifférence un fait qu'il juge piquant peut-être, mais qui lui semble tout naturel; la Comtesse Diane laisse percer du mépris et de la pitié pour une faiblesse dépourvue de la passion qui en serait l'excuse, de la tendresse qui en ferait le charme. Sans doute ici chacun de nos deux auteurs suit la tendance de son sexe; mais il obéit aussi au sentiment de son siècle. Au théâtre et dans le roman, quand nos contemporains étudient et décrivent l'amour, ils n'en font pas un caprice léger dont on reste le maître, dont on s'amuse quelque temps et que l'on abandonne avec aisance en s'attachant seulement à rester fidèle aux règles convenues de l'élégance et du bon ton; pour eux, qu'il soit innocent ou coupable, qu'il pousse celui qui le subit au dévouement ou au crime, l'amour est toujours une passion sérieuse et redoutable qui envahit et qui domine malgré nous tout notre être.

La Comtesse Diane voit que l'amour est cruel et qu'il peut s'éteindre; mais elle voit aussi que, quand on l'éprouve, on croit sincèrement qu'il ne s'éteindra jamais. Elle a observé que, même quand il dure, ce qui arrive plus souvent que ne le croient les sceptiques et les libertins, il ne demeure pas en cet état de paroxysme où l'être tout entier s'incarne dans un sentiment unique qui le soulève au-

Digitized by Google

dessus de la terre; mais elle le montre nous rendant heureux encore par le souvenir : « *L'amour*, dit-elle, *fait vivre dans l'avenir quand on est jeune, dans le passé quand on est vieux, et dans le ciel pendant un jour* » (177). Tandis que La Rochefoucauld peint avec une ironie railleuse un sentiment dont il avoue lui-même qu'on est honteux quand on a cessé de s'en amuser (71), elle décrit une passion dont les traces restent douces et profondes parce qu'elle n'était ni une fantaisie passagère des sens, ni un jeu de l'amour-propre, et que le cœur tout entier s'était donné. Voilà pourquoi les *Maximes de la Vie*, quand elles nous parlent de l'amour, même pour nous rappeler sa fragilité, élèvent l'âme et la consolent, au lieu de l'attrister comme le livre sceptique de La Rochefoucauld.

Nous pourrions étendre à d'autres sujets l'étude que nous venons d'esquisser, et toujours nous retrouverions dans chacun de nos deux moralistes, à côté de l'empreinte de son caractère personnel, la marque de son siècle, presque l'histoire de son temps.

Ainsi la Comtesse Diane ne paraît nullement occupée de ce que La Rochefoucauld appelait les *grandes affaires;* nous dirions aujourd'hui la *politique.* Laissant de côté ces questions redoutables où les personnes tiennent plus de place que les principes, et détournant ses yeux de nos querelles et de nos intrigues, elle se contente d'observer dans les salons la comédie mondaine qui se joue autour d'elle, et de démasquer avec finesse les mobiles secrets des hommes derrière les prétextes par lesquels nous cherchons à tromper les autres et nous parvenons quelquefois à nous tromper nous-mêmes. Un jour cependant le tonnerre gronde et lui révèle qu'au delà de la famille et des amis il y a la France; que la patrie n'est pas un mot vague et banal, mais une réalité vivante et saignante. Alors, entre une gracieuse définition du tact : « *Le tact, c'est le bon goût dans les actions* » (115), et une réflexion mélancolique sur le bonheur : « *Nous n'avons de bonheur certain que celui que nous croyons donner* » (114), elle écrit ces lignes douloureuses : « *Le cœur ne connaît pas toutes ses tendresses; c'est le malheur de la patrie qui nous révèle combien elle nous est chère* » (115).

Digitized by Google

La Rochefoucauld, au contraire, l'homme aux grandes ambitions, le politique sans cesse préoccupé des affaires publiques, n'a pas un mot sur la patrie. Qu'était-ce, de son temps, que la patrie, et où était-elle? Dans l'armée de Turenne ou dans l'armée de Condé? Avec les Princes ou avec Mazarin? Il y avait des partis, des ambitions, des intrigues, il n'y avait nulle part un drapeau, emblême de la France, devant lequel se seraient inclinés respectueusement tous les enfants du même pays. L'idée de la patrie, on ne l'aurait à cette époque trouvée que dans les vers de Corneille!

Mais pendant les longs troubles qui avaient précédé la grandeur de Louis XIV, La Rochefoucauld avait vu les personnages les plus élevés de l'Etat monter sur l'échafaud; il rappelle leurs noms dans ses Mémoires, et il n'avait pas oublié que lui-même, à différentes reprises, avait risqué sa tête. Aussi nous dira-t-il: « *Ceux qu'on condamne au supplice affectent quelquefois une constance et un mépris de la mort qui n'est en effet que la crainte de l'envisager. De sorte qu'on peut dire que cette constance et ce mépris sont à leur esprit ce que le bandeau est à leurs yeux* » (21). Aujourd'hui, bien que les souvenirs de la Terreur planent encore sur notre histoire et projettent sur notre avenir un nuage sanglant, nous ne songeons pas, dans la vie ordinaire, que l'échafaud puisse menacer un homme qui n'est pas un criminel; un moraliste ne suppose pas que le lecteur pour lequel il écrit soit prédestiné à devenir un assassin, et il laisserait aux criminalistes ou aux philanthropes réformateurs le soin de décrire les sentiments d'un condamné à mort.

Les pensées sur la clémence des princes (15 et 16), sur la confiance des grands (239), sur la magnanimité (248, 285), sur la gloire (268, 272), sur la générosité, qui n'est qu'une ambition déguisée (246), sur l'air bourgeois, qui se perd quelquefois à l'armée, et jamais à la Cour (393), etc., etc., se rapportent aussi à un état social qui est bien loin de nous, et nous rappellent ce qu'était La Rochefoucauld. Les *grands* formaient alors une classe à part; Pascal, La Bruyère, Massillon, composaient des discours, des chapitres, des sermons sur les *grands*. La Rochefoucauld, qui était parmi les *grands* l'un des plus élevés par la naissance et par l'illustration personnelle, vivait à la Cour au milieu d'eux, ne voyait

Digitized by Google

qu'eux, n'écrivait que pour eux. Il ne songeait pas à ce que nous nommerions aujourd'hui le *public*, mais uniquement à ce petit groupe d'hommes de haut rang, de femmes élégantes et spirituelles dont les jugements et les manières s'imposaient au reste de la nation. Peut-être même est-ce parce qu'il n'a pas observé d'autre modèle qu'il a été entraîné à exagérer le rôle de la vanité dans les mouvements du cœur humain. S'il avait étudié la généralité des hommes, il aurait reconnu que l'*amour de soi*, qui sans doute est pour tous le grand mobile, ne prend pas chez tous la même forme, et que c'est surtout dans les classes élevées que l'*amour-propre* devient prépondérant. Que l'on mette en opposition, par exemple, l'amour-propre et l'intérêt ; le gendre de M. Poirier sacrifiera son intérêt, mais M. Poirier fera taire son amour-propre. Or, pour La Rochefoucauld, M. Poirier et les *gens du commun* (504) n'existaient pas.

La Comtesse Diane fait aussi des distinctions entre les hommes, mais elle établit autrement ses catégories. « *L'humanité*, dit-elle, *se divise en deux parts inégales: d'un côté les natures d'élite, de l'autre côté tout le monde* » (217). Elle oppose les « *grandes intelligences* », qui, dit-elle, « *se cherchent dans la foule comme des compatriotes à l'étranger* » (46), et les *âmes vulgaires*, les *caractères ordinaires* (64), qui sont pour elle, non plus les *gens du commun*, mais *tout le monde*, ou *la foule*. Elle est d'un siècle qui ne reconnaît plus de castes, mais qui sait encore distinguer la délicatesse des sentiments, la culture de l'intelligence, la politesse des manières ; où, dans les salons nobles ou roturiers, chacun est assuré d'obtenir la place que lui assignent son caractère, son mérite et son éducation, c'est-à-dire, les qualités qui font qu'il nous inspire confiance, qu'il nous intéresse et qu'il ne nous froisse pas.

Ainsi chacun de nos deux moralistes reflète les sentiments, les idées générales, les préjugés du siècle qui l'a vu naître. Il les reflète à son insu, et son témoignage n'en est que plus précieux, car, ainsi que le dit la Comtesse Diane, « *le vrai est dans l'involontaire* » (167). En nous attachant principalement à faire ressortir ce côté de leur œuvre, nous savions que nous courions un danger : celui de mettre en relief leurs défauts et leurs lacunes plutôt que leurs qualités, car c'est par ses faiblesses surtout qu'un auteur est

Digitized by Google

de son siècle. Mais nous avons pris pour objet de notre étude deux écrivains qui ne sont pas moins remarquables par l'excellence de la forme que par la finesse et la vérité des aperçus, et celles mêmes de leurs *maximes* qui décrivent des mœurs passagères ont, comme les autres, leur intérêt et leur valeur. Nous nous hâtons d'ajouter, d'ailleurs, que s'ils ont souvent dépeint ces traits accidentels qui sont le résultat de l'éducation ou de l'exemple et le signe particulier d'une époque ou d'une coterie, ils ont su retracer aussi ces mouvements éternels du cœur humain et ce caractère immuable de la race, que l'on retrouve, les uns chez tous les peuples de la terre, l'autre à toutes les époques de la vie d'une nation. Sous des formes variables et avec certaines nuances, au fond l'homme est toujours le même ; les mœurs, les préjugés diffèrent d'un siècle à l'autre ; les passions sont impérissables.

Faut-il tirer une conclusion de notre travail, porter un jugement sur les différences que la lecture des deux moralistes nous a révélées, et rechercher si nous valons mieux ou moins que nos pères ? Pour les âges comme pour les personnes il est souvent utile de comparer afin d'apprendre à supporter, et nous sommes trop de notre siècle pour ne pas nous plaire à constater, en terminant cette étude, que, sur plusieurs points du moins, elle nous a conduit à rendre hommage à nos contemporains : la force morale obtient chez eux la considération qui jadis était plus exclusivement l'apanage de la bravoure militaire ; ils ont, quoi que l'on puisse dire, plus de délicatesse pour tout ce qui touche à l'argent ; ils croient à l'amour ; le mot de *patrie* fait vibrer leurs cœurs, et leur indignation noterait d'infamie quiconque, dans nos querelles intestines, oserait faire appel à l'étranger. Puissent ces réflexions nous consoler quelque peu des petitesses et des misères qui affligent notre temps !

EUGÈNE MARBEAU.

Digitized by Google

DE FONTAINEBLEAU A L'ILE D'ELBE.

M. de Caulaincourt, le maréchal Macdonald et le maréchal Ney — qui ne prit pas, ce jour-là, son titre de prince de la Moskowa, par égard, prétend-on, pour l'empereur de Russie — avaient signé, le 11 avril 1814, avec les représentants autorisés des puissances étrangères, le traité connu dans l'histoire sous le nom de traité de Fontainebleau.

Aux termes de ces conventions, « l'île d'Elbe, adoptée par S. M. » l'Empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, devait former, sa » vie durant, une principauté séparée, qu'il possèderait en toute » souveraineté et propriété. »

Il fallait qu'il s'y rendît sans retard. L'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse avaient désigné pour l'accompagner dans son voyage, des commissaires spéciaux[1], auxquels il était expressément recommandé de rendre au souverain déchu tous les hommages dus à son rang.

La présence du comte de Waldbourg-Truchsess, commissaire prussien, était particulièrement désagréable à Napoléon; on lui fit remarquer qu'il avait lui-même demandé des représentants de toutes les puissances alliées: « Pourquoi, répliqua-t-il, ne m'en a-t-on pas envoyé » aussi un de Baden et un de Darmstadt? »

Un premier itinéraire avait été adopté, qui passait par Auxerre, Lyon, Grenoble, Gap et Digne; l'Empereur en demanda la modification et proposa de faire la route par Briare, Roanne, Lyon, Valence et Avignon; il prétendit que le chemin indiqué tout d'abord était trop mauvais pour les voitures, et que, de plus, ses équipages, venus d'Orléans, l'attendaient à Briare.

L'un des commissaires étrangers, M. de Waldbourg, qui a publié le récit du voyage, estime que ce n'était qu'un prétexte. « Napoléon

(1) Les généraux Koller, pour l'Autriche; Schouvaloff, pour la Russie; le colonel Campbell, pour l'Angleterre; le comte de Waldbourg-Truchsess, pour la Prusse.

Digitized by Google

» devait faire partir dans la nuit du 19, nous dit-il, près de cent » voitures chargées de munitions de guerre, d'argent, de meubles, de » bronzes, de tableaux, de statues, de livres ; et peut-être était-ce là la » vraie cause des retards qu'il avait suscités. »

Les puissances alliées donnèrent la permission de passer par où l'Empereur désirait, et le départ fut fixé au mercredi 20 avril.

A 10 heures du matin, les équipages étaient prêts dans la cour du château de Fontainebleau.

L'Empereur fit appeler le général Koller, commissaire autrichien.

« J'ai réfléchi sur ce qui me restait à faire, lui dit-il ; je suis décidé » à ne pas partir. Les alliés ne sont pas fidèles aux engagements » qu'ils ont pris avec moi ; je puis donc aussi révoquer mon abdica- » tion qui n'était toujours que conditionnelle. »

Il ajouta qu'on le conjurait de reprendre les rênes du gouvernement, et qu'avec les 30,000 hommes qui lui restaient il pouvait combattre encore.

Le général lui répondit que son sacrifice au repos de la patrie était une des plus belles choses qu'il eût faites, et lui demanda en quoi les alliés avaient manqué au traité. « En ce que l'on empêche l'impé- » ratrice de m'accompagner jusqu'à Saint-Tropez, comme il était » convenu, dit l'Empereur. »

« Je vous assure, reprit Koller, que Sa Majesté n'est pas retenue, et » que c'est par sa propre volonté qu'elle s'est décidée à ne pas vous » accompagner. »

« — Eh bien ! je veux rester encore fidèle à ma promesse ; mais si » j'ai de nouvelles raisons de me plaindre, je me verrai dégagé de tout » ce que j'ai promis. »

Il écrivit alors à Marie-Louise : « Ma bonne amie, je pars ce soir » pour coucher à Briare ; je partirai demain pour ne plus m'arrêter » qu'à Saint-Tropez. Beausset, qui te remettra cette lettre, te donnera » de mes nouvelles, et te dira que je me porte bien et que tu pourras » venir me rejoindre.... Adieu, ma bonne amie, tu peux compter sur le » courage, le calme et l'amitié de ton époux. Un baiser au petit roi. »

Cette invitation d'aller rejoindre l'époux qui lui promettait amitié, calme et courage ne décida pas l'impératrice ; elle fit la sourde oreille ; et le général Koller, qui avait de bonnes raisons pour connaître ses

Digitized by Google

résolutions intimes, disait la vérité quand il affirmait que c'était de sa propre volonté que Sa Majesté s'abstenait.

Vers 11 heures, un aide-de-camp vint au nom du Grand Maréchal avertir Napoléon que tout était prêt pour le départ.

« Le Grand Maréchal ne me connaît donc pas, répliqua-t-il vive-
» ment; depuis quand dois-je me régler sur sa montre ? »

A midi, l'Empereur vaincu fit aux grenadiers de sa garde, rangés en ligne dans la Cour, les adieux qui sont restés célèbres ; « il pro-
» nonça un discours avec tant de dignité et de chaleur, dit M. de
» Waldbourg, que tous ceux qui étaient présents en furent touchés » ; puis, il monta dans sa voiture et l'on se mit en route. Drouot et Bertrand l'accompagnaient en exil.

A Nemours, on rencontra des troupes qui, toujours attachées à leur ancien chef, crièrent fortement : vive l'Empereur! d'autre part, au début, les commissaires étrangers eurent, dit-on, à souffrir des injures qu'on leur adressait.

Le maire de Montargis avait été averti, vers 3 heures, du passage du cortège. Dans le rapport, qu'à la demande de la Police générale du royaume, il rédigea quelques jours plus tard, il raconte que les troupes rangées en haie n'ont manifesté pendant le passage des voitures aucun sentiment particulier et ont observé au contraire un silence profond. Des vivats ont été poussés par la cavalerie seule, « à laquelle se sont
» joints, poursuit le Maire, des gens appartenant à cette classe qui
» n'a d'autre opinion que celle de trouver un bénéfice dans le trouble
» de l'ordre public. »

Si le gouvernement d'alors a su lire entre les lignes, il n'a pas dû douter de l'enthousiasme qui accueillit le souverain déchu, à son passage à Montargis.

On coucha à Briare où les voitures arrivèrent entre 8 et 9 heures du soir.

Napoléon s'arrêta à l'hôtel de la Poste ; une grande affluence l'y attendait. « Tous ont reçu Bonaparte, dit le rapport du Maire de
» l'endroit, plus franc ou moins habile que son collègue de Montargis,
» aux cris de : vive l'Empereur! les chapeaux étaient jetés en l'air, et
» les royalistes menacés. »

Les mêmes acclamations se reproduisirent le lendemain quand il

Digitized by Google

parut à la fenêtre de sa chambre, et l'accompagnèrent au moment du départ.

Quelques instants auparavant il s'était entretenu avec le colonel Campbell, commissaire pour l'Angleterre.

« Sans cet animal de général, disait-il, avec emportement, qui m'a » fait accroire que c'était Schwartzenberg qui me poursuivait à Saint- » Dizier, tandis que ce n'était que Wintzingerode, et sans cette autre » bête qui fut cause que je courus après à Troyes, où je comptais » manger 40,000 Autrichiens et ne trouvai pas un chat, j'eusse » marché sur Paris ; j'y serais arrivé avant les alliés, et ne serais pas » où j'en suis; mais j'ai toujours été mal entouré; et puis, ces » flagorneurs de préfets qui m'assuraient que la levée en masse se » faisait avec le plus grand succès ! enfin ce traître de Marmont qui a » achevé la chose... »

Le 21 avril, le convoi rencontra sur la route, entre Cosne et La Charité, les équipages de Cour et les voitures de munitions que l'on dirigeait sur Savone, où l'on devait les embarquer pour l'île d'Elbe.

M. de Waldbourg se demande comment on pourrait se servir, dans ce pays, de ces équipages d'apparat qui n'étaient bons tout au plus qu'à être montrés aux habitants comme objets de curiosité, les chemins y étant impraticables.

A 8 heures du soir, Napoléon arriva à Nevers, où il reçut encore un accueil chaleureux; quelques personnes qui portaient la cocarde blanche, et notamment un vieillard, ancien chevalier de Saint-Louis, furent injuriées; la population, massée sous les fenêtres des commissaires étrangers, leur adressa mille invectives.

Les derniers détachements de la garde qui avaient l'ordre d'escorter l'Empereur se trouvaient en cet endroit ; ils l'accompagnèrent seulement quelques lieues plus loin. A partir de ce moment, Napoléon ne devait plus rencontrer que des Autrichiens ou des Russes, dont il refusa tout d'abord les services : « Vous voyez bien, disait-il, que je n'en ai aucunement besoin ! »

A Saint-Pierre-lès-Moutiers encore, la réception fut sympathique; un régiment, le 8e cuirassiers, y était cantonné, et se faisait remarquer « par son détestable esprit. » — C'est le rapport officiel qui parle.

Aux reproches, que leur faisait le maire de n'avoir pas encore pris

Digitized by Google

la cocarde blanche, les officiers répondaient qu'ils n'en portaient que sur le casque, — et avaient bien soin de ne sortir qu'en bonnet de police. « Les habitants, poursuit le même récit, sont éloignés d'ap-
» prouver une pareille conduite. »

Mais l'enthousiasme des premières étapes commençait à se refroidir ; à Moulins déjà, les voitures avaient été entourées de gens parés de la cocarde nouvelle, et aux cris de : vive l'Empereur ! s'étaient mêlés ceux de : vive Louis XVIII ! et ceux hélas ! de : vivent les alliés !

Napoléon coucha à Roanne; il y reçut la visite de l'aumônier d'une maison religieuse, fondée dans les environs par Fesch, qui s'y trouvait momentanément avec Mme Lætitia ; puis il eut un entretien de quelques instants avec le maire. « Comment ! lui dit-il, vous étiez ici sans
» soldats ! vous deviez avoir 6,000 hommes de troupes de l'armée
» d'Espagne. Ah ! si je n'avais été trahi que quatorze fois par jour,
» je serais encore sur le trône. »

Le samedi 23 avril, vers midi, on partit de Roanne, et la nuit suivante se passa en route: Napoléon voyageait alors dans une dormeuse attelée de six chevaux; Bertrand était à ses côtés. Les voitures ne s'arrêtèrent qu'aux relais et juste le temps nécessaire pour changer les attelages.

A 10 heures du soir, le convoi avait traversé Lyon au grand galop ; ce n'est que le lendemain, dans la matinée, que se répandit le bruit de son passage ; des troupes autrichiennes chargées, par ordre, de rendre les honneurs au souverain vaincu, l'avaient attendu vainement toute la journée, et vers le soir, étaient rentrées au quartier. A Vienne également, la population, poussée plutôt par un sentiment de simple curiosité que par le désir d'une manifestation quelconque, s'était portée en foule sur la route; mais, ne voyant rien venir, elle s'était retirée à la tombée du jour; il n'y avait plus personne dans les rues quand le convoi passa — il était 2 heures et demie du matin.

On déjeûna, le 24, au Péage de Roussillon ; la foule s'était assemblée à la porte de l'auberge, et Napoléon dut paraître : il prononça quelques mots émus, assurant qu'il descendait du trône sans regret puisqu'il ne pouvait plus faire le bonheur de la France, et accusant la trahison seule de l'avoir empêché d'exécuter ses projets. Quelques cris de : vive l'Empereur ! partirent des rangs qui se pressaient sur la

234255A

Digitized by Google

route, mais « ce n'était que de la canaille », dit un récit du temps.

Le maréchal Augereau, après la prise de Lyon, s'était replié sur Valence, où depuis était établi son quartier général. Le 16 avril, il avait adressé à ses troupes une proclamation dans laquelle il annonçait, avec la déchéance de Napoléon et de sa famille, l'avènement au trône d'un descendant de nos anciens rois, appelé à remplacer « Buonaparte et son despotisme. »

« Soldats ! continuait-il, vous êtes déliés de vos serments ; vous » l'êtes par la nation, en qui réside la souveraineté ; vous l'êtes encore, » s'il était nécessaire, par l'abdication même d'un homme, qui, après » avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition, n'a » pas su mourir en soldat. »

Ce factum n'avait pas produit sur les troupes l'effet désiré ; il fut affiché avec les placards du gouvernement provisoire ; mais les soldats le lacérèrent et de sourdes protestations se firent entendre.

Dans la journée du 23 avril, Augereau, informé du prochain passage de Napoléon par Valence, donna l'ordre à ses régiments, dont il redoutait avec raison quelque incartade subversive, de traverser le Rhône et de se cantonner sur la rive droite ; 150 hommes de troupes autrichiennes restèrent seuls en ville.

Pour lui, il partit le matin du 24, et se porta au devant de Napoléon jusqu'au-delà de l'Isère. L'entrevue a été diversement rapportée, selon que l'on a cru que l'Empereur connaissait, ou ne connaisssait pas la proclamation du maréchal. Il nous paraît probable qu'elle lui avait été communiquée, car les récits du temps parlent d'une altercation assez vive entre les deux interlocuteurs.

« Ta proclamation est bien bête, aurait dit Napoléon à Augereau, » d'après M. de Waldbourg ; pourquoi des injures contre moi ? il » fallait simplement dire : le vœu de la nation s'étant prononcé en » faveur d'un souverain nouveau, le devoir de l'armée est de s'y » conformer. Vive le roi ! vive Louis XVIII ! »

« Augereau alors, poursuit le commissaire prussien, se mit aussi à » tutoyer Buonaparte, et lui fit à son tour d'amers reproches sur son » insatiable ambition, à laquelle il avait tout sacrifié, même le bonheur » de la France entière. Ce discours fatiguant Napoléon, il se tourna

Digitized by Google

« avec brusquerie du côté du maréchal, l'embrassa, lui ôta son » chapeau, et se jeta dans sa voiture. »

Quelques moments après on traversait Valence sans y relayer, bien qu'un repas eût été préparé, et sans d'ailleurs qu'aucun incident notable s'y fût produit.

Entre 6 et 7 heures du soir les voitures entrèrent dans Montélimart.

Un courrier qui les avait précédées s'était adressé à un détachement d'un bataillon du train d'artillerie pour lui demander de fournir une garde à l'Empereur ; les soldats se montrèrent très empressés d'accepter la mission qu'on leur confiait et s'en acquittèrent « avec beaucoup de » zèle pour Buonaparte, dit le rapport du maire, et beaucoup de » rudesse pour les curieux qui arrivèrent en foule. »

L'équipage de Napoléon, fendant la multitude qui s'était massée à la porte de l'hôtel de la Poste, pénétra dans la cour; l'Empereur descendit de voiture et monta rapidement à la chambre qui lui avait été préparée, traversant les rangs des curieux et saluant à droite et à gauche ; sa physionomie était calme.

Pendant le souper que son cuisinier lui servit, il fit appeler le sous-préfet qui se hâta d'arriver, mais en habit bourgeois. L'entretien dura un quart d'heure. Il roula particulièrement sur les événements qui s'étaient passés à Marseille ; le fonctionnaire raconta que le peuple s'était porté à la Préfecture et y avait commis quelques dégâts; à Aix, il avait brisé les meubles des administrations des Droits réunis.

« Vous êtes sages dans la Drôme, dit Napoléon. »

« On a été fidèle à votre gouvernement, répondit le sous-préfet; on » le sera à Louis XVIII. »

L'Empereur questionna aussi le maître d'hôtel; il s'inquiétait de savoir si les routes étaient sûres jusqu'à Avignon, et s'il était vrai que, dans cette ville, on eût traîné sa statue dans les rues; « il paraît, » dit-il, que dans ce pays les têtes sont exaltées, » et il donna l'ordre qu'au relai les chevaux fussent tenus prêts hors de la ville.

A 9 heures du soir on se remit en route; les soldats du train poussèrent quelques cris de : vive l'Empereur, mais la foule y répondit par ceux de : vive le roi ! « Ceux-ci partirent, dit le rapport officiel, du » cœur de tous les habitants, qui étaient rassemblés dans la cour, et » des dames qui étaient en grand nombre aux croisées de l'hôtel. »

Digitized by Google

Ce fut en quittant Montélimart que, pour la dernière fois, Napoléon recueillit, au cours de son pénible voyage, l'expression spontanée de quelques regrets ; à partir de ce moment, l'esprit des populations change; ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est moins que de l'indifférence, c'est l'hostilité farouche et presque dangereuse que le vaincu va trouver sur son passage.

Dans un petit village, que les équipages traversèrent à fond de train deux heures plus tard, à Donzère, l'Empereur fut insulté, et, assure le préfet de la Drôme, on lança des pierres contre sa voiture.

D'après un autre récit, les habitants fêtaient la Restauration par des feux de joie, des illuminations, des farandoles, et auraient accueilli le convoi aux cris de : vivent les Bourbons! à bas le tyran!

A Orange, il ne se produisit aucun incident notable; personne n'a vu l'Empereur, ni ne lui a parlé; il était 3 heures du matin; s'il eût passé pendant le jour, dit le maire dans son rapport, on serait venu le voir par esprit de curiosité.

Ce magistrat municipal est d'ailleurs plein de zèle : « Je réponds, » dit-il, à la demande de renseignements qui m'est adressée, avec la » franchise qui m'est dictée par l'attachement que j'ai toujours porté » à l'auguste maison des Bourbons, que j'ai eu le bonheur de servir » pendant trente ans, et qui a bien voulu m'honorer de la décoration » de l'ordre de Saint-Louis. »

Cette réponse plut en haut lieu ; son auteur fut remercié des renseignements qu'il donnait et que l'on plaça sous les yeux du roi; « Sa Majesté, lui dit-on, a remarqué avec satisfaction le dévouement » du premier magistrat de la ville. »

Aux environs d'Avignon, l'attitude des populations prit un caractère tout à fait menaçant. Depuis que le bruit s'était répandu du prochain passage de l'Empereur, une foule énorme couvrait la route; elle se montrait très exaltée, et l'on se demande ce qui serait arrivé si le hasard n'avait pas fait qu'elle se fût un peu dispersée d'elle-même quelque temps avant l'arrivée des premières voitures. Le commissaire anglais, colonel Campbell, parut le premier; l'officier de garde s'informa aussitôt auprès de lui de l'état de l'escorte de l'Empereur; un mouvement populaire, disait-il, était à craindre.

D'autres voitures suivirent que le peuple entoura et dont il fit arra-

Digitized by Google

cher les aigles. Mais, pendant ce temps, Napoléon averti avait donné l'ordre de ne s'arrêter que du côté de la ville opposé à celui par lequel on l'attendait; ses équipages venaient d'y arriver quand la foule, se voyant trompée, se porta rapidement au relai, où l'on s'occupait à changer les chevaux, et voulut assaillir la calèche impériale. Déjà un homme mettait la main sur l'anneau de la portière et l'un des laquais s'était emparé d'un sabre pour lui faire lâcher prise; on eut juste le temps d'intervenir. Quelques individus tentèrent alors de s'opposer au départ en élevant une barricade au moyen d'une charrette chargée de pierres, mais ils renoncèrent à leur projet sur les représentations des commissaires étrangers, qui se plaignirent du danger que cette exaltation faisait courir à un homme confié à leur protection et mis sous leur sauvegarde; l'obstacle fut écarté et les équipages purent repartir, accompagnés par des cris et des vociférations hostiles. Cette scène n'avait duré qu'un quart d'heure.

Jusque-là, et depuis Fontainebleau, l'Empereur s'était montré d'une humeur assez gaie; il s'entretenait volontiers avec les représentants des puissances, insistant sur certains épisodes de sa prodigieuse carrière, sans trop se plaindre par contre des temps néfastes qu'il traversait.

On prétend même qu'il aurait dit un jour: « Au bout du compte, je » n'y perds rien: j'ai commencé la partie avec un écu de six francs » dans ma poche, et j'en sors fort riche. »

Quoi qu'il en soit, les manifestations tumultueuses dont il devenait l'objet, à mesure que son voyage se poursuivait dans le midi, l'impressionnèrent vivement; il paraissait plus irrité et plus sombre, et il lui tardait, semblait-il, de sortir de ces contrées inhospitalières et d'atteindre la Méditerranée.

A Orgon, petit chef-lieu de canton sur la Durance, l'effervescence était plus redoutable encore; la population presque entière s'était rassemblée sur la route, traînant avec elle un mannequin, revêtu de l'uniforme français, qui simulait l'image de l'Empereur. Quand la voiture parut, la foule l'entoura de toutes parts et la conduisit, au milieu des hurlements les plus menaçants, jusque devant l'auberge où l'on devait changer les chevaux; là, on suspendit le mannequin à une potence, sur le haut de laquelle se lisaient ces mots : « tel sera tôt ou tard le sort du tyran. »

Digitized by Google

Un prétendu témoin oculaire raconte même des incidents plus graves: une autre effigie du souverain déchu, couverte de blessures et teinte de sang, lui aurait été mise sous les yeux; des femmes armées de pierres l'auraient menacé lui-même de la façon la plus sinistre. M. de Waldbourg ne rapporte pas ces violences. Il raconte toutefois que le peuple se cramponnait à la voiture et cherchait à voir Napoléon pour lui adresser de vives injures; « à force de pérorer, dit-il, nous » parvînmes à le sortir de ce mauvais pas. »

Mais il n'était que temps de prendre des précautions plus efficaces si l'on voulait conjurer l'éventualité de quelque irréparable catastrophe.

A une petite distance d'Orgon, Napoléon se travestit; selon les uns, il emprunta le costume d'un officier étranger ; selon d'autres, il revêtit une mauvaise redingote bleue et se coiffa d'un chapeau rond, qu'il prit la précaution d'orner de la cocarde blanche ; puis, il monta sur un cheval de trait et galopa devant sa propre voiture, comme un simple courrier de poste.

Nous empruntons le récit de ces faits à la relation même de M. de Waldbourg, aux rapports officiels qui sont conservés aux Archives, et aussi aux opuscules qui nous ont transmis les détails du voyage à l'île d'Elbe.

Signalons qu'en 1854, une feuille imprimée parut qui raconte de façon différente le passage à Orgon, ou du moins, rapporte un incident assez piquant, qui semble avoir échappé aux autres narrateurs, et particulièrement au commissaire prussien.

L'auteur de cette brochure, M. Michel, ancien maître de poste à Orgon, relate que l'exaltation que l'on avait constatée dans le village était entretenue par quelques fous; elle n'en était pas moins réelle et redoutable.

Un des courriers de Napoléon, Bernard Vernet, arrivé à Orgon vers 9 heures du matin, s'étant aperçu du mouvement extraordinaire qui s'y produisait, prit le meilleur cheval de la poste et repartit à bride abattue au devant des voitures, qu'il rencontra à quelques kilomètres du village. « Sire, fit le courrier, en faisant arrêter la calèche de » l'Empereur, il y va de votre vie ; ne passez pas à Orgon.

» — C'est donc vrai, répondit vivement Napoléon ; ces misérables » en veulent à ma vie ; que leur ai-je fait ? je les affronterai. »

Digitized by Google

» — Sire, c'est imprudent....

» — Les misérables, répéta Napoléon; enfin, s'il le faut! »

L'Empereur réfléchit un instant, et aspira une prise de tabac avec vivacité.

« — Votre cheval est-il bon, Vernet, fit l'Empereur?

» — Oui, Sire, je réponds de lui.

» — Eh bien, prenez mon chapeau et ma redingote: donnez-moi » vos habits et votre manteau. »

Cette substitution faite, l'Empereur dit en souriant :

« — Tenez, Vernet, soyez empereur pour quelques heures; moi, je » vais me faire courrier, » et il partit au galop.

Arrivé à Orgon, Napoléon put voir la populace rassemblée sur la route, mais, pris pour un courrier, il la franchit sans obstacle.

Au passage des voitures, c'est donc Vernet qui aurait été menacé; l'un des forcenés, Joseph Dureau, lui aurait même dit en braquant sur lui le canon d'un pistolet : « crie: vive le roi ! ou je tire; » et Vernet s'exécutant aurait crié: vive le roi!

Le maître de poste Michel affirme que son récit est authentique, et qu'il le tient de la bouche de Vernet. Il ajoute même que Dureau vit encore, qu'il se vante de son action, et qu'il se fâche tout rouge quand on veut lui prouver que celui qu'il a pris pour l'Empereur n'était autre que son courrier.

Quoi que nous puissions retenir des détails de ces incidents lamentables, il demeure acquis qu'au-delà d'Orgon l'Empereur n'était plus dans sa calèche et voyageait presque seul, en avant sur la route.

A Lambesc, à Saint-Canat, la population, au milieu de laquelle les femmes se montraient particulièrement exaltées, chercha à ouvrir les portières de la voiture vide; des pierres furent lancées, et, quand les chevaux s'arrêtèrent à quelques kilomètres d'Aix, les glaces de la calèche étaient brisées.

Sans se livrer à de faciles et banales considérations sur les contrastes de la destinée de l'Empereur vaincu — hier encore, le maître du monde — et aujourd'hui forcé de se travestir pour échapper à des manifestations périlleuses, on peut être frappé, à travers les incidents du voyage à l'île d'Elbe, de l'étrange bizarrerie de ces enthousiasmes du départ, suivis, sans raison, quelques jours plus tard et quelques

Digitized by Google

lieues plus loin, d'explosions de colère et de menaces de mort.

Dans les pays du centre les esprits sont moins primesautiers, les attachements moins versatiles; et les sympathies, plus longues à se déclarer, se montrent aussi plus durables; par contre, chez les gens du Midi, les transitions sont brusques ; sous leur climat, à une matinée glaciale succède souvent, vers le milieu du jour, un soleil brûlant ; on croirait volontiers que les populations s'en ressentent; aussi bien passent-elles rapidement d'un sentiment plein d'ardeur à un autre sentiment tout aussi vif, mais inconciliable et contraire.

Cependant Napoléon, sous le travestissement qu'il avait revêtu, était parvenu à quelques kilomètres d'Aix, à l'auberge de la Calade, où il projetait de s'arrêter avant d'entrer en ville; il descendit de cheval accompagné d'un seul de ses valets ; la suite de son escorte s'était trouvée distancée; et, pour éviter les conséquences de l'irritation qui se manifestait, tous, depuis le général jusqu'au marmiton, nous dit M. de Waldbourg, s'étaient parés de cocardes blanches, dont ils semblaient s'être approvisionnés à l'avance. Il faut peut-être ne pas accepter sans réserves cette partie du récit du commissaire prussien, où il semble, que, comme dans bien d'autres passages, l'imagination n'ait pas oublié ses droits et la partialité ses fantaisies.

Quand les représentants des puissances alliées, à l'exception du colonel Campbell, qui s'était détaché pour se diriger plus rapidement vers la mer, eurent rejoint l'Empereur à la Calade, ils le trouvèrent réfugié dans une mauvaise chambre, livré à de profondes réflexions, la tête appuyée dans ses mains. Il se leva pour recevoir les arrivants, et l'on put remarquer qu'il avait le visage baigné de larmes.

Cette émotion insolite provenait sans doute du colloque qui s'était échangé quelques instants auparavant entre lui et l'hôtesse de l'endroit.

Celle-ci ne l'avait pas reconnu. « Eh bien, demanda-t-elle au » voyageur, avez-vous rencontré Bonaparte ? Je suis curieuse de voir » s'il pourra se sauver; je crois toujours que le peuple va le massa- » crer; aussi faut-il convenir qu'il l'a bien mérité. On va l'embar- » quer pour son île; et on le noiera, n'est-ce pas ? »

« — Je l'espère bien », répliqua son interlocuteur, et l'entretien s'acheva sur ce souhait — dont on ne pourrait, sans injustice, condamner la sincérité douteuse.

Digitized by Google

Depuis qu'il était en butte aux violences que nous avons rapportées, Napoléon s'était persuadé que le gouvernement français avait donné des ordres pour le faire enlever ou massacrer; il s'ingéniait à trouver le moyen d'échapper aux pièges qu'il supposait tendus sur sa route; plusieurs projets s'étaient offerts à son esprit, entre autres celui de remonter jusqu'à Lyon pour se diriger de là sur l'Italie, où il se serait embarqué; les commissaires, qui ne pouvaient accéder à son désir, s'efforcèrent de le rassurer d'abord sur les intentions du gouvernement, et de l'engager à poursuivre l'itinéraire convenu sans y apporter de modifications.

On se mit à table, dans une salle basse de l'auberge de la Calade; mais l'Empereur, poursuivi par les craintes qu'il venait de manifester ouvertement, ne mangea qu'un peu de pain, et ne but que d'un flacon qu'il avait fait prendre dans sa voiture. Puis il se retira dans sa chambre, au moment où la foule, venue de la ville, commençait à s'assembler à la porte de l'auberge. On essaya de persuader au peuple que Napoléon avait pris les devants et n'était plus là, et ce n'est qu'à grand peine qu'on parvint à dissiper l'attroupement.

Au désir de l'Empereur, les commissaires étrangers firent demander au maire de la ville d'Aix de prendre les mesures propres à assurer la protection et le salut de leur prisonnier, — qui par précaution, changea une fois encore de costume; il emprunta un uniforme au général Koller, se coiffa de la casquette de M. de Waldbourg, et revêtit le manteau du général Schouvaloff; — puis les équipages se remirent en route vers minuit; un aide-de-camp russe avait pris la place de l'Empereur dans sa voiture, et l'Empereur lui-même était monté dans la calèche du commissaire autrichien.

Quelques individus munis de lanternes, plus tenaces que le reste de la foule, avaient attendu sur la route; ils se contentèrent de manifester une curiosité indiscrète, que les précautions prises dépistèrent presque entièrement.

Le sous-préfet d'Aix parut peu de temps après; il venait au devant du cortège, composé de 6 ou 7 calèches, et assura que toutes les dispositions étaient prises pour éviter les violences et les cris; pour plus de sûreté il avait fait fermer les portes de la ville — excellent moyen d'empêcher les habitants qui étaient rentrés de ressortir;

Digitized by Google

il conseillait d'ailleurs de relayer au dehors et de tourner autour des murs. Sur les remparts, quelques voix crièrent: vive le Roi! mais ce fut tout.

A la demande de Napoléon, qu'appuyaient les alliés, le sous-préfet consentit à accompagner les voitures tant qu'elles seraient dans son arrondissement.

« Toutefois, dit M. de Waldbourg, à qui il faut laisser encore la » responsabilité de ces détails, l'Empereur ne se rassurait pas; il » restait toujours dans la calèche du général autrichien, et il commanda » au cocher de fumer, afin que cette familiarité pût dissimuler sa » présence. Il pria même le général Koller de chanter, et, comme » celui-ci lui répondit qu'il ne savait pas chanter, Buonaparte » lui dit de siffler. C'est ainsi qu'il poursuivit sa route, caché dans un » des coins de la calèche, faisant semblant de dormir, bercé par » l'agréable musique du général, et encensé par la fumée du cocher. »

Cette nuit-là, le mistral soufflait avec violence et l'obscurité était complète.

Le mardi, 26 avril, à 4 heures du matin, on parvint à la limite du département; les voitures s'arrêtèrent devant une auberge, au hameau de la Grande-Pugère; le sous-préfet d'Aix, avant de se retirer, vint prendre congé de Napoléon, qui l'apostropha assez rudement:

« Vous devez rougir, lui dit-il, de me voir en uniforme autrichien; » j'ai dû le prendre pour me mettre à l'abri des insultes des Proven- » çaux. Je ne trouve ici que des tas d'enragés qui menacent ma vie; » c'est une méchante race que les Provençaux; ils ont commis toutes » sortes d'horreurs et de crimes pendant la Révolution, et sont tout » prêts à recommencer; mais quand il s'agit de se battre avec courage, » alors ce sont des lâches; jamais la Provence ne m'a fourni un seul » régiment dont j'aurais pu être content. Vous n'avez donc pas pu » contenir cette populace? »

Cette vive objurgation ne paraît pas avoir produit grand effet sur l'esprit du fonctionnaire. « Je n'ai vu Buonaparte qu'à la Grande-Pugère, » écrivait-il, le lendemain, au préfet des Bouches-du-Rhône; il m'a » parlé de choses indifférentes. »

L'Empereur et sa suite firent à l'auberge un assez copieux repas; depuis Avignon, il n'avait pris que fort peu de nourriture.

Digitized by Google

A Saint-Maximin et à Tourves de nouvelles manifestations hostiles se produisirent; en ce dernier endroit toutefois un détachement de 200 hommes de troupes françaises essaya de donner quelques marques de sympathie au souverain déchu.

Depuis quelques relais, un colonel autrichien précédait le convoi; il était arrivé, dans la matinée du 26, à Brignoles et avait remis au maire une note dans laquelle les représentants des puissances alliées, après avoir exposé qu'en Provence le peuple s'était porté à des outrages et à des excès indignes de la loyauté française, l'invitaient à faire maintenir l'ordre.

« Je répondis, raconte le maire dans son rapport officiel, que dans » ma commune Napoléon passerait aux cris de: vive le Roi! et que je » donnerais le signal; je garantis d'ailleurs qu'il ne se produirait » aucune voie de fait. »

Il adressa alors une proclamation aux habitants et fit prendre les armes à un fort détachement de la cohorte urbaine.

Quand le cortège parut, les rues étaient couvertes de monde; Napoléon en fut effrayé; toutefois il remercia le maire des mesures prises pour assurer le maintien de la tranquillité, ajoutant qu'il avait hâte de sortir de France et ne pouvait s'arrêter plus longtemps. A travers la ville, 12 gendarmes ouvraient la marche et faisaient écarter la foule, d'où partaient des cris nombreux de : vive le Roi! Nous ne savons pas si le maire tint sa promesse et se distingua entre tous par son zèle prémédité.

A 4 heures, on s'arrêta au Luc, où Napoléon retrouva sa sœur Pauline Borghèse qui, depuis un mois, recevait l'hospitalité au château du Bouillidou.

L'Empereur eut un long entretien avec Pauline, qui réussit, dit-on, à le détourner d'un projet dont il était imbu, et qui tendait à organiser une suprême tentative de rébellion, avant son embarquement; puis, il s'enferma dans sa chambre sous la garde de sentinelles placées à sa porte, qui avaient pour consigne de ne laisser entrer personne.

Avant de se remettre en route le lendemain matin, on s'aperçut de la disparition de quelques domestiques qui s'étaient approprié la cassette du maître d'hôtel, chargé des dépenses du voyage, et auquel ils dérobèrent ainsi 60,000 fr. environ.

Digitized by Google

L'Empereur partit pour Fréjus, les chemins étant trop mauvais pour permettre de gagner Saint-Tropez; sur son passage, la foule était grande, mais partout silencieuse et décente.

A l'entrée de la ville les autorités vinrent le saluer: « Vous voyez » Napoléon, ce maître du monde, dit-il au maire; le voilà aujour- » d'hui empereur de l'île d'Elbe! que pense-t-on ici de cet événement?

» — Sire, on croit que vous vous êtes perdu par les Droits réunis » et par la guerre. — Je le sais, mais trop tard, répliqua Napoléon; » cependant je n'ai jamais fait que prévenir mes ennemis. Je suis » content de la réception qu'on m'a faite dans cette ville; je regrette » que Fréjus soit en Provence. »

Le préfet du Var vint en cet endroit rejoindre l'Empereur; il eut avec lui deux entretiens successifs, dont il négligea de rendre compte dans son Rapport à la police générale; on le pria de compléter son récit; « je désire savoir, écrivait-on, ce qui a été dit. »

Dans le premier entretien, si nous nous en rapportons à la réponse du préfet, Napoléon rappela que, la trahison de Marmont ayant livré Paris et amené une Révolution, il restait la guerre civile; mais que, voulant éviter ces maux à la France et à ses fidèles amis, il avait abdiqué. Il ajouta que pourtant son armée lui était encore attachée et que ses soldats, lorsqu'il les rejoignit sur les bords de l'Isère, avaient crié: vive l'Empereur? et l'auraient enlevé s'il avait dit un mot.

Puis, il constata que depuis Fontainebleau jusque dans le Cantal, il avait trouvé intérêt et respect sur son passage, qu'à Lyon surtout on s'était vu obligé de prendre des précautions pour rendre sans effet les dispositions bienveillantes des habitants; mais que l'effervescence et l'insulte avaient été extrêmes à Orgon et jusqu'en Provence.

Il ne se plaignit pas du Var.

Le second entretien fut sans importance.

En rade de Fréjus un brick français, l'*Inconstant*, attendait Napoléon; le colonel Campbell, le commissaire anglais, qui en route avait pris les devants, était arrivé de Marseille à bord de la frégate l'*Indomptée*, chargée d'escorter le brick. Mais l'Empereur refusa de s'embarquer sur le navire français, et demanda hospitalité à la frégate anglaise. « Si le gouvernement, dit-il, eût su ce qu'il se doit » à lui-même, il m'aurait envoyé un bâtiment à trois ponts et non

Digitized by Google

» pas un vieux brick pourri, à bord duquel il serait au-dessous de ma » dignité de monter. »

De Fréjus, Napoléon écrivit au général Dalesme, commandant de l'île d'Elbe, pour le prévenir officiellement de son arrivée: « Veuillez » faire connaître le nouvel état de choses aux habitants, lui disait-il, » et le choix que j'ai fait de leur île pour mon séjour, en considéra- » tion de la douceur de leurs mœurs et de la bonté de leur climat. » Ils seront l'objet constant de mon plus vif intérêt. »

Le soir du 27, l'Empereur réunit une dernière fois à sa table les commissaires étrangers, auxquels s'était joint le capitaine de l'*Indomptée.* « Il reprit alors, dit M. de Waldbourg, toute la dignité impériale ; » il nous parla, avec une rare franchise, des plans d'agrandissement » qu'il avait encore pour la France à nos propres dépens; il nous » expliqua comment il voulait faire de Hambourg un second Anvers » et rendre le port de Cuxhaven semblable à celui de Cherbourg.

» Il s'exprimait avec tant de passion et de vivacité en parlant de » ses flottes de Toulon, de Brest et d'Anvers, de son armée de » Hambourg et des mortiers qui se trouvaient à Hyères, avec lesquels » il pouvait jeter des bombes à trois mille pas, que l'on crut que » tout cela lui appartenait encore. »

Après le repas, deux des représentants des puissances alliées, le général Schouvaloff et M. de Waldbourg, prirent congé de l'Empereur; il les remercia des soins qu'il avait reçus de leur part, au cours du voyage; mais il se plaignit au général Koller des injustices dont on l'accablait; on ne lui avait laissé, disait-il, qu'un seul service en argent et six douzaines de chemises; on s'était permis de retenir le reste de son linge et de son argenterie, ainsi qu'une quantité de meubles et de choses acquises de son propre argent, notamment *le Régent* que, moyennant quatre millions, il s'était fait restituer par un juif, chez lequel le Gouvernement français l'avait mis en gage. Il pria le général de porter sa plainte à son empereur et de lui faire rendre justice.

Napoléon devait, dès le 28, à la première heure, quitter Fréjus et gagner le petit port de Saint-Raphaël. C'était l'endroit même où, quinze ans auparavant, à son retour d'Egypte, il avait débarqué; les bagages et la suite arrivèrent seuls; l'Empereur s'était, disait-on, trouvé indisposé; quelques-uns ont prétendu qu'à cette minute

Digitized by Google

suprême il comptait encore sur l'intervention de 6,000 hommes de l'armée d'Italie qui arrivaient à marches forcées et en brûlant les étapes. Toutefois aucun incident ne se produisit; à 9 heures du soir, des hussards autrichiens escortèrent Napoléon jusqu'au port, où il fut reçu avec les honneurs militaires, et au bruit de 21 coups de canon.

Deux des commissaires étrangers, le général Koller et le colonel Campbell, montèrent à bord; ils ne devaient quitter leur prisonnier qu'à l'île d'Elbe.

A 11 heures, on leva l'ancre; la nuit était profonde et noire; au souffle de la brise, la frégate — qui portait César et son infortune — cingla doucement vers la haute mer.

JULES FABRE.

Digitized by Google

UNE PAGE

DES

CONFESSIONS DE BENJAMIN CONSTANT

S'il est un personnage de notre histoire contemporaine qui, dans sa carrière politique comme dans sa vie privée, offre l'étrange et intéressant spectacle d'incessantes variations, c'est à coup sûr Benjamin Constant. Bien des écrivains se sont plu à dépeindre cette existence agitée et nous ont fourni sur elle de belles et judicieuses études. Mais pour la connaître et l'apprécier à fond, il manquait encore un élément de travail. Il fallait posséder le journal intime du héros, c'est-à-dire l'aveu de ses désirs, de ses déceptions, de ses inconstances, de ses tristesses. C'est ce document précieux qu'une récente publication vient de nous apporter [1] et c'est une petite partie de ce journal que nous allons utiliser ici. Notre but aujourd'hui est des plus simples. Nous voulons, avec les propres confessions de Benjamin Constant, avec des traits disséminés çà et là, reproduire son portrait fidèle, montrer non pas le politique et l'ambitieux, mais l'homme tel qu'il se révélait à lui seul chaque soir, les portes fermées, les curieux et les indifférents éloignés. Nous voulons aussi en tirer cette conclusion que pour acquérir une renommée durable, il ne suffit pas de posséder au plus haut degré, comme Benjamin Constant, le talent et l'esprit. Il faut, pour s'imposer à la considération des hommes, faire preuve d'une volonté digne et persévérante et affirmer qu'on attache un prix particulier à l'estime de soi-même [2].

(1) Voir les livraisons des 10 et 25 janvier, 10 et 25 février, 10 et 25 mars 1887 de la *Revue internationale de Rome*.

(2) Voir sur le même sujet les articles de MM. Scherer et Anatole France (*le Temps* des 19 et 27 février 1887).

Digitized by Google

I

On lit dans les registres de l'état civil de Lausanne : « Benjamin Constant, fils de noble Juste Constant, citoyen de Lausanne et capitaine au service des Etats-généraux, et de feu Mme Henriette de Chandieu sa défunte femme, né le dimanche 25 octobre, a été baptisé en Saint-François, le 11 novembre 1767, par le vénérable doyen Porlier de Bottens, le lendemain de la mort de madame sa mère [1]. » Nous avons laissé à cet extrait sa forme solennelle, parce qu'il contient dans les derniers mots une grave indication. On y voit que Benjamin Constant a été privé, dès son entrée dans la vie, des soins maternels. Cette privation sera pour lui, comme l'a fait remarquer Sainte-Beuve en citant Jean-Jacques Rousseau, « le premier de ses malheurs. »

Benjamin Constant appartenait à une famille française protestante, originaire d'Aire en Artois, dont les aïeux s'étaient expatriés lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Son grand'père avait écrit des ouvrages philosophiques estimés et son père des romans, des piéces de théâtre et des livres de morale. Pendant son enfance et sa première jeunesse, Benjamin Constant fut élevé, un peu la bride sur le cou, dans la maison paternelle. A partir de sa quatorzième année, il courut les Universités étrangères. Mais laissons-lui la parole. Ce qu'il va dire est écrit sur son journal à la date du 3 octobre 1804 : « C'est aujourd'hui 3 octobre que je suis né, il y a de cela trente-sept ans. La meilleure partie de ma vie s'est écoulée. En supposant que la nature me soit favorable, je n'ai plus à parcourir sans infirmités que la moitié du temps que j'ai vécu. Ma vie ne m'a laissé que des souvenirs assez confus. Je ne m'intéresse guère plus à moi qu'aux autres. Je sais que jusqu'à l'âge de quatorze ans, objet d'une grande affection de mon père, traité assez sévèrement d'une part, mais excité de l'autre à la vanité la plus exaltée, j'ai vécu remplissant tout ce qui m'entourait d'admiration par mes facultés précoces et de défiance par mon caractère violent, querelleur et malin. Je n'avais plus de mère. On m'a cru

(1) Voir Sainte-Beuve : *Mme de Charrière et Benjamin Constant.*

Digitized by Google

méchant; je n'étais que plein d'amour-propre. De 14 à 16 ans, j'ai été dans une Université d'Allemagne beaucoup trop livré à moi-même, ayant de grands succès qui me faisaient tourner la tête, puis faisant d'énormes sottises. De 16 à 18, j'étudiai à Edimbourg et j'y pris, pour la première fois, le goût réel de l'étude qu'on avait cherché à m'inspirer jusqu'alors. Mais après un an de vie réglée et passablement heureuse, je me livrai à la passion du jeu et je vécus d'une manière très agitée, et je dirai misérable. J'allai ensuite passer à Paris quelques mois abandonné à ma propre sagesse, ce qui réussit assez mal. De 18 à 20 ans, je fus toujours amoureux, quelquefois aimé, souvent maladroit et me livrant à des violences théâtrales qui devaient bien amuser ceux qui avaient du plaisir à me critiquer. Je retournai alors une seconde fois à Paris où je connus ce que la jeunesse peut suggérer de folies avec les tentations qu'offre Paris. Cependant je vivais en même temps dans la société des gens de lettres où je me distinguais assez. Je partis ensuite pour l'Angleterre. Ce fut alors que je goûtai, pour la première fois, l'inexprimable bonheur de la solitude. De 26 à 27 ans, je vécus en Allemagne menant une vie ennuyeuse, mais sans malheur réel, perdant mon temps et mes facultés, et, sans une révolution dans ma vie, je me serais certainement hébété tout doucement. A 27 ans, je fus divorcé d'un premier mariage fait en Allemagne... A 27 ans, je commençai un attachement qui devait durer dix ans, puis vinrent les passions politiques. Aujourd'hui je crois être arrivé à une nouvelle époque, car tout ce que je désire, c'est le repos. L'obtiendrai-je?... »
Voilà, résumée en quelques mots, une existence fort aventureuse. Mais reprenons-en certains détails. Le père de Benjamin Constant, homme froid et gourmé, ne sut pas s'emparer de l'esprit de son fils. Ces deux êtres restèrent l'un en face de l'autre dans une sorte de réserve et de dissimulation glaciales. Aussi, à douze ans, Benjamin Constant était-il un de ces petits monstres impertinents, du genre de ce *Bob* qu'excelle à faire parler aujourd'hui une spirituelle femme de lettres. A cet âge, il écrivait à sa grand'mère une lettre étonnante, dont l'authenticité est formellement reconnue. Il lui reprochait, en style des mieux tournés, la paresse qu'elle mettait à lui écrire. Il ajoutait : « ... Je voudrais pouvoir vous dire de moi quelque chose de satisfaisant, mais je crains que tout se borne au physique. Je me porte

Digitized by Google

bien et je grandis beaucoup. Je voudrais qu'on pût empêcher mon sang de circuler avec autant de rapidité et lui donner une marche plus cadencée. J'ai essayé si la musique pourrait faire cet effet et je joue des *adagio* et des *largo* à endormir trente cardinaux. Les premières mesures vont bien, mais je ne sais par quelle magie ces airs lents finissent par devenir des *prestissimi*. Il en est de même de la danse. Le menuet se termine toujours, avec moi, par quelques gambades. Je crois donc que le mal est incurable et qu'il résistera même à la raison : car à douze ans, je devrais en avoir quelque étincelle; mais je ne m'aperçois pas de son empire, et si son œuvre est si faible, que sera-t-elle à vingt-cinq ans?... » A treize ans, il dédiait à son père un poème héroïque, intitulé *les Chevaliers*, sorte de prélude de la tragédie de *Wallenstein* qu'il écrira dix-sept ans plus tard au milieu des orages de Coppet. Il montrait déjà une nature égoïste et faible, violente et mobile, capricieuse et maladive. Après ses études littéraires à Oxford, à Edimbourg, à Erlangen, il revint en Suisse et fit, à Colombier près Neufchâtel, la connaissance de Mme de Charrière, qui fut pour lui la plus indulgente des amies. En 1787, il demanda en mariage une demoiselle Jenny Pourrat, mais il reçut une réponse si dédaigneuse qu'il en perdit la tête. Il quitta brusquement la maison paternelle, résolu à courir l'Angleterre.

Il part avec trois chemises, quelques bas et un peu d'or, saute dans une chaise de poste, arrive à Calais, s'embarque et se rend à Douvres. Il raconte ainsi ses aventures à Mme de Charrière, dans une lettre datée du 26 juin : « ... Je me réveille comme d'un songe, mon père irrité, mes amis confondus, les indifférents clabaudant à qui mieux mieux; moi seul avec quinze guinées, sans domestique, sans habit, sans chemises, sans recommandation, voilà la situation, Madame, au moment où je vous écris et je n'ai de ma vie été moins inquiet. » Il lui confie qu'il a fait les deux propositions suivantes à son père : « 1° Je veux me marier tout de suite; je suis las de cette vie vagabonde; je veux avoir un être à qui je tienne et qui tienne à moi et avec qui j'aie d'autres rapports que ceux de la sociabilité passagère et de l'obéissance implicite. De la jeunesse, une figure décente, une fortune aisée, assez d'esprit pour ne pas dire des bêtises sans le savoir, assez de conduite pour ne pas faire des sottises comme moi, en sachant bien

Digitized by Google

qu'on en fait ; une naissance et une éducation qui n'avilisse pas ses enfants, c'est tout ce que je demande.

» Ma seconde proposition, ajoute-t-il, est que mon père me donne une portion de 15 ou 20,000 francs du bien de ma mère et qu'il me laisse aller m'établir en Amérique. En cinq ans j'aurai une patrie, des intérêts, une carrière, des concitoyens. Vivre sans patrie et sans femme, j'aime autant vivre sans chemises et sans argent, comme je fais actuellement. » Puis il termine ainsi : « Aimez-moi malgré mes folies, je suis un bon diable au fond. Ne vous inquiétez absolument pas de ma situation; moi, je m'en amuse comme si c'était celle d'un autre... » En effet, il ne se démonte pas, il court par monts et par vaux, voyageant à pied, dînant ici, déjeûnant là, couchant n'importe où. Fatigué, mouillé, crotté, mais toujours de bonne humeur, il s'écrie : « Ah! que je vais être heureux cet automne, avec du linge blanc, une voiture, un habit sec et propre! » Il ose dire qu'il affrontera sans peur le courroux de son père. « Je serai si gai, si libre et si franc qu'il faudra bien qu'il rie et qu'il m'aime... » D'ailleurs, que peut-on lui reprocher? Son voyage lui a fait grand bien. Il se sert tout seul. Il vit pour rien. Il comprend que pour être heureux il ne faut que du repos... Il revient inopinément à Colombier et entre lui et Mme de Charrière reprend un commerce d'incrédulité, de scepticisme, de railleries de toute sorte. C'est là qu'il aiguise cet esprit moqueur, factice, sceptique, défiant, qui fera ses succès dans le monde, mais aussi son malheur.

Son père veut lui créer une position. Il l'envoie à la cour de Brunswick en qualité de chambellan. Là Benjamin Constant — au milieu d'oies et d'oisons (c'est ainsi qu'il appelle les graves Allemands) — fait la connaissance et tombe amoureux de Charlotte de Hardenberg, parente du prince Charles, le célèbre ministre de Frédéric-Guillaume. Cette personne avait été mariée à M. de Mœhrenholz et devait plus tard, pour épouser Benjamin Constant [1], divorcer avec un M. Dutertre, qu'elle avait pris pour mari à la suite des hésitations de son jeune

(1) « Il est résulté de cette parenté, dit Michaud, un éloge assez bizarre du ministre prussien que le publiciste suisse inséra dans plusieurs journaux de Paris après la mort du prince son parent, qui y est vanté pour des opinions qu'il n'eut jamais et dont certainement il faisait peu de cas. »

Digitized by Google

adorateur. De son côté, celui-ci qui avait épousé, en 1789, Wilhelmine de Cram, dame d'honneur de la duchesse, divorce à son tour, car il a assez « d'une femme laide, dit-il, sans fortune, plus âgée que lui, et pour comble d'agrément, violente et capricieuse. » Il faudra donc plusieurs divorces pour marier Benjamin et Charlotte, sans compter des séparations et des orages où Mme de Staël jouera le plus bruyant rôle. Nous voilà désormais fixés sur une situation originale à propos de laquelle les critiques Loève-Veimars et Madrolle faisaient tant de mystères. Plus tard, car tout est extraordinaire dans l'histoire de Benjamin Constant, le hasard enverra les deux maris de Charlotte à la Chambre, l'un à droite, l'autre à gauche. Mais rassurez-vous : ils ne demanderont pas la parole à propos de ce fait personnel. Ils se regarderont sans rire pendant trois sessions (1824-1826). Le premier mari, sous ce nom aristocratisé : « M. le vicomte du Tertre », représentera le Pas-de-Calais; le second la Seine; le premier mari parlera sur la rente et sur l'armée, le second parlera sur tout.

A l'heure où, résidant à Brunswick, Benjamin Constant courtisait Charlotte, il mandait à Mme de Charrière : « Pendant que je me moque d'elle avec vous, je lui écris de temps en temps, par honnêteté, de tendres et pompeux galimatias. » Et c'est la même femme à laquelle, plusieurs années après, il prodiguera les plus doux noms et pour laquelle il épuisera toutes les comparaisons de la cour céleste !... Après son divorce il revient à Colombier, se bat en duel avec M. d'Epandes et rompt avec Mme de Charrière. Il rencontre, le 19 septembre 1794, à Coppet Mme de Staël. C'est ce qu'il appelle « sa révolution. » Il en est immédiatement épris. « C'est un être à part, s'écrie-t-il, un être supérieur, doué de qualités étonnantes et attrayantes »; il vante sa justesse d'esprit et sa bienveillance expansive. Il se rend avec elle à Paris en 1795, adopte ses opinions politiques et se rattache au Directoire. En 1796, il réclame le bénéfice de la loi du 15 septembre 1790, se fait naturaliser Français, voit sans grande satisfaction arriver le 18 brumaire et combat, avec plusieurs de ses amis, le Consulat, ce qui fait dire à Bonaparte exaspéré : « Ils sont là douze à quinze métaphysiciens bons à jeter à l'eau. C'est une vermine que j'ai sur mes habits, mais je la secouerai. Il ne faut pas qu'ils se figurent que je me laisserai attaquer comme Louis XVI!... » Bonaparte tient parole,

Digitized by Google

il expulse son adversaire du Tribunat ; il l'exile avec Mme de Staël et les autres opposants. Benjamin Constant quitte la France, court l'Allemagne, y fréquente les meilleurs écrivains, médit de l'un et de l'autre, puis revient se fixer à Coppet auprès de Mme de Staël qu'il adore. Mais cette tendresse a des flammes pareilles à celles des volcans. De 1802 à 1807, ce sont des explosions dont rien ne peut dépeindre la violence. Cette curieuse existence est une série de colères, de brouilles de raccommodements, d'ironies et de reproches dont il serait difficile parfois de reproduire les termes. Ces jours, qui devaient être destinés au travail, ne sont plus que la proie d'agitations vaines, de tristesses insensées, de douleurs aiguës, de déceptions amères. Ce qui domine parmi ces troubles et ces désordres, c'est la constatation fréquente d'une incroyable et incurable faiblesse. A cet égard, le journal intime contient des aveux déchirants qui sont autant de leçons. Benjamin Constant s'étudie longuement. Après avoir murmuré avec le doux Racine :

La faiblesse aux humains n'est que trop naturelle

il a honte de son état et cherche une vie plus digne de ses aspirations et de ses capacités. Mais il a beau se plaindre, il a beau chercher : son âme ne sait pas vouloir, son âme ne sait pas choisir. C'est donc chez lui absence réelle de volonté. En aurait-il même une, qu'il n'a plus sa liberté. Or, qu'est-ce qu'une volonté sans liberté ?... Ah ! s'il avait voulu, s'il avait été libre, que de grandes et nobles choses il aurait faites !

II

« Il n'y a en ce monde, dit-il, que trois genres de vie à choisir. Le premier, la vie commune avec les devoirs et les plaisirs communs. On y est généralement assez heureux, on échappe à l'arbitraire par l'obscurité, à la ruine par la prudence et on arrive à la fin de sa vie, entouré de certaines affections domestiques assez douces, quoique prêtes à se consoler de notre perte. Le second genre de vie (vie toute intellectuelle, consacrée à l'étude et à la recherche de la vérité) est précisément tout l'opposé. On y est indépendant des hommes, on leur échappe en planant au-dessus de leurs têtes, comme dans la vie commune on le faisait en passant entre leurs jambes. On vit

Digitized by Google

plein de sentiment de ses forces morales, de son utilité pour l'espèce humaine et de la perfectibilité de sa nature... Le troisième genre de vie est la réunion des deux autres. C'est aussi la réunion de leurs inconvénients à tous les deux. Les facultés intellectuelles deviennent une funeste lumière qui éclaire la platitude de la vie commune... » Tout Benjamin Constant est là. Il connaît et pratique, mieux que personne, le

Odi profanum vulgus...

Il a horreur du banal, dût-il lui en coûter le repos. En effet, il a choisi une vie tourmentée pour ne pas ressembler à tout le monde. Mais il arrive bientôt à la déplorer et il maudit sa funeste intelligence qui ne lui montre partout que désirs inassouvis, qu'espoirs déçus. Nous l'avons déjà constaté : il ne sait pas vouloir. Il en gémit tout le premier. Ecoutez-le : « C'est la volonté seule qui me manque pour être heureux. Avec trois décisions, je le serais. Avoir une vie purement littéraire, rester étranger aux affaires et me fixer dans un pays où je trouve lumière, sécurité, indépendance. » Cela est fort simple, comme vous le voyez, mais cela ne se réalisera jamais... Les plaintes redoublent. « Quelle tâche que la vie, quand on l'a mal commencée et quel ennui quand on la mène régulièrement!... » C'est entre ces deux regrets que Benjamin Constant laissera ballotter son esprit pendant de longues années. Il veut cependant faire un effort. Il arrive au commencement de 1804 avec une décision énergique : « Il faut que j'arrange ma vie, dit-il, dans le courant de cette année avec régularité et indépendance. C'est trop fort de n'avoir ni le plaisir auquel on sacrifie sa dignité, ni la dignité à laquelle on sacrifie le plaisir! » Vaines résolutions! Il est, il demeure à la merci du premier caprice venu. « Ma vie, soupire-t-il, n'est au fond nulle part qu'en moi-même. Je la laisse prendre, j'en livre les dehors à qui veut s'en emparer. » Ce qui est triste, c'est qu'il fait cette constatation à tout instant sans pouvoir changer d'allures. « Ce matin, dit-il encore, j'ai rangé mes papiers. Que de liens j'ai rompus! Quelle bizarre manie d'indépendance et d'isolement a dominé ma vie et par quelle faiblesse bizarre suis-je encore maintenant l'homme le plus dépendant qui existe? » Il est sincère, quand il se déclare las d'une vie mondaine et agitée. Il a,

Digitized by Google

à cet égard, de nombreux accès de franchise. « J'ai un tel besoin physique de repos que si ma situation actuelle se prolongeait, j'en mourrais et autant vaudrait se pendre aujourd'hui. Je sens qu'il faut que je trouve le courage de conquérir mon hiver pour moi tout seul; vivant pour l'étude, je serai parfaitement heureux. » Il ne mourra pas, il ne se pendra pas, il ne conquerra rien. Aussi voyant dans une promenade un chemin régulier, il fait un retour sur lui-même et dit tristement : « Une route tracée est ce qui manque à ma vie. » Un beau jour, las de son esclavage, il se décide à repartir pour Weimar. Mais qu'arrive-t-il ? « Ma chambre était chaude, mon lit était bon, je suis resté. C'est l'image de tous mes projets. » Le voilà de nouveau en servitude. Il revient à sa bibliothèque. Il contemple la moitié de ses livres usés et il dit, avec cette amertume qui ne le quitte plus : « Cette bibliothèque est bien l'emblême de la vie d'un homme qui n'a jamais su ce qu'il voulait faire de sa vie présente; tâchons au moins d'en bien employer le reste. » Il essaie de travailler. Il jette de temps à autre des idées sur le papier pour servir à son grand ouvrage *contre* les Religions, qui devint plus tard un ouvrage *sur* les Religions et dans certains passages *pour* les Religions. « Sans l'état déplorable de mes yeux, observe-t-il, j'aurais fini mon ouvrage cet hiver. Cependant si je me reporte à dix ans en arrière, les relations qui ont entravé ma vie m'ont empêché d'accomplir toutes les légitimes espérances que j'avais conçues. J'ai acquis quelque réputation, moins que je n'aurais pu le faire et plus que je n'en ai mérité. J'ai rempli mes devoirs publics et me voilà arrivé à trente-sept ans sans de grands malheurs, mais sans existence fixe et sans projets arrêtés pour l'avenir. Faut-il se confier au hasard? Va pour le hasard! » Tel est le guide qu'il a enfin choisi et auquel il se confie aveuglément. Peu après, il paraît éprouver des remords. Pour la centième fois, il déplore son manque de volonté. « Je m'agite dans le tiraillement d'une misérable faiblesse de caractère... Si dans six mois je ne sors pas de ces embarras, je ne suis qu'un imbécile! » Les six mois passent et Benjamin Constant demeure aussi spirituel qu'indécis. Il lui prend tout à coup le besoin fou de la solitude qu'il appelait jadis « un bain froid assez désagréable quand on y entre. » Il a assez d'agitations et d'orages. Entendez ce gémissement : « Solitude! Solitude! plus nécessaire encore à mon talent qu'à mon bonheur!... »

Digitized by Google

Le monde l'ennuie. Coppet le désespère. « Cette société continuelle, cette distraction perpétuelle me fatigue et m'énerve. J'y perds mes forces et je me dis avec amertume : quand cela finira-t-il ? » Aussi n'est-il pas tendre pour les gens du monde. « Triste chose que la conversation ! Même celle qui roule sur des choses intéressantes a si peu de résultat ! Il y a à présent des liens communs en esprit comme en bêtise... » Un autre jour, il est encore plus irrité et il le témoigne de cette façon : « J'ai dîné avec un tas de bêtes. Il n'y a que chez nous où les bêtes sont aussi prétentieux et aussi bêtes... Je ne sais si je vieillis, mais je n'ai plus cette faculté que j'avais autrefois de m'identifier avec les bêtes et de m'intéresser à leurs intérêts et par cela même de leur plaire. Je ne sais plus parler que de ce qui m'intéresse *moi*. » Il traite durement un de ses amis, nommé B... « Existence agitée, dit-il, qui a vieilli sans s'asseoir et qui n'a pas la dignité de son âge. » Il vient d'écrire ces deux lignes et le remords le saisit : « Mais prenons garde, conclut-il, en écrivant ceci, que ce ne soit pas notre propre sentence. Nous verrons dans vingt-quatre ans, si Dieu nous prête vie... » Hélas ! il ne lui fallut pas attendre si longtemps.

De plus en plus dégoûté du monde, il ne veut plus faire de frais de conversation et c'est un tort, reconnaît-il aussitôt, car : « Pour un homme qui aspire au choix du peuple, les bêtes sont une corporation respectable ; elles forment toujours la majorité. » On l'accable d'invitations. Il a le courage de refuser et la volonté extraordinaire, cette fois, de persévérer dans son refus. « L'amour de la solitude m'a pris et j'ai dîné chez moi. Et au fait, qu'aurais-je fait à ce dîner ? J'aurais vu des bougies qui m'auraient fait mal aux yeux ; des gens dont je ne me soucie pas, et j'aurais dit des choses dont je me serais repenti. J'ai dîné mal, je n'ai rien dit et j'ai mis des écrans devant les bougies. Cela vaut bien mieux. » Il connaît, il savoure les délices de l'isolement. Une journée d'hiver, il a été tout à fait seul et il a écrit ces lignes charmantes : « Je trouve un vrai bonheur dans la solitude au milieu de la campagne triste et dépouillée, avec le vent qui siffle, des nuages noirs qui glissent dans le ciel, le gazon gris et les glaciers. La campagne, quand on la recherche pour la solitude, vaut mieux en hiver qu'en été. En été, la nature est trop vivante et fait trop société. » Il aime le silence qui l'entoure et il fait cette observation mélancolique : « A mesure qu'on

Digitized by Google

avance en âge, la nature semble devenir moins bavarde! Je me souviens du temps où j'entendais une sorte de bruit qu'on aurait dit sortir de toutes les plantes et de tout ce qui m'entourait... » Ce qu'il lui faut à présent, c'est non seulement la solitude, mais la solitude avec une sorte de tristesse. Il va se promener au milieu des ruines d'un château-fort et sa désolation s'accroît du morne spectacle de ces choses écroulées. « J'ai éprouvé à l'aspect de ces ruines désertes, où tout attestait la mort, un vif battement de cœur. Qui sait dans combien peu de temps je serai plus mort que ces ruines?... Je mourrai sans avoir rien fait pour cette gloire tant désirée, doué que j'étais de facultés universellement reconnues! » Et certains esprits osent à ce poète reprocher son manque de cœur? « On me querelle sur mon peu de sensibilité. Non, je n'ai pas peu de sensibilité, mais elle est susceptible, et jamais celle des autres ne lui convient fortement. Elle me paraît toujours trop lourde ou trop légère, et me heurte. » Aussi, fatigué de ceux qui l'entourent à Coppet, il jure de rompre cette odieuse servitude. Ce serment n'est pas mieux tenu que les autres. Le prisonnier revient à sa chaîne en murmurant : « Il y a dans ma situation quelque chose d'analogue à l'attente d'une exécution dont l'heure est fixée. L'indécision est le grand supplice de la vie. Le sentiment du devoir accompli est une chose admirable et donne un calme qui diminue la moitié de la peine qu'on éprouve, dans quelque circonstance que ce soit. » Mais il ne peut mettre à profit pour lui-même cette belle réflexion. Il se venge de sa faiblesse par des railleries incessantes contre les autres. Aussi lui reproche-t-on de se moquer de tout et de tous. Il en convient. C'est sa seule audace. « Ce qui m'a fait toujours du tort, ce sont mes paroles. Elles ont toujours gâté le mérite de mes actions. » Cependant il se défend d'avoir de la méchanceté. S'il rit d'autrui, c'est la faute de ses amis intimes qui l'y ont poussé. « Je trouvais charmant d'avoir des succès par mes plaisanteries; d'ailleurs je ne faisais que *rédiger mieux* ce qu'ils disaient les uns des autres. *Je traduisais l'amitié;* ils l'ont prise pour de la haine. » Est-il haï, lui? Non. Est-il aimé? Non. « Mais moi, si on ne me hait pas, on ne m'aime guère. » Un soir, au sujet de ces railleries, il lui prend fantaisie de relire son journal qui contient bien des satires cruelles à la façon de Chamfort et de Rivarol. « Il m'a passablement amusé. Peut-être n'eût-il pas fait la même impression

Digitized by Google

à ceux dont je parle; cependant aucun d'eux n'écrirait autrement sur *ses amis*. En commençant, je m'étais promis de ne parler que pour moi et cependant telle est l'influence de l'habitude de parler pour la galerie que quelquefois je me suis oublié. Bizarre espèce humaine qui ne peut jamais être complètement indépendante! Les autres sont les autres et l'on ne fera jamais qu'ils soient *soi*. » Mais qu'arrive-t-il à la fin de sa lecture? Il est effrayé des jugements qu'il a portés... sur lui-même, et il dit avec une sorte de naïveté : « Je me juge trop sévèrement et quand je vois comment les autres se jugent, c'est absurde! »

Il se croit donc meilleur qu'il l'a écrit. Il va le prouver. Il prend la décision irrévocable de se marier : « Je me marierai cet hiver. » Il en donne les motifs qui sont au nombre de trois : « Si je considère ma constitution fatiguée, mon goût pour la campagne et la solitude avec travail, le mariage semble m'être nécessaire. » Mais il lui faut un mariage extraordinaire, le mariage dont nous avons déjà parlé et qui va être conquis par le deuxième divorce. Une phrase de Benjamin Constant, pleine de fatuité, en donne la raison : « Si j'étais heureux à la manière vulgaire, je me mépriserais. »

Et pour satisfaire cet audacieux désir, il a résolu d'épouser Charlotte de Hardenberg, la femme divorcée de M. Dutertre, lequel a consenti au divorce par un compromis payé, paraît-il, argent comptant. Mais à peine Benjamin Constant a-t-il juré de se marier avec cette femme qu'il qualifiait autrefois « d'ennuyeuse et de romanesque, » qu'il est pris d'hésitations nouvelles. Voici sous quelle forme piquante il les expose : « Lettre excellente de Charlotte attendant ma décision. Il faudrait pouvoir la prendre. Aussi dans mon embarras je lui indique trois partis diamétralement opposés avec la même insistance. Et le dernier, c'est de ne pas me rencontrer. Si elle le prend, me voilà joli garçon!... » Il se lamente, il maudit ses incertitudes : « Dans quel gouffre me suis-je précipité? En sortirai-je vivant? Pour me consoler, je passe mon temps à m'imaginer *comment tout irait si tout allait bien...* » Il fait un château en Espagne. Le château s'écroule comme un château de cartes. Sur ces entrefaites, Mme de Staël lui ressaisit le cœur en lui faisant l'éloge de sa tragédie, *Wallenstein*, où elle trouve des vers superbes. Alors le malheureux s'écrie : « Ma position sociale est curieuse. Je suis entre deux femmes, dont l'une

Digitized by Google

m'a fait tort en ne m'épousant pas et dont l'autre va me nuire en m'épousant! » Mais bientôt Mme de Staël, qui s'était faite douce et bonne, reprend son caractère terrible. Elle force Benjamin Constant à endurer le supplice d'une femme qui tâte vingt fois par jour le pouls à sa sensibilité et se fâche de ce qu'on ne prenne pas un intérêt suffisant à cette analyse. Elle ne le flatte plus et alors se réalise la spirituelle remarque de Chamfort : « Otez l'amour-propre de l'amour, il en reste trop peu de chose. Une fois purgé de vanité, c'est un convalescent affaibli qui peut à peine se traîner. » D'un autre côté, Charlotte, triste, découragée, se rend à Besançon. Ne voyant pas arriver Benjamin Constant au rendez-vous, elle est prise de désespoir. Celui-ci adopte enfin le parti de la rejoindre, sous prétexte d'aller voir son père. Il la trouve en proie à une fièvre mortelle. A sa vue la pauvre femme s'écrie : « Voilà l'homme qui me tue! » Benjamin Constant tombe à ses genoux en pleurant. « Je me jette, dit-il, aux pieds de la Providence pour demander pardon de mes criminelles folies et la force de sortir de cette affreuse position! » Après quelques jours de souffrances et d'angoisses, Charlotte revient à la vie. « Elle a repris courage et confiance en moi, dit Benjamin Constant, mon bonheur est assuré. » Mais ne l'oublions pas, ce n'est point un bonheur ordinaire que veut cet artiste. Or, ce bonheur qui fait le charme des existences simples, dignes et honorées, lui sera de longtemps refusé. Benjamin Constant n'arrive à épouser Charlotte qu'en 1808, après cinq années de luttes et de débats, de tempêtes et de fureurs. Mais ce n'est pas tout. Les agitations et les scènes continuent jusqu'en 1811, trois ans après le mariage. Un dernier mot, une sorte de bulletin fiévreux et passionné, nous en dira plus que tout le reste : « Mariage secret (avec Charlotte) le 5 juin 1808. Entrevue de Charlotte et de Mme de Staël. — 1809 : Luttes bien superflues contre Mme de Staël; débats avec Charlotte sur le mieux à faire : douleur et violence de Mme de Staël. Séjour à Lyon. Empoisonnement tenté par Charlotte sur elle-même. Dernier séjour intime, quoique orageux, avec Mme de Staël. — 1810 : Ma tête se trouble entre Charlotte et Mme de Staël; je perds vingt mille francs en un jour. Charlotte et Mme de Staël en présence; Mme de Staël part pour Genève; Charlotte et moi retournons à Paris. Je continue à jouer et je perds toujours. — 1811 : Mon père part

Digitized by Google

pour Genève pour m'y faire un procès. Entretien de Mme de Staël avec lui ; elle lui monte la tête contre mon mariage, et le détermine à m'intenter un procès en règlement de compte. Je vais à Lausanne. Mon père invente mille griefs contre moi, nie sa signature et va jusqu'à m'accuser de faux. Courses à Genève sans Charlotte (février) ; Mme de Staël me ramène jusqu'à Coppet; c'est la dernière fois que j'ai vu Coppet. Luttes contre mon père, contre Charlotte, contre Mme de Staël. Vie misérable. Charlotte en tout réussit mal à Lausanne. Dîner sans Charlotte avec Mme de Staël chez d'Arlens. Scènes... Agitations avec Mme de Staël ; elle me propose un rendez-vous à Rolle ; je n'ose l'accepter de peur de Charlotte. Mme de Staël vient à Lausanne : dernière entrevue avant mon départ. Correspondance après son retour à Coppet. Renouvellement de proposition de duel par Rocca : ma réponse. Départ pour l'Allemagne (15 mai). Une tout autre atmosphère; plus de luttes; Charlotte contente; je me remets à mon ouvrage... »

Est-ce tout ? Peut-on croire que c'est fini, que les tempêtes se sont apaisées? Non, car Benjamin Constant confie de nouveau ses douleurs à son journal intime : « Querelles assez fréquentes avec Charlotte. Je ne parierais pas que nous finirons notre vie ensemble... Le caractère de Charlotte change. De généreuse elle devient avare, de douce, exigeante. Quelle peste que le mariage! » Il compose pour sa vie une épithète qui en dit long : « Quelle vie *inarrangeable!* s'écrie-t-il. » Puis revenant à son mariage : « Pourquoi me suis-je remarié? Sotte situation, sotte chaîne. Autrefois j'étais entraîné par un torrent, aujourd'hui je succombe sous le poids d'un fardeau!... Oh! qu'une femme est incommode! » Aussitôt il se reprend et dit avec une certaine mélancolie : « Au fond Charlotte ressemble à toutes les femmes. J'ai accusé les individus. J'aurais dû m'en prendre à l'espèce... » Cela est peu galant et doit mettre plus que jamais les femmes en défiance contre les hommes de lettres... Mais le malheureux ajoute : « Le seul inconvénient actuel de ma vie est d'être marié. » Et comédien jusqu'au bout des ongles, il se qualifie de la sorte : « *Georges Dandin!...* » Puis il rougit d'être si mauvais mari et il cherche à prendre de bonnes résolutions : « Employons mon talent, soyons raisonnable, au lieu d'être un sot et un imbécile. Rendons Charlotte heureuse; j'ai fait assez de mal dans ma vie. » Il reconnaît alors

Digitized by Google

les mérites de sa femme et il l'appelle avec expansion : « Douce, bonne et excellente créature, noble et indulgente ! » Mais pensant à l'autre, dont naguère encore il vantait le charme et l'esprit, il la résume en un dernier mot injurieux : « Quelle vipère ! »

Tel était l'homme qui avait une horreur innée du bonheur vulgaire et qui certes était bien exaucé par la destinée à laquelle il avait demandé des agitations peu ordinaires. Son second mariage, quoique tourmenté, lui apporta des consolations, mais pas assez suffisantes, à son aveu, pour effacer les douloureux souvenirs « d'une liaison terrible et orageuse. » La suite de la vie de Benjamin Constant continuera à montrer ce que cette courte analyse a tenté d'établir, l'absence complète de volonté, un amour-propre et un orgueil incommensurables. Royaliste sous la première Restauration, ami de Bernadotte et d'Alexandre, bonapartiste avec Napoléon dont il accepte les faveurs aux Cent Jours, après l'avoir appelé la veille « lâche coquin ! », chef de l'opposition libérale sous Louis XVIII et Charles X, orléaniste avec Louis-Philippe qui lui paie fort cher son adhésion, il va de variations en variations, consacrant un talent prodigieux aux luttes de la tribune et une verve infatigable aux polémiques de la presse. Un mot peindra sa politique : « Servons, écrit-il, la bonne cause et servons-nous ! » En dehors de ces tergiversations et de ces petitesses, il serait injuste de ne pas lui reconnaître deux grands mérites : la défense éloquente de la liberté de la presse et la création de la politique constitutionnelle, résultat de quinze années de combats parlementaires ; mais notre tâche actuelle n'est pas d'examiner ces questions spéciales. Nous n'avons voulu étudier ici que le grand homme en robe de chambre. Dans les derniers temps, Benjamin Constant essayera, mais en vain, comme l'a si finement dit mon ami Anatole France « de masquer, sous les images de l'amour, l'affreuse réalité de la vie et il entrera, la mort au cœur, dans sa vieillesse glacée. » Il échouera auprès de Mme Récamier et il s'en éloignera, froissé surtout dans son amour-propre. Il se vengera de son dédain en appelant cette femme charmante « une linotte, un nuage, une coquette, un être sans mémoire, sans discernement, sans préférence, une âme sèche, un chef-d'œuvre de perfidie, de mensonge, d'hypocrisie et de minauderie... » Incompris et rebuté dans ses protestations et ses tendres aveux, il s'abandonnera le jour aux intrigues

Digitized by Google

des partis, la nuit à la passion du jeu [1], attirant l'attention publique sans en obtenir l'estime. Il le sent lui-même, il le confesse. « J'avais gagné 30,000 francs, écrit-il en 1815, et j'en ai perdu 20,000. Il est clair que le jeu ne m'enrichira pas. De plus, il me nuit, me déconsidère, m'ôte mon temps et mes talents. Il faut y renoncer... » Mais là, pas plus qu'ailleurs, il n'aura la force de tenir son serment.

A ce personnage si remarquablement doué, homme du meilleur esprit, écrivain de grand talent, orateur de premier ordre, il a non seulement manqué la volonté, mais une croyance. Il n'était cependant pas foncièrement irréligieux, car nous trouvons dans son journal cette réflexion, écrite sous une impression profonde : « On ne peut s'empêcher d'être ému lorsqu'on voit prier. L'athéisme dogmatique est ennemi de tout ce qui est beau et de tout ce qui est libre. » Et ailleurs : « Il y a dans l'irréligion quelque chose de grossier et d'usé qui me répugne... » Mais cette nature délicate, ennemie de la philosophie sceptique du XVIIIe siècle, et qui refusait de pactiser avec les fanfarons d'athéisme, ne savait pas plus s'incliner spontanément devant Dieu qu'agir librement devant les hommes. En proie à une faiblesse presque maladive, Benjamin Constant avait laissé envahir son cœur par les incertitudes et les doutes, qui depuis longtemps déjà, étaient maîtres absolus de son esprit désolé.

On a dit que dans une heure de fantaisie, Benjamin Constant s'était fabriqué cette devise :

Sola inconstantia constans.

Le portrait, ou plutôt le croquis, que nous avons placé sous vos yeux, ne vous paraît-il pas justifier cette devise humoristique?

HENRI WELSCHINGER.

(1) C'était au Cercle des Etrangers et dans les salons du comte de Castellane qu'il risquait les sommes les plus considérables. Ce fut là qu'il gagna de quoi acheter la maison de la rue Neuve de Berri, première cause de son éligibilité.

Digitized by Google

L'HOMME LIBRE

Suivant la doctrine des Stoïciens.

Il y a longtemps que se discute, sous tous ses aspects, le problème de la liberté humaine. Quand je me sers du mot problème, je ne m'étonnerai pas si l'on me reproche une impropriété d'expression. La liberté de l'homme apparaît, en effet, au plus grand nombre, comme un axiome, une de ces vérités primordiales qui n'ont besoin d'aucune démonstration. Je consens volontiers à la considérer ainsi. Il est certain qu'il faut admettre que l'homme, sain d'âme et de corps, est libre de faire ou de ne pas faire, si l'on veut lui imputer la responsabilité de ses actes. Mais les Stoïciens distinguaient, non sans raison, la *liberté civile*, la seule dont se préoccupât sérieusement la foule des citoyens, de la *liberté morale* qui n'est autre chose, pour les Stoïciens, que l'empire du sage sur lui-même. Aussi proclament-ils que tous les hommes vicieux sont esclaves et que le sage seul est libre.

Le philosophe satirique Perse, dont l'étude et la traduction ont charmé quelques unes des années de ma jeunesse, a traité dans l'une de ses satires, la cinquième, de la vraie liberté (*de verâ libertate*). Cette thèse morale est une de celles qui paraissent, dans l'antiquité, avoir tenu le plus au cœur des partisans de la doctrine Stoïcienne. Il est naturel que, dans cette enceinte, je rappelle les données historiques de la question.

Tout le monde sait que le fondateur de l'école Stoïcienne fut Zénon, mort l'an 260 avant Jésus-Christ, dans une extrême vieillesse. Il avait

Digitized by Google

connu Aristote ; celui qu'on a surnommé *le Prince des Philosophes* était mort l'an 322. Zénon pouvait alors avoir de 18 à 20 ans. Il n'est pas téméraire de penser qu'il profita largement des trésors de science et de sagesse déposés dans l'ensemble de l'œuvre d'Aristote, dont la grandeur et la variété ont fait l'admiration de tous les siècles. Toutefois, la première jeunesse de Zénon ne fut pas consacrée à l'étude de la philosophie: Fils de marchand, il fit d'abord lui-même du négoce, mais il s'en dégoûta bientôt, et se livra dès lors tout entier aux travaux de l'esprit et aux plus hautes spéculations philosophiques. La doctrine de Socrate lui inspira un vif enthousiasme. Il fréquenta les philosophes les plus en crédit à Athènes, Cratès, Stilpon, Xénocrate et Polémon : il approfondit et compara leurs dogmes divers, puis il se fit un système propre et ouvrit son école vers l'âge de 40 ans. Il l'avait installée sous un célèbre portique d'Athènes, nommé le Pécile: aussi la désignait-on tantôt sous le nom de l'école du *Portique*, tantôt sous celui d'école Stoïcienne, du mot grec στοα qui signifie porte. Zénon divisa la science en trois parties: la logique, la physiologie (ou science de la nature) et la morale; mais les deux premières ne font que préparer à l'étude de la troisième qui avait à ses yeux une importance capitale. Les leçons de Zénon eurent un immense succès. Après sa mort, elles furent continuées, vers l'an 264, par son disciple Cléanthe qui atteignit lui-même un âge très avancé. La morale des Stoïciens repose sur cette base fondamentale: il n'existe qu'un seul bien, la vertu, qu'un seul mal, le vice. Le vrai sage, dont Zénon trace un portrait idéal qui le place vraiment au dessus de l'humanité, se conduit suivant la raison, suivant l'ordre de la nature qui est la loi de Dieu, le vrai sage est seul libre et heureux.

Cette doctrine était faite pour plaire à de grands esprits. Aussi compta-t-elle, dans les siècles qui suivirent, de nombreux et d'illustres sectateurs à la tête desquels on peut placer Cicéron, qui contribua si puissamment à introduire à Rome la philosophie des Grecs.

Cicéron a examiné la thèse de l'homme vraiment libre, celle-là même que je vous montrerai tout-à-l'heure développée dans une satire de Perse. La dissertation, d'ailleurs très courte et très substantielle de Cicéron, se trouve au cinquième paradoxe. Il vous sera peut-être agréable que je vous en rappelle le souvenir.

Digitized by Google

Cicéron s'exprime ainsi :

« Des hommes très érudits ont soutenu que personne n'est libre, excepté le sage. Qu'est-ce, en effet, que la liberté ? Le pouvoir de vivre comme on veut. Or, quel est l'homme qui vit comme il veut, si ce n'est celui qui suit la droite raison, qui se plaît dans l'accomplissement du devoir, qui s'est tracé par avance et après réflexion la voie à suivre dans la vie ? Un tel homme n'obéit pas aux lois par crainte ; il les respecte et les pratique parce qu'il juge que rien n'est plus salutaire. Il ne dit, ne fait et ne pense rien que de sa libre volonté ; toutes ses résolutions, tous ses actes n'ont d'autre principe et d'autre fin que lui-même ; chez lui, rien ne l'emporte sur sa propre volonté et sur son jugement. La fortune même, qui passe pour avoir le plus d'empire sur les hommes, il se l'est soumise ! il réalise ce qu'a dit sagement un poète : *La fortune de chacun dépend de ses mœurs.* Tous les méchants sont donc esclaves. Cette proposition est vraie, bien que l'expression en semble étonnante. On n'entend pas dire par là, en effet, que les méchants sont dans la condition des esclaves que le maître tient en son pouvoir, ou qu'une disposition du droit civil a constitués en servitude ; mais si la servitude est, en soi, comme tout le monde le reconnaît, un état d'obéissance où l'âme domptée, abaissée, est privée de son libre arbitre, qui pourrait nier que tous les hommes légers, tous les hommes cupides, tous les méchants enfin ne soient réellement esclaves ? » [1]

(1) Voici le texte même de Cicéron :

« Dictum est ab eruditissimis viris, nisi sapientem, liberum esse neminem. Quid est enim libertas ? Potestas vivendi ut velis. Quis igitur vivit ut vult, nisi qui recta sequitur, qui gaudet officio, cui vivendi via considerata atque provisa est ; qui legibus quidem non propter metum paret, sed eas sequitur atque colit quia id salutare maxime esse judicat ; qui nihil dicit, nihil facit, nihil cogitat denique, nisi libenter ac libere ; cujus omnia consilia resque omnes quas gerit ab ipso proficiscuntur eodem que feruntur ? Nec est ulla res quæ plus apud eum polleat quam ipsius voluntas atque judicium ; cui quidem etiam (quæ vim habere maximam dicitur) fortuna ipsa cedit : sicut sapiens poëta dixit : *Suis ea cuique fingitur moribus.* Servi omnes improbi igitur. Nec hoc tam re quam dictu inopinatum atque mirabile. Non enim ita dicunt eos esse servos ut mancipia quæ sunt dominorum facta nexu, aut aliquo jure civili ; sed, si servitus sit, sicut est, obedientia fracti animi, et abjecti, et arbitrio carentis suo, quis neget omnes leves, omnes cupidos, omnes denique improbos esse servos ? »

Digitized by Google

Horace s'est occupé du même sujet, surtout au livre II de ses Satires, dans la septième, où il suppose que son esclave, usant de la licence qu'il lui a concédée et que l'époque des Saturnales autorise, lui parle avec une rude franchise et lui adresse de fortes réprimandes.

La conclusion de tout le discours de Dave, la voici :

« Que suis-je, moi, à votre égard ? Vous me commandez, il est vrai : mais vous obéissez honteusement à d'autres maîtres, et vous vous laissez conduire comme le bois mobile que dirigent des ressorts étrangers.

» Quel est donc l'homme libre ? C'est le sage qui a de l'empire sur son propre cœur ; qui ne s'épouvante ni de la pauvreté, ni de la mort, ni des fers ; qui possède assez de courage pour résister aux passions et pour dédaigner les honneurs ; qui, ramassé tout entier en lui-même, ressemble à un objet roulant dont aucun choc étranger ne peut suspendre le mouvement, ni altérer la forme ronde et polie ; c'est l'homme enfin sur qui la fortune précipite vainement le poids de son courroux. Eh bien ! pouvez-vous vous reconnaître à l'un des traits de ce tableau ? Une femme vous demande cinq talents, vous maltraite, vous pousse à la porte et vous inonde d'eau froide. Bientôt elle vous rappelle. Arrachez votre tête à ce joug honteux. Allons ! dites : « Je suis libre ; oui je le suis (*liber*, *liber sum* ; *dic*, *age*). Mais vous n'avez pas ce courage. Un cruel tyran asservit votre cœur ; il vous fatigue, il vous presse de ses mordants aiguillons, et, malgré votre résistance, vous tourmente sans relâche. [1] »

Je reviens, après cette digression un peu longue, à mon poëte, à Perse, l'ami de Thraséas, qui fut en même temps que Lucain le disciple d'Annæus Cornutus. Ce philosophe leur avait enseigné les préceptes de la morale stoïcienne dans toute sa pureté. Perse qui reçut, dès l'âge de 16 ans, les leçons de Cornutus, lui voua une amitié et une sorte de culte qui ne se démentirent jamais. Il voulut même que le témoignage de ces sentiments lui survécût. Enlevé à l'âge de 28 ans, et dans toute la force de son talent, par une mort prématurée,

(1) Traduction de M. Bignan, édition Panckoucke.

Digitized by Google

Perse avait légué 100,000 sesterces et sa bibliothèque, composée de 700 volumes, à Cornutus qui n'accepta que les livres.

La cinquième satire de Perse porte ce titre : l'Auteur à Cornutus, son maître — *De la vraie liberté.*

L'obscurité de Perse est proverbiale. Elle tient surtout, comme l'a remarqué Laharpe avec beaucoup de justesse, à la multiplicité des ellipses, à la suppression des idées intermédiaires et à l'usage fréquent des tropes les plus hardis. Souvent la satire contient un dialogue si brusque et si entrecoupé, qu'il faut une grande attention pour suivre les interlocuteurs et pour attribuer à chacun d'eux ce qui lui appartient; mais quand on a fait avec soin ce travail, on en est bien dédommagé par le plaisir qu'on goûte à la lecture de préceptes d'une morale élevée, produits souvent dans un magnifique langage.

Voici l'ordre d'idées suivant lequel Perse a procédé dans la satire qui nous occupe.

Après un long préambule, où il n'est question que de son amitié pour Cornutus, dépeinte d'ailleurs dans de forts beaux vers et en termes touchants, il poursuit:

Il faut être libre; mais je n'entends pas parler de cette liberté que le préteur donne au moyen d'un coup de baguette (la *vindicta* dont le magistrat touchait l'esclave, en prononçant la formule de l'affranchissement). — Si vous marchez d'un pas ferme dans le chemin de la vertu; si vous êtes doux, modeste et désintéressé, vous êtes libre; mais si, au contraire, vous cachez un cœur faux sous des dehors honnêtes, vous êtes esclave de vos passions.

L'avarice va troubler votre repos et vous faire affronter mille dangers.

Ou bien la mollesse vous retiendra dans une lâche inaction, en murmurant à votre oreille que la volupté seule est quelque chose ici-bas.

Vous flottez indécis entre ces deux maîtres impérieux, sans savoir auquel obéir.

De même, ce jeune fou qui veut rompre une indigne chaîne et qu'un sourire ramène plus soumis que jamais aux pieds d'une coquette;

Cet ambitieux qui sacrifie son sommeil et ses biens au vain plaisir de briller aux yeux du peuple pour capter ses suffrages;

Digitized by Google

Ce superstitieux, qui a peur des fantômes et des puissances malfaisantes, sont autant d'esclaves qui se croient libres.

Voilà l'ensemble de la matière. Il me reste à vous montrer le développement qu'elle a reçu, dans des vers que j'ai traduits autrefois aussi fidèlement que possible.

Et d'abord voici comment Perse s'adresse à Cornutus :

Ma Muse, en ce moment,
Dévoile de mon cœur le secret sentiment :
Sache quelle est ta part, ami, dans tout mon être ;
Sonde mon âme, ô toi si prompt à reconnaître
Et l'argile au son faux et la bouche qui ment !
Oui, si j'avais cent voix, je dirais dignement
Quel lien nous enchaîna, se resserrant sans cesse,
Et quelle est de mon cœur l'ineffable tendresse.

Quand je quittai la pourpre et suspendis, joyeux,
La bulle de l'enfance aux autels de nos Dieux ;
Quand, à peine vêtu de ma robe virile,
Je pus impunément courir toute la ville,
Nuit et jour escorté de jeunes complaisants ;
Quand, à cet âge où l'homme est trompé par ses sens,
A travers les sentiers de l'erreur et du doute
Je cherchais vainement à distinguer ma route,
Tu guidas ma jeunesse et je sus, grâce à toi,
Disciple de Socrate, apprécier sa loi.
Bientôt ta règle austère a corrigé mes vices,
Dompté mes passions ; et, par tes soins propices,
Je vois tous les objets sous des aspects nouveaux ;
Alors, nous partageons et plaisirs et travaux :
C'est l'étude en commun qui, le jour, nous rassemble,
C'est le repas du soir qui nous retrouve ensemble.

Va, crois-moi, nos destins sont unis pour toujours,
Une commune étoile en dirige le cours ;
La Parque les pesa dans la même balance,
Ou bien, soumis tous deux à l'heureuse influence
Du couple des Gémeaux, signe des vrais amis,

Digitized by Google

Nous avons conjuré les astres ennemis :
Enfin, c'est un pouvoir secret qui nous enchaîne !

Voici maintenant en quels termes, entrant dans le cœur de son sujet, Perse développe la thèse de la vraie liberté :

Soyons libres, mais non de cette liberté
Qui vaut à Publius sa part de blé gâté
Dans la tribu Véline. — Oh ! peuple digne et grave !
Rien qu'une pirouette affranchit un esclave
Et le fait citoyen [1]... Un rustre, un garnement,
Dama va pour un rien mentir impudemment ;
Sur ses talons il tourne et se métamorphose :
Place à Marcus Dama !... Par ma foi, moi je n'ose,
Quand Marcus en répond, resserrer mes écus,
Pour juge récuser le citoyen Marcus !
Tout ce qu'il dit est vrai ; sa signature est bonne.
— Riez ! la liberté que le chapeau nous donne [2]
Est bien ce qu'il nous faut : l'homme est libre ici-bas
S'il fait tout ce qu'il veut ; donc, je ne me crois pas
Moins libre que Brutus. — Conclusion menteuse !
Dit un stoïcien, d'oreille chatouilleuse :
S'il fait tout ce qu'il veut doit être retranché.
— Mais, lorsque du préteur la verge m'a touché,
Hormis toute action que n'aurait point permise
Le code Masurus, je puis vivre à ma guise.
— Ecoute, sans grimace et surtout sans fureur,
Quand je veux arracher ton esprit à l'erreur :
Le Préteur ne peut pas greffer sur la sottise
Des devoirs délicats l'intelligense exquise.
D'une lyre un goujat va-t-il tirer un son ?
Non ; tout homme (et c'est là le cri de la raison)
N'a droit de se mêler que de ce qu'il sait faire.
Puissent les ignorants s'abstenir et se taire !
La nature, la loi leur en font un devoir.

(1) On sait que l'une des formes de l'affranchissement était celle-ci : Le maître conduisait l'esclave devant le préteur, et là, le faisant tourner sur ses talons, il prononçait ces paroles : *hunc esse liberum volo.*

(2) Les affranchis recevaient publiquement un chapeau, symbole de la liberté chez les Romains.

Digitized by Google

Qui transforme en remède un poison, sans pouvoir
En préciser la dose, outrage la science.
Confiez un navire au rustre qui s'avance,
Neptune s'écriera qu'il n'est plus de pudeur.
Or, peux-tu marcher droit, reconnaître l'erreur,
Saisir le son menteur d'une fausse monnaie ?
D'avance as-tu noté de charbon et de craie
Et ce que tu dois fuir et ce qui t'est permis ?
Es-tu simple, modeste, et doux pour tes amis ?
Sais-tu bien à propos ouvrir, fermer ta grange ?
Vois-tu, sans te baisser, un écu dans la fange ?
Réprimes-tu chez toi l'ardente soif de l'or?
Oui, de par le Préteur, si tel est ton trésor,
Et de par Jupiter je te proclame libre.
Mais, esclave d'hier, si c'est la même fibre
Que je retrouve en toi ; si tu possèdes l'art
D'avoir le front honnête et le cœur d'un renard,
Alors, je me dédis ; je puis serrer la corde
Et reprendre les dons que la raison accorde.
Ainsi, remue un doigt, je te trouve en défaut.
Pour un fou nul encens n'obtiendra de là-haut
Un seul grain de sagesse ; un lourdaud, quoique agile,
Ne saurait imiter la danse de Bathylle.
— N'importe, je suis libre. — Eh ! je te vois fléchir
Sous des maîtres dont rien ne saurait t'affranchir.
« *Porte aux bains ces frottoirs, maraud, et sans te plaindre.* »
Ces mots impérieux ne peuvent plus t'atteindre,
Voilà pour le dehors ; fort bien. Mais au dedans,
Mais au fond de ton cœur naissent mille tyrans
Dont tu subis les lois, plus maltraité peut-être
Que l'esclave courbé sous le fouet du maître.
Tu ronfles le matin : Lève-toi, lève-toi,
Te dira l'Avarice : Allons, vite ! — Eh ! pourquoi ?
— Pourquoi ? Franchis les mers ; que ton vaisseau ramène
L'encens, les vins de Cos et le chanvre et l'ébène ;
Décharge tes chameaux et, quand il le faudra,
Sache te parjurer. — Jupiter m'entendra !
— Ce scrupule t'arrête ? En ce cas, pauvre hère,
Tu passeras ta vie à râcler ta salière.

Digitized by Google

Déjà te voilà prêt ; on porte à tes vaisseaux
Et vivres et bagage : Allons, pars ! fends les eaux !
Mais la Mollesse alors murmure à ton oreille :
Où cours-tu, malheureux ? vit-on rage pareille ?
Une urne de ciguë éteindrait mal le feu
Qui te brûle les sens. Est-ce bien toi, grand Dieu !
Qui vas tenter les flots, t'étendre sur des cables,
Dîner sur le tillac, et de vins détestables
Et qui sentent la poix composer ton régal ?
Que veux-tu donc ? ton bien ne s'arrondit pas mal
Grâces au cent pour cent d'une usure modeste.
Cueille les voluptés ici-bas ; fi du reste !
L'homme n'est rien que cendre et ne vit qu'une fois ;
L'heure fuit, emportant jusqu'au son de ma voix.

Voilà deux hameçons : mais auquel vas-tu mordre ?
Un maître est toujours prêt à t'intimer un ordre,
Puis l'autre... et si tu peux résister une fois
Ne dis pas pour cela : j'ai reconquis mes droits.
Vois ce chien qui s'échappe... il fuit, mais il entraîne
Attachés à son cou les restes de sa chaîne.

— Dave, crois-moi, je veux finir un long tourment,
Dit, en rongeant ses doigts, un jeune et triste amant :
Dois-je faire rougir une famille honnête,
En jetant tous mes biens aux pieds de la coquette
Dont parfois, quand le vin me troublait la raison,
En pleurant, en chantant j'abordai la maison ?

— Bravo, mon jeune maître : aux Dieux immolez vite
Une belle brebis ! — Dave, si je la quitte,
Va-t-elle me pleurer ? — Hélas ! qu'ai-je entendu ?
Gare aux coups de pantoufle... il vous est défendu
D'en sortir... Vous feignez d'avoir l'âme bien fière;
Mais qu'elle vous rappelle et vous direz : que faire ?
Elle veut me revoir, puis-je lui résister ?
Oui, si vous étiez homme à la savoir quitter.

Digitized by Google

L'indépendance est rare et n'est jamais complète,
Et l'on croit l'obtenir par un coup de baguette !

Vous le voyez, les disciples de l'école Stoïcienne, à leur tête Cicéron, Horace et Perse, proclament, dans un langage différent mais en exprimant une pensée qui leur est commune : que le sage seul est libre et que tout homme qui n'est pas dirigé par la sagesse est l'esclave de ses passions. On peut traiter cette thèse de lieu commun philosophique ; mais il est impossible de méconnaître qu'elle repose sur un fondement de morale très solide. Je pense qu'elle a été vraie dans tous les temps et peut-être était-il à propos de la remettre en lumière à notre époque.

J. C. BARBIER,
Membre de la 2e classe.

Digitized by Google

EXCURSION DANS LES ALPES

De Vogogna à Saas

par le Val Anzasca et le Col du Monte-Moro.

Installés, mes amis et moi, devant la porte d'une hôtellerie de Vogogna, village situé sur le versant méridional du Simplon, nous dégustions des glaces décorées du nom pompeux de napolitaines pour en déguiser la médiocrité, tout en calculant le temps probable qu'il nous faudrait pour atteindre Macugnaga, autre village situé au fond du val Anzasca; quand, près de nous, vient s'asseoir un jeune couple en voyage de lune de miel : cela se voit aux incessantes prévenances du mari pour sa femme.

Comme toujours en voyage, un rien nous met en rapport et nous lui parlons de nos projets :

« Ainsi, dit le mari, vous poussez jusqu'au pied du Monte-Moro? mais une fois là, que fait-on?

— Eh bien! on le passe.

— Pourrions-nous, sans être indiscrets, le passer de conserve avec vous?

Je ne réponds mot et jette sur sa compagne un regard qui en dit long. Il s'en aperçoit.

— Oh! Madame ne vous mettra pas dans l'embarras, elle est excellente marcheuse.

Et la jeune femme appuie les paroles de son mari d'un de ces regards qui valent mieux qu'un long plaidoyer.

Par prudence, cependant, nous louons un petit char où nous nous relayerons jusqu'aux deux tiers de la route, — c'est là que commence le sentier de piétons et de mulets — et nous faisons triomphalement notre entrée dans le val Anzasca qui tombe à angle droit sur la route du Simplon.

Digitized by Google

Superbe début que cette entrée! Dès *Pie de Mulera,* voici un pont d'une seule arche qui enjambe l'Anza, simulant un gigantesque portail. Plus loin, sur la rive droite du torrent, ce sont des escouades d'ouvriers qui s'agitent, pareils à une fourmilière, autour d'excavations creusées dans la montagne. Ils exploitent des mines de minerai chargé de pépites d'or, paraît-il. On ne s'en douterait guère; car leur labeur assidu ne les rend pas plus riches. Tout dénote chez eux la plus affreuse misère.

Nous suivons, pour atteindre Macugnaga, la rive gauche de l'Anza, en contournant un escarpement dont chaque coude offre un tableau nouveau. Six heures de trajet! selon Joanne, qui donne trop souvent aux touristes des jambes de chamois. Comptons-en huit et nous serons dans le vrai, car nous ne laisserons passer aucun site intéressant, aucune bourgade curieuse, sans nous y arrêter, ne fût-ce qu'un instant.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans cette belle course, c'est l'espèce de bataille continuelle que se livrent entre elles la nature italienne et la nature helvétique. On ne sait laquelle des deux l'emportera sur l'autre. Partout d'imposants blocs de granit sur lesquels ont poussé des arbres magnifiques, des mousses, de l'herbe; une superbe végétation s'étageant au flanc des montagnes qui encaissent l'Anza, dont les flots argentés bondissent et font une basse magistrale à l'ineffable harmonie, qui court et s'épand sur toute cette contrée. Enfin, des tons de lumière inconnus et qui changent selon la hauteur des sommets, lesquels se dépouillent peu à peu de leur rondeur, pour se relever plus brusquement, se changer en pitons qui vont se ressouder à la grande chaîne du Mont Rosa dont la cime principale mesure environ cinq mille mètres.

Pourquoi faut-il que les villages qui jalonnent notre route soient si misérables! *Castiglione*, *Calasca*, *Ponte Grande*, malgré son superbe pont qui mène à la route de Varallo, n'ont point le don de nous arrêter un seul instant. Quant à *Gruppe*, c'est autre chose. Nous tournons et retournons tout autour de son église bizarre surplombant l'abîme où coule le torrent; nous nous reposons sous son chêne qui date de mille ans, au dire des habitants, nous allons même faire de salutaires réflexions devant un grand ossuaire rempli de crânes grimaçants qui rappellent le « Frère il faut mourir » des Trappistes.

A *Ceppomorelli* finit la route de char. Prendrons-nous un cheval? pourquoi non, ne fût-ce que pour nous donner un appui moral. Mais,

Digitized by Google

le loueur nous le tient à si haut prix, en voyant une dame parmi nous, que nous lui rions au nez et repartons de plus belle. Lui, alors, de courir après nous en tirant l'animal qu'il nous cède à un notable rabais. Dépense bien inutile! car la selle, remplacée par un simple bât, ne peut guère servir à notre compagne de route, et la galanterie s'oppose à ce que nous en usions à son détriment.

A *Prequatero*, un fort escarpement: c'est le *monte della Caccia*. Que vient-il faire ici, à moins que rallonger l'étape? Aussi, le maudissons-nous de tout cœur, et en chœur, ainsi que l'adage « Dieu fait bien ce qu'il fait, » quand une averse nous contraint à nous réfugier dans ses anfractuosités où nous admirons, sur les parois rocheuses, pendant tout le temps de l'orage, des effets de nuages et de couleurs prismatiques du plus singulier effet. Mais, bientôt, le temps se rassérène; nous atteignons la cime de la montagne où nous nous attendons à un magique panorama. Hélas! tout le bassin qui se déroule à nos pieds est rempli d'une buée laiteuse qui nous cache la vue pendant l'heure de descente.

Le soleil, à son déclin, daigne pourtant lancer quelques feux sur l'Anza réduit au rôle modeste de ruisseau, et qui glisse, sans bruit, sur de larges dalles rougeâtres. Puis, tout à coup, le voile se déchire; un vrai décor se montre, ayant pour premier plan, un paysage désolé, comme second plan, des plaines, des collines verdoyantes, le clocher d'une église, des châlets, et comme toile de fond, le Mont Rosa. Ces châlets, cette église, c'est Macugnaga.

Il est huit heures quand nous entrons à l'auberge du Monte Moro, plus malades d'esprit que de jambes, car, en passant à Pestarena, j'ai eu la malencontreuse idée d'ouvrir le livre des touristes et qu'y ai-je lu? Cette désolante facétie d'un Anglais, retour du Monte Moro :

« *We missed the view, but we view the mist.* »

Jeu de mots intraduisible en français si ce n'est par cet à peu près : « Vue brouillée, vu brouillard, » ou encore : « Nous avons vu que nous n'avons rien vu. »

Arrivés au fond de l'entonnoir, nous faudra-t-il rebrousser chemin? Avant de jeter le manche après la cognée, commençons par réparer nos forces : soupons, et soupons bien.

Digitized by Google

Le repas terminé je m'informe d'un guide pour le lendemain :

— Un guide? je n'en ai pas, répond l'aubergiste, en lançant, à notre exemple, un regard méfiant sur notre voyageuse. Puis, il tourne les talons et disparaît. — « Drôle de corps, fais-je à mi-voix. »

Trois voyageurs, attablés près de nous, m'expliquent la cause de sa méchante humeur. Il y a dans la chambre à côté une dame fort malade. Surprise, dans la journée, par la bourrasque, au col du Monte Moro, paralysée par le froid, elle n'a dû son salut qu'à l'énergie de son guide qui l'a descendue dans ses bras, comme il eût fait d'un enfant, pendant près de quatre heures, à travers éboulis et rochers. Ce récit nous donne à réfléchir, quand reparaît l'aubergiste légèrement radouci.

— S'il n'y avait que vous, Messieurs, nous dit-il, mais il y a Madame, et, ma foi, Franz est payé aujourd'hui pour savoir ce qu'il en coûte.

— Ne craignez rien, Madame est parfaite écuyère, hasarde le mari.

— Ecuyère, il s'agit bien d'écuyère, riposte l'aubergiste d'un ton frisant l'impolitesse. Est-ce que jamais cheval et mulet ont fait un pas sur notre versant, c'est bon pour le côté suisse.

— Ah! fais-je tout décontenancé; puis je pose le front entre le pouce et l'index et demeure longtemps dans l'attitude de la méditation, cherchant vainemeut un biais qui nous tirera de notre situation fâcheuse. Tout à coup :

— Amenez-moi Franz, dis-je.

Franz paraît. C'est un gaillard solide, aux épaules carrées, aux traits accentués, parlant un jargon mêlé d'italien et d'allemand, dans lequel passent quelques bribes d'anglais et de français ramassées de ci de là, dans ses tournées, et qu'il décoche aux nationaux, histoire de les flatter.

Franz, comme l'aubergiste, fait la grimace en apercevant une dame, mais, moins positif, car il y va pour lui d'une bonne journée :

— Madame met-elle bien ses pieds? demande-t-il, ce qui équivaut à : Est-elle bonne marcheuse?

La jeune femme lui cite alors quelques unes de ses dernières courses; il ouvre démesurément les yeux, osant à peine y croire. Enfin, il conclut en ces termes :

— C'est bien, je vous prends. D'ailleurs, à Telliboden, nous trouverons des montures pour nous conduire à Saas. A demain donc, le départ pour cinq heures.

Digitized by Google

Le lendemain, dès quatre heures, je suis levé, et qu'aperçois-je par ma fenêtre? Franz qui fume en humant l'air du matin.

— *Schon! schon!* s'écrie-t-il en me voyant, et, sans savoir un traître mot d'allemand, je devine celui-ci et cours prévenir mes compagnons que nous aurons un temps superbe.

Pendant le déjeuner traditionnel, auquel mon estomac encore endormi ne saurait prendre part, le porteur qui nous accompagne apprête le sac aux provisions, prend ses crampons, sa hache, et se munit de cordes, car il suffit d'une saute de vent dans les montagnes pour en modifier les passages.

Il est cinq heures quand nous disons adieu à l'aubergiste un peu déconfit de notre départ, n'y trouvant pas son compte, et nous nous mettons à gravir lentement les premières pentes de la montagne. Partout, de sinueux lacets, au milieu d'une luxuriante végétation; au-dessous de nous, l'Anza déroulant son fil d'argent, et au-dessus de nos têtes, le rempart que nous devons aborder et franchir. Enfin, pour compléter le tableau, sur la gauche, l'imposante chaîne du Mont Rosa qui, pour nous fêter, a rejeté son manteau de brume et se montre, de la base à la cime, étincelant des premiers feux du jour.

Bientôt, la pente s'accentue, la caravane, compacte jusqu'alors, s'allonge en ruban, Franz en tête avec sa voyageuse, et le porteur fermant la marche. Tout à coup, devant nous, une paroi de roches presque à pic.

— *Stop*! crie Franz qui tient à faire parade de sa science.

Nous stopons, faisons demi tour et restons anéantis.

En effet, devant nous se dresse le massif du Mont Rosa proprement dit, composé de la *Cima di Jassi*, du *Norden*, de la *Hoschte-Spitze*, du *Lyskam*, du *Breilhorn*, colosses qui laissent traîner, tels que des robes virginales, d'énormes glaciers. Parfois, une armée de nuages multicolores, où dominent l'orange et le violet, se rue au flanc des monts, les coupe en deux, leur fait une ceinture; mais les cimes extrêmes se dressent toujours dans leur blancheur immaculée, couronnées par les rayons solaires.

Tranquille désormais sur la manière dont la dame « met ses pieds, » Franz devient causeur, même expansif, et nous apprend l'horrible catastrophe arrivée au Cervin, huit jours auparavant.

Digitized by Google

Trois anglais, Lord Douglas, MM. Hudson et Hadow, ainsi que le guide Croz, de Chamounix, ont été précipités au fond d'un abîme de cinq mille pieds, par suite de la rupture de la corde qui les rattachait à Whymper, autre ascensionniste et à deux guides de Zermatt formant l'arrière-garde.

C'est lui, Franz, qui est allé à la découverte des corps et qui les a retrouvés, sauf celui de lord Douglas, englouti, sans doute, au fond d'une profonde crevasse. Il les a rapportés dans des sacs au village de Zermatt où ils ont été inhumés.

Ce récit, fait sur le bord d'un abîme où la moindre étourderie peut nous précipiter, nous impressionne vivement. Notre guide s'en aperçoit, aussi presse-t-il le départ.

Au delà d'une barrière rocheuse assez élevée, nous arrivons à la *Bëtalp :* une oasis! Halte nouvelle. Dès lors, plus de sentiers, et nous marchons à l'aventure en nous ralliant toutefois à Franz, tête de colonne, qui, de temps en temps, abandonne sa voyageuse pour nous prêter main forte et nous faciliter quelque passage difficile. Mais, à ce manège répété, mes forces s'épuisent. — On sait que je suis à jeûn. — Je pâlis, verdis, défaille et finis par m'adosser contre un bloc, dans l'attitude d'un saule pleureur. Heureusement, la gourde est là, pendue à mon côté. J'y ai recours, avale quelques gorgées d'excellent rhum, et, m'élançant de nouveau, rattrape la caravane au cri de *Avanti! Corraggio!*

Nous sommes privilégiés. Selon Franz, nous avons un temps superbe. Je rabats beaucoup de son dire, à la vue de nuages qui moutonnent dans le lointain, et j'implore, *in petto*, tous les saints du paradis pour que nous n'ayons pas à répéter le navrant : *We missed the view, but we view the mist.*

Un glacier ! vite le porteur dépose sa charge et va le sonder. Il est praticable. A peine dix centimètres de neige à sa surface, de quoi emboîter nos pas. Nous le traversons rapidement.

Plus haut, un second glacier, rapide celui-là, uni comme une vitre, en pente comme un toit! Le porteur s'attache les crampons aux pieds et va y tailler une trentaine de marches à coups de hache ; puis, il nous passe la corde afin de nous retenir en cas de chute, ouvre la marche et nous tire comme on fait un bétail qu'on mène à l'abattoir. Franz,

Digitized by Google

de son côté, occupé exclusivement de sa voyageuse, effectue le passage plus élégamment, sans le secours d'aucune corde.

Ce glacier sera le dernier, car voici une muraille de granit coupée par une étroite échancrure qui nous marque le terme de l'ascension. En effet, c'est le *Col du Monte Moro* (2400m). En une demi-heure nous l'atteignons et touchons du doigt la grande croix noire portant sur ses bras, d'un côté : *Italie*, de l'autre : *Suisse*. C'est la limite des deux Etats.

Franz est suisse ; aussi, salue-t-il sa patrie en lançant en l'air son chapeau et en poussant une gamme intraduisible dans la langue musicale.

C'est l'heure du déjeûner : nous l'avons bien gagné ! Roulons au pied de la croix de larges dalles qui nous serviront de sièges et de table ; étalons un grand journal en guise de nappe, et d'un autre coupé en morceaux faisons-nous des assiettes ; puis déballons les victuailles.

Les voici devant nous, disposées avec une certaine méthode, quand soudain, Franz se lève, s'avance de quelques pas vers la droite, se fait un abat-jour de la main et pousse trois cris :

— Ho ! Hé ! Hi !

Nos yeux suivent la direction des siens, et, bien loin, au bout d'un plateau de neige, rasant la roche, presque incrustées dans la pierre, nous distinguons quatre ombres qui rampent et bientôt disparaissent.

Au bout d'une minute, une tête se montre seule :

— Ho ! Hé ! Hi ! crie Franz de rechef, sur un ton plus aigu.

Le sifflement de la marmotte lui répond aussitôt, scandé d'une façon particulière, et une sorte de dialogue s'établit entre Franz et les contrebandiers. Car ce sont des contrebandiers. Ils font la fraude de la poudre et du tabac. Franz les connaît. Qui sait ! Peut-être leur est-il venu en aide dans quelques moments critiques. Sur ces sommets, en effet, se passent, parfois, de ces drames terribles qui n'ont pour témoins que Dieu et l'aigle des montagnes.

Après un moment, la bande entière reparaît. Elle se rapproche, se consulte. Un des contrebandiers braque sur nous une lunette, que, dans notre impressionnabilité, nous prenons pour un canon de carabine, puis il l'abaisse, parle à ses compagnons, et les voilà qui prennent aussitôt par différents sentiers connus d'eux seuls.

Digitized by Google

Enfin nous allons déjeûner! Nous faisons signe au guide et au porteur de se mêler à nous, car ils se tiennent à l'écart. Ils refusent; nous insistons; ils finissent par céder, et Franz de répéter à tout instant: « Vous bons, vous pas fiers, pas Anglais. »

Dire que sur ces sommets de neige nous pourrions mourir de soif, comme en plein Sahara! Point d'eau, si ce n'est très loin! La neige, quand on parvient à la liquéfier avec les mains ou l'haleine, ne donne qu'une eau rare et détestable. Recourons donc au vin de l'auberge de Macugnaga, qui, par bonheur, n'est guère capiteux et buvons-le à plein verre.

En route, maintenant que le déjeûner est fini! Au vent l'os du jambon et la carcasse du poulet que quelque magistrat en voyage de vacances pourra bien prendre pour les indices d'un crime ignoré! Un dernier coup d'œil au Mont Rosa qu'un épaulement va nous cacher, et lançons-nous dans la longue descente qui mène à Telliboden, puis à Matmark et à Saas.

Rien d'aussi morne, d'aussi désolé que cette descente, à son début! D'un côté, de vastes plaines de neige, de l'autre, une muraille de rochers le long desquels suintent de nombreux filets d'eau dont la réunion formera la *Visp de Saas*, par opposition à la *Visp de Saint-Nicolas* qui coule dans la vallée voisine.

Une chaussée remontant à quatre siècles, dit-on, en fort mauvais état, comme on pense, car la voirie helvétique n'a souci de ces hauteurs, aboutit au *Glacier de Telliboden*, un glacier des plus faciles à traverser. A sa sortie doivent se trouver les montures qui nous mèneront à Saas; mais, en vain nous écarquillons-nous les yeux; pas plus de chevaux que si Dieu eût oublié d'en faire à la création. Franz est atterré. Il appelle sur tous les tons; le porteur se joint à lui; l'écho seul leur répond. Personne n'a songé aujourd'hui à passer de Suisse en Italie.

Chevaux à Matmark! dit alors Franz en nous désignant un point presque imperceptible qui n'est autre chose qu'un châlet dominant un lac. Et nous voici repartis, maugréant un peu, mais pleins de courage.

Qu'est-ce encore? Le porteur qui marche en avant s'est arrêté! Le voilà qui se tourne vers nous, le regard désolé. C'est que le *Telibach*, un affluent de la Visp, a grossi et emporté les planches qui lui servent

Digitized by Google

de pont. Que faire? Pour nous autres, hommes, l'embarras n'est pas grand. Nous retroussons nos pantalons au-dessus des genoux, même jusqu'aux cuisses, et, les souliers d'une main, le bâton de l'autre, nous entrons bravement dans l'eau glacée qui nous cingle d'une multitude de petits cailloux. Mais la jeune femme que la pudeur, à défaut de la grandeur, retient au rivage, que va-t-elle devenir? Franz, alors, va tout franchement se poster devant elle, plie sur les jarrets, tend le dos, lui fait signe de nouer ses bras à son cou, et, s'appuyant sur deux bâtons, de crainte d'être renversé par le courant, la dépose bientôt sur la rive opposée.

Au bout d'un instant, nous distinguons plus clairement l'auberge de Matmark qui domine le lac de ce nom. Un lac à cette hauteur dira-t-on? Que voulez-vous? Un jour, voilà de ça longtemps, certain glacier, s'ennuyant d'être toujours suspendu aux flancs du Skalhorn, ne s'avisa-t-il pas de vouloir visiter la vallée. Il se mit en route; mais, si doucement qu'il s'y prît, dès les premiers pas, il arrêtait la Visp, en faisait un lac, la forçait à passer sous son épaisse carapace pour ne reparaître que bien plus loin et comblait une vallée jadis assez belle : ce glacier, c'est l'*Allelin*.

Nous arrivons à l'auberge :

Grogs! jambon! chevaux! tels sont nos trois souhaits comme dans Perrault.

Des grogs? on les apporte; le jambon? on le prépare? les chevaux? peut-être demain en arrivera-t-il de Saas. Est-ce une mystification? A-t-on juré de battre monnaie sur notre inexpérience? Et, furieux, je me mets à visiter la cour, l'écurie, l'étable, jusqu'à la niche aux lapins. Rien! rien! pas de cheval! pas même un âne!

— Eh bien partons pour Saas! m'écriai-je!

A ces mots, la figure de l'aubergiste s'allonge, celle de Franz s'épanouit. Un moment, il a craint que, trop fatigués, nous ne coupions l'étape en deux et ne couchions à Matmark. Ce n'eût pas été son affaire, car il tient, à Saas, de compte à demi avec le curé, une auberge où il espère bien nous recevoir.

En entendant ma résolution, il est le premier à hâter le départ, invoquant la journée qui s'avance.

La route que nous suivons alors n'est formée que d'une corniche

Digitized by Google

étroite dominant l'Allelin. Nous descendons, pourtant, au glacier, car nous ne saurions passer sans admirer de gigantesques aiguilles de glace et des blocs imposants de serpentine. Plus de torrent! Il a disparu, et quand il se remontre, il est tombé d'un haut gradin dans un bassin verdoyant. Derrière lui, il a laissé la mort, et devant lui, ce ne sont désormais que prairies, châlets, arbres et bestiaux. On entend même le chant du coq, puis, tout là-bas, à l'horizon, un vieux clocher de tôle scintille sous le soleil couchant :

Saas! Saas! s'écrie Franz en l'apercevant.

C'est Saas, en effet, le terme de la route, et son nom seul rend de la vigueur aux plus fatigués.

Désormais, le chemin n'offrira plus de brusques soubresauts, mais une suite de molles ondulations, et cet apaisement produira sur notre compagne le même effet que, sur les marins, l'eau douce après le roulis. Elle s'affale, — qu'on me passe le mot, — ne met plus bien ses pieds, pèse de tout son poids au bras du guide et s'assied chaque cent pas.

Une heure nous sépare encore du village, heure charmante que vient pourtant voiler un instant de tristesse. Suspendues aux buissons de la route, nous apercevons des couronnes, des croix. C'est la légende funèbre de la vallée. L'avalanche couvrit, jadis, la place où nous marchons, engloutissant châlets, bestiaux, habitants. Devant une de ces croix Franz se découvre. Nous nous en approchons et lisons :

FRANZ ANTANEMATTEN.

1824.

C'est là que périt son père sous le terrible fléau, et, comme lui, nous nous découvrons et donnons une pieuse pensée à la victime.

Enfin, comme huit heures sonnent à la cloche fêlée de l'église, nous entrons dans l'auberge de Franz et Cie. Nous sommes exténués. Voilà quinze heures que nous marchons; aussi le souper n'à qu'à se bien tenir.

« O Dieux hospitaliers! Que voyons-nous paraître? »

Pourrions-nous dire, en parodiant le lapin du fabuliste. Une eau de lessive où nagent quelques herbes: c'est le potage. Des morceaux de viande microscopiques terminés par un os de la grosseur d'une ficelle: ce sont des côtelettes premier choix, paraît-il. Nous nous

Digitized by Google

rabattons sur quelques œufs et l'éternel gruyère qui, lui, ne manque jamais et nous allons nous coucher.

Mais au moment de poser le pied sur la première marche, ou plutôt, sur le premier échelon de l'escalier, se montre tout à coup, tel que le *deus ex machinâ*, un homme d'un certain âge, vêtu d'une soutane sale et rapée, sans ceinture, sans rabat. Il est laid, franchement laid, mais son œil profond brille d'intelligence et de hardiesse.

— J'espère bien, nous dit-il, sans même nous saluer, que vous irez demain au cirque de Fée dire bonjour à mes enfants? Ses enfants ce sont les colosses qu'il a escaladés le premier, la chaîne du *Saasgrat*, les *Mischabelhœrner* et le fameux *Dom* haut de 4700^{m}. Ce rude grimpeur qui en remontrerait à n'importe quel guide, c'est le curé Imsang, et nous le regardons avec admiration.

Pourquoi faut-il, que le lendemain, il perde dans notre esprit une partie de son prestige? En effet, au retour du cirque de Fée, où nous avons admiré, dans de rares éclaircies, l'imposant tableau des sommets qu'il a foulés du pied, le curé Imsang m'apporte la note à payer. Le total m'en paraissant un peu fantaisiste, je me récrie:

— « Qu'à celà ne tienne, dit-il alors, sans autre explication, rognez un tiers. »

Je rogne un tiers de la somme, paie en or, à son grand contentement, et nous partons, escortés de ses bénédictions et des remerciements de son associé.

Heureux habitants de Saas! Qui n'envierait votre sort? Votre curé, ne fût-ce que par habitude, ne doit-il pas, dans sa pensée, rogner aussi un tiers de vos fautes et vous donner une facile absolution?

ERNEST AMELINE.

Digitized by Google

RAPPORT SUR L'HISTOIRE

DE LA

MUSIQUE DRAMATIQUE EN FRANCE

depuis le commencement du XVIIe *siècle jusqu'en 1870.*

Lorsqu'il y a deux ans, la *Société des Etudes historiques* se trouva, par suite de l'insuffisance du Concours sur l'*Histoire de la Musique dramatique en France*, dans l'absolue nécessité d'en décider la prorogation, votre rapporteur exprima l'espoir que cette mesure susciterait de nouveaux efforts, et permettrait à des esprits tout particulièrement versés en ces matières délicates de se produire avec plus d'éclat et de briguer, dans des conditions autrement favorables, l'honneur d'être récompensés par notre Société.

Eh bien, le vœu que chacun de nous formait alors, s'est aujourd'hui amplement réalisé. Nous avons reçu, en effet, deux mémoires, dont l'un, bien supérieur à l'autre, a paru mériter le prix Raymond sans partage. Le second mémoire, cependant, révélait chez son auteur de très brillantes qualités comme *dilettante* et homme de goût. On y sentait l'œuvre d'un spirituel amateur, qui a entendu beaucoup de musique, qui possède à fond la nomenclature des œuvres lyriques, mais qui, ayant entrepris de concourir un peu tard, n'a pu nous donner qu'une étude trop sommaire de la question proposée.

La Commission du concours, en effet, devait avoir toujours présente à la pensée la formule même du programme choisi par la Société. C'était là une commune mesure sur laquelle il convenait de se régler pour décider de la victoire, et le lauréat ne pouvait être que l'auteur qui se serait le plus intimement rapproché du sujet et en aurait scrupuleusement accepté les termes et la donnée.

Digitized by Google

Dans ces conditions, toutefois, notre Compagnie a estimé que, si le prix Raymond devait être accordé en entier à l'auteur du mémoire n° 1, il lui appartenait également de reconnaître le plaisir très réel qu'elle avait trouvé dans la lecture de certaines parties du mémoire n° 2, écrites avec un véritable sentiment de délicatesse et d'originalité. Aussi a-t-elle décidé de lui accorder une mention toute spéciale et, bien que l'écartant du concours, de décerner à son auteur une médaille qui récompensât au moins l'effort, puisqu'elle ne pouvait récompenser le succès.

Mais j'ai hâte de revenir au mémoire n° 1, qui a mérité les honneurs d'une discussion plus approfondie, comme ayant plus entièrement rempli les conditions du programme.

Il contient, en effet, une étude aussi complète que méthodiquement exposée de l'Histoire de la Musique dramatique en France depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1870. L'auteur n'a rien omis de ce qui était intéressant à dire et, sans jamais tomber dans l'écueil d'une énumération fastidieuse et aride, il a su habilement grouper les compositeurs et leurs œuvres, leur accordant, quand il était nécessaire, tous les éléments d'une appréciation motivée, trouvant toujours, quand cela suffisait, le mot juste pour qualifier d'un trait leur talent. Il a réussi de cette façon à imprimer à son travail un caractère achevé, exempt tout à la fois de sécheresse et de monotonie.

Mais serrons un peu le texte de plus près. Aussi bien cet examen attentif d'une œuvre des plus distinguées à tous égards, nous permettra-t-il de prendre une part plus personnelle et plus directe à la discussion même des idées de l'auteur.

Et vraiment n'est-ce pas déjà un des précieux mérites de ce mémoire que de donner beaucoup à réfléchir et à penser au lecteur, alors même que sur des points de détail une divergence peut naître, qui, sans rien enlever à la valeur intrinsèque de l'ouvrage, témoigne uniquement de la diversité des points de vue en une matière aussi connue peut-être qu'inépuisable et variée?

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a commencé à écrire l'histoire spéciale de la Musique dramatique, et de fort belles intelligences se sont déjà essayées en ce genre particulier de notre littérature nationale.

Digitized by Google

Mais si l'on est à peu près d'accord sur les différentes phases du développement historique, il est bien d'autres problèmes appartenant, cette fois, au domaine de l'esthétique, dont la solution soulèvera longtemps encore la controverse et les polémiques.

On pouvait donc imaginer, tout d'abord, deux manières différentes de répondre au programme : ou bien faire une sorte de compilation intelligente et consciencieuse, dans laquelle on eût respecté l'ordre des temps et indiqué à grands traits le développement du drame lyrique; ou bien, abordant le sujet un peu plus en artiste, mêler à une étude purement d'histoire quelques notes d'esthétique musicale, ne pas craindre de livrer ses impressions intimes et de recouvrir les côtés un peu techniques de la question de tous les agréments d'un style élégant et choisi.

Cette seconde manière de traiter le sujet demandait une main plus souple, un esprit plus délié, une compétence plus étendue. Ici les documents ne suffisaient pas, il fallait trouver en soi-même un certain nombre d'aperçus originaux, de vues nouvelles, de réflexions fines, délicates ou profondes, qui, variant heureusement le thème primitif et l'enrichissant des plus élégantes broderies, le fît sortir enfin de l'ornière habituelle et consacrée.

Sans nuire à l'allure un peu savante de son travail, l'auteur du mémoire n° 1 est entré largement dans cette voie. Nous avons en lui un guide assuré. A chaque pas que l'on fait en avant sous sa direction, on a tout à la fois la sécurité parfaite de n'avoir rien laissé dans l'ombre derrière soi, et l'agréable sensation de rencontrer dans chaque région nouvelle où l'on pénètre une lumière aussi discrète que suffisante, qui en éclaire les moindres replis. Si, par instants, la marche semble un peu longue à parcourir, l'auteur prend soin de calmer une impatience qu'il devine, en nous montrant la lenteur des progrès accomplis dans le développement à travers les âges de l'art musical.

— « Il a fallu, nous dit-il, treize siècles de christianisme, riches en génies tels que saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, Charlemagne, saint Thomas d'Aquin, et tant d'autres qu'il est superflu de nommer, pour trouver le *Dies iræ* et le *Lauda Sion*, pages sublimes assurément, mais d'une simplicité qui semble exclure tout travail, où pourtant je ne sais combien de générations de grands artistes

Digitized by Google

ont versé le meilleur de leurs âmes, s'épuisant à ajouter une mesure, une note peut-être à ce travail séculaire et formidable qui échappe au regard de notre âge. »

Puis, après avoir jeté, dans une sorte de préface, un coup d'œil rapide sur les évolutions successives de la Musique en général, sur les changements de la tonalité, autrement dit du système des gammes, sur les progrès lentement obtenus dans la combinaison des rythmes et des sons; sur les commencements de la révolution harmonique, accomplie au Moyen-Age par la modulation et la disparition des intervalles dits de quintes et de quartes, sur les origines du contre-point par l'adoption du déchant ou Musique à plusieurs voix, l'auteur pénètre enfin avec le XVIIe siècle dans le vif même de son sujet.

Une nouvelle conquête harmonique, dont la gloire attribuée ici à Monteverde est par d'autres fortement contestée, venait de s'accomplir. Après seize siècles d'efforts, on voyait apparaître l'accord de septième de dominante attaqué et résolu sans préparation : conquête inestimable, car elle fixait désormais la tonalité moderne et ouvrait en même temps à la mélodie et à l'harmonie les plus larges horizons.

Avec elle surtout la passion devenait un des éléments expressifs de la Musique; avec elle le drame lyrique était créé.

Mais, cette fois, le terrain s'est resserré, ce n'est plus de l'histoire de la Musique en général qu'il s'agit, ce n'est plus même la Musique dramatique indépendamment du milieu qu'il convient d'étudier. C'est l'histoire de la Musique dramatique en France, seulement, qui va faire l'objet des préoccupations exclusives de l'auteur, c'est ce tableau vivant et animé, qui va réclamer toutes les ressources de coloris de sa palette littéraire.

Quatre dates sont curieuses à rappeler au frontispice de cette étude : 1570, autorisation accordée par Charles IX à Antoine de Baïf d'instituer une Académie de Musique. — 1600, fondation définitive de l'Opéra florentin. — 1669, lettres patentes de Louis XIV concédant à l'abbé Pierre Perrin la permission d'établir à Paris une *Académie pour y chanter en public des opéras et représentations en musique et en vers français, pareilles et semblables à celles d'Italie.* — 1672, concession à Lully, grâce au crédit de Mme de Montespan, du privilège précédemment octroyé à Perrin.

Digitized by Google

Dès lors, Lully règne en maître absolu de ce théâtre lyrique. Point de concurrents! Celui que Boileau a appelé *un coquin ténébreux*, que Lafontaine a pris comme sujet de son unique satire, ce florentin, sorti des cuisines de la grande Mademoiselle, les écarte tous. Il joue les despotes; c'est un Louis XIV réduit, qui serait tenté de paraphraser la célèbre parole du Roi-Soleil : *La Musique dramatique, c'est moi!* Il ne se courbe que devant le Souverain et se soumet volontiers aux caprices du Monarque impérieux, qui se complaît en lui comme en une servile et louangeuse reproduction.

Après la mort de Lully et avant la venue de Rameau, commence la lutte célèbre entre les partisans de la Musique italienne et les champions de l'école française, lutte qui changera souvent de nom, mais dont le fond commun sera toujours ce perpétuel antagonisme entre l'art sensuel et l'art expressif, entre la mélodie indépendante de la littérature, et l'accent dramatique des harmonies qui commentent et agrandissent la pensée poétique.

Quand le génie de Rameau s'élève à l'horizon obscurci de l'art musical, de tous côtés le tempérament des peuples s'est fixé. La démarcation entre les races est déjà nettement tranchée. Rien de plus juste que le rapprochement exposé dans le mémoire entre les caractères dominants des différentes nationalités : — « En France, c'est le sentiment qui l'emporte; en Italie, le plaisir, l'agrément de l'oreille; en Allemagne, le raisonnement et l'intelligence. Ici l'expression dramatique. Au midi, le chant, au nord la symphonie. »

On sent la prédilection particulière pour Glück sous la plume de notre auteur. Il ne nous cache pas les sympathies que ce puissant génie lui inspire. Il voit en lui comme le point de départ de toute la Musique dramatique française, le maître à l'inspiration duquel il faudra rapporter tous les succès des grands compositeurs qui viendront.

Mais ce maître lui-même n'a été en possession de tout son génie que lorsqu'il a touché du pied le sol français. Jusque là l'influence italienne ou le tempérament allemand ne lui ont fourni que tâtonnements et déboires. Ses grands triomphes sont tous datés de Paris.

L'ancienne lutte des Italiens et des Français va recommencer. L'école italienne, pour plus de précautions, appelle Piccini à sa rescousse. On s'enrôle de part et d'autre sous les drapeaux des deux

Digitized by Google

adversaires. Le public, les philosophes, la Cour et les Grands s'en mêlent. Les épigrammes pleuvent de chaque côté. C'est à qui mettra le plus d'âpreté et de fiel dans ses répliques et dans ses satires. Paris se partage en deux camps. Que de mouvement, que d'agitations de toutes parts! Que de lances rompues! On n'imagine pas que de simples questions d'esthétique musicale passionnent à ce point les contemporains. Car, il faut le dire, les personnalités sont assez bien respectées. C'est une bataille pour l'honneur des principes, une lutte épique qui ne fait couler que de l'encre et répandre que des sons.

Je ne sache pas d'époque plus intéressante au point de vue de l'art musical. Tout cela est très connu, certainement. Mais le souvenir de ces combats de *dilettantes*, où la pensée s'affine, où l'art ne peut que puiser des éléments de progrès et de transformations, le rappel de ces temps prodigieux d'efforts intellectuels, tout cela n'est pas d'un médiocre attrait. Et si l'auteur, en creusant à fond un tel sujet, s'expose à des redites, personne ne s'en plaindra.

Mais les génies ne s'improvisent pas, et Glück lui-même, ce chef d'école, n'a point négligé l'étude de Lulli et de Rameau. Lorsque après un premier voyage à Paris, il y reviendra trente ans plus tard, rien ne ressemblera moins à une rentrée triomphale.

Que de préjugés à combattre, que d'obstacles à franchir, que d'efforts à tenter! Il ne lui faudra rien moins que l'appui de Marie-Antoinette, son ancienne élève, pour lui permettre de se produire. Encore ne parviendra-t-il jamais à vaincre entièrement le parti-pris des philosophes qui soutiennent partout et quand même son rival Piccini.

Après l'insuccès de son opéra *Echo et Narcisse*, Glück se retire découragé à Vienne où il meurt, accablé de chagrins et d'infirmités, laissant une fortune de 600,000 livres, acquise, semble-t-il, dans l'exercice fructueux de son art; non, mais gagnée pour la plus grande partie dans un commerce de diamants!

Il fallut attendre jusqu'à Spontini pour retrouver au théâtre des succès semblables à ceux de Glück, à l'apogée de son talent. Le triomphe de la Vestale fut emporté de haute lutte. Mais Spontini eut aussi comme Glück à combattre au début les plus vives résistances.

Il s'enferme d'abord à double tour pour composer sa Vestale, ne

Digitized by Google

voit plus personne, néglige ses élèves. C'est tout juste s'il prend la peine de manger; mais cela ne l'empêche pas de découvrir des formules d'une puissance d'expression et d'une intensité de passion étonnantes. Il a l'estomac vide, mais la tête pleine d'inspirations délicieuses. Il fait mentir le problème: Ventre affamé n'a pas d'oreille.

Etranges coïncidences dans la destinée des artistes, Glück était le protégé de Marie-Antoinette, Spontini est le protégé de l'impératrice Joséphine. Mais Spontini a plus facilement raison que Glück du mauvais vouloir des musiciens, des chanteurs et surtout des chanteuses, qui refusent d'apprendre ses airs baroques et soit disant incompréhensibles. Mais Napoléon a parlé. On jouera la Vestale. Il n'est pas besoin de montrer ses éperons. Le personnel récalcitrant de l'Opéra cèdera encore plus aisément devant un froncement des sourcils de l'Empereur, que les membres du Parlement devant les bottes et la cravache de Louis XIV.

Parvenu à l'époque moderne, notre auteur n'est pas moins scrupuleux dans ses appréciations que sévère dans sa méthode. On suit toujours exactement son fil conducteur. Ce qu'il cherche dans l'abondance presque effrayante des détails que comporte un pareil sujet, ce sont les traces persistantes de l'influence française.

Mais tandis que les grands maîtres de l'Opéra ne sont tous, ou presque tous, que des étrangers convertis ou naturalisés: Lully, Glück, Piccini, Spontini, Rossini, Donizetti, Meyerbeer et Verdi, l'Opéra-Comique étincelle de grâce et d'esprit français. Oh! ici, c'est bien la sève nationale qui coule à pleins bords, depuis le theâtre de la foire juqu'à la grande époque de la Comédie musicale avec Boieldieu, Auber et Hérold. Partout la recherche du style tempéré. Point d'éclats terribles, de haines passionnées, d'amours désordonnés, d'ambitions inassouvies; une action vive, spirituelle et piquante, parfois teintée de romantisme, toujours harmonieusement disposée, d'une grande justesse de proportions, se développant au milieu d'un cadre musical finement ciselé de notes faciles, élégantes, mélodieuses comme le chant du rossignol ou le frais gazouillement des moineaux dans leurs envolées de printemps.

Nulle part le génie de notre race ne s'affirme avec plus de verdeur et de précision que dans ce genre si parisien de l'Opéra-Comique, genre aimable et flexible, où l'on passe aisément de la gamme des

Digitized by Google

sentiments tendres et délicats à la gamme des idées brillantes, comiques ou bouffonnes. Qu'on en fasse remonter les origines lointaines aux chansons des ménestrels et des troubadours, ou bien aux comédies à ariettes de l'école italienne, rien n'en peut amoindrir les vertus propres et le caractère distinctif. Ni les rêveries allemandes, ni les voluptés de la sensuelle Italie n'ont réussi à entamer l'inspiration de nos Compositeurs dramatiques. En dehors d'autres mérites, ils ont ce singulier avantage de rester toujours eux-mêmes, de savoir défendre leur personnalité de toute l'alluvion des idées étrangères. S'ils prennent partout où ils les trouvent les éléments de leur instruction musicale, ils en transforment si heureusement la substance que leurs œuvres répugnent à toute arrière-pensée d'imitation. Ce sont même, après les maîtres inoubliables, de féconds et ingénieux créateurs.

Telle est bien aussi l'opinion raisonnée de l'auteur du mémoire, lorsqu'il dit que l'Opéra-Comique est une plante d'essence toute française. Mais pourquoi, dans le classement des plus illustres représentants de cet art exquis, dont les effets n'ont pas exclusivement consisté à préparer d'heureux mariages ou à distraire les oreilles bourgeoises de la classe moyenne, pourquoi placer Hérold et Boïeldieu bien au dessous de Grétry et de Méhul ?

C'est là un sentiment personnel sur lequel je n'aurai pas le mauvais goût de chicaner l'auteur. J'en profiterai cependant pour lui soumettre, à mon tour, certaines idées qui m'appartiennent en propre et qui, n'engageant point la responsabilité de la Commission dont je suis le rapporteur, me laissent seul et libre en présence d'un travail que je n'ai pas été le dernier à apprécier pour sa haute portée artistique et sa valeur littéraire.

Tout en reconnaissant, en effet, comme mes confrères, que le mémoire n° 1 rentrait exactement dans la donnée du programme, peut-être aurais-je imaginé l'emploi d'une méthode un peu différente dans la conduite même de ce travail.

Je m'explique : On a donné bien des définitions de la musique. Les uns y ont vu un simple plaisir des sens, une manière de combiner les sons d'une façon agréable à l'oreille, d'autres, plus ambitieux, y ont cherché un art qui fût la fidèle expression des sentiments et des passions, d'autres, encore, ont prétendu lui faire traduire les grands

Digitized by Google

spectacles de la nature, ces voix intimes, ces forces mystérieuses, dont la vie cachée s'exprime par des harmonies indéfinissables; d'autres, enfin, élargissant à l'extrême le domaine interprétatif de la langue musicale, ont rêvé d'une prétendue science, capable de représenter les événements, les personnages et jusqu'aux pures idées, aux conceptions abstraites du cerveau, genre à la fois *philosophico-politico-psychologique*, comme l'appelait avec ironie Mendelsshon, qui s'est pourtant montré un adversaire déclaré de tout ce qui n'était pas exclusivement la musique instrumentale et symphonique.

Autant de jugements, autant de solutions différentes. Ce qu'on prend pour une explication complète, invariable, définitive n'est qu'un des aspects de la question et reflète la tournure d'esprit, les goûts intimes de celui qui s'exprime, le cours habituel de ses pensées, ce qu'il demande à cette branche de l'art de lui donner, ce qu'il en attend, ce qu'il en espère.

Pour Mme de Staël, la musique est une architecture de sons ; pour Proudhon une contemplation par l'ouïe. Berlioz, visant plus particulièrement la musique dramatique, la considère comme un auxiliaire de la parole. Sacrifiant à son tour sur l'autel des définitions, l'auteur du mémoire la qualifie un art qui a pour but d'émouvoir à l'aide des combinaisons et des modifications du son. C'est l'explication la plus répandue. Est-elle décisive ?

Mais, comment faire rentrer dans cette formule, qui semble la plus générale, la musique de ballets, par exemple, qui est une des parties obligées du drame lyrique ? Peut-on dire qu'elle nous émeuve et nous touche au plus profond du cœur ? Fait-elle autre chose en réalité que de charmer nos oreilles par des rythmes où la chorégraphie ajoute au plaisir de l'ouïe les agréments de la vue ?

En musique, plus que partout ailleurs, il n'y a donc rien d'immuable. Car, suivant les aptitudes, les instincts du public, suivant pour ainsi parler les angles de réflexion sous lesquels travaille le compositeur, les caractères de l'art lyrique se modifient, se transforment sans cesse, et une définition qui pouvait être bonne à la fin du XVIIIe siècle a bien des chances pour ne plus l'être aujourd'hui.

Alors, pourquoi rêver l'absolu ? Pourquoi recommencer l'éternelle discussion qui a rempli les siècles précédents ? Pourquoi, par des

Digitized by Google

comparaisons, des classements essayer d'établir une sorte de hiérarchie musicale, qui risque toujours de n'être point unanimement acceptée ? Là est le danger, dirons-nous à l'auteur du mémoire. En jugeant d'après une esthétique qui vous était spéciale les maîtres et leurs opéras, en prenant pour fondement de vos appréciations le modèle idéal que vous aviez dans l'esprit, vous avez fait une œuvre plutôt de critique que d'histoire. Vous êtes trop artiste vous-même, cela se sent bien, pour avoir pu apporter dans vos jugements quelque chose de cette sérénité impassible qui n'appartient qu'aux sciences exactes.

Quand vous croyez nous présenter une théorie, ce n'est qu'une impression que vous nous donnez. Si je suis par tempérament d'accord avec vous, je ne crois pourtant pas que cela suffise.

Aujourd'hui notamment vous hésitez encore sur l'introduction de la symphonie dans le drame lyrique, et vous vous récriez contre Wagner. J'estime personnellement que c'est là une preuve de goût.

Mais qui nous dit que dans cinquante ans d'ici on ne jugera pas autrement? L'impulsion est donnée, je ne vois pas de réaction prochaine. Nos jeunes compositeurs se débattent bien encore. Je ne suis pas certain qu'ils réussiront à se dégager de l'influence allemande contemporaine.

Vous dites également: *L'avenir appartient à celui qui fera simple et neuf*. C'est votre devise. Est-ce un arrêt sans appel? Je le voudrais, mais qu'en sais-je? Me voilà devenu sceptique comme Montaigne. Je crains bien que vous ne fassiez que reculer la solution du problème. Les auteurs lyriques les plus compliqués vous répondront qu'ils font simple et neuf, et peut-être alors le croira-t-on, et vous-même le croirez-vous ! Votre devise n'aura été qu'une pétition de principe.

Voyez encore; l'instrumentation est de nos jours plus riche que jamais. La voix humaine, en revanche, a peut-être diminué de justesse et de charme. Le rôle de l'orchestre a pris, au contraire, une telle importance qu'il relègue déjà la voix au second plan. Est-ce un bien? Est-ce un progrès dont il faille tant se louer ?

C'est une autre façon, en tous cas, de comprendre la musique dramatique. C'est une transformation, une évolution, si vous voulez. Mais n'est-ce que cela? Et nous suffira-t-il de constater le fait? Ou

Digitized by Google

bien, si nous voulons le juger, sur quelle base nous appuierons-nous? Ne faudra-t-il pas tenir compte ici de l'influence des milieux ?

Ah ! voilà le seul *criterium*, voilà la vraie piste que j'aurais peut-être préféré voir suivre. Est-ce que dans une mine aussi riche que le sujet mis au concours il n'y avait pas ce nouveau filon à exploiter?

Chercher dans les mœurs, dans l'esprit de la société du temps la conformité des goûts du public avec ceux de nos artistes, s'imprégner des mystérieuses affinités qui relient cette sorte de vaste murmure, cette voix infinie et multiple du peuple au style, aux accents de tel ou tel maître, découvrir ainsi dans les influences réciproques du compositeur et de ceux qui l'écoutent, suivant les milieux et suivant les âges, la loi du développement, de la floraison, de la variété, les conditions d'existence essentielles, naturelles ou accidentelles de la musique dramatique française, n'était-ce pas aller au cœur même du sujet, le pénétrer dans son principe, arriver pour ainsi dire jusqu'à la source, jusqu'au tuf?

Puisqu'on étudie bien la plante d'après le terrain qui la porte, pourquoi n'étudierait-on pas cette plante plus délicate qui s'appelle la musique dramatique d'après le milieu où elle germe et fleurit, d'après l'âme essentiellement modifiable et perfectible du peuple?

Et puis, dans cette recherche, dont l'art lyrique n'a pas encore bénéficié, plus de proscriptions, d'anathèmes, d'exclusions sans appel; une égale sympathie pour toutes les formes de l'art, une connaissance plus intime et plus vraie de ses manifestations variées.

Tous les essais, toutes les tendances sollicitent également l'attention de l'historien. Pénétrée de cet échange constant qui s'opère entre les les auditeurs et le compositeur, de cette concordance de goûts, de vues, d'aspirations quelles qu'elles soient, la pensée se sent bien forcée d'être indulgente pour certaines expressions, certains modes nouveaux, pour ce genre si actuel de l'opérette, y compris même Orphée aux Enfers, avec les foudres en fer blanc de son Jupiter, avec son Olympe rappelant trop le moulin de la Galette, son enfer en carton peint, plus voisin de l'Élysée Montmartre que de cet Élysée, séjour des héros et des hommes vertueux.

Que la société, que l'auteur me pardonnent ce long épanchement de mes préférences intimes. Bien que notre lauréat ait pris une route

Digitized by Google

un peu différente de la mienne, bien qu'il n'ait pas puisé à cette source d'informations spéciales, qui n'est point après tout parole d'évangile, il est parvenu, par la force même de son sentiment esthétique, par la pénétration de son esprit, aussi profondément cultivé que délicat, à dégager ce qui caractérise la Musique dramatique française. On ne peut qu'approuver, à mon sens, les conclusions qui se déduisent aisément de son travail.

Oui, c'est bien aussi dans ce rôle de médiation, de mesure, dans ce sentiment des proportions, dans ce goût pondérateur qui simplifie, coordonne, exclue les extrêmes, qui unit enfin dans son expression l'intelligence et le cœur, c'est bien dans ces vestiges et dans ces signes que j'aime à retrouver les traits particuliers de notre race.

Mais j'irai plus loin, et, voulant rapprocher du type absolu de l'art cette branche de la Musique dramatique qui n'en est qu'une des nombreuses applications, j'emprunterai à un apologue connu [1] la pittoresque démonstration d'une règle qui est pour moi la vérité même.

Le Cheval un jour se plaignit à Jupiter de n'être pas, comme on le croit, une des plus nobles créatures de l'univers. Il y avait bien des choses à corriger en lui. Par exemple, ne serait-il pas plus agile, si ses jambes étaient plus hautes et plus effilées? « Un long cou, comme celui du cygne ne me messiérait pas non plus, disait-il; une poitrine plus large augmenterait mes forces, et comme tu m'as destiné, Jupiter, à porter l'homme, ton favori, ne pourrais-je avoir une selle naturelle au lieu du siège que la main bienfaisante du cavalier met sur mon dos? »

Jupiter voulut bien accéder au désir du cheval et lui montrer un être pour ainsi dire fait sur son plan. La matière alors s'organise, s'anime et le hideux chameau apparaît.

Le cheval, en l'apercevant, tressaille et tremble d'horreur.

— « Voilà, dit Jupiter, des jambes plus hautes et plus effilées, voilà une large poitrine, voilà une selle naturelle. Veux-tu que je te donne la même forme ? »

Et le cheval de trembler plus fort !

— « Va, poursuit le Dieu, pour cette fois, profite de la leçon ; je veux bien t'épargner le châtiment. Mais, pour que le cheval se

(1) *Lessing.*

Digitized by Google

souvienne de temps en temps de sa témérité, et pour qu'il puisse s'en repentir, toi, nouvelle créature, vis et dure ! » —

En parlant ainsi, Jupiter jeta sur le chameau un regard de vie et de durée.

Eh bien, dans cet apologue je ne vois pas seulement la justification du plan général de la création, sauf peut-être pour le chameau qui semble durer pour faire ombre au tableau ; j'y vois encore l'explication ingénieuse et poétique de la vraie beauté, qui n'est que la proportion des parties entre elles. Le large poitrail du taureau, les jambes déliées de la gazelle, le col du cygne sont bien à leur place chez ces êtres que la nature a ainsi disposés, parce qu'il n'est pas un de ces caractères distinctifs qui ne soit en rapport harmonieux avec le reste de l'animal.

Une note domine en chacun d'eux ; la force, l'élégance, la grâce.

Et maintenant appliquez cette conception à la recherche de la beauté dans l'art lyrique, établissez la relation qui existe entre les différentes faces du tempérament français et le style de nos grands compositeurs, et vous arriverez à la détermination exacte du genre de beauté qui convient à chaque époque, à chaque milieu.

Au dessus, à ces hauteurs inaccessibles où l'âme humaine ne saurait atteindre, brillera l'éternelle, l'absolue, l'infinie beauté. Il n'appartiendra à personne d'en absorber les rayons. Mais, à l'imitation de l'école lyrique française, il sera toujours permis d'en rechercher la pure lumière et, par le sentiment naturel des harmonies relatives et des proportions, d'en distraire encore quelques étincelles divines.

L'histoire de la Musique dramatique en France nous a montré dans le passé le chemin de ces trouvailles ; espérons et croyons bien que le secret n'en est pas à jamais perdu !

GEORGES DUFOUR.

Digitized by Google

BANQUET CONFRATERNEL

TENU, LE SOIR, AU PALAIS-ROYAL,

Restaurant Corazza. — Galerie de Valois.

Le soir, la grande majorité des Membres qui assistaient à la Séance publique, se réunissait au banquet traditionnel.

Etaient présents : MM. Wiesener, président, Barbier, Premier Président de la Cour de Cassation, président honoraire, général Favé, membre de l'Institut, vice-président, Eugène d'Auriac, Gustave Duvert et Camoin de Vence, anciens présidents, Jacques Flach, professeur au Collège de France, vice-président délégué, Gabriel Joret-Desclosières, secrétaire général, Ludovic Racine, administrateur, MM. Ameline, Bellanger, Bréart, de Biran, Daussy, Delattre-Lenoel, Auguste Duvert, J. Fabre, Gossot, comte Lecourbe, Loiseau, Marbeau, Montaudon, Ernest Moulin, Raphaël Pinset, Auguste Pougnet, Théobald, Welschinger. MM. Coquard, lauréat du prix Raymond, Amand Maréchal, pianiste et M. Le Matte, flûtiste, avaient bien voulu accepter l'invitation de la Société pour prendre part au concert organisé après le dîner.

Au dessert, M. le Président Wiesener se lève. D'abord il donne lecture d'une lettre cordiale de M. Jules David, regrettant que des raisons de santé l'empêchent de se joindre à ses Confrères dans cette journée, et, en particulier, le privent du plaisir d'entendre la lecture de M. le Premier Président Barbier sur les Stoïciens, dont, continue-t-il, on ferait bien aujourd'hui de pratiquer les rudes devoirs parmi nous ; M. Wiesener porte ensuite, en ces termes, un toast aux Membres de la *Société des Etudes historiques :*

Digitized by Google

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Vous l'entendez, M. DAVID prêche les rudes devoirs des stoïciens parmi nous. Lorsqu'il dit, parmi nous, sachons le comprendre, c'est pour les autres. Quant à nous, dès hier, nous en étions les fidèles observateurs; nous le serons encore demain. Hier, demain, le stoïcisme. Aujourd'hui, suivons la doctrine plus riante d'Epicure. J'en demande pardon à M. le Premier Président; mais il voudra bien considérer que la doctrine épicurienne, dans son sens premier, consiste à diriger nos désirs à l'aide de la raison et de la liberté pour arriver au bonheur.

Eh! bien, aujourd'hui, c'est un jour de bonheur.

M. le Premier Président a contribué amplement, au nom de la raison et de la liberté, à honorer une fois de plus la *Société des Etudes historiques* et ses séances solennelles.

A ses côtés, notre Secrétaire général et le Rapporteur du Concours se sont dévoués à des tâches dont leur talent dissimule la difficulté. Ensuite, nous avons eu d'excellentes études d'histoire politique, d'analyse morale où se reflète le génie des diverses époques et de quelques uns de leur éminents personnages, une page très agréable de géographie en action.

Le public a paru s'intéresser à nos lectures avec sa sympathie accoutumée. Il a cordialement applaudi nos lauréats, dont la plume exercée a donné un remarquable caractère d'élévation à ce Concours.

Donc réjouissons-nous, assis à cette table confraternelle. Non, le sévère Cornutus, l'ami de Perse, ne nous députerait pas les témoins désolés de la Décadence romaine, qu'évoqua un peintre moderne. Nous sommes, je l'avoue, *inter pocula*, le verre en main. Soit, *Dulce est desipere in loco*, une folie a du bon, surtout si l'on mêle l'utile à l'agréable. Le poète a dit que c'est le moyen de remporter tous les suffrages. L'utile, dans ce banquet, c'est de renouveler gaiement le pacte d'amitié réciproque et de travail qui rattache les uns aux autres les Membres de la *Société des Etudes historiques*. On se sent mieux les coudes; on s'anime à continuer, à redoubler les efforts pour soutenir, élever de plus en plus haut la réputation déjà conquise. Dans cet esprit, nous trouverons moyen de grossir notre volume, de le rendre encore plus riche et... de ne pas ruiner nos finances, — entreprise plus laborieuse sans doute que celle de créer les matériaux du volume. Mais nous nous y mettrons tous, chacun du sien. Nous avons pour nous seconder, un imprimeur dont nous connaissons de longue date le dévouement, l'esprit

Digitized by Google

ingénieux, fertile en ressources. Unis tous ensemble, nous constituerons le plus durable édifice.

Je bois à la *Société des Etudes historiques*, à son présent, au développement de son avenir.

M. le Premier Président Barbier a répondu :

Si nous avons, mes chers Confrères, étudié ce matin, l'homme libre suivant la doctrine des Stoïciens, il ne nous est pas défendu, ce soir entre nous, et dans cette cordiale fête de famille, de sacrifier un peu à la doctrine d'Epicure. Ce philosophe faisait consister surtout le plaisir dans les jouissances de l'esprit et du cœur ; on l'a calomnié, à mon sens, en le représentant comme l'apôtre des joies du matérialisme. En tous cas, ce n'est pas à cette partie de son système que nous accordons notre sympathie. Ne sommes-nous pas, mes chers Confrères, les disciples d'une douce philosophie aimant les jouissances de l'esprit et du cœur. Si tous ceux de nos Confrères qui sont entrés un peu intimement dans la vie de notre Compagnie, lui sont restés profondément attachés, c'est que leur cœur et leur esprit y ont trouvé de vives satisfactions.

Notre matinée n'a-t-elle pas été la fête de l'esprit, avec ces belles lectures, les unes fortes et sérieuses, les autres élégantes et spirituelles. Et ce banquet, un des plus nombreux entre les plus agréables, n'est-il pas la fête du cœur, et c'est parce qu'il a bien ce caractère, mes chers Confrères, que je vous propose, selon nos traditions, d'adresser un souvenir à ceux de nos Confrères, anciens collaborateurs, enlevés à notre affection.

Je vous propose de porter un toast à la prospérité de la Société et à la mémoire des Confrères décédés.

M. Jacques Flach, professeur au Collège de France, vice-président délégué, demande la parole, et s'exprime en ces termes :

Messieurs et chers Confrères,

Je vous propose un toast aux *traditions de la Société des Etudes historiques*.

Ces traditions je les respecte et je les aime, et vous les aimez certainement comme moi, car elles sont, sinon notre unique raison d'être, du moins le meilleur de nous-mêmes.

Digitized by Google

Il fut un temps où la mode voulait que l'on ne pût être en même temps savant et homme du monde.

Aujourd'hui ne serait-ce pas l'inverse? ne semblerait-il pas qu'un homme du monde ne pût être en même temps un érudit?

Jadis c'était la Cour qui faisait la loi. Elle édictait le beau langage et les belles manières qui ouvraient seuls l'accès du monde et qui exigeaient un apprentissage auquel le savant n'avait ni le loisir ni le goût de se soumettre.

Aujourd'hui la science à son tour est devenue maîtresse et elle semble vouloir prendre largement sa revanche des belles manières et du beau langage d'autrefois. Un livre bien écrit est un livre suspect. En histoire n'est-ce pas comme un mot d'ordre : plus d'architectes ni d'artistes, des ouvriers! des ouvriers qui fouillent le fonds et le tréfonds, qui ramènent à la surface des matériaux informes et les offrent tels quels, à peine dégrossis, *rudis indigestaque moles.*

Je crois qu'il y a là une réaction exagérée. Le travail mécanique ne suffit nulle part, il faut l'effort subtil de la pensée, et la pensée, pour se produire au dehors, a besoin de cette qualité si essentiellement française qui s'appelle d'un mot : « *la politesse.* »

La politesse est à l'esprit
Ce que la grâce est au visage,

a dit Voltaire. Or, pourquoi renoncerions-nous à la grâce, et — même dans un livre de science — montrerions-nous un visage difforme... quand nous pouvons faire autrement?

Ah! sans doute, le fond ne doit pas être sacrifié à la forme, — c'est là une vérité banale, — mais la forme ne doit pas davantage être sacrifiée au fond, on l'oublie trop souvent aujourd'hui.

Dans toutes les œuvres de l'esprit, la forme et le fond sont inséparables. On peut même dire que c'est la forme qui les fait vivre et durer.

Dans la peinture, la forme c'est le dessin, qu'Ingres a si bien défini « la probité de l'art. »

Dans la musique, la forme c'est la mélodie, dont la fonction essentielle recommence à être estimée à sa juste valeur.

Dans les lettres, la forme c'est le style, c'est-à-dire l'incarnation même de la pensée, la pensée prenant corps parce qu'elle prend pleine conscience d'elle-même, et se manifestant alors aux yeux dans toute sa pureté, dans toute son ampleur, dans tout son éclat.

Dans les rapports personnels enfin des écrivains entre eux et avec le public, la forme c'est la courtoisie, c'est l'urbanité, c'est l'atticisme,

Digitized by Google

trois termes que le monde grec, le monde romain et le monde féodal nous ont légués comme le produit le plus délicat de leur civilisation et dont la France, leur héritière, a fait une vertu nationale : la politesse.

Eh bien, Messieurs, cette politesse, cette fleur exquise du génie français, — politesse des manières, politesse de l'esprit, politesse du cœur, — notre Société s'est toujours efforcée de la maintenir, de la fortifier, de la développer, et c'est parce qu'elle l'a fait et pour qu'elle continue à le faire que je vous propose un toast *aux traditions de la Société des Etudes historiques.*

M. Ernest Ameline, ayant exprimé le désir de porter un toast à M. le Secrétaire général, a lu la pièce de vers suivante :

A M. Gabriel Joret-Desclosières, secrétaire général de la *Société des Etudes historiques.*

Un des derniers admis dans cette Compagnie
Où savoir et talent s'unissent au génie,
A celui qui sans cesse en est l'âme, je veux
Dans un toast amical adresser tous mes vœux,
Lui rappeler, de plus, les jours de notre enfance
Où, sur les mêmes bancs, mais à longue distance,
(Car il est mon cadet, il me doit le respect),
Nous pâlissions, tous deux, sur le latin, le grec.
Que son cœur, un instant, vienne aider sa mémoire.
Il pourra nous redire, hélas! trop vieille histoire!
Le commerce charmant, les intimes liens
Qui, jadis, unissaient mes parents et les siens,
Sans que jamais entre eux se creusât un abîme,
Car ils avaient pour base une sincère estime.
Qui pouvait le prévoir, qu'au bout de quarante ans
Nous nous retrouverions avec des cheveux blancs,
(Je parle ici pour moi); que le savant cénacle
Dont un zèle constant vous a mis au pinacle
S'ouvrirait devant moi presque complaisamment!
N'importe! tout heureux d'un tel rapprochement
Qui place sous nos yeux le livre du jeune âge,
Nous en fait remonter mot à mot chaque page,
En buvant au présent, cher ami, j'ai pensé
A donner un sourire à notre beau passé.

Digitized by Google

M. le secrétaire général, Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, a répondu :

MES CHERS CONFRÈRES,

Mon compatriote et camarade, Ernest AMELINE, m'embarrasse très fort en venant ainsi me surprendre par son aimable compliment. Je ne suis improvisateur en aucune langue, et surtout dans la langue des Dieux, et me trouve absolument insolvable pour rendre à M. AMELINE la monnaie de sa pièce de vers. La forme et peut-être aussi malheureusement le fond, manqueront à mon remerciement, je souhaite que la cordialité du moins ne lui fasse pas défaut. Vous venez, mon cher Camarade, de rappeler de lointains souvenirs d'enfance, vous y avez mêlé dans le présent, des appréciations trop obligeantes en ce qui concerne ma part de concours à notre chère *Société des Etudes historiques*. Comment ne lui serais-je pas dévoué? Vous tous, mes Confrères, par les rapports de collaboration si parfaits que vous entretenez avec le secrétariat, vous me rendez la tâche aussi agréable que facile. Dans le passé de notre Société, que de bons, honorables, savants, brillants souvenirs retrouvés, lorsque je me rappelle des hommes comme Ernest BRETON, la courtoisie et la force de travail personnifiées; Jules MARESCHAL, le type de l'homme modeste, ayant rendu, pendant un demi-siècle, des services de premier ordre restés ignorés; CÉNAC-MONCAUT, érudit d'une politesse charmante, ce qui ne gâte rien comme vient de nous le prouver M. FLACH; Achille JUBINAL, notre secrétaire général pendant plus de quinze ans, JUBINAL, incarnant dans son tempérament méridional, la verve, l'esprit, le goût littéraire et l'éloquence naturelle servie par un organe merveilleusement souple et sonore. Ah! je le crois bien, il eût bondi, en entendant, ce matin, raconter la versatilité de ses compatriotes du midi, il eût répliqué avec sa verve habituelle : « Nous sommes impressionnables, c'est vrai, mais l'acteur est le maître de faire naître les applaudissements ou les sifflets, pourquoi s'intéresser aux chutes, conséquences de l'orgueil, de l'imprévoyance ou de l'insuffisance! »

Je serais, mes chers Confrères, obligé de refaire l'histoire de notre ancienne Société, si je voulais vous parler de tous nos ancêtres. Je termine en vous disant :

Vous êtes les continuateurs d'une œuvre vraiment française; dans ses cadres extensibles au gré de toutes les nécessités, elle comprend : les lettres, les sciences, les arts; tout serviteur désintéressé de ces productions de l'esprit humain peut venir à nous avec la certitude que nous ferons de notre mieux pour lui donner des auditeurs et des lecteurs, sous la

Digitized by Google

condition qu'il saura, dans la manifestation de sa pensée, tout en conservant l'indépendance de ses convictions, apporter dans son expression, le tact, le goût des nuances et de la forme, la politesse enfin de l'esprit et du cœur dont vient de vous parler si éloquemment M. Jacques FLACH.

Dans ces pensées, mes chers Confrères, au milieu de cette réunion confraternelle qui n'a jamais été plus nombreuse, nous pouvons affirmer la vitalité de la *Société des Etudes historiques* et faire des vœux pour le développement de ses destinées.

Les artistes qui nous avaient fait le plaisir d'accepter notre invitation ont terminé la soirée de la manière la plus agréable. MM. LEMATTE et MARÉCHAL se sont fait entendre dans plusieurs morceaux pour flûte et piano. Jadis nous eûmes Tulou, plus tard Dorus, aujourd'hui Taffanel; mais à côté de ces illustres flûtistes vient se placer chaque année, le concours du Conservatoire en fait foi, des artistes d'un réel talent. De ce nombre est M. LEMATTE, qui s'était fait un plaisir de répondre à notre confraternelle invitation. Il nous a tenu sous le charme et a conquis nos sympathies par sa façon d'être simple et vraie. M. MARÉCHAL, qui est déjà pour nous une ancienne connaissance, et que nous avions déjà eu le plaisir d'applaudir chez nous et à la Société philotechnique, après avoir accompagné M. LEMATTE s'est fait entendre dans deux morceaux d'écoles différentes et a fait preuve de goût en les exécutant l'un et l'autre avec une égale maëstria.

M. COQUARD, le lauréat du prix Raymond, a bien voulu nous faire entendre plusieurs morceaux de sa composition exécutés par lui sur le piano.

M. le premier Président BARBIER, MM. DE BIRAN et Jules FABRE ont dit des pièces de poésie et M. WELSCHINGER un conte alsacien. L'Épilogue de la soirée a été exécuté sur le piano par M. RACINE, notre zélé administrateur. Il a joué une mélodie de sa composition dont le texte a été inspiré par les Gondoliers de M. CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1887.

Au moment où va paraître ce numéro commenceront à la Sorbonne les travaux du Congrès de 1887. La *Société des Etudes historiques*, qui déjà l'année dernière a pris une part active aux études de la section d'économie politique et sociale, par deux communications dont le rapport avait été confié à son Secrétaire général, *question des forêts* et de la *vicinalité*, interviendra encore cette année à l'occasion des questions nos 7 et 10 du programme adopté pour cette même session. *Historique de la mendicité et du vagabondage* depuis le XVIe *siècle; Historique de l'adoption et du développement de l'emprisonnement individuel.* Nous publions aujourd'hui avec la lettre ministérielle du 28 février le texte de toutes les questions portées à l'ordre du jour.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le 25 juin dernier, j'ai invité les Sociétés savantes de Paris et des Départements à faire connaître leur sentiment sur le projet que quelques-unes d'entre elles m'avaient soumis de reporter à la PENTECÔTE la date du *Congrès annuel de la Sorbonne,* fixée jusqu'ici aux vacances de Pâques.

Le résultat de cette enquête a été si favorable à ce changement de date que, malgré tout mon désir de faciliter aux professeurs de l'Université les moyens de s'associer aux travaux du Congrès et malgré les obstacles qu'ils rencontreront pour le faire à la Pentecôte, je n'ai pas cru pouvoir hésiter à me rendre aux vœux exprimés par la grande majorité des Sociétés savantes. J'ai voulu ainsi donner à ces Sociétés une nouvelle preuve de ma sympathique estime, et j'espère que de leur côté elles répondront à ce témoignage en multipliant leurs efforts et en assurant, par la présence d'un plus grand nombre de délégués, l'éclat d'une œuvre qui leur appartient.

En conséquence, j'ai décidé que le 25e Congrès s'ouvrirait à la Sorbonne, le 31 mai prochain, à midi et demi. Vous recevrez ultérieurement une circulaire précisant l'ordre de ses séances et tous les détails de son organisation. Je me borne aujourd'hui à vous adresser le programme des sujets sur lesquels je vous prie de vouloir bien porter plus particulièrement votre attention. Comme les années précédentes, ce programme comprend cinq parties distinctes, afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui en ont arrêté la rédaction définitive, en conservant la plupart des sujets proposés par les Sociétés elles-mêmes.

Il eût été fort désirable, je ne me le dissimule pas, que ce document vous fût communiqué plus tôt ; l'enquête relative à la date du Congrès

Digitized by Google

n'a pas permis de le faire. J'ai voulu toutefois que ces lenteurs ne se renouvelassent plus, et j'ai pris une mesure qui, à coup sûr, recevra votre approbation. Dès cette année le programme de 1888 sera soumis aux délégués des Sociétés savantes, pendant les séances mêmes du Congrès ; les questions posées seront ainsi plus longuement étudiées et mûries et amèneront, je l'espère, des communications plus nombreuses. Si, d'ici au 1er mai, vous aviez des sujets à soumettre, pour la session de 1888, à l'examen du Comité des travaux historiques et scientifiques, je vous serais reconnaissant de me les transmettre.

Je souhaite, Monsieur le Président, que ces diverses modifications donnent aux réunions annuelles des Sociétés savantes une force nouvelle et qu'elles vous paraissent un gage de l'intérêt que ces réunions m'inspirent.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

PROGRAMME

du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1887.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. — 1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux. — 2° Les esclaves dans les pays chrétiens des bords de la Méditerranée au moyen-âge. — 3° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces. — 4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. — 5° Origine, importance et durée des anciennes foires. — 6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille. — 7° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle. — 8° Étude des anciens calendriers. — 9° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle. — 10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry. — 11° Faire l'histoire de l'enseignement du grec dans une de nos anciennes universités provinciales. — 12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.) avant la Révolution. — 13° L'histoire des mines en France avant le XVIIe siècle. — 14° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale. — 15° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution. — 16° Des conditions d'électorat et d'éligibilité dans les communautés et paroisses avant 1789.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE — 1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine? — 2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes. — 3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. — 4° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes. — 5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés. — 6° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement, et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues?

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. — 1° Exposer et apprécier les divers procédés qui ont été expérimentés ou proposés, soit à l'étranger, soit en France, en vue d'obtenir la mobilisation de la propriété foncière pour la création de titres hypothécaires ou fonciers facilement transmissibles, tels que cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc. —

Digitized by Google

2° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties. — 3° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises ? — Y aurait-il avantage à créer des universités régionales ? — Quels services pourraient-elles rendre ? — 4° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789. — 5° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen-âge à la Révolution. — 6° Établir, d'après des documents certains, dans une localité déterminée, pendant une période aussi longue que possible, l'échelle comparée des principaux salaires et du prix des denrées de consommation les plus usuelles. — 7° Rechercher les mesures prises depuis le XVI° siècle pour réprimer la mendicité et le vagabondage ; état actuel de la question. — 8° Du régime légal convenable aux sociétés coopératives. — Conviendrait-il de faire à leur égard une loi spéciale, et dans quel sens, ou serait-il mieux de modifier à leur intention, mais d'une manière générale et profitable à tous, la législation actuelle sur les sociétés (code civil, code de commerce, loi du 24 juillet 1867), soit en changeant le texte même de la loi, soit en fixant certains points restés douteux. — 9° Du régime légal convenable aux sociétés formées entre gens de même métier en vue de défendre leurs intérêts communs. Loi du 21 mars 1884. — 10° Rechercher l'origine et retracer le développement de l'emprisonnement individuel en France. — État actuel de la question. — 11° Étudier en un lieu déterminée l'influence excercée sur l'ivrognerie, et particulièrement sur les condamnations par la production de l'alcool, par les impôts sur les boissons et par les lois sur l'ivresse ou sur les cabarets. — 12° La mortalité dans les diverses professions. — 13° Étudier, dans une partie déterminée de la France, le mouvement des finances locales au XIX° siècle. (Budgets et dettes des départements et des communes).

SECTION DES SCIENCES. — 1° Étude du mistral. — 2° Méthode d'observation des tremblements de terre. — 3° Électricité atmosphérique. — 4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques. — 5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France. — 6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement du climat. — 7° Études relatives à l'aérostation. — 8° Étude de la gamme musicale, au point de vue historique. — 9° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral. — 10° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Notez aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau. — 11° Étude des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle. — 12° Étude du vol des oiseaux. — 13° Étude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture. — 14° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France. — 15° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen-âge et dans les temps modernes. — 16° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies. — 17° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle. — 18° Étude des gisements de phosphate de chaux au point de vue minéralogique, chimique, géologique et paléontologique. — 19° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne. — 20° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies. — 21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE. — 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes. — 2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. — 3° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique. — 4° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées. — 5° Étudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent. — 6° Étudier les résultats géographiques obtenus à la suite des grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin. — 7° Étudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée. — 8° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France. — 9° Biographies des anciens voyageurs et géographes français. — 10° Des voies de pénétration en Afrique par le Sénégal, le Niger et le Congo. — 11° Des voies de communication entre la Chine, le Thibet, la Birmanie, la Cochinchine et les protectorats français.

Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

PROLÉGOMÈNES HISTORIQUES

SUR LES DIVERS ÉTATS DE BOURGOGNE

AUX Ve ET VIe SIÈCLES.

SOMMAIRE.

Conquête des Bourguignons sur les Gallo-Romains. — Le pays des Séquanais devient la Bourgogne Transjuvane appelée postérieurement comté de Bourgogne et Franche-Comté. — Différence d'origine et caractère des Bourguignons et des Francs. — Les Bourguignons, Ariens ou Catholiques selon les diverses influences épiscopales. — Godégisèle, un des quatre fils de Gondicaire, fondateur du royaume de Bourgogne, gouverne la partie de la province Séquanaise qui comprenait le diocèse de Besançon et le canton de Bâle. — Godégisèle s'allie avec Clovis contre son frère Gondebaud. — Sanglante retraite de ce dernier après sa défaite sur les bords de l'Ouche, au pied du *Castrum Divionense*. — Détails curieux fournis sur cette retraite par les études archéologiques. — Règne glorieux de Gondebaud devenu seul maître du royaume de Bourgogne. — Fin de ce premier royaume après une durée de 127 années. — Deuxième royaume de Bourgogne plus apparent que réel, la monarchie franque étant devenue prépondérante sous Clotaire Ier. — Des quatre fils de ce prince, Cheribert est dépossédé par les autres; Sigebert épouse Brunehaut; Chilpéric épouse Frédegonde sa concubine et la suivante de son épouse légitime Galswinthe. — Lamentable période de crimes, de divisions et de guerres intestines. — Gontran, 4e fils de Clotaire, devient seul roi de plusieurs provinces de l'ancien royaume de Bourgogne; détails caractéristiques des faits et des mœurs de ce règne. — Réflexions sur les divers historiens de ces époques et sur ce qu'ils laissent à désirer.

Tout un peuple de conquérants Germains convoitant la possession de contrées plus fertiles et plus attrayantes que ses forêts et ses marécages, et envahi d'ailleurs par d'autres barbares (les Gépides), avait fait irruption en 407, des bords de la Wartha, affluent de l'Oder, et s'était arrêté d'abord près de Mayence sous la conduite d'un chef nommé Gondicaire, Gondench ou Gondioc. Vers 470, le même peuple,

Digitized by Google

poursuivant ses conquêtes en pays gallo-romain, avait atteint les bords de la Loire, et, trois ans plus tard, il avait envahi cette vaste contrée qui, à partir de la Champagne, s'étendait en longueur jusqu'à Arles, Aix et Marseille, et en largeur des rives de l'Allier à celles du Rhône, y compris Genève et Saint-Maurice d'Agaune avec la Séquanie et une portion de l'Helvétie.

Sous le nom de royaume de Bourgogne tout ce pays devait appartenir pendant l'espace de plus d'un siècle à ce peuple conquérant avant d'être démembré entre plusieurs petits souverains d'une autre race d'envahisseurs. Toutefois, lorsque les Franks dépossédèrent les Bourguignons, ce même pays conserva longtemps encore la dénomination qu'il avait reçue de ces derniers, et particulièrement celle de Bourgogne *Cisjuvane* et *Transjuvane :* la première renfermant la Provence, le Viennois et la Savoie; la seconde, appelée depuis *comté de Bourgogne* et *Franche-Comté* comprenait les provinces des Alpes, le pays des Séquanais et cette portion de l'Helvétie qu'on appelait la *petite Bourgogne*. Or, sous un titre spécieux et qui avait l'air d'une délégation de leur autorité, les empereurs romains conféraient la dignité de patrices et de maîtres de la milice aux chefs des nations conquérantes des territoires de l'empire, et particulièrement à ceux qui occupaient les provinces voisines de l'Italie, comme la Bourgogne cisjuvane et transjuvane. Ils pensaient s'assurer par ce moyen la dépendance et la fidélité de ces chefs.

Au IXe siècle, toutes ces diverses provinces, en se fractionnant, eurent leurs rois particuliers, ce qui eut lieu aussi pour cette partie de l'ancien royaume de Bourgogne située en deçà du Rhône et de la Saône, c'est-à-dire la Bourgogne actuelle qui eut ses chefs relevant de la couronne de France et à eux cédée à titre d'apanage, sous le titre de duché de Bourgogne.

En considérant les Francs comme originaires de la *Thuringe*, Grégoire de Tours (*Chron.* chap. I.) semble avoir fait un même peuple des Franks et des Bourguignons; mais ce sont bien ces derniers qui, vers 407, sortirent de la Thuringe pour envahir les Gaules et furent envahis à leur tour par les Franks quelques années plus tard. — Ceux-ci habitaient d'abord les contrées sises entre le Rhin et ses affluents, la *Sieg* et la *Lahn*, et s'étendaient vers le nord au-delà de

Digitized by Google

Marbourg. Quoique ces deux peuples fussent, comme on voit, d'origine peu identique, ils n'en formaient plus qu'un au VIe siècle, époque où écrivait Grégoire de Tours. Ces deux peuples différaient d'ailleurs aussi bien de caractère que d'origine. Les Bourguignons, gens de métiers et industrieux, se montrèrent plus doux et plus maniables que les Franks qui ne songeaient qu'à s'enrichir par la guerre et par les déprédations. Augustin Thierry paraît les avoir bien qualifiés par la définition suivante: « *frank*, *vrang*, selon les différents dialectes germaniques, répond au mot latin *ferox* dont il a tous les sens favorables et défavorables, comme fier, intrépide, orgueilleux, *cruel*. » L'histoire, nous le verrons bien, ne dément pas ces appellations; mais ne nous y trompons pas, Bourguignons ou Franks ont commis bien des atrocités à ces époques de barbarie, leurs princes surtout, à cause des compétitions qui régnaient entre eux après les partages de territoires au sujet desquels les plus audacieux cherchaient sans cesse à supplanter les plus faibles.

Parmi les conquérants barbares des contrées gallo-romaines, les Bourguignons furent les premiers qui adoptèrent le christianisme; mais ils furent ariens ou catholiques selon les milieux qu'ils traversaient dans le cours de leurs conquêtes. — L'hérésie d'Arius, prêtre d'Alexandrie au IVe siècle, dut son origine à l'orgueil et à la déconvenue de ce prêtre auquel on avait préféré pour l'épiscopat un autre personnage du nom d'Alexandre. Alors Arius devint hérésiarque par calcul et par animosité. Il nia la divinité de J.-C. à l'aide de ce spécieux raisonnement : « N'est-ce pas un article de foi, disait-il, que le père tout-puissant a engendré J.-C.; mais, pour l'engendrer, il fallait avouer que ce fils n'existait pas. J.-C. a donc eu un commencement de son être : on ne peut donc pas dire qu'il est éternel, sans une évidente contradiction. Donc, ajoutait-il, J.-C. est fils de Dieu par adoption afin d'enseigner et de convertir les hommes de même nature que lui. »

Dès ce moment l'arianisme divisa le monde romain. Deux empereurs, Constance et Valens, le favorisèrent; des évêques l'adoptèrent et, entre autres, Ulphilas, qui avait traduit la bible en idiome gothique et avait propagé la doctrine arienne chez les Goths, les Vandales, les Bourguignons, les Lombards et autres peuples barbares, dont l'intelligence était trop bornée pour s'attacher aux dogmes du Catho-

Digitized by Google

licisme pur. L'empereur Théodose mérita le titre de Grand pour avoir assuré le triomphe de l'orthodoxie.

Ce qu'on vient de dire suffit pour faire comprendre que parmi les peuplades conquérantes, et selon la nature des influences épiscopales et du prosélytisme qu'elles subissaient, les unes acceptèrent l'arianisme, les autres, le catholicisme. Les Franks furent beaucoup plus rétifs que les Bourguignons pour abandonner leurs vains simulacres de divinités et pour adopter l'une ou l'autre des deux croyances.

Le chef guerrier des Bourguignons, *Gondicaire*, *Gondeuch* ou *Gondioc* (trois appellations pour un seul et même personnage, ainsi que le reconnaissent les auteurs de l'art de vérifier les dates, d'après Grégoire de Tours. (Chron., chap. Ier), fondateur du *royaume de Bourgogne*, n'avait pas de capitale fixe; il résidait tantôt à Lyon, tantôt à Vienne, quelquefois à Genève. Après un règne glorieux de 50 années, il mourut laissant quatre fils : Gondebaud, Chilpéric, Godomar et Godegisèle.

Gondebaud posséda le Lyonnais, le pays des Eduens et plusieurs autres contrées adjacentes. Il résidait à Lyon; c'était le plus puissant et le plus ambitieux des fils de Gondioc et celui qui donnait le plus d'ombrage à ses frères.

Chilpéric eut pour son lot la Savoie avec une partie de la Provence. Il faisait sa résidence à Cenève où sa fille Clotilde était élevée.

Godemar régnait sur l'autre partie de la Provence et sur le Dauphiné. Vienne était sa capitale.

Godegisèle gouvernait cette partie de la province séquanaise qui comprenait le diocèse de Besançon et le canton de Bâle.

C'était une des principales contrées de cette Bourgogne ou *Burgundie* qui a subi tant de vicissitudes diverses avant de devenir la grande et noble province de Franche-Comté.

En 491, deux des frères de Gondebaud, victimes de l'ambition et de la cruauté de ce dernier, eurent une fin tragique. Assiégés en même temps par lui dans la ville de Vienne qui fut prise d'assaut, Godomar préféra se laisser brûler dans son palais plutôt que de se rendre. Chilpéric eut la tête tranchée, et la reine sa femme fut précipitée dans le Rhône, une pierre au col. Le roi Chilpéric était digne d'un meilleur sort ; les historiens et D. Plancher entre autres, ont fait son éloge et flétri l'action de Gondebaud.

Digitized by Google

Restait le roi du pays bisontin, Godegisèle, avec lequel Gondebaud avait eu déjà des démêlés; mais ce dernier avait alors à redouter un adversaire puissant, c'était Clovis, fils du roi des Francs Childéric Ier et de la reine Basine qui, pour s'allier à celui-ci, avait abandonné son légitime époux.

A cette époque Clovis avait déjà acquis une éclatante renommée. En 486 il avait vaincu Syagrius, patrice romain, et l'avait dépossédé du territoire de Soissons. En 493, il avait choisi pour femme Clotilde, fille de l'infortuné roi Chilpéric et nièce du meurtrier de son père dont elle était devenue la pupille. C'était une jeune princesse accomplie et brillante de grâce et de sagesse. Clovis ne l'obtint pas sans ruse, car Gondebaud redoutait cette alliance. Alors un affidé de Clovis, nommé Aurélien s'était déguisé en mendiant afin d'aborder Clotilde et lui transmettre un anneau en signe d'union. Aurélien fit diligence pour emmener Clotilde à Soissons où le mariage fut contracté. Ce fut en vain que Gondebaud envoya à sa poursuite pour la ramener.

En 496 Clovis avait remporté à Tolbiac, aujourd'hui Zulpich près de Cologne, une grande et décisive victoire sur les Swabes et les Alamans qui menaçaient d'envahir les Etats conquis par les Francs. Ce fut à la suite de cette célèbre journée que Clovis embrassa le christianisme, ce dont lui avait d'abord inspiré la pensée son épouse Clotilde et l'évêque de Reims, Remy.

Clovis fut ainsi le premier roi chrétien de la monarchie française. Trois mille de ses guerriers Franks suivirent son exemple. L'avenir lui réservait encore d'autres triomphes dont malheureusement pour sa renommée, il flétrit l'éclat par des scélératesses sans nom; par exemple, pour s'emparer du royaume de Cologne, il persuada au jeune Clodéric fils de Sigebert, roi de ce pays, de tuer son père, et il fit ensuite périr Clodéric lui-même. A l'aide de plusieurs autres meurtres encore commis par lui sans pudeur, il s'appropria plusieurs autres provinces.

Les historiens ont trop vanté sa gloire sans songer à le flétrir pour ses crimes atroces, mais ces crimes ont reçu une éclatante réprobation sous la plume du véridique annaliste de ces temps, Grégoire de Tours, dont les pages indépendantes sont bien de nature à modifier profondément le prestige dont on a environné ailleurs le nom de Clovis.

Godegisèle, le plus faible des descendants de Gondiocet, qui n'avait

Digitized by Google

plus à espérer le secours de ses deux frères dont on vient d'apprendre le sort tragique, rechercha en secret l'alliance de Clovis en se soumettant à lui payer un tribut pour prix de ce concours tendant à détrôner Gondebaud. Ce dernier, ne soupçonnant rien de cette trahison, et se voyant menacé par un adversaire redoutable, appela Godegisèle à son aide en le conjurant de s'unir à lui contre un ennemi commun et d'oublier leurs dissensions.

Mais laissons parler Grégoire de Tours (Chron. ch. Ier) dans la traduction de E. Roy.

« Les trois armées de Clovis, de Gondebaud et de Godegisèle se rencontrèrent (an de J.-C. 500) auprès d'un château fort (*castrum divionense*) nommé Dijon. La bataille s'engagea sur la rivière d'Ouche (près de Fleurey, dit l'historien Mille), et Godegisèle ayant joint Clovis, les deux armées réunies écrasèrent sans peine celle de Gondebaud.

Ce dernier, voyant la trahison de son frère qu'il n'avait pas soupçonnée, prit la fuite, et, poursuivi l'épée dans les reins, eut les plus grandes peines à se réfugier à Avignon où Clovis l'assiégea; mais, par suite des conseils d'un habile transfuge, le romain Egidius, Clovis leva le siège et se contenta d'imposer un tribut au roi vaincu.

Le traître Godegisèle était venu, après la bataille de Dijon, parader et faire une entrée triomphante dans la ville de Vienne; mais Gondebaud libre enfin et brûlant de se venger, vint l'y surprendre et y pénétra en s'ouvrant un passage par le soupirail d'un aqueduc. Godegisèle s'était réfugié dans une église où il fut tué avec l'évêque Arien qui l'accompagnait.

Nos études archéologiques nous ont révélé la direction de la sanglante retraite de Gondebaud, pendant laquelle eurent lieu maints combats isolés qui se trahissent par maintes sépultures. Elles se trouvent jalonnées de telle sorte qu'à la simple vue d'une carte des lieux dont on peut se faire soi-même un tracé, il paraît évident que Gondebaud a scindé sa retraite en deux corps : l'un, et c'était le gros de l'armée en déroute et qui l'accompagnait sur la voie d'Agrippa longeant les bords de l'Ouche et tendant à Avignon par la rive droite de la Saône, a livré des combats partiels. Vers Neuilly, par exemple, le choc a été vif. Là on a trouvé des lames d'épées tordues et d'autres rompues. Entre plusieurs *umbo* de boucliers on en a remarqué un, tout plaqué

Digitized by Google

d'or et sillonné d'entailles. Il était à côté d'une longue épée à deux tranchants et d'un mors de cheval. Ces signes attesteraient qu'un rude combat s'est livré en ce même lieu autour d'un chef. On y a recueilli en outre des fers de lances, des scramasaxes et des agrafes de baudriers. A Bretonière et à Rouvre, même trouvaille a été faite de guerriers inhumés sans cercueils et entourés d'armes rompues. D'autres lieux de collisions révélés par les mêmes signes ont été signalés à Chaux près de Nuits, à la ferme de Balon et à Pommard.

C'est surtout sur les bords de la Saône où tendait le deuxième corps de l'armée en retraite, afin d'en tenter le passage pour suivre ensuite parallèlement par la rive gauche le premier corps, que les conflits eurent le plus de gravité. Ainsi, à la Motte-Saint-Jean près de Pouilly, entre Seurre et Saint-Jean-de-Losne, lieu de passage sur la rive opposée, on a déterré des milliers d'ossements de guerriers enfouis à la hâte comme cela se pratique à la guerre. Les objets recueillis se rapportent identiquement à ceux qu'on a trouvés en deçà de la route que nous suivons en ce moment. Et qu'on ne dise pas qu'on puisse attribuer ces sépultures à d'autres époques qu'à celle du conflit de Gondebaud et de Clovis : car les vestiges d'antiquité qui ont été recueillis dans la place naturelle de la retraite des vaincus ne sont ni celtiques, ni gallo-romains, la croix est ciselée sur une grande partie de ces objets, et il n'a pas été trouvé, à côté des ossements de ces guerriers, de médailles plus récentes qu'une pièce de monnaie à l'effigie de *Majorien*, empereur d'Occident mort en 461 (rencontrée à Brochon en 1846 parmi les sépultures bourguignonnes), et une autre à l'effigie de *Jovin*, noble gaulois mort en 413 et l'un des six usurpateurs du titre d'Auguste dans les Gaules, sous le règne d'Honorius (trouvée à Bretenières en 1834 aussi parmi les mêmes sépultures).

Vis-à-vis la Motte-Saint-Jean et sur la rive opposée de la Saône les conflits partiels se répètent. Ainsi, au Châtelet près de Pagny, on a trouvé une francisque et à Pagny même, plusieurs couches d'ossements superposés et nombre de scramasaxes. Tout près de là, au village de la Bruyère et à Pourlans, on a déterré des lames de ces mêmes coutelas, des agrafes en fer et une fibule quadrangulaire entourée d'émaux. Ces villages, ainsi que Charnay, sont dans la presqu'île formée par la Saône et le Doubs dont le confluent est à Verdun.

Digitized by Google

« Le point le plus important à garder était *Charnay*, parce que là les deux rivières, en se rapprochant, forment un étranglement de terre où les soldats de Gondebaud devaient nécessairement passer pour gagner le pont du Doubs (*pons Dubis*, aujourd'hui *Ponthoux*), et suivre enfin la rive gauche de la Saône, parallèlement à l'autre aile de l'armée vaincue, qui avait fui directement par la rive droite, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut. Charnay semble avoir été un lieu d'extermination : on y trouve des groupes de guerriers inhumés par centaines avec précipitation, même avec leurs armes, leurs habits et leurs ornements, selon la coutume de ces peuples.

» Plus de deux cents scramasaxes ou épées courtes, vingt-et-un *umbo* de boucliers, six longues épées à deux tranchants ayant appartenu à des chefs, quarante fers de lances ou framées à partie supérieure myrtiforme, vingt francisques, quantité d'agrafes de baudriers destinées à suspendre les scramasaxes, ont été le principal produit des fouilles de Charnay. Parmi ces agrafes, les unes sont simples, les autres sont plaquées d'argent ou d'or, et souvent des émaux, grenats ou autres pierres précieuses, y sont enchâssés. On a trouvé encore à Charnay des ceinturons dont l'emploi était de suspendre une foule d'objets à l'usage de ces guerriers, soit à l'aide de chaînettes, soit à l'aide de lanières ou courroies en cuir. On a déterré jusqu'à des boucles en bronze relevées de bossettes entourées de perles. On a recueilli un nombre considérable de fibules. Comme elles étaient destinées à retenir les vêtements, on en trouvait depuis la forme d'un simple crochet en fer ou en bronze jusqu'aux formes les plus travaillées. Ainsi il y en a de circulaires relevées par un fond d'or et parsemées de grenats, d'améthystes et autres pierres précieuses ou émaux. Ce sont de véritables objets d'art dont l'éclat et la finesse de travail sont faits pour jeter dans l'étonnement [1]. »

La nécropole de Charnay est surtout remarquable par la richesse des ornements qui devaient distinguer les chefs Bourguignons et Franks

(1) Il y a quelques années, M. Mignard avait eu la pensée d'entreprendre la publication d'une série de lettres archéologiques, et il avait débuté par celle dont un fragment est reproduit ici; mais il a renoncé à la produire et à donner suite à son projet, et cette lettre est restée dans ses cartons sans voir le jour.

Digitized by Google

tombés dans la lutte sur le point le plus important de la retraite des vaincus.

Gondebaud étant devenu, en 501, seul maître du royaume de Bourgogne, y fit fleurir la justice. Il promulgua, à Lyon, les fameuses ordonnances appelées de son nom, *Lois Gombettes*, rédigées par lui dans sa maison de plaisance près de Lyon, et divisées en 89 titres approuvés et souscrits par 32 comtes. Il y a lieu de s'étonner de l'esprit de sagesse et de prévoyance qui règne dans ce recueil. Toutefois il faut bien reconnaître que les conquérants se civilisaient au contact des vaincus, comme ces derniers s'étaient eux-mêmes civilisés au contact des Romains leurs vainqueurs.

Les Lois Gombettes, en devenant communes aux Gallo-Romains comme aux Bourguignons, aplanirent bien des aspérités et unifièrent pour ainsi dire les deux peuples.

Un titre des Lois Gombettes est digne de remarque comme un témoignage frappant de l'état des arts chez les Bourguignons et les Mérovingiens à cette époque.

Ce titre est ainsi conçu : « Le meurtre d'un esclave est puni d'une amende variable suivant la profession qu'exerçait l'esclave. La compensation (weheregild) d'un esclave *orfèvre* est quintuple de celle d'un laboureur ou d'un pâtre et s'élève à cent cinquante sols d'or. »

« Si, comme on l'a supputé, le sou d'or valait environ quinze francs de notre monnaie actuelle, cette amende était exorbitante. Pourquoi donc, dira-t-on, attacher tant de prix à un ouvrier de luxe et si peu à un cultivateur dont le travail donnait du pain? Je crois pouvoir l'expliquer.

» Quand on voudra bien se représenter toutes les merveilles d'art que nous ont révélées les objets d'archéologie trouvés sur la route des armées de Gondebaud et de Clovis, et dont la Société archéologique de la Côte-d'Or a donné les dessins, on n'aura aucune peine à se rendre compte de l'estime qu'un prince, réputé par tous les historiens comme protecteur des arts, faisait des ouvriers spéciaux, au talent desquels sa nation devait ce genre d'industrie. La sollicitude du législateur bourguignon pour les ouvriers en orfèvrerie semblerait de plus être un témoignage de la rareté de ces ouvriers. Ne les obtenait-on pas à grands frais des pays orientaux, de la Syrie, ou de Byzance même?

Digitized by Google

En effet, l'art des damasquinures et des torsades, celui d'enchâsser les émaux et les pierres précieuses, celui des mosaïques cloisonnées, etc., qu'il soit un art purement mérovingien ou un art d'emprunt, il n'en est pas moins vrai qu'il est tout un avec l'art byzantin et n'a aucun rapport avec le genre romain ou gallo-romain. Il y a là-dessous une question intéressante. Ces guerriers appelés *barbares* aimaient le faste. En 630, Dagobert, qui fut seul un instant à la tête de la monarchie franque, étalait un luxe oriental; les pierres précieuses étincelaient sur les ceinturons d'or de ses officiers et sur les riches étoffes des femmes du palais. Les orfèvres étaient en grand crédit. Le roi siégeait sur un siège ciselé par le plus habile d'entre eux, *Eligius*, qui, de chef de la monnaie royale, devint évêque. C'est encore l'un des saints de notre calendrier les plus populaires en France. »

Le tome V des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or contient 30 planches chromo-lithographiées des objets trouvés aux sépultures de Charnay et autres lieux du parcours des Bourguignons et des Francs, après la victoire de Clovis.

Gondebaud avait deux fils, Sigismond et Godomar II, qu'on peut qualifier ainsi pour le distinguer de son oncle du même nom, et cité précédemment. Gondebaud, trois ans avant son décès, arrivé en 516, fit proclamer pour son unique successeur au royaume de Bourgogne, son fils aîné, Sigismond. Ce prince, qui avait donné sa confiance à l'évêque de Vienne, Avitus, renonça à l'arianisme qui était la religion de son père, et fut le premier roi chrétien du royaume de Bourgogne. Il fonda, accrut ou restaura l'abbaye d'Agaune-en-Valais, sous le nom de Saint-Maurice. Le crime vint s'asseoir au chevet de son trône. Il avait épousé Ostrogotte, fille de Théodoric roi d'Italie, et en avait eu deux enfants, Sigeric et Suavegotte. Etant devenu veuf, il prit en secondes noces une femme d'une naissance obscure et qui avait été au service de celle que la mort lui avait enlevée. Les deux enfants de celle-ci avaient vu avec un extrême déplaisir cette nouvelle union et le jeune Sigeric s'était laissé aller jusqu'à reprocher amèrement à cette belle-mère la bassesse de sa naissance. Mais alors celle-ci, profitant de la faiblesse du roi pour elle, parvint à lui suggérer que son fils avait conçu des desseins criminels contre sa vie et son trône. Sigismond fit étrangler son fils Sigeric, puis, agité par les remords,

Digitized by Google

il se réfugia au monastère d'Agaune, en laissant à son frère Godomar le gouvernement de ses États. Les sujets de Sigismond irrités d'un crime aussi atroce se révoltent, et les Franks, sous prétexte de venger la mort de Chilpéric, père de leur reine Clotilde, font irruption dans le royaume de Bourgogne. Sigismond est livré par ses propres sujets à Clodomir, second fils de Clovis et roi d'Orléans. On l'emmène prisonnier au village de Coloumelle près de cette ville, avec sa femme et ses enfants. L'année suivante, Clodomir apprenant que Godomar s'était déclaré roi de Bourgogne et se disposait à marcher contre lui, fit tuer et jeter dans un puits Sigismond, sa femme et ses enfants. Son règne de sept années avait commencé et fini par le meurtre.

L'an 524, Godomar régnait sur la Bourgogne. Attaqué par Clodomir, il en triompha par ruse, le fit prisonnier et le mit à mort. Il régna en paix pendant dix années, après le laps desquelles Clotaire et Childebert, deux autres fils de Clovis, envahirent le royaume de Bourgogne, s'en emparèrent et le partagèrent entre eux après avoir mis en fuite Godomar. Cet événement avait lieu l'an 534. Godomar disparut; mais l'histoire ne dit rien d'assuré sur son sort. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il était devenu impuissant contre la ligue redoutable des rois franks.

Au règne de Godomar II, prit fin l'ancien royaume de Bourgogne, après avoir duré 127 ans, de 407 à 534.

Alors les princes de la monarchie franque se le partagèrent sous diverses dénominations de petits États qui avaient leurs limites convenues, et même en divers royaumes : c'est ainsi que de 855 à 947, il y eut quatre rois de Provence; que de 888 à 930, il y eut deux rois de la Bourgogne transjuvane; qu'enfin, de 930 à 1125, les royaumes de Provence et de Bourgogne transjuvane réunis ensemble formèrent le royaume d'Arles.

En 561, le roi mérovingien Gonthramm ou Gontran, avait pris encore le titre de roi de Bourgogne parce qu'il avait réuni à ce qu'on appela depuis le Duché, la moitié de la Provence avec le Dauphiné et la Savoie. C'est cette reconstitution partielle de l'ancienne Bourgogne qu'on s'est plu à qualifier de *second royaume de Bourgogne;* mais ce titre plus apparent que réel se perdit sous le règne du successeur adoptif de Gontran, c'est-à-dire Childebert, qui ne posséda ce royaume que comme une province unie à la France.

Digitized by Google

Ainsi, depuis le partage du fils de Louis le débonnaire, en 843, la partie du premier et second royaume de Bourgogne située en deçà du Rhône et de la Saône, c'est-à-dire le Duché, a toujours été sous la dépendance des rois de France qui l'ont cédée d'abord à titre de foi et hommage à des ducs bénéficiaires révocables, ce qui a eu lieu de 877 à 965; puis à titre d'apanage à des ducs héréditaires, à commencer de 965 à 1477, époque de la mort tragique de Charles le Téméraire et de la prise de possession de Louis XI.

Sous les premiers successeurs de Clovis la Bourgogne ne fut plus que purement nominale, tandis que la monarchie franque devenait prépondérante avec un long et glorieux passé.

L'an 558, Clother Ier ou autrement dit Clotaire, 4e fils de Clovis, réunissait en sa personne toute la monarchie française par suite du décès successif de ses trois frères. Son règne fut long et signalé par d'atroces attentats. Il était rapace, sanguinaire et intempérant. Il eut six femmes dont deux veuves de princes de sa race. De complicité avec son frère, il égorgea deux de ses neveux, fils de Clodomir pour s'emparer des États de ce dernier. Son fils, Chramme, s'étant révolté contre lui et ayant fui en Bretagne où il avait pour allié le comte Conobre, y fut brûlé vif dans une chaumière avec sa famille, par ordre de son père. Ce fils rebelle, après avoir saccagé Chalon qui refusait de l'accueillir, s'était approché de Dijon qui refusa aussi de lui ouvrir ses portes. Toutefois il était entré dans la basilique de Saint-Jean sise hors des murs, et là, reçu par Tétricus évêque de Langres, il avait consulté *le sort des saints* et y avait trouvé les indices d'une fin malheureuse.

Ce roi Clotaire eut quatre fils qui, après sa mort arrivée en 562, se partagèrent ses États. Caribert ou Cherebert, l'aîné, fut roi de Paris ; Gontran, le second, fut roi d'Orléans et de Bourgogne, et fit de Chalon-sur-Saône sa capitale ; Sigibert, le troisième, fut roi d'Austrasie, capitale Metz. Il prit pour femme Brunehilde (ou Brunehaut) fille d'Athanagilde roi des Visigoths. C'était, dit Grégoire de Tours (chron. ch. 3) une jeune fille élégante dans ses manières, belle de visage, honnête et décente dans ses mœurs, douée de prudence dans les conseils et agréable dans la conversation.

Sigebert, afin de ne point s'avilir en épousant des filles du peuple

Digitized by Google

ou des esclaves, avait voulu s'allier à la fille d'un roi. Chilpéric, le quatrième, fut roi de Soissons. Il épousa Galswinthe sœur de Brunehilde. Il avait voulu en cela imiter son frère ; mais il était si peu digne d'une semblable alliance que la princesse dont il convoita la main, lutta longtemps contre le peu de goût qu'il lui inspirait à cause du débordement de ses mœurs ; toutefois on triompha des scrupules de la jeune princesse par suite des promesses bien illusoires de la part de Chilpéric de renoncer à toute autre liaison. Mais la séparation de la mère et de la fille fut douloureuse, le départ fut longtemps et à plusieurs remises différé, les deux femmes ne pouvaient se quitter. La reine accompagna sa fille pendant un long trajet du voyage ; elles se noyèrent dans les larmes l'une de l'autre, et c'était comme un pronostic d'affreux malheurs. Une année ne se passa pas en effet sans que Chilpéric répudiât Galswinthe pour épouser Frédégonde, sa concubine et fille de basse extraction. Elle était devenue par souplesse et astuce la suivante de Galswinthe, et de connivence avec Chilpéric, elle la fit étrangler pendant la nuit par un page et devint reine à sa place.

La ville de Paris resta indivise entre Charibert et ses frères ; la ville de Marseille resta indivise entre Gontran et Sigebert ; ces partages mixtes et d'autres encore de villes enclavées dans les possessions des uns et des autres causèrent maints troubles et convoitises qui furent la source de guerres intestines et d'attentats. Cette période de la succession de Clotaire Ier a été une des plus agitées et des plus lamentables de la monarchie Mérovingienne. Charibert roi de Paris fut d'abord détrôné par ses frères puis réhabilité. En 556 Gontran défit Sigibert qui l'avait dépossédé de la ville d'Arles. En 581 il défit Chilpéric près de Melun. Sigibert, à son tour, prit les armes contre le même Chilpéric pour recouvrer les villes dont ce dernier l'avait dépossédé. Cette querelle d'abord assoupie, recommença entre eux plus vivement que jamais onze ans après, c'est-à-dire en 575. Ils guerroyèrent avec tant d'acharnement dans le Limousin et le Quercy, que les villes y furent saccagées, les églises dévastées et incendiées, les moines chassés de leurs monastères et les campagnes ravagées. Il y eut alors, selon les expressions de Grégoire de Tours, une plus grande affliction que sous la persécution de Dioclétien. Cette guerre fratricide se dénoua par un crime. Sigibert, l'ennemi ardent de Chil-

Digitized by Google

péric et de Frédégonde, parce qu'il avait à venger contre eux la mort violente de Galswinthe, avait eu un plein succès dans sa dernière lutte avec Chilpéric et l'avait réduit à fuir et à s'enfermer dans Tournai. Les Francs s'étaient mis du parti du vainqueur et s'étaient assemblés pour lui offrir de supplanter Chilpéric. Déjà ils l'élevaient sur le bouclier et le saluaient roi, lorsque deux pages envoyés par Frédégonde et armés du terrible scramasaxe ou long poignard des Francs se glissèrent à travers la multitude et le frappèrent de chaque côté dans le flanc. C'était, de la part de cette odieuse reine, le second attentat qui prenait rang dans la longue série de ses forfaits. Ceci se passait en 575 à Vitry au territoire d'Arras. Le roi Chilpéric, afin de voiler sa participation au crime, fit ensevelir son frère et transporter son corps à St-Médard de Soissons.

Le premier acte de Chilpéric, devenu libre, fut de s'emparer des trésors de Brunehilde, et de l'exiler à Rouen ; mais ce n'était là que le début d'autres tragiques événements.

Ainsi le jeune Mérovée fils de Chilpéric et d'Audovère, première femme légitime de ce dernier, aimait Brunehilde reine séduisante et à peine âgée de 28 ans.

Il s'empressa de la rejoindre à Rouen où l'évêque Pretextat bénit leur union (576). Chilpéric en ressentit une violente colère et protesta contre ce mariage sous le prétexte spécieux de parenté de Mérovée avec la veuve de son oncle. Mérovée ayant tout à redouter de la fureur de Chilpéric et de Frédégonde prit la fuite et se réfugia dans l'église St-Germain d'Auxerre (chron. liv. IV) où il resta près de deux mois après lesquels il parvint à s'échapper et à rejoindre Brunehilde qui était retournée dans les États de son fils Childebert II. Mérovée, pourchassé de nouveau par les soldats de son père, se tenait caché dans la Champagne rémoise où il fut trahi par les habitants de Thérouanne qui l'attirèrent dans une ferme isolée et en prévinrent Chilpéric. Mais se voyant prisonnier, exposé à de redoutables supplices, le pauvre Mérovée aima mieux mourir et supplia son ami Gaïlénus, qui ne l'avait pas quitté, de le percer de son épée. Gaïlénus obéit; mais ce fut sur lui que pesa toute la responsabilité. On lui coupa les mains, les pieds, les oreilles et les narines, et on le fit périr dans les plus atroces tourments. C'était là un jeu pour Chilpéric qui, pour se

Digitized by Google

venger aussi de l'évêque de Rouen, le persécuta par d'ardentes poursuites sous l'accusation d'avoir retenu plusieurs objets appartenant à Brunehilde.

L'historien Grégoire de Tours, témoin de tous ces attentats, (chron. liv. IV, trad. de E. Roy) a exhalé contre les funestes divisions de ces familles de princes, les plaintes éloquentes que voici :

« Qu'il est pénible pour moi d'avoir à raconter cette multitude de guerres civiles qui ont déchiré si longtemps la nation des Franks! Ne dirait-on pas que nous sommes arrivés au temps prédit par le Seigneur : *le père se lève contre le fils, le fils contre le père, le frère contre le frère, le parent contre son parent.* Plût à Dieu, ô rois, que vous eussiez exercé votre valeur dans des guerres semblables à celles que faisaient vos ancêtres!

» Les étrangers, effrayés de votre concorde, ne pourraient résister à vos forces réunies. Quand Clovis, votre aïeul, a fait la conquête de l'empire qu'il vous a laissé, il n'attaquait que des nations ennemies; et, pour opérer de si grandes choses, il n'avait pas de trésors remplis d'or et d'argent, comme le sont aujourd'hui les vôtres. On conçoit que, pour acquérir des richesses et étendre son pouvoir, on s'engage dans des guerres, même injustes. Mais vous, ô rois, que vous manque-t-il à présent? Que voulez-vous? Que cherchez-vous? Vous avez de tout en abondance; les délices inondent vos palais; vos celliers, vos greniers regorgent de blé, de vin et d'huile. Des monceaux d'or et d'argent remplissent les coffres de votre épargne. Une seule chose vous manque, c'est la grâce de Dieu que vos discordes ont éloignée. Mais prenez garde, suivant la pensée de l'apôtre saint Paul, en vous déchirant les uns les autres, vous vous préparez la ruine à tous. »

On pourrait peut-être s'étonner que Grégoire de Tours n'ait pas fait aussi allusion aux mœurs déréglées de ces mêmes princes, et n'ait trouvé contre leurs désordres aucune sentence objurgatrice. Cependant ils étaient la source de grands scandales, de fatales inimitiés et d'inqualifiables attentats. Ainsi le roi Caribert avait répudié sa femme Ingoberge pour épouser successivement les deux filles qui la servaient. Chilpéric avait répudié sa femme Audovére, pour épouser sa concubine Frédégonde. Gontran lui-même avait répudié sa femme Mercatrude sur le soupçon qu'elle avait fait périr par le poison un fils qu'il avait

Digitized by Google

eu d'une autre épouse ou concubine du nom de Vénérande ; après ce divorce il avait épousé, en 565, Authégilde, fille d'une grande beauté mais d'une naissance obscure et femme de service de la reine abandonnée.

Ces mœurs de promiscuité et de pluralité de femmes semblent avoir été tolérées à cette époque de barbarie, comme une prérogative du rang et de la puissance trop souvent abusive de ces princes d'origine germanique. Ils s'arrogeaient le concubinage comme aujourd'hui les princes allemands s'arrogent le mariage de la main gauche. Et dans les anciens temps où la civilisation laissait tant à désirer, il existait sans doute une sorte de légalité dans les unions hors mariage, puisque l'Église ne protestait pas alors contre elles. L'historien Mille (tome I, p. 256), cite, comme un esprit de tolérance en cette matière, cette maxime du pape saint Léon (440-461) : « La concubine n'est point la femme, et la femme n'est point la concubine. » Or cette simple distinction semble supposer des droits dans l'une comme dans l'autre acception. Cela expliquerait comment l'évêque de Tours, qui gémissait tant sur les funestes divisions des princes avec lesquels il était en fréquents rapports et à qui il inspirait confiance et respect, n'ajoutait pas de remontrances sur des usages et des mœurs que les progrès du temps et la politique de l'Église abolirent depuis avec tant de persistance et de fermeté.

(A suivre).

MIGNARD,
Membre correspondant du
Comité des travaux historiques.

Digitized by Google

LE COMTE PELLEGRINO ROSSI [1]

C'est une noble tâche, pour une plume française, de retracer la vie et les travaux d'un homme qui, bien qu'étranger par sa naissance à notre pays, a beaucoup fait pour la France et ses institutions, sa gloire et son influence au dedans et au dehors. Mais, à côté de cette fierté naturelle et si bien justifiée, vient se placer un sentiment de douloureux regret, quand on voit un si puissant esprit méconnu et souvent payé d'ingratitude pour les services et les lumières dont trois États de l'Europe lui furent successivement redevables durant l'espace de près de quarante années...

Obligé, jeune encore, de quitter sa chère Italie, dont il croyait (déjà à cette époque,) que la France devait être l'institutrice civile, il devient à Genève l'homme d'Etat le plus justement influent, et peut-être le plus éminent de cette époque, avant de se faire connaître et apprécier comme publiciste et diplomate de premier ordre dans notre pays, qui, après lui avoir fait une place au Parlement et dans l'Université, devait l'envoyer plus tard dans sa patrie, où il put préparer l'élection d'un grand Pontife assurant à l'Italie les réformes et les libertés les plus larges, et où il sut prodiguer les courageux efforts de son patriotisme.

En Suisse, en France et en Italie, ses efforts n'ont pas été stériles, bien que cet infatigable et puissant défenseur de la double cause de la paix et de la liberté n'ait pu les voir dès l'abord reconnus et couronnés

(1) Cette Etude forme l'*Introduction* d'un sérieux travail inédit, auquel l'Académie de Législation de Toulouse a décerné, une médaille d'or de cinq cents francs, la plus haute récompense dont elle dispose. Le sujet proposé par l'Académie avait été ainsi formulé : *Etude sur la vie et les travaux de* Pellegrino Rossi, *criminaliste, professeur de droit constitutionnel et d'économie politique*. L'auteur a bien voulu en détacher la partie biographique pour être communiquée à la *Société des Études historiques*.

Digitized by Google

par les féconds résultats qu'on devait en attendre. Mais, pourquoi faut-il que ce grand organisateur, arraché dans sa jeunesse à l'Italie par une révolution qui la rendait à elle-même, ait vu ses plans si sages repoussés par la Suisse, cette patrie adoptive dont l'honneur et la pacification lui tinrent tant à cœur? Pourquoi faut-il qu'une nouvelle révolution ait privé la France de nouveaux services qui lui eussent encore été si nécessaires et si précieux? Et pourquoi, enfin, ces services, offerts à un grand pape, devaient-ils être couronnés par le plus glorieux des sacrifices et récompensés par le plus lâche des attentats?...

On le voit déjà, cette vie complexe et agitée, poussée de pays en pays par le souffle des Révolutions, ouverte par l'exil et terminée par le meurtre, demanderait à elle seule une étude sérieuse et approfondie, dont l'intérêt historique, nous osons le dire, serait des plus attachants. Nous nous appliquerons à la faire connaître sans dépasser les limites qui nous semblent indiquées ou tracées [1], et surtout sans nuire à la partie critique du travail que nous entreprenons, c'est-à-dire à l'appréciation des écrits du publiciste, de l'économiste et du jurisconsulte; car le politique éminent que plusieurs Etats avaient reçu d'abord comme un hôte, pour l'adopter ensuite comme un citoyen, fut un savant célèbre, un professeur habile et un penseur profond.

Cette vie appartient à l'histoire : remarquable surtout par la fixité et l'unité des principes, elle renferme pour notre temps les enseignements les plus utiles. Plus que jamais, ce semble, nous avons à raffermir notre foi dans les destinées glorieuses de l'humanité si follement livrées aux hasards des révolutions, aux outrages du sophisme, aux attentats contre la liberté si facilement et si audacieusement reniée de nos jours, sans qu'un bras vengeur autre que celui de l'opinion justement révoltée ait encore frappé les crimes commis en son nom. Les grands exemples de confiance dans la volonté de Dieu et la raison de l'homme nous sont plus que jamais nécessaires, alors surtout que le courage civil et la modération éclairée sont appelés à reconsolider le monde politique et social si profondément ébranlé.

Rossi nous offre un de ces grands exemples; et à ce titre, sa vie devrait être plus connue et ses doctrines plus sérieusement méditées par nos politiciens modernes.

(1) Par le programme de l'Académie de Législation.

Digitized by Google

Un des panégyristes de Rossi nous paraît avoir éloquemment et très justement caractérisé en quelques lignes l'unité de cette belle vie et les œuvres qui la remplirent ; on nous pardonnera cette citation au début de notre Etude : « Le réfugié italien, réduit en 1815 à quitter son pays natal pour échapper à son asservissement ; le citoyen de Genève, concourant dans les conseils de cette république à en améliorer la législation, le député à la diète helvétique, chargé en 1833 de réviser le Pacte fédéral de 1814 pour donner à la Suisse plus de force en lui donnant plus d'unité ; le professeur au Collège de France et à la Faculté de Droit de Paris, enseignant les idées les plus favorables au bien-être comme à la dignité des nations ; l'ambassadeur français à Rome, conseillant avec non moins de sagesse que d'opportunité la réforme du Gouvernement Pontifical ; enfin, le Ministre de Pie IX, consacrant son expérience et son courage au noble mais périlleux essai de rendre les Romains libres et les Italiens unis : c'est le même homme qui suit partout la même pensée sous diverses formes. M. Rossi a eu plusieurs patries ; mais il n'a servi qu'une seule cause. Cette belle cause de la science développant la civilisation, de la justice affermissant les Etats, de la liberté perfectionnant les lois, il l'a soutenue dans ses cours, propagée par ses livres, scellée de son sang ; il en a été l'éloquent docteur et le courageux martyr [1] !.... »

Le cosmopolitisme de Rossi, ajouterons-nous, a cela de particulier, qu'il montre combien les vrais principes fondamentaux des sociétés sont toujours les mêmes sous diverses formes de gouvernements. Dans la Suisse républicaine, dans la France monarchique, dans Rome papale, il reste le même et tient le même langage ; il élève partout, au dessus des partis et de leurs passions, l'idée juste, libérale et par dessus tout applicable et pratique. Il était l'homme par excellence d'une ère troublée et menaçante. Il serait aujourd'hui un des plus énergiques défenseurs de l'ordre sous un seul drapeau, celui des hommes d'élite de tous les partis conservateurs ; il serait un des plus sages reconstructeurs de cette société européenne bouleversée qui ne

(1) *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Rossi*, par M. Mignet, lue à l'Académie des sciences morales et politiques (Séance publique annuelle du 24 novembre 1849).

Digitized by Google

se raffermira que sur les bases religieuses, morales et politiques de l'autorité constitutionnelle.

Personne n'a porté plus haut le culte du savoir, et cela, sans aucune pédanterie. « *Le monde*, disait-il, *est à ceux qui savent.* » Hélas ! on a pu dire depuis qu'il appartient *à ceux qui osent !....* Comme beaucoup d'esprits, et des meilleurs, il a pu se tromper sur l'avenir par trop de confiance dans le bien, la vérité, les lumières, la sagesse humaine. Sa politique, on le verra, était surtout celle de l'expérience du droit et de la raison ; il croyait la société, comme l'homme, une chose complexe ; il se méfiait de cette logique politique qui, de conséquences en conséquences extrêmes, ne manque jamais de conduire à l'unité rationnelle du despotisme. Rossi voulait des pouvoirs forts, mais avant tout, au dessus de tout, des sommités éclairées, la liberté réelle, le droit de parvenir honorablement pour tous. Il cherchait, large et belle, une vallée où l'on pût descendre de tous les sommets et monter de toutes les plaines, suivant la belle pensée de l'orateur romain. Hélas ! si ce grand homme vivait encore, il ne trouverait cet idéal ni dans la Suisse, ni dans la France, ni dans l'Italie, telles que les événements les ont faites.... Consolons-nous en pensant que le sillon creusé par le publiciste, l'économiste et le jurisconsulte, n'est pas entièrement effacé, et que sa trace se retrouve plus ou moins dans nos lois et dans notre enseignement public : la semence déposée germera, nonobstant les sécheresses et les révolutions atmosphériques qui en ont arrêté l'éclosion.

La division de notre *Etude* semble toute indiquée : trois récits successifs auront pour théâtre et pour objet les trois grandes étapes de cette vie si bien remplie : *la Suisse, la France et l'Italie.*

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de PELLEGRINO ROSSI. — Premières études. — L'avocat de Bologne. — Le représentant du roi Murat. — Départ pour la Suisse (1787-1816).

C'est deux ans avant la Révolution française, dont les principes et les événements devaient exercer une si grande influence sur la direction de son esprit et les incidents de sa vie, que PELLEGRINO ROSSI naquit le 13 juillet 1787 [1], à Carrare, au pied de ce rocher de marbre, couronné de fleurs, où le ciseau a taillé tant de chefs-d'œuvre. Il semble qu'il pouvait aspirer à devenir un jour, dans cette Italie bien ordonnée de 1815, le sujet du duc de Modène, probablement même un personnage des plus considérables, si la fortune n'en eût autrement disposé en le jetant, dès son adolescence, sur de plus vastes théâtres. Le jeune Pellegrino commença ses études dans la ville qui a donné son nom à un peintre illustre, à Correggio, dont le collège jouissait alors d'une vogue méritée; et il est permis de croire qu'il dut recevoir de ce poétique berceau et de cette atmosphère artistique certaines impressions d'art et de poésie qu'il a toujours conservées; on aura l'occasion de le voir dans la suite. Une instruction forte et variée, fécondant des germes heureux, fit de lui un jeune homme à l'imagination souple, à l'esprit fin et vif, à la raison nette et ferme. Après avoir suivi les cours supérieurs à Pavie [2], puis à l'Université de Bologne, il reçut avec éclat et à peine âgé de dix-neuf ans, le bonnet de docteur en droit à l'unanimité des suffrages, marchant ainsi sur les traces de ces penseurs célèbres, criminalistes comme Beccaria, moralistes comme Filangieri, économistes enfin comme Galiani et Verri, que le jeune Rossi devait plus tard continuer en les rectifiant. Le programme des études n'était, dans les écoles d'Italie, ni étroit ni exclusif; il embrassait la connaissance des sciences exactes : aussi,

(1) Il ne nous semble pas inutile de remarquer que, *la même année*, naissait à Nîmes François GUIZOT, l'illustre homme d'Etat qui devait apprécier Rossi et l'attirer en France. C'est par erreur que César Cantu fait naître Rossi en 1785 (*Histoire des Italiens*, tome XII, page 233).

(2) Et non pas à Pise, comme le dit par erreur M. Mignet.

Digitized by Google

le jeune légiste put-il donner carrière à toutes ses facultés et développer les diverses aptitudes de son esprit. Il poussa les mathématiques jusqu'aux premières notions du calcul intégral et différentiel, et s'initia aux sciences morales et économiques, qui formaient un cours obligatoire compris dans la matière des examens [1]. Rossi se trouva donc en contact, dès son début, avec cette économie politique dont il devait être l'un des interprètes les plus judicieux; il en aborda les problèmes avec tant d'aisance et de sûreté, que son professeur Valeriani ne voulait pas croire que cette étude lui fût nouvelle.

Quand il s'agît de choisir une carrière, Rossi se décida pour le barreau. C'est à Bologne, ville alors française, qu'il se fixa; et ses débuts y furent marqués par de brillants succès. Il gagna sa première cause contre celui de ses vieux et habiles professeurs qui l'avait initié avec le plus de soin aux secrets de la plaidoirie : l'excellent homme, ravi d'un talent à la fois si précoce et si supérieur, se jeta tout en larmes dans les bras du jeune disciple qui venait de le battre si admirablement avec ses propres armes. Un visage aux traits dantesques et amaigris lui valut le surnom populaire d'*avvocatino pallido*, qui lui fut donné à la suite d'une cause criminelle d'un grand retentissement, dans laquelle une jeune bouquetière de Bologne fut sauvée de l'échafaud.

Un moment il s'était laissé aller à accepter les fonctions de secrétaire du Parquet près la Cour royale de Bologne (1807-1809). Mais la plaidoirie l'attira et le retint. Dès ses premiers pas, il fut aisé de voir que rien en lui ne se ressentait du patricien vulgaire, et qu'il ne se traînerait pas dans l'ornière de la profession. L'esprit du jurisconsulte, le souffle du criminaliste, animaient ses travaux et le suivaient jusque dans les minutieux détails de la procédure. Une maturité précoce, un jugement solide et net, la faculté d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'une controverse et de la résumer en quelques traits rapides et concluants, une dialectique aussi impénétrable qu'acérée, vive dans l'attaque, vigilante dans la défense, un essor élevé même en des sujets qui n'y semblaient pas compatibles, une dignité réelle, une tenue parfaite, une parole sûre d'elle-même, ornée, éloquente, souvent ingénieuse, parfois énergique, telles furent les qualités dont

(1) A ce point de vue, la Faculté de Paris a été longtemps en arrière des Universités de Bologne et de Pavie.

Digitized by Google

le jeune avocat fit preuve à la barre des tribunaux de Bologne, et le souvenir de plusieurs affaires qu'il soutint avec un talent réel n'est pas encore effacé en Italie.

Cependant, le barreau ne pouvait être, pour une intelligence de cette trempe, qu'une sorte de gymnastique et de préparation. Il est assez rare que les hommes vraiment supérieurs puissent vieillir dans cette profession : beaucoup la traversent, peu s'y fixent. Ainsi en fut-il de Rossi. Après avoir été tour à tour membre du Conseil de son ordre et fondateur d'une Académie judiciaire qui fleurit plusieurs années à Bologne, il aborda la carrière de l'Instruction publique, qu'il devait parcourir hors de l'Italie avec un si brillant éclat, et professa successivement les éléments du droit civil aux élèves du lycée de Bologne, et la procédure civile et criminelle à l'Université de la même ville. Il était en même temps conseiller du gouvernement du roi d'Italie en matières d'Etat. Gloire à la cité reconnaissante, qui, en retour des services rendus par l'illustre jurisconsulte, lui a élevé un monument dans l'enceinte même de cette antique et célèbre Université !

Mais bientôt l'Empire s'écroulait avec fracas, et la domination française disparaissait de la Péninsule. Rossi avait apprécié l'opportunité et les bienfaits de cette domination libérale, tout en étant étrangère, qui donnait à son pays l'ordre administratif, précurseur du droit politique, le conduisait peu à peu à l'unité territoriale, moyen futur de l'indépendance, et lui communiquait la force militaire, seule garantie de la nationalité des Etats. La domination française disparaissait donc, et la domination autrichienne approchait. Les nouveaux maîtres allaient camper à Bologne. Rossi était-il du complot à demi libéral, à demi impérial, qui cherchait alors un levier en Italie ? Il ne l'avouait pas, il niait même toute intelligence avec le roi de Naples ; il n'était pas moins l'un des premiers gagnés à la cause pour laquelle Murat jouait sa couronne et sa vie, et c'était lui qui lançait ces proclamations véhémentes où retentissaient les mots d'indépendance de l'Italie et d'unité nationale (car Rossi, dès cette époque, n'allait pas moins loin). Rossi s'associait donc à la généreuse témérité de Murat, revenant en 1815 à la cause qu'il avait abandonnée en 1814. Il fut nommé représentant du gouvernement, avec le titre de *Commissaire civil* des provinces occupées entre le Tronto et le Pô, par l'invasion

Digitized by Google

napolitaine d'abord victorieuse. Bologne, la ville populeuse et cultivée, faisait fête au roi *libérateur* devant lequel les Autrichiens s'éclipsaient un instant. Enhardis par le brûlant appel à tous les Italiens, adressé par le *chevalier* Rossi dès le 4 avril 1815, les Napolitains allaient à Florence, à Parme, à Modène, et arrivaient jusqu'au Pô, jusqu'aux confins de l'Etat pontifical. Au lieu d'aller jusqu'aux Alpes, il fallut bientôt pourtant battre en retraite devant les Autrichiens reprenant l'offensive au nord, tandis qu'au midi lord Bentinck assaillait les États napolitains eux-mêmes au nom de l'Angleterre. Le flot menaçait de se replier de toutes parts sur l'armée *libératrice* en submergeant cet essai de résurrection italienne. Le dénouement eut lieu à Tolentino, et il ne tourna pas au profit de l'indépendance et de l'unité. Murat n'avait plus qu'à regagner précipitamment Naples pour perdre bientôt la couronne et la vie ; et avec lui disparaissait aussi le jeune Commissaire civil des Provinces *réunies*, celui qui peu auparavant était encore un avocat brillant de Bologne, et qui désormais n'était plus qu'un proscrit.... Ce rêve avait duré deux mois. « Parti le 16 mars de sa capitale en libérateur, Murat y rentra le 19 mai en vaincu, pour en sortir le 20 en fugitif. Des deux mouvements tentés en France et en Italie pour relever une puissance qui avait fait son temps, observe M. Mignet, l'un avait duré cent jours, l'autre n'en avait duré que soixante-cinq, pour aboutir, le premier à la lointaine captivité d'un grand homme, le second à la sanglante chute d'un vaillant soldat, frappé bientôt, sur le rivage où il avait noblement commandé, par les balles de ceux qui lui avaient longtemps obéi. » [1]

Qu'est-ce qui avait séduit Rossi, et entraîné après lui tous ces hommes, qui furent les premiers proscrits pour lui ? Ce n'était pas l'amour ou le regret de la domination française, comme on les en accusait violemment. Ils avaient souffert plus d'une fois, dans leur patriotisme, de voir la France régner en souveraine au delà des Alpes, déchiqueter les plus belles contrées de la Péninsule en départements, et faire de Rome, l'ancienne maîtresse du monde, de Florence, le brillant foyer du génie italien, de simples préfectures françaises ; ils redoutaient bien plus encore l'Autriche, qui était aussi

(1) *Notice historique*, déjà citée.

Digitized by Google

pour eux l'Etranger, mais surtout l'absolutisme, sans la compensation d'un régime civil bienfaisant, et ils avaient cru à la possibilité de faire surgir une Italie nouvelle dans le vide momentané laissé entre deux dominations. Rossi vaincu le disait dans une défense peu connue des hommes de notre temps hors de l'Italie, dans un *Mémoire* qu'il datait de Genthod en Suisse [1], et où il ne racontait pas seulement cette aventure, mais où il se peignait déjà tout entier. « Si c'est un crime, disait-il, d'aimer son pays, de désirer qu'il redevienne grand et heureux, je dispense mes accusateurs de chercher des preuves contre moi ; je m'avoue coupable, et je tiendrais pour une injure d'être déclaré innocent.... » Rossi, tout jacobin et *carbonaro* qu'il fût représenté, n'eut jamais rien du révolutionnaire et du factieux ; c'était essentiellement un libéral sensé et éclairé (peut-être un peu fougueux), en même temps qu'un patriote. Le spectacle de la révolution française, l'Empire dans ses prospérités, puis dans son déclin, le renouvellement de la Péninsule par les principes de 1789, tant d'événements prodigieux et précipités avaient vivement parlé à son intelligence et développé en lui ce sentiment de la vie moderne, qui peut quelquefois être en défaut, mais sans lequel nul désormais n'agira sur son siècle. « J'ai appris de bonne heure, disait-il, à distinguer le libéralisme des idées, de la subversion de toute règle de droit et de morale, — la liberté civile, qui peut être obtenue sous différentes formes de gouvernement et plus sûrement peut-être dans une bonne monarchie, de la licence qui est trop souvent le cortège des fauteurs de systèmes républicains, l'instruction du peuple des prétentions anarchiques et violentes, la superstition de la religion, l'honnête homme enfin et le citoyen éclairé du démagogue.... »

Encore une fois, on nous pardonnera ces citations (que nous croyons caractéristiques,) d'un document à peu près inconnu en France, et qui nous paraît avoir son importance dans la vie de Rossi. — Une chose curieuse, dans ce *Mémoire* du 14 juillet 1815, dans

(1) Charmante habitation sur les bords du lac de Genève, appartenant à *M. le baron Crud*, agronome Suisse distingué. Le jeune Rossi s'y était déjà reposé pendant quelques mois en 1813, et n'était retourné qu'à la fin de l'automne en Italie où se préparaient les événements dans lesquels il devait être appelé à jouer un rôle, comme on vient de le voir.

Digitized by Google

cette apologie d'un vaincu, c'est cette faculté de sarcasme et de dédain, cette verve d'ironie sans illusion qui fut toujours un trait du caractère de Rossi, sans être jamais un signe de découragement dans cette âme à la fois passionnée et désabusée. Il veut bien s'avouer vaincu, et il le fait de bonne grâce ; mais il se relève en même temps avec un mélange de bonne humeur et de fierté méprisante devant ceux qui l'accusent encore dans sa défaite. « Il faut convenir, dit-il, que notre règne a été court, tellement court que tous ceux qui ont été offensés de la vue de notre élévation pourraient nous pardonner l'impertinence que nous avons eue de nous laisser mettre au dessus d'eux, en faveur de la brièveté de l'insulte.... Si ceux qui nous jugent, moi et les compagnons de mon infortune, d'après l'issue des événements, rentraient pour un instant en eux-mêmes, ils conviendraient de bonne foi que, si l'armée napolitaine eût passé le Taro, de fous et de misérables nous devenions pour eux des hommes assez sages ; si elle eût passé le Pô, nous étions des hommes de quelque valeur ; si elle eût passé l'Adige, nous devenions de grands hommes ; si enfin l'Italie tout entière s'était mise en mouvement et si on eût touché les Alpes, nous étions des héros, par ce simple accident que, Bologne étant plus près du Rubicon que de la Dora, nous avions été les premiers magistrats choisis.... »

Rossi n'était pour le moment ni un héros ni un grand homme, c'était un vaincu. Et ici, avant d'aller plus loin, qu'il nous soit permis, non point de céder au facile et méchant plaisir de prononcer une sentence de contradiction, mais simplement de constater la différence et le sérieux progrès des idées et des jugements à quelques vingt ans de distance. Voici ce qu'écrivait Rossi, habitant alors la France [1], dans un très sérieux article à propos de l'*Histoire de France, sous Napoléon*, par M. Bignon : « . . . . A mesure que les aigles de l'Empire s'enfonçaient dans les forêts de la Germanie, ou qu'elles franchissaient les Apennins, la foi dans l'Empire s'affaiblissait. Plus l'œuvre devenait gigantesque, moins il inspirait de confiance, et le génie du maître perdait tous les jours un peu de son autorité sur l'esprit des nations. Et lorsque à ces agrandissements vinrent s'ajouter toutes ces royautés

(1) Vers 1835 ou 1840. Nous ne nous expliquons pas comment M. Henri Baudrillart dit que cet article était relatif à l'*Histoire de Napoléon*, de M. de Norvins.

Digitized by Google

improvisées pour les membres de sa famille, ces Etats sans indépendance, ces rois sans dignité, préfets impériaux gauchement enveloppés dans la pourpre, il était difficile de se défendre d'un sentiment pénible, d'un soupçon douloureux, il était difficile de ne pas se demander s'il n'y avait pas là une sorte d'égarement qui approchait de la folie [1] .... » L'enthousiasme refroidi avait fait place à la saine raison éclairée par l'expérience calme et désintéressée ; mais on ne serait guère tenté de mettre ces lignes sur le compte de l'ancien représentant du roi Murat....

Caché quelque temps à Naples, après la rentrée des Bourbons, Rossi, à peine âgé de vingt-huit ans, parvint à s'embarquer pour Marseille, d'où il se rendit à Milan : là, les autorités autrichiennes lui témoignèrent, par leur tolérance, l'estime qu'inspiraient son caractère et ses brillants antécédents. Il n'en était pas moins lié, dans cette ville, avec les hommes distingués, qui devaient, presque tous, expier plus tard, au Spielberg, des tentatives prématurées, et auxquels il ne cessa de donner des conseils de prudence. On raconte qu'un jour, s'apercevant, dans un salon où l'on parlait fort librement, qu'une célèbre touriste anglaise y prenait des notes : « *Savez-vous ce que vous venez de faire?* dit-il aux assistants quand elle fut partie ; *vous avez fait un livre!* » En effet, le livre parut à Londres, et compromit plusieurs Milanais..

C'était la fin de tout un ordre de choses, et le commencement d'une époque nouvelle inaugurée par les traités de 1815 et par les restaurations de la Péninsule. Ce fut pour une multitude d'Italiens le commencement de ces émigrations que chaque mouvement, chaque convulsion a grossies jusqu'à ce qu'il y ait eu enfin presque une nation de bannis. Rossi, un des plus éminents de ces émigrés, acceptait cette dure condition de proscrit en homme fait pour se mesurer avec la mauvaise fortune et capable de se servir de l'exil même pour s'élever, pour revenir plus tard en Italie avec le double ascendant d'un caractère public et d'une renommée acquise.

Les événements de 1814 et de 1815 modifièrent profondément le sort des États italiens. A l'unité éphémère et au joug uniforme que

(1) Cet article a été inséré dans les œuvres de Rossi (*Mélanges d'Economie politique, d'Histoire et de Philosophie*, tome II).

Digitized by Google

Napoléon y avait fait prévaloir, succédèrent les douleurs du fractionnement, et parfois les excès des gouvernements locaux. Désormais, plus d'indépendance pour la pensée, et peu de sûreté pour les personnes : c'est, du moins, ce que se persuadait Rossi, et il faut croire que cette perspective exerça une grande influence sur ses déterminations : ce n'est jamais sans combat que l'on dit adieu au sol de la Patrie et que l'on cherche un ciel plus clément. S'il se résigna à l'exil, c'est que l'exil lui parut moins odieux que les servitudes de l'intelligence dont il s'exagérait les pressions menaçantes. Le choix qu'il fit de Genève comme lieu d'asile témoigne de cette disposition d'esprit. Cette belle vallée que forment les versants des Alpes et les pentes du Jura, qu'un lac élégant traverse et orne dans toute son étendue, qui a quelque chose de la beauté de l'Italie et de l'esprit de la France, où depuis des siècles s'étaient retirés les exilés de toutes les nations, les persécutés de toutes les causes, où le proscrit Calvin avait fondé la démocratie de la religion, d'où le fugitif Voltaire avait répandu le protestantisme de la pensée, et qui, selon l'expression spirituelle d'une femme célèbre [1], servait alors d'hospice aux blessés politiques de toute l'Europe, tel était l'asile que choisit notre jeune proscrit.

CHAPITRE II.

Rossi en Suisse. — Le professeur et l'homme politique. — Le *Pacte Rossi*. — Départ pour la France (1816-1833).

Lors de son séjour en 1813, Rossi avait trouvé Genève département impérial. Au printemps de 1816, en venant chercher un refuge dans cette même ville qui devait lui redonner une patrie, il retrouvait une république indépendante et un canton suisse. La restauration de 1814 s'était faite sur ce petit coin de terre avec toute l'énergie d'un sentiment national violemment et longtemps comprimé. Genève n'était plus la ville austère et intolérante de Calvin; mais ses mœurs n'en étaient pas moins restées profondément républicaines; elle avait donné son sang à l'empire, sans rien réclamer de sa gloire. Maintenant, rendue à elle-

(1) Madame de Staël.

Digitized by Google

même, elle était toute au bonheur de retrouver ses vieilles et chères traditions. En acceptant sa délivrance des mains de l'étranger, elle demeurait aussi ombrageuse dans sa nouvelle liberté qu'elle s'était montrée récalcitrante dans sa récente servitude. Notre jeune italien arrivait au plus fort de la réaction contre la France et les idées révolutionnaires; il pouvait croire que l'ombre qui s'était faite sur son pays et sur l'Europe à la disparition du météore impérial, ombre que d'autres appelaient liberté, le suivait partout. En effet, dans un pareil moment, le serviteur de Joachim Murat semblait ne pouvoir guère demander à Genève autre chose que de lui ouvrir les portes de cet *hôpital des blessés de tous les partis*, et son titre de catholique devait lui imposer une timide réserve.

Introduit d'abord dans l'intimité de quelques familles, on ne tarda pas à remarquer la grâce et la finesse méridionale de son esprit, ses observations piquantes sur un monde nouveau pour lui, son originalité d'expression dans une langue qui était loin de lui être familière. Plusieurs personnes conservèrent longtemps l'impression qu'elles avaient reçue du jeune étranger dont les traits délicats et le teint d'une pâleur maladive rappelaient par leur caractère antique et la complexion italienne, ceux de Bonaparte au même âge.

De son côté, il se montra d'abord hôte reconnaissant et observateur circonspect. Il sentit qu'il fallait se faire un nom pour se créer une existence. Les années 1817 et 1818 furent pour le jeune exilé une époque de recueillement et de retraite studieuse : il s'enferma dans une petite maison de campagne, aux portes de la ville, où rien ne paraissait changé sous l'empire des mœurs patriarcales qui y règnent encore. Je ne puis dire l'émotion qui me saisit, lorsque, il y a quelques années, l'occasion me fut donnée de voir cette maison tranquille, avec les charmilles sous lesquelles Rossi promenait ses rêveries et méditait ses travaux; on y parlait encore de sa douceur, de sa mélancolie, de son travail obstiné, des longues veilles qui alarmaient pour sa santé, des affections qu'il avait su rendre vives et vigilantes. — Il apprit l'allemand, se fortifia dans l'anglais, et se rendit maître du français, qu'il devait plus tard parler et écrire avec une si rare distinction. En même temps il approfondissait le droit public, l'économie politique, l'histoire, ce qui ne l'empêchait pas de correspondre avec

Digitized by Google

Bologne et d'anciens clients qui, ne pouvant se passer de lui, le consultaient sur leurs affaires : on raconte même que l'un d'eux arriva en poste, au milieu d'une froide nuit d'hiver, dans le seul but de causer quelques heures, et repartit aussitôt pour repasser les Alpes.

On voyait peu Rossi à Genève, où ses relations se bornèrent presque exclusivement, tout d'abord, au cercle intime d'une famille distinguée, intéressée dans l'exploitation agricole du baron Crud à Massa-Lombarda, la famille *Calandrini*, dont le chef (un autre proscrit de l'Italie,) venait d'être appelé aux premières charges de la République. — Il consentit cependant à sortir quelquefois de sa laborieuse solitude pour voir quelques hommes éminents dont il fut bientôt l'ami et dont il devait être l'égal. Entre temps, il visitait le château de Coppet, où il put entrevoir à peine l'illustre châtelaine [1], mais où il recevait le plus sympathique et le plus gracieux accueil de M. Auguste de Staël, et surtout du duc de Broglie, qui ne cessa de lui conserver sa protection et son amitié.

Nous serions assez porté à croire que Rossi dut rencontrer lord Byron à Coppet, lors de la visite qu'y fit celui-ci en 1816 (bien que nous n'en ayons pas la preuve très positive). Ce qui est certain, c'est que le premier ouvrage de Rossi (chose remarquable!) fut un poème, et un poème traduit de Byron, et publié précisément en 1817. Si l'essai de cette traduction, ou plutôt de cette imitation poétique du *Giaour*, fut autre chose qu'une distraction littéraire, un de ces moments de trouble fiévreux et poétique d'une jeune et puissante imagination, d'une âme ulcérée, forte et passionnée qui s'essaya encore sur les deux autres poèmes touchants et terribles du *Corsaire* et de *Parisina*, traduits en beaux vers italiens où l'on trouve les mâles beautés de l'original, rendues avec la concision du Dante et la noblesse d'Alfieri, — le poète improvisé rentra bientôt dans la vie réelle avec toute l'énergie de sa volonté et de sa raison. Il comprit dans notre temps un rôle plus mâle que celui du poète, un devoir plus pratique imposé à une intelligence comme la sienne, et il revint à ses études, rempli d'une nouvelle ardeur; quelques relations formées avec des jurisconsultes genevois fixèrent probablement ses irrésolutions.

(1) Mme de Staël mourut à Paris le 14 juillet 1817. On sait que sa fille Albertine avait épousé M. le duc de Broglie, père du duc actuel Albert de Broglie.

Digitized by Google

Et cependant, il faut bien le dire, c'est surtout *à titre de poète* qu'il fut accueilli avec une si grande bienveillance par le bon et aimable Bonstetten, ce spirituel touriste du vieux Latium. On le voyait là, aux *mardis* qui réunissaient toute la société intellectuelle genevoise et étrangère, — pâle, triste, animé de son seul regard, modestement dissimulé dans une embrasure de fenêtre, s'exprimant encore de préférence en italien, « ne voulant pas, disait-il, briser les perles de la langue française avant de savoir les enfiler. » L'éloquent historien Sismondi; Etienne Dumont, l'ami et l'interprète de Bentham; Pierre Prévost, le traducteur de Malthus; le profond jurisconsulte Bellot; les deux Pictet, l'un physicien, l'autre polygraphe; le naturaliste de Candolle; le caustique moraliste Simon; Lullin de Châteauvieux, l'original imitateur de Napoléon dans le Manuscrit de Sainte-Hélène, et plusieurs autres, célèbres à divers titres: ce fut dans ce foyer restreint, mais choisi, de personnes et de savants, que Rossi, en venant prendre sa place, devait trouver sa route et prendre le sentiment d'une direction.

A mesure que Rossi prenait racine à Genève, ses amis éprouvaient un désir plus vif d'y assurer sa position. Il avait ouvert en 1818 un cours libre de droit public; on s'entremit pour le convertir en cours officiel, et l'année suivante, il était reçu à l'Académie de Genève comme professeur de jurisprudence appliquée au droit romain. Ce choix était presque un événement; jamais spectacle pareil n'avait été donné dans cette enceinte où régnait toujours l'esprit sombre de Calvin : pour la première fois, après trois cents ans, un catholique était admis à y professer... Les puritains crièrent, comme on le pense, à la profanation; le reste de la ville accueillit avec faveur ce témoignage de tolérance. On ne chercha même pas à s'assurer de quelques garanties contre la croyance du nouveau professeur, et ce fut sur sa seule et expresse demande qu'on l'autorisa à s'abstenir des délibérations du corps académique, lorsqu'elles n'auraient pour objet que le développement de l'instruction et de la théologie protestante. Ainsi, Rossi appartenait au corps enseignant de cette petite république : il allait payer par des services rendus à la jeunesse l'hospitalité qu'il avait reçue. Ses leçons attirèrent un nombre considérable d'auditeurs; et quand il y eut joint des cours libres d'histoire, de droit public

Digitized by Google

et d'économie politique, cette affluence ne fit que s'accroître.

Les journaux avaient eu soin d'annoncer le cours de jurisprudence appliquée au droit romain. « Ce cours, disait l'un d'eux, que nous devons à M. Rossi, ne manquera pas d'exciter un vif intérêt, donné par un compatriote de Filangieri et de Beccaria... » Le succès fut complet. Voici comment une revue périodique du temps en rendait compte, quelques temps après les premières leçons : « Destiné dans l'origine à un petit nombre de personnes, le cours de M. Rossi a attiré dans les derniers temps une affluence considérable d'auditeurs de toutes les classes. Nos dames mêmes, par leur présence, ont donné un nouveau prix aux applaudissements dont le professeur a été comblé. La dernière séance a donné lieu, de la part de l'orateur et des assistants, à un échange spontané d'expression d'estime et de vœux bienveillants. » — Les amis du jeune étranger avaient saisi l'occasion de le servir avec une adresse des plus délicates. On engagea celui des membres du Conseil d'Etat qui lui était le plus hostile à assister à une leçon, caché dans la foule, alors que le cours était libre et simplement autorisé. Cet homme de savoir et d'esprit, alléché par la science, les vues nouvelles, le charme de l'éloquence, et surtout par l'excellence des doctrines, revint à la leçon suivante, amena d'autres magistrats, et finalement contribua puissamment, assure-t-on, à faire déclarer le cours officiel à l'Académie de Genève. Cette chaire qui avait été occupée par l'illustre Burlamaqui (un autre italien à qui Genève avait offert un asile), et qui se trouvait vacante par un heureux hasard, était fort considérée ; elle avait ouvert de tout temps le chemin de la haute magistrature et du gouvernement aux hommes les plus honorables. C'est ce qui ne devait pas se faire longtemps attendre pour Rossi, surtout lorsque, à côté de sa vaste science juridique, il eut donné la mesure de ses connaissances historiques et littéraires, dans son cours d'histoire romaine, où, en suivant les traces de Niebuhr et des Allemands, qui avaient si puissamment contribué à déblayer sous leur poussière fabuleuse les fondements historiques du grand peuple de l'antiquité, il aimait à promener comme eux, sur ces limbes obscurs, le flambeau de la science et de la critique.

L'enthousiasme pour le professeur allait croissant, il devint général. Les plus froids se contentaient d'y voir un peu d'engouement sans

Digitized by Google

contester le succès aussi mérité que légitime. La naturalisation ne se fit pas attendre ; elle lui fut accordée en mars 1820, avec le droit gratuit de bourgeoisie dans la ville de Genève. Le 1er mai, il épousait une jeune Genevoise, qui, sans lui apporter la richesse, lui assurait un tranquille bonheur avec l'indépendance. Attaché par tous ces liens à la République qui l'avait adopté, il fut élu au mois d'août de la même année, et à une grande majorité, député au Conseil représentatif de Genève, où il prit peu à peu une importance sans égale [1].

Ici commence pour Rossi une phase intéressante de sa vie, et sans doute la plus heureuse. Rassuré sur son avenir, entouré d'affections, d'encouragements et d'admirations, fixé au milieu d'un centre rare de lumières, il se trouvait admirablement placé pour jouir d'une belle et douce existence par l'estime générale, l'influence exercée, le calme nécessaire aux travaux qu'il méditait. « C'était une position singulière que Genève lui avait faite et dont on trouverait difficilement un exemple ailleurs. Il y tenait la première place comme orateur, jurisconsulte, législateur, homme d'Etat ; et personne ne songeait à disputer à cet étranger cette supériorité incontestée dans un pays qui n'avait jamais cependant compté autant d'hommes éminents qu'à cette époque, » nous dit M. Huber-Saladin.

Toute l'ambition de M. Rossi et de ses amis consistait à faire prévaloir les principes d'un sage libéralisme, et, comme dernier effort, à faire entrer au Conseil d'Etat les hommes de leur opinion qui se vouaient le plus particulièrement à la magistrature. Mais ce qui assura au nouveau député la bienveillance et les sympathies générales, ce fut le tact avec lequel il s'appliquait à comprendre et apprécier le caractère national. Pour un esprit comme le sien, la Suisse était une étude curieuse et instructive ; et nul doute que ces institutions représentatives, ou purement démocratiques, avec leurs nuances variées, que ce tableau d'une confédération dans tous ses éléments de vie, dans toutes ses conditions d'impuissance, n'aient confirmé, plus irrévocablement

(1) Dans l'exposé qui suit, sur le rôle politique joué par Rossi à Genève, nous avons consulté, outre quelques renseignements particuliers : *De la Démocratie en Suisse*, par M. Cherbuliez, 2 vol. ; — *Histoire du Sonderbund*, par J. Crétineau-Joly, 2 vol. ; — et surtout l'étude de M. Huber-Saladin, éditée en 1849, mais non mise dans le commerce, et intitulée : *M. Rossi en Suisse de 1816 à 1833*.

Digitized by Google

encore, les principes généraux qui, de tout temps, lui avaient servi de guide. — Genève, surtout, par d'heureuses circonstances, lui présentait une forme politique toute constitutionnelle, surtout dans ses discussions parlementaires. A cette époque, les lumières des deux Conseils auraient fait honneur aux plus grandes assemblées. La paix européenne avait ramené dans leur patrie des hommes que les troubles de l'ancienne République tinrent longtemps éloignés. A ceux que nous avons nommés ci-dessus, joignons encore D'IVERNOIS, publiciste attaché à la cause de Pitt, dont le rôle et l'influence furent remarqués... Avec des esprits de cette trempe, les discussions dans le Conseil représentatif ne pouvaient qu'être fertiles en heureux résultats. Par l'autorité du talent, du savoir, de l'expérience, ainsi que par leur éloquente parole, ils stimulaient et modéraient tour à tour les efforts de l'opposition libérale, qui luttait encore contre une majorité puissante. Le nouveau député, avec une réserve de bon goût comme étranger, et une mesure pleine de convenances vis-à-vis de ses protecteurs du Conseil d'Etat, sut se maintenir dans une position élevée, indépendante, conciliante, cherchant plutôt à éclairer les questions qu'à les résoudre dans la couleur d'un parti, sans toutefois faire jamais défaut à une idée juste, progressive et généreuse.

Ce qu'on a connu depuis de Rossi en France, comme orateur à la Chambre des Pairs et ailleurs, ne peut donner qu'une faible idée du talent et de l'éloquence qu'il montra à Genève, au Conseil représentatif, dans la fleur de sa jeunesse et de sa verve politique. On trouverait difficilement aussi l'exemple d'une assemblée législative se laissant imposer une faveur aussi marquée et soutenue. Et cependant, pour cette assemblée, les fascinations de la parole, les surprises de la passion, les entraînements de l'éloquence n'étaient pas possibles [1]. Mais qu'on s'imagine le prestige et la puissance de la parole de Rossi,

(1) Les projets de loi, élaborés par les Commissions, étaient soumis à trois débats, après plusieurs discussions minutieuses et approfondies. Les interruptions, les murmures, et même les marques d'impatience, étant des scandales inconnus, les modestes, les timides et les médiocres prenaient la parole pour dire simplement des choses sensées et utiles. On parlait de sa place en se levant, et personne ne visait à l'effet pour les tribunes et les journaux; car le public n'était pas admis, et les comptes rendus se bornaient aux extraits du procès-verbal des séances.

Digitized by Google

d'après cette page vibrante, que nous voulons transcrire ici ; elle est de M. Huber-Saladin, qui fut son collègue au Conseil représentatif :

« Qu'on se figure la discussion d'un projet de loi qui s'est prolongée, épuisant tous les arguments pour et contre ; l'Assemblée a entendu les orateurs les plus distingués, ceux qui parlent avec le plus d'autorité ; elle n'est guère avec tout cela beaucoup plus avancée ; l'incertitude et le doute règnent encore dans les esprits ; la clarté qu'ils poursuivaient s'est définitivement perdue dans les discussions, les propositions intempestives, et toutes ces confusions réunies. Dans ce moment, où les ressorts sont détendus sans que la fatigue ait encore trop gagné, M. Rossi demande la parole. Jusque là, nonchalamment assis, impassible en apparence, la main sur le front et les yeux, laissant le doute des assistants flotter entre une attitude méditative ou l'impérieux besoin de réparer l'insomnie de quelque veille laborieuse, ses amis seuls savent ou pressentent son point de vue sur la question. Un grand mouvement se fait dans la salle ; on rappelle les membres qui savouraient un moment de repos dans la chambre des Conférences, on court chercher chez eux quelques absents, les couloirs se remplissent, chacun reprend son banc, excepté les vieillards et ceux dont l'ouïe est faible, auxquels on s'empresse de faire place autour et près de l'orateur... Il s'est levé, que le tumulte règne encore. Fidèle à un précepte qu'il disait tenir de son vieux professeur de Bologne, il commençait d'une voix si faible qu'il forçait bientôt au silence des auditeurs avides de l'entendre ; ces premiers mots, sans importance, étaient volontairement perdus. Le silence bien établi, il s'arrêtait un moment pour le rendre encore plus solennel ; alors, d'une voix plus élevée, mais non moins lente, il posait quelques grands principes généraux. Son visage prenait la gravité sérieuse qu'il voulait faire passer dans l'âme des auditeurs et dans la discussion rajeunie. La question affaissée, dénaturée par de longs débats, remontait bientôt à toute sa hauteur, ennoblie, épanouie par les sentiments élevés qui la rattachaient aux plus hautes considérations politiques, religieuses et sociales. Avec la question grandissaient comme elle l'Assemblée, les assistants, le pays lui-même ; au milieu de cet auditoire, que les idées protestantes surtout préparaient à ces tendances réformatrices, l'orateur prenait son véritable caractère ; il devenait un missionnaire

Digitized by Google

de la sainte cause de l'humanité éclairée. — De ces hauteurs incontestées, où il s'était concilié tous les suffrages, il descendait insensiblement, par la pente des antécédents historiques toujours puisés aux sources originales, à l'application locale du projet. Il analysait avec une admirable lucidité toutes les dispositions de la loi proposée. Après le philosophe, venait le législateur, le jurisconsulte, l'homme politique, et toujours le citoyen. Son opinion formulée, il combattait noblement et largement l'opinion contraire; il opérait la dissection complète et savante des discours qu'il réfutait; puissant, surtout par le raisonnement, il était sobre d'images; mais celles qu'il employait étaient toujours remarquables par leur justesse, car leur but était moins d'orner le discours que de rendre la pensée vivante et saisissante à tous les yeux. Ses conclusions, souvent résumées à un point de vue complètement neuf, manquaient rarement leur effet sur le Conseil et ses votations ultérieures. Trop fort pour se servir d'armes vulgaires, jamais il ne descendait à des personnalités blessantes. Son ironie semblait ne s'adresser qu'aux choses, aux idées; son amertume et son dédain paraissaient ne flétrir que l'égoïsme, la sottise ou l'indifférence. Malheur, toutefois, à qui revenait à l'attaque contre lui, avec des arguments sans valeur, des idées fausses, d'étroites arguties ou des insinuations peu bienveillantes. Après avoir fait la part, dans sa réplique, des réfutations sérieuses, il retrouvait le sarcasme et toute la verve étincelante de l'avocat de Bologne; reprenant un à un les petits contradicteurs sans les désigner autrement qu'en se tournant de leur côté, il achevait, comme par pitié, les blessés et les moribonds du champ de bataille; le dernier debout tombait, pour ne plus se relever, sous le coup de massue de quelque énormité qui lui était échappée. Voilà ce que nous avons vu pendant plusieurs années [1]... »

Nous ne croyons pas nous tromper en pensant qu'on nous pardonnera cette longue citation, non seulement comme renfermant l'expression d'un témoignage sérieux, véridique et impartial, mais aussi parce que nous y trouvons formulée et exposée la plus belle méthode oratoire qu'on puisse proposer aux hommes politiques de tous les temps.

Après avoir montré la *manière parlementaire* de Rossi, nous devons

(1) *M. Rossi en Suisse de 1816 à 1833*, par M. Huber-Saladin.

Digitized by Google

ajouter quelques mots sur l'*esprit* qui généralement dirigeait ses actes politiques : c'était toujours la transaction des intérêts contraires dans une patriotique conciliation ; nous en citerons un seul exemple qui se rattache à une grande question religieuse et politique d'un intérêt général.

De 1821 à 1824, la législation relative au mariage avait subi plusieurs péripéties et soulevé les discussions les plus vives dans les Conseils ; cette question délicate n'avait pas moins passionné le public de la république calviniste, devenue (depuis 1815) un canton mixte. En 1824, la législation demandait à être définitivement fixée ; d'un côté, la majorité du Conseil d'Etat, sous l'influence d'anciennes idées respectables, repoussait la loi française dans ses attributions exclusives du Code civil et proposait la sanction de la bénédiction ecclésiastique pour les deux cultes ; l'opposition, de son côté, voulait étendre les effets de la loi française à tout le canton, malgré les réserves du traité de Turin en faveur des communes savoisiennes réunies. C'était donc une affaire très compliquée : le Protestantisme et le Catholicisme, les vieilles et les nouvelles idées en présence, les réserves du traité à maintenir, une intervention étrangère à écarter et le *Vorort* à satisfaire, déjà saisi des réclamations de la cour de Turin. Rossi, rapporteur de la Commission, ne donna raison ni au Conseil d'Etat, ni à ses adversaires ; il conclut à un projet de conciliation qui fut adopté : la loi française était conservée pour la majorité du canton, et les réserves du traité respectées pour les communes savoisiennes. Les rapports du spirituel et du temporel avaient été discutés par Rossi, avec une grande élévation de vues. Ce grave échec du Conseil d'Etat était la défaite des idées de 1815, et le triomphe du parti modéré, dont Rossi devenait l'âme visible. L'année 1825 fut la première du syndicat de M. Rigaud, dans lequel s'est personnifiée en quelque sorte la politique de modération et de progrès qui continua jusqu'en 1842 l'ère de paix, de prospérité et de liberté la plus longue et la plus grande dont ait joui la République.

(A suivre).

J. TOLRA DE BORDAS,
Ancien Vice-Président
de la *Société des Etudes historiques.*

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Le premier travail que je trouve à signaler dans ce recueil a pour titre : *François-Antoine Chévrier en Belgique*, et l'auteur M. Charles Piot a su tracer d'une main assez leste le caractère de cet écrivain qui fut d'abord historien et poète, puis publiciste et surtout pamphlétaire.

Peu de biographies consacrées aux littérateurs français du XVIIIe siècle sont aussi incomplètes que celle de Chévrier. A peine si elles mentionnent son séjour en Allemagne, et, de sa résidence en Belgique, elles ne disent mot. Si peu estimable qu'il soit, notre compatriote méritait mieux que cela, et M. Charles Piot a voulu combler une lacune.

Né à Nancy en 1720, Chévrier fut obligé de quitter sa ville natale par suite de la publication de son *Histoire des hommes illustres de Lorraine*. C'était en 1754. Il se rendit à Paris, et ses brochures pleines d'anecdotes scandaleuses lui suscitèrent de tels embarras qu'il dut se réfugier en Allemagne.

A Hanovre, il rédigea, pendant six semaines environ, un journal militaire qui le mit dans la nécessité de chercher un autre gîte, et il se rendit à Cassel, puis à Francfort-sur-le-Mein, où il publia l'*Histoire de la campagne de 1757 sur le Rhin, dans l'Electorat de Hanovre et autres pays conquis*. Bientôt après, nous le trouvons à Dresde, puis à Liège ; enfin il arrive à Bruxelles.

Chévrier résida dans cette ville pendant dix mois, et ce court espace de temps fut employé par lui à entamer des luttes et des querelles contre tout le monde, sauf cependant contre les hommes

Digitized by Google

en place dont il recevait des subsides. Gazetier impertinent, il répandait partout son humeur satirique, ses insolences et ses sarcasmes. Il persifflait avec une ironie méchante ses complices aussi bien que ses compatriotes, et ses amis aussi bien que ses ennemis.

Ce n'est pas seulement la médisance qui perce dans ses écrits, c'est encore la jalousie et surtout l'envie. Sauf Voltaire et Rousseau qu'il respecte profondément, il attaque sans cesse et sans pitié Fréron, Palissot, Piron, Caraccioli, Roy, Crébillon et une foule d'autres écrivains. Les journalistes et bon nombre d'acteurs sont ses bêtes noires, ses victimes, car il ne peut être témoin de leurs succès ou de la rapidité avec laquelle ils ont fait fortune.

Mais celui auquel il fit peut-être la guerre la plus acharnée, ce fut Maubert de Gouvest, rédacteur de la *Gazette* et du *Mercure historique et politique des Pays-Bas*. Celui-ci, auquel on ne saurait contester un certain mérite, mais qui était très peu recommandable sous le rapport des mœurs, ne se fit pas faute de lui rendre la pareille. « Ce maraud, disait-il, en parlant de Chévrier, est connu par deux arrêts du parlement de Nancy : le premier le condamne aux galères ; le second l'en relève. Il a toutes les mauvaises qualités de Champigny, sans en avoir une des bonnes. »

Il faut lire le récit de la vie accidentée de cet aventurier de la littérature pour voir à quel point il était méprisé et méprisable. Abandonné, repoussé même par ceux avec lesquels il avait voulu se lier à Bruxelles, il se retira en Hollande, où il put braver tout le monde, grâce à la liberté de la presse. Il s'y signala surtout par la publication d'un livre intitulé : *Les Amusements des Dames de B....* (Bruxelles).

M. Charles Piot, qui a suivi pour ainsi dire pas à pas le critique, le libelliste toujours à l'affût des anecdotes graveleuses, nous dit que François-Antoine Chévrier mourut à Rotterdam le 2 juillet 1762, à peine âgé de 42 ans. Ajoutons que dans la plupart de ses écrits on remarque une certaine vivacité de style et une verve fiévreuse, mais aussi une grande partialité dans les jugements, des exagérations nombreuses, et un cliquetis de sarcasmes qui tient parfois de la folie.

M. Charles Piot inaugure encore le tome Ier de la IIIe série des

Digitized by Google

Bulletins de l'Académie royale (1881) par une lecture intéressante sur deux artistes hollandais, *les deux Harrewijn.*

Peu de graveurs de la fin du XVIIe siècle et de la première moitié du siècle suivant ont eu en Belgique plus de renom que Jacques Harrewijn. Né en Hollande à une date que l'on ne saurait préciser, il entra dans l'atelier de Romain de Hooghe, graveur hollandais, mort en 1720. Jeune encore, en 1688, Jacques quitta son pays natal, et se rendit à Anvers, où il fut admis dans la gilde de Saint-Luc.

Il ne tarda pas à se faire connaître, et il avait déjà la réputation d'un habile graveur, lorsque, après quelques années de séjour à Anvers, il partit de cette ville pour aller s'établir à Bruxelles (1695). Ce fut là qu'il épousa Catherine Van Cleemput, qui le rendit père de onze enfants.

Nous savons qu'en 1727, Jacques Harrewijn avait quitté Bruxelles pour se fixer à La Haye, où les éditeurs mettaient son talent à contribution pour la publication de leurs belles éditions hollandaises. Il finit ses jours dans cette ville vers 1735 ; mais l'époque précise de sa mort n'est pas plus certaine que celle de sa naissance.

M. Charles Piot s'est attaché avec grand soin à faire connaître les œuvres de cet artiste, qui signait tantôt J. Harrewijn, tantôt Harrewijn seulement. Mais il insiste tout particulièrement sur ce point qu'il ne faut pas confondre ses œuvres avec celles de son frère, lequel signait J. Harrewijn junior ou bien J. G. Harrewijn. Celui-ci avait un talent assez médiocre, et son dessin était bien souvent très dur, tandis que les gravures du premier montraient que l'artiste avait plus sérieusement étudié et travaillé. « On peut signaler quelques incorrections dans ses œuvres, dit M. Piot ; mais on ne saurait nier qu'à une activité extraordinaire il joignait beaucoup d'imagination, de la grâce, avec une facilité remarquable de dessin et de composition.

J'aurai encore à parler de M. Charles Piot qui me parait être un chercheur patient et un fureteur habile. En attendant je signalerai un travail fort curieux de M. Alphonse Wauters intitulé : *Des localités distinguées par le qualificatif vieux (Oud) et de leur ancienneté.*

L'importance de cette étude pour la cartographie de la Gaule

Digitized by Google

dans les temps antérieurs à la conquête de César est incontestable. Mais l'auteur ne se borne pas à établir une simple nomenclature des lieux, il donne en même temps de précieux renseignements sur les bourgs, sur les villes, sur les châteaux, et je pense qu'à ce titre on sera souvent heureux de consulter la nomenclature aussi instructive qu'intéressante de M. Wauters.

On doit encore au même écrivain une étude fort bien faite sur *Bernard van Orley, sa famille et ses œuvres*, (1881, t. I, p. 369).

Van Orley est un des peintres dont la biographie est la moins éclaircie, et il a fallu toute la patience et toute la sagacité de M. Wauters pour rétablir la vérité, dissiper les erreurs et combler les lacunes des historiens qui ont écrit sur cet artiste, depuis Vasari jusqu'à Descamps.

Je ne puis reproduire ici la liste des œuvres de Bernard Van Orley, dont l'auteur a reconstitué le catalogue avec tant de soin ; mais je ne crois pas devoir passer sous silence deux gravures qui accompagnent le texte et donnent une idée du talent de l'artiste. Ce sont les tapisseries dites des chasses de Maximilien, d'après Bernard Van Orley. L'une représente l'aile postérieure de l'ancien palais de Bruxelles et le Parc ; dans la seconde, on voit, sur le premier plan, un groupe de chasseurs, puis dans le lointain l'ancien Palais et la ville de Bruxelles.

On ne saurait assez admirer les qualités de dessinateur dont l'artiste a fait preuve dans sa composition. C'est une de ces œuvres qui s'analysent difficilement, où tout attire et retient le regard : la vérité et le naturel des poses, le soin avec lequel sont exécutés les moindres détails et enfin la beauté de l'ensemble.

D'après les recherches de M. Alphonse Wauters, la naissance de Bernard Van Orley ne serait pas antérieure à l'année 1490, et sa mort doit être fixée au commencement de l'année 1542.

M. Pinchart, désireux de prouver que les réunions d'artistes ne sont pas d'invention moderne, a écrit sous ce titre : *Un Congrès de peintres en 1468*, une notice dans laquelle il montre environ cent quarante peintres assemblés à Bruges, au mois de juillet 1468. Ils venaient prendre part aux réjouissances organisées à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, sœur du

Digitized by Google

roi d'Angleterre. Quelques uns d'entre eux se firent même remarquer par les beaux ouvrages de peinture qu'ils exécutèrent, « tant du commandement du très redouté seigneur le duc que du magistrat de Bruges. »

Le *Règlement de la Corporation des Artistes à Mons fait en 1592*, et publié par M. Charles Piot, déjà nommé, trouve ici naturellement sa place (1881, t. 2). Ai-je besoin de rappeler que dès le moyen-âge la société était composée d'un grand nombre de corporations en lutte constamment les unes contre les autres ? Quiconque n'appartenait pas à une association n'avait pas, vous le savez, le droit d'exercer son art, son industrie, son commerce : l'individu était proscrit partout, son indépendance était nulle.

Le *Règlement* publié par M. Piot nous prouve que cet état de choses régnait alors en Belgique aussi bien qu'en France. Il concernait les peintres, les brodeurs, les tailleurs d'images, les voiriers et peintres sur verre, et complétait un Règlement fait également à Mons, un siècle auparavant, le 17 juillet 1487, pour les fourbisseurs ou lormiers, les tapissiers, les haute-lisseurs, les tourneurs, les potiers, les peintres, les brodeurs et les enlumineurs.

Je pourrais à ce propos m'étendre sur une situation qui devait encore durer jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Mais je n'insiste pas et je préfère appeler votre attention sur une étude historique de M. Kervyn de Lettenhove, relative au *Prince d'Orange*, Guillaume de Nassau (1881, t. 2) né en 1533, mort assassiné à Delft par Balthasar Gérard, le 10 juillet 1584.

M. de Lettenhove est un profond érudit, un chercheur habile, auquel je ne reprocherai qu'une chose, la partialité qu'il apporte trop souvent dans ses travaux historiques. Quoi qu'il en soit, l'étude qu'il a faite sur Guillaume Ier dit le Taciturne, est écrite d'après des documents sérieux et sera certainement lue avec intérêt par tous ceux qui voudront bien connaitre la vie du prince qui combattit la domination espagnole, se mit à la tête de la révolte des Gueux et parvint, par l'Union d'Utrecht (1579), à établir les fondements de la République des Provinces-Unies.

Devenu prince d'Orange en 1544, par la mort de son cousin, René de Nassau, Guillaume Ier était doué d'une intelligence supé-

Digitized by Google

rieure et fut formé de bonne heure par l'expérience et les grandes leçons de l'histoire. « Profond dans ses desseins, plutôt qu'heureux dans leur exécution, dit l'auteur, éloquent dans ses discours, prudent dans ses négociations, ayant plus de persévérance que de courage, temporisateur plutôt que taciturne, quoiqu'il ait gardé ce surnom, il semble avoir placé la froide et trop souvent astucieuse habileté du génie politique au dessus des qualités brillantes du capitaine. Ce fut ainsi qu'au milieu de longues épreuves, il fit triompher la devise de sa maison : *Je maintiendray.* »

Un des membres les plus laborieux de l'Académie de Belgique, M. Bormans a communiqué à ses collègues un travail assez original sur les combats judiciaires, à propos d'un appel en champ clos à Namur, en 1412 (1881, t. 2).

Il serait inutile de vous parler de la législation appliquée à cette institution barbare, dont il faut chercher l'origine dans les mœurs farouches des Germains. On peut la trouver dans les ouvrages de Jean de Villiers de l'Isle-Adam, Olivier de la Marche, Jean de la Jaille, Antoine de Salle, et plus récemment dans les publications spéciales de MM. Le Glay, Prost, Emile Colombey et autres sur les duels judiciaires ou jugements de Dieu au moyen-âge.

Sans doute quelques uns des combats cités par divers écrivains doivent être relégués dans le domaine de la légende, mais il est pénible d'avouer que la plupart sont malheureusement véridiques, comme il est vrai aussi de dire que si parfois le coupable recevait un châtiment mérité, trop souvent aussi l'innocent succombait dans l'épreuve.

Le fait particulier cité par M. Bormans est moins triste et peut se raconter en peu de mots.

Le 21 août 1412, Gobin d'Avin, dit le Grand Gobin, et Colart le Mingnot, dit le Grand Colart comparurent dans une salle du donjon de Namur, où siégeaient le bailli et les hommes de loi du comté.

Après un débat assez confus, Colart exposa que naguère étant bailli d'Atrive, il avait invité Gobin à faire hommage au comte de Namur pour dix bonniers de terre qu'il possédait entre Atrive et Ambresin. Obligé de s'exécuter, Gobin, quelque temps après avait profité de ce que Colart n'était plus en fonctions pour le traiter

Digitized by Google

d'homme faux et traître. Celui-ci ripostait en disant que jamais on ne l'avait pris en délit de fausseté et de trahison, et que Gobin méritait plutôt les épithètes dont il l'avait qualifié.

Colart se faisait fort de fournir la preuve de ce qu'il avançait. Mais Gobin protesta que les faits qui lui étaient imputés étaient calomnieux, et pour montrer qu'il voulait défendre son honneur au péril de sa vie, il jeta son chaperon à terre.

Colart demanda la permission de ramasser le gage de bataille de son adversaire, et cette permission lui fut accordée. Les membres de la cour, sur l'invitation du bailli, déclarèrent alors qu'ils ne voyaient pas d'empêchement à ce que la preuve fût faite par le combat en champ clos ; puis ils décidèrent que le combat aurait lieu dans quarante jours (le 30 septembre).

M. Bormans entre ici dans des détails sur les préliminaires fort curieux de ces combats, sur les répondants des deux adversaires et sur l'amende qu'ils devaient payer en cas d'absence.

Tout se préparait donc pour le jour de la lutte ; les terrassiers nivelaient le terrain, les charpentiers et autres ouvriers travaillaient à la clôture de la lice et à l'échafaudage destiné aux juges du combat. Mais pendant ce temps, les adversaires avaient réfléchi, et le 22 septembre ils se présentaient tous deux devant le tribunal, demandant que Jean de Namur prononçât sur leur différend, *avant le 30 novembre*. Ils s'engageaient dès lors à verser à la banque des Lombards une somme de cent florins de Hollande ou quarante couronnes de France, pour couvrir les frais occasionnés par l'appel en champ clos.

La réconciliation était ainsi faite entre Gobin et Colart; mais si la querelle se termina sans effusion de sang, ce ne fut pas toutefois sans leur occasionner des frais considérables. Non seulement ils eurent à payer toutes les dépenses déjà faites, mais on comprit dans ces dépenses les haltes dans les auberges et le transport des magistrats qui étaient allés à Herbatte disposer la lice et inspecter les travaux. Ils durent encore indemniser Jean de Floreffe, lequel était allé prendre les ordres du comte, et celui qui avait présidé au tracé du camp et dirigé les travaux. Les malheureux adversaires réconciliés furent enfin tellement pressurés qu'ils se trouvèrent

Digitized by Google

dans l'impossibilité de verser la somme convenue, et le banquier dut avancer à chacun d'eux 40 couronnes, à l'intérêt exorbitant de sept couronnes pour un mois.

C'était une réconciliation qui coutait un peu cher !

Dans le tome III de la 3e série des Bulletins de l'Académie de Bruxelles, M. Th. Juste a donné connaissance à ses collègues d'une histoire diplomatique inédite par le baron Nothomb, entreprise en 1835, mais qui malheureusement n'a pu être terminée. L'illustre homme d'Etat avait intitulé son ouvrage : *Etudes historiques et politiques sur les provinces belges dans leurs rapports avec l'Europe au* XVIIe *siècle.*

Commençant à l'époque de la suprématie de l'Espagne et de l'Autriche, il montre comment se fit sentir la réaction de l'Europe contre cette suprématie. Il traite ensuite de l'établissement du système de l'équilibre européen vers 1648, de la tendance de la France vers la suprématie, et arrive enfin au traité du 7 novembre 1659 qui consacrait le premier démembrement des provinces belges au profit de la France.

Souvent détourné de son œuvre par divers labeurs, le baron Nothomb s'est arrêté à la paix de Ryswick du 20 septembre 1697. M. Th. Juste, qui a pu prendre connaissance des manuscrits de l'auteur, les analyse rapidement ; mais il donne à penser qu'ils ne tarderont pas à être publiés et même terminés, grâce aux notes de l'auteur qui ont été religieusement conservées.

Vous parlerai-je d'une communication faite à l'Académie par M. Alphonse Wauters, sous ce titre : *Un Portrait du duc Charles le Téméraire et la Gilde de Saint-Sébastien de Linkenbeck* (1882, t. III). Pourquoi non ? Puisque ce sont souvent les objets artistiques qui jettent de la variété et de l'éclat sur l'histoire de l'art.

Ce portrait appartient au Musée de Bruxelles, et il a été acquis par l'Etat en 1861. Mais quel est l'auteur de ce portrait et à quelle époque a-t-il été fait ? C'est ce que cherche à expliquer M. Wauters, lequel s'est assuré que les portraits du duc Charles sont rares et d'une exactitude fort douteuse.

En premier lieu il a examiné une médaille en bronze sur laquelle on voit le buste du prince, la tête laurée, avec cette légende : *Dux*

Digitized by Google

Carolus Burgundiae ; et de l'autre, les emblêmes de la maison de Bourgogne. Il a eu ensuite entre les mains un précieux manuscrit enrichi de miniatures, qui se conserve à la cure de Linkenbeck. Or, il faut dire qu'on avait fondé dans l'église de Linkenbeck, sous l'invocation de Saint-Sébastien, patron des archers, une confrérie à laquelle les plus grands Seigneurs s'étaient empressés de s'affilier avec tout le haut clergé, la noblesse et le patriciat bourgeois. Charles de Bourgogne, qui en faisait partie, remporta deux fois le prix au tir annuel de la gilde bruxelloise de l'arc. Deux fois il abattit l'oiseau en 1466 et 1471, et fut proclamé roi de la Gilde. En mémoire de ce fait, il ordonna à son valet de chambre et orfèvre Gérard Loyet, d'exécuter pour l'église Saint-Sébastien de Linkenbeck, un buste en or, qui le représentait la tête couverte d'un chaperon orné de grandes feuilles percées à jour.

C'est après avoir minutieusement examiné et comparé la médaille, le buste et la miniature du manuscrit de la confrérie de Linkenbeck que M. Wauters a pu reconnaitre dans le tableau du Musée de Bruxelles le portrait du duc Charles de Bourgogne. Mais il écarte comme auteur de cette œuvre intéressante le nom de Van der Weyden mort en 1464. Il l'attribue plutôt à l'un des artistes qui furent ses élèves ou qui lui survécurent, Jean Van der Meeren, Jean Mertens ou Pierre Coustain.

M. Alphonse Wauters a voulu encore fouiller dans cette longue liste de noms propres que renferme le manuscrit de la confrérie de Saint-Sébastien de Linkenbeck, et cet examen lui a fourni la matière d'un mémoire fort remarquable publié sous ce titre : *Quelques peintres peu connus de la fin du* XVe *siècle* (3e série, t. III et IV).

Parmi ces noms, le premier qui le frappe est celui de Pierre Coustain qui, pendant plus de trente ans, occupa une haute position à la cour de Bourgogne. Peintre en titre et valet de chambre des ducs, il exerça sur la marche de l'art une grande influence et dirigea les fêtes dont il exécutait lui-même les motifs de décoration.

La famille Coustain avait une très humble origine : elle figurait parmi les serfs de l'abbaye de Saint-Jean de Losne. L'un d'eux,

Digitized by Google

Humbert, servait en qualité de sommelier le duc de Bourgogne. Or, Humbert avait une nièce, Agnès, qui était fort belle et devint l'une des favorites du duc. Elle fit anoblir son oncle, qui mourut à Arras entouré d'une grande considération.

Mais Agnès avait aussi un frère, Jean, qui ne tarda pas à devenir le premier de la chambre du duc et son plus privé, c'est-à-dire le plus intime de ses confidents. Brutal et grossier, livré à tous les désordres, adonné à tous les vices, Jean épousa Isabelle Machefoing, fille d'un usurier, laquelle conquit bientôt tant d'ascendant sur la comtesse de Charolais, qu'on les voyait toujours ensemble, affectant de s'habiller de même, comme si elles eussent été les deux sœurs. Lors de la célèbre fête de Lille, dite du *Vœu du Héron*, Isabelle figura avec les plus illustres dames dans le groupe des douze beautés qui se présentèrent devant Philippe de Bourgogne, et qui dansèrent ensuite avec les princes et les principaux gentilshommes.

Grâce à la belle Agnès, sa sœur, grâce aussi à la séduisante Isabelle, Jean Coustain devint en peu de temps si puissant à la cour que Louis XI, voulant s'assurer l'amitié de ce valet de chambre, le nomma capitaine du château du Bois de Vincennes.

Coustain se croyait alors parvenu à la toute-puissance. Mais à la même heure, la haine publique le poursuivait et lui reprochait la source de sa fortune. On l'accusait aussi d'avoir empoisonné Béatrix de Portugal, épouse d'Adolphe de Clèves. D'autre part, le comte de Charolais, Charles le Téméraire voyait avec déplaisir la familiarité avec laquelle vivaient sa jeune femme Isabelle de Bourbon et Isabelle Machefoing. Celle-ci s'étant aperçue des sentiments que nourrissait à son égard l'héritier des Etats de Bourgogne, en avertit son mari.

Jean Coustain conspira alors, dit-on, contre le comte de Charolais. Celui-ci exigea hautement l'arrestation du coupable qui fut immédiatement conduit à Ruppelmonde, interrogé, mis à la torture et exécuté le 25 juillet 1462.

Jean Coustain était-il réellement coupable ? On peut en douter, car l'unique témoin produit contre lui fut également mis à la torture, condamné et décapité. C'était le seul moyen de faire le silence sur ce jugement qui avait été aussi rapide que secret.

Digitized by Google

Les autres membres de la famille ne furent point disgraciés. Pierre Coustain resta le valet de chambre et le peintre du duc, et Isabelle fit lever, par son ancien amant, le séquestre mis sur ses biens. Philippe de Bourgogne la laissa riche de 50,000 écus. Une pareille veuve était un parti trop sortable pour manquer de prétendants, malgré son passé. Il s'en présenta plusieurs, et Isabelle consentit à s'unir avec un homme qui a laissé un grand renom, l'historien Olivier de la Marche, le serviteur fidèle de cette même maison de Bourgogne.

A l'époque de l'exécution de Jean Coustain, son cousin Pierre était gouverneur du château de Hesdin, tout en conservant ses anciens titres. Suivant constamment la cour, il était tantôt à Bruxelles et tantôt à Bruges. Dans cette dernière ville, il eut à soutenir un procès contre la corporation des peintres qui lui contestait le droit d'exécuter ou de faire exécuter des ouvrages de peinture destinés à d'autres qu'au duc lui-même, aux princes et barons de son hôtel. Le 19 mars 1472, il fut maintenu dans ses droits et privilèges, mais son élève Jean de Hervy fut tenu de se faire recevoir dans le métier en payant les droits d'admission et en prêtant le serment d'usage.

Je me suis un peu étendu sur la famille Coustain, parce qu'elle a marqué sa place dans l'histoire ; mais je vais me borner à citer quelques uns des noms recueillis par M. Wauters.

C'est d'abord Jean Mertens, peintre et sculpteur, qui figurait à Anvers parmi les membre de la gilde de Saint-Luc. Il était fils d'un cordonnier nommé Gilles et d'Elisabeth S'Vos. Un de ses tableaux, conservé dans l'église Saint-Léonard de Léan, a été longtemps attribué à Jean Van Eyck.

C'est encore Jean Van der Meire, dont la vie et les œuvres sont très sérieusement discutées par M. Wauters, qui, du reste, mentionne plusieurs peintres du même nom.

La liste publiée par l'auteur ne saurait d'ailleurs être acceptée sans contrôle ; les erreurs et les omissions y fourmillent. Cependant, grâce à ses recherches et à sa persévérance, quelques clartés ont pu être jetées sur la biographie de certains peintres restés presque inconnus. Tels sont, à côté de Pierre Coustain, Jean Mertens,

Digitized by Google

Liévin d'Anvers, Jean et même Gérard Van der Meire. Les artistes et les historiens devront donc se féliciter également des excellents travaux de M. Alphonse Wauters.

Jaloux de suivre l'exemple de son infatigable collègue, M. Alexandre Pinchart, membre correspondant, communiquait bientôt à l'Académie un travail non moins curieux sur *quelques artistes et quelques artisans de Tournai des* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles* (3e série t. IV).

M. Pinchart avait été entraîné à cette étude, il le dit lui-même, par des recherches faites sur Van der Weyden et aussi pour une *Histoire de la tapisserie de haute-lisse*, entreprise en collaboration avec nos compatriotes MM. Muntz et Guiffrey. A cet effet, il puisa dans les archives de la ville de Tournai qui forment un des dépôts les plus considérables du pays et les plus curieux à tous les points de vue.

Parmi les actes que M. Pinchart a vu passer sous ses yeux, il en a retenu un de 1341 par lequel Guillaume du Gardin s'oblige à exécuter le tombeau d'un chevalier décédé, dont il taillera la figure avec celle de deux écuyers, le tout en bonne pierre d'Antoing, et pour la somme de 200 écus en florins d'or. Ce monument devait être placé dans l'église des franciscains à Louvain.

En glanant ça et là quelques notes pour l'histoire des arts et celle des arts industriels, l'auteur a recueilli divers actes, parmi lesquels je citerai un contrat passé en 1345 pour la confection d'une tombe en cuivre « suffisamment ouvrée », représentant deux figures de prêtres. Ici l'artiste se nomme Lothaire Hanaitte, et le titre qui le fait connaître a été découvert, en 1865, par un ecclésiastique M. l'abbé Voisin, dans la *Collection des actes scabinaux* de Louvain. Cette collection est, paraît-il, une véritable mine, et M. Pinchart y a fouillé avec fruit, ainsi que dans les *Registres de la Loi*, qui renferment les noms des magistrats, les condamnations qu'ils prononçaient et les inscriptions des personnes qui achetaient le droit de bourgeoisie. Dans ce nombre on remarque Pierart Aubert, tailleur de yvore, que l'on appelait aussi imagier ou entailleur de ymages, dont le serment de bourgeoisie fut reçu le 9 février 1380.

La liste des peintres, tailleurs d'images, orfèvres, verriers,

Digitized by Google

potiers de terre, haute-lissiers, faiseurs de trompe, etc. qui se trouve dans ces registres est d'autant plus curieuse que l'on y relève des noms importants, surtout pour l'histoire de la cité.

Ne nous étendons pas davantage sur les recherches faites par M. Pinchart dans les *Registres des prévôts et jurés*, dans les *Comptes des ouvrages*, où sont inscrites les dépenses de la ville, dans les *Comptes communaux* et dans une foule d'autres registres. Il suffit de constater qu'il a trouvé partout des documents précieux et des renseignements intéressants qui serviront certainement tout à la fois à l'histoire des arts en général et à l'histoire de la ville de Tournai en particulier.

Je voudrais m'arrêter ici ; mais je ne puis pourtant passer sous silence une dernière notice de M. Charles Piot que l'auteur intitule : *Le séjour de Jean-François de Bastide à Bruxelles* (3e série, t. IV).

Né à Marseille le 13 juillet 1726, cet écrivain était fils d'un lieutenant-criminel de la même ville. Jeune encore il vint à Paris, se lia avec Dorat et Crébillon le fils, et entra en 1756 dans la rédaction du *Mercure de France*. Son collaborateur et ami de Boissy étant mort le 10 avril 1758, Bastide fut évincé de la rédaction du *Mercure*, et commença aussitôt la publication du *Nouveau Spectateur*, qui dut, deux ans après, changer de titre, mais dont rien ne put arrêter la chute.

A bout de ressources et forcé de quitter Paris, Bastide alla chercher fortune en Hollande, le pays du mercantilisme littéraire au XVIIIe siècle, mais il n'y fit pas long séjour et dut revenir à Bruxelles. Il arriva dans cette ville avec une bonne recommandation pour M. de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine des Pays-Bas, et cet homme d'Etat aux allures françaises et d'ailleurs imbu de l'esprit philosophique du temps, accueillit le réfugié français avec bienveillance.

Il demanda pourtant à de Bastide quelques détails sur sa vie et sur ses œuvres, et celui-ci adressa au Ministre une autobiographie dans laquelle il ne parlait que de ses succès dans la presse et au théâtre.

M. de Cobenzl n'ajouta qu'une foi médiocre au mémoire qu'il avait reçu, et Bastide commença alors (1766), sous le titre de

Digitized by Google

Journal de Bruxelles, une publication sans aucune valeur littéraire, dans laquelle on trouvait des aventures étranges, des historiettes légères et des lettres sérieuses ou comiques. C'était enfin la reprise mal rédigée des *Mémoires du temps* publiés d'abord par Maubert de Gouvert et continués par Chévrier, dont j'ai déjà parlé.

Les premiers numéros de cette feuille avaient été anodins et insignifiants ; mais on ne les lisait pas. L'auteur y inséra alors des anecdotes malveillantes, parfois scandaleuses, qui soulevèrent de vives réclamations, et le journal fut supprimé le 24 décembre 1767.

Bastide tenta aussi la fortune au théâtre de Bruxelles : il y fit jouer une comédie en cinq actes et un opéra-bouffe en deux actes ; mais il n'eut aucun succès. Plongé dans la misère, abandonné de son protecteur, notre Marseillais demanda un sauf-conduit pour échapper aux poursuites de ses créanciers et sollicita vainement l'autorisation d'établir une maison d'éducation ; enfin après avoir épuisé les subsides et les secours qu'on lui avait donnés, il se vit dans la nécessité de rentrer en France.

Trente ans après avoir quitté la Belgique, Jean-François de Bastide mourait à Milan. « Il a fait, dit l'abbé Sabatier de Castres, des recueils, des journaux, des lettres, des romans, des mémoires, des comédies en vers et en prose, et tout cela est allé grossir les trésors ténébreux de l'oubli. Il a toujours produit beaucoup de choses, et jamais de bonnes choses. »

En écrivant cette notice, M. Piot a voulu démontrer quelle était, au siècle dernier, l'influence de la langue française en Belgique, combien on l'accueillait facilement ; mais il prétend que c'était l'Autriche qui favorisait la langue française aux Pays-Bas, comme elle la répandait à Vienne, afin de combattre les instincts et les tendances germaniques. Malheureusement les Français qui se réfugiaient alors à l'étranger n'étaient pas toujours très dignes, et s'ils faisaient connaître notre belle langue, ils faisaient rarement respecter et honorer le nom français.

EUGÈNE D'AURIAC.
Ancien Président
de la *Société des Etudes historiques.*

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 10, 25 FÉVRIER ET 10 MARS 1887.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1887. — *Présidence de* M. WIESENER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Lettres de M. le Premier Président BARBIER qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et annonce une lecture destinée à la séance publique.

De M. DE BOISJOSLIN qui regrette de ne pouvoir se charger du *Compte rendu des Travaux de la Société* pour cette année.

De M. MOULIN, ancien avocat du barreau de Paris, ancien membre de l'*Institut historique*, de retour en France après un séjour en Angleterre, et qui demande à se faire inscrire à nouveau à la *Société des Etudes historiques*.

De M. CLARIN, envoyant sa cotisation et demandant à revoir un manuscrit qu'il a communiqué.

Livres offerts. — *Revue de la Poésie* (Janvier-Février): renvoi à M. DUFOUR, rapporteur.

Société de Géographie de Tours (N° de Décembre): renvoi au Bulletin.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres (Janvier 1887): renvoi au Bulletin.

L'ordre du jour appelle la candidature de M. MOULIN, ancien avocat à Paris, présenté par MM. DESCLOSIÈRES et RACINE.

M. MOULIN est admis comme titulaire résidant de la troisième classe avec dispense des formalités comme ancien membre.

M. l'Abbé ESPAGNOLLE, du clergé de Paris, présenté par MM. DUVERT et RACINE, pose sa candidature comme membre titulaire résidant de la deuxième classe.

Digitized by Google

La Commission d'examen est composée de MM. D'AURIAC, DE BOISJOSLIN et LOISEAU.

M. DE BOISJOSLIN est désigné comme rapporteur.

M. RACINE informe la Société de la mort de M. TISSOT, membre correspondant.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau le volume de l'année 1886 de *la Revue* de la Société.

M. D'AURIAC rappelle que le dépôt de la dernière livraison de *la Revue* et de la couverture n'a pas encore été fait à la Bibliothèque nationale.

La Société entend ensuite la lecture de différents rapports de M. le Colonel FABRE sur un ouvrage concernant *Thomas Lindet*, évêque constitutionnel, par M. TURPIN, et sur l'*Histoire des personnages représentés sur les médailles grecques et romaines*, par M. DE COLLEVILLE.

Renvoi au Comité de la Revue.

Rapport de M. MONTAUDON sur diverses publications de M. VEUCLIN relatifs à la ville de Bernay.

Renvoi au Comité de la Revue.

Rapport de M. le général FAVÉ sur l'*Histoire du commerce chez les Arabes et les Chrétiens*, par M. le Comte DE MAS-LATRIE. Renvoi au Comité.

Le Mémoire n° 1 pour le Concours du prix Raymond est remis par M. DUFOUR à M. le Président WIESENER. Le Mémoire n° 2 est entre les mains de M. RACINE.

Lectures. — M. le général FAVÉ lit un nouveau fragment de son travail sur l'*Empire des Francs: la loi des Alamans.*

Après plusieurs observations complémentaires présentées par M. le général FAVÉ et M. le président WIESENER, qui fait remarquer qu'on retrouve bien dans la loi des Alamans tous les caractères de la brutalité germanique, le chapitre lu par M. le général FAVÉ est renvoyé au Comité de la Revue.

M. le Président lit ensuite le manuscrit sur *Berlioz: souvenirs intimes*, par M. DAVID.

Renvoi également à la Revue.

M. l'ADMINISTRATEUR dépose son rapport sur les *Comptes de l'exercice* 1886.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1887. — *Présidence de* M. WIESENER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite — Lettres de MM. WELSCHINGER annonçant une double lecture: 1° sur le second

Digitized by Google

volume de l'ouvrage de M. Albert Sorel : *l'Europe et la Révolution ;* 2° sur *Benjamin Constant* (notes intimes).

Marbeau, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Barbier, indiquant une modification à apporter au titre de sa lecture pour la Séance publique.

Abel Clarin, demandant le sort qui a été réservé à son ouvrage épisodique sur la Bourgogne.

De Colleville, envoyant son ouvrage sur les médailles communiqué à la Société par le rapport si autorisé de M. le colonel Fabre.

Moulin, qui remercie la Société de l'avoir réadmis dans son sein.

Delattre-Lenoel, relative à différents actes d'administration intérieure.

Circulaire du Ministère de l'Instruction publique relative au recueil projeté de tous les documents inédits antérieurs à 1789, accompagnée d'un projet de plan de généralité, et adressée à toutes les Sociétés savantes.

La circulaire ministérielle sera insérée dans la Chronique de la Société.

A l'occasion de l'incident B....., M. Vaudin écrit à la Société pour se plaindre des agissements du Dr B..... et en informer ses Confrères. La Société, qui a renvoyé tous les ouvrages du Dr B....., témoigne de sa sympathie, en cette circonstance, pour un de ses membres correspondants, M. Vaudin, dont elle a toujours apprécié les services et la bonne confraternité.

Ouvrages offerts. — Bulletin de la Société Franklin : M. Desclosières se propose de rédiger à ce sujet une notice pour la *Revue.*

Etude sur l'Organisation judiciaire, par M. Moulin.

L'Amateur de Livres : Catalogue d'ouvrages sur l'histoire du Canada, adressé à la Société par M. Whit, membre correspondant, au Canada.

Société historique et archéologique du Périgord.

Société des Antiquaires de Zurich : M. Bougeault rapporteur.

Envoi par M. E. Thorin, éditeur, de deux numéros du *Bulletin critique,* contenant l'annonce de la *Revue de la Société des Etudes historiques.*

Ouvrage de M. Georges Guibal. Rapporteur M. Camoin de Vence.

Candidatures. — La Société entend la lecture du rapport de M. de Boisjoslin sur la candidature de M. l'abbé Espagnolle, auteur d'un ouvrage sur *les Origines de la Langue française.*

M. l'abbé Espagnolle est admis en qualité de membre titulaire résident de la 2e classe.

Le rapport de M. de Boisjoslin est renvoyé au Comité de la *Revue,* en ce qui concerne l'analyse du travail de M. l'abbé Espagnolle.

Digitized by Google

M. le Premier Président BARBIER communique à la Société son étude intitulée : *l'Homme libre, suivant la doctrine des Stoïciens.*

Cette lecture est réservée pour la Séance publique.

M. CAMOIN DE VENCE lit son rapport sur un livre de M. Emile GOSSOT : *Madeleine*, roman. Renvoi au Comité de la *Revue.* [1]

La Société entend ensuite la lecture de M. Jules FABRE intitulée : *De Fontainebleau à l'île d'Elbe.* Après un échange d'observations entre MM. CAMOIN DE VENCE, Premier Président BARBIER, DESCLOSIÈRES, WIESENER, le travail de M. Jules FABRE est réservé pour la Séance publique, sous le bénéfice de quelques modifications de détail.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de M. le général FAVÉ sur un ouvrage de M. le comte DE MAS-LATRIE : *Relations et Commerce entre les Chrétiens de la Méditerranée et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* Renvoi au Comité de la *Revue.*

M. Gustave DUVERT lit un rapport sur *les Pirates à Carthagène*, nouvelle historique, par Mme SOLEDAD ACOSTA DE SEMPER, remis à la Société par M. TORRÈS-CAÏCÉDO.

M. DESCLOSIÈRES propose, pour honorer la mémoire de M. Paul ODENT, donateur, de faire frapper, chaque année, une médaille qui serait décernée à l'auteur d'un des meilleurs mémoires insérés dans la *Revue.* Si le principe de cette proposition était admis, la Société n'aurait plus qu'à statuer sur le nom du membre qui devrait obtenir cette médaille. — La proposition de M. DESCLOSIÈRES est mise à l'étude.

La décision de la Commission du Prix Raymond pour le prix à décerner cette année est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE DU 10 MARS 1887. — *Présidence de* M. WIESENER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. DESCLOSIÈRES offre à ses collègues un exemplaire de son étude concernant la *Recherche de la Vérité sur la mort du commandant Beaurepaire.*

Il est également fait une distribution des cartes pour la séance publique.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Bulletin de la Société archéologique de Sens (Tome 12 et 13). L'analyse en sera faite dans la Chronique de la *Revue.*

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier (17e volume).

(1) Depuis la date de ce procès-verbal, nous avons vu avec grand plaisir M. GOSSOT compris pour son œuvre au nombre des lauréats de l'Académie française.

Digitized by Google

Catalogue du Musée de Moulins.

Revue de la Poésie. Renvoi au rapport de M. DUFOUR.

Les Cygnes de Saint-Omer, par M. PAGARD D'HERMANSART, qui s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. M. le colonel FABRE est prié de faire un rapport.

Notice sur Paul Marchegay, par M. Eugène LOUIS. M. MONTAUDON est désigné comme rapporteur.

Lettre de M. Jacques FLACH, qui assistera à la séance ainsi qu'au banquet.

Lettres du Ministère de l'Instruction publique accusant réception des 98 volumes envoyés par la *Revue*, dont 40 sont la représentation de la subvention du Ministère, et envoi du programme des sujets pour le Congrès de la Sorbonne ; l'ouverture aura lieu le 31 mai prochain. Les deux questions proposées par M. le secrétaire général DESCLOSIÈRES, dont il a déjà été fait mention dans un précédent numéro de la *Revue*, ont été adoptées pour être discutées au Congrès des Sociétés savantes.

Bulletin de la Société de Géographie de Tours.

Lettre de l'Académie de Modène envoyant un exemplaire de ses travaux.

M. DUVERT dépose sur le bureau plusieurs Mémoires de M. Jules OPPERT sur les *Mesures assyriennes* (1er fascicule).

M. DUVERT se charge de faire un rapport sur ces travaux.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la distribution du prix Raymond: concours sur l'*Histoire de la Musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'en* 1870.

Le prix entier de 1,000 francs est accordé à l'auteur du Mémoire n° 1 portant cette légende: *l'Avenir appartient à celui qai fera simple et neuf.*

Une mention avec médaille est accordée à l'auteur du Mémoire n° 2 portant cette légende: *Mieux vaut tard que jamais.*

M. DUFOUR est désigné pour faire le rapport sur les résultats du concours.

La Société entend ensuite la lecture de M. WELSCHINGER : *Benjamin Constant* (notes intimes) qui est réservée pour la séance publique. La communication du rapport que notre collègue a rédigé sur le deuxième volume de l'ouvrage de M. A. SOREL : *L'Europe et la Révolution* est renvoyée au comité de la Revue.

Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32

Digitized by Google

PROLÉGOMÈNES HISTORIQUES

SUR LES DIVERS ÉTATS DE BOURGOGNE

AUX Ve ET VIe SIÈCLES.

(*Suite*).

L'époque ou règna Gontran aurait été glorieuse sans les forfaits multipliés qui la flétrissent. On peut la nommer l'ère des assassinats, tant les mœurs de ces peuples étaient alors féroces et tant l'infernal génie de perversité d'une reine qui ne savait gouverner que par le crime a fait de cette époque une des plus néfastes de l'histoire. Quoi qu'il en soit, le roi Gontran, sans avoir une renommée sans tache, est le seul des descendants de Clotaire Ier qui ait eu un règne glorieux. En effet, lorsqu'il vit, en 570 et 572, les Gaules menaçées d'invasions, il choisit pour chef de son armée et éleva à la dignité de patrice et de gouverneur de Provence un guerrier nommé Ennius Mummolus, fils du comte d'Auxerre Pevius. La valeur de ce chef répondit à la confiance du roi Bourguignon : les Lombards, d'abord, qui venaient d'envahir les Etats de Gontran essuyèrent une défaite désastreuse; ce fut bientôt après le tour des Saxons d'éprouver le même sort. Ces guerres à peine terminées, les Lombards tentèrent une nouvelle irruption ; mais Mummolus les écrasa de nouveau et les chassa de la Bourgogne où on ne les revit plus. — Quel dommage que plus tard (588) cet illustre chef de guerre ait terni ses lauriers par la trahison. Il embrassa le parti de Gondovald, qui se disait fils de Clotaire et prétendait détrôner Gontran qu'il traîtait d'usurpateur de ses droits. L'ambitieux Mummolus visait à profiter du conflit pour lui-même et peut-être l'avait-il fait naître; mais il paya de sa vie sa double trahison; car, réduit par Leudégisile, nouveau chef de l'armée de Gontran, à s'enfermer dans Comminges (en Aquitaine), il se laissa persuader par

Digitized by Google

des émissaires de ce général, d'abandonner Gondovald pour revenir à Gontran, et ayant accepté une conférence hors des portes de la ville assiégée, on l'entoura, et, quoiqu'il se défendît avec vigueur, il succomba sous le nombre de ses assaillants ; quant à Gondovald il fut aussi percé de coups et les soldats traînèrent son cadavre autour du camp. Mais revenons à nos récits antérieurs. Le roi Gontran, qui venait de perdre deux fils en 577, prit le parti d'adopter solennellement son neveu Childebert, fils de Sigibert et de Brunehilde, alors âgé de 8 ans, et de le déclarer seul héritier de ses Etats. Cet acte, qui renversait d'ambitieuses espérances, irrita surtout Frédégonde parcequ'elle se vit par là rabaissée au dessous de sa rivale Brunehilde. Les haines semblèrent d'abord s'assoupir, mais lorsque, en 584, Gontran eut donné l'investiture de ses Etats à son successeur adoptif alors âgé de 15 ans, elles se réveillèrent et la guerre éclata. Chilpéric eut à lutter contre les forces réunies de Gontran et de Childebert, et fut forcé de se réfugier à Cambrai avec tous ses trésors. C'est à cette même époque qu'il fut assassiné à Chelles en revenant de la chasse. L'origine de ce meurtre est restée mystérieuse : Grégoire de Tours ne laisse percer aucun soupçon ; Aimoin accuse Frédégonde ; l'historien Frédégaire en trouve la cause plus naturelle dans les motifs de vengeance de Brunehilde. Une autre opinion est que Frédégonde, voyant dévoilées ses relations coupables avec Landry maire du palais, avait prévenu la vengeance de Chilpéric en armant contre lui la main d'Ebérulf le séide ordinaire des complots journellement tramés par elle.

Si le meurtre de Chilpéric a été le fait de Frédégonde, elle ne s'arrêta pas en si beaux chemins. Sa fureur sanguinaire se tourna incontinent contre sa rivale et contre son fils Childebert. Elle fit forger deux couteaux avec rainures destinés à recevoir des sucs vénéneux, puis faisant appeler deux jeunes clercs d'un dévouement sûr, voici le langage que lui fait tenir Grégoire de Tours : (chron. ch. VII) « prenez ces poignards, allez auprès de Childebert, sous des habits de mendiants. Quand vous vous serez approchés de lui, en lui demandant l'aumône, frappez-le tous les deux, et qu'ainsi Brunehaut perde de son arrogance en perdant son pouvoir qu'elle ne tient que de son fils. Si les gardes qui sont autour du jeune roi vous repoussent,

Digitized by Google

au moins tuez mon ennemie. Je vous réserve un riche salaire. » En même temps, ajoute l'histoire, elle leur donna un breuvage qui les remplit de résolution; mais bientôt ils excitèrent des soupçons, avouèrent leur criminelle intention, dénoncèrent Frédégonde et périrent dans les supplices.

Grégoire de Tours n'est pas méthodique en fait de dates, mais on apprend par lui que peu de jours après l'abominable mission confiée aux deux clercs, elle avait envoyé à Soissons un de ses affidés pour savoir quel bruit courait dans le peuple et si la mort de Chilpéric était déjà répandue. Il résulte donc bien de là que la tentative de Soissons suivit de près l'assassinat de Chilpéric, c'est-à-dire fin de 584 ou commencement de 585.

Après la mort de Chilpéric la régence du royaume de Soissons avait été donnée à Gontran et il avait exilé Frédégonde à Reuil près de Rouen. Elle ne devait pas tarder à s'en venger.

En 576, dans la 15e année de son règne, le roi Gontran avait fait construire à Châlon une vaste basilique sur le lieu du martyre de saint Marcel, et, deux ans plus tard, en 578, année où sévissaient en Bourgogne comme ailleurs la famine, la peste, les inondations, les tremblements de terre et toutes sortes de terribles fléaux, il avait ajouté à cette basilique et doté richement un monastère qui dépendit depuis de l'abbaye de Cluny. Gontran pensait par là conjurer la colère du ciel. Il professait pour la mémoire de saint Marcel, premier martyr de Bourgogne, un culte très fervent et il ne manquait jamais de venir en célébrer l'anniversaire le 4 septembre de chaque année. Il était occupé à remplir ce devoir, l'an 586 selon les uns, l'an 587, selon les autres, et, lorsqu'il s'approcha de la table sainte, un meurtrier, venant à lui trop précipitamment, laissa échapper un poignard. On se saisit de cet homme et l'on trouva sur lui un second poignard. Croirait-on que, par suite de l'opinion, alors en vigueur, que toute église est un lieu de refuge inviolable, la volonté de Gontran fut que la vie de son assassin fût épargnée, (chron. ch. VIII). C'était assurément pour la société une très périlleuse coutume en ce qu'elle enhardissait le crime en protégeant ses auteurs. L'historien Mille fait à cet égard une réflexion fort judicieuse. « l'ancien testament » (Nombret. c. 35, v. 6), dit-il, nous apprend que les lieux de refuges, désignés par

Digitized by Google

Moïse et établis par Josué, n'étaient point protecteurs des assassins, mais de ceux qui avaient eu le malheur de commettre un homicide involontaire : *si quis per industriam occiderit proximum suum et per insidias, ab altari meo evelles eum ut moriatur* (ch. 21, v. 14).

L'assassin de Châlon fut seulement mis à la question et il avoua tenir de ceux qui l'avaient envoyé là que Gontran n'était point accompagné de gardes dans sa chapelle. Le roi, en effet, depuis le meurtre de Chilpéric, avait toujours à sa suite une garde nombreuse, excepté dans sa chapelle ou tout autre lieu saint ; mais désormais il ne se sépara plus nulle part de son escorte.

Un peu plus tard on découvrit un matin, aux mêmes lieux et à la lueur des flambeaux, un homme armé et accroupi près du prie-dieu du roi. Cette fois encore l'assassin fut épargné à cause du pieux asile où il avait été surpris. Gontran échappait pour ainsi dire miraculeusement aux nombreuses trames ourdies contre lui par Frédégonde ; mais il faut dire qu'il la ménageait à force de la redouter.

Enfin un clerc gagné par cette furie du meurtre échoua aussi dans une tentative d'assassinat sur Brunehilde, et pour le punir d'avoir échoué, Frédégonde lui fit couper les pieds et les mains.

Exaspérée de voir que tous ses coups ne portaient pas, elle ne réussit que trop dans sa tentative contre la vie de l'évêque de Rouen, Prétextat. On a vu antérieurement les causes de la haine qu'elle lui avait vouée, et, plusieurs fois, pendant son exil au château de Reuil, il y avait eu entre elle et l'évêque des paroles vives et amères. Le jour de Pâques de l'année 588, l'évêque de Rouen, Prétextat, après avoir célébré les offices du jour, était assis dans sa stalle au chœur de la cathédrale et chantait les psaumes, lorsqu'un meurtrier, qui s'était glissé furtivement jusqu'à lui, le frappa d'un poignard sous l'aisselle et s'enfuit en profitant du trouble inexprimable qu'il venait de causer. On porta sur son lit le prélat expirant. Aussitôt l'audacieuse Frédégonde se présente et propose le secours d'habiles médecins de son entourage. « Dieu me rappelle à lui, répond l'évêque ; mais toi, de qui sont venus tant de crimes, tu seras maudite dans les siècles et tu paieras à Dieu le prix de mon sang, » ce furent ses dernières paroles.

Dans la consternation qui résulta de cet épouvantable attentat, un chef des Francs dit à Frédégonde : « tu avais commis bien des

Digitized by Google

crimes ; mais celui-ci l'emporte sur tous. Il est temps de mettre un terme à tes cruautés. » — Frédégonde ne sourcilla point ; mais elle convia ce chef à sa table, et, comme il refusait avec dégoût, elle le pria au moins de ne pas sortir de son palais sans y recevoir une marque d'hospitalité. On lui apporta donc une coupe remplie de vin, d'absinthe et de miel, à la façon de ces peuples ; mais un poison subtil y avait été glissé. Le malheureux chef en sentit subitement l'atteinte et il sortit en engageant tous ses compagnons à fuir ; mais à trois stades de là, il tomba mort. (Grégoire de Tours, chron. chap. VII).

A la suite de ces événements la consternation fut profonde et générale. Les églises furent fermées et les offices suspendus. Frédégonde échappait toujours aux soupçons directs, en accusant ceux qu'elle avait subornés pour la perpétration de ses crimes et qu'elle abandonnait ou livrait elle-même aux tortures.

Gontran fut épouvanté; les évêques l'entourèrent pour lui demander justice; mais il déniait sa compétence sur l'enquête et la répression et se contentait de dire : « son fils est roi, » réponse dérisoire, car ce fils, Clotaire II, était à peine alors âgé de cinq ans.

De même que le calme succède aux plus violentes tempêtes, le crime s'arrêta sur la tombe de l'évêque martyr. Gontran, d'abord irrité de l'ingratitude de Childebert qui avait pactisé avec les ennemis de son père adoptif, fut apaisé enfin par la sage intervention de l'évêque de Tours. Il rendit sa confiance à Childebert, et la plus étroite union eut lieu désormais entre eux.

Gontran était alors le roi le plus puissant qu'ait eu la Bourgogne. Il avait dans l'enceinte de son royaume, selon Grégoire de Tours, huit anciennes provinces des Bourguignons, neuf archevêchés et trente-neuf évêchés. La paix, si souvent troublée pendant son long règne de 32 ans, lui donnna enfin cinq années de lustre et de prospérité de 588 à 593, époque de sa mort arrivée à l'âge de 60 ans le 28 mai à Châlon, sa capitale, vieille et noble cité qui avait honoré tous les dieux de Rome et de la Grèce et dont les hautes murailles étaient couronnées d'un triple cercle de briques dorées, étincelantes au soleil. L'église de Saint-Marcel, qu'il avait fondée et dont la dédicace avait eu lieu en 577, fut un des premiers essais du style ogival en Bourgogne.

Gontran eut cela de commun avec la reine Brunehilde qu'ils s'appli-

Digitized by Google

quèrent l'un et l'autre à entretenir avec soin les voies romaines sises dans le parcours de leurs Etats respectifs; quoique ces voies portent plus particulièrement le nom de levées Brunehaut, le roi Gontran y participa et particulièrement pour la voie qui de Martigny (*Octodunum*), dans la vallée d'Agaune conduisait à Dijon.

Après Chalon, Orléans était la seconde capitale de Gontran. Il y reçut en 585 un accueil magnifique: *il but le vin bénit* dans l'église de Saint-Avit, et se rendit très populaire en acceptant à dîner chez les habitants et en y offrant et recueillant des présents. Quand il recevait lui-même des convives, il faisait chanter des psaumes par des clercs au milieu du festin. Grégoire de Tours raconte (chron. chap. VII) qu'étant lui-même un jour parmi les convives, le roi lui ordonna de faire chanter tous les prêtres et les clercs qui se trouvaient au festin, et, au signal donné, ils entonnèrent des psaumes et des répons.

Gontran était pieux, charitable, généreux et bienfaisant; mais versatile, violent et sachant peu se contenir et se maîtriser. Ses vices ternissaient le lustre de ses qualités; il tenait le milieu entre la barbarie et la civilisation, et c'est presque un éloge quand on suppute les données de l'histoire de ces temps. Toutefois deux actes monstrueux de sa part ne peuvent s'excuser: le premier ce fut d'avoir obtempéré à la prière de la reine Austrégilde, qui, près de mourir, lui fit jurer d'envoyer au supplice ses deux médecins qui n'avaient pas su la guérir (580). Voici le second fait atroce qui, sous le vain prétexte de faire respecter un privilège royal des plus vains, priva l'Etat d'un serviteur fidèle, habile et dévoué: Gontran, chassant dans la forêt royale des Vosges, y trouva les restes d'un buffle tué depuis peu. L'officier des gardes accusa de ce délit le chambellan Chundon qui nia l'avoir commis. Gontran alors ordonna le duel en champ clos. Les champions, un neveu du chambellan et l'officier des chasses s'entretuèrent. Alors Chundon terrifié s'enfuit et essaya de gagner la basilique de Saint-Marcel comme lieu de refuge; mais il ne put atteindre le seuil de l'édifice sacré; on l'arrêta; il fut lié à un tronc d'arbre et lapidé (590) en présence même de son maître qui lui devait les plus loyaux services. Ces deux actes de sauvage barbarie se sont manifestés à dix années d'intervalle; mais depuis le dernier, qui souilla la fin de son règne, Gontran était devenu tout autre par l'ascendant d'un simple

Digitized by Google

prêtre dont la mort arrivée en 591 lui causa un grand deuil. Ce prêtre exerçait un souverain empire sur la conscience du roi. Il se nommait *Verulus* (dont les Châtillonnais ont fait *vorles*), avait été élevé avec l'évêque de Langres *Tetricus*, et la plus grande intimité régnait entre eux.

A en croire le P. Legrand, auteur de l'*Histoire sainte du Châtillon*, le dernier Verulus descendait des premiers rois de Bourgogne, et, dit naïvement le même auteur (p. 161), quand Verulus aurait été fils d'un bâtard de Bourgogne, frère ou cousin de Clotilde, il aurait toujours été parent de Gontran du côté maternel. Il cachait son illustre origine sous le nuage de l'humilité chrétienne. Né au village de Marcenay (entre Châtillon et Laignes) dont il y a grande apparence qu'il était seigneur, il se fit le pasteur de ses vassaux. Toute la contrée retentissait des hautes vertus et de l'inépuisable bienfaisance de Verulus. Une telle renommée ne pouvait échapper à l'attention de Gontran qui témoignait toujours aux ministres du culte le plus grand respect. Il ne pouvait ignorer non plus l'illustre extraction de Verulus, ce qui devait accroître singulièrement ses sympathies pour lui, et s'il ne lui conféra point un rang élevé parmi ceux du clergé de son royaume, c'est que Verulus tenait à sa vie cachée dans son humble village de Bourgogne plus qu'aux grandeurs qu'il aurait pu devoir, s'il l'eût voulu, à la faveur de Gontran. En revanche ce dernier ne voulut plus avoir d'autre directeur de sa conscience que l'éminent curé de Marcenay.

Plusieurs précieux tableaux du XVIe siècle, appendus aux murailles de l'église Saint-Verles de Châtillon, retracent quelques faits principaux de la vie de Verulus. L'un consacre le souvenir de la peste, de la famine, des inondations, tremblements de terre et autres terribles fléaux qui, en 578, sévissaient dans toute la Bourgogne. Verulus était alors une providence de charité dans sa contrée. Un autre de ces tableaux représente Gontran agenouillé près de l'autel où le curé de Marcenay célèbre la messe, et, où le roi s'étonne de le voir immobile pendant un certain espace de temps. La légende nous apprend qu'alors l'âme avait quitté le corps du célébrant pour aller sauver des flammes un enfant qui périssait dans un incendie qui s'était manifesté au village de Plaines entre Marcenay et Mussy (entre Bourgogne et Cham-

Digitized by Google

pagne). Le roi Gontran est accompagné de ses gardes, ce qui est conforme à ce que nous avons établi précédemment.

Le curé de Marcenay était en si grande renommée de sainteté et de vertus qu'à sa mort il fut proclamé saint par la voix publique. Un simple cérémonial de la part des évêques servait alors de sanction. Aussi le nombre des saints devint-il considérable quand la simple formalité de béatification consistait à écrire le nom de ceux à qui l'opinion conférait ce titre, sur des registres appelés dyptiques. Les évêques ont joui de ce privilège jusqu'au temps du pape Alexandre III élu en 1150, et qui fonda la Congrégation des Rites composée de cardinaux chargés des informations, enquêtes et examens des titres de deux degrés de sainteté, savoir la béatification d'abord, puis la canonisation après des délais convenus, et enfin la ratification pontificale.

Tetricus, le condisciple et l'ami de Verulus, était mort en 575; ce fut donc un de ses successeurs au siège pontifical de Langres qui procéda pour Verulus aux simples formalités de la canonisation alors en usage pour sanctionner l'adage: *Vox populi vox Dei.*

L'heureuse influence de Verulus sur le cœur et sur la conscience du roi Gontran ne tarda pas à éclater au grand jour. Les églises de saint Symphorien d'Autun, de saint Pierre de Genève et de saint Marcel de Châlon se ressentirent de ses dons généreux ; mais ce fut surtout l'abbaye saint Bénigne de Dijon qu'il combla des plus riches libéralités. Il voulut que l'autel et le tombeau du saint fussent ornés de ses couronnes royales, de ses manteaux les plus riches, des châsses, des vases d'or et d'argent les plus précieux qu'il possédait. Un don qui dépassait tous les autres ce fut celui du village de Larrey avec des terres d'une vaste étendue situées dans douze villages voisins de Dijon et énumérés à la page 248 de la remarquable étude historique sur saint Bénigne par M. l'abbé Bougeaud. Le village de Larrey était alors étendu et peuplé. L'abbaye de saint Bénigne y eut un monastère de Bénédictines de sa dépendance, et ce fut là, d'après Godefroy, disciple et biographe de saint Bernard, qu'Elisabeth, fille du comte du Forey, mariée à Guy Tescelin frère aîné de saint Bernard, prit le voile et fut supérieure en 1113 ou 1114. *Ipsa est quæ usque hodie in monasterio Lairiaci quod prope Divionem situm est, perseverat mulier*

Digitized by Google

virtutis et multarum (*rerum*) *in christo mater* (*opera sancti Bernardi T. IV col. 526, édition Migne*).

Tous ces dons étaient faits par Gontran sous la recommandation que les églises et les religieux qui devaient en jouir priassent pour la rémission de ses fautes. Il fonda de plus à saint Bénigne la psalmodie perpétuelle (*laus perennis*) par imitation de cette coutume alors en vigueur à l'abbaye saint Maurice d'Agonne en Valais, et dont on attribue la première idée au roi bourguignon Sigismond.

Peu de grands coupables se sont métamorphosés en honnêtes gens. On peut avouer néanmoins que Gontran a été du nombre des meilleurs ouvriers de la dernière heure ; et, en revenant ouvertement à résipiscence et en plaidant lui-même sa cause par une effluve de dons magnifiques, il ne pouvait manquer d'obtenir un titre de béatification pour l'action duquel la congrégation des rites, si elle eut existé de son temps, eut sans doute hésité.

Baillet, grand détrôneur de saints, comme on sait, a émis au sujet de Gontran une réserve assez naïve qui peut passer pour un demi certificat de sainteté au profit de ce roi Bourguignon : « appuyé de l'autorité de l'Église, dit cet hagiographe, nous osons, après les martyrologes, mettre le roi Gontran au rang des saints sur plusieurs titres, dont le premier est la pénitence qu'on prétend qu'il a faite de diverses fautes qui semblaient sans cela devoir déshonorer sa mémoire et lui donner l'exclusion du royaume des cieux quoiqu'elles ne lui eussent pas ôté la qualité de grand prince devant les hommes. »

Or c'est bien trop dire, surtout de la part d'un dénicheur de saints, et si Gontran peut trouver une atténuation de ses actes odieux, c'est dans la férocité des mœurs de son époque.

Croirait-on qu'au milieu de cette barbarie les lettres ne se voilèrent pas tout à fait. Le roi Chilpéric, nous apprend Grégoire de Tours, écrivait alors des livres de poésie à l'imitation du prêtre *Sédalius* auteur d'un poème religieux (*de Christi miracules*) dédié à Théodose II. Seulement, dans les poésies de Chilpéric, les règles de la versification et de la mesure sont violées à chaque page. Comme Grammairien il ajouta à l'alphabet courant l'*omèga*, le *psi* et le *zèta* des Grecs, et comme il se montrait tyran en toute chose, il fit effacer avec la pierre ponce les anciens caractères des manuscrits des dépôts publics afin

Digitized by Google

que, dans une écriture nouvelle, figurassent les nouveaux signes imposés par lui.

La rivalité de deux reines fut la principale cause de tous les crimes qui terrifiaient alors la Bourgogne. Frédégonde n'était pas moins féroce dans son palais que dans ses rapports extérieurs ; en voici divers témoignages.

L'enfer aurait pu envier la vie intérieure de cette famille. Le jeune Mérovée, dont on sait le sort tragique, s'emportait en discours véhéments contre son père Chilpéric et contre sa belle-mère Frédégonde en leur reprochant hautement leurs crimes. Ceux-ci ne s'en vengèrent que trop en outrageant les lois de la nature par un atroce parricide; mais cet infortuné fils outrageait aussi ces mêmes lois par d'odieuses déclamations: aussi l'évêque de Tours lui lut-il, un soir où il avait été convié à sa table, ce verset des proverbes de Salomon: « Que l'œil de celui qui outrage son père soit arraché par les corbeaux des torrents et que les fils de l'aigle en fassent leur proie. (Chron. ch. IV).

D'autre part, Rigonthe sœur de Mérovée n'était pas plus respectueuse envers sa mère. Leurs vives querelles se terminaient souvent par des soufflets ou des coups de poings. Un jour Frédégonde, dont l'esprit couvait toujours des vengeances, ouvrit un coffre rempli de bijoux et invita sa fille à y choisir ce qui lui plairait. Rigonthe se baissa en effet pour y plonger la vue, et aussitôt elle sentit le couvercle du coffre s'abattre sur sa tête et lui serrer le col avec violence. Une de ses femmes et plusieurs personnes du dehors accoururent à ses cris et la délivrèrent d'une mort certaine. (Chron. ch. VIII).

D'affreuses scènes se manifestèrent au palais de Soissons. Un jeune fils de Chilpéric et de Frédégonde, nommé Théodoric venait de mourir de la dyssenterie. Sa mort fut imputée à des maléfices et enchantements et l'on en accusa Mummolus préfet du palais, (il n'avait de commun que le nom avec le patrice Mummolus) de complicité, disait-on, avec quelques vieilles femmes qui passaient pour sorcières. Aussitôt, par l'ordre de Frédégonde, les unes furent brûlées vives, les autres assommées, et les plus compromises rompues sur la roue. Mummolus fut appliqué à la question, et on lui enfonça des pointes de fer sous les ongles des pieds et des mains. On ne s'explique pas comment Frédé-

Digitized by Google

gonde, si avide de sang lui ait fait grâce de la vie; mais il mourut des suites de ses tortures. (Chron. ch. V).

Mais voici le comble de la scélératesse de cette furie d'enfer. N'ayant pu assoupir une grave querelle de famille entre des habitants de Tournai et des Francs d'un autre lieu, elle imagina d'inviter à un festin les trois principaux chefs des familles ennemies en les associant à de nombreux convives. La nuit ayant succédé au jour, on enleva les tables, et ceux qui n'étaient pas appesantis par le vin gardèrent leurs places sur leurs bancs, c'est ainsi que se trouvaient placés en un groupe et conversant ensemble les trois chefs des familles divisées, lorsque trois hommes armés de haches, se glissant derrière eux, leur abattirent la tête en un moment et, pour ainsi dire, d'un seul mouvement simultané. (Chron., ch. VIII).

A cette épouvantable scène succéda une horreur et un tumulte indescriptibles. Les parents des victimes accoururent; il y eut un soulèvement général; on s'empara de Frédégonde et elle fut étroitement gardée. Des messagers envoyés au roi Childebert offrirent de la lui livrer pour se faire justice; mais l'astucieuse reine parvint par ses intrigues à soulever en sa faveur le peuple de Champagne et elle fut délivrée pour être plus que jamais en exécration dans toute la Bourgogne jusqu'en 597, époque où, à l'âge de 54 ans, elle mourut paisiblement dans son lit et l'on peut dire triomphalement après deux sanglantes défaites de ses deux plus implacables ennemis, Brunehilde et son fils Childebert. Elle était née à Montdidier en 543, d'une famille obscure.

Le roi Childebert dont on vient de parler était mort l'année précédente (596) à peine âgé de 26 ans. On a soupçonné le poison, et il n'est pas difficile de conjecturer par quelle main il aurait été versé. Les deux fils de Childebert nommés Théodebert et Thierry lui avaient succédé sous la tutelle de Brunehilde leur aïeule. Celle-ci, débarrassée d'une dangereuse rivale, affermit sa puissance par l'énergie qu'elle montra dans ses luttes contre les Leudes dont elle s'efforçait d'affaiblir le crédit et d'entraver les empiétements.

Cette situation politique résultait du traité d'Andelot (à 16 kilom. de Chaumont), lequel, en déterminant les droits réciproques entre Gontran et les deux reines ouvrait la porte aux fiefs héréditaires puisqu'il

Digitized by Google

maintenait pour les églises et pour les Leudes toutes les donations primitives. Il y eut donc désormais de la part des princes à se défendre contre la soif des fiefs héréditaires.

Brunehilde conserva néanmoins assez longtemps encore le prestige dont elle s'entourait, par son zèle pour la religion et par de pieuses fondations.

A cette malheureuse époque, les mœurs ecclésiastiques ne valaient guère mieux que les mœurs privées, et, comme dit le P. Legrand, le diable était devenu le prince du monde corrompu. Le pape Grégoire-le-Grand avait à cœur de réformer le clergé, et, dans cette intention, il avait donné à des missionnaires des lettres de recommandation pour la régente d'Austrasie et de Bourgogne. Ces missionnaires, envoyés au royaume de Kent pour y développer les germes du christianisme, devaient se rendre d'abord à Châlon et à Metz et remettre à la reine Brunehilde des lettres où elle dut remarquer ces judicieuses paroles : « *Les prêtres du mal sont la cause de la ruine des peuples : qui donc interviendra contre les fautes si le prêtre qui devrait les conjurer en commet de plus graves encore* » (Ep. 52 à Brunehilde).

Il n'y eut jamais un si grand nombre de conciles qu'à cette époque de malversations. Les monastères seuls étaient des abris protecteurs contre l'ignorance et l'impiété, et ils concentraient tous les éléments vivaces d'une civilisation à venir.

Il arriva un moment (598) ou la ligue des seigneurs d'Austrasie contre la reine Brunehilde la contraignirent à abandonner Metz. Elle quitta donc les Etats de son petit-fils Théodebert, pour se réfugier à la cour de Bourgogne près de son autre petit-fils Thierry II.

Là encore elle voulut se rendre maîtresse des affaires, et son despotisme la rendit odieuse aux Bourguignons, comme cela avait eu lieu chez les Austrasiens.

Elle mit la division entre ses deux petits-fils qui se livrèrent, près de Tolbiac, lieu déjà célèbre, une bataille sanglante et acharnée. Théodebert vaincu (612) disparut de la scène, l'historien Frédégaire ne nous apprend rien de plus sur son sort; et Thierry mourut à Metz en 613, dans sa 26e année.

L'ambitieuse Brunehilde pensait alors à s'assurer une double omnipotence sur l'Austrasie et sur la Bourgogne; mais les Leudes qui

Digitized by Google

redoutaient sa régence l'abandonnèrent et la trahirent en la livrant à Clotaire II qu'ils appelèrent au trône de Bourgogne. Ce nouveau roi était fils de Chilpéric et de Frédégonde, et, par conséquent, le plus terrible ennemi de Brunehilde soupçonnée par lui du meurtre de son père. La malheureuse reine avait cherché son salut dans la fuite; mais elle fut arrêtée à Orville, petit bourg près de Selongey au diocèse de Langres, et conduite à Renève village sur la Vingeane, lieu où Clotaire II avait assis son camp. Là, ce roi vindicatif et digne de sa race, fit amener les jeunes princes Sigebert et Corbe et les fit égorger sous les yeux de leur bisaïeule; et encore la fureur de l'abominable Clotaire lui suggéra des raffinements. La malheureuse reine fut promenée pendant trois jours, sur un chameau, par tout le camp pour être livrée aux insultes et à la risée de la soldatesque, puis enfin elle fut attachée par les cheveux, par les bras et par un pied à la queue d'un cheval indompté, qui, laissé libre et prenant une course vertigineuse à travers tout obstacle, mit le corps de la suppliciée en lambeaux. On recueillit çà et là d'informes débris de chair, et ce qui en resta après l'incinération fut déposé dans un tombeau de marbre placé dans l'église de l'abbaye Saint-Martin d'Autun dont l'infortunée reine était fondatrice. Ce tombeau fut ouvert en 1633, et, parmi des ossements, des cendres et du charbon on y trouva une mollette d'éperon (procès-verbal déposé aux archives de l'abbaye Saint-Martin) qui avait dû être fixée au pied de la victime, de manière à activer la fougue du cheval qui l'emportait. Cette simple trouvaille renverse l'opinion des historiens qui ont prétendu que cette reine avait été écartelée par quatre chevaux.

Elle avait alors 80 ans et périssait par un supplice ignominieux, lorsque Frédégonde, la plus épouvantable furie de l'histoire, était morte dans son lit, et au sein des triomphes de son infernale politique. Celle-ci s'était saturée de crimes par instinct de férocité ; celle-là ne s'était rendue criminelle que par esprit de vengeance. L'opinion des historiens a été diverse sur son compte : les uns ont vanté la vigueur et la fermeté de ses vues, ses dons et libéralités au profit de l'Église, son goût pour les monuments et les édifices sacrés, son zèle pour l'entretien et l'achèvement des voies et chaussées romaines auxquelles, on le sait, se rattache son nom. Grégoire de Tours a pris le milieu entre la louange et le blâme. Il représente Brunehilde comme entre-

Digitized by Google

prenante, ambitieuse, vindicative et suspecte même au roi Gontran : car lorsque, dans un festin à Orléans, ce prince sollicitait de l'évêque de Tours des prières pour lui et pour son neveu et héritier adoptif Childebert, fils de Brunehilde, il ajoutait : « il est vrai que cette dernière menace de me faire mourir ; mais je ne la crains pas : le Seigneur, qui m'a arraché des mains de mes ennemis, me délivrera de ses embûches. »

Les pages lugubres de toute cette période historique réclameraient une plume stigmatisante et vengeresse du crime, comme celle d'un Tacite. Quant à nous, quels que soient l'indignation et le profond dégoût qu'elle nous inspire, nous avons dû nous borner à exposer brièvement, mais avec ordre et méthode, les faits qui se rattachent aux temps où les divers royaumes de Bourgogne ont eu leur autonomie comme tels.

A part les récits de Grégoire de Tours, nous avons toujours trouvé très obscurs ceux des autres écrivains de cette période historique fort complexe, il est vrai ; c'est pourquoi nos efforts, dans ce modeste essai, ont eu pour but de répandre sur les époques dont il s'agit le plus de clarté que nous avons pu.

P. MIGNARD,
Membre correspondant
du Comité des travaux historiques.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LES PAYS-BAS

AU XVIe SIÈCLE

(*Suite*).

PHILIPPE II. — LE DUC DE SAVOIE.

1555-1559.

Philippe II avait vingt-huit ans, lors de la mémorable scène où son père lui transmit les Pays-Bas. Déjà, sept ans auparavant, en 1548, il avait visité les Provinces ; et, se transportant successivement de l'une à l'autre, il avait prêté le serment de respecter la constitution et *tous* les privilèges de chacune d'elles [1].

Le lendemain de l'abdication de son père, il renouvela cet engagement en présence des États et l'assemblée lui jura obéissance : serments qui, de part et d'autre, ne devaient pas s'observer longtemps.

Il s'en fallait que le jeune roi fût populaire. Elevé en Espagne selon les règles orgueilleuses de l'étiquette castillanne, « et, par la volonté de son père et de sa mère, avec la déférence et le respect qu'il appartenait pour le fils du plus grand empereur qu'on eût vu dans la chrétienté et l'héritier de tant d'Etats et de grandeur », formaliste, concentré en lui-même, silencieux, il n'inspira que répulsion, quand il se montra hors du royaume natal.

A son voyage de 1548, il fut, dit le vénitien Suriano, désagréable aux Italiens, insupportable aux Flamands et odieux aux Allemands,

(1) Son père et son grand-père Philippe-le-Beau avaient promis seulement de maintenir les chartes accordées ou confirmées par Charles-le-Téméraire et Philippe-le-Bon. Charles V, pour concilier l'opinion publique à son fils, lui fit jurer de maintenir *toutes* les constitutions et *tous* les privilèges accordés antérieurement par les seigneurs aux divers territoires. Motley, t. I, 1re partie, ch. II.

Digitized by Google

quoiqu'il eût, chez ces derniers, poussé la complaisance jusqu'à s'enivrer avec les électeurs [1]. Son éducation, semble-t-il, avait été sinon négligée, du moins bornée à un horizon trop étroit, confinée au fond de la Péninsule. Fils d'un prince qui s'entretenait avec ses sujets de diverses nationalités dans la langue de chacun, il ne parlait que l'espagnol et ignorait le flamand, cet idiome du berceau paternel. Ajoutons néanmoins qu'il parlait le latin, entendait l'italien et un peu le français. Il avait un goût prononcé pour les beaux-arts. Les remontrances de son père sur son attitude glaciale ne furent pas stériles. L'Angleterre, lorsqu'il alla épouser Marie Tudor, le vit gracieux et affable. Aux Pays-Bas, il reparut doux, aisément accessible, généreux, secourable aux pauvres.

De lui-même, il aurait tout donné [2]. Alors pourquoi l'aversion des Flandres si prononcée contre lui ? C'est qu'il avait le fanatisme de l'Espagne et des Espagnols. » Rien, remarque un ambassadeur français, rien n'est bien dict, bien faict ne bien pensé, qui ne soit ou espaignol, ni d'un espaignol [3]. »

Sur quinze cents personnes dont sa maison, organisée à la mode de l'ancienne cour de Bourgogne, se composait à Bruxelles, les neuf dixièmes étaient des Espagnols ; le reste, Flamands, Bourguignons, Italiens, Anglais ou Allemands [4]. Les Flamands se trouvaient comme noyés dans cette foule d'étrangers dont ils fournissaient presque entièrement la subsistance. Toute castillanne aussi, et à plus forte raison, était la piété du roi. Scrupuleusement assidu aux offices et au sermon, comme un religieux, on disait de lui qu'il allait de beaucoup au delà de ce qui convenait à son état et à son âge. Sa grande affaire était de s'entretenir avec ses prédicateurs et ses théologiens [5].

(1) Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles V et Philippe II*, p. 122. La relation de Michel Suriano est de 1559. Motley, t. I, 1re partie, ch. II.

(2) Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*. . de Micheli p. LI et suiv., Badoaro p. 36... Suriano p. 122...

(3) Lettres de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, à François II, 4 août 1559. Publiées par Louis Paris. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Antoine Tiepolo, p. 148.

(4) Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 42 et suiv. Relation de Badoaro ; et *Appendices* p. 251 à 270.

(5) *Id. ibid.* p. LIII et 36, d'après Michieli et Badoaro. — Armand Baschet, *Les Princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, p. 240. — Motley, t. I, 1re partie, ch. II.

Digitized by Google

Là, dans l'orthodoxie religieuse, dans la résolution de la garantir envers et contre tous, résidait la grande passion de cette âme si dénuée de passions en apparence. De longue date déjà, elle le possédait tout entier. L'inexorable destruction de l'hérésie allait constituer la terrible unité de son règne ; et dès ce temps, les Pays-Bas n'avaient que trop sujet de le pressentir. Doux par nature, il s'adonnait le plus aisément du monde à une extrême férocité, s'il croyait les droits de la couronne ou ceux de la religion compromis.

Pourtant, à cette époque de sa vie, on aurait tort de voir en lui le maître triste et morose qu'il devint plus tard, volontairement séquestré du reste du monde. Bien qu'on nous le représente sérieux habituellement, et même mélancolique, il ne pouvait pas s'empêcher tout-à-fait d'être jeune ; et alors il s'échappait comme un joyeux écolier, surtout après une lourde année d'ennui consumée en Angleterre près de sa femme Marie Tudor [1]. A Bruxelles il recherchait avidement les distractions.

Seule conformité peut-être avec les Flamands, il se rendait en masque à des bals de noces, si détestable que fut le temps; et après avoir dansé jusqu'à deux heures du matin, il s'en allait encore réveiller le duc de Savoie, jeune comme lui, pour rire ensemble et plaisanter de longues heures. Ou bien, le bal était chez une dame réputée pour sa beauté, dont il était amoureux. Même, après une journée passée à la chasse avec la reine de Hongrie et le duc de Savoie, le soir, il se masquait pour ne pas manquer son divertissement favori. Le mardi-gras de 1556, il courut de nuit les rues de Bruxelles, accompagné du duc de Brunswick. Vrai fils de Charles V, mais pas aussi robuste, il se chargea l'estomac de viandes au point d'en être incommodé. De l'autre côté de la mer, Marie Tudor apprenant qu'il retardait la visite par lui promise, et qu'il était malade, se morfondait de douleur, baignée de larmes jour et nuit.

Le roi, se sentant à l'aise dans ses Etats héréditaires, se déridait soit qu'en public il lui échappât d'heureux bons mots, où qu'il prêtât l'oreille

(1) Il l'avait épousée, le 25 juillet 1554 ; et l'avait quittée le 29 août 1555, rappelé aux Pays-Bas pour l'abdication de son père. Il retourna près d'elle, du 20 mars au 3 juillet 1557, afin de la décider à la guerre contre la France. Elle mourut, le 17 novembre 1558.

Digitized by Google

à des facéties. Au temps de ses repas il admettait des bouffons, sans trop se livrer encore à l'hilarité; mais rentré dans sa chambre, il riait de tout son cœur [1].

Comme il s'écoula près de trois mois entre les deux abdications de Charles V, — Pays-Bas, Espagne, — on supposa que l'empereur, à la vue de ces étourderies, hésitait et se demandait s'il n'avait pas erré en croyant capable de porter un si lourd fardeau, le fils qui, à une époque tellement troublée et au milieu des affaires les plus graves, s'amusait tant aux mascarades et admettait dans son intimité des serviteurs qui, bien loin de s'appliquer à l'étude et au maniement des affaires sérieuses, l'entraînaient à des plaisirs si vulgaires [2].

Pour tout autre personnage, ces détails mériteraient à peine l'attention. Mais entre le souverain des Pays-Bas susceptible de gaieté, et le sombre et impassible roi d'Espagne, au cœur de glace, le contraste est si saisissant, qu'il appartient véritablement à l'histoire, comme un tableau non moins rare qu'original.

Les gentilshommes espagnols, qui formaient sa cour en si grand nombre, se modelaient avec empressement sur le prince et outraient l'imitation. La table, le vin, le luxe de l'habillement, la compagnie des dames et les intrigues galantes, les jeux des bouffons, remplissaient les heures où les devoirs de cour ne les appelaient pas au palais. Badoaro, qui trace d'après nature le tableau de ces mœurs faciles, y ajoute un trait peu flatteur, l'habitude de mentir [3].

Philippe avait alors près de lui six conseillers principaux, dont cinq espagnols : Alvarez de Tolède, duc d'Albe, son grand majordome; Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, son sommelier de corps, et

(1) Gachard, *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, *Badoaro*, p. 38 41. *Sviscera-mente s'esilara.*

(2) Ces faits sont tirés de la correspondance de l'ambassadeur vénitien, Badoer (ou Badoaro), près la cour de Bruxelles. *Venetian calendar*, Badoer au Doge, Bruxelles 5 et 11 décembre 1555, 3 janvier 1556. *Archives des Affaires étrangères :* l'évêque de Dacqs au connétable de Montmorency, Londres 8 mars 1556 (57) et avis au connétable, 18 juin 1556. Motley, t. I, 1re partie, ch. II, conclut de là sans hésiter, que Philippe II avait, dit-il, le goût des grossières débauches; et qu'il sortait déguisé, afin de pouvoir fréquenter librement les lieux de rendez-vous ordinaires du vice. — Nous ne pensons pas que les textes autorisent une interprétation si défavorable des distractions du jeune roi. Motley nous paraît forcer le sens.

(3) Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, *Badoaro*, p. 43.

Digitized by Google

grand trésorier de Castille; le comte de Feria; don Juan Manrique de Lara; don Antonio Henriquez de Tolède, beau-frère du duc d'Albe; et enfin Antoine Perrenot, évêque d'Arras, si fameux dans l'histoire sous le titre de cardinal de Granvelle. Comme il arrive dans les cours, ces divers personnages se jalousaient les uns les autres; entre les Castillans, il existait deux factions rivales, celles de Ruy Gomez et du duc d'Albe, gênant à l'envi, pour se nuire réciproquement, la marche et l'expédition des affaires; néanmoins très dévoués au prince, sauf la prétention de le servir chacun à sa mode, en excluant l'influence adverse. Le plus en faveur, Ruy Gomez, avait été élevé avec le roi. Il avait de la facilité, du zèle au travail et quelque légèreté de caractère. Il s'était acquis l'amitié du maître par la grâce, la séduction de ses manières, par ce commun goût des mascarades et des plaisirs bruyants, dont l'empereur avait paru s'inquiéter. Philippe II le combla de richesses. L'un de ses premiers actes, en devenant roi, fut de lui donner la ville d'Eboli dans le royaume de Naples [1].

Les deux cabales ne faisaient trève et ne s'entendaient que pour tâcher de desservir et d'écarter le ministre étranger, l'importun évêque d'Arras. Antoine Perrenot de Granvelle, né à Besançon en 1517, était fils de Nicolas Perrenot, bourgeois d'Ornans, qui avait mérité par ses talents que Charles V l'élevât à la fonction de chancelier, la plus haute de l'État. Il entendait si bien les affaires que l'empereur, rassuré dès qu'elles étaient entre ses mains, l'appelait *un bon lit de repos.*

Antoine, son fils et son élève, reçut à vingt-trois ans (1540) l'évêché d'Arras, l'un des trois sièges épiscopaux des Pays-Bas. Il parlait sept langues. A la mort de Nicolas en 1550, l'empereur transféra du père au fils sa confiance et la gestion des grands intérêts de l'État.

Philippe II le maintint à son poste. Mais, cédant à ses préventions et aux insinuations haineuses des Espagnols, qu'irritait la supériorité de l'évêque, il ne l'appelait au conseil que lorsqu'il y avait à traiter des affaires difficiles, qu'on ne pouvait pas soustraire à sa connaissance [2]. Suriano, après avoir caractérisé les différents ministres

(1) En février 1556. *Venetian calendar*, Londres.

(2) Dès l'an 1553, Ruy Gomez travaillait à ruiner Granvelle dans l'esprit de son jeune maître. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. LVIII, not. 1. Voir aussi *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Gachard, p. 127. Relation de Suriano.

Digitized by Google

espagnols, conclut en ces mots : « Voilà quelle base, quels piliers soutiennent cette grande machine ; tels sont les hommes de qui dépend le gouvernement de la moitié du monde. Mais tous ensemble, ils ne valent pas M. d'Arras, à lui seul. Celui-ci, grâce à son jugement, à sa longue pratique du gouvernement, est de tous le plus avisé et le plus hardi à entreprendre les grandes affaires ; le plus adroit et le plus sûr pour les conduire ; le plus constant et le plus résolu pour les mettre à fin. [1] »

L'évêque en fournit la preuve dans les négociations de paix avec la France en 1556 et surtout en 1559, lorsque l'Espagne étant aux abois, il dicta néanmoins ses conditions à Henri II.

Les provinces manifestèrent la joie la plus vive, à la conclusion de la trève de Vaucelles. Anvers, visitée par le roi (février 1556), érigea cent arcs de triomphe sur son passage. Le prince lui-même n'était pas le moins heureux. Il avait de la paix une telle soif, que si l'évêque d'Arras ne l'eût retenu, il l'aurait achetée volontiers au prix de quelqu'une de ses provinces [2]. Faut-il alors s'étonner s'il y sacrifia les intérêts du duc de Savoie ? Emmanuel-Philibert, neveu de Charles V par sa mère Béatrix de Portugal, et moins âgé d'un an que son cousin Philippe II, étant né en 1528, avait été dépouillé de son héritage, excepté la ville de Nice, simultanément par le roi de France et par l'empereur, chacun pour son compte. Il servait dans les armées impériales, espérant en son épée pour acquérir du renom et rentrer un jour en possession de ses Etats. *Spoliatis arma supersunt*, telle était la devise qu'il tenait de son père, le duc Charles III. La trève de Vaucelles, laissant les choses en état, ne lui attribua rien, sinon une pension misérable de vingt-cinq mille francs, à la charge du roi de France. Quand on l'en informa pendant le voyage triomphal d'Anvers, le malheureux *spolié*, suffoqué de colère et de honte, « plus mort que vif », ne put retenir un flot de larmes. Vainement l'évêque d'Arras, les chevaliers de la Toison d'or et une foule de nobles s'empressaient pour le consoler et lui faire accepter cet argent.

(1) Gachard, t. I, p. LVI... Motley, t. I, 1re part., ch. II.

(2) Ce fait est rapporté par Badoer (Badoaro) au Doge de Venise, dans sa lettre du 1er janvier 1556. *Venetian Calendar*. C'est donc à tort que Motley suppose Philippe mécontent de la trève et roulant dans sa tête de nouveaux projets militaires.

Digitized by Google

Il se récria qu'il ne se ravalerait pas à une action si basse. « Si, continua-t-il, à cause de l'empereur et du roi d'Espagne, il avait été privé de tous ses revenus, et si leurs Majestés n'avaient pas jugé à propos de le pourvoir d'un autre Etat, quoique, d'autre part, ils eussent employé ses services pour leurs propres Etats, il voulait néanmoins subir son malheur sans faiblesse; et ni eux, ni le Roi Très Chrétien ne l'empêcheraient de rester un brave prince et de supporter la mauvaise fortune avec constance [1]. » Philippe II, comme dédommagement lui donna la régence des Pays-Bas, vacante par la résignation de la reine de Hongrie. Il voulut faire plus encore. Au lieu d'un mariage dont il avait été question entre le duc de Savoie et la duchesse douairière de Lorraine, Christine, nièce de l'empereur [2], il entreprit de lui donner pour femme Elisabeth d'Angleterre, sa propre belle-sœur, la sœur de Marie Tudor. La cour impériale y avait songé dès l'an 1554. Philippe revint à ce projet avec énergie et ténacité. Il multiplia les efforts pendant deux ans, et ne céda que devant la résistance plus tenace encore d'Elisabeth et le refus définitif de Marie de la contraindre [3]. Peu d'années après, les armes, dans lesquelles Emmanuel-Philibert avait placé sa confiance, devaient le servir mieux que la gratitude de son cousin.

A l'intérieur et en religion, Philippe II confirma tout d'abord (28 novembre 1555), les pouvoirs que son père avait déférés aux inquisiteurs en mai 1550; et, de même, le 20 août 1556, le terrible placard du 25 septembre 1550 contre les hérétiques. Granvelle donna au jeune roi, sur cet article, le conseil raffiné de se contenter de publier à nouveau l'édit de l'empereur, sans changement ni addition, afin qu'on ne pût pas le *calomnier* d'avoir innové en matière de religion, puisqu'il maintenait simplement une loi antérieure, déjà acceptée du pays [4].

(1) Badoer au Doge de Venise, Bruxelles 8 février 1556. *Venetian calendar*.

(2) Elle était fille de Christian II, roi de Danemark, et d'Isabelle, fille de Philippe-le-Beau, donc sœur de Charles V. Elle avait épousé François Ier, duc de Lorraine, qui la laissa veuve en 1545 et mère du duc Charles II.

(3) Nous demanderons la permission de renvoyer à notre ouvrage, *La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre*, ch. XXIV, XXVIII, XXIX.

(4) Gachard, *Rapport*..., p. CVIII.

Digitized by Google

Les inquisiteurs continuèrent donc de fulminer les sentences de mort; et cela, avec une telle rigueur, qu'à Bruxelles on s'effraya de ce carnage légal. Viglius, président du Conseil de Bruxelles, avouait vers le mois de mars 1556, à l'ambassadeur vénitien que, d'après une liste qu'il avait reçue, treize cents personnes avaient été brûlées, pendues ou noyées, en dix-huit mois, pour hérésie, dans la province de Hollande. Afin, disait-il, d'éviter de trop grandes cruautés, on était réduit, vu la multitude des sectaires, à tolérer autant que possible leur exécrable perversité [1].

D'ailleurs, le roi avait besoin de la bonne volonté de ses sujets pour solder les arrérages des troupes. Il obtint des Etats assemblés à Bruxelles, sinon les impôts qu'il demandait, du moins un subside important.

Lorsque Philippe II témoignait une condescendance si peu d'accord avec son orgueil et le fond de ses idées, c'est qu'il savait d'autre part que le pape Paul IV travaillait à entraîner le roi de France à rompre la trève de Vaucelles, et que le renouvellement de la guerre était imminent. En effet, Henri II, cédant à l'emportement du pontife qui entama les hostilités avec ses seules forces, dès le mois de juillet 1556, et aux suggestions des Guises, dont l'ambition se leurrait de quelque couronne en Italie, Henri II envoya François de Guise dans la péninsule en décembre (1556); et au mois de janvier 1557, il fit attaquer la Belgique par l'amiral de Coligny. Le gouvernement et les capitaines de Philippe II déployèrent une habileté supérieure. Dans le Napolitain, le duc de Guise, mal soutenu du pape qui ne tint aucune de ses promesses, s'usa contre la temporisation du duc d'Albe; et lorsque lui vint l'ordre de rentrer en France, il ne remporta que l'amer sarcasme de Paul IV: qu'il avait fait peu de chose pour le service du Roi, moins encore pour l'Église, et rien du tout pour son honneur. Dans le Nord, Henri II, en tolérant imprudemment l'agression de quelques fugitifs anglais sur les côtes du comté d'York, fournit à Marie Tudor l'occasion ardemment désirée de Philippe II, de joindre ses armes à celles de son mari; et la bataille de Saint-Quentin, où leurs forces combinées anéantirent l'armée du connétable de Montmorency

(1) Badoer au Doge, Bruxelles 1er mars 1556. *Venetian calendar.*

Digitized by Google

(10 août 1557), mit la France en péril. Les héros de cette journée furent le duc de Savoie et le comte d'Egmont, que leur gloire militaire devait conduire à des destinées bien différentes; on sait que Philippe II rentré d'Angleterre depuis quelques semaines, mais non présent à l'armée ne s'y rendit que pour s'opposer à une marche sur Paris alors complètement à découvert. Il enchaîna ses généraux au siège de Saint-Quentin, que l'héroïsme de Coligny, enfermé dans la place, fit durer encore 17 jours. Lorsqu'elle fut emportée d'assaut (27 août), le roi d'Espagne, placidement immobile dans son camp, laissa ses soldats promener le pillage, le massacre et l'incendie à travers leur conquête, trois jours et trois nuits durant. Il voulait dépeupler la ville pour la repeupler par une colonie de ses sujets; et au préalable, que la population mâle fût égorgée. Les femmes, réfugiées dans la cathédrale au nombre de 3,500 avec les enfants, furent par son ordre, expulsées jusque sur le territoire français, à pied, à peine vêtues, dépouillées par la rapacité de la soldatesque, beaucoup d'entre elles blessées, mutilées. Il ne s'émut que pour faire transporter de la cathédrale dans sa tente, les reliques de Saint-Quentin, avec quelques autres, et les honorer par des messes qui se succédaient sans interruption [1].

Cette sinistre peinture, n'offre-t-elle pas en raccourci, comme une aurore sanglante, l'image de tout un règne, avec sa muette et implacable cruauté? et dans l'exécution de la malheureuse ville, dont se rassasient les bandes des Pays-Bas, ne lit-on pas aussi le sort prochain de leur propre patrie?

Les Français en tirèrent vengeance sur les Anglais. La prise de Calais par le duc de Guise (janvier 1558), les réjouit et les rassura, sans contrister beaucoup les Espagnols. Ceux-ci d'ailleurs furent bientôt redevables au talent et à l'audace du comte d'Egmont de la victoire de Gravelines sur le maréchal de Thermes (13 juillet 1558). Après ce fait d'armes la guerre s'éteignit. Cette journée mit le comble dans les Pays-Bas, à la popularité du chef victorieux.

L'année précédente, le cri « Egmont et Saint-Quentin » avait retenti d'un bout à l'autre des provinces. Maintenant on l'appelait le bras droit de la patrie, le sauveur de la Flandre, le soutien du trône.

(1) Motley, t. I, 1re partie, chap. II, d'après des documents espagnols. Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. I, ch. III.

Digitized by Google

Et comme déjà l'antipathie des Flamands pour les Espagnols s'était manifestée hautement, les premiers célébraient la gloire de leur compatriote avec d'autant plus de feu, que les seconds cachaient moins la jalousie et la mauvaise humeur qu'ils en avaient conçues. Le duc d'Albe revenu d'Italie, la paix faite avec le pape, taxait publiquement d'imprudence la manœuvre par laquelle Egmont s'était porté sur la ligne de retraite du maréchal de Thermes; et il s'attachait à en déprécier le mérite, par les conséquences désastreuses qu'une défaite eût entraînées. Le comte, à son tour, ne lui ménageait pas les répliques offensantes, même en présence du roi [1].

Le téméraire soldat ne savait pas quelle haine redoutable il éveillait chez le duc; quelle incurable défiance chez le roi; quel tragique dénouement il préparait à sa brillante carrière.

En attendant, la paix, fruit de ses exploits, était signée à Câteau-Cambrésis, le 3 avril 1559. Le roi de France restituait toutes ses conquêtes aux Espagnols. Le duc de Savoie, réalisant sa devise, rentrait par le droit de la victoire, dans la plus grande partie de son duché. Quant à l'Angleterre et à l'Allemagne, Philippe II s'en désintéressait; il laissa Calais et les Trois-Évêchés dans la possession de Henri II. En ce qui le concernait, le traité était à son avantage, bien au-delà de ce qu'il aurait pu espérer dans la détresse financière où il était tombé. S'il avait obtenu des États-généraux assemblés à Bruxelles une aide annuelle de huit cent mille livres pour neuf ans (aide novennale), encore de beaucoup inférieure à ses besoins, il avait dû souscrire aux conditions de perception et de contrôle les plus humiliantes pour son orgueil royal (5 mai 1558). De là, dans son cœur, une insurmontable aversion pour les États. Tel était l'épuisement de son trésor, qu'il enjoignit à l'évêque d'Arras de ne rompre en aucun cas les négociations entamées avec les Français [2].

Tout brillant néanmoins de la gloire du traité final, il ne songea plus qu'à rentrer en Espagne, sa vraie, sa seule patrie.

(1) Motley, t. I, 1re partie, ch. III.

(2) Granvelle. *Papiers d'État*, t. V, p. 453. — 12 février 1559. Michel Suriano rapporte qu'au mois de septembre précédent, Philippe II, étant à l'armée, lui dit: « Je veux de toute manière faire la paix; et si le roi de France ne l'avait pas demandée, je l'aurais demandée moi-même. » Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 131.

Digitized by Google

D'abord, il fallait pourvoir au gouvernement et donner un successeur dans la régence des Provinces à Emmanuel-Philibert, appelé enfin par la paix à régir ses propres domaines. Plusieurs personnages y aspiraient, tels que Christine, douairière de Lorraine, le comte d'Egmont, le prince d'Orange. Mais le roi ne voulut pas de ceux-ci, car une pareille élévation, ajoutée à leur grandeur personnelle les eût presque érigés en souverains; ni de la duchesse, à cause du voisinage de la Lorraine, et parce que ces deux seigneurs, déçus dans leur ambition particulière, adoptèrent sa candidature, espérant gouverner sous son nom. Sur le conseil de l'évêque d'Arras, il préféra sa sœur naturelle, Marguerite, duchesse de Parme. Ce choix fut le germe de l'animosité du comte et du prince contre Granvelle [1].

Née d'une mère flamande, de condition obscure, mariée par son père à Octave Farnèse, duc de Parme, Marguerite n'était rien par elle-même dans son pays d'origine; elle y devait servir en quelque sorte d'otage, pour rattacher plus solidement encore Parme à la clientèle espagnole [2]. Prompte à se rendre en Belgique, elle fit son entrée en grande pompe à Bruxelles, au commencement de juin (1559) et reçut un bon accueil en qualité de compatriote. Comme elle était nouvelle aux affaires, du moins en Belgique, son frère la pourvut de nombreux tuteurs, conseils et ministres.

C'étaient les trois conseils des Pays-Pas, tels que l'empereur les avait organisés dans l'intérêt de sa prérogative: le conseil des finances, le conseil privé, veillant à l'exécution des lois et à la justice; le conseil d'État, à qui incombaient les principales affaires de l'intérieur, la guerre, les relations étrangères et les rapports entre les Provinces.

(1) Lettre du prévôt Morillon à Granvelle, Bruxelles, 26 juillet 1564. *Papiers d'État*, t. VIII, n° XLIX, p. 168.

(2) Fille de Charles V et d'une orpheline de famille noble, Jeanne Vander Gheenst, qu'avait recueillie la comtesse de Montigny. Elle était née en 1522, à Bruxelles; elle fut élevée par Marguerite de Savoie et Marie, reine de Hongrie, l'une tante; l'autre, sœur de l'empereur. On la maria à 14 ans (1536) avec Alexandre de Médicis qui fut assassiné à Florence en 1537, avant qu'elle fût allée le rejoindre en Italie. Elle épousa, en 1538, le duc de Parme, Octave Farnèse, petit-fils du pape Paul III, et fut mère de l'illustre capitaine, Alexandre Farnèse. Tandis qu'elle gouverna les Pays-Bas, son mari continua de régner à Parme et d'y résider généralement.

Digitized by Google

La haute noblesse y était représentée par ses chefs les plus illustres. Les membres du conseil d'État ne pouvaient pas intervenir dans les délibérations des deux autres corps; mais les membres de ceux-ci, de même que les chevaliers de la Toison d'or, avaient le droit de prendre place au conseil d'État. Le but évident de ce privilège, dans la pensée royale, était de brider au besoin les grands seigneurs qui y siégeaient et de les mettre en minorité ou en tutelle dans le domaine qu'on semblait leur attribuer. Le conseil des finances fut présidé par le baron de Berlaymont; le conseil privé, par le savant Viglius de Zuichem, déjà président de la cour de Malines. Dans le conseil d'État entrèrent l'évêque d'Arras, le baron de Berlaymont, Viglius, le prince d'Orange, le comte d'Egmont. Tel qu'il était, ainsi mâté à l'avance, ce conseil fut encore primé par la Consulte, comité de trois membres, auquel uniquement la gouvernante devait communiquer les affaires concernant la collation des charges, des offices et des bénéfices. Là, plus d'exigeante aristocratie : rien que les hommes du roi, Viglius, Berlaymont, l'évêque d'Arras; en réalité, l'évêque seul chef et arbitre du gouvernement [1].

Une autre institution plus ancienne, la Cour ou Grand Conseil de Malines, dont nous avons déjà fait mention, devait concourir non moins efficacement au même but. Charles V lui avait maintenu sa haute juridiction dans les matières civiles et criminelles. Philippe II la destinait à passer le niveau de l'autorité souveraine sur les diversités des constitutions provinciales.

Mais la tâche s'annonçait difficile et ingrate. Latent ou manifeste, un désaccord profond existait entre la population et le prince.

Dans ce monarque qui, replié sur lui-même comme dans un retranchement inabordable, avait dédaigné de se communiquer à ses sujets des Provinces autrement que par interprète, un sûr instinct leur faisait reconnaître l'ennemi de leurs droits et de leurs aspirations. La superbe de ses ministres castillans, contempteurs d'un peuple qu'ils voyaient de si haut, aigrissait en même temps qu'elle la justifiait, la haine patriotique des Flamands contre les Espagnols; haine tellement infusée dans leur sang, que don Louis de Requesens l'appelait

(1) Motley, t. I, 1re partie, ch. III, — Gachard, t. I, p. 236, note.

Digitized by Google

le péché originel du pays [1]. Granvelle, si mal vu des premiers, parce qu'il n'était pas espagnol, ne trouvait pas grâce non plus devant les seconds, parce que, franc-comtois sinon espagnol, on lui imprimait aussi la tare d'étranger [2]. Mais ce qui les inquiétait et les irritait plus encore, c'était la présence de troupes étrangères. Malgré la paix et les constitutions par lui jurées, le roi maintenait dans les Pays-Bas quatre mille hommes environ de troupes espagnoles. Ils étaient considérés comme les futurs instruments de la tyrannie politique et religieuse que l'on augurait de lui, et comme le bras séculier de l'Inquisition d'Espagne, prête à fondre sur les Pays-Bas, ainsi que sur une proie dévolue. On se plaignait amèrement de la conduite de ces soldats, qui, n'étant pas payés par un trésor aux abois, se payaient eux-mêmes sur l'habitant, le pillaient, le harassaient d'avanies, ainsi qu'en pays conquis; tellement, que dans la Zélande, on vit le peuple refuser de travailler aux digues, disant qu'il aimait mieux être submergé par l'Océan, que de rester en butte à la cruauté et à l'avarice des soldats espagnols [3].

Une circonstance très propre à fortifier l'esprit de résistance, ce fut l'union qui s'établit entre la noblesse et la bourgeoisie. Les grands personnages des Pays-Bas, humiliés du rôle dérisoire où les réduisaient les ministres et les familiers espagnols, ne voulaient pas se ravaler sur leur propre sol, à la condition effacée de la noblesse napolitaine et sicilienne. Nul autre moyen de conserver l'importance à laquelle les appelaient leur nom et leur rang, que de prendre en main la défense des franchises des villes et des États, et de rester ainsi les premiers de leur nationalité. Il y eut donc entre toutes les classes de la nation, cet accord si rare chez d'autres pays, et nouveau dans les Provinces; et cela nous fait comprendre comment les Pays-Bas triomphèrent de la

(1) Don Louis de Requesens au Roi, Bruxelles, 11 décembre 1574. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 205.

(2) Cependant la Comté, comme on disait, ressortissait à la chancellerie et au conseil privé des Pays-Bas, *en toutes choses souveraines*. Gachard, *Corresp. de Phil. II*, t. I, p. 222, note. La régente fit remarquer un jour qu'il était singulier qu'on regardât ce prélat comme étranger, et qu'on ne dit rien du prince d'Orange et du comte de Mansfel, qui étaient allemands. Le prince d'Orange se vantait hautement que l'Allemagne était sa patrie. T. I, nos 101, 107.

(3) En 1560. Watson, *Histoire de Philippe II*, liv. III. Motley, t. I, 2e part., ch. II.

Digitized by Google

colossale monarchie des descendants de Charles V. Le clergé même, quelque ardent qu'il fût contre les hérétiques, pactisa sous certains rapports avec les opposants, lorsque, pour subvenir à l'entretien de nouveaux évêchés, le roi mit à contribution les bénéfices ecclésiastiques. D'autre part, les procès et les exécutions en matière religieuse, commençaient à éveiller l'indignation; et quoique les classes inférieures fussent seules à payer ce cruel tribut, parce que seules, jusque là, elles avaient embrassé l'hérésie, les grands se sentaient peu à peu inclinés à la pitié et au murmure. Enfin, la Flandre était justement fière des services qu'elle avait rendus dans la guerre contre Henri II, de la valeur de ses milices, du talent de ses capitaines et de leurs éclatants succès. Comment aurait-elle souffert qu'on amoindrît ses libertés; que le joug étranger s'appesantît sur elle?

Dans une telle situation d'esprit de l'un et de l'autre côté, les adieux de Philippe II et des Pays-Bas ne pouvaient pas manquer d'être orageux.

Le roi convoqua les États généraux à Gand, pour le 7 août (1559). Auparavant, il se rendit au Grand Conseil de Malines, où il déclara que les édits contre les hérétiques devaient être appliqués à la rigueur. Il adressa dans le même sens une lettre aux conseils de justice de toutes les provinces (8 août), prescrivant l'exécution des placards sans égard aux personnes; non seulement contre ceux qui les trangresseraient, mais aussi contre les juges qui voudraient user de *dissimulation* et de *connivence*. Que si quelques-uns de ces derniers craignaient de procéder à la condamnation conforme et à l'exécution des peines statuées par les édits, il devait leur *suffire, pour faire cesser tous scrupules, que les édits et placards eussent été faits par le prince ayant pouvoir de statuer* [1]. Il adressa également une injonction toute spéciale à la duchesse de Parme [2].

Lors de l'ouverture des États-généraux, le jour fixé, le roi, par l'organe de l'évêque d'Arras, présenta cette princesse comme gouvernante en son absence, demanda de l'argent, et insista pour l'extirpation de l'hérésie, au moyen de la stricte exécution des édits que l'empereur avait promulgués, et lui-même renouvelés.

(1) Gachard, t. I, CXXVII, note 2.
(2) Id. ibid. N° 11. 8 août 1559.

Digitized by Google

Le lendemain, les députés parlant successivement au nom de chaque province, selon l'usage, se déclarèrent prêts à voter les subsides, mais à condition du départ immédiat des troupes étrangères, ce dont Granvelle avait omis de parler dans son discours. Ils réclamaient aussi du roi qu'il exclût de son conseil les ministres étrangers au pays [1]. Ces réponses particulières furent immédiatement après, corroborées par une remontrance au nom des États, signée du princé d'Orange, du comte d'Egmont et de nombreux seigneurs des Pays-Bas, sur les violences journalières des soldats étrangers, poussées si loin que les habitants de Mariembourg et d'autres villes et villages avaient préféré abandonner leurs demeures, plutôt que de continuer à subir tant de misères. Le roi, surpris et irrité, se leva brusquement de son trône, et sortit de l'assemblée. Cependant, à la réflexion, il se calma. Quelques jours après, il promit que les troupes espagnoles sortiraient des Pays-Bas dans un délai de trois ou quatre mois; et il prorogea les États sans mécontentement apparent.

Le jour même de l'ouverture de l'assemblée, il avait institué par diplôme authentique, la duchesse de Parme régente et gouvernante générale des Pays-Bas; et par acte secret, il lui avait recommandé de se conduire en toutes choses selon l'avis du Conseil d'État et du Conseil privé; en cas de dissentiments dans leur sein, de suivre la plus saine opinion, fut-elle en minorité [2]. Au fond, cela signifiait, d'après le sentiment de l'évêque d'Arras.

Il essaya, en même temps, de satisfaire les seigneurs individuellement. Le 7 août, il avait donné au comte d'Egmont sa commission de gouverneur et capitaine général de Flandre; le 9, il nomma le prince d'Orange gouverneur et lieutenant général des comtés de Hollande, Zélande, pays d'Utrecht et de Frise occidentale; l'un et l'autre en récompense de leurs services dans la dernière guerre [3]. Ensuite, il pourvut au reste des provinces. Le comte de Meghen fut stathouder de la Gueldre et Zutphen; le marquis de Berghes, du Hainaut avec Valenciennes et Cambrai; le comte d'Aremberg, de la Frise orientale, Groningue et Over-Yssel; le baron de Montigny, du Tour-

(1) Gachard, t. I, Rapport au Ministre de l'Intérieur, p. C.
(2) Gachard, *Corresp. de Phil. II*, t. I, n° 12 et t. II, Append. n°s 1-4.
(3) Id. *Id.* t. I, n°s 10-13.

Digitized by Google

naisis: le baron de Berlaymont, de Namur; le comte de Mansfeld, de Luxembourg; etc.... tous personnages appelés à jouer un rôle dans les prochains événements. Philippe II qui donnait volontiers, y ajouta de belles gratifications: au comte d'Egmont 50,000 écus; au prince d'Orange 40,000; au marquis de Berghes 15,000; autant au comte de Hornes, etc. [1]. A la vérité, ils avaient mis beaucoup du leur dans les dépenses de la guerre.

Il restait sur pied dans le pays, une petite armée nationale permanente, appelée les bandes d'ordonnance, corps de gendarmerie à cheval, au nombre de 3,000 hommes. Elle se divisait en 14 cornettes, placées sous les ordres des principaux de la noblesse. Quant aux 4,000 Espagnols, dont la présence était si mal vue, le roi en partagea le commandement entre le prince d'Orange et le comte d'Egmont, afin de les rassurer et d'amortir leur opposition. Mais il n'y réussit pas. Rien ne pouvait prévaloir sur l'animosité publique contre les étrangers.

C'est à ce moment, lorsque Philippe II était impatient de regagner l'Espagne, que l'affaire de la création des nouveaux évêchés, que nous avons mentionnée précédemment, parvint tout à coup à son terme et fit explosion dans les Pays-Bas, à l'improviste, comme une machine de guerre. Le roi avait continué secrètement avec le Saint-Siège les négociations entamées par son père pour l'accroissement du nombre des évêchés; mais tandis que l'empereur, avec sa prudence et son expérience, avait borné le chiffre des sièges futurs à six, le roi trop zélé, en avait demandé quatorze. La décision, longtemps retardée à Rome, fut enfin apportée par l'envoyé de Philippe, le docteur François Sonnius, qui rejoignit son maître à Middelbourg, dans l'île de Walcheren, à la veille du départ pour l'Espagne. La bulle du pape Paul IV [2], divisait les Pays-Bas en trois provinces ecclésiastiques par la création de trois archevêchés: Malines, Cambrai, Utrecht. Malines, avec la primatie des Pays-Bas, eut pour suffragants particuliers les évêchés d'Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-Duc, Ruremonde; Cambrai, ceux de Namur, Tournai, Arras et Saint-Omer; Utrecht,

(1) Gachard, t. I, n° 17 du 22 août 1559. Il faut dire que, vu l'état du trésor espagnol, ces gratifications ne furent payées ni exactement, ni intégralement.

(2) La bulle était datée du 18 mai 1559. Pie IV la confirma au mois de janvier 1560.

Digitized by Google

ceux de Harlem, Deventer, Leuwarden, Groningue et Middelbourg [1]. Chaque évêque devait être assisté de trois vicaires à sa nomination, dont deux faisant fonction d'inquisiteurs.

Cette révolution dans l'organisation ecclésiastique des dix-sept provinces les mit en combustion. De toutes parts on s'écria, les grands comme le peuple, qu'on allait introduire l'inquisition dans le pays. Les grands étaient mécontents qu'une affaire de si haute importance eût été traitée sans leur concours. Comme les évêques étaient de droit membres des États, on disait que, nationaux ou peut-être même étrangers, ils étaient destinés à y déplacer la majorité au détriment des libertés publiques. Et l'on ne se trompait pas; le roi voulait, en effet, introduire dans les États de Brabant des personnes dévouées à son service, comme il le déclara plus tard à Granvelle [2]. Au sein même de l'Église, le mécontentement ne fut pas moins vif dans les abbayes et les monastères dont les richesses allaient en grande partie être attribuées aux nouvelles prélatures pour leur subsistance.

Les chefs de ces puissantes maisons, investis jusque-là d'une réelle indépendance, et menant une vie princière, tombaient tout à coup à un rang inférieur, à peu près comme dans l'Empire, des princes brusquement médiatisés. Mais l'homme contre qui on se déchaîna le plus violemment comme l'auteur ambitieux et pervers de cette trame, ce fut l'évêque d'Arras que ce changement élevait au siège archiépiscopal de Malines. Et pourtant, il était vrai que la négociation n'avait point passé par ses mains. Le roi l'avait dirigée à son insu; un belge, le marquis de Berghes, en avait été informé avant lui; il avait été initié au secret, alors seulement que tout était réglé, et le docteur Sonnius, de retour de Rome en Belgique, porteur de la bulle définitive. Philippe II aimait ainsi à ruser avec ses conseillers par amour du mystère, donnant et refusant sa confiance tout ensemble. Il avait craint l'opposition de son ministre. Celui-ci ne consentit pas sans difficulté à renoncer à l'évêché d'Arras pour l'archevêché de Malines. Sa correspondance et celle de son maître en font foi. Lui-même, s'il gagnait

(1) En tout dix-huit, y compris les quatre sièges primitifs.

(2) Lettre du roi à Granvelle, Madrid 17 juillet 1562. Gachard, *Coresp. de Phil. II.* t. I, n° 77. Voir aussi lettre de la duchesse de Parme au roi. Bruxelles, 13 mars 1563. *Id. ibid.* n° 119.

Digitized by Google

dans la hiérarchie, perdait beaucoup en revenus; et il s'en fallait qu'il y fût indifférent. Il aurait préféré, dans son orgueil, être l'un des quatre prélats primitifs, et pas le moins bien renté, plutôt que de figurer appauvri en tête de leur nombre quadruplé [1].

Le roi, après s'être joué en quelque sorte de l'évêque d'Arras, en menant cette affaire au-dessus sa tête, lui imposa le lourd fardeau de l'exécution.

Il lui donna la présidence de la commission de cinq membres qu'il institua le 22 août, pour l'exécution des bulles touchant les nouveaux évêchés [2]; et peu soucieux des germes de troubles qu'il laissait derrière lui, il se rendit à Flessingue pour mettre à la voile. On raconte qu'en allant à son navire, il se livra à un violent accès de colère contre le prince d'Orange qui, en l'accompagnant jusqu'à bord, lui faisait entendre quelque réclamation, et qu'il le rendit responsable des désordres dont la Flandre pourrait devenir le théâtre.

Il faut remarquer cependant que de telles sorties n'étaient pas dans son caractère, moins encore au moment où il venait d'accorder au prince de grands honneurs et une ample gratification [3]. Le roi partit

(1) Philippe II écrivait à la duchesse de Parme, Madrid 17 juillet 1562, qu'en ce qui concernait les nouveaux évêchés, jamais Granvelle n'en avait conseillé l'érection; que même dans le principe, il en avait fait mystère au cardinal, et que celui-ci n'en avait eu connaissance que lorsque l'affaire était déjà bien avancée... Le roi ajoutait qu'il avait dû lui faire beaucoup d'instances, pour qu'il acceptât l'archevêché de Malines. — Granvelle dans une lettre ultérieure, rappelle au roi que les choses se passèrent, en effet, de cette manière, Bruxelles, 6 octobre 1562. — Philippe II répète à Granvelle, Aranjuez, 23 décembre 1562 : « J'ai dit à Montigny comment je communiquai au marquis de Berghes le fait des évêchés, longtemps avant que Sonnius partit pour Rome, et comment je vous en fis mystère, à vous, jusqu'au retour de Sonnius avec les dépêches et les résolutions qu'il apporta, parce que je puis le dire en toute vérité. » Gachard, t. I. — V. aussi les *Papiers d'État*, t. VI. Motley, t. I, 2e partie, ch. II. — Granvelle au président Viglius, Gray, 30 novembre 1564. *Pap. d'État*, t. VIII, p. 517.

(2) Antoine Perrenot, évêque d'Arras; Viglius, président du conseil privé; Philippe Negri, chancelier à la Toison d'or; François Sonnius, protonotaire apostolique; Pierre Curtius, pasteur de Louvain. Gachard, *Corresp. de Phil. II*, t. I, n° 15.

(3) Deux ans après, le prince d'Orange et le comte d'Egmont écrivant au roi une lettre de plainte contre Granvelle (23 juillet 1561) parlent des derniers moments qui précédèrent le départ du roi d'une manière qui paraît exclure toute idée d'algarade.

Digitized by Google

le 26 août 1559. Sa flotte ne comptait pas moins de quatre-vingt-dix vaisseaux. Elle emportait des tapisseries, des étoffes, des meubles précieux que l'empereur et lui-même avaient pris plaisir à rassembler aux Pays-Bas. La tempête malheureusement en engloutit une grande partie. Philippe II, de sa personne, aborda sain et sauf, le 8 septembre, à Laredo. Un mois après, il célébra par un brillant auto-da-fé à Valladolid (8 octobre), son heureux retour dans cette Espagne qu'il ne devait plus quitter et qu'il allait conduire à la ruine.

(A suivre). LOUIS WIESENER.

Digitized by Google

CONGRÈS DE LA SORBONNE

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Rapport présenté par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, *Secrétaire général de la Société des Etudes historiques, sur la question n° 10 du programme :* **Rechercher l'origine et retracer le développement de l'emprisonnement individuel en France. État actuel de la question.**

Deux écrivains politiques ont, vers la même date, porté sur le régime cellulaire ce jugement bien fait pour perpétuer l'hésitation et l'erreur : *le système cellulaire est trop cruel pour les hommes,* a dit M. Jules Simon. M. Émile de Girardin, au contraire, répute ce système « *à la fois le plus simple et celui qui se prête aux combinaisons les plus variées.* »

Comment le monde étranger à l'étude des questions pénitentiaires, familières à si peu de personnes, pourrait-il se former une conviction lorsqu'il rencontre deux affirmations aussi contradictoires chez des publicistes dont les écrits sont très répandus.

Les imaginations faciles à surprendre et naturellement inclinées vers les opinions toutes faites, dispensant l'esprit de la recherche du contrôle et de la démonstration, associent volontiers les images dramatiques du désespoir et du suicide à la pensée de l'emprisonnement individuel.

« Rien de plus barbare que le système cellulaire, répètent avec conviction des personnes sincères dans leur indignation doublée d'ailleurs d'un louable sentiment d'humanité. Le système cellulaire engendre les plus cruelles maladies, il inspire fatalement la résolution du suicide. »

Il importe cependant de se fixer définitivement sur des fins de non recevoir devenues des causes de résistance et d'opposition à l'exécution d'une des lois des plus pratiques et des plus efficaces pour réprimer la récidive, nous voulons parler de la loi du 5 juin 1875. Depuis douze ans, cette loi reste comme une défense inerte contre un mal sans cesse grandissant, et l'éminent secrétaire général de la Société générale des Prisons, M. Desportes, a pu écrire à cette occasion : « *en France, jamais un problème d'ordre économique et moral n'est assez définitivement résolu, pour ne pas être remis en question.* »

Digitized by Google

Nous lisons dans le dernier et tout récent rapport présenté au Président de la République sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie, pendant les années 1881 à 1885 le passage suivant auquel on ne saurait donner trop de publicité : « — De 1881 à 1885, le nombre des prévenus récidivistes s'est accru de 9,915, et dans ce chiffre les libérés d'un an ou moins d'emprisonnement entrent pour 9,335 ou 94 0/0, par conséquent, l'augmentation de la récidive est due pour les dix-neuf vingtièmes, aux condamnés à de courtes peines. Les condamnations à quelques jours ou à quelques mois d'emprisonnement sont d'autant plus fâcheuses, quand elles sont prononcées contre des récidivistes, qu'elles s'exécutent dans des maisons en commun où la promiscuité ne peut qu'engendrer la corruption morale de ceux qui seraient susceptibles d'amendement. Cette question de l'inefficacité des peines préoccupe, depuis longtemps, le criminaliste et le législateur ; mais il n'y a guère qu'une dizaine d'années que des mesures législatives ou administratives ont été prises ou proposées pour arrêter le flot montant de la récidive. La loi du 5 juin 1875 sur la séparation de jour et de nuit des inculpés prévenus, accusés et condamnés à un an et un jour au plus d'emprisonnement, détenus dans les prisons départementales aurait, sans aucun doute, communiqué une grande impulsion à la réforme et diminué sensiblement la récidive, si elle avait pu être mise en vigueur immédiatement partout ; malheureusement, les ressources votées chaque année, par les conseils généraux n'ont encore permis d'approprier au régime individuel que très peu de prisons ; cette loi n'en contient pas moins en germe un grand et utile progrès [1] ».

Ce grand et utile progrès affirmé par un document officiel contenant un grave témoignage, nous allons en examiner rapidement les origines, en constater l'état actuel et demander par la discussion aux lumières de cette savante assemblée les moyens d'en hâter définitivement la perfection.

L'histoire complète des précédents de la question est racontée par des documents parlementaires dont la lecture s'impose à toute personne désireuse de se renseigner exactement.

Nous voulons parler des considérables et remarquables travaux de MM. d'Haussonville et Bérenger insérés au *Journal officiel* en 1873-74 et 1875.

On y voit comment l'Anglais Howard avait, à la fin du siècle dernier,

(1) Rapport inséré au *Journal officiel* du 14 mai 1887, p. 2187, 3e colonne, 2e alinéa.

Digitized by Google

formulé ce principe: — L'ISOLEMENT DU CONDAMNÉ DOIT ÊTRE LE PLUS PRESSANT AGENT DE LA MORALISATION. On y voit comment les Flandres ayant, en 1772, essayé du double système du silence et du travail rigoureusement imposé aux prisonniers, ces idées pénétrèrent aux États-Unis, furent appliquées aux pénitenciers de Philadelphie et d'Auburn, l'un pratiquant l'isolement complet de jour et de nuit, l'autre la séparation pendant la nuit combinée avec le travail silencieux en commun pendant le jour.

Il serait certes intéressant d'entrer dans les détails, de montrer d'après les documents d'information nombreux les résultats obtenus, de suivre dans les esprits les progrès de l'idée de l'emprisonnement individuel en Europe et notamment en France, à dater de 1814.

Une ordonnance royale de cette même année, 6 septembre, formulait pour la première fois le principe fondamental de toute répression pénale: — La prison doit être une école de réforme et non l'enseignement mutuel de la dépravation et du vice.

Cinq années plus tard, une société constituée sous le titre de : *Société royale des prisons*, recevait la mission d'étudier les améliorations dont l'emprisonnement était susceptible et de provoquer l'organisation de commissions de surveillance près des prisons départementales.

Les institutions vraiment utiles sont comme le bon grain, on les reconnaît à la moisson qu'elles portent. En vain, la *Société royale des prisons* disparut-elle en 1825 sous l'action d'influences contraires à son esprit, les germes déposés par elle dans le monde des économistes, préoccupés de l'étude des questions pénitentiaires, fructifièrent dès les premières années du gouvernement de Juillet; on vit alors : MM. de Tocqueville, de Beaumont, de Metz, Bérenger, Charles Lucas reprendre avec l'énergique puissance d'une ferme conviction l'étude du problème.

Le gouvernement confia le soin d'une enquête, tant en France qu'à l'étranger, à trois de ces illustres représentants de la science pénitentiaire [1].

Les économistes et les publicistes les plus éminents élucidèrent la question [2].

Le résultat de ces considérables travaux fut, en 1840, la présentation d'un projet de loi complété, l'année suivante, par des propositions plus étendues.

(1) MM. de Tocqueville, de Metz, de Beaumont.

(2)Voir à l'*Officiel* 1874, p. 6,219 les sources bibliographiques.

Digitized by Google

De belles discussions insérées au *Moniteur universel*[1] prouvèrent l'impérieuse nécessité de rompre avec les errements du passé et accoutumèrent les esprits à considérer sans effroi les rigueurs de la séparation individuelle.

Dans la presse de vives polémiques s'engagèrent. La Chambre des Pairs, saisie à son tour du projet vers la fin de l'année 1843, voulut donner une solennité inaccoutumée à la préparation de la loi[2].

Les noms des hommes les plus éminents de ce temps figurèrent dans la composition de la Commission.

Aux sources déjà réunies, la Chambre des Pairs voulut joindre l'avis des corps judiciaires et celui des préfets. En même temps, le ministre de l'Intérieur réunissait dans une commission extra-parlementaire l'élite des personnes qui, depuis dix ans, s'étaient fait connaître par leurs travaux sur les questions pénitentiaires.

Le système de l'isolement sortit triomphant de ces nouvelles épreuves. Enfin, parut, après quatre années d'études nouvelles, le projet amendé par la commission de la Chambre des Pairs.

Il posait, en principe, que l'isolement seul pouvait protéger le détenu contre les dangers de la contagion.

En vue de l'adoption de cette loi, l'administration pénitentiaire avait, dès 1836, préparé la transformation des prisons départementales.

On retrouve dans les circulaires du ministre de l'intérieur, 2 octobre 1836 et 9 août 1841, des informations qui fixent les idées à cet égard.

La première application en France du régime cellulaire fut pratiquée à la maison d'éducation correctionnelle des jeunes détenus connue sous le nom de la Petite Roquette.

Commencée en 1837, la construction était terminée en 1840. Nous aurions besoin, Messieurs, d'assez longs développements pour faire comprendre dans ses détails le système d'éducation imaginé pour les enfants vicieux des grandes villes et qui réalisait, à cette époque, un progrès immense sur l'état de choses existant dans les conditions les plus déplorables à la prison en commun des Madelonnettes.

L'article 66 du Code pénal règle la situation de l'accusé âgé de moins de seize ans. Si le juge décide qu'il a agi sans discernement, il sera acquitté; mais selon les circonstances, remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction pour y être élevé et détenu pendant

(1) 1840-1841, *Moniteur universel.*

(2) Rapport de M. Bérenger, 1874. *Officiel*, p. 6,219.

Digitized by Google

tel nombre d'années que le jugement déterminera et qui, toutefois, ne pourra excéder l'accomplissement de sa vingtième année.

Préoccupés, dès 1833, de la situation faite aux jeunes détenus qui, enfermés dans des prisons en commun, y contractaient le germe de tous les vices, deux hommes de bien MM. Bérenger de la Drôme et Charles Lucas avaient fondé à Paris, rue Mézières, un asile pour recevoir les jeunes libérés sortis de la prison des Madelonnettes. Vers le même temps, M. de Metz organisait la célèbre colonie agricole de Mettray.

Les enfants sortaient tellement pervertis de la maison des Madelonnettes que les récidives accusaient le chiffre de 94 0/0.

La nécessité d'arracher ces jeunes détenus à la contagion inspira l'idée de créer la maison cellulaire de la Petite Roquette.

Elle fut, comme nous venons de le dire, inaugurée en 1840. Pour éviter de tomber dans les exagérations et les erreurs fâcheuses commises au sujet de l'éducation correctionnelle, il faut se rendre compte de cette circonstance : l'envoi en correction jusqu'à vingt ans étant purement nominal, la détention en cellule se trouvait réellement limitée au temps réputé nécessaire pour agir sur le moral du détenu et commencer ou compléter son éducation primaire et religieuse.

Dès que ce résultat était obtenu par l'action des gardiens, du directeur, des aumôniers, pasteur ou rabin, du visiteur délégué par la Société de patronage de la Seine, la mise en liberté provisoire, était provoquée sous la condition de réintégration en cas de mauvaise conduite, et le libéré confié à la Société de patronage était placé dans un atelier pour y commencer un apprentissage utile.

Cette surveillance, complétée par des secours accordés jusqu'à l'âge de 20 ans, produisit sur la population des jeunes libérés sortis de la Petite Roquette de tels résultats qu'on vit les récidives s'abaisser de 94 0/0 à 10 0/0 de leur nombre.

Certes de nos jours les mesures prises par l'Assistance publique en faveur des moralement abandonnés, ainsi que le fonctionnement de la grande société de patronage général exercé sur l'enfance délaissée ou coupable ont rendu moins nécessaires les procédés de l'éducation correctionnelle, comme elle était pratiquée de 1840 à 1852, mais ce système reste encore nécessaire pour les natures classées comme incorrigibles.

Un chiffre répond à l'objection tirée de l'inconvénient qu'il peut y

Digitized by Google

avoir à soumettre pendant de trop longs mois, l'enfance au régime de la cellule. En 17 ans, de 1869 à 1886, sur une population annuelle de 450 à 500 jeunes détenus, 14 décès seulement ont été constatés. Un seul suicide, en 1877, a été enregistré, encore s'est-il accompli dans des conditions restées inexpliquées pour l'administration [1]. Les adversaires de la correction cellulaire devraient donc prouver que, dans la prison en commun des Madelonnettes, au milieu de ce foyer d'infection morale et physique, la mortalité était moins grande.

Il importe de noter que sur 471 jeunes adultes de 16 à 20 ans, incarcérés aujourd'hui à la Petite Roquette, on compte 283 récidivistes qui antérieurement n'ont pas été confiés à l'éducation correctionnelle. En 1885, sur 609 détenus 343 se trouvaient dans les mêmes conditions.

Les magistrats qui, entraînés par un sentiment d'humanité, résistent à soumettre les mineurs de 16 ans à l'éducation correctionnelle jusqu'à 20 ans, et qui préfèrent les condamner à quelques jours de prison pour les rendre ensuite à la liberté, sans condition, préparent fatalement, on le voit, pour un avenir prochain, des rechutes qui se chiffrent par plus de 50 0/0.

La conversation des jeunes détenus avec leurs gardiens, leurs correspondances par lettres se résument dans cette formule : « La cellule m'a fait réfléchir, personne ne me prêchera mieux que ces quatre murs, je veux travailler à ma sortie et ne plus revenir ici. »

Le travail pour le libéré, c'est le salut, et ce bienfait doit lui être préparé et accordé par les sociétés de patronage [2].

L'application du régime cellulaire essayé à la Petite Roquette détermina la construction de Mazas.

Les événements de 1848 empêchèrent la loi préparée par la Chambre des Députés et la Chambre des Pairs d'aboutir ; mais le mouvement favorable à l'emprisonnement cellulaire ne se trouva cependant définitivement pas enrayé. Une circulaire signée de M. Dufaure, 20 août 1849, détermina la reprise des études.

Au mois d'août 1852, on comptait en France 47 prisons départementales présentant un effectif de 4,850 cellules.

Quinze autres prisons étaient en construction. A l'étranger, la France

(1) Le jeune détenu trouvé pendu dans sa cellule, en plein jour, un instant avant la distribution du dîner de midi, était l'objet d'une demande de mise en liberté provisoire, il n'avait donc plus que quelques jours à rester en cellule ; il ne manifestait aucun symptôme de tristesse ; cet acte est resté incompréhensible.

(2) Voyez *Histoire d'un jeune détenu*, 1876, par Gabriel Joret-Desclosières.

Digitized by Google

imitée avait été dépassée. L'Angleterre, le duché de Nassau, la Suisse, la Prusse, la Hongrie, la Suède, la Norwège, le Danemark, la Belgique étaient résolument entrées dans les voies de l'application du système de l'emprisonnement individuel.

Des congrès réunissant, d'année en année, les hommes les plus compétents des deux mondes en ces matières difficiles de la science pénitentiaire, fixèrent les principes et déterminèrent leur application: congrès de Francfort 1846, de Bruxelles 1847, et à des dates plus rapprochées de nous ceux de Londres, de Stockholm [1] et de Rome.

Malheureusement en France, dit M. Bérenger [2], la volonté d'un seul fut plus puissante que les efforts accumulés de la science et de l'expérience.

Une circulaire de M. de Persigny, ministre de l'intérieur, 17 août 1853, remit tout en question.

La seule raison vraiment pratique formulée dans ce document était tirée des sacrifices d'argent nécessités par la construction des maisons cellulaires.

Cependant cette circulaire rencontra dans son application une bien remarquable résistance.

La Commission départementale de la Seine, émanation du gouvernement impérial, refusa d'obéir à cette impulsion. Fermement soutenue par les préfets de la Seine et de Police, elle formula, le 2 novembre, une délibération empruntant aux circonstances une autorité des plus graves.

« Considérant, dit cette Assemblée, que la vie en commun dans les prisons a pour effet d'amener la corruption réciproque des détenus... Considérant que le système cellulaire produit d'excellents résultats, persistant dans ses précédentes délibérations, le Conseil ne peut que prier MM. les préfets de la Seine et de Police de continuer les études commencées sur l'extension du système cellulaire à toutes les prisons départementales. »

Le Conseil général du département de Seine-et-Oise suivit cet exemple.

Comment ne pas reconnaître qu'une telle affirmation : « *Le système cellulaire produit d'excellents résultats*, émanant d'hommes expérimentés, désintéressés de tout parti pris théorique, formulant une conviction contraire aux tendances du gouvernement d'alors, doit être l'expression indiscutablement sincère d'un état favorable.

(1) Voyez sur ce congrès le livre de M. Fernand Desportes.

(2) Rapport précité, *Journal officiel* 1874, p. 6,220 et suivantes.

Digitized by Google

Les maisons de la Petite Roquette et de Mazas furent donc maintenues et on vit s'élever sur leur modèle la prison de Versailles, en même temps que se construisaient à Paris, la Santé, la Conciergerie et le Dépôt de la Préfecture de police.

Deux brochures [1] quasi officielles tentèrent de dresser l'acte d'accusation du système cellulaire ; c'était une sorte de réponse à l'Académie des sciences morales et politiques qui venait, dans un rapport sur la répression pénale, de qualifier sévèrement la circulaire de 1853.

Ces écrits répandus dans le public ont contribué alors et depuis à troubler l'opinion, à lui faire prendre le change sur les véritables conditions de l'emprisonnement cellulaire.

Le mouvement de la récidive accusa une telle recrudescence d'intensité que M. de Forcade, ministre de l'intérieur, reprit à cette époque, la question dans un rapport sur le patronage des jeunes détenus et des adultes. La logique imposait la nécessité d'améliorer avant de protéger, et pour améliorer, la première condition était d'éviter la promiscuité dans la prison.

Les événements de 1870 suspendirent les études commencées. Elles furent, en 1872, par l'initiative de M. d'Haussonville reprises dans les termes où le problème se posait en 1846 et 1847. Deux Commissions, une parlementaire et une autre extra parlementaire, furent constituées.

La première n'était pas dans des conditions aussi favorables que la seconde composée de spécialistes. Il devint nécessaire d'apprendre à bon nombre de députés les premiers éléments de la science pénitentiaire.

Après deux années de travaux dont nous retrouvons les éléments au *Journal officiel* de 1873 à 1875, l'Assemblée nationale vota la loi du 6 *juin* 1875 sur le régime des prisons départementales.

Nous en rappelons, en note [2], le texte que nous avons déjà donné dans le bulletin 1879, p. 657. Qu'il nous suffise pour abréger cette lecture, de dire que cette loi prescrit la séparation de jour et de nuit pour les inculpés prévenus et accusés (art. 1er) ; qu'elle soumet à l'emprisonnement individuel les condamnés à un emprisonnement d'un an et un

(1) Publiées par le Dr de Piétra Santa ou sous son inspiration.

(2) Loi sur le régime des prisons départementales.

Du régime des inculpés, prévenus et accusés.

Art. 1er. — Les inculpés, prévenus et accusés seront à l'avenir individuellement séparés pendant le jour et la nuit.

Art. 2. — Seront soumis à l'emprisonnement individuel les condamnés à un em-

Digitized by Google

jour et au-dessous (art. 2); rend facultatif ce régime pour les condamnés à de plus longues peines, réduit de plein droit, d'un quart, les peines subies dans ces conditions (art. 4); impose l'adoption du régime cellulaire à toute reconstruction ou appropriation de prisons départementales (art. 6) et régle le mode et la proportionnalité des subventions par l'État aux départements (art. 7). L'article 8 et dernier annonçait la constitution d'un Conseil supérieur des prisons pris parmi les hommes s'étant notoirement occupés des questions pénitentiaires.

En 1879, quatre années après la promulgation de cette loi, treize prisons départementales nouvelles seulement sur les 391 existant en France et en Algérie, avaient été reconstruites ou transformées [1].

prisonnement d'un an et un jour et au-dessous. Ils subiront leur peine dans les maisons de correction départementales.

Art 3. — Les condamnés à un emprisonnement de plus d'un an et un jour pourront sur leur demande être soumis au régime de l'emprisonnement individuel. Ils seront dans ce cas maintenus dans les maisons de correction départementales jusqu'à l'expiration de leur peine, sauf décision contraire prise par l'administration sur l'avis de la commission de surveillance de la prison.

Art. 4. — La durée des peines subies sous le régime de l'emprisonnement individuel sera de plein droit réduite d'un quart. La réduction ne s'opérera pas sur les peines de trois mois et au-dessous. Elle ne profitera, dans le cas prévu par l'article 3, qu'aux condamnés ayant passé trois mois consécutifs dans l'isolement et dans la proportion du temps qu'ils y auront passé.

Art. 5. — Un règlement d'administration publique fixera les conditions d'organisation du travail et déterminera le régime intérieur des maisons consacrées à l'application de l'emprisonnement individuel.

Art. 6. — A l'avenir, la reconstruction ou l'appropriation des prisons départementales ne pourra avoir lieu qu'en vue de l'application du régime prescrit par la présente loi. Les projets, plans et devis seront soumis à l'approbation du ministère de l'intérieur et les travaux seront exécutés sous son contrôle.

Art. 7. — Des subventions pourront être accordées par l'Etat, suivant les ressources du budget, pour venir en aide aux départements dans les dépenses de reconstruction et d'appropriation. Il sera tenu compte dans leur fixation de l'étendue des sacrifices précédemment faits par eux pour leurs prisons, de la situation de leurs finances et du produit du centime départemental. — Elles ne pourront, en aucun cas, dépasser la moitié de la dépense pour les départements dont le centime est inférieur à vingt mille francs (20,000 francs) le tiers pour ceux dont le centime est supérieur à vingt mille francs (20,000 francs) mais inférieur à 40,000 fr. le quart pour ceux dont le centime est supérieur à quarante mille francs (40,000 fr.).

Art. 8. — Le nouveau régime pénitentiaire sera appliqué au fur et à mesure de la transformation des prisons.

Art. 9. — Un conseil supérieur des prisons, pris parmi les hommes s'étant notoirement occupés des questions pénitentiaires, est institué auprès du ministre de l'intérieur pour veiller, d'accord avec lui, à l'exécution de la présente loi. Sa composition et ses attributions seront réglées par un décret du Président de la République.

(1) On a vu précédemment qu'il y en avait eu 47 de construites avant 1852. — Il en restait donc 331 à reconstruire ou à transformer.

Digitized by Google

La Société générale des Prisons, convaincue que la répression de la récidive des crimes et délits était intimement liée à l'application énergique, prévoyante et tout à la fois humaine, de la loi de 1875, voulut rechercher les causes qui entravaient son exécution.

Une Commission de cinq membres, présidée par M. le sénateur Bérenger, fut chargée par elle de préparer les éléments d'un rapport [1].

Elle s'attacha, tout d'abord, à réfuter les préjugés qui existaient encore en France contre l'application de l'emprisonnement individuel. Limitant la question à ses véritables termes, elle rappela ce que l'esprit public oubliait trop facilement, qu'il s'agissait de l'application de courtes détentions, c'est-à-dire d'un maximum d'un an et un jour d'emprisonnement, que par conséquent, disparaissaient des griefs, en tout état de cause fort exagérés, mais absolument dénués de sens dans le cas particulier.

Pouvait-on nier les dangers de la promiscuité, les avantages de l'isolement appliqués aux détenus non encore absolument pervertis.

La cellule n'offrait-elle pas un moyen d'intimidation et de moralisation des plus efficaces, appliquée aux délinquants d'habitude ramenés par l'isolement à la réflexion et privés du plaisant avantage de retrouver dans la prison en commun la compagnie de camarades de détention, partageant avec l'exemple de leurs mauvais instincts, la tradition invétérée de leurs dangereuses habitudes.

Complétant par les informations d'une vaste enquête ouverte à l'étranger [2] les renseignements puisés en France, la Commission, et après elle, la Société des Prisons, délibérant en assemblée générale, concluait à recommander de la façon la plus instante, la mise en application du régime isolé prescrit par la loi du 5 juin 1875.

Un motif de retard plus positif encore que celui tiré des préjugés inspirés par la prétendue barbarie du régime cellulaire, était, en même temps, constaté par la Commission.

Si d'après les termes de l'article 7 de la loi de 1875 des subventions pouvaient être accordées par l'État suivant les ressources du budget pour venir en aide aux départements dans les dépenses de reconstruction et d'appropriation de leurs prisons, elles ne pouvaient, en tous cas, ces subventions, couvrir plus que la moitié, le tiers ou le quart de

(1) Cette Commission était composée de MM. Bérenger, sénateur, président, Fernand Desportes, Victor Bournat, A. Ribot, député, Joret-Desclosières, rapporteur.

(2) *Bulletin de la Société générale des Prisons*, année 1879, p. 664.

Digitized by Google

la dépense, quotité répartie d'après une corrélation déterminée par le législateur avec l'importance du centime départemental [1].

Or, la situation financière des départements engagés dans des travaux publics onéreux : chemins de fer locaux, voies vicinales, maisons d'école ne leur permettait pas de s'imposer des sacrifices dont l'étendue préoccupait d'autant plus les conseils généraux que les devis laissaient entrevoir des prix de construction énormes, sept ou huit mille francs par cellule, soit pour une prison de 50 détenus trois cent cinquante mille francs et pour une prison de cent cellules, sept cent mille francs. Ces conditions n'étaient-elles pas exagérées ?

Ne pouvait-on pas obtenir de notables réductions en ramenant la construction à sa plus simple expression ?

La Société générale des Prisons, s'appuyant sur des données fournies par la comparaison de constructions réalisées en Angleterre, en Suède, en Hollande, en Belgique, en France même dans de certaines conditions, exprimait l'espérance que le prix de revient de la cellule pourrait être ramené à 3,500 francs et même à 3,000 francs. Ce rapport fut distribué aux conseils généraux à leur session d'août 1879 et contribua, tout au moins, à rappeler l'utilité du principe consacré par la loi de 1875 et la possibilité de son application.

En même temps, la Société générale des Prisons se préoccupait de mettre à l'étude les conditions économiques de construction. Un avant-projet calculé et dessiné par un ingénieur civil d'une expérience pratique bien connue, M. Coré, devint le texte de simplifications qui ont été depuis prises en considération et sont devenues, comme nous le verrons en terminant, les conditions de construction des nouvelles prisons du Pas-de-Calais.

Cependant de 1880 à 1884, l'administration centrale n'apporta qu'un concours des plus limités à la mise en pratique de la loi de 1875.

L'hostilité contre ses dispositions se perpétuait à l'état latent et rien n'était tenté pour rendre l'exécution favorable et possible.

Ce très fâcheux état de choses prit fin avec l'arrivée aux affaires d'un nouveau Directeur de l'administration pénitentiaire.

Résolument convaincu de l'efficacité de l'emprisonnement cellulaire pour réprimer et prévenir la récidive, M. Herbette fit plus que de préparer la réforme dans le silence de ses bureaux, il siégea au congrès

(1) Valeur du centime inférieure à 20,000 francs subvention de moitié; supérieure à 20,000 francs et inférieure à 40,000 francs le tiers, supérieure à 40,000 francs le quart. Art. 7, Loi 1875, v. p. 11.

Digitized by Google

de Rome tenu en novembre 1885 et prit l'occcasion de ces solennelles assises pour développer ses idées sur les simplifications dont la construction des prisons cellulaires pouvait être l'objet.

La deuxième section du Congrès de Rome avait formulé la question suivante:

« Quels seraient d'après les expériences les plus récentes, les changements que l'on pourrait introduire dans la construction des prisons cellulaires afin de la rendre plus simple et moins coûteuse sans nuire aux conditions nécessaires d'une application saine et intelligente du système ? »

M. Herbette reçut de ses collègues de la deuxième section l'honorable mission de présenter un rapport.

Après avoir entendu les conclusions développées par son rapporteur le Congrès résuma son avis en formulant les données suivantes :

— Simplification ou suppression, sous réserve des convenances et nécessités exceptionnelles, de tout ce qui serait dépensé pour l'ornement, pour l'effet monumental des bâtiments pénitentiaires, la simplicité et la sévérité d'aspect convenant d'ailleurs seules à une prison.

— Choix de terrains d'un prix avantageux.

— Choix d'un sol et d'un emplacement ne devant pas occasionner des travaux exceptionnels pour la réalisation du plan, dans une contrée offrant des facilités pour l'approvisionnement des matériaux à proximité de voies de communication faciles épargnant les frais de transport.

— Adoption des matériaux les moins coûteux dans la contrée sous la condition cependant d'offrir les garanties suffisantes de solidité et d'adaptation aux besoins de la construction.

— Installation économique des services spéciaux : buanderies, boulangeries, infirmeries.

— Simplification de la disposition des chapelles-écoles, réduction des places à moitié de l'effectif.

— Réduction à leur plus simple fonctionnement des systèmes d'éclairage de chauffage, de conduite d'eau.

— Diminution de l'ampleur de la salle ou du pavillon central en ne leur donnant que les dimensions nécessaires pour la réunion des différentes ailes.

— Suppression des espaces qui ne seraient pas utiles entre les murs d'enceinte ou les chemins de ronde et bâtiments, suppression toutes les

Digitized by Google

fois que ce sera possible, des doubles murs pour diminuer les dépenses de terrain et de maçonnerie.

— Moindre étendue et plus de hauteur à donner aux bâtiments.

— Diminution de l'épaisseur des cloisons aux étages supérieurs destinés aux détenus plus dociles.

— Choix d'architectes, d'entrepreneurs et constructeurs expérimentés en ce genre de travaux et intéressés s'il y a lieu à réaliser des économies.

Le Congrès émettait, en même temps, l'avis : qu'une notable simplification pouvait résulter d'une distinction d'ailleurs équitable, à faire entre certaines catégories de détenus et par suite entre les établissements où ils seraient placés.

D'une part, on distinguerait les détenus préventivement et les condamnés à un emprisonnement de très courte durée pouvant être renfermés dans des maisons d'isolement réduites à leur plus simple expression.

D'autre part, les condamnés à une détention cellulaire de longue durée.

Pour ceux-là l'organisation de maisons complètes s'imposerait ; mais leur nombre serait d'autant moins élevé que la division en catégories, comme on vient de l'indiquer, diminuerait l'étendue de la population.

M. le Directeur de l'administration pénitentiaire, de retour en France, se préoccupa de mettre à l'étude pour parvenir à les appliquer, les enseignements théoriques recueillis au Congrès de Rome.

Deux années consacrées à des recherches préparatoires permirent d'annoncer au Conseil supérieur des Prisons, session de février 1887, que par suite de l'achèvement des prisons nouvelles on allait obtenir un chiffre total de plus de 3,500 cellules destinées à l'emprisonnement individuel dans les maisons de courtes peines non compris les chambres d'isolement qui existent dans les prisons en commun.

Le Conseil supérieur apprenait en même temps, résultat énorme que le prix de revient de la cellule qui était normalement de 6,000 francs environ, était descendu à 3,500 et allait peut-être s'abaisser au-dessous de 3,000 francs.

Nous avons toujours espéré ce résultat, et nous n'avons cessé de prétendre, depuis le vote de la loi de 1875, qu'il devait être atteint. Le bon sens, la raison la plus élémentaire se réunissent pour nous dire qu'il devait en être ainsi.

Comment! un mendiant, un vagabond, un délinquant d'habitude,

Digitized by Google

familiarisés avec l'intempérie des saisons, avec les privations de tout genre, seraient mieux logés, aussi chaudement vêtus, mieux chauffés, éclairés, ventilés, plus entourés de raffinements hygiéniques que nos enfants pendant les huit ans qu'ils passent dans nos collèges ou pendant le temps de service que notre patriotisme aime à leur voir accomplir dans nos casernes!

Répétons-le hautement; se laisser entraîner à de pareilles exagérations par amour de l'architecture et pour résoudre d'ingénieux problèmes de distribution et d'organisation, ce serait commettre la plus coupable des inconséquences.

Plus on serrera le problème de près, plus on reconnaîtra qu'il n'est pas absolument nécessaire de faire du neuf, que les villes de province possèdent assez de grandes maisons, de vieux hôtels qui peuvent être transformés pour assurer très suffisamment la séparation cellulaire appliquée aux courtes peines.

Mais hâtons-nous de le dire, ce serait se forger une véritable chimère que d'attribuer au régime séparé la vertu d'arrêter par lui seul la récidive. Il fera beaucoup, sans doute, mais il faut lui venir en aide par une organisation complémentaire, par le fonctionnement d'associations de patronage assurant des secours et du travail au libéré.

Quoi qu'il en soit, la question de la construction des prisons départementales, pour répondre au vœu de la loi de 1875, est aujourd'hui entrée dans une pleine voie de simplifications.

Des renseignements qui nous sont donnés par l'ingénieur dont nous avons déjà cité le nom, M. Coré, et qui vient d'étudier pour le compte du département du Pas-de-Calais des projets de construction de trois prisons, il résulte que le prix de revient qui avait été estimé par un premier devis, en 1880, à trois millions cent quinze mille cinq cents francs, (3,115,500 fr.), serait ramené aujourd'hui à un million cent vingt-cinq mille francs, (1,125,000 fr.). Une lettre explicative qui nous a été écrite le 20 mai par M. Coré, donne des détails précis sur ces conditions d'exécution [1].

Supposons même que sans atteindre un aussi beau résultat, l'économie ne soit dans tout autre département que de 50 0/0 sur les prévisions anciennes ; il n'en resterait pas moins vrai qu'ainsi se trouverait réduite de cent vingt millions (120,000,000) à soixante millions (60,000,000) la dépense totale évaluée pour la France, et dont l'exagération n'était pas de nature à simplifier nos difficultés budgétaires.

(1) Voir ci-après cet important document.

Digitized by Google

On ne peut, croyons nous, Messieurs, donner une trop grande publicité à ces résultats.

La section des sciences économiques et sociales de ce Congrès est placée dans d'excellentes conditions pour rappeler aux hommes de science des départements, réunis à la Sorbonne, qu'ils peuvent hardiment, en toute sécurité, sans crainte de se montrer barbares ou inhumains, recommander dans leur province l'application de la loi de 1875 secondée par des associations de patronage, comme étant le moyen le plus efficace de prévenir la récidive et que cette application, réputée, il y a quelques années, ruineuse pour les finances départementales, est aujourd'hui, quant à ses moyens d'exécution, réduite au moins de cinquante pour cent sur les anciennes évaluations.

En rappelant, Messieurs, ces vérités avec l'autorité qui vous appartient, vous aurez enregistré la manifestation d'un double progrès :

— Avancement considérable des mesures tendant à réprimer la récidive.

— Emploi réduit à des proportions pratiques et sensées des ressources financières de l'État et des départements.

Nous avons signalé au cours du précédent rapport l'importance des études de M. l'ingénieur Coré pour obtenir des simplifications de prix dans la construction des prisons cellulaires. Nous donnons comme un très intéressant document justificatif la lettre suivante qui relate les incidents administratifs relatifs aux prisons du Pas-de-Calais.

A M. Joret-Desclosières, secrétaire général de la *Société des Etudes historiques.*

Paris, 20 mai 1887.

Monsieur,

Par votre lettre, reçue ces jours derniers, vous me demandez : où en sont mes études sur les prisons du Pas-de-Calais; si les travaux de construction doivent bientôt commencer; enfin, quel est, d'après mes devis, le prix de revient de chacune des trois prisons qu'il s'agit de construire dans ce département?

Pour répondre à ces questions, je ne saurais mieux faire qu'en citant quelques extraits des délibérations du Conseil général et en vous donnant un résumé des mémoires et devis fournis par moi à l'administration.

Digitized by Google

En 1884, à la suite de votre rapport à la Société générale des prisons qui voulut bien m'honorer d'une médaille d'or, je fus invité à présenter au Conseil général du Pas-de-Calais, un projet pour une prison de cent détenus, à établir à Boulogne-sur-Mer. Ce projet fut accueilli avec une grande faveur par cette assemblée; l'administration elle-même parut y attacher une certaine importance.

Je me trouvais alors, sans en avoir été prévenu, en présence d'autres projets, préparés par les soins de l'administration locale. Ces projets embrassaient trois prisons à établir à BOULOGNE, MONTREUIL et BÉTHUNE. L'ensemble des devis s'élevait à **trois millions cent quinze mille cinq cents francs** (3,115,500 fr.); la première de ces prisons devait contenir **100** cellules, la seconde **150** et la troisième **200**; en tout **450** cellules; ce qui portait le prix de chaque cellule à **7,000** francs environ. Mon devis pour la prison de Boulogne s'élevait à **245,000** francs, soit **2,450** francs par cellule.

Une telle différence, dans le prix de revient, provoqua dans le Conseil un étonnement général; des clameurs, de la part de personnes intéressées au maintien des premiers projets, se firent entendre sitôt après; l'architecte du département, auteur du premier projet, s'empressa d'apporter à ses plans certaines modifications qui lui permirent d'abaisser successivement le chiffre de la dépense, mais ce chiffre réduit d'un TIERS environ, fut trouvé encore trop élevé.

Le Conseil général, après examen des plans et devis fournis par moi, prit, dans sa séance du 22 août 1885, la résolution suivante :

« Le Conseil général repousse énergiquement les plans qui lui ont été présentés jusqu'à ce jour comme étant trop couteux, donne la préférence au projet de M. CORÉ, prie M. le Préfet de le proposer à l'approbation ministérielle et l'autorise à demander à M. CORÉ de fournir des plans définitifs et complets relatifs aux prisons de Béthune et de Montreuil. »

A la session suivante, de mai 1886, des objections assez graves se produisirent contre mes projets de la part de l'administration. M. le Conseiller rapporteur, homme très compétent (ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des mines) les a résumées comme suit avec les réponses qui pouvaient y être faites. Nous citons le rapport :

OBJECTIONS. — « *Le projet présenté par* M. CORÉ *pour la prison de Boulogne n'est pas conforme au programme ministériel.* »

RÉPONSE. — « *L'auteur affirme qu'il respecte, en ce qu'elles ont d'important, les prescriptions des circulaires ministérielles et il s'engage à accepter les modifications de détail qui lui sont indiquées.* »

Digitized by Google

M. le Rapporteur énumère ensuite les autres critiques; lesquelles portent notamment : sur le *nombre des cellules qui serait insuffisant;* sur *certaines dispositions qu'on prétend être contraires à l'hygiène;* enfin, sur le *prix de revient des travaux qui serait insuffisant* pour en permettre l'exécution. »

Sur tous les points critiqués les réponses consignées au rapport sont péremptoires. M. le Rapporteur ajoute, quant au prix de revient, que M. Coré s'est engagé par lettre à construire la dite prison pour le prix fixé au devis.

Enfin M. le Rapporteur fait connaître « qu'en présence des critiques non motivées de l'administration, et pour ne pas rester plus longtemps dans le vague, il est chargé de soumettre au Conseil général, au nom du 4° bureau, les résolutions suivantes; lesquelles ont été adoptées dans la même séance.

» Le Conseil général persiste dans ses décisions du 22 août, il repousse énergiquement les plans qui lui ont été présentés jusqu'à ce jour comme étant trop couteux et donne la préférence à ceux de M. Coré. »

« Il charge six de ses membres de se rendre auprès de M. le Ministre de l'Intérieur à l'effet de le prier de vouloir bien donner au Conseil les raisons pour lesquelles les projets appuyés ont été repoussés. »

A la session d'août 1886, le même conseiller rendait compte de l'entrevue de la Commission avec M. le Ministre et il faisait connaître que cette entrevue avait eu pour résultat: la promesse de M. le Directeur de l'administration pénitentiaire de reprendre avec M. Coré l'étude des plans et projets présentés par celui-ci. »

» C'était, ajoute-t-il, un grand pas de fait, en même temps qu'une satisfaction donnée au désir exprimé à plusieurs reprises par le Conseil général. »

« Conformément à cette promesse, c'est toujours le rapporteur qui parle, M. le Directeur est entré en relations avec M. Coré; des échanges de lettres se sont faites entre eux, des conférences ont eu lieu entre M. Coré et une Commission spéciale désignée par M. le Ministre de l'Intérieur afin de d'examiner le projet en question et de contrôler les évaluations des devis. L'examen a porté sur le projet de la prison de Béthune qui avait été indiquée comme devant être construite la première. »

Enfin, dans cette même séance, deux nouvelles résolutions furent prises; la première a trait à l'acquisition d'un terrain proposé par la

Digitized by Google

ville de Béthune, c'est affaire de l'administration; la seconde a trait à la construction de la prison, elle concerne plus particulièrement l'architecte, elle est ainsi conçue:

« M. Coré est invité à appliquer sur ce terrain l'avant-projet dont le Conseil a appouvé l'idée générale. Il aura à en modifier les détails conformément aux observations de l'administration pénitentiaire, n'entraînant pas une augmentation sensible de la dépense. Il devra soumettre à cette administration ses projets modifiés, de manière qu'elle puisse les examiner le plus tôt possible et que le Conseil général soit saisi d'un projet de résolution définitif, en sa session d'avril 1887. »

Le travail dont il s'agissait comprenait nécessairement: l'étude du terrain au double point de vue de sa configuration et de la nature du sol; un plan général de ce terrain avec ses abords, à une échelle déterminée ; puis, l'application, sur ce plan, des constructions projetés. Tout fut fait en temps et lieu, les plans furent remis en double expédition à M. le Directeur de l'administration pénitentiaire et à M. le Préfet.

A la session d'avril, le Conseil général prit de nouvelles résolutions dont voici les principales:

PREMIÈRE RÉSOLUTION.

« Le Conseil général approuve l'avant-projet présenté par M. Coré pour la prison de Béthune avec les modifications demandées par M. le Ministre de l'Intérieur. »

DEUXIÈME RÉSOLUTION.

« M. le Préfet est invité à procéder à l'acquisition du terrain de la ville de Béthune ainsi qu'il a été décidé dans la séance du 20 août dernier. »

QUANT AUX PRISONS DE MONTREUIL ET DE BOULOGNE « L'EXAMEN EN EST RENVOYÉ A LA SESSION PROCHAINE. M. CORÉ EST INVITÉ A DONNER SON AVIS SUR LE TERRAIN PROPOSÉ PAR LA VILLE DE MONTREUIL. CETTE DÉCISION S'APPLIQUE ÉGALEMENT A LA PRISON DE BOULOGNE. »

Voilà où nous en sommes, nous marchons lentement; chaque sossion du Conseil général marque une étape. Ces étapes ne se franchissent pas sans difficultés; chaque jour, il en surgit de nouvelles. Je vous en fais grâce pour le moment.

Les dispositions que j'ai adoptées pour mes constructions consistent

Digitized by Google

en un bâtiment principal central destiné à l'administration et trois autres corps de bâtiment y attenant, dont les axes viennent converger au centre du premier. Ces trois bâtiments forment la détention. L'ensemble de ces constructions présente ainsi la forme d'un T renversé. Le bâtiment central ne varie point dans ses dispositions essentielles non plus que dans son étendue, quel que soit le nombre des détenus; les autres bâtiments au contraire peuvent se développer dans certaines limites.

A côté des bâtiments de la détention se trouvent les préaux en forme d'éventail. A l'entrée, dans la cour, à droite et à gauche, j'ai diposé deux petits bâtiments dans lesquels se trouvent les logements pour les gardiens, les gardiennes et le concierge, ainsi que les bains, la buanderie et autres. Un coup d'œil sur le plan que vous trouverez ci-joint fait connaître, d'une façon exacte, toutes ces dispositions.

La construction proprement dite est des plus simples; pas d'ornements, pas de luxe.

Les matériaux que je me propose d'employer sont la brique ou la pierre dure et le fer.

La brique est employée pour les bâtiments comme pour les murs d'enceinte à l'exclusion de la pierre de taille; le fer est employé pour les planchers, les combles, même pour les portes de la détention; de telle sorte que, à l'exception de quelques parties spéciales, les ouvrages en bois sont exclus.

Il en est de même des enduits en plâtre, des peintures à l'huile pour lesquels je n'admets qu'un simple jointoiement en ciment et le badigeon à la chaux. Il y a donc à la fois, dans ce système de construction, TOUTE GARANTIE DE SOLIDITÉ, TOUTE SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE et par dessus tont, un PRIX DE REVIENT TRÈS MODÉRÉ.

Vous remarquerez aussi en examinant les plans : que j'ai supprimé les fermes en les remplaçant par des pignons entre lesquels se trouvent deux rangées de cellules; que j'ai supprimé aussi, pour me conformer au programme ministériel, les planchers des galeries que j'avais figurés d'abord sur mes premiers plans; enfin, que j'ai, pour le même motif, remplacé les préaux rectangulaires par des préaux en éventail. Ces changements, dont je laisse la responsabilité à qui de droit, ne doivent pas s'arrêter là, car j'apprends que l'administration se propose d'en demander d'autres.

J'arrive au prix de revient des trois prisons dont s'agit.

La PREMIÈRE, celle de BOULOGNE, de 100 DÉTENUS comprend 120 divi-

Digitized by Google

sions de cellules dans les trois étages et 12 au sous-sol, ensemble 132, soit 32 à utiliser pour infirmeries, pharmacies, escaliers de service, etc. A quoi il faut ajoutér 10 grandes salles dans les combles qui pourront servir pour dortoirs, ateliers, lingeries, vestiaires et autres ;

La SECONDE, celle de MONTREUIL, de 150 DÉTENUS, comprend 168 divisions de cellules, dans les trois étages et 16 au sous-sol, ensemble 184 soit 34 pour infirmeries et autres services. A quoi il faut ajouter 14 grandes salles dans les combles, qu'on pourra utiliser comme il est dit ci-desus ;

Enfin, la TROISIÈME, celle de Béthune, qui comprend, dans les trois étages, 216 divisions de cellules et 20 au sous-sol ensemble 236, soit 36 pour infimeries et autres services. A quoi il faut ajouter 18 grandes salles dans les combles, qu'on pourra utiliser comme les précédentes.

D'après les devis remis par moi à l'administration pénitentiaire, le prix de revient de ces établissements serait :

Pour BOULOGNE. . . .	245,781 fr.
— MONTREUIL . . .	367,627
— BÉTHUNE	458,419
Total.	1.071,827 fr.

Ce prix de revient ne porte pas seulement sur les travaux de gros œuvre, il comprend aussi les installations d'éclairage, de chauffage, les conduites d'eau, le appareils de vidange, les fontaines, etc.

Je crois vous avoir dit que parmi les objections, plus ou moins sérieuses, qui m'ont été faites par l'administration, il en était une d'un ordre assez élevé ; je veux parler des planchers et plafonds des cellules que je propose d'établir en fer, briques et ciment, à l'exclusion du bois. Pour amener mes contradicteurs à reconnaître l'efficacité de ce système, tant sous le rapport de l'économie que sous le rapport de la sécurité contre les chances d'incendie et de l'hygiène, j'ai établi dans ma propriété, à Bourg-la-Reine, une cellule modèle ; je serais à leur disposition pour leur expliquer les détails de cette partie importante de mes projets.

Telle est la situation actuelle de mes études sur les prisons, tel aussi le prix de revient des trois établissements en question.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

F. CORÉ.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. — Deux Mystères en langue provençale, récemment publiés par la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes.*

L'*Histoire du théâtre en France,* par M. Petit de Julleville, qui ne date que de quelques années, peut être regardée actuellement comme le dernier mot de la science sur cette partie de notre littérature nationale. Cependant elle ne relate que quatre ou cinq compositions théâtrales, provenant du Midi. — Depuis, quelques découvertes heureuses et deux publications récentes ont porté à huit le nombre des *Mystères* écrits en langue provençale.

Ce sont :

Le mystère de sainte Agnès (XIVe siècle). — Le mystère de la Passion (XIVe siècle). — Le mystère de saint Pons (XVe siècle). — Le mystère de saint Jacques (XVe siècle). — Le mystère de saint Eustache (XVIe siècle). — Le mystère de saint André (XVIe siècle). — Le mystère de saint Antoine (XVIe siècle). — Le mystère de saint Pierre et saint Paul (de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIe).

C'est de ces deux derniers que nous devons nous occuper.

On sait qu'au moyen-âge on donnait le nom de *mystères* aux pièces de théâtre qui avaient pour objet des épisodes de la Bible ou des légendes de la vie des Saints.

Parmi ces huit mystères. cinq sont originaires du département des Hautes-Alpes, entre autres, les deux qui font l'objet de ce rapport. Il y a quelques années, M. l'abbé Paul Guillaume découvrit dans les archives des Hautes-Alpes, un manuscrit, en langage briançonnais, intitulé : *Historia sancti Anthonii de Viennès,* « Mystère de saint Antoine de Viennois. »

Digitized by Google

L'heureux investigateur nous a lui-même adressé un volume de 184 pages, sous le titre d'*Introduction au mystère de saint Antoine de Viennois*, où il expose tout ce qui concourt au mérite de sa découverte, au triple point de vue historique, littéraire et philologique.

L'histoire, en effet, peut profiter de la publication de ce *mystère*, qui prend ainsi rang après les compositions dramatiques, indiquées plus haut, il devient par là un peu moins difficile, je ne dis pas d'écrire, mais d'ébaucher une histoire du théâtre méridional, histoire qui est encore à faire. — Le sujet de ce mystère est le développement pratique de la vie de saint Antoine, terminée, comme on sait, après les diverses péripéties d'une lutte entre le ciel et l'enfer, par la victoire de Dieu sur Satan, et la fuite du Saint au désert.

Le sujet du *Mystère de saint Pierre et de saint Paul (Historia Petri et Pauli)*, publié également par la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, si zélée dans ses recherches, est le récit de la passion de ces deux Saints; mais dans cette histoire la légende occupe une large place. De plus, à côté des personnages historiques, l'auteur a introduit divers rôles de fantaisie, qui constituent la « Diablerie » inséparable des drames du moyen-âge.

La littérature proprement dite trouve aussi son compte dans la publication de ces deux compositions, qui « portent des traces nombreuses de l'influence française, » dans la forme comme au fond. Ces pièces ne paraissent pas dépourvues de mérites littéraires Au milieu des longueurs ordinaires à ces sortes d'élucubrations, destinées à captiver plusieurs jours de suite l'attention des spectateurs, on est frappé d'un bon nombre de comparaisons gracieuses, de certaines peintures morales pleines de naturel, de caractères bien tracés et de portraits saisissants; çà et là, on le devine, apparaît une agréable et sincère naïveté. Voilà plus qu'il n'en faut pour recommander ces deux publications aux vrais amis des lettres.

Mais c'est aux philologues surtout que ces *mystères* réservent plus d'une surprise agréable et inspirent un juste intérêt. D'abord ils prouvent qu'il a bel et bien existé au moyen-âge nn idiome dauphinois; qu'en lui se reflète notre vieille langue avec son génie de spontanéité vivante et de naïve fraîcheur. — On peut encore suivre, au milieu de ces productions d'un autre âge, la décomposition graduelle de la

Digitized by Google

langue d'oïl, si régulière et si classique en son temps; on constate de siècle en siècle l'application de la *loi phonologique du moindre effort.* C'est ce qui ressort du tableau, dressé par M. l'abbé L. Moutier, de la langue de ces mystères, d'après les Parties du Discours, et, par conséquent, sur un plan très logique, avec références aux vers de l'édition. Nous ne suivrons pas l'auteur dans cette étude qui ne manque pas d'intérêt; nous nous bornerons à constater une fois de plus, à l'aide de ce nouveau document, l'étroite parenté des langues néo-latines, et l'ample tribut qu'elles ont payé, ainsi que nos patois provinciaux, à la formation de la belle langue française du grand siècle.

En voulez-vous un exemple entre mille? — Je prends au hasard. — Soit le pronom indéfini *chacun.* On sait qu'il vient de *quique* et de *unus*; qu'il a d'abord fait *quisq'unus*, puis *chascun* par le changement de *qu* ou *c* dur des latins en *c* chuintant ou *ch*, probablement sous l'influence du dialecte de l'Ile-de-France, comme cela s'est vu dans *acharner* de *a carnare*, dérivé de *ad carnem*, et par l'apophonie de *i* en *a*, comme dans B*a*lance de B*i*lancem. — Tout le monde a déjà fait mentalement le rapprochement de l'italien *chiascheduno* et *ciascuno;* du portugais *cada um;* eh bien! au vers 1590 du *mystère de saint Antoine,* on lit *chascuno*, et au vers 770, *chascun.* Pour arriver à notre *chacun*, *chacune* d'aujourd'hui, nous n'avons plus qu'à laisser tomber l'*s*, ainsi que cela s'est fait dans *abîme* de *abismus; même* de *mesme.*

Telle est, Messieurs, la grande utilité de ces découvertes journalières et de ces consciencieuses études des vieux textes, élargies par de continuels rapprochements avec des idiomes de même famille, pour la plus complète connaissance de la langue française.

A. LOISEAU.

Digitized by Google

2. — Madeleine, par M. Gossot (1).

M. Émile Gossot a été admis parmi nous pour la publication d'œuvres sérieuses, notamment un travail sur les salles d'asile et leur fondateur Denys Cochin, travail récompensé par l'Académie française.

M. Gossot écrivant un roman, nous étions sûrs que ce serait un roman profondément honnête et dont toutes les mères pourraient permettre la lecture à leurs filles.

Par ce temps d'élucubrations réalistes, naturalistes, décadentes et disons le vrai mot presque toutes obscènes, le roman honnête est devenu de plus en plus *rarissima avis*.

L'action très simple se passe entre gens modestes et de bonnes mœurs. L'indispensable coquin, l'Iago est très correctement démasqué et puni.

Voici d'ailleurs, en peu de mots, le sujet: Un ancien capitaine, galant homme, probe et loyal, Fournier trouve dans sa femme Madeleine, l'héroïne du livre, une compagne d'un mérite vraiment supérieur. C'est une charmante création que cette Madeleine, ayant à la fois toutes les vertus et tous les charmes, lire p. III. Les deux époux s'établissent dans un village Chauvigny le Haut, dont le maire Pingret, l'Iago du drame, a acheté à vil prix les biens patrimoniaux du capitaine Fournier et veut les garder, *per fas et ne fas*.

La lutte s'engage entre Fournier et Pingret, le bon et le mauvais génie. Fournier est soutenu par Lefroid, riche industriel qui l'associe à ses affaires et qui comprenant toute la valeur de Madeleine donne 30,000 fr. pour qu'elle puisse créer une école de filles d'après ses idées. Il y a à Chauvigny le Haut, un curé, l'abbé Lharnoudes, type vraiment admirable du pasteur catholique toujours calme, toujours doux, toujours bon à tous... lire p. 80.

Pingret est jaloux de l'influence que prennent, de plus en plus, les Fournier. Sa haine le pousse jusqu'à former un odieux complot avec une bohémienne contrefaite, la Noélotte à laquelle il est lié par un coupable secret. La Noélotte fait enlever par des saltimbanques deux enfants, la fille de Madeleine et le fils de Lefroid. Un serviteur dévoué

(1) Le livre de notre confrère a été récompensé par l'Académie française, concours Montyon, 1887.

Digitized by Google

découvre et déjoue le complot. Les malfaiteurs sont arrêtés et punis. La vertu triomphe.

L'auteur nous dit qu'il a voulu montrer dans les époux Fournier un exemple vivant des résultats auxquels on arrive par des moyens honnêtes et une persévérance qui ne connaît pas le découragement.

D'après nous, le but du livre est plus général et plus élevé. C'est surtout la défense de tout un ensemble d'idées saines et pratiques sur l'éducation des jeunes filles si dévoyée aujourd'hui.

Pour donner un aperçu de l'œuvre de M. Gossot, dans sa partie la plus sérieuse, nous citerons pp. 188 et 378.

On le voit, M. Gossot ne tombe pas dans les méthodes excessives, on pourrait dire outrancières, tant préconisées de nos jours.

N'apprécie-t-on pas déjà cependant, par des statistiques effrayantes, par des procès scandaleux, les résultats funestes où nous entraîne l'impulsion trop osée et trop libre donnée à l'éducation des filles? Parmi celles qui ont leurs diplômes, combien de malheureuses ne trouvent pas à se placer comme institutrices et ne sachant que faire de leurs dix doigts, tournent mal!

Dans sa préface si remarquable, M. Cochin dit, avec une haute raison, que l'école doit être la préparation de la vie. Or dans les nouveaux programmes on oublie le nécessaire pour le superflu. On surmène les esprits, même de nos jeunes campagnardes et l'on fausse entièrement tous les ressorts de l'éducation.

Voici les sages réflexions de M. Cochin, lire p. VII et VIII.

Nous nous associons à ces pensées de M. Cochin. Nous applaudissons hautement au but si moral qu'a poursuivi M. Gossot dans son livre et à la mise en œuvre d'un intérêt si soutenu et si touchant.

S'il nous est permis de faire, sinon une critique du moins une observation qu'on pourra trouver opportuniste, nous dirons à l'auteur:

Si vous teniez à agir plus efficacement sur des palais si affreusement blasés par l'abus des épices, pourquoi n'avez-vous pas relevé un peu le goût pour faire mieux avaler votre salutaire breuvage?

Mais on me répondra : tant pis pour les palais blasés, et l'on aura raison !

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Promotion du Secrétaire général de la Société des Etudes historiques au grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret, en date du 12 juillet dernier, notre Confrère M. Gabriel Joret-Desclosières, Secrétaire-général de la *Société des Etudes historiques*, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette distinction méritée par des services d'ordres divers : administratifs et littéraires, a été accueillie par tous nos Confrères avec un sentiment de légitime fierté pour notre Compagnie et de sincère gratitude pour les chefs du pouvoir qui ont fait droit à la demande des membres de notre Grand Bureau.

Légitime fierté, parce que dans la personne d'un de ses membres, qui la représente depuis dix-sept ans avec utilité et dévouement, a été honorée notre Compagnie qui, depuis cinquante-trois ans, donne des preuves d'amour du travail, de modération et de liberté d'esprit.

Sincère gratitude, envers M. le Ministre de l'Instruction publique Spuller, et M. le Président de la République Grévy, dont les bienveillantes dispositions nous ont été conquises par celui de nos éminents Confrères, M. Barbier, qui fut, en 1872, le réorganisateur de notre Société, le rédacteur de ses nouveaux statuts, le promoteur de sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique.

Par un sentiment de courtoisie et de délicatesse dont nous devons leur savoir gré, les hauts fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique consultés d'après les traditions et les règles, ont dans la préparation du décret, mis en relief, tout particulièrement, les titres du Secrétaire général de la *Société des Etudes historiques* faisant ainsi absolument nôtre cette décoration. « *Honneur oblige.* » Ce nous sera une grande raison de reprendre, à notre rentrée de novembre, nos travaux avec encore plus de zèle et d'ardeur que par le passé.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 25 MARS, 7 ET 25 AVRIL 1887.

SÉANCE DU 25 MARS 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

A l'occasion du procès-verbal il est fait observer que c'est à tort que l'on mentionne la nomination de M. Jules d'Auriac comme officier d'Académie, c'est officier de l'Instruction publique qu'il aurait fallu dire.

M. Desclosières a écrit aux lauréats pour les informer des récompenses qu'ils ont obtenues de la Société.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de MM. : Ameline s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour; L'abbé Espagnolle, remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres ; d'Auriac, Barbier, Duvert, Bellanger, Camoin de Vence, Daussy, colonel Fabre, Jules Fabre, général Favé, Jacques Flach, Lecourbe, Loiseau, Marbeau, Montaudon, Moulin, Pinset, Pougnet, Racine, Vavasseur, Welschinger, Théobald, Maréchal, Coquard, Montini, Bréart, Pagard d'Hermansart, Bouniceau-Gesmon, Gossot, Dr Hoffmann, de Biran, Bougeault, Dr Lepaulmier, relatives à leur invitation au banquet de la Société ; Abel Clarin, communiquant un manuscrit ; Doneaud du Plan, envoyant un nouveau manuscrit sur la *Langue d'Oc et le chant des Albigeois* ; Aucoc, adressant une communication sur l'*Introduction des Chemins de fer en France*, lecture faite à l'Académie des sciences morales et politiques.

Cette communication sera insérée dans la *Revue*.

Lettre circulaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, informant qu'il sera décerné en 1887 deux médailles d'or et plusieurs médailles de vermeil et d'argent aux meilleurs travaux sur les sciences

Digitized by Google

exactes, physiques ou naturelles ayant trait au département de la Côte-d'Or ou dont les auteurs sont nés dans ce département, et indiquant les conditions du concours.

Ouvrages offerts. — Le *Bulletin critique*, contenant l'annonce de plusieurs tirages à part des travaux des membres de notre Société.

Opuscule de M. Eugène Bérillon : *Quelques côtés de la vie publique à Guerchy à la fin du* XVIIIe *siècle.*

Les Falots des rois à Bernay, par M. Veuclin.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Renvoi au rapport de M. Dufour.

L'ordre du jour appelle la mise à l'étude de sujets pour les Concours de 1888 et 1889.

La Société examine pour 1888 la question suivante : *Histoire de la Compagnie française des Indes depuis sa création en mai* 1719 *jusqu'à sa disparition en avril* 1770.

La question à mettre au Concours pour 1889 est renvoyée à la prochaine séance.

La médaille frappée en souvenir du legs de M. Paul Odent est attribuée à M. Pagard d'Hermansart, membre correspondant.

La Société entend ensuite la lecture du rapport de la Commission des Comptes par M. le colonel Fabre de Navacelle. Les conclusions en sont adoptées, et certaines mesures sont prises pour assurer l'impression de la *Revue*.

Une Commission spéciale, composée de la Commission des Comptes et des Membres du Grand Bureau est chargée de régler la question des dépenses pour l'exercice 1887 et l'emploi du legs Berthier.

Le numéro de Mars-Avril de la *Revue* sera, par décision de la Société, exclusivement consacré aux lectures faites en Séance publique.

M. le général Favé lit ensuite le dernier chapitre du livre II de son ouvrage sur l'Empire des Francs, intitulé : *La loi des Bavarois.* Renvoi au Comité de la *Revue*.

Il est également donné lecture par M. Dufour de son rapport sur l'*Histoire de la Musique dramatique en France;* sujet du Concours Raymond.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 AVRIL 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait part des lettres de MM. le colonel Fabre, Vavasseur, Montini, Dufour qui exprimaient leurs regrets de ne pouvoir assister au banquet de la Société.

Lettre de M. Duvert annonçant les deux prochaines candidatures de MM. de Bricqueville et Jules Hénissart.

Lettres de M. Pagard d'Hermansart remerciant la Société de la médaille qui lui a été décernée.

De M. le Maire d'Amiens remerciant la Société de lui avoir fait parvenir la collection de la *Revue des Etudes historiques* pour la bibliothèque communale.

M. Desclosières propose d'offrir à la *Société Franklin* une cinquantaine de volumes détachés de la *Revue de la Société des Etudes historiques.* — Adopté.

M. le général Favé, président de la *Société Franklin*, informe ses confrères qu'un compte rendu pourra paraître dans le *Bulletin de la Société Franklin* sur les travaux de la *Société des Etudes historiques.*

La bibliothèque du Conseil de l'Ordre des Avocats au barreau de Paris accuse réception du volume de l'année 1886, qui lui a été remis par M. le Secrétaire général.

Lettre de M. Bellanger acceptant éventuellement de lire à la séance publique de l'année prochaine une *Notice sur M. Berthier*, décédé, doyen de la Société.

M. Bellanger envoie également un numéro de la *Revue française des Sourds-Muets*, dans lequel se trouve un compte rendu de notre séance publique.

Livres offerts. — Revue française des Sourds-Muets.

Congrès archéologique de France (52° session).

Revue de la Saintonge et de l'Aunis.

Mémoire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

M. d'Auriac est désigné comme rapporteur.

Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

M. Prosper Pein est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle l'étude des sujets à mettre au Concours pour le prix Raymond à décerner en 1888 et 1889.

Digitized by Google

La Société adopte définitivement pour 1888 le sujet suivant proposé par M. Wiesener : *Histoire de la Compagnie des Indes depuis sa création mai 1719, jusqu'à sa disparition en avril 1770.*

Le choix d'un sujet pour 1889 est continué à la Séance prochaine.

Lectures. — M. Desclosières communique les lettres de M. de Vaudichon sur la *Station balnéaire de Loëche* (*suite et fin*), ainsi que l'étude de M. Clarin de la Rive, intitulée : les *Pigeons voyageurs en Orient.*

Renvoi au Comité de la Revue.

Il est également donné lecture par M. le Secrétaire général du travail de M. Doneaud du Plan intitulé : *La langue d'Oc et le chant des Albigeois.*

Renvoi à l'examen de M. d'Auriac.

Il est ensuite procédé à la nomination de la Commission chargée de l'examen de la candidature de M. de Bricqueville, présenté par MM. Duvert et Desclosières.

La Commission est composée de MM. le général Favé, docteur le Paulmier, Dufour.

M. Dufour est désigné comme rapporteur.

Après la discussion de la Commission des Comptes sur une communication de M. Desclosières concernant les dépenses et la régularisation du budget de la Société, la séance est levée.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la dernière séance rédigé par M. Dufour est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance imprimée et manuscrite. MM. Duvert et Dufour s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Belanger accepte la mission qui lui est confiée par la Société de prononcer l'année prochaine, en séance publique, l'éloge de M. Ferdinand Berthier, il exprime le désir d'avoir à sa disposition tous les documents imprimés que la Société pourra mettre à sa disposition. M. le Secrétaire général répondra à cette demande.

M. Pagard d'Hermansart remercie la Société de la médaille accordée à ses travaux.

M. Duvert annonce la candidature de M. Hénissart, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, 229.

Digitized by Google

Communication est donnée des lettres de MM. le colonel FABRE DE NAVACELLE, VAVASSEUR, MONTINI, Oscar FALATEUF, LEFÈVRE et CARTIER s'excusant de ne pouvoir assister au banquet du 27 mars.

Livres offerts. — Sont offerts le tome II de la *Revue française de l'Education des Sourds-Muets*, publiée sous la direction de M. A. BÉLANGER. — Le n° 131 du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* — Le n° 3 et 4, en un même fascicule, du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* — *Bulletin de la Société de géographie de Tours.* — *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.* 2 volumes.

Sur la proposition de M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL la Société décide qu'à l'avenir 5 exemplaires de tout tirage à part seront mis par les auteurs à la disposition du Secrétariat, pour être offerts en leur nom au comité du répertoire, au Ministère de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle le rapport sur la candidature de M. DE BRICQUEVILLE comme membre associé-libre de la 4e classe. — M. DE BRICQUEVILLE est élu au scrutin secret.

M. DUVERT présente la candidature de M. HENISSART. Une commission composée de MM. le général FAVÉ, DE BOISJOSLIN et Jules FABRE rapporteur, est chargée d'examiner cette candidature.

M. LOISEAU reçoit la mission d'examiner l'étude de M. DONEAUD DU PLAN sur la *Croisade des Albigeois.*

Notre honorable collègue donne quelques détails sur la manière dont il comprend la position de la question proposée pour le Concours de 1889. *Histoire de la traduction depuis le* XVIIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Cette histoire devrait comprendre la traduction des principaux classiques grecs et latins.

L'ordre du jour appelle la continuation de l'étude de M. TOLRA DE BORDAS sur *Rossi*, 2e chapitre, et la lecture de la communication de M. CLARIN DE LA RIVE intitulée : *Odette de Champdivers en Bourgogne.*

G. DUFOUR.

Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

L'EMPIRE DES FRANCS [1]

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE XI.

LA LOI DES FRANCS RIPUAIRES.

En nous laissant dans l'ignorance des événements que nous aurions le plus d'intérêt à connaître s'ils étaient éclairés de manière à en faire apprécier les causes, les chroniques de la dernière période des temps mérovingiens nous ont signalé le roi Dagobert comme ayant su se faire obéir à l'intérieur et respecter au dehors; mais ils n'ont rien dit de lui comme législateur et c'est par là surtout qu'il se recommande à l'histoire. Les trois nations des Ripuaires, des Alamans, des Bavarois, que nous avons à peine mentionnées, faute de connaître les faits qui les concernent, occupaient dans les États de Dagobert des territoires leur appartenant, et elles vivaient sous des lois qui leur étaient propres. Chacune de ces nations avait à sa tête un Duc subordonné au Roi, tant pour les affaires civiles que pour le commandement militaire. Trois codes de lois, qui nous fournissent ces renseignements, portent la même date, celle de l'année 630. Chacun d'eux est précédé, dans les manuscrits qui nous sont parvenus, d'un avertissement d'âge moins ancien, ainsi conçu :

» Théodoric, roi des Francs, étant à Châlons, choisit des hommes » sages qui étaient savants dans les lois anciennes en usage dans son » royaume. Sous sa dictée, il fit écrire la loi des Francs, celle des

(1) Voir pour le commencement de cette étude le volume de 1885.

Digitized by Google

» Alamans et celle des Bavarois, la loi de chaque nation d'après sa
» coutume. Il fit des additions, des retranchements, des corrections;
» il changea ce qui était selon les coutumes payennes pour le rendre
» conforme à la loi chrétienne. Ce que Théodoric n'avait pas pu enlever
» de la vieille coutume des payens fut amélioré par le roi Childebert
» et perfectionné par le roi Clotaire. Tout fut revu par des personnages
» de haut rang, Claudius, Chaudius, Indomagnus et Agilulfus, sur
» l'ordre du très glorieux roi Dagobert qui donna à chaque nation
» sa loi remaniée et perfectionnée, telle qu'elle est observée jusqu'à
» présent. »

Il résulte de ce document que le fils aîné de Clovis, ayant dans ses États les territoires occupés par les Francs Ripuaires, par les Alamans et par les Bavarois, avait fait rédiger, pour chacune de ces nations, des lois conformes à ses coutumes, que Childebert et Clotaire, ses successeurs, s'étaient préoccupés après lui d'apporter à ces législations écrites les modifications commandées par la religion chrétienne, et, qu'un siècle après la mort de Clovis, Dagobert soumit ces trois législations à un remaniement qui fut le dernier. Sa rédaction de la loi ripuaire, quoique postérieure à celle de la loi salique dont nous avons donné la traduction, présente avec elle beaucoup de points communs, mais aussi de graves et nombreuses dissemblances. Le roi a toujours pour agents de ses ordres personnels les hommes de sa truste, irresponsables des actes qu'ils exécutent, et l'organisation judiciaire a conservé ses principaux caractères : les rachimbourgs apprécient les faits; le centenarius est le chef de la justice au premier degré et le comes au second degré de juridiction. L'emploi des compositions est encore la règle ordinaire. Les coups, l'effusion du sang, les blessures, les mutilations, les meurtres sont tarifiés et la composition change avec la condition de la victime. Le doigt sagittaire enlevé se paye plus cher que les autres doigts, excepté le pouce, comme dans la loi salique.

L'incendie d'une maison habitée, commis furtivement pendant la nuit, donne lieu à une composition de 600 solidi sans compter la valeur et le dommage; il y a là un indice des maux qui avaient été causés par ce moyen dans les temps d'anarchie ; l'accusé qui niait avait à fournir soixante et douze jurateurs. Le nombre des jurateurs est

Digitized by Google

toujours plus considérable que dans la loi salique. Les vols de troupeaux avaient sans doute produit des préjudices non moins funestes que les incendies, car le vol d'un troupeau de douze cavales avec leur étalon, ou celui de six truies avec un verrat, ou celui de douze vaches avec leur taureau, donnait lieu de même à une composition de 600 solidi sans compter la valeur et le dommage. Un homme du roi ou de l'église, *(homo regius et homo ecclesiasticus)* coupable d'un de ces crimes n'avait à payer que la moitié de la composition précédente, c'est-à-dire 300 solidi; un esclave ne payait que 36 solidi, mais son maître était en outre tenu de rembourser la valeur et le dommage. Les expressions *homo regius* et *homo ecclesiasticus* correspondent à des conditions nouvelles qui sont inférieures à celle de l'homme libre.

La loi fixe ensuite les compositions à payer pour les coups portés par un esclave et pour les blessures qui en résulteraient; elle arrive ainsi aux tarifs des coups, blessures, mutilations et meurtres commis par un esclave sur un autre esclave. S'il y a doute sur la culpabilité d'un esclave, il peut être soumis à l'épreuve du feu et son maître est tenu de l'y présenter. Cette épreuve consistant à mettre la main au feu n'est plus la même que celle de l'eau chaude, en usage chez les Francs Saliens. Si l'esclave s'enfuit pour éviter l'épreuve, le maître, tenu de le représenter dans le délai de quarante jours au plus, devient personnellement responsable de la faute. La même obligation s'impose à un homme libre pour une nouvelle classe de personnes dans l'article que voici : « Si un homme libre, sous l'obéissance d'un autre *(in obsequio » alterius)* a été inculpé, celui qui le tient temporairement devra » de même le présenter devant le juge, sinon il sera responsable » pour lui. S'il ne le présente pas il subira la peine qui aurait été » infligée à l'homme placé sous son obéissance. » L'engagement d'un homme libre au service d'un autre, qui a été constaté par des formules de Marculfe, avait été mis en usage chez les Ripuaires avec assez d'extension pour être sanctionné par la législation ; nous n'avions rien trouvé de semblable dans la loi salique.

Lorsqu'un étranger était inculpé dans la province ripuaire, il devait y être jugé suivant sa loi nationale. « Nous décidons que dans le pays » des Ripuaires, un Franc, un Burgonde, un Alaman ou un homme » d'une nation quelconque, appelé en jugement sera jugé suivant

Digitized by Google

» la loi du pays où il est né. S'il est condamné, il subira la peine
» portée par sa propre loi et non pas la loi ripuaire. S'il ne peut pas
» trouver, dans la province ripuaire, des *juratores*, il aura à prouver
» son innocence par l'épreuve du feu ou par le jugement de Dieu,
» *(ad ignem seu ad sortem)*. » Ces épreuves, qui deviennent d'un usage général, n'étaient point dans la loi salique. Le législateur s'efforçait, comme on le voit par la mesure qui laissait à chacun sa loi sur un territoire étranger, de ne donner aucun sujet de plainte et de mécontentement aux nations conquises.

L'assignation à comparaître devant le tribunal se reproduit jusqu'à six fois, entraînant autant de compositions qu'il y a eu de défauts. La septième assignation est un avertissement qui est suivi de l'expropriation opérée par le juge fiscal. Si l'accusé veut s'y opposer, il doit se présenter l'épée à la main devant sa porte et planter son épée dans la porte ou dans un des montants. Le juge exigera de lui des *conjuratores* pour l'engagement qu'il contracte de se présenter devant le roi et de combattre en armes son adversaire. Ces dispositions, y compris le duel judiciaire, étaient étrangères à la loi salique.

En revanche, le rapt et la fornication sont punis par les mêmes compositions que dans la loi salique; le tarif des meurtres s'étend aux hommes des autres nations et le prix de la vie, qui est de 200 solidi pour un Franc ripuaire comme pour un Franc étranger à la province ripuaire, n'est plus que de 160 solidi pour un Burgonde, ou pour un Alaman, un Frison, un Bavarois ou un Saxon; il est de 100 solidi pour un Romain. Le meurtre d'un clerc ne dépasse pas le prix d'un autre homme de la condition dans laquelle il est né; mais le meurtre d'un sous-diacre entraîne une composition de 300 solidi; la vie d'un diacre se paye 500 solidi; celle d'un prêtre 600 solidi, celle d'un évêque 900 solidi.

Une disposition que nous n'avions point encore rencontrée porte que, pour le paiement de la composition du meurtre, un bœuf corné ayant bonne vue et sain vaut 2 solidi; une vache cornée ayant bonne vue et saine vaut 1 solidus; un cheval ayant bonne vue et sain vaut 6 solidi; une jument ayant bonne vue et saine vaut 3 solidi; une épée avec son fourreau vaut 8 solidi; une épée sans son fourreau vaut 3 solidi; une bonne cuirasse vaut 12 solidi; un bon casque complet

Digitized by Google

vaut 6 solidi; un bouclier avec une lance vaut 2 solidi; un faucon non apprivoisé vaut 2 solidi; un faucon dressé à prendre des grues vaut 6 solidi. On est frappé, dans ces estimations, du haut prix des armes, des armes défensives particulièrement. Le riche acquérait par l'emploi des armures perfectionnées une grande supériorité sur les autres combattants et les modifications apportées à l'art de la guerre devaient concourir à amener, par la suite, des changements dans l'organisation sociale.

Chez les Ripuaires, la coutume d'après laquelle un fiancé payait pour acquérir sa femme un certain prix au père ou au tuteur avait complètement disparu. La dot de la femme constituée par le mari était inscrite sur les registres publics ou sur un contrat, et la femme en demeurait possesseur quand elle survivait au mari. Le *morgengeba*, qui était demeuré en usage, faisait aussi partie de son avoir. A défaut de dot constituée, la femme veuve devait recevoir 50 solidi et en outre le tiers de tout ce que les époux avaient acquis en commun. Le christianisme avait fait son œuvre en appliquant aux barbares, dans le contrat de mariage, les principes du droit romain.

Nous retrouvons les mêmes compositions que dans la loi salique pour avoir pressé la main ou le bras d'une femme, pour avoir monté un cheval sans l'approbation du maître, pour avoir tué ou volé un cerf dressé à la chasse; pour avoir coupé les liens des clôtures, pour avoir traversé avec une charrette un champ cultivé, pour avoir déposé dans une maison tierce un objet volé. Le cas où un homme a été tué par un quadrupède est demeuré sans changement, mais le titre qui traite d'un animal suivi à la trace est beaucoup simplifié; les acheteurs n'ont plus à produire les témoins de leur achat parce que l'usage des preuves écrites est entré dans les mœurs.

Le père et la mère mourant sans enfants sont autorisés à transmettre tous leurs biens, le mari à sa femme, la femme à son mari et de même à toute autre personne. La donation testamentaire peut s'opérer soit par tradition en présence de témoins, suivant l'ancienne coutume, soit par acte écrit.

A l'occasion de l'obligation où sont les témoins de se rendre devant le tribunal où ils ont été convoqués, la loi énumère cinq juridictions, celle du centenarius, celle du *comes*, celle du *dux*, celle du patrice

Digitized by Google

et celle du roi. Le meurtre d'un *comes*, appelé juge fiscal, donne lieu à une composition de 600 solidi, s'il est libre de naissance, mais de 300 solidi seulement, s'il a été esclave du roi ou affranchi tabulaire avant d'être élevé à cette fonction. Les rachimbourgs conservent au tribunal du comte leurs attributions judiciaires.

L'ordre de succession dans la parenté ne laisse plus aucun privilège à la ligne féminine. Si une personne meurt sans enfants, que son père et sa mère lui survivent, ils auront l'héritage. A défaut de père et de mère, les frères et sœurs de la mère et du père auront la succession. Ensuite le plus proche parent jusqu'à la cinquième génération succèdera. Mais tant que le sexe mâle subsistera, une femme ne pourra point succéder à l'héritage des aïeux. *(Sed dum virilis sexus extitavit, femina in hœreditatem aviaticam non succedat)*. Pardessus a pensé qu'il s'agit ici d'une possession territoriale d'ancienne date.

Trois affranchissements, s'accomplissant par des modes différents, conduisent à des conditions distinctes; l'un fait de l'affranchi l'égal du Ripuaire et le prix de sa vie est porté à 200 solidi; le second n'élève l'affranchi qu'à la condition du romain et le prix de sa vie est porté à 100 solidi. Le troisième met l'affranchi au rang de colon et le prix de sa vie n'est que de 36 solidi; en employant à son sujet les mots *tributarium aut litum*, la loi semble indiquer que ces deux expressions s'appliquaient à une seule condition. Le premier affranchissement s'opérait en présence du roi, par le denier, et une charte délivrée à l'affranchi lui servait de titre. Le second mode s'opérait par une déclaration publique faite dans une église, les portes ouvertes. L'affranchi par le denier n'a plus l'obligation d'aucun service; il est de condition libre comme les autres Ripuaires; si la validité de son affranchissement est mise en contestation, il la défend l'épée à la main. Le tabulaire est dans une autre condition; la loi dit à son sujet : « Le Franc ripuaire ou l'affranchi tabulaire qui, pour remède de son » âme où à prix d'argent, veut affranchir son esclave suivant la loi » romaine, le présentera à l'église devant les prêtres, les diacres, » les clercs et tout le peuple; il remettra aux mains de l'évêque » l'esclave avec les tablettes; l'évêque ordonnera au diacre de faire » écrire l'acte, selon la loi romaine sous laquelle vit l'église, afin que » l'affranchi et ses descendants soient libres sous la protection de

Digitized by Google

» l'église, lui rendant les redevances et les services d'affranchi tabu-
» laire. Un tabulaire ne peut pas se faire affranchir par le denier
» devant le roi; s'il l'a fait, il sera condamné à payer 200 solidi;
» lui et sa descendance demeureront tabulaires, rendront à l'église
» leurs redevances et demeureront sous la juridiction exclusive de
» l'église dans laquelle ils ont été affranchis. L'homme qui aura voulu
» soutenir contre l'évêque, *tabularium seu ecclesiasticum hominem,*
» sera condamné à payer 60 solidi; il restituera à l'église la personne
» avec toutes les choses parce qu'il est défendu d'enlever aux églises
» ce que nous leur avons concédé. Le tabulaire qui meurt sans enfants
» n'a pas d'autre héritier que l'église. »

Si un tabulaire a épousé une esclave du roi, de l'église ou d'un autre tabulaire, il sera mis en esclavage avec elle. S'il a seulement forniqué, il sera condamné à payer 7 1/2 solidi, à moins qu'il ne fournisse sept conjuratores. Si un tabulaire a épousé une esclave ripuaire, il demeurera affranchi mais ses enfants seront esclaves. Si un homme de l'église, un romain ou un homme du roi a épousé une ripuaire libre, ou si une romaine, une royale ou une tabulaire a épousé un ripuaire libre, les enfants tomberont dans la condition inférieure.

Nous n'ajouterons plus qu'un de ces détails propres à faire voir quelle était la complication de l'état des personnes. Celui qui aura soustrait *hominem regium, tabularium tam baronem quam feminam* à la protection légale du roi, ou de même *tabulariam, vel ecclesiasticam feminam, seu baronem*, à la protection légale de l'église, sera condamné à payer 60 solidi.

Le législateur a fait des efforts généreux pour empêcher que l'inégalité des conditions n'entraînât la corruption des mœurs; car, si un homme libre a forniqué avec une esclave, il sera condamné à payer 15 solidi; si c'est un esclave il payera 3 solidi ou il sera châtré. Si une femme libre ripuaire vit avec un esclave ripuaire sans que ses parents veuillent l'en empêcher, une épée et une quenouille lui seront présentés par le roi ou par le comte. Si elle prend l'épée, elle devra tuer l'esclave; si elle choisit la quenouille, elle demeurera en servitude.

Les ventes ne sont plus attestées uniquement comme dans la loi salique

Digitized by Google

par des témoignages oraux; non seulement l'écriture y est employée, mais un officier public intervient dans la rédaction de l'acte. « En cas de vente, si l'acheteur veut avoir un acte, cela doit se faire » au *mallum :* l'objet étant livré et le prix payé, que l'acte soit écrit » immédiatement en public. Si la chose est de peu d'importance, » qu'elle soit attestée par sept témoins; par douze si elle est considé- » rable. Si quelqu'un veut plus tard contester ou s'inscrire en faux, » les témoins lui seront opposés ou le *cancellarius* (nous dirions » le notaire) en attestera la validité en prêtant serment avec un nombre » de témoins égal à ceux qui ont signé. Si la charte est reconnue » valable, celui qui poursuit devra payer le double; de plus il paiera » 45 solidi au *cancellarius* et 15 solidi à chacun des témoins. Si, » au contraire, l'acte est reconnu faux, le demandeur recevra, outre » le prix de sa réclamation, 60 solidi; le *cancellarius* aura le pouce » de la main droite coupé ou il le rachètera moyennant 50 solidi, » et chacun des témoins sera condamné à payer 15 solidi. » La loi prévoit beaucoup d'autres cas, puis elle ajoute : « Ce qui vient d'être » dit pour les ventes s'applique aussi aux donations. »

L'usage des contrats de vente n'était pas encore assez général pour qu'ils fussent mis en pratique toujours et partout, car la loi a conservé la prescription de ce qu'il y avait à faire pour y suppléer : « Si quelqu'un » a acheté une villa, une vigne ou une propriété et qu'il ne puisse » en avoir l'acte, il se rendra au lieu de la livraison avec trois, six » ou douze témoins et autant d'enfants, suivant la valeur de l'acqui- » tion. En leur présence, il payera le prix, puis il donnera un soufflet » et il tirera l'oreille à chacun des enfants pour qu'ils lui fournissent » dans l'avenir leur témoignage. »

Le meurtre commis à l'armée se paye triple, comme dans la loi salique. La même augmentation est ici étendue au vol. L'homme qui, appelé légalement pour le service du roi, soit à l'armée, soit à une mission, ne s'y sera pas rendu, sans avoir l'excuse d'une maladie, aura à payer 60 solidi d'amende. Cette prescription n'avait point été portée dans la loi salique. Si le manquement avait été commis par un Romain, ou par un homme de l'église, ou par un homme du roi, le coupable avait à payer 30 solidi au fonctionnaire qui l'avait convoqué. Dans ce cas, comme dans plusieurs autres, l'homme du roi et l'homme

Digitized by Google

de l'église sont mis sur le même pied que le Romain. L'obligation de donner l'hospitalité aux envoyés du roi et aux personnes qui allaient vers lui était aussi sanctionnée par des peines pécuniaires. « Si un » homme qui s'est engagé à se justifier par le serment a été convoqué » à l'armée, il devra le prêter dans les quarante jours s'il n'a pas » marché, et, s'il a marché, dans les quatorze jours qui suivront » son retour. » On remarquera que le duel judiciaire admis dans cette loi donnait un nouvel intérêt aux exercices du combat corps à corps.

Une blessure résultant des actes de violence, donnait lieu parfois à une épreuve singulière : Si d'une plaie à la tête ou à un membre était sorti un os pouvant, quand on le projetait sur un bouclier, à la distance de douze pieds, faire entendre un son, celui qui avait fait la blessure devait payer 36 solidi.

La loi ripuaire punit de la peine de mort avec confiscation des biens l'infidélité envers le roi, qui n'était point mentionnée dans la loi salique. Elle punit d'exil avec confiscation des biens, le meurtre d'un proche parent et aussi l'inceste. Ainsi le pouvoir public intervient dans la famille sans qu'il y ait de plaignant ni de composition. Il intervient aussi pour la punition de l'homme qui a donné l'hospitalité ou la nourriture à un voleur nanti des objets volés, et la peine subie par ce complice est la même que celle du voleur. Enfin, la peine capitale est établie par un article ainsi conçu : « Si un homme arrêté pour vol et légiti- » mement condamné a été pendu par ordre du prince ou est mort » sur un gibet, tous ses biens passeront à ses héritiers qui payeront » la valeur et le dommage. »

Un fils qui a perdu son père ne peut pas comparaître en justice avant l'âge de quinze ans. Il en est de même pour une fille ; ainsi l'âge de la majorité n'est plus le même que chez les Francs saliens et la condition des femmes est modifiée à leur avantage, puisqu'elles ont le droit de recourir personnellement aux tribunaux. Les peines portées contre l'homme qui a dépouillé le corps d'un mort et d'un mort enseveli sont restées les mêmes ; dans ce dernier cas, le coupable est encore déclaré *wargus,* c'est-à-dire qu'on pouvait le tuer impunément.

Le législateur adresse aux juges, en finissant, une menace sévère : « Avec l'assentiment général, la tradition paternelle et la coutume » légale, nous ordonnons, par dessus tout, que *optimates*, *majores*

Digitized by Google

» *domûs, domestici, comites, grafiones, cancellarii* et tous les hommes » élevés aux emplois de juges, dans la province ripuaire, ne reçoivent » aucuns présents qui puissent pervertir leurs jugements. Celui qui » sera coupable payera de sa vie. » On trouve un autre indice de la corruption des juges dans une dernière disposition qui prescrit au condamné de ne point payer le fredum, c'est-à-dire les frais de justice, au juge, mais de le payer, avec la composition, à la partie gagnante qui versera au fisc, devant témoins, le tiers de la somme reçue.

L'ordre des matières dans la loi ripuaire de l'an 630 n'a rien de commun avec celui de la loi salique rédigée dans la première moitié du ve siècle, deux cents ans auparavant.

(A suivre). Général FAVÉ.

Digitized by Google

ARTICLES D'HISTOIRE

Publiés dans des Revues françaises.

I

ÉRUDITION, ARTS, DOCUMENTS, BIOGRAPHIE.

L'Epigraphie doliaire chez les Romains, par M. A. GEFFROY, d'après des travaux de ROSSI, Gaetano MARINI, de MM. DESCEMET, DRESSEL et HÉRON DE VILLEFOSSE.

(Journal des Savants, mars 1886).

Il s'agit des petits textes écrits sur les ouvrages céramiques, sur les lampes, sur les conduites de plomb. C'est l'histoire de la vie privée.

Les éléments de la Diplomatique pontificale. Histoire et définition des documents apostoliques, par M. le Cte DE MAS LATRIE, de l'Institut.

L'auteur, qui a longtemps résidé à Rome, donne l'histoire extérieure des formes employées par la Cour pontificale pour les édits, brefs, bulles, lettres, etc. C'est une définition des documents par les moyens qui servent à les reconnaître et à les classer.

MUNTZ. *Les origines du Réalisme dans l'art italien et dans l'art hollandais.*

(Revue des Deux-Mondes, 1er avril 1886).

C'est de l'histoire de l'Art proprement dit; mais au point de vue de l'histoire générale ou de l'esprit humain, il est intéressant d'y

Digitized by Google

constater la loi d'alternance entre les écoles qui cherchent la vérité au risque de l'accidentel et de la vulgarité, et les écoles qui ramènent une idée abstraite préconçue, et tombent facilement dans la convention fade. Les deux sont légitimes, et outre qu'elles sont des moments de l'histoire, elles répondent à deux genres d'esprits; et les esprits complets ne peuvent se passer de la nature ni se soustraire à la tyrannie très juste de la forme en soi. Des détails sur les primitifs réalistes du XIVe siècle italien, et sur l'école de sculpture flamande et bourguignonne, Sulter, par exemple, sont la partie neuve de cet article.

Le Chant populaire du frère mort, d'après M. G. Politis, par M. Jules Girard.

(Journal des Savants, mars 1886).

Discussion sur la véritable version de la plus célèbre des chansons populaires de la Grèce, qui se retrouve aussi dans les chants serbes. Plusieurs érudits disputent sur la priorité qui doit être attribuée à l'une ou à l'autre nation. Quelle que soit l'attribution, fort difficile à établir, il n'en est pas moins remarquable combien les sentiments de la famille, de la patrie et de la présence des morts sont semblables chez les deux nations. Mais ce qui semble plus purement grec, c'est la religion du serment.

Documents inédits sur la vie de Charles IV de Lorraine, tirée des papiers de son Confesseur, par M. J. Faviet.

(Revue historique, mai-juin 1886).

C'est l'histoire d'un fou, qui veut se marier avec toutes les femmes. L'intérêt consiste dans ce qu'on y voit se dépenser de volonté, de politique, d'intrigue, dans cette première partie du XVIIe siècle, entre les princes, les ecclésiastiques, les femmes, les conseils municipaux; c'est l'époque type de la vie privée, entre la période des guerres religieuses qui est close et celle des opinions politiques qui ne s'ouvrira guère qu'après les conquêtes de Louis XIV.

Digitized by Google

Le Grand Condé, à propos de l'ouvrage de M. le duc d'Aumale, par M. BRUNETIÈRE.

(Revue des Deux-Mondes, 1er avril 1886).

M. Brunetière fait surtout ressortir l'instruction complète du héros et ce qu'il y avait de laborieux et de calculé dans son génie militaire. Il touche à l'histoire générale par une théorie de l'effort personnel comme facteur des événements.

Les Servantes des pauvres, religieuses et laïques, par M. Louis FERRON.

(Nouvelle Revue, 15 mars 1886)

Contient des détails intéressants sur les difficultés élevées entre l'administration des hôpitaux et les Augustines de l'Hôtel-Dieu, depuis l'institution des délégués laïques, 2 mai 1505, jusqu'à nos jours.

Les Tentatives d'évasion de Marie-Antoinette au Temple et à la Conciergerie, par M. Léon LECESTRE.

Histoire, surtout documentaire, de faits peu connus.

II

HISTOIRE POLITIQUE.

MOUVEMENTS DES PEUPLES.

L'Inde, d'après les travaux de la Commission anglaise, par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(Journal des Savants, février 1886).

Identification de Gravasti avec Sahet-Nahet. Les ruines en sont restées jusqu'à Houen-Thsang, qui les a décrites (VIIe siècle). Kapilavastou retrouvée près de Gorakpour entre Patna et Bénarès.

Digitized by Google

Ceci regarde les origines boudhistes. Ce qui suit fait rentrer dans l'histoire une légende antérieure de plusieurs siècles, le combat des Kourous et des Pandava. La place de Dharma-Ksêtra est telle que le Mahabarata décrit le champ de bataille.

L'Immigration Malaise à Madagascar a-t-elle précédé ou suivi l'introduction de l'hindouisme à Java? par M. Aristide MARRE.

(Le Muséon, revue internationale).

Précédé.

La langue malgache n'a jamais éte envahie par le sanscrit et a conservé les racines grand-polynésiennes.

Etudes sur la Numismatique gauloise, par M. SERRURE.

(Même Revue).

L'auteur distingue selon les temps :

1° Les monnaies religieuses et nationales, qui remontent à l'époque de la grandeur gauloise. IVe siècle avant J.-C. ;

2° Des monnaies de fédérations, qui marquent l'époque de fractionnement;

3° Des monnaies personnelles des chefs, qui précèdent immédiatement l'arrivée de César.

Les origines de l'Histoire d'Allemagne. — La Foi et la Morale des Francs, par M. Ernest LAVISSE.

(Revue des Deux-Mondes, 15 mars 1886).

La thèse est que le christianisme, devenu barbare sous les Mérovingiens, fut impuissant à modifier leur barbarie. Les causes en étaient dans la stérilité intellectuelle de l'*Église* (pourquoi ne pas dire *Clergé?*) après l'âge des docteurs, il n'y eut plus que des administrateurs. Le type de ce clergé est Grégoire de Tours, fort honnête homme,

Digitized by Google

mais dont la superstition était prodigieuse et qui n'avait d'autre critérium de la morale que la plus étroite orthodoxie. L'Eglise d'Occident était dans l'anarchie, l'auteur oppose à cet abaissement le tableau de l'Eglise d'Irlande, restée plus fidèle à ses origines grecques. La Germanie et le christianisme ne se pénétreront mutuellement que lorsque les Carlovingiens s'allieront à l'évêque de Rome, dont la suprématie, jusque là nominale, deviendra effective. Le pape et le roi des Francs seront ainsi les fondateurs de la Société germanique.

Cette étude d'histoire très générale, pleine de sens historique, de vues supérieures, atteint presque à de la philosophie de l'histoire. Même les généralités débordent les cadres et amènent des détails étrangers au sujet. Mais le sentiment de l'histoire des idées et des grands contre-coups des mouvements humains est très présent et bien rare aujourd'hui.

Croisades bourguignonnes contre les Sarrazins au XIe *siècle*, par M. Ernest PETIT DE VAUSSE.

(Revue historique, mars-avril 1886).

Ce sont des faits, qui prouvent que la fondation du royaume de Portugal avait eu de longs et nombreux précédents. La première dynastie capétienne en Bourgogne fonda le royaume de Castille. Il est à regretter que l'étude ne présente ni philosophie, ni tableau du temps.

Le royaume d'Arles et de Vienne, de la mort de Frédéric II et ses relations avec l'Empire à la mort de Rodolphe de Habsbourg, par M. Paul FOURNIER.

Quoique composée surtout de faits particuliers, cette histoire permet de juger des forces respectives des partis et de la direction des idées à l'époque la plus vraiment européenne de la lutte des Guelfes et des Gibelins.

Digitized by Google

Histoire des Impôts. — Les Impôts démocratiques du XIVe *au* XVIe *siècle à Florence*, par M. Léon Say.

(Revue politique et littéraire, 8 mai 1886).

Il s'agit des tentatives qui semblent avoir pour but de transformer l'impôt, qui est de sa nature une contribution proportionnelle de chacun aux charges publiques suivant ses facultés, en institutions réparatrices destinées à atténuer l'inégalité des fortunes, car telle est en effet l'intention indirecte des impôts sur le capital et des impôts progressifs, établis par les Médicis. Les conséquences étaient qu'on avait moins d'intérêt à être riche.

Il faut se contenter de signaler cette étude, fragment d'un ouvrage étendu.

Une Invasion prussienne en Hollande, en 1787, par M. Pierre de Witt.

(Revue des Deux-Mondes, 1er mars 1886).

C'est de l'histoire par ressorts individuels. On y voit qu'après le traité de Lavauguyon, 1785, qui nous faisait tout-puissants en Hollande, l'énergie de la princesse de Prusse, femme de Guillaume IV, releva le parti Stathoudérien. Elle obtint l'appui des armes de son frère, le roi de Prusse. Le duc de Brunswick la ramena en triomphe à Amsterdam.

Alléguer des causes particulières, la mort de M. de Vergennes, l'incurie de Loménie de Brienne, qui n'eut ni argent ni armée, la finesse de l'envoyé de Grande-Bretagne, Harris, qui lia la Prusse à l'Angleterre, la trahison du généralissime margrave de Salm, c'est une bonne morale pour les responsabilités personnelles.

Mais d'où venait la cause des causes? à savoir la faiblesse militaire des républicains ? Ceux-ci ne doutent de rien : ils ne demandent à Louis XVI que trois armées de vingt mille hommes chacune : l'une viendra par mer, l'autre par Flandre, l'autre par Givet, à travers quarante lieues de pays ennemis. Pourquoi l'armée hollandaise, la noblesse et le peuple étaient-ils orangistes?

M. de Witt a dans le parti républicain des gloires domestiques. L'un des chefs patriotes d'Amsterdam dans l'épisode qu'il raconte,

Digitized by Google

était de l'illustre famille du grand pensionnaire. La même histoire a été dictée au général Montholon par Napoléon. C'est un beau récit oratoire, à la louange du même parti. Mais si les Orangistes savaient peindre, ils nous expliqueraient le mystère de la double Hollande et pourquoi le nom de patriote conviendrait aussi bien au parti stathoudérien qui, plus injuste dans ses moyens et méritant moins de la civilisation en général, fut cependant plus fidèle aux origines teutoniques de la race néerlandaise et aux origines protestantes des Provinces-Unies.

La Fuite de Louis XVI et le Plan d'intervention, en 1791. Varennes et Pillnitz, par M. Albert Sorel.

(Revue des Deux-Mondes, 15 mai 1886).

C'est le fragment d'un livre qui paraît; il est bon cependant d'en signaler les lumières que ce chapitre jette sur le caractère des acteurs: Léopold, Catherine, Gustave III, Bouillé. La déclaration de Pillnitz que, selon Mallet du Pan, les politiques ont rangée dans la classe des comédies augustes, rédigée pour dispenser l'Europe d'intervenir, fut tellement interprétée par les princes émigrés dans un sens tout opposé, qu'elle exaspéra les Français et fut une des causes de la guerre.

L'Espagne à l'époque de la Révolution française, par M. Al. Tratchevsky.

(Revue historique, mai-juin 1886).

Excellente histoire de la politique de Charles IV et de ses célèbres ministres d'Aranda, Campomanès, Florida Blanca ; écrite d'après les papiers de l'ambassadeur de Russie à Madrid. Zinoviev. 1774-1793.

Le général Dugommier, par M. Vauchelet.

(Revue historique, mars-avril 1886).

Dugommier, pour les Créoles le *Lafayette des îles du Levant*, pour les Français le libérateur du Midi, qui couvrit la Provence par la prise

Digitized by Google

de Gistelle, qui devina Bonaparte et qui reprit Toulon aux Anglais, le Roussillon aux Espagnols, était devenu avant la Révolution aussi peu militaire que possible. Officier à quinze ans, en 1753, il s'était retiré du service après dix ans, et dès lors avait mené à la Guadeloupe la vie de planteur. La Révolution en fait un politicien, qui se met à la tête d'une révolte de blancs contre le gouverneur royal de la Martinique. (On sait que la résistance à la révolution fut dirigée par les hommes de couleur). Il se ruine, sa famille le croit fou; les agités de la Guadeloupe l'envoient en France, où il gagne l'amitié de Marat et c'est tout à fait en intrigant politique qu'il devient général des armées du Midi. Après ses victoires, qui réellement ont délivré la France au Midi, il est tué à la tête de son armée. Sa famille meurt dans la misère.

Cette histoire est racontée avec détails, mais sans enseignement. Celui qu'on en peut tirer est que la folie de cette époque faisait sa grandeur. Un homme tel que Dugommier, aujourd'hui, ne serait qu'un vulgaire faiseur d'affaires en politique, finirait riche et inutile. La société était réglée et les caractères fous; quand la société se dérègle, les caractères deviennent sages et les grandes actions impossibles. Mais alors on ne criait pas à tout le monde d'arriver, et quand une supériorité se produisait, elle était d'abord reconnue.

Cet article, fait avec les archives de la guerre et diverses histoires des colonies, rempli de pièces justificatives, fait pénétrer dans la vie administrative d'alors, qu'on se figure bien à tort avoir été désordonnée. Les autorités de l'ancien régime et de la Révolution ne péchaient que par trop de formalisme. L'exaltation publique réparait tout.

La Bourgeoisie française sous le Directoire, par M. Bardoux.

(Revue des Deux-Mondes, 15 mars 1886).

Horreur et dégoût de la Terreur, maintien des principes révolutionnaires, esprit de liberté politique et religieuse, c'est l'opinion dominante sous le Directoire. M. Bardoux l'incarne en Camille Jordan et Royer-Collard, qui semblent un peu plus réacteurs qu'il ne croit. Après fructidor, la haute bourgeoisie renonce à la liberté, conserve l'égalité

Digitized by Google

civile et politique, ne conçoit que l'idée d'une Eglise d'Etat gallicane et d'une administration unitaire. Le Consulat réalise cet idéal et sauf ces modifications égalitaires, reconstruit peu à peu l'ancienne société.

L'intérêt de l'article réside surtout dans la partie qui traite des Idéologues réfugiés dans la Société d'Auteuil. M. Bardoux voit surtout en eux les survivants du XVIIIe siècle et ne paraît pas supposer que leur tradition se soit transmise au XIXe. Le nom de Fauriel, qu'il cite, aurait dû l'avertir.

L'école historique et philosophique française, telle qu'elle se résume en Saint-Simon et Auguste Comte, Sismondi, même en Guizot et Augustin Thierry, doit tout à Turgot, à Condorcet, à Volney, rien à l'Allemagne et très peu à l'Angleterre. Plus tard elle se confondra en Michelet, Quinet, avec la gauche du romantisme. Mais la tradition ne s'éteignit pas et le fossé qu'ont semblé creuser Chateaubriand et Bonaparte fut bien vite envahi par une végétation indigène.

Les mots de bourgeois et de bourgeoisie reviennent trop souvent dans cet article. Au fond rien n'était moins hommes de caste que les esprits du XVIIIe siècle; ceux de toute classe raisonnent toujours au point de vue abstrait du genre humain. C'est ce qui ne s'était pas encore vu et ce qui est devenu assez rare.

Louis Riel et l'Insurrection canadienne, par M. C. DE VARIGNY.

(Revue des Deux-Mondes, 15 février 1886).

Riel, catholique, français, demi-blanc et canadien représente très bien l'autonomie et l'autochthonie d'un pays qui n'est pas anglais et qui ne veut pas devenir américain. Toutes réserves faites sur la valeur de l'homme et de ses moyens, on voit que Riel était cohérent et sympathique.

La *France indienne* manquée en Floride, par l'incapacité et l'incurie du gouvernement de l'ancien régime, par les jalousies des colons et des jésuites, est peut-être à la veille de se refaire au Canada. Ce qui est à noter, c'est la présence d'une race métisse très nombreuse, même chez les Américains du Nord, qui ne s'en vantent pas.

Digitized by Google

La France et la Prusse de 1867 à 1870, par M. Rothan.

(Revue des Deux-Mondes, 15 février 1886).

Continuation. Armements simultanés. L'Autriche et la Russie vers la France. La France n'accueille que l'Autriche.

Suite. — Violation de la Convention de Septembre, Rattazzi.

(Revue des Deux-Mondes, 1er mai 1886).

L'auteur explique par le détail les difficultés de l'Italie officielle dans la marche aveugle sur Rome où la pousse le parti révolutionnaire. Dans toute cette série, les faits manquent un peu de concentration.

Les Sociétés secrètes chez les Arabes et la conquête de l'Afrique du Nord, par M. d'Estournelle de Constant.

(Revue des Deux-Mondes, mars 1886).

Ces Sociétés sont à base religieuse. La confusion du spirituel et du temporel explique tout l'Orient musulman.

D. Rostrituerto. *Le Dictionnaire biographique espagnol de l'Académie d'histoire de Madrid.*

(Revue historique, mars-avril 1886).

Critique sévère du modèle donné par l'Académie et indication des valeurs bibliographiques qui doivent entrer dans la composition d'un dictionnaire biographique.

Pellegrino Rossi, bourgeois de Genève, 1816-1833, par M. Henri d'Ideville.

(Même Revue).

Intéressant tableau d'une société intellectuelle cosmopolite, reçue, au confluent des trois grandes races de l'Occident, par une aristocratie

Digitized by Google

puritaine. L'accueil bienveillant fait à Rossi tient surtout à ses excentricités, moins choquantes pour une société fermée que pour un vague public tel que celui que Rossi trouva ensuite en France.

Le sujet de l'article est Rossi professeur de droit public et son projet de révision de la constitution helvétique, qu'on n'accepta pas. L'article est surtout curieux au point de vue de l'histoire des centres secondaires de civilisation.

III

HISTOIRE DES IDÉES.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

Le Matriarcat, étude sur les origines de la famille,
par M. Paul LAFARGUE.

(Nouvelle Revue, 15 mars 1886).

Le Livre de Bachofen, das Mutterrecht (*le Règne de la Mère*) 1861, n'est pas traduit en français; mais les idées principales en sont connues des érudits ; on connaît aussi les travaux de Mac Lennan, Sir John Lubbock et de M. Giraud-Teulon, sur *les Origines de la Famille.* M. Lafargue vient aujourd'hui résumer la question d'après les voyageurs et les écrivains, et notamment d'après un grand ouvrage de l'américain LEWIS MORGAN, *Ancient Society*, 1877.

L'auteur étudie la famille maternelle chez les Naïrs de l'Inde, les Touaregs, dans l'ancienne Egypte. La définition qu'il donne de la famille naïre est la plus précieuse et peut servir de type à celles des anciennes sociétés fondées sur l'autorité maternelle.

« La mère ou, à son défaut, sa fille aînée était le chef de la famille; » son frère aîné, nommé le *nourricier*, en gérait les biens; le mari » était un hôte, il n'entrait dans la maison qu'à des jours déterminés, » et ne s'asseyait pas à table à côté de sa femme et de ses enfants. » Les Naïrs, dit Barbosa, ont un respect extraordinaire pour leur mère;

Digitized by Google

» c'est d'elle qu'ils reçoivent biens et honneurs, ils honorent égale-
» ment leur sœur aînée, qui doit succéder à la mère et prendre
» la direction de la famille. »

Quand le livre de Bachofen parut, on ne manqua pas de dire que c'étaient les Indo-Celtes qui avaient dû apporter dans la civilisation l'institution de la famille patriarcale. Mais la polygamie des Sémites n'est pas moins patriarcale que la monogamie du Nord. D'ailleurs il suffisait de lire ce que César a dit des Bretons, Tacite des Germains, et tant d'auteurs grecs et romains des anciens Perses pour reconnaître qu'aux premières époques de leur histoire, les Indo-Celtes ne soupçonnaient pas que le père pût devenir le chef de la famille. Il suffirait de lire les Euménides d'Eschyle pour voir en action la lutte des deux systèmes. Clytemnestre n'a pas de remords, attendu que son mari, qu'elle a tué, n'est pas de sa famille; Oreste est la personnification du remords parce qu'il a commis le plus grand des crimes. Le règne des mères était lié à la religion des Divinités athéniennes. Les Dieux de l'atmosphère, qu'Eschyle appelle les Jeunes Dieux, Apollon, Athéné, prennent parti pour l'évolution qui a établi la famille paternelle. Eschyle est visiblement du parti des anciennes mœurs et des religions primitives; de là l'accusation d'impiété.

M. Lafargue n'accorde-t-il pas trop facilement que la famille paternelle est d'institution plus récente? Qui nous prouve que le Règne des Mères, loin d'être une forme ancienne, n'était pas le dernier terme de civilisations très avancées, dont nous ne connaissons pas les origines? et l'autorité maritale et paternelle, un usage de tribus barbares qui l'imposaient par conquête? — La famille paternelle existe aussi chez des sauvages. La ridicule *Couvade* des Basques, des indigènes américains, qu'on retrouve dans le mythe de *Bromios*, montre bien que l'idée de substituer le père à la mère ne demande un grand développement ni intellectuel ni social.

Les Origines de la Bible, histoire et légende.

(Revue des Deux-Mondes, 1er et 15 mars 1886).

Que la tradition ait réuni en un seul corps tous les monuments ou tous les débris de monuments du génie poétique, romanesque,

Digitized by Google

historique, politique, religieux, sacerdotal et moraliste des anciens Hébreux; que ces éléments divers aient été remaniés en vue de faire remonter aux temps mythiques la doctrine de l'Unité divine et aux Temps héroïques la Loi de Moïse; que ce double travail ait amené à classer les livres selon la chronologie des époques qui y sont décrites, c'est ce qui aurait rendu impossible de rétablir le texte ou l'ordre primitif, si heureusement les auteurs de la récension n'avaient procédé avec peu d'adresse. Mais ils ont juxtaposé les versions, ou disposé successivement les ouvrages, sans les altérer suffisamment et c'est ce qui permet aujourd'hui de rapporter à leur vraie date un assez grand nombre de ces compositions.

Il suffit à l'objet du présent *index* d'en marquer la suite selon les temps, telle qu'elle paraît résulter des deux articles, dont les conclusions sont souvent plus prudentes que formelles.

Classification des livres hébreux d'après la date probable de leur composition. — Littérature du Nord, composée à Béthel ou à Sichem. — *Chants populaires et Histoires patriarcales. — xe siècle* (av. J.-C.).

1. Sur la source de Beer, au sud de Moab. Prototype de la Légende sur la source que Moïse fait jaillir du rocher.
2. Sur la prise d'Hébron.
3. IVe chapitre de la Genèse. (Mythes phéniciens sur les premiers inventeurs).
4. Chant de Lamech à ses femmes.
5. L'Amour des fils de Jahvé pour les filles des hommes. — Les Géants.
6. Ivresse de Noé. Malédiction de Cham. Cantilène ethnographique qui s'y rattache.
7. Chapitre XIV de la Genèse.
8. Ch. XV. Alliance de Jahvé et d'Abram.
9. Ch. XX. Abram chez Abimelech.
10. Israël.
11. Jacob-el.
12. Roman de Joseph.

Digitized by Google

Xe SIÈCLE.

Littérature du Nord. (Siloë ou Sichem).	*Littérature du Sud.* (Jérusalem).
Récit Jéhoviste.	Récit élohiste.
Le Dieu suprême des Juifs appelé Jahvè.	Les Dieux appelés Elohim, peu à peu personnifiés en un seul.
13. Rencontre de Jahvè et de Moïse ou Théophanie du Sinaï.	Cantique du passage de la Mer Rouge. Décalogue.
Reprise des Chants héroïques. Sephes Midhamot Jahvè. — Chants des guerres de Jahvè. — Cycle de Caleb et de Josué.	Sepher Hay Jaschar. Récits militaires analogues aux Sepher Midhamot Jahvè.
3. Le maschal de Balaam.	
4. Chant sur la bataille de Gabaon.	
5. Cantique de Déborah.	
6. Elégie sur la mort de Jonathas.	
7. Elégie sur la mort d'Abner (toutes deux attribuées à David).	
Le livre de l'Alliance.	
Genèse : La Chute. — La Grâce.	Genèse. Les hypothèses cosmiques des Chaldéens. — La création.
Philosophie du péché.	
Partie jéhoviste du livre des nombres.	Partie élohiste du livre des nombres.
Parties de Josué.	Parties de Josué.
Le fond du Livre des Juges.	Parties des Juges.
La moitié du Livre de Samuel.	Eléments du Livre de Samuel.

David et Salomon. — L'écriture se répand.

Nombreuses productions administratives.

Annales.

Littérature prophétique.
(Elie et Elisée).

Rédaction des traductions orales sur les personnages mythiques. (Abraham, Jacob, Joseph). Evhémérisme.

Littérature du Sud. — Isaïe. Les XX premiers chapitres.

Sous les rois avant Josias. — Eléments de la Thora, dont le Deutéronome n'est qu'un développement (ou une analyse?).

Le Lévitique. Législation sacerdotale, sorte de Pandectes, dont la rédaction prend deux siècles.

Josias. — Le Deutéronome, découvert par le prêtre Helcias. (Com-

Digitized by Google

posé en quelques jours pour répondre aux nécessités du moment puritain).

Jérémie.

Après Josias et même après la Captivité. — Continuation de la rédaction du Lévitique.

Fin de l'Exode.

Grande partie des Nombres et de Josué.

Crise du sacerdoce. — Ezéchiel.

Retour à Jérusalem. — Le second Isaïe.

Fusion du récit élohiste et du récit jéhoviste.

Ruth, pastiche du temps des Juges.

Chronique des paralipomènes. (IVe siècle av. J.-C.).

Les deux articles ne parlent pas de la plupart des livres prophétiques, ni des ouvrages de morale tels que l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, les Proverbes, ni des livres historiques, tels que les Machabées. M. Renan a traité ailleurs de la date de ces ouvrages. Il termine l'étude dont il s'agit ici, par une ingénieuse comparaison entre les temps héroïques des Hébreux et ceux des Grecs; entre l'épopée grecque ou sanscrite et le récit hébraïque.

Etude critique sur l'authenticité du Pentateuque,
par M. F. Vigouroux, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice.

(Revue historique, 1er avril 1886).

L'auteur professe que les cinq premiers livres du recueil hébraïque forment un ouvrage unique et systématique, écrit par Moïse. Le sous-titre indique assez bien le principe de son argumentation, *d'après l'examen intrinsèque de son contenu.* Il s'appuie surtout sur ce que dans les récits et les documents législatifs il est constamment question de l'Egypte, ce qui prouve qu'on venait de la quitter et qu'il s'agissait, ou d'en éviter les institutions, ou de les adapter aux nécessités de la nouvelle société.

Il semble qu'il y ait, dans cette méthode, confusion entre l'époque décrite et l'époque décrivante, car si c'est le sujet d'un document qui en détermine la date, il faudra bouleverser toute l'histoire littéraire.

Digitized by Google

Henri Heine, par M. VALBERT.
(Revue des Deux-Mondes, 1er avril 1886).

Nous pouvons citer ici, après cet article et ceux de M. Renan, l'article de M. Valbert (V. Cherbuliez), sur H. Heine, parce que, très sensément, le critique voit dans le poète un Sémite et non un Allemand, et qu'à propos des poètes gnomiques ou moralistes de l'ancienne Judée au nombre desquels il le range (les auteurs de l'Ecclésiaste, de l'Ecclésiastique, des Proverbes), il donne une courte et admirable définition de la poésie hébraïque.

Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par M. Alfred MAURY.
(Journal des Savants, février 1886).

Ce compte rendu est fait des travaux de François Lenormand et de son continuateur, M. E. Babelon, et d'après les fouilles de M. de Sarzec.

Il s'agit de la Chaldée et de l'Assyrie, deux civilisations dont il aurait été intéressant de déterminer la différence.

Les résultats principaux signalés par M. Maury sont que l'arrivée des Chamites ou Couschites dans le bassin de l'Euphrate est antérieure à l'inondation connue sous le nom de déluge de Xisuthre et type du déluge des livres juifs, que le premier empire Chaldéen fut Couschite; que le Sumérien ou Accadien, car il s'agit de deux circonscriptions voisines, ne fut ni Sémitique ni Ouralo-altaïque. C'était déjà une langue morte au temps de Nabuchodonosor, probablement un idiome Cophte ou Berber.

La chronologie des rois d'Accad commence 3800 ans avant Jésus-Christ. (Alors pourquoi dire que cette civilisation a pris naissance en Assyrie, dont tous les monuments sont seulement de 2000 ans avant Jésus-Christ, je parle des plus anciens ?) Suivent les rois de Soumir (les fameux *patesi* de Goudéah dont les statues sont au Louvre); enfin les premiers Ninivites ou Couschites (de Ninive à Sardanapale). Sardanapale est ici un personnage fabriqué de plusieurs, comme le Sésostris égyptien. — Enfin les Sagonides, ou les Sardanapales historiques, xe siècle avant Jésus-Christ.

Quelle est cette race, Couschite ou Chamite ?

Digitized by Google

Tirynthe et les fouilles en pays classique, par M. Emile BURNOUF.

(Revue des Deux-Mondes, 1er mars 1886).

On peut résumer ainsi les objections de M. Burnouf contre le système de Schliemann :

1. Ce que Schliemann prend pour palais homérique est le temple et les édifices annexes du temple d'Héraclès, la divinité topique des Tyrinthiens, d'où il suit que l'époque est plus récente.

2. L'application des vers d'Homère aux objets trouvées dans les fouilles ne peut servir de preuve à l'attribution des objets à un peuple ou à une époque.

Cette objection rentre dans l'objection générale d'évhémérisme qu'on peut faire à Schliemann. Il voit partout des individus qui ont vécu ; il ne tient aucun compte de la formation des mythes par la personnification de forces naturelles ou phénomènes cosmiques.

M. Burnouf, très décidé en sens contraire, comme tous les indianistes, ne s'avance-t-il pas beaucoup quand il assure que les mythes grecs sont en majorité d'origine aryane ? Il suffit de citer les noms de certaines divinités : Aphrodite, Artémis, Athénê, Hephaistos, pour rappeler combien la religion grecque a d'origines sémitique et cophte. Le génie grec est une fusion ; la lumière est venue du Nord ; la langue est du sanscrit ; la tribu hellénique est un clan celtique. Mais la civilisation matérielle est venue du Midi, avec les arts, les formes politiques et au moins la moitié des dieux.

3. Une autre objection est forte : les objets d'arts trouvés dans une ville ou un monument ne prouvent pas qu'il y ait eu pénétration ethnique, mais commerce. Les Phéniciens n'ont envahi que les côtes. En effet, qui verrait nos tables et nos vitrines pourrait aussi bien dire que nous avons été conquis par les Japonais.

Comme Schliemann, M. Burnouf reconnaît que les poteries sont de meilleurs indices historiques que les grands monuments. Il ne s'agit que de creuser, car les anciens bâtissaient sur des décombres. De là les sept Ilions, les trois Romes, les Egyptes superposées, et ce qui reviendrait au jour de l'ancienne Grèce, si on creusait. L'élévation sur cave a rendu les civilisations modernes impossibles à enfouir, mais

Digitized by Google

aussi à relever, si on les détruisait. Nous démolissons, les anciens recouvraient.

Un des hérétiques condamnés à Paris, en 1277, par M. HAURÉAU.

(Journal des Savants, mars 1886.

Il s'agit de Siger ou le second Boèce, nominaliste, commentateur d'Aristote.

Recherches nouvelles sur l'histoire du Joachimisme, par M. Em. GEBHART.

(Revue historique, mai-juin 1886).

Trois pages éblouissantes de Michelet, dans l'introduction de la *Renaissance* (1855), un article pesé et bien débattu de M. Renan, inséré dans la Revue des Deux-Mondes, en 1865, publié définitivement dans les *Nouvelles études d'histoire religieuse*, où il est surtout question de l'authenticité de l'*Evangile éternel*, c'était tout ce que nous connaissions sur la Religion du Saint-Esprit. M. Gebhart nous démontre que la Cour de Rome ne déclara hérétiques les disciples de Joachim de Flore que contrainte par la Sorbonne, qui d'ailleurs falsifia les textes. Mais la haine des gallicans dominicains et péripatéticiens de Paris contre l'idéalisme des Italiens et surtout leur jalousie contre l'ordre de Saint-François expliquent amplement ces supercheries scolastiques.

Histoire religieuse, la vie de Luther, d'après M. KUHN, par M. E. DE PRESSENSÉ.

(Revue politique et littéraire, dite Revue bleue, 27 février 1886).

Si l'ouvrage est tel qu'on peut se le figurer par l'article, il est bien vide. Des éclaircissements de détail ne sont pas de l'histoire. Ce qui fait la biographie, et ce qui fait que la biographie est de l'histoire, ce n'est pas de traiter de l'époque à propos de l'homme, car c'est là manquer aux lois du genre; ce n'est pas davantage de rectifier des faits, car alors c'est contribution à l'histoire et non histoire. C'est d'éclaircir le mystère étrange qui veut qu'un individu comme un autre, souvent plus sot et plus malhonnête qu'un autre, soit précisément le tabernacle dans lequel l'Idée s'est promenée, la statue creuse par laquelle le dieu a parlé.

Digitized by Google

Les Principes de 1789. — La déclaration des Droits de l'Homme en Amérique et en France.

I. Les Déclarations des Droits américains.

(Revue politique et littéraire, 21 avril 1886).

II. La Déclaration des Droits en 1791,

(Même Revue, 1er mai 1886).

Par M. Paul JANET.

M. Paul Janet rappelle : que si la France a emprunté la Déclaration des Droits à l'Amérique, qui en effet l'avait introduite dans la politique, elle l'avait préparée par sa philosophie à laquelle les Américains l'avaient empruntée.

M. Janet se propose de démontrer que les droits revendiqués par la France ne sont pas des droits indéfinis et illimités, ils sont tous accompagnés de leurs restrictions. (C'est une réponse aux critiques d'Auguste Comte et de son école).

Il poursuit : Les droits de l'homme ne sont pas une induction idéologue née d'une métaphysique arbitraire. Ce sont des besoins réels, concrets, déterminés, d'une société spéciale.

La Révolution n'avait pas pour objet la création *à priori* d'une société idéale, mais l'affranchissement d'une société vivante. Le caractère de généralité et d'abstraction représentait une phase de l'esprit humain, non le travers d'un peuple. (Réponse aux critiques de M. Taine). On demandait tout à la fois parce que tout manquait à la fois. Les Anglais avaient découvert le citoyen, les Français découvrent l'homme.

M. Caro avait déjà soutenu contre l'école de Darwin la légitimité des principes de 1789, mais il se plaçait à un point de vue plus abstrait et plus conforme, à ce qu'il semble, aux doctrines de la Révolution. M. Janet cherche plutôt à atténuer le caractère de subjectivité absolue que les écoles positivistes et socialistes reprochent aux doctrines révolutionnaires.

Digitized by Google

Historiquement, M. Janet distingue formellement les trois déclarations américaines : 1° La déclaration d'indépendance de 1774, qui *contient des vérités évidentes* sur le droit; c'est celle-ci qui est la véritable déclaration des droits, au sens où l'entendaient les philosophes français du XVIIIe siècle. 2° La Déclaration des droits de Philadelphie, 1775, qui invoque des libertés traditionnelles; 3° Les *Amendements*, 1789, qui rappellent les libertés anglaises classiques.

La Sophistique et Socrate, d'après M. Ed. ZELLER, par M. Ludovic CARRAU.

Cet article n'apprend rien, quoique la science française y soit louée outre mesure aux dépens de la science allemande. Du reste, pourquoi présenter comme énigmatique une situation aussi claire et qui se renouvelle si souvent? Après les écarts de la pensée, la morale reste le roc auquel on se rattache en dernier ressort. Toute la question est de savoir pourquoi elle est aussi irréalisable que la vérité est insaisissable.

Les Religions grecques, par M. Victor DURUY.

(Revue des Deux-Mondes, 1er avril 1886).

L'article est conçu surtout au point de vue moral. Le dégagement de l'idée morale des mythes tout matériels et poétiques de l'Antiquité payenne est bien saisi. Il y est trop convenu que toute moralité religieuse aboutisse forcément au Christianisme. Nous retrouvons ici ce préjugé des historiens que chaque époque n'existe qu'en vue de l'époque suivante et toutes en vue du progrès définitif. Peut-être sera-ce un affranchissement de la science historique d'en éliminer ce que j'appellerai la catégorie de l'*anticipé*, et de prendre chaque époque, chaque religion, chaque société, chaque organisme ou personnage, en soi, par soi et pour soi.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

au XVIIe siècle.

LES HARAS.

Dans le chapitre précédent, nous avons constaté avec regret que, malgré toute sa sollicitude, Colbert ne sut pas toujours prendre les mesures nécessaires aux progrès de l'agriculture. Mais nous sommes heureux de le dire, il rendit pourtant un immense service à l'Etat en s'intéressant vivement aux haras, dont il avait compris la haute importance. Il fut, il faut le reconnaître, le premier ministre qui travailla sérieusement à l'amélioration de l'espèce chevaline trop négligée depuis quelques siècles, et, s'il n'institua pas les haras, il eut du moins la gloire de les reconstituer et d'en établir un plus grand nombre. Ayant en vue d'améliorer les races, non seulement il engagea les propriétaires à conduire les juments aux haras, mais encore il se fit un devoir de procurer aux propriétaires des étalons choisis qu'il envoyait dans toutes les provinces.

Aux premiers temps de notre histoire, le cheval était en haute estime. Les Gaulois nos pères faisaient du cheval leur principale occupation. Chez eux l'équitation était poussée au plus haut degré, et nous apprenons par Arrien et par Strabon que les Gaulois, excellents cavaliers, se battaient mieux à cheval qu'à pied. Lorsqu'un guerrier gaulois mourait, on l'inhumait avec ses armes, et l'on immolait sur sa tombe les animaux qu'il avait aimés, entre autres son cheval, pour qu'il pût l'accompagner dans l'autre monde.

En prenant pied sur le sol gaulois, les Francs s'approprièrent tout d'abord et comme par instinct les habitudes équestres des Gaulois et des Romains. Il n'était pas un chef qui ne fût fier d'avoir une belle et bonne monture. Aussi tous avaient-ils une affection particulière

Digitized by Google

pour ces excellents animaux qui partageaient constamment leurs fatigues et leurs dangers. Nous savons encore qu'au sixième siècle il y avait déjà des comtes des écuries du roi et de la reine, [1] et vers le même temps, parmi les curieux détails sur les habitudes de l'ancienne France, nous trouvons la description suivante d'une course de chevaux :

« Ma bonne grand'mère, écoutez-moi, j'ai envie d'aller à la fête.
A la fête, aux courses nouvelles que donne le roi.
. . . . Il a équipé son poulain rouge ; il l'a ferré d'acier poli.
Il l'a bridé, et lui a jeté sur le dos une housse légère ;
Et il lui a attaché un anneau au cou et un ruban à la queue.
Il l'a monté et il est arrivé à la fête nouvelle.
Comme il arrivait au champ de fête, les cornes sonnaient,
La foule était pressée, et tous les chevaux bondissaient.
Celui qui aura franchi la grande barrière du champ au galop
En un bond vif, franc et parfait, aura pour épouse la fille du roi.
— A ces mots son jeune poulain rouge hennit à tue-tête,
Bondit et s'emporta et souffla du feu par les naseaux,
Et jeta des éclairs par les yeux, et frappa du pied la terre
Et tous les autres furent dépassés, et la barrière franchie d'un bond. [2] »

. . . . . .

Ne semble-t-il pas, d'après cet exemple, que le sol français puisse revendiquer l'origine des courses de chevaux si fréquentes aujourd'hui. Si, mille ans plus tard, nous sommes allés en rechercher l'usage chez nos voisins, il nous est aussi permis d'admettre que l'invasion du midi et du centre de la France par les Sarrasins au huitième

(1) Le chef des écuries du roi fut appelé maître de l'écurie jusque sous Philippe le Long, où il fut nommé premier écuyer du corps et maître de l'écurie. Sous Charles VII, il prit le nom de grand maître de l'écurie, et sous Louis XI celui de grand écuyer. Ce titre s'est conservé jusqu'à la révolution.

On sait que sous les deux premières races de nos rois, et au commencement de la troisième, c'était le connétable (*comes stabuli*) qui avait le commandement des écuries royales. Mais la charge de connétable étant devenue la première de la couronne, on dut créer un officier particulier qui eut la charge des écuries et dont le nom varia, comme nous venons de le dire.

(2) Vte Hervart de la Villemarqué. *Chants populaires de la Bretagne*. Liv. X. Merlin.

Digitized by Google

siècle dut amener une énorme quantité de chevaux barbes et espagnols qui ne contribuèrent pas peu à améliorer nos races chevalines.

Chaque pas fait dans l'étude du passé nous montre donc que l'on s'occupait sans relâche de l'élève du cheval, quand la féodalité vint lui donner une nouvelle importance. Il suffirait pour le prouver de voir combien de corporations travaillaient à son équipement.

Charlemagne possédait de grands haras dont il visitait lui-même avec soin les produits. D'après ses capitulaires, les intendants du domaine étaient tenus d'amener au palais où l'empereur se trouvait le jour de la Saint-Martin d'hiver, tous les poulains de quelque âge qu'ils fussent, afin que l'empereur, après avoir entendu la messe, put les passer en revue [1].

C'est de ces haras que sortirent les coursiers dont il fit présent au roi d'Angleterre Alfred et au pape Adrien.

Mais ce n'était pas seulement le souverain qui possédait des haras, il était permis à tous les hommes libres d'en avoir, et les abbés aussi bien que les barons se livraient à l'élève du cheval. Seulement il arrivait trop souvent que, sous divers prétextes, on dévalisait les haras des particuliers. Louis IX, informé d'un pareil état de choses, voulut y porter remède, et, dans l'ordonnance qu'il rendit au mois de décembre 1254, pour la réformation des mœurs dans le Languedoc et la Languedoil, il inséra l'article suivant : « Nul ne pourra prendre des chevaux contre la volonté du propriétaire, si ce n'est pour le service du roi et d'après l'ordre des sénéchaux ; mais, dans tous les cas, il est absolument interdit de prendre ceux des marchands, des voyageurs, ni surtout ceux des pauvres. On ne pourra non plus jamais s'emparer des chevaux appartenant aux ecclésiastiques [2].

Toutefois parmi les redevances qui étaient imposées à certains vassaux, à cette époque, figurait celle du roussin de service [3]. Ce

(1) *Capitul de Villis Karoli Magni XIII, XIV, XV.*

(2) *Recueil général des anciennes lois françaises.* T. 1, p. 274.

(3) Les Etablissements de S. Louis parlent de cette redevance et disent que le *roncin de service* réclamé par un seigneur devait être amené dans les deux mois de la demande, avec frein et selle, ferré des quatre pieds. Si le seigneur le refusait comme trop faible, le vassal lui disait : « Sire, faites le essayer comme devez. » Le seigneur faisait alors monter le roussin par le plus fort de ses écuyers portant en

Digitized by Google

Roussin ou roncin devait être généralement un cheval fort, mais comme il pêchait assez souvent par les formes, on le laissait aux paysans qui l'employaient aux travaux des champs. Quant au chevalier, il se servait du destrier ou du palefroi orné de caparaçons brillants portant les armes seigneuriales qui flottaient au vent [1].

Le *Destrier* était surtout le cheval de bataille ; le chevalier ne le montait que pour le combat ou pour des courses rapides. Le reste du temps il était conduit en dextre (à la main) par l'écuyer ou le varlet : de là vient son nom. On lui donnait aussi le nom de *cheval d'armes* ou de *grand cheval*.

Ces chevaux n'étaient pas, comme quelques auteurs modernes l'ont prétendu, semblables à ceux qu'inventèrent pour leurs guerriers les peintres de l'école flamande. Ils n'étaient ni lourds, ni massifs, ni couverts de poils aux jambes. C'étaient au contraire des chevaux élégants et superbes, réunissant la plus gracieuse élégance et le cachet de sang le plus prononcé à la haute taille et aux formes nécessaires pour porter des hommes forts chargés d'une armure de fer et d'armes pesantes.

On obtenait les meilleurs destriers par le croisement des palefrois arabes et andalous avec les fortes juments de race indigène d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Ces chevaux étaient rares, leur prix était énorme, et on voit à chaque page de l'histoire quelle importance les chevaliers attachaient à leur possession [2].

croupe une armure et une botte de fer, et il l'envoyait ainsi à douze lieues. Le roussin qui faisait cette course et revenait le lendemain devait être reçu par le seigneur, qui pouvait le refuser dans le cas contraire. — Paul Viollet. *Les Etablissements de Saint-Louis*. T. II, livre I, ch. CXXXV.

(1) Il n'est personne qui n'ait vu fréquemment des chevaliers représentés sur des sceaux, montés sur leurs chevaux ainsi caparaçonnés et chargés de blasons. Ces figures, souvent reproduites dans les divers ouvrages de chevalerie, de costumes ou de mœurs des temps passés, sont assez communes pour que nous n'ayons pas besoin de signaler un ouvrage spécial. — D'après une ordonnance de Philippe-le-Bel sur les duels, l'appelant et le défendant devaient « entrer au champ portant avec eux toutes leurs armes dont ils s'entendent offendre l'un l'autre et deffendre, partans de leur hostel à cheval, eux et leurs chevaux houssés et teniclés avec parement de leurs armes, les visières baissées, les escus au col, les glaives au poing, les espées ceintes et en tous estats. »

(2) Ephrem Houel. *Histoire du cheval*, t. Ier, p. 219.

Digitized by Google

Le *Palefroi* était le cheval de parade ou de voyage [1]. Brillant, léger, gracieux, s'il servait parfois de monture aux dames, il était surtout destiné aux entrées des rois et des princes, aussi bien qu'aux exercices équestres. C'était aussi un cheval de sang presque toujours d'origine arabe. Même avant les croisades, on connaissait ces beaux chevaux et on les avait en grande estime. Guillaume le Conquérant montait un cheval arabe à la bataille d'Hastings, en 1066.

Cependant le cheval de bataille venait le plus souvent de la Normandie, qui fournissait principalement ces vigoureux animaux capables de supporter les lourdes armures de fer.

Que l'on parcoure les chroniques du temps de la féodalité, les ouvrages sur la guerre, sur la chevalerie ou sur la vénerie, on y constatera l'importance qu'on attachait alors à posséder et à entretenir de bons et beaux chevaux. On y verra la plupart des grands seigneurs ou gentilshommes faire des tournées, des promenades, des cavalcades, des chasses, souvent même des voyages, accompagnés d'un nombre considérable de vassaux, tous montés sur des chevaux provenant de leurs écuries. La plupart de ces seigneurs habitaient sur leurs terres et n'avaient qu'une science, celle du cheval. Ils avaient donc des haras, presque tous de races françaises ou de quelques races étrangères, parfaitement choisies [2].

L'histoire et les légendes nous montrent l'importance qu'on attachait dans les temps féodaux au mérite d'un noble coursier ; mais rien ne nous indique d'une façon certaine dans quelle mesure les propriétaires des haras pratiquaient les croisements. Ce qui est certain, c'est que l'on cherchait surtout à se procurer de bons et vigoureux chevaux de guerre et de service. En Normandie principalement les grands

(1) « Il i a chevaux de plusieurs manières, à ce que li uns sont Destrier grant pour le combat ; li autres sont Palefroi pour chevaucher à laise de son corps ; li autres sont Roucis pour somme porter. » C'est de Rouci qu'est venu le mot Rosse. Du Cange. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.* Verbo *Runcinus.*

(2) Alors comme de nos jours, on se procurait, autant que possible des chevaux arabes et espagnols pour étalons. A l'exemple du prince, les barons normands et plusieurs riches abbayes établirent des haras d'où sortirent ces superbes coursiers qui partageaient, en quelque sorte, la gloire comme les dangers des nobles chevaliers dans les combats. — L'abbé de la Rue *Essais historiques sur la ville de Caen.* T. II, p. 301-306.

Digitized by Google

feudataires s'occupaient avec un soin particulier de l'élevage du cheval, et les abbayes de cette partie de la France possédaient toutes aussi des haras considérables dont elles tiraient grand profit.

C'était là que les seigneurs et les abbés élevaient ces beaux chevaux de bataille pour l'entretien desquels les rois établirent quelquefois des aides, ainsi que le prouve un acte de Philippe-le-Bel, en date du 20 janvier 1303, ordonnant à tous ceux qui avaient 500 livres de revenu en biens-fonds de fournir un gentilhomme bien armé et bien monté d'un cheval de cinquante livres tournois, bardé de fer.

C'était de là que les souverains tiraient ces superbes chevaux blancs particulièrement destinés aux rois ou aux grands vassaux comme une marque de la suprême puissance.

C'était là enfin que l'on choisissait la douce haquenée réservée aux dames ; mais on y laissait la grosse cavale, monture dérogeante, abandonnée aux roturiers et affectée quelquefois aux chevaliers dégradés. « A cetui temps, dit un romancier du XIVe siècle, un chevalier ne pouvoit avoir plus grand blâme que de monter une jument ; on ne pouvoit plus déshonorer un chevalier que de le faire chevaucher une jument pour le blâme, et tenoit-on depuis que c'étoit chevalier recru et de nulle valeur : aucun chevalier qui aimât son honneur ne joutoit avec lui ni le frappoit d'épée non plus qu'un fol tondu. »

Les chevaux dépourvus de qualités étaient donc tous abandonnés au paysan qui les employait aux travaux de l'agriculture. Le malheureux laboureur ne demandait alors que protection, sécurité et facilité de communications ; mais on l'oubliait, et quand on songeait à lui ce n'était que pour le frapper et l'écraser.

L'époque des croisades fut une des époques chevalines de la France. Partout se faisait sentir le besoin de chevaux forts, énergiques et brillants, tant pour le service de la guerre que pour la pompe des tournois et des fêtes équestres. Et si les haras fournissaient suffisamment à la production, on ne négligeait ni l'amélioration des races ni tout ce qui pouvait être propre à développer chez le cheval les qualités indispensables de vigueur, de souplesse et d'énergie. C'est pourquoi, à côté des tournois et des chasses, on pratiquait les courses et les lices. Parmi les documents curieux relatifs à ces institutions, nous citerons une charte de 1238 par laquelle dame Luce de la Meauffe

Digitized by Google

concède aux habitants de la paroisse du même nom, près Saint-Lô, une lande de vaste étendue pour exercer leurs chevaux et courir la bague [1].

D'après une ordonnance de Philippe VI de Valois, rendue le 6 août 1349 [2], sur la tenue et les privilèges des foires de Champagne, nous savons que les marchands de chevaux y étaient nombreux et venaient souvent de fort loin. Avant de mettre les chevaux en vente, ils devaient les tenir renfermés dans des étables et des écuries, et, pendant trois jours, les écuyers du roi avaient seuls le droit de choisir les étalons ou les juments qui pouvaient convenir aux haras royaux. Ces trois jours écoulés, les marchands étaient autorisés à vendre leurs chevaux aux particuliers et à en faire leur profit sans être passibles d'une amende.

A côté de ce privilège, la royauté en possédait encore un autre qu'il importe de signaler. Pendant longtemps il n'a existé en France aucun établissement public de poste aux chevaux. Lorsque le roi voulait envoyer des ordres à ses officiers ou correspondre avec eux pour toute autre cause, il chargeait de ses dépêches, des hommes de confiance qui se rendaient à leur destination en requérant des chevaux dans les pays qu'ils traversaient. C'était ainsi qu'ils se transportaient d'un lieu à un autre avec rapidité.

Ces courriers royaux prenaient le nom de chevaucheurs des écuries du roi. Plusieurs ordonnances, notamment celle du 25 février 1318, règlent les conditions auxquelles il leur était permis de faire leurs réquisitions. Mais ils abusaient trop souvent de leur droit, tant pour s'emparer à leur profit des meilleurs chevaux, que pour s'en faire délivrer dans le but de faire leurs propres affaires.

Les inconvénients et les abus de ces réquisitions étaient tels que des plaintes nombreuses s'élevèrent. Louis XI crut devoir alors instituer (19 juin 1464) des relais de chevaux de quatre lieues en

(1) L'hippodrome actuel de Saint-Lô, qui est établi dans cette même lande, a donc actuellement six siècles et demi d'existence. Il est certainement le plus ancien de l'Europe.

(2) *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. IV, p. 549.

Digitized by Google

quatre lieues [1] ; mais cela changea peu l'état des choses, car le roi n'avait fait cette création que pour son usage, et le service des chevaucheurs n'en resta pas moins mal organisé. De plus, le nombre de ces derniers était beaucoup trop considérable. On n'en comptait pas moins de 234, lorsqu'ils furent placés sous la surveillance et l'autorité d'un contrôleur général le 27 janvier 1487 ; mais Charles VIII, mieux informé, en supprima d'un coup plus de cent et réduisit leur nombre à cent-vingt seulement.

Ces faits nous sont attestés par des lettres royales de Louis XII, en date du mois de février 1509, qui rappellent celles de son prédécesseur, et dans lesquelles le roi dit que cette réduction fut faite pour préserver le peuple de la multiplicité et des excès des chevaucheurs.

A mesure que la féodalité disparaissait, on voyait augmenter le nombre des propriétaires et des cultivateurs qui se livraient à l'élève des chevaux. Mais les produits de ces établissements particuliers étaient loin de valoir ceux des temps passés. Nul ne se préoccupait du choix des étalons ou de la beauté des formes des juments. On n'avait qu'un but, multiplier les espèces, sans chercher à améliorer ou à perfectionner les races par des croisements faits avec intelligence et discernement.

Il en fut ainsi pendant un siècle environ. On songeait à l'accouplement des animaux qui travaillaient à l'agriculture ; mais personne ne pensait qu'il y eût autre chose à faire et nul ne pouvait croire qu'il y eût dans l'amélioration de l'espèce chevaline une source de richesses pour la France. A cette époque où le mauvais état des routes imposait l'obligation de ne voyager qu'à cheval, on s'attachait principalement à élever des chevaux robustes, capables de porter de lourds fardeaux et de fournir cependant de longues traites. Mais le XVIe siècle vit revivre un instant le goût des beaux chevaux, quand François Ier eut établi un haras dans son domaine de Meung.

La famille des Valois se distinguait par son goût pour l'élégance et les beaux-arts, et le cheval, considéré plutôt comme un objet d'art que comme un produit commercial, fut entouré des soins les plus

(1) Au siècle suivant (mars 1597) Henri IV créa des relais de chevaux pour le transport des voyageurs et des malles. — *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. XV, p. 129 et 267.

Digitized by Google

éclairés. On fit alors d'heureux croisements des étalons espagnols avec des produits normands ou limousins, et les grands seigneurs luttèrent entre eux à qui aurait les plus beaux chevaux.

Le successeur de François Ier, établit les premières écoles d'équitation. A cet effet, Henri II avait appelé auprès de lui l'italien Pignatelli auquel il donna la mission d'organiser les manèges français. Des écoles se formèrent bientôt dans différentes villes, et l'équitation devint tellement parfaite que Montaigne put dire : « Je n'estime point qu'en suffisance et en grâce à cheval nulle nation nous emporte. »

« Dès son jeune âge, dit Brantôme [1], parlant de Henri II, il avoit toujours fort aimé cet exercice des chevaux. Aussi l'a-t-il continué et en avoit toujours une grande quantité en sa grande écurie, fût aux Tournelles, à Mehun, à Saint-Léger, à Orion, chez M. le grand écuyer de Boissy, et la plupart, quasi voire les meilleurs étoient de ses haras, qui se plaisoit à les bien faire entretenir. » Il ajoute que ce prince ayant un jour fait voir ses chevaux au grand écuyer de l'Empereur, celui-ci lui dit que l'Empereur « n'avoit point d'écurie aussi belle, il s'en falloit de beaucoup, et la loua en toute extrémité, et surtout de quoi la plupart de ses chevaux étoient de son haras. »

Henri III ne s'occupa de la prospérité hippique de la France que pour signer au mois de janvier 1586 un édit purement bursal, portant création de vingt-six offices de courtiers de chevaux dans Paris [2]. Il élevait ainsi le nombre de ces courtiers à quarante. Cette nouvelle création était motivée sur l'extension qu'avait prise le commerce des chevaux. Dès l'an 1375, le prévôt de Paris avait ordonné qu'ils seraient au nombre de vingt-quatre. Ils devaient exercer leurs offices conformément à des statuts qui furent rédigés alors et confirmés par Louis XII au mois de septembre 1514. Ces courtiers ne pouvaient être marchands de chevaux ; ils prisaient les bêtes chevalines, et il leur était enjoint, sous peine d'amende, de déclarer à l'acheteur les vices des chevaux apparents ou non.

Quand Henri IV parvint au trône, il institua des commissaires chargés de rechercher tout ce qui pouvait contribuer au bien du

(1) *Vies des hommes illustres*, t. V, p. 356.
(2) *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. 14, p. 597.

Digitized by Google

royaume. Ces commissaires portèrent leur attention sur l'industrie agricole et proposèrent, entre autres choses, un plan pour l'extension et la propagation des haras en France. Ils en avaient compris l'importance et voulaient, disaient-ils, « l'establissement des haratz en France pour y remettre des chevaux en telle quantité et perfection qu'ils y estoient du temps de Charlemagne, où il se trouve qu'il y en avoit plus que de bœufs et de vaches, et que tant s'en faut que les Français fussent contrains d'en achepter des estrangers qu'ils en fournissaient toute l'Europe, tant les pasturages, les eaux et toutes autres commoditez nécessaires pour les chevaux y sont abondantes et exquises. »

Non contents de formuler leur demande, ils firent tout pour en assurer la réussite, et disaient encore au roi, en lui expliquant ce qu'ils avaient fait : « Les sieurs commissaires ont envoyé lettres de Sa Majesté vers tous les baillifs et sénéchaux de chaque province, pour avoir advis des lieux où desja lesdits haratz se trouvent establis, et des commoditez d'y en establir davantage comme aussi des autres lieux commodes de la France où il n'y en a point à présent, afin d'en faire un bon et ample règlement et establissement général. »

A la suite de cette enquête, on dut s'occuper activement de la restauration et de l'amélioration des haras. « Par les malheurs des derniers règnes, disent les *Mémoires de Sully*, le haras du roi étoit alors bien déchu de l'état où on l'avoit vu sous Henri II. Meun ou Mehun en Berry étoit le seul où l'on élevat des chevaux pour le roi, et cet établissement étoit fort peu de chose. » On y réunit des étalons et des juments choisis ; puis, en 1604, le duc de Bellegarde, grand écuyer, fit transférer ce haras, dit haras du roi, à Saint-Léger.

Cependant ces premiers essais pour la régénération des haras n'eurent pas tout le succès que l'on devait en espérer. Non seulement les produits en furent peu nombreux, mais ils témoignaient en général d'une dégradation sensible de ces races estimées qui s'étaient formées jadis dans la Normandie, la Bretagne, la Lorraine, le Nivernais, l'Auvergne, le Périgord, la Navarre et le Roussillon. En outre, les propriétaires des haras particuliers, incapables de remédier à l'abatardissement des races, cessèrent pour la plupart d'entretenir les établissements qu'ils avaient hérités de leurs pères.

Digitized by Google

On a dit que le commencement du règne de Louis XIII fut une belle époque pour le cheval. Sans doute il existait encore dans plusieurs parties de la France de vastes haras, où il n'était pas rare de voir des éleveurs posséder des centaines de chevaux où les gens d'armes pouvaient facilement se remonter ; mais on ne s'attachait pas assez au choix des types reproducteurs, les races s'étaient sensiblement dégradées, et le destrier, le cheval de guerre tendait à devenir seulement un cheval de carrosse.

Tout le monde sait que Louis XIII était un parfait écuyer. Cela se comprend quand on se rappelle que le jeune roi avait eu pour maître le célèbre Antoine Pluvinel, son écuyer principal, l'auteur du *Manège royal*, « où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du chevalier à tous les exercices du corps. » Ce manège était le type sur lequel toute la cour devait se modeler, et il n'était pas un seul gentilhomme qui ne sût monter à cheval selon la méthode et les principes de Pluvinel [1], lorsque les réformes politiques de Richelieu, en anéantissant les privilèges de l'aristocratie, portèrent un coup terrible à la production chevaline. Les grands seigneurs s'habituèrent à quitter les champs pour les villes ; ils abandonnèrent le soin des chevaux et des affaires agricoles à des gens à gages, à des fermiers qui n'avaient ni le goût ni les moyens d'améliorer et de perfectionner les races. Tout alla ainsi de mal en pis, et les grands tenanciers restant à la cour trouvaient dès lors plus commode d'acheter leurs chevaux aux marchands chez lesquels ils avaient la liberté de choisir.

Une déclaration du roi, donnée au mois d'avril 1618 [2], avait défendu aux marchands de chevaux d'aller sur les chemins acheter les animaux qui venaient d'Allemagne. On voulait ainsi mettre obstacle aux accaparements. Toutefois la production française allait toujours s'affaiblissant, à tel point qu'en 1639, un seigneur breton Querbrat-Calloet fit paraître un *Mémoire* [3] dans lequel il prouvait que l'établissement des haras en

(1) *Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*, par Messire Antoine de Pluvinel, son sous-gouverneur... et son escuyer principal. Août 1666, in-folio.

(2) *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. XVI, p. 117.

(3) *Mémoire pour l'établissement des haras en France, afin d'empêcher le transport d'or et d'argent qu'on sort du royaume pour les chevaux venants d'Allemagne, Danemarck, Espagne, Barbarie et autres pays estrangers, lequel argent excède plus de cinq millions par chacun an.* 1639.

Digitized by Google

France était indispensable, attendu que, de ce fait seul, le royaume était tributaire de l'étranger pour une somme annuelle de cinq millions.

On parla bien alors de la création de nouveaux haras; on rechercha les lieux où l'on pourrait les placer; mais il ne paraît pas qu'il fût donné aucune suite sérieuse à ce projet, et l'on se borna à quelques accroissements au haras de Saint-Léger [1].

L'honneur de cette institution était réservé à Colbert qui parvint à rétablir les haras, sans constituer l'Etat dans de grands frais. Après avoir fait signer, le 16 mars 1663, une déclaration du roi [2] portant qu'il sera fait information de l'état des haras, Colbert invitait les riches propriétaires résidant sur leurs terres à élever des chevaux, et il promettait de les encourager dans cette voie par tous les moyens possibles.

On trouve dans la correspondance de ce ministre, en cette même année 1663, une pièce dans laquelle il déclare que le rétablissement des haras dans les provinces du royaume serait fort important pour le service du roi et avantageux à ses sujets. Il faisait valoir ensuite combien il serait profitable à tous que l'on pût se procurer en temps de guerre le nombre de chevaux nécessaire pour monter la cavalerie, sans être obligé de transporter tous les ans des sommes très considérables dans les pays étrangers pour en acheter [3].

Colbert répondait ainsi à la pensée de l'auteur qui avait écrit, vingt-quatre ans plus tôt, le *Mémoire* dont nous venons de parler. Il annonçait en conséquence qu'il avait résolu d'appliquer tous ses soins à cette partie de l'administration, et, à cet effet, il désirait connaître l'état dans lequel étaient les haras existants, les pays dans lesquels il serait convenable d'en établir de nouveaux et les moyens que l'on pourrait employer pour exciter la noblesse à contribuer à cette entreprise.

Il y avait là tout un programme qui se compléta bientôt par l'ordre

(1) Cet établissement obtint encore des accroissements considérables à l'époque où Colbert s'occupa sérieusement des haras. En vertu des ordres donnés par ce ministre, le terrain fut agrandi dès l'an 1665. On y forma de nouveaux parcs, et un grand nombre d'étalons de choix et de belles juments y furent rassemblés par les soins de Garsault.

(2) *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. XVIII, p. 25.

(3) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*. T. III, p. 663. — Circulaires de Colbert aux commissaires départis dans les provinces.

Digitized by Google

donné le 5 juin 1663 à M. Alain de Garsault, l'un des écuyers du roi, de visiter dans ce but la Bretagne, où l'on s'occupait plus particulièrement jadis de l'élève des chevaux.

M. de Garsault partit muni des instructions les plus minutieuses, et il visita non seulement la Bretagne, mais encore la Normandie, le Limousin et l'Auvergne.

Nous pouvons juger du soin que cet envoyé apportait dans sa mission par cette lettre de Colbert qui lui fut adressée dès le 13 juillet 1663 [1] : « J'ay desja escrit en Provence, par ordre du roy, pour avoir des barbes, lesquelz serviront d'estallons; mais auparavant que Sa Majesté en fasse distribuer aux gentilshommes, elle sera bien aise de voir quelque progrès dans son dessein, c'est-à-dire que tout de bon ils nourrissent une quantité assez considérable de cavalles. Néanmoins si vous estimiez qu'il seroit bon de donner dez à présent quelques estallons à quelqu'uns d'entre eux, vous pourrez les leur promettre, et me faire sçavoir leurs noms, afin d'en rendre compte à S. M. Ce que vous me mandez de certains marchands de Beauce qui pourroient mener en Auvergne des cavalles de la Franche-Comté et de la Suisse pour les troquer, n'est pas praticable ; mais nous pourrions avec un peu de temps en faire achepter nous-même sur les lieux et les envoyer après en Auvergne et dans les provinces circonvoisines, où il y a beaucoup de prairies dont les pasturages sont excellents. »

Toutes les mesures étant prises, et les premières tentatives faisant espérer un plein succès, Colbert envoya un certain nombre d'hommes versés dans la connaissance des chevaux pour acheter de bons étalons en Danemark, en Allemagne et jusqu'en Orient ; puis enfin il soumit à l'approbation de Louis XIV le projet qu'il avait conçu et longuement élaboré.

Le 17 octobre 1665 parut un arrêt du conseil du roi [2] qui s'exprimait en ces termes : « Le roi, voulant prendre un soin particulier de rétablir dans son royaume les haras, qui ont été ruinés par les guerres et désordres passés, même de les augmenter de telle sorte que les sujets de Sa Majesté ne soient plus obligés de porter leurs deniers dans les pays étrangers pour achats de chevaux ; Sa Majesté

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*. T. III, p. 665.
(2) *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. XVIII, p. 63.

Digitized by Google

avait envoyé visiter les haras qui restent et les lieux propres pour en faire élever, ayant fait acheter plusieurs chevaux entiers en Frise, Hollande, Danemark et Barbarie pour servir d'étalons, et résolu de les distribuer, savoir : ceux qui seront propres au carrosse, sur les côtes de la mer, depuis la frontière de la mer jusque sur la Garonne, où il se trouve des cavales de belle taille à cet effet, et les barbes dans les provinces de Poitou, Saintonge et Auvergne ; mais d'autant que pour obliger les particuliers qui seront chargés des étalons destinés aux dits haras, il est raisonnable de leur accorder quelques privilèges pour aucunement les indemniser des soins qu'ils prendront pour faire réussir le dessein de Sa Majesté pour le bien de son service et du public, Sa Majesté, étant en son conseil, a commis et commet le sieur de Garsaut, l'un des écuyers de sa grande écurie, pour distribuer lesdits étalons ès lieux qu'il jugera les plus propres des provinces ci-dessus dénommées et *les mettre à la garde des particuliers* qu'il choisira et auxquels il délivrera ses certificats pour leur servir ce que de raison : lequel sieur de Garsaut dressera un rôle contenant les noms, surnoms et demeures de tous ceux qu'il aura chargé desdits étalons en vingt ou trente paroisses, pour être registré ès greffes des élections dont elles dépendent ; et pour obliger lesdits particuliers d'avoir le soin nécessaire pour l'entretenement desdits étalons, Sa Majesté a iceux déchargé et décharge de tutelle, curatelle, etc., et ce durant le temps qu'ils se trouveront chargés desdits étalons, lesquels seront marqués d'une L couronnée à la cuisse. »

Tel est cet acte qui prouve la ferme détermination du Ministre de constituer des haras et de développer la production chevaline en France. Colbert voulait avec raison affranchir le royaume d'un impôt onéreux, et il avait eu soin de se procurer les chevaux nécessaires avant de faire connaître son institution ; puis il avait fait choix d'un inspecteur intelligent, et cet inspecteur fut précisément celui qu'il avait chargé d'aller dans toutes les provinces de l'Etat, afin d'y reconnaître l'état des haras existants et de chercher les moyens d'en établir de nouveaux. En même temps il adressa une circulaire aux divers commissaires envoyés dans le Bourbonnais, l'Auvergne, la Normandie, la Bretagne, le Limouzin et le Poitou, et en leur annonçant la nomination de M. de Garsault, il leur recommandait tout

Digitized by Google

particulièrement de lui prêter assistance, afin qu'il pût bien s'acquitter de sa mission.

Inutile de dire que chacun s'efforça, dans la mesure du possible, de concourir à l'œuvre entreprise par Colbert. Cependant certains esprits prévenus ne craignaient pas d'émettre des doutes sur la possibilité de la réussite des croisements de races diverses. Le sieur Querbrat-Calloet, ancien avocat général de la chambre des comptes de Bretagne, celui-là même qui avait fait paraître en 1639 un mémoire pour déclarer qu'il était inutile d'aller acheter des chevaux en pays étranger, Querbrat-Calloet, disons-nous, poursuivant son idée, publia en 1666, sous forme d'*Avis* [1], un petit opuscule dans lequel il soutenait que les chevaux nés et élevés en France avaient pour la plupart certainement autant de valeur que ceux provenant de l'étranger.

De belles races commençaient en effet à se reformer sur divers points de la France, et il disait : « Les chevaux les plus beaux, les meilleurs et en plus grand nombre se tirent des trois Eveschez de Basse-Bretagne, Tréguier, Léon et Cornouaille. Tréguier est la pépinière et le haras : par estimation, il y a vingt à trente mille cavalles dans cet évesché. Ceux des éveschez voisins viennent y achepter les poulains qu'ils élèvent et revendent aux marchands du dehors. »

Toutefois Colbert ne partageait pas cet avis, car, à la même époque, il écrivit en Provence pour se procurer de nouveaux chevaux barbes destinés à servir d'étalons. Malheureusement les qualités des cavales ne répondaient pas toujours à celles des étalons, et les propriétaires des haras semblaient vouloir renoncer, en certaines provinces, à l'entreprise, lorsque le 11 avril 1669 [2], un nouvel arrêt du conseil pour le complet rétablissement des haras dans tout le royaume vint montrer l'intérêt tout particulier que Colbert attachait à la production chevaline.

De nouveaux étalons envoyés dans les haras récemment établis, l'allocation de diverses primes, de plus grands privilèges accordés aux

(1) Advis. *On peut en France eslever des chevaux aussi beaux, aussi grands et aussi bons qu'en Allemagne et royaumes voisins....* par le sieur Querbrat-Calloet, Conseiller du Roi en ses Conseils. Paris, Denis Langlois le jeune, 1666.

(2) *Recueil général des anciennes lois françaises.* T. XVIII, p. 210.

Digitized by Google

propriétaires produisirent un excellent effet. Cependant Garsault ne voyait pas les choses sous un aspect bien favorable : il désespérait encore du succès dans le midi et particulièrement en Auvergne et en Dauphiné. Les divers essais tentés dans ces provinces n'avaient pas donné le résultat espéré, et le 8 juillet 1669, il écrivait au ministre : « Je ne crois pas que Sa Majesté doive envoyer davantage de chevaux que je n'aye engagé beaucoup de gentilshommes de mettre dans leurs écuries des cavales plus fortes qu'elles ne sont, qu'il est à mon advis le meilleur moyen d'augmenter et rendre considérable en beauté les chevaux. »

Colbert répondit aussitôt à cette observation de Garsault par un ordre d'acheter des cavales de la Franche-Comté et de la Suisse, et il les fit expédier sans retard en Auvergne et en Dauphiné.

Cependant, avant ce temps, quelques résultats satisfaisants avaient été obtenus dans la généralité de Caen, où l'intendant Chamillart avait promis « de disposer plusieurs gentilshommes et autres à élever des haras [1] ».

Il eut d'abord, on le conçoit, assez de peine à faire passer sa conviction dans l'esprit de gens persuadés qu'ils trouvaient un plus grand profit à engraisser des bœufs dans les pâturages ; mais enfin une douzaine de grands cultivateurs se laissèrent aller à l'espoir d'obtenir de bons bénéfices par l'élevage des chevaux. C'était assez pour Chamillart qui écrivit aussitôt à Tubœuf, intendant en Languedoc, pour savoir de lui à quelle époque il pourrait envoyer acheter de bons barbes ; mais, sans attendre la réponse de son collègue, il donnait l'ordre d'acquérir, autant que l'on pourrait en trouver, de beaux chevaux dans toutes les écuries et particulièrement dans celle des grands seigneurs ; puis il les faisait venir en Normandie.

L'intendant Chamillart était, nous venons de le dire, un homme convaincu : il avait foi dans le succès de l'entreprise et il ne négligeait rien pour persuader aux propriétaires qu'il y avait pour eux tout avantage à se livrer à la production et à la reproduction de l'espèce chevaline. Il ne fut point trompé dans son espoir, et les haras particuliers de la province prospérèrent à tel point que le 17 septembre

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* T. III, p. 772.

Digitized by Google

1667, en visitant la foire de Saint-Floxel, près de Valognes, il put constater avec plaisir que les éleveurs avaient amené plus de deux mille chevaux à cette foire.

Il s'empressa d'informer Colbert de ce succès [1], et tout en témoignant sa satisfaction d'un tel résultat au ministre, l'intendant ajoutait : « Je me suis souvent informé si les barbes qu'il a pleu au roi envoïer avoient réussy. J'aprens que chacun a esté curieux d'en tirer des poulains ; mais il seroit à souhaiter qu'ils fussent d'une taille plus avantageuse, parce que la pluspart des chemins de cette province estant fort rudes, lesditz chevaux deschargez de médiocre taille sont ruinez en fort peu de temps. Il sera à propos, si Sa Majesté en distribue encore quelques-uns en cette province qu'ils soient de taille plus eslevée. »

Ce conseil fut suivi ; on envoya de bons et forts chevaux ; mais on vit malheureusement alors se renouveler le fait qui s'était produit en 1669 en Auvergne. La plupart des paysans se refusèrent à conduire leurs cavales aux étalons royaux, en déclarant qu'elles étaient de trop petite taille pour de si grands chevaux. Ils appréhendaient si fort que les poulains provenant de leurs cavales ne leur fussent enlevés, que Garsault, visitant les écuries pendant la foire de Guibray, en 1672, constatait avec une profonde douleur l'existence de quatre poulains seulement provenant des étalons du roi [2]. La plupart des autres chevaux étaient d'origine bretonne : ils avaient une fort petite taille, la tête était grosse et l'encolure trop courte. On pouvait constater cependant qu'ils étaient assez bien faits de corps et que les jambes étaient solides.

Poursuivant le cours de son inspection, M. de Garsault partit avec le sieur Du Plessis pour aller visiter les étalons de la généralité d'Alençon. Plus satisfaits de ce côté qu'ils ne l'avaient été dans les environs de Falaise, ces deux inspecteurs rédigèrent ensemble un procès-verbal qu'ils adressèrent au ministre, et Colbert put se féliciter des encouragements qu'il prodiguait à tous ceux qui s'occupaient de l'élève du cheval. « Je suis bien aise d'apprendre, disait-il, qu'il y ait eu 1151 cavalles couvertes cette année. Ne manquez pas de

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* T. III, p. 778.
(2) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* T. III, p. 612.

Digitized by Google

continuer à visiter souvent lesditz estallons, et de prendre garde qu'ils soient bien nourris pendant cet hyver, en sorte qu'au printemps prochain ils soient en estat d'augmenter toujours cet establissement [1]. »

Chaque pas fait dans l'étude de l'administration de Colbert nous le montre s'occupant sans relâche de ce point important. Sa sollicitude est toujours éveillée, et du Nord au Midi il veut que rien ne soit négligé pour l'entretien et la prospérité des haras. Aussi exprime-t-il toute sa satisfaction à l'intendant Chamillart lorsqu'il apprend, le 12 juillet 1674 que, dans la généralité de Caen, la plupart des étalons du roi sont bien soignés et bien entretenus; que le prix des chevaux a sensiblement augmenté, et que cette augmentation a enfin encouragé bon nombre de nouveaux propriétaires à travailler au perfectionnement de l'espèce chevaline.

Mais s'il donnait des encouragements à ceux qui le secondaient avec ardeur dans ses desseins, il savait aussi sermoner ceux qui oubliaient leur devoir ou qui n'y apportaient pas assez de sollicitude. Nous en avons la preuve manifeste dans une lettre adressée le 23 juillet 1670 à Marin de la Chataigneraye [2]. « Vous êtes informé, disait-il, de l'application que Sa Majesté a donnée depuis cinq ou six ans au restablissement des haras et de la distribution qu'elle a fait faire de plus de cinq cents estalons dans toutes les généralitez où les gentilshommes, principaux officiers et habitans des villes et les païsans ont voulu travailler à les rétablir; et tout le monde commence à reconnoitre que le général et le particulier du royaume qui s'y sont appliquez en retireront de l'utilité; mais comme vous ne m'avez point escrit sur cette matière et qu'il n'y a aucun estalon de distribué dans votre généralité, je ne sçais si vous avez pensé. Ne manquez pas de me le faire sçavoir, et dans les visites que vous ferez, excitez les gentilshommes à s'y porter, et en ce cas, je vous envoyeray des estalons. »

Pendant tout le temps de son administration, c'est-à-dire jusqu'à la fin de ses jours, Colbert resta persuadé que la multiplication du bétail pouvait et devait être une des richesses de la France. Il appelait sans cesse l'attention des intendants sur ce point important, et deux ans avant sa mort, en 1681, il écrivait lui-même à M. de Marle, alors

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* T. III, p. 612 et 49.
(2) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* T. III, p. 197.

Digitized by Google

intendant d'Auvergne : « Je suis bien aise que vous ayez été à la foire de Maliargues, et que vous ayez trouvé un grand nombre de bestiaux et les peuples contens. Il faut toujours travailler à l'augmentation des bestiaux par tous moyens possibles et au soulagement des peuples... [1] » Mais après la marque de satisfaction, venaient les reproches, et le ministre terminait ainsi sa lettre : « Appliquez-vous plus que vous n'avez fait jusqu'à présent à ce qui concerne le rétablissement et l'augmentation des haras, et pensez que c'est une matière qui peut estre d'un grand advantage aux peuples et que vous avez un peu trop négligé jusqu'à présent. »

On ne saurait trop le répéter, l'amélioration de l'espèce chevaline fut une des préoccupations constantes de Colbert. Jusqu'à son dernier jour, il y donna ses soins, et à la veille de sa mort, il avait jeté les bases d'un nouvel arrêt du conseil pour le rétablissement des haras dans le royaume, qui parut le 22 octobre 1683 [2].

On ne saurait dire que les successeurs de Colbert abandonnèrent l'œuvre de leur prédécesseur. Nous connaissons des ordonnances ou déclarations de 1701 et 1708 qui témoignent au contraire de l'intérêt que la haute administration portait au développement des haras et à l'élève du bétail que l'on voulait toujours favoriser. Mais il y avait loin de cet encouragement banal à la sollicitude constante, à la persévérance, à l'attention continuelle de Colbert. Aussi cette utile institution ne tarda-t-elle pas à péricliter, et, en quelques années elle était rapidement tombée de la haute prospérité à laquelle une ferme volonté avait su l'élever. Cependant en 1714, à la veille de la mort de Louis XIV, le haras d'Exmes, qui devait plus tard devenir célèbre sous le nom de haras du Pin, fut créé au centre de contrées fertiles qui n'ont cessé depuis ce jour de se consacrer avec un succès croissant à l'élevage des chevaux. Ainsi le règne de Louis XIV se termina par la création d'un établissement-modèle qui a produit trop de chevaux précieux de race pure pour n'être pas classé au premier rang.

Dès les premiers temps de la régence, on sentit la nécessité de donner plus d'importance à cet établissement-modèle, et le 22 février

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*. T. III, p. 663.

(2) *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. XIX, p. 436.

Digitized by Google

1717 [1], un arrêt du conseil fit paraître un règlement destiné à encourager la production et l'élève du cheval. Bien peu de temps après, le 26 juin 1718 [2], une ordonnance royale réglait l'organisation des haras particuliers, c'est-à-dire les établissements des personnes ayant passé des traités avec les intendants pour entretenir des chevaux étalons. Le gouvernement songeait alors à centraliser l'administration des haras.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, un descendant de l'écuyer qui avait le plus efficacement secondé Colbert dans son œuvre, un sieur François-Alexandre de Garsault, pourvu du titre de capitaine des haras du roi, fondait à Pompadour un haras qui ne devait pas tarder à devenir célèbre, et nous savons aussi, d'après une ordonnance du 15 juin 1751 [3], que des haras avaient également été établis dans le Roussillon.

Notre tâche devrait s'arrêter ici. Cependant nous croyons devoir constater que la vente et le commerce des chevaux dans Paris furent réglés plus tard par une ordonnance du 1er décembre 1767 [4] et qu'il fut défendu aux marchands d'arracher ni de couper les crins des chevaux. Cette défense était faite en vertu d'un arrêt du parlement du 27 octobre 1778, qui condamnait les coupables à 100 livres d'amende, à des dommages-intérêts et à une punition corporelle [5].

Cet arrêt du parlement nous rappelle ce fait assez curieux de Pierre Vidal, de Toulouse, qui fit couper la queue et les oreilles à son cheval, bien que pareille mutilation fût formellement défendue par nos rois depuis Dagobert [6]. Or Pierre Vidal était un troubadour qui devint fou en Syrie, où il avait suivi Richard Cœur-de-Lion. Amoureux de toutes les dames, qu'il compromettait par ses extravagances, il se montra insensé à la mort de Raymond VII, comte de Toulouse. A dater de ce jour, il s'habilla de noir, laissa croître sa barbe et ses ongles, coupa ses cheveux, voulut que tous les gens de sa maison suivissent son exemple et fit enfin couper la queue et les oreilles à ses chevaux.

(1) *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. XXI, p. 132.
(2) *id.* *id.* id. p. 158.
(3) *id.* *id.* T. XXII, p. 248.
(4) *id.* *id.* id. p. 471.
(5) *id.* *id.* T. XXV, p. 442.
(6) *Capitularia regum francorum*. Ed. Steph. Baluzius. Parisiis, 1677, t. I, p. 127.

Digitized by Google

Quand la royauté tomba en France il existait déjà quinze haras ou dépôts d'étalons placés sous la surveillance immédiate de l'administration. Ce nombre aujourd'hui s'élève à vingt-cinq.

Pour compléter ce travail, il est nécessaire de signaler :

1° La loi de la Convention, du 25 mars 1795, ordonnant l'établissement de sept dépôts d'étalons. Cette loi ne put être exécutée alors, mais les principes en furent appliqués sous l'Empire ;

2° Le décret du 17 mai 1809 établissant onze écoles d'équitation et instituant un comité central pour le perfectionnement de l'espèce chevaline ;

3° L'ordonnance royale du 28 mai 1822 érigeant en direction générale l'administration des haras.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. SPULLER,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS,

AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

LE SAMEDI 4 JUIN 1887.

MESSIEURS,

C'est pour moi un grand honneur, dont je sens tout le prix, mais qui me cause, en même temps, une vive émotion, que de me trouver en votre présence: aussi, c'est très sincèrement que je me sens forcé de vous demander une bienveillance toute particulière.

Personne, j'ose le dire, n'a un sentiment plus élevé de la tâche que vous accomplissez tous les jours, et personne n'a plus de reconnaissance pour les services que vous rendez au pays et à la science. Mais permettez-moi de vous dire, Messieurs, que je suis très frappé de cette circonstance que ce soit un homme né dans la démocratie, élevé par elle — je serais tenté d'ajouter: élevé pour elle — qui soit appelé, dès ses premiers pas dans la carrière si nouvelle et si périlleuse qui vient de s'ouvrir pour lui, à vous remercier au nom des pouvoirs publics de tout ce que vous faites pour la science pure, désintéressée, et qui vous associe tous d'une manière si directe et si efficace aux progrès moraux et intellectuels de cette démocratie généreuse, si avide de lumière et de vérité.

Je n'ai garde, Messieurs, de mêler la politique à vos études. Ce n'est pas comme homme de parti que je vous adresse la parole; une telle nouveauté serait indigne de vous, comme elle serait indigne de l'homme

Digitized by Google

qui a l'honneur de vous parler, en ce moment, comme ministre de la République. (*Adhésion générale et vifs applaudissements.*)

Il n'y a pas de place ici, il n'y a pas d'auditeurs, il n'y a pas d'orateurs pour tenir et pour écouter le langage d'un homme de parti; mais tous, ici, Messieurs, nous sommes Français, nous sommes patriotes, et c'est notre satisfaction commme notre devoir de placer les intérêts intellectuels et la grandeur de la France au dessus de tout. Mais, Messieurs, je le dis avec confiance, s'occuper de la France, de son passé si glorieux, de son présent et de son avenir, au point de vue de la culture et du développement des esprits, c'est-à-dire au point de vue de la mise en œuvre des prodigieuses ressources intellectuelles dont notre race a été douée, non, ce n'est point faire de la politique de parti, c'est faire de la politique vraiment nationale. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, les Sociétés savantes de France, dont vous êtes les membres éminents, peuvent — dans une certaine mesure, je le veux bien, mais dans une mesure moins grande qu'on ne se plaît à le dire quelquefois — les Sociétés savantes peuvent être ignorées de ce grand et vaste public qui compose la démocratie française; c'est pourquoi je voudrais m'attacher à faire comprendre au pays tout entier, en dissipant toute erreur, quelle est votre situation particulière dans cette œuvre d'éducation intellectuelle et morale dont je parlais tout à l'heure.

La société française, surtout depuis qu'elle a entrepris de fonder le règne de la démocratie, peut se vanter, à bon droit, de poursuivre le bien public dans toutes les directions: elle cherche passionnément l'amélioration du sort des hommes qui la composent, sans jamais perdre de vue la grandeur de la nation. De ce côté, nous pouvons le dire, notre société n'a rien à désirer: les institutions de l'État, les serviteurs de l'État, l'État tout entier ont maintenant pour charge de communiquer aux citoyens de la nation le souci de leurs propres affaires. Et cette nation, maîtresse d'elle-même, a le droit d'exiger que ses affaires soient remises en des mains fermes et sages, pour être conduites, conformément à ses besoins, à ses aspirations, et finalement, en dernière analyse, conformément à sa volonté souveraine. Mais si c'est là le devoir de l'État et de tous ceux qui le servent, ce n'est pas tout.

A côté de l'État, au dessous de lui, il reste de grandes choses à faire, et je dirai que c'est l'honneur de l'État républicain, de comprendre que, si son domaine est éminent, c'est précisément son devoir de respecter, de protéger, de défendre, de développer ces grands intérêts moraux qui s'appellent le culte de la science, l'amour des études et des

Digitized by Google

recherches de l'esprit humain dans toutes les voies; les travaux scientifiques et littéraires des citoyens, ceux des associations qu'ils forment entre eux pour échanger leurs idées et se donner mutuellement appui et force, font partie du patrimoine commun de la nation qui s'en honore comme d'autant de sources précieuses d'instruction et de vérité; et c'est pourquoi il importe à un si haut degré de laisser ces citoyens, ces associations absolument et complètement libres. (*Très bien! très bien!*)

L'État méconnaîtrait sa mission, comme il méconnaîtrait leur caractère, s'il prétendait à les diriger, à les gouverner. (*Applaudissements.*)

On a parlé quelquefois, en se servant d'une expression magnifique, du gouvernement des esprits. Messieurs, malgré l'autorité de cette haute parole et de l'homme illustre qui l'a prononcée, ce gouvernement des esprits, toujours difficile à exercer, ne serait pas sans périls dans notre démocratie moderne. A la grande rigueur, on pourrait dénouer les difficultés et parer aux dangers s'il y avait un réel avantage pour la société et pour la vérité; mais qui oserait parler d'avantages là où il n'y aurait plus la pleine et complète liberté? Gardez donc la vôtre, Messieurs, et continuez à la mettre à profit; tous nous y gagnons, et, j'ose le dire, nul parmi nous ne songe à la limiter. Il est parfaitement utile que vous existiez, que vous viviez d'une vie active et féconde en face de l'État. Plus vous vous développerez, plus nous aurons sujet de nous réjouir de vos progrès; et si, parmi vous, parmi vos sociétés, il en est qui ont besoin de l'assistance, de l'encouragement, du dévouement de l'État, vous avez le droit de les réclamer et d'y compter. Ce concours puissant ne peut vous manquer; en aucun cas il ne doit vous faire défaut. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Permettez-moi, Messieurs, d'appeler votre attention sur la constitution sociale dans laquelle nous vivons. La puissance publique est, chez nous, très concentrée: c'est à coup sûr la tradition, c'est peut-être le génie de la France qui veut qu'il en soit ainsi, et cependant nous ressentons partout, précisément parce que le pays est désormais son seul maître, un extrême besoin, un goût marqué d'indépendance. C'est, dit-on, la démocratie qui en est la cause. Il ne faut pas s'en plaindre. Bien loin de comprimer cet esprit d'indépendance, il faut le favoriser. Mais il y en a parmi nous qui ajoutent tout aussitôt qu'en favorisant ces tendances il convient d'apprendre à les régler.

Messieurs, sans être ennemi d'une règle prudente et partout ailleurs nécessaire, ne vaut-il pas mieux faire crédit aux associations et dire à

Digitized by Google

ceux qui les forment. si vous voulez être à la hauteur des travaux que vous entreprenez pour la science, soyez d'abord dignes de la liberté plénière dont vous jouissez, et pour en être dignes, avec le sentiment de vos devoirs envers la vérité, ayez le sentiment de votre responsabilité envers le pays qui vous assure cette liberté si précieuse ? (*Vifs applaudissements.*)

A un autre point de vue, nous vivons dans une société qui, je puis le dire, par une singulière contradiction de l'esprit humain, est à la fois très concentrée, morcelée, divisée, au point de paraître toujours toute prête à se dissoudre. Les détracteurs de la démocratie ne se gênent pas pour dire qu'elle réduit tout dans la nation à l'état de poussière. En face de l'État, dit-on, il n'y a plus que des individus qui ne comptent pas et ne pèsent rien. Eh bien, Messieurs, c'est à nous et à ceux qui sont de cœur avec nous à protester contre cette accusation.

Vos associations vivent: puissent-elles se multiplier ! (*Sensation.*) Les savants, les érudits, les chercheurs ne sont plus à l'état de poussière, puisque vous formez des agrégations dont quelques-unes sont déjà très anciennes, très vivaces, fort estimées et justement influentes. Et, Messieurs, cette grande assemblée, cette réunion annuelle de toutes les Sociétés savantes, par son unité imposante, par l'accord qui règne entre tous ses membres, par la popularité légitime et grandissante dont elle est entourée, ne démontre-t-elle pas que cette prétendue poussière n'est qu'un mot et non pas la réalité ? (*Très bien ! très bien !*)

Le Congrès annuel, qui date de vingt-cinq ans à peine, a déjà passé par diverses transformations qui attestent sa vitalité. Ce qui ne doit pas durer est incapable de se transformer. Les Sociétés savantes se sont montrées de tout temps animées d'un désir, d'une volonté à laquelle le Gouvernement ne peut que venir en aide, de faire de ces sessions annuelles une occasion d'instruction générale. Les travaux sont nombreux, et les communications de plus en plus intéressantes. C'est un juste sujet de satisfaction, de joie et d'orgueil public. Aujourd'hui, Messieurs, c'est le ministre seul qui aura la parole devant cet imposant auditoire ; mais j'ai le plaisir de vous annoncer que, l'année prochaine et les années suivantes, à tour de rôle, commencera un compte rendu quinquennal des différentes sections du Comité des Sociétés savantes de France ; chaque section aura la parole à son tour, pourra conter, dans un rapport présenté sous forme oratoire, ce qu'elle aura fait pour établir devant l'opinion publique le Bilan des travaux et des progrès qui occupent tous les jours de votre vie. (*Bravos et applaudissements.*)

Digitized by Google

Me renfermant dans la tâche qui m'est assignée par les circonstances, je voudrais pouvoir passer rapidement en revue les divers sujets dont vous vous êtes entretenus au cours de vos séances. Mais ne vous dois-je pas plutôt quelques explications sur la réunion tardive du Congrès de cette année?

Qu'importe, dira-t-on, puisque le Congrès est là, et qu'il a réussi ?

Cependant, pour rassurer certaines susceptibilités, je tiens à ne pas laisser ignorer que si cette réunion a été ajournée à cinquante jours, que si, au lieu d'être fixée comme d'habitude à la semaine de Pâques, elle a été reportée à la semaine de la Pentecôte, ce n'est pas par un acte de volonté personnelle et arbitraire, mais bien conformément à la résolution bien constatée de la majorité des Sociétés savantes. A cet égard, l'Administration centrale ne peut que déclarer qu'elle s'est conformée à vos intentions en général. D'ailleurs, vos réunions ne sont pas fixées pour toujours à une date précise et invariable : ce qui a été fait cette année pourra être changé; ce qui ne changera pas, c'est la sympathie avec laquelle vous serez toujours accueillis dans cette antique Sorbonne, si heureuse de vous offrir l'hospitalité ; ce qui ne vous manquera pas non plus, c'est l'expression de la reconnaissance du Gouvernement de la République pour vos efforts, et c'est enfin tous les témoignages de considération et d'honneur qui vous attendent parmi vos concitoyens de Paris, tout empressés et tout heureux de vous recevoir.

Les affaires du Congrès, si je puis ainsi parler, continuent à être faites avec diligence, zèle et dévouement : on a successivement publié les mémoires, travaux, ouvrages que vous aviez vous-mêmes signalés à l'attention de votre comité central; je n'en ferai pas la nomenclature, ne pouvant pas dire de mémoire tout ce que vous avez fait et ne voulant rien omettre. C'est là précisément l'objet de ces rapports quinquennaux qui commenceront pour l'année prochaine.

Cependant, devant une assemblée comme celle-ci, comment pourrais-je ne pas rappeler les différents événements de la vie scientifique de notre pays pendant l'année 1886? Comment ne dirais-je pas un mot de ce congrès astronomique, auquel ont été conviés les savants du monde entier, qui tous, sans exception, sont venus reconnaître et proclamer, avec autant d'équité que de courtoisie, la suprématie intellectuelle de la France dans cette science sublime, et les services de tous genres que nos savants, qui sont aussi de grands artistes, ont rendus à l'astronomie? (*Très bien! très bien! et applaudissements*).

Digitized by Google

Comment ne vous parlerais-je pas de cette découverte admirable, qui est non seulement un des plus éclatants témoignages de la force intime de l'esprit humain servi par la méthode d'observation, mais un incomparable bienfait pour l'humanité : je veux parler de la grande découverte de M. Pasteur? (*Bravos et applaudissements prolongés*).

A cette occasion, et sans entrer dans les détails des questions de tous genres qu'un aussi grand phénomène dans l'ordre scientifique peut soulever, comment ne vous dirais-je pas que la France entière a été honorée par toutes les nations dans la personne de l'un de ses plus illustres enfants, non pas tant par l'envoi de sommes considérables, mais bien plus encore par l'envoi de malheureuses victimes d'un fléau terrible qu'on croyait ne pouvoir conjurer et qui sont venues chercher à Paris la guérison et la vie dans le laboratoire de notre école normale?

Comment ne pas vous dire que la gloire de notre illustre compatriote a rejailli sur le pays tout entier, que la France s'est associée à cette gloire en apportant à M. Pasteur tout ce dont il avait besoin pour la continuation de ses travaux? (*Nouveaux applaudissements*).

Enfin, Messieurs, vous me reprocheriez, au lendemain d'une fête qui a réjoui tout le monde savant, de ne pas vous dire combien nous avons été fiers et touchés d'avoir pu, grâce à un des bienfaits les plus extraordinaires de la nature, célébrer, dans la personne de M. Chevreul, un siècle entier de travaux, d'efforts et de dévouement à la science et à l'humanité. (*Vifs applaudissements*).

Il ne saurait y avoir de lieu plus propice pour saluer avec respect M. Chevreul que cette salle vénérable où l'on couronne d'habitude ceux qui naissent à la gloire. C'est après un siècle que nous apportons, au doyen des étudiants, la couronne de notre reconnaissance et de notre admiration ; elle a cent fois plus de prix que celle que l'on pose sur la tête des plus jeunes lauréats. (*Nouveaux applaudissements.*)

Après avoir parlé des grandes choses qui nous ont rempli de joie, il y a un dernier adieu à dire aux hommes que nous avons perdus et que nous pleurons.

Notre corps médical, si considéré, si illustre, a été bien durement éprouvé : MM. Vulpian, Gosselin et Béclard nous ont été enlevés dans l'espace de trois mois. Ils n'avaient avec le Congrès des Sociétés savantes que des rapports indirects. Mais dans le monde de la science et dans le monde des lettres, quoiqu'on ne se voie pas, on se suit du regard, on sent qu'on appartient à une même famille, et vous me reprocheriez de

Digitized by Google

ne pas vous associer au deuil qui a frappé coup sur coup la Faculté de médecine, l'une des sociétés les plus savantes, les plus respectées et les plus dévouées à la science et à l'éducation de la jeunesse. (*Assentiment géméral et applaudissements.*)

Vous avez perdu, Messieurs, dans le cours de cette année, plusieurs membres dont il vous plaira sans doute que je rappelle les noms: M. Laguerre; M. Boussaingault, le savant chimiste dont les travaux ont été si profitables à l'agriculture; M. de Wailly, qui s'est éteint à un âge très avancé et qui a été si dignement loué par ses collègues de l'académie des inscriptions et belles-lettres; M. Charles Jourdain qui appartenait plus spécialement à l'Université et dont les doctes écrits sur saint Thomas d'Aquin et sur la philosophie du moyen-âge ont tant aidé ceux qui, parmi vous, s'occupent de restaurer l'histoire de cette époque si difficile à bien connaître.

Je viens à M. Ernest Desjardins, que j'ai plus particulièrement connu et auquel j'ai le douloureux honneur de rendre aujourd'ui un hommage de reconnaissance toute personnelle. M. Ernest Desjardins était né pour instruire la jeunesse; je l'ai eu pour maître alors qu'il n'avait que vingt-cinq ans; il a été mon premier professeur d'histoire; il était alors dans toute la fleur de cette riche imagination qu'il a conservée jusqu'à la fin; et c'était avec une véritable passion qu'il racontait à ses élèves de sixième, dont j'étais, les temps de la Grèce héroïque. C'est à lui, Messieurs, que mes compagnons d'étude et moi, nous devons la claire vision de ce qu'a été la Grèce des guerres médiques, l'idée juste et vraie de cette petite nation qui a fondé notre civilisation et qui a remporté, au bénéfice de l'humanité tout entière, ces victoires de Marathon, de Salamine, de Platée, événements à jamais glorieux, journées immortelles que les arts, après tant de siècles reculés, s'évertuent encore à célébrer.... (*Bravos et applaudissements.*)

M. Ernest Desjardins nous expliquait et faisait comprendre ce qu'était cette petite Grèce en face de l'armée du grand Roi; il nous la montrait avec les couleurs d'un artiste et mettait à notre portée la science d'un archéologue. Et puis, il nous enseignait que, lorsqu'un peuple porte en son âme le sentiment de sa dignité, lorsqu'il veut conserver sa liberté, parce qu'il a conscience de la supériorité du droit sur la force, ce peuple est invincible. (*Applaudissements répétés.*)

M. Ernest Desjardins était un maître qu'il était impossible de voir sans l'aimer. Après la brillante carrière qu'il a fournie, laissez-moi vous dire qu'il m'eût été particulièrement doux de le retrouver au milieu de

Digitized by Google

vous; je suis sûr qu'il m'eût accueilli avec les sentiments, je ne dirai pas d'un père, mais d'un frère aîné, qui eût été heureux de voir se réaliser toutes ses espérances. (*Vifs applaudissements.*)

Après Ernest Desjardins, je dois nommer un autre savant français qui n'est pas mort au service de la science, quoiqu'il se fût exposé souvent à bien des dangers pour elle. Celui-là est mort dans un pays lointain, au service de la patrie (*Très bien! très bien! et nombreux applaudissements*) : c'est Paul Bert. (*Mouvement*).

Je rappelle ce nom, parce que celui qui le portait m'a précédé dans les fonctions que j'occupe aujourd'hui, et surtout parce que véritablement, pour ceux qui l'ont connu, nul n'a été plus dévoué que Paul Bert à la liberté de l'esprit aux conquêtes de la science, à la grandeur de la patrie française.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de renouveler ici son éloge. Je me serais reproché, cependant, comme un acte d'ingratitude, d'avoir quitté cette enceinte sans avoir redit quels titres il a conquis à la reconnaissance, à l'admiration, aux regrets et au respect de tous ses concitoyens. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, après cet hommage rendu à nos morts, je dirai quelques mots des questions sur lesquelles vous voudrez plus spécialement porter votre attention.

Ce n'est pas que nous ayons de programme à vous tracer: jamais pareille idée n'est entrée dans la tête d'un ministre de l'instruction publique, et j'ai, pour ma part, un trop grand respect de votre initiative et de votre indépendance pour vous assigner tel ordre de recherches qui ne vous conviendrait pas. Cependant il m'est impossible de ne pas profiter de ma présence parmi vous pour vous dire que les études entreprises par vos sections d'histoire et d'archéologie sur l'histoire de France à toutes les époques continuent de jouir de toute la faveur publique et méritent tous les encouragements du Gouvernement de la République. On a reproché quelquefois au parti républicain de chercher à faire dater toute l'histoire de France de la Révolution, qui a clos le XVIIIe siècle et ouvert le XIXe, et de trop vouloir distinguer entre l'ancienne France et la nouvelle. C'est là une accusation que, pour mon compte, je repousse absolument. (*Marques d'adhésion et vifs applaudissements.*)

Je vais plus loin. Je dis que l'on ne serait pas en état de rendre des services à la France nouvelle, de travailler efficacement pour elle, de la pousser hardiment dans les voies de l'avenir, si l'on ne connaissait pas le passé de l'ancienne France, avec son vrai caractère, avec ses gran-

Digitized by Google

deurs et ses faiblesses, avec ses abus, ses iniquités, mais aussi avec ses bienfaits.

Je n'ai jamais pensé que l'histoire de notre pays, qui a rempli le monde du moyen-âge de sa civilisation et de sa gloire, en ces temps reculés, pût être abandonnée à une critique mal informée, sans vues, sans patriotisme et sans équité. (*Très bien ! très bien !*)

Au contraire, Messieurs, je suis pleinement convaincu que nous autres, hommes de la France d'aujourd'hui, nous avons plus d'intérêt qu'on ne pense à chercher à mettre en lumière nos véritables origines, à nous en réclamer, à nous en glorifier. Ce serait d'ailleurs une singulière ingratitude; ce serait aussi méconnaître nos vrais intérêts que de nous séparer, nous plébéiens, de cette nation française qui a brillé par sa noblesse comme une fleur de chevalerie, d'élégance et de bravoure, qui a été, par son clergé, une grande école de politique, de science et de charité, et qui, par sa royauté si habile, si persévérante, a tenu une si grande place dans le monde. Dans cette nation il n'y avait pas que le roi, des prêtres et des nobles, il y avait aussi le peuple, et nous qui sommes du peuple, nous aimons à nous souvenir que ce peuple a joué son rôle sous les ordres de ceux qui le conduisaient alors. (*Très bien ! très bien !*)

On a souvent cité une parole célèbre qui a retenti comme un cri de guerre : « Nous sommes les fils des croisés ! » Voulez-vous me permettre de vous dire sincèrement l'effet qu'a toujours produit sur moi cette parole enflammée? Eh bien! et nous, que sommes-nous donc? Ceux que vous conduisiez, ces roturiers dont vous autres, nobles et prêtres, vous étiez les chefs, qu'étaient-ils à cette époque? Si vos pères étaient les croisés, nos pères l'étaient comme les vôtres, car qu'eussent-ils été faire aux croisades, si nos pères n'y avaient pas été avec eux? (*Très bien! très bien et applaudissements*).

Ne séparons donc pas l'ancienne France de la nouvelle! C'est pourquoi il sera toujours bon de s'occuper d'histoire, d'archéologie, de critique. Ne vous détournez pas, Messieurs, de ces utiles travaux. Du reste, vous pensez à cet égard aussi largement et aussi généreusement qu'on peut le souhaiter. L'étude du passé ne vous détourne pas du présent ni de l'avenir, puisque tout récemment, lorsque l'un de mes prédécesseurs vous a proposé d'adjoindre au Comité des Sociétés savantes une section d'économie sociale, non seulement vous ne vous y êtes pas opposés, mais vous avez ouvert les bras aux membres de cette nouvelle section,

Digitized by Google

à la condition qu'ils porteraient leurs études sur les besoins des sociétés nouvelles dans le présent et dans l'avenir. (*Adhésion*).

Maintenant, les diverses sections sont au complet, et le Congrès peut travailler activement dans tous les ordres de recherches qui peuvent solliciter votre activité intellectuelle.

L'année dernière, le Ministre de l'instruction publique qui était à cette place vous invitait à penser à l'approche de la grande date de 89.

Il vous a demandé si vous pourriez concourir, vous aussi, à élever le véritable monument commémoratif de la Révolution française que, dans notre reconnaissance, nous voudrions ériger à la mémoire et à la gloire de nos pères. Ne vous serait-il pas possible, chacun dans votre sphère, et suivant vos moyens d'études dans vos régions respectives, de mettre en lumière les témoignages et les monuments de cette histoire? Mon honorable prédécesseur vous a parlé de cette tâche si intéressante et si pressante en termes trop excellents pour que j'y insiste.

Tout ce que je puis faire, c'est de renouveler cette invitation. Déjà une circulaire vous a été adressée pour vous tracer non pas un programme, encore une fois personne n'y songe, mais une sorte de plan qui ne serait pas mauvais à suivre, en vue d'arriver à la constitution des éléments, des matériaux d'une histoire générale de la Révolution.

On vous a demandé de retracer le tableau d'une généralité de l'ancienne France, celle qui aura été le plus à la portée de chacun de vous et qu'il connaîtra le mieux.

Que ce programme vous agrée, que vous en choisissiez un autre, que l'initiative individuelle s'efforce même de trouver s'il n'y aurait pas mieux à faire, eu égard à la position de telle région ou de telle ville, il importe assez peu! Ce qui est important, c'est que les Sociétés savantes se montrent animées à cet égard d'un sentiment dont la nation tout entière leur sera reconnaissante : je veux parler du sentiment général qui animera toute notre nation, quand viendra le grand anniversaire. Car il ne vous sera pas possible, croyez-le, Messieurs, à mesure que nous approchons de cette date fameuse de 89, il ne vous sera pas possible, ne l'espérez pas, si tant est qu'il y en ait parmi vous pour l'espérer, il ne vous sera pas possible de vous abstraire de ce grand mouvement d'admiration et de reconnaissance qui va se produire, et qui entraînera la France entière. (*Profond mouvement*).

Ah! je sais que la Révolution française a des critiques très acerbes, et qu'elle rencontre des détracteurs souvent très injustes. Mais que prouvent ces critiques passionnées? On n'attaque si vivement la Révo-

Digitized by Google

lution que parce qu'elle est vivante en nous, qu'elle nous tient et nous possède, et pourquoi, Messieurs? parce que dans la Révolution il y a la flamme qui anime le monde moderne, et que, selon l'expression du grand maître Michelet, là se garde pour nous l'inextinguible étincelle de vie?

Oui, Messieurs, quand chaque jour nous rappellera, à cent ans de distance, une de ces grandes dates de la Révolution, quand vous ne pourrez ouvrir un journal, jeter les yeux sur votre calendrier sans vous trouver en présence de quelque mémorable événement, comment ferez-vous pour ne pas vous dire : Il y a un siècle, telle chose est arrivée? Comment est-elle arrivée?

Il faut le savoir, et pour le savoir il faut étudier, travailler, dissiper les obscurités, trouver les causes et les dire, et vous vous mettrez à l'œuvre avec votre zèle et votre conscience d'érudits et d'historiens. Oui, Messieurs, vous voudrez, par votre ardeur, par votre curiosité scientifique, prendre aussi votre part dans ces investigations universelles. Soyez prêts pour cette date! Je vous le demande, Messieurs, au nom du pays, au nom de l'histoire et aussi au nom de la justice que nous devons à des morts, dont les uns sont illustres, dont les autres sont calomniés, dont la plupart sont ignorés. (*Applaudissements*).

Parmi les travaux qui doivent aider à ces recherches, il faut citer la correspondance et les mémoires d'un homme dont nous pouvons saluer le nom avec un singulier orgueil en présence de son fils : je veux parler des lettres et mémoires du grand Carnot. (*Vifs applaudissements*).

Mais Carnot lui-même, le grand Carnot ne se plaindrait pas si, conformément à l'avis ouvert dans le sein du Comité central des Travaux historiques et scientifiques, on lui annonçait que la correspondance et les actes du Comité de salut public et du Comité de la défense de 93, dont il a fait partie et dont il est la gloire, seront publiés en même temps que ses propres écrits. C'est à cette tâche que doivent se consacrer des hommes dont il me suffira de prononcer les noms pour établir leur compétence, MM. Aulard et Rambaud.

En appelant les sociétés savantes à s'occuper de ces travaux, nul doute, Messieurs, qu'on ne les fasse entrer dans le mouvement qui emporte la société française contemporaine : vos efforts, vos études seront accueillis, soyez-en sûrs, avec la plus vive sympathie.

A ma connaissance, diverses sociétés des départements, qui reçoivent chaque année, de nos assemblées départementales, des subventions, soit à titre d'encouragements, soit comme marques de gratitude, ont été

Digitized by Google

déjà invitées à se préoccuper de la date de 1789. Vous voyez par là, Messieurs, que, bien loin qu'on dédaigne vos travaux, on cherche au contraire de plus en plus à s'en servir et à s'en faire honneur. Le pays va au-devant de vous, ne refusez pas ses avances! Rejoignez-le dans l'étude des questions qui le touchent le plus. Venez à lui avec vos habitudes d'exactitude, de sincérité, d'équité, de modération. Ne craignez pas de lui apprendre à découvrir ce qui est juste et ce qui ne l'est pas; ce qui a été bon et ce qui a été funeste dans ces choses qui le passionnent! (*Assentiment général et applaudissements*).

Il faut bien espérer que ce centenaire de 89, en même temps qu'il ouvrira pour la Révolution française l'ère de la grande histoire, de l'histoire définitive, amènera du même coup l'apaisement, la conciliation dans les esprits. Personne n'y peut plus contribuer que des savants désintéressés, qui font servir la vérité au culte de la patrie. (*Applaudissements*).

Vous le devez et le ferez certainement, Messieurs, parce que sans vouloir, comme je l'ai dit, faire œuvre de politique, vous tiendrez à contribuer à ce mouvement d'éducation générale de la démocratie française.

Messieurs, ce qui caractérise notre nation entre tous les peuples, nous pouvons bien le dire, puisque c'est ce qui nous désigne à la jalousie de nos rivaux, c'est que la France n'a pas cessé de porter dans le monde le drapeau des idées justes et nobles: c'est qu'elle reste la patrie de l'idéal. Que d'autres s'adressent à la force pour faire des conquêtes, que d'autres s'assurent la domination, l'influence, la richesse par toutes sortes de procédés, de moyens et de pratiques, il n'en demeure pas moins certain que ce pays, le nôtre, n'a pas cessé d'être fidèle à ses instincts les plus anciens, les plus généreux. Ce peuple, hélas! c'est peut-être son défaut, mais c'est aussi sa gloire, vit non seulement pour lui, mais pour le reste du monde. (*Très bien! très bien! et applaudissements*).

Sans dire que la Révolution de 89 a été faite pour tous les peuples — non, gardons-lui sincèrement et dans toutes ses manifestations son caractère national; — sans tomber dans le cosmopolitisme; sans renier surtout la patrie, il n'est pas possible d'oublier que les hommes de 89 ont proclamé les droits de l'homme et du citoyen. Ils n'ont pas été les premiers; mais personne plus qu'eux n'a poussé aussi haut et plus loin l'amour de la justice et la passion de l'égalité. C'est de l'égalité qu'est née la démocratie.

La démocratie, qu'on le veuille ou non, règne et gouverne. Elle a lutté

Digitized by Google

pendant cent ans pour la conquête de ses droits. Aujourd'hui elle est maîtresse de ses destinées, elle est souveraine, et comme tous les souverains, elle a ses flatteurs qui pourraient la perdre, comme les flatteurs ont perdu toutes les puissances qu'ils ont trompées. (*Vifs applaudissements*).

Il faut savoir résister à ce courant et déclarer qu'il n'y a pas de droits sans devoirs. Proclamons donc hardiment qu'après avoir passé tout un siècle à réclamer et à conquérir nos droits, il est temps de commencer à pratiquer nos devoirs. (*Nouveaux applaudissements*).

Encore une fois, nul ne peut mieux dire ces choses que ceux qui, par la dignité de leur vie, par l'élévation de leur caractère, par l'étude désintéressée, cherchent avec patience à découvrir la vérité et qui l'exposent avec modération. Ceux-là, Messieurs, sont de véritables instituteurs de la nation. Il y a des maîtres pour enseigner les sciences élémentaires, les sciences professionnelles. Vous, Messieurs, vous vous attachez à la science pour elle-même, et non pour ses applications pratiques.

Et cependant, la science, la vérité, doivent servir à tous, et ce n'est pas pour vous seulement que vous travaillez tant à vous instruire, c'est pour les bienfaits que la science et la vérité répandent parmi les hommes; c'est là ce qui vous empêche de vous séparer de vos concitoyens. Pensez à eux, travaillez pour eux, car ce sera travailler pour la République, pour la France, pour l'humanité! (*Mouvement d'adhésion et nombreux applaudissements*).

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

BERLIOZ

Berlioz, ce génie non classé, qui eut le malheur de ne pas venir à propos dans la vie, prédécesseur et adversaire de Wagner, Berlioz nous marque la limite sensée des innovations musicales de son temps, quoiqu'il fût dépassé à chacune de ses œuvres par l'esprit anarchiste qui régnait autour de lui. Admirateur de Gluck, quand on en faisait fi, élève respectueux de Lesueur, quand on l'avait déjà oublié, contempteur du Chevalier Berton, dont la fameuse *Aline* régnait sans conteste à l'Opéra-Comique, Berlioz, malgré les efforts de ses admirateurs posthumes, fut loin d'obtenir dans l'art la place qu'il ambitionnait. Ce fut un Girondin musical, bien vite dépassé par les Jacobins, qui seuls dominent aujourd'hui. Il aimait la mélodie, remplacée désormais par un récitatif sans couleur et sans fin. Il était avant tout partisan du rythme, qu'il disait être la moitié de la musique, et doué du don qui fait les grands artistes, il lui accordait une prépondérance qui caractérise la plupart de ses œuvres. Comme nous l'avons connu et apprécié tout particulièrement, on nous permettra sans doute de rappeler à son propos quelques souvenirs déjà lointains.

Commençons par sa première femme, Miss Smithson, superbe créature, d'une élégance suprême, grande, mince, élancée, déesse par la tournure, ange par la grâce, femme par la beauté. Nous la verrons sous peu devenir Mme Berlioz ; mais auparavant elle sera assez longtemps convoitée et aimée par le plus ardent et le plus tenace des amants. Il viendra tous les soirs passer sous ses fenêtres, en fidèle adorateur, dans le seul espoir de distinguer sa silhouette se dessiner sur un rideau, heureux cent fois lorsqu'elle aura pu imprimer un léger mouvement à la mousseline qui la dérobe d'un troisième étage à ses regards avides. Pourquoi donc ce mystère? C'est qu'elle est sous la dépendance d'un cerbère qui veille sur elle nuit et jour. Sort-elle, elle la suit; demeure-t-elle, elle la garde avec une appréhension de toutes les minutes.

Digitized by Google

Ce cerbère est affreux, bossu et bancal, mais il a sur elle des droits incontestables, c'est sa propre sœur. Elle veille sans cesse comme un dragon des Hespérides. Elle a souvent vu Berlioz, lorsqu'il assistait assidûment aux représentations que Miss Smithson donna à Paris, où elle obtint le plus grand succès dans les pièces de Shakespeare comme le *Roi Lear*, et *Hamlet* par exemple. Berlioz se serait privé de pain plutôt que de manquer une de ces soirées. C'était le seul instant où se voyaient nos deux amoureux, où ils communiquaient ensemble par l'organe sublime du grand poète anglais. C'était là que roulaient, dans la tête en feu du musicien, les harmonies prestigieuses de la *Symphonie fantastique;* là que devait se concevoir, se composer, s'écrire cette première œuvre du maître. Dans les vastes salons de l'*Europe littéraire*, en 1833, l'on entendit pour la première fois la *Symphonie fantastique*. Elle n'obtint, il faut l'avouer, qu'un succès d'estime; elle étonnait plutôt qu'elle ne charmait les oreilles peu exercées : un seul auditeur fut dans l'admiration, et communiqua avec enthousiasme son jugement au *maestro* quelque peu interdit. De là sympathie immédiate, et bientôt véritable attachement, comme il ne s'en forme que dans la jeunesse.

Mais qu'était-ce que l'*Europe littéraire* de 1833? Un journal spécial, fondé par Bohain, et dirigé par Alphonse Boyer, journal qui paraissait trois fois par semaine, et devait servir de drapeau de ralliement à la jeune littérature. Bohain, ancien préfet, l'un des hommes les plus doués d'entregent de son époque, avait réuni 80,000 francs pour fonder un organe digne des lettres; mais, en dissipateur qu'il était, il ne fit pas durer son capital plus de six mois dans la rotonde magnifique de la Chaussée d'Antin, nº 1, qui servait de cadre doré à sa création. Il lui eût fallu une subvention de 200,000 francs pour faire vivre cette Revue luxueuse, et Louis-Philippe, d'économique mémoire, n'était pas homme à faire un pareil sacrifice à la gloire littéraire de son temps. Donc, au bout de six mois, il fallut plier bagages et aller chercher fortune ailleurs. Ce qui fut un instant l'espérance et la joie des gens de lettres, en devint brusquement le leurre et le chagrin.

Cependant Berlioz n'avait pas à se plaindre de la tentative de Bohain, elle l'avait fait connaître, en lui offrant un public d'élite, elle avait popularisé son nom, et on allait coup sur coup le charger d'écrire

Digitized by Google

une messe aux Invalides pour les funérailles du général Damrémont, puis successivement une marche funèbre, suivie d'une apothéose pour les victimes de juillet 1830, œuvre qu'il réussit au-delà de ses propres espérances, et qui malheureusement pour l'art et pour lui, n'eut pas d'autre occasion de se produire. C'est ainsi que ses ouvrages les plus originaux et les plus distingués furent trop souvent des commandes ministérielles, dont la destinée pourtant ne devait être qu'éphémère et le succès de circonstance.

Contrairement aux symphonies d'Haydn et de Beethoven, dont les parties diverses n'ont entre elles qu'un lien léger, qu'une concordance de sujets tout au plus, les symphonies de Berlioz ont une idée unique qui les domine, les inspire, leur commande, et sert ainsi à mieux déterminer ce qu'elles signifient et la logique qui les mène. Dans la symphonie fantastique, par exemple, il ne s'agit pas seulement de quelques fantasmagories banales, mais des divers épisodes d'un amour unique et traversé : la première nous montre l'amante, et la caractérise par une mélodie gracieuse autant que touchante, mélodie qui reparaîtra plus ou moins prolongée dans chacune des phases qui compliquent le sénario. La seconde est une scène de bal où se rencontrent, à leur grande joie, les deux amants, et où ils se font de mutuelles confidences. Mais l'amoureux est tout à coup condamné pour un crime ignoré ; de là la troisième partie ou marche au supplice, qui est bien la plus énergique, la plus terrifiante des marches, à laquelle se mêle la joie féroce des êtres sans entrailles, qui la conduisent. On dirait des cannibales partant pour supplicier leur victime, avant d'en partager les morceaux. Il y a surtout une entrée de trompettes qui met le comble à la terreur en la ponctuant, pour ainsi dire.

Harold, la seconde symphonie de Berlioz, a aussi une signification propre et bien déterminée : c'est le voyage d'un poëte dans les montagnes, et elle reproduit à merveille les divers caractères des Abruzzes. C'est à Paganini que nous la devons. Il avait réclamé de Berlioz un morceau où l'alto tiendrait le rôle principal ; mais le capricieux et maladif artiste, au moment d'exécuter cette œuvre capitale qui aurait fait, à coup sûr, la réputation du maestro et aurait augmenté encore, s'il était possible, celle de l'exécutant, prit en dégoût son sujet et son

Digitized by Google

travail, et les laissa là. Voilà donc Berlioz, chargé d'une œuvre morte en naissant, pour ainsi dire.

Heureusement, il y avait alors à l'Orchestre de l'Opéra, le plus singulier des hommes, un véritable artiste, tel qu'Hoffmann en rêvait, le sieur Uhrand, bon catholique, modeste, simple, naïf, qui, de l'endroit où il était placé, en contrebas de la scène, n'avait jamais regardé ce qui se passait sur ces planches du démon, ni les mollets si dodus qu'il lui était donné d'examiner sans gêne, ni les sourires stéréotypés des danseuses. Quand il ne tenait pas son alto en mains, il avait les yeux fixés sur un livre de piété, sans doute : ce qui prouve qu'on peut faire partout son salut, et se détacher d'un monde indigne, même au centre de sa pestilence. Curieux caractère, à coup sûr, par sa sincérité autant que par son originalité, et qui garde dans l'art sa signification et sa valeur.

Uhrand remplaça donc Paganini dans le solo qui formait le principal attrait d'une œuvre conçue, mi-partie par la muse de la poésie, mi-partie par la muse de la musique. Cette double origine de l'inspiration est le propre spécial de ce qu'écrivit Berlioz ; il entremêle sans cesse la littérature et la musique, et ne demande la plupart du temps à cette dernière que d'accentuer l'expression de la première. Il était hanté à la fois par les deux muses, et leur donna tour à tour la préséance, tentant maintes fois de les unir, en déterminant le sens particulier de telle phrase musicale, de telle modulation, afin de rendre tel sentiment du cœur, tel rêve de l'âme. Tâche multiple, tâche difficile où l'expression manquait tantôt de justesse, tantôt de clarté, et dont les nuances trop diverses ne parvenaient qu'avec peine à suivre la pensée. Certes, la musique a naturellement pour objectif de rendre sensibles nos peines et nos plaisirs, nos chagrins et nos ivresses, et même nos aspirations et nos rêves ; mais elle est bornée dans ses moyens, et ce qu'elle gagne en force, elle le perd en précision. Il y a toujours en elle une partie flottante qui la berce dans les nuages de la pensée : de là, du reste, son pouvoir et son charme dans la méditation, nuance qu'a très bien rendue Berlioz lui-même lors de la promenade solitaire de Roméo, par une nuit étoilée, à travers un parc immense, où il s'en va errant et pensif.

Afin qu'on ne se méprît pas sur ses idées, et sur la portée qu'il

Digitized by Google

leur accordait, il écrivit sous forme de programme, les diverses sensations par lesquelles passaient l'exécutant. Cette méthode trop voulue, trop prévue pouvait parfois prêter au ridicule. Mais, que lui importait ! Ne fallait-il pas avant tout conquérir à son art un domaine de plus. Rendre le plus de nuances possibles, qui sont à la pensée ce que les modulations sont à la musique : tel était l'un des buts qu'il poursuivait avec le plus d'acharnement, et qu'il a atteint dans plusieurs occasions. Toujours attentif au développement de son sujet, il le tournait et le retournait sans cesse, courant risque plutôt de l'épuiser que d'en laisser échapper un détail, d'en négliger une des faces. Amoureux de l'art avant tout, il s'adonnait à ses entraînements, à ses inspirations, à sa verve. Et souvent il accomplissait ainsi de véritables merveilles : témoin sa marche des religieux dans les montagnes des Abruzzes, marche dont le rythme est admirablement accentué, et dont l'apparente monotonie est une qualité de plus qui corrobore son effet certain et magique. Vous suivez, sans fatigue, cette mélodie qui vous mène comme une rivière à travers ses méandres infinis, vous la suivez jusqu'à ce qu'elle s'épuise dans le lointain et dans le silence.

Pour ne pas sortir des Abruzzes, et surtout pour en conserver la couleur si originale, voici venir des *pifferari*, ces porteurs de cornemuses qui nasillent si prestement leur air si rapide, complétant ainsi la partie locale de la symphonie. Mais d'où nous arrive ce chant délicieux, cette merveille de mélodie sentimentale ? Ce ne peut être Harold, le rêveur triste, c'est un à parte d'amoureux qui chantent le bonheur mélancolique, et savourent ensemble l'ivresse d'être malheureux à vingt ans. Rien de plus tendre, de plus doucement passionné : c'est à peine un rêve, c'est un état d'esprit où l'on est bercé dans le vague, où l'on se laisse flotter à la merci des flots harmonieux qui nous entourent. L'orage de la quatrième partie a toutes les sonorités, tous les bruits, tous les tumultes les plus inattendus ; tous concourent à l'ensemble prestigieux de l'effet général, et achèvent dignement une œuvre aussi habile, aussi riche par l'instrumentation que par l'harmonie, et qui clôt merveilleusement la première manière du maître.

Cette première manière est peut-être la plus originale, à coup sûr

Digitized by Google

elle est pour nous la plus attrayante, celle qui nous rappelle les souvenirs les plus vifs, les mieux présents à notre mémoire, malgré le temps déjà long qui nous en sépare. C'est comme une mélodie d'enfance qui nous reviendrait avec les illusions, les bonheurs, les voluptés de cet âge heureux et insouciant. Elle nous enchante et nous repose à la fois. Elle est l'œuvre de la jeunesse du maître, elle sera toujours pour nous une œuvre de prédilection. Aussi bien, elle forme par la couleur toute spéciale dont elle est empreinte, soit par ses franches mélodies, soit par sa naturelle harmonie, par ses masses instrumentales si bien conduites, par son inspiration sévère et grandiose, un ensemble qui plaît et étonne tour à tour, et vous laisse une impression durable qui ne s'altère jamais. Telles sont les qualités suprêmes où perce le génie de l'auteur, et qui font présager toutes les belles œuvres qui suivront. Débuter ainsi, c'est annoncer le maître le plus incontestable des écoles modernes, qui doit résumer tour à tour l'art dans son temps, et qui l'aurait fait succéder sans diminution à celui des Gluck et des Spontini, si le mauvais goût des dillettantes n'en avait entravé le développement.

Il y avait encore alors une tradition qui se perpétuait par des chefs-d'œuvres; après les deux *Iphigénies* et l'*Alceste* de Gluck avaient pris rang la *Vestale* et *Fernand Cortès* de Spontini; la *Symphonie fantastique* et *Harold en Italie* étaient bien dignes de leur succéder. Ce ne fut pas pour longtemps, hélas! Les *Walkyries* de Wagner grondaient déjà à l'horizon. Voilà comment fut éclipsé de son vivant l'astre harmonieux qu'on ne sut pas comprendre, et qui pourtant transmettait comme une flamme la véritable inspiration.

Quoique Napoléon Ier n'eût véritablement pas de goût pour la musique, puisqu'il aimait surtout qu'elle le berçât, il savait au moins traiter l'art avec dignité, et demandait volontiers le concours des plus grands musiciens de son temps; il accueillait Lesueur et applaudissait ses *Bardes;* son élève illustre ne fut pas si heureux : Louis-Philippe ne l'appela jamais à sa cour.

En résumé, dans l'œuvre de Berlioz, deux manières se rencontrent sans se contrarier : l'une jeune, pure, homogène, empreinte de la plus franche unité, animée de l'inspiration la plus chaleureuse, l'autre hardie, riche, puissante; la première se compose uniquement de

Digitized by Google

la *Symphonie fantastique* et d'*Harold en Italie*; la seconde commence à la symphonie de *Roméo et Juliette*, passant à la fois par l'opéra de *Benvenuto Cellini* et celui des *Troyens*, d'un caractère si différent et qu'on n'eût jamais cru devoir sortir de la même plume; puis d'un autre côté par l'*Enfance du Christ*, ce plus original et ce plus naïf des oratorios, célèbre par son trio de petites flûtes, pour aboutir à l'œuvre capitale et qui fixe véritablement la seconde manière du maître : *La damnation de Faust*. Chose singulière, cette dernière est la seule exécutée maintenant. Adoptée comme unique terme et pour ainsi dire comme résumé de ce qu'il conçut de plus excellent, cet étrange ouvrage reste au répertoire moderne, moins pour ses qualités supérieures que pour son style, qui nous prouve que plein de diversités dans son génie, il sut se plier à toutes les formes, à tous les genres. On voulait du tourmenté, de l'excentrique, il montra qu'il en faisait au besoin, et donna une fois de plus la preuve de la flexibilité de son talent. Mais nous, qui croyons mieux le comprendre, nous remontons à la source même de son inspiration, et sans renier aucune des œuvres suivantes, nous leur préférons les deux candides symphonies qu'il écrivit d'abord, et qui offrent à la fois l'histoire de sa vie et les inspirations de sa jeunesse.

Il faut, en effet, se reporter loin dans nos souvenirs pour rencontrer cette allure hardie et originale tout en étant classique, qu'ont englouti désormais les bruits infernaux, ou l'insupportable monotonie du style moderne. Peut-on, d'ailleurs, appeler style cette absence voulue de de toute méthode, ce dédain de toutes règles, cette improvisation continue et fatigante, où la clarté est une exception et le simple un phénomène? Cette allure recherchée et pénible ne fut dans aucun cas celle de Berlioz; maître de ses instruments, malgré leur nombre souvent prodigieux, il tirait un égal parti des masses vocales et des masses instrumentales, et il arrivait à produire des effets ignorés avant lui, et qu'il a emportés dans la tombe.

Quoiqu'il ne date son œuvre que de l'ouverture de *Wawerley*, il n'a pas moins laissé des traces ineffaçables dans ce qu'il n'a pas classé, dans son grand prix de Rome, par exemple, dans ce *Sardanapale* qui effraya l'Institut, en excitant l'enthousiasme de son auditoire, qui imposa à tous l'étonnement d'abord et l'admiration ensuite, et où

Digitized by Google

il enleva le premier grand prix, véritablement de haute lutte. Mais quels furent les antécédents de cet appelé de l'art quand même, de ce héros du combat de la vie.

Fils d'un simple médecin de campagne, faisant force lieues dans les Cévennes pour porter l'espérance, sinon la santé à ses malades, Berlioz, en bon fils, résolut d'abord de suivre la carrière paternelle. Il s'adonna donc consciencieusement à la science de guérir, y travailla avec une ardeur première qui ne s'allanguit qu'à la longue, et qui ne fut enfin vaincue, par le démon de la musique, qu'après plusieurs années de séjour à Paris. Il recevait de son père une pension de 1,200 francs, forte somme pour le mince revenu familial, aussi ce dernier exigeait-il que son fils suivît les cours de l'Ecole de Médecine, et non les cours du Conservatoire. Berlioz, ainsi contraint, se déclara musicien quand même : de là la guerre, et pour premier acte d'hostilité, la suppression des vivres. Ce fut alors qu'à bout de ressources, il s'engagea, sans voix, mais non sans quelques connaissances musicales, dans les chœurs de l'Odéon, théâtre qui jouait alors le *Freyschutz* de Weber et le *Barbier* de Rossini. Il y remplit un rôle obscur, mais dans deux chefs-d'œuvre, qui alimentèrent son ardeur et entretinrent son goût. Weber, surtout, excita ses transports par son originalité et par sa verve; aussi lui emprunta-t-il plus tard la grâce de ses mélodies, mêlées aux brusques chocs de son harmonieux orchestre.

Ce fut, d'ailleurs, sur ce bienheureux théâtre qu'il assista aux représentations données par Miss Smithson ; ce fut là qu'il sentit Schakespeare sans le comprendre encore, tandis que son cœur allait tout entier à sa digne interprête. Dans l'intervalle qui sépara sa nomination de pensionnaire de Rome et la production de ces deux symphonies, il composa plusieurs morceaux qui ne nous semblent pas avoir accru sa renommée, sans pourtant avoir diminué son mérite : le 5 mai d'après Béranger, les belles ouvertures des *Francs-Juges* et du *roi Lear*, et celle de *Waverley,* qui est la première en date de son œuvre, et qui fait partie des envois auxquels les règlements de l'école de Rome l'obligeait. C'en est fait, le maître s'est révélé, et la réconciliation avec son père est opérée. Pouvait-elle résister à ses succès répétés, à sa renommée naissante ? Désormais il est relativement riche et glorieux : il jouira pendant cinq ans de

Digitized by Google

4,000 fr. d'indemnité, et son avenir lyrique est assuré. Qu'il s'abandonne sans appréhension ni scrupule à l'inspiration qui l'anime, à cette abondance d'idées qui l'assaillent de toutes parts, ou plutôt qu'il les condense en deux symphonies admirables, et sa vie en sera honorée, sinon sa bourse remplie. Que les commandes de l'Etat se renouvellent en surcroît, que maintes occasions se présentent à lui pour engager des milliers d'instrumentistes et pour former des chœurs comme des armées, il ne reculera pas devant sa tâche, malgré les exécutions partielles qui l'énervent et les difficultés qui se multiplient. Le don royal de Paganini sera dépensé tout entier pour l'art qu'il glorifie, ses besoins matériels viendront ensuite ; il lui faut nourrir son âme tout d'abord. C'est ainsi qu'on va aux astres, où il est allé.

Pour nous il ne fut vraiment dépassé que par le fécond et l'entraînant auteur *du Barbier*, célèbre dès sa première jeunesse par le brio de son genre, renommé plus tard par l'abondance de ses opéras, par leur variété et leur originalité incontestable. Depuis la *Pietra del Parogone* jusqu'à *Semiramis*, en passant par la *Gazza ladra* et *Mahometto II* d'un côté, et de l'autre par *Moïse* et le *Comte Ory*, jusqu'à atteindre *Guillaume Tell*, le chef-d'œuvre de la musique moderne, Rossini grandit tous les jours en élevant sa pyramide. Quels que soient les concurrents qui surgissent en un temps si favorable à l'art, malgré Halevy et sa *Juive*, malgré Meyerbeer et ses *Huguenots*, la gloire de Rossini brille constamment d'un éclat plus vif et plus pur, rien ne l'obscurcit, rien ne l'éclipse.

Il en est de même de Berlioz ; aucun symphoniste n'en approche ; et quand il s'en va dans le pays de Beethoven, on s'y étonne de sa puissance et de son immense succès après le maître des maîtres ; il en semble l'héritier direct, l'illustre continuateur. Mendelssohn lui-même l'honore, le couronne, et finit par lui demander, comme suprême faveur, d'échanger avec lui le sceptre orchestral, lui en laissant un entre les mains tout couvert de pierres précieuses, contre le simple bâton dont se servait habituellement notre compatriote.

La fin de la vie de Berlioz fut mêlée de joie et de douleur, mais dans une proportion inégale. La première fut rare, la seconde abondante. Il s'était remarié, mais sans oublier jamais sa première femme, la sublime tragédienne. Il eut le chagrin de perdre le fils de Miss

Digitized by Google

Smithson, dont il n'avait pas voulu contrarier les goûts, et qui était entré dans la marine de guerre. Ce triste événement eut sur sa vie une influence d'autant plus funeste qu'il crut devoir en dissimuler la portée. Il renfermait tout dans son cœur qui se déchirait peu à peu. Son humeur en devint plus noire, et sa désespérance plus générale. Connaîtra-t-on jamais ce que peut souffrir un artiste aussi sensible, aussi passionné, et ce que font en lui de ravages les coups du sort qui se multiplient sans s'affaiblir !

Il existe un moment dans la vie d'un poète, qui semble le point culminant où il doive atteindre : son âme alors est indécise, quoique déjà couronnée ; il hésite entre deux chemins comme l'Hercule de la fable. Prendra-t-il celui des plaisirs, celui que lui conseillent ses passions et sa paresse ? Se condamnera-t-il, au contraire, à la lutte, à la guerre intérieure, à toutes les misères qui menacent ceux qui fuyent la route battue où se presse le vulgaire, où il s'agite, où il combat ? Par ce choix, hardiment décidé, se résolvent la destinée et l'avenir de l'artiste. Il ne progressera, il n'offrira sa véritable mesure, qu'autant qu'il aura entrepris l'ascension de l'étroit et ardu sentier. C'est ce que fit Berlioz, c'est ce qui donna à sa manière un caractère indélébile de puissance et de personnalité, que chacun lui accorde volontiers, quitte à faire ses réserves aussi nombreuses qu'injustes parfois. Et cependant s'il fut discuté à son époque, il a désormais acquis une réputation incontestable, on l'admet dans toutes les écoles, on n'attente en aucune façon à sa gloire, on la maintient au contraire contre des adversaires entêtés, on la proclame partout ; mais on a beau dire, il reste une individualité et non un maître ; il a des admirateurs nombreux, et pas un seul disciple : c'est que, dans toutes les phases de son existence, le bon sens fut son guide, et la raison sa souveraine ; or, voilà précisément ce qui nous le fait applaudir, autant que ses qualités intimes nous l'ont fait aimer.

JULES DAVID.

Digitized by Google

ODETTE DE CHAMPDIVERS

EN BOURGOGNE

(XVe SIÈCLE).

Avec ta douce chansonnette
Qu'il aime tant
Bercé, berce, gentille Odette
Ton vieil enfant.

Casimir DELAVIGNE.

Poètes, romanciers et historiens se sont, tour à tour, occupés de la Petite Reine et tous ont varié en ce qui concerne la fin de cette femme.

Les uns ont prétendu que « jamais œil humain ne revit » Odette de Champdivers après le décès de Charles VI, dans le sépulcre duquel elle serait tombée morte; les autres ont soutenu qu'elle devança, dans l'Éternité, l'époux de la trop fameuse Isabeau de Bavière; enfin, une troisième version établit qu'elle se retira dans un couvent ignoré lorsque « son vieil enfant » eut rendu le dernier soupir.

Tout cela n'est que légende.

Il semblait, en effet, jusqu'à ces dernières années, que les ténèbres les plus épaisses avaient enveloppé l'existence de la Petite Reine à dater de 1422; mais, de précieux et authentiques documents, recueillis aux archives de Bourgogne, jettent une lumière éclatante sur cette compagne d'un monarque frappé de démence.

Ainsi que nous le prouverons tout à l'heure, Odette de Champdivers vécut bien longtemps encore après Charles VI et éleva *sa fille Marguerite* QU'ELLE AVAIT EUE DE CE PRINCE, durant les vingt-cinq années qu'ils passèrent l'un près de l'autre.

∴

Avant d'aborder ce sujet, nous tenons à redresser l'erreur grossière qui fait descendre Odette de Champdivers d'*un marchand de chevaux*.

Digitized by Google

A l'époque où la reine Isabeau introduisit Odette vers Charles VI, plusieurs officiers bourguignons ou franc-comtois, du même nom, étaient attachés au service du roi.

La seigneurie de Champdivers, située non loin de Dôle, donna son nom à une famille illustre *portant d'azur à un chevron d'or* et dont les membres les plus distingués furent :

1316, Simon de Champdivers, chevalier, fauconnier du Roi; — 1362, Guy de Champdivers, secrétaire du roi Jean; — 1388, Odin de Champdivers, maître d'hôtel du Roi; — 1394, Odinet, fils du précédent, homme d'armes, accompagna le duc de Bourgogne en Bretagne; — 1398, Jean de Champdivers, maître d'hôtel du duc Philippe-le-Hardi; ce Jean fut, en 1418, gouverneur de la Bastille; — 1407, Guiot de Champdivers, panetier et écuyer des Ducs de Bourgogne; — 1415, Guillaume de Champdivers, conseiller, chambellan, ambassadeur du Roi et du Duc de Bourgogne, bailli d'Aval, en Franche-Comté.

A la mort de Charles le Bien-Aimé, Odette se retira à Saint-Jean de Losne, à sept ou huit kilomètres de Champdivers, son berceau et celui de sa famille; ces preuves ne sont-elles pas absolument concluantes?

∴

Ce fut, on le sait, vers l'an 1397 qu'Odette de Champdivers, « *aussi ieune, belle, agréable que saige* » fut appelée auprès de Charles VI, par Isabeau elle-même, voulant ainsi se soustraire entièrement à un époux qu'elle abhorrait et dangereux même à certains moments.

« *C'était*, dit Juvénal des Ursins, *chose bien piteuse, d'ouïr les regrets et les plaintes de ce bon prince, quand il sentoit qu'il alloit recheoir en son mal, invoquant la grâce de Dieu, de Nostre-Dame et des Saincts, et récitant des patenostres; les gentilshommes, dames, ainsi que damoiselles pleuroient à chaudes larmes, tant grandes pitiés et compassions avoient.* »

Si Charles VI avait de terribles accès de colère et de rage, Odette n'eut jamais à en souffrir. Un regard, un mot de la Petite Reine, calmait le pauvre fou et le rendait aussi docile qu'un enfant.

Jeux, chants, récits, soins, affection, dévouement, Odette n'y faillit

Digitized by Google

pas un seul instant pendant vingt-cinq ans. Elle agit avec une abnégation d'autant plus louable qu'elle n'obéissait à aucun sentiment intéressé. Nous verrons bientôt dans quel profond dénuement elle se trouva avec sa fille, lorsqu'elle vint s'établir en Bourgogne où elle reçut des secours du duc Philippe. La preuve de cette indigence est irréfutablement établie par les comptes du receveur-général Jean Fraignot et les plaintes contenues dans l'interrogatoire d'Odette, conservé aux archives de Bourgogne.

Charles VI expira en 1422, à la suite d'une fièvre violente. Odette était restée à son chevet pendant trente-sept jours et autant de nuits. Charles ne l'avait point reconnue; mais, avant son agonie, semblant recouvrer la raison, il se leva sur son séant, ses regards empreints d'une indéfinissable reconnaissance, se portèrent sur Odette et sur Marguerite :

« *Ma fille*, murmura-t-il, d'une voix mourante, *je te donne, je te donne..... ah! j'oubliais, le Roi de France ne possède plus rien;..... il ne peut faire don que de sa bénédiction.....* »

Il rendit le dernier soupir en murmurant : « *Odette!... Odette!...* »

« *Misérable en son règne*, dit M. César Lavirotte, *misérable en sa vie, mais bienheureux en la mort qui le délivra, ce pauvre Roi fut, par le peuple, justement touché de son malheur et de sa bonté, salué du doux titre de Bien-Aimé.* »

« *On ne saurait lire la vie de ce prince sans être attendri. Il était d'une belle taille, d'une figure majestueuse, d'une force et d'une adresse étonnantes à toutes sortes d'exercices, libéral, affable et plein d'humanité.* » *Sainte-Foy;* ESSAIS SUR PARIS.

Personne n'aida Odette à rendre les derniers devoirs au pauvre prince!

La Petite Reine disparut ensuite de l'hôtel de Saint Pol, résidence favorite du roi défunt. Que devint la donation à elle faite par Charles des châteaux de Breteil et de Bagnolet? Lettre morte probablement, puisque nous retrouvons Odette à Saint-Jean de Losne, un an plus tard, en 1423; elle n'y demeure pas dans une situation pécuniaire brillante car nous lisons sur les comptes du receveur-général du duc de Bourgogne J. Fraignot :

« *Payé à Oudine de Champdivers, demeurant à Saint-Jean de Losne, et sur sa quittance, la somme de XX francs.* »

Digitized by Google

Ce secours était du mois d'octobre 1423; en décembre, le Duc envoya davantage : *XXX francs* (360 francs de notre monnaie actuelle).

« *Monseigneur le Duc a donné à elle* (Odette) *et à* MARGUERITE *de Valois*, SA FILLE, *de sa grâce et pour les considérations plus à plein contenues ès lettres-patentes de notredit Seigneur, vérifiées au dos par Jean de Noidant.* »

On n'ignore pas combien les rapports entre la France et la Bourgogne étaient tendus à la mort de Charles VI :

Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, brûlait toujours de venger l'assassinat de son père Jean-Sans-Peur. Le traité qu'il avait ébauché à Arras, fut ratifié à Troyes et cimenté par le mariage de Catherine de France, fille de Charles VI, avec le roi d'Angleterre, Henri V.

Ce traité honteux fut accepté à Dijon, par le maire Bonne avec la même ivresse qu'à Paris. Une femme exécrable, Isabeau de Bavière, mettait la France à deux doigts de sa perte ; une femme héroïque et sainte, Jeanne d'Arc, allait bientôt chasser l'Anglais et faire sacrer à Reims l'héritier légitime du trône national.

La France ne ratifia pas ce pacte monstrueux; Sens, Melun, Montereau, Meaux résistèrent vaillamment à l'étranger.

Louis de Châlon-sur-Saône, prince d'Orange, se refusa à prêter serment au roi d'Angleterre : « Je suis prêt, dit-il, de servir le duc Philippe, mais, faire serment de mettre le royaume ès mains de l'ennemi ancien et capital de la France, jamais ne le ferai. » Il partit après cette généreuse et patriotique affirmation, aussi mortifiante pour le monarque anglais qu'elle dut paraître humiliante au duc ainsi qu'à ceux des seigneurs français qui s'étaient soumis à ce criminel serment.

« *Toutes vengeances ont les yeux bandés,* dit Guillaume Paradin; Philippe-le-Bon employa les seize premières années de son règne à guerroyer contre le roi de France. Ces années furent perdues pour sa gloire et celle de notre chère Bourgogne; nous voudrions pouvoir les effacer de l'histoire; aussi ne le suivrons-nous pas dans toutes ses démarches, parce qu'on ne doit pas écrire tout ce que les princes ont fait, mais seulement ce qu'ils ont fait de digne de la postérité.

Nous rappellerons la bataille de Cravant, gagnée en 1423, par Claude de Chastellux, vicomte d'Avallon, maréchal de France, qui

Digitized by Google

reprit cette ville et la rendit à l'Eglise d'Auxerre [1]; celles de Mons en Vimeux, Verneuil, de Saint-Riquier, dans laquelle Philippe fit prisonnier de sa main Xaintrailles, grand-écuyer de France, de Mailly, Coulanges, Avallon, Grancey, Mâcon, Tournus, Marcigny, Villefranche, etc., succès toujours malheureux, puisqu'ils furent toujours payés par les larmes.

Telle était la situation de la Bourgogne lorsque Odette se fixa à St Jean de Losne. Nous avons tenu à l'établir aussi succintement que possible pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le principal dessein de Charles VII était d'attaquer Philippe, au cœur de son Duché, et il y préparait le peu de forces dont il disposait. Il chargea, tout d'abord, des émissaires du soin de sonder la Bourgogne et de lui rendre compte de l'état d'esprit des seigneurs et du peuple.

La police vigilante de Philippe-le-Bon ne tarda pas à découvrir ces agissements; plusieurs agents du Roi furent arrêtés et parmi eux un cordelier du couvent de Beuvray, près Autun, homme souple, actif et insinuant, qui, à la faveur de son habit religieux, parcourait le Duché et portait directement des rapports à Bourges, au roi Charles VII.

Ce cordelier, passant à Dijon, pour se rendre, sous un prétexte futile, à Langres, s'était abouché avec Odette de Champdivers, descendue depuis quelques jours dans la capitale de la Bourgogne, à l'hôtellerie de la *Croix de Fer*.

Sans même penser à la gravité de ses actes, l'obligée du duc Philippe conspira contre son bienfaiteur, avec le cordelier, au profit du roi de France, qu'elle avait toujours beaucoup aimé et plaint.

Le cordelier fut questionné d'abord à Autun, par le chancelier du Duc, Nicolas Rolin, qui s'y était rendu tout exprès; puis il fut

(1) En reconnaissance, le Chapitre accorda à l'aîné de cette valeureuse maison, un canonicat avec les fruits, dont il prenait possession, botté, éperonné, un oiseau sur le poing, revêtu d'un surplis, le beaudrier et l'épée par dessus, une aumusse sur le bras gauche, ganté des deux mains, et ayant un chapeau bordé, couvert d'une plume blanche. Lorsque César de Chastellux en prit possession, devant Louis XIV, les Seigneurs de la suite du Roi plaisantèrent sur la bizarrerie de cet habillement, le Roi les reprit sévèrement : « Ne badinez pas, il n'est aucun de vous qui ne dut se faire honneur d'un pareil titre. » Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, brigadier des armées du Roi, est le dernier qui ait pris possession de ce canonicat, en 1732, sous M. de Caylus.

Digitized by Google

conduit, sous bonne escorte à Dijon, afin d'y être confronté avec la Petite Reine et Marguerite de Valois, qu'il avait compromises. Toutes les deux furent soumises à un interrogatoire.

Ces faits sont constatés par une information judiciaire prouvant, à notre grande surprise, qu'Odette de Champdivers avait été impliquée dans une intrigue politique, après être restée pendant si longtemps auprès du Roi, et entièrement étrangère à tous les complots qui s'ourdissaient autour d'elle.

Nous croyons devoir reproduire ici textuellement les actes de cette curieuse procédure :

Le premier document est du 10 avril 1424, il contient la *Confession* de frère Estienne Charlot, cordelier, religieux du couvent de Beuvray, né au Donjon, en Bourbonnois, détenu ès prisons d'Ostun, par lui faite de son bon gré (*sic*) et sans gehenne (on ne lui avait pas appliqué la torture).

« Interrogé par Monseigneur le Chancelier, dit, par ses premières » réponses, qu'il avait été trouver le Dauphin le mardi après la » Mi-Carême, sur ce que par ordre de frère Guy Gaillard, supérieur » du couvent de Beuvray-les-Ostun, il fut envoyé à la recherche du » custode de leur ordre, qu'il devait trouver à Langres. Passant par » Dijon, une damoiselle nommée *la Petite Reine* le fit appeler par » son écuyer. Etant entré en sa chambre, elle lui demanda s'il n'étoit » pas du Bourbonnois ; que si cela étoit il ne devoit pas manquer » d'aller trouver Madame de Bourbon, pour l'avertir qu'il y avait » plusieurs notables de la ville de Lyon qui avaient vendu cette ville » au comte de Salisbury (Henri de Lancastre, comte de Salisbury, commandait les troupes anglaises alliées au duc Philippe ; il fut tué dans Orléans, qu'il défendait, en 1429, contre l'armée de Jeanne » d'Arc), où sitôt après leur entrée les Anglais devoient massacrer tous » les habitans qui tenoient le parti du soy-disant Dauphin. De sorte » que lui, Estienne Charlot, étant retourné à son couvent de Beuvray, » il se disposa à aller auprès de Madame de Bourbon, et, pour cet » effet, il prétexta la nécessité pour lui d'aller trouver la *Sœur Colette*, » qui lors étoit en Bourgongne (suivant Olivier de la Marche voici ce que c'était que cette religieuse : « En celuy tems, vivoit une moult » saincte et dévote femme, religieuse de Sainte-Claire au pays de

Digitized by Google

» Bourgogne, nommée *Sœur Colette*. Cette femme alloit partout, » menant moult saincte vie, et edifiant maisons et églises de la » religion de Saint-François et de Sainte-Claire, et ay esté acerténé » que par son pourchas et par sa peine elle avoit réformé de son » temps 380 couvents. » — Sœur Colette fut canonisée, en 1807, » par le pape Pie VII). Mais au lieu d'en prendre le chemin, il se » rendit à Ternan, en Nivernois, où il chanta messe ; de là au château » du Breuil, près La Nocle, appartenant au sieur de Norry, à qui » ayant fait connoître son dessein, ce gentilhomme lui donna un valet » et des chevaux pour le conduire à Bourbon, et de là au château de » Chantelle, où il trouva Madame de Bourbon, à qui il dit en particu- » lier ce que la *Petite Reine* lui avoit confié à Dijon. Sur ce, la » duchesse lui donna lettres pour porter au Dauphin, qui lors étoit » à Bourges ; y étant arrivé un peu tard, il alla trouver Monseigneur » Charles de Bourbon, qui le présenta le lendemain au matin. Le » prince ayant pris lecture de la lettre qui lui étoit destinée, demanda » de qui le religieux tenoit des détails sur la conspiration de Lyon, » et il lui fut répondu que c'étoit de la *Petite Reine, laquelle le* » *Dauphin dit bien connaître*. Que en la chambre du prince se » trouvoit le révérend évesque de Clermont, qui demanda à lui, frère » Estienne, s'il n'avoit pas fait rencontre à Tanneguy du Chatel ; il » répondit que non, parce que ce capitaine étoit allé avec gens » d'armes au-devant des Escossois qui, sous la conduite de Jean » Stuart, comte de Douglas, venoient à l'aide du Dauphin. Après » quoi lui, Estienne, s'en retourna au Mont-Beuvray par le même » chemin. Mais s'étant arrêté au château de la Roche-Milay pour » confesser M. de Listenois, il eut vent que deux frères de son couvent, » arrivés le soir, venoient avec gens d'armes déguisés pour l'arrêter. » Alors il chercha la nuit à se sauver par une fenêtre avec les draps » de son lit, qu'il avoit noués, qui, s'étant rompus, il tomba dans les » fossés du château, où il se blessa grièvement, ce qui fut cause » qu'il fut arrêté et amené à Ostun. »

Voici la teneur de l'interrogatoire subi par le Cordelier, le 26 avril, à Dijon, devant M. le Bailly :

« Interrogé si, avant d'entrer en religion, il avoit oncques fréquenté » quelque seigneur temporel, dit que oui ; qu'il avoit demeuré il y

Digitized by Google

» a vingt-deux ans passés avec un, appellé messire Vauthier de
» Montaigu, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, demeurant en
» Bourbonnois, outre Loire, dans la maison duquel il était entré
» trois ou quatre mois...; demeure d'accord que depuis qu'il étoit
» religieux il avoit délaissé ses habits de religion pour suivre un
» capitaine de gens d'armes, nommé Jean de Fribourg, mais que tôt
» après, et au moyen d'une somme de quinze francs dont il composa
» avec les familiers du révérend évesque d'Ostun, il fut rétabli dans
» l'habit religieux.

« Interrogé s'il se ressouvenoit de ce qui s'étoit passé lors de son
» entrevue avec le soydisant Dauphin, a répondu que monsieur
» de Bourbon envoya incontinent avertir le sénéchal de Lyon de ce
» qui se tramoit, et qu'un écuyer fut mandé en même tems auprès
» de la *Petite Reine* pour lui en porter la nouvelle. — Se rappelle
» que le Dauphin lui demanda s'il y avoit bon nombre de gens
» de guerre en Bourgogne; à quoi lui Estienne répondit qu'il n'y avoit
» que le capitaine Perrinet Grasset, l'un des écuyers du Duc, avec
» ses gens, près d'Ostun. — Ajoute ledit frère Estienne qu'il dit
» au Dauphin que les villes de Dijon, Châlon et Beaune étoient bien
» gardées par ce capitaine; que l'évesque de Clermont lui ayant demandé
» si les habitans étoient fort attachés à leur prince, il répondit que
» oui, mais qu'étant à Langres, un bourgeois lui dit qu'on étoit
» mal satisfait du Duc de Bourgogne, et qu'ils aimeroient mieux être
» *Armignacs* qu'Anglois. — Dit aussi, en cette même entrevue de
» Bourges, que Bourbon-Lancy et Dezize seroient très faciles à prendre,
» ainsi que les autres villes de la Bourgongne, parce qu'elles n'avoient
» point de garnisons; qu'il étoit convenu de faire savoir à la *Petite*
» *Reine,* avec laquelle il devoit se trouver à Châlon, pendant la
» semaine sainte, ce que lui auroit dit et commandé le Dauphin.
» — Dit en outre, ledit frère Charlot, que pendant qu'il étoit à Bourges
» le prince tint un conseil où assistoient les nobles d'Auvergne et de
» Languedoc, auxquels il recommanda de se tenir prêt à marcher,
» voulant se mettre en campagne vers le dix de may. De plus, le
» Dauphin s'informa auprès de lui, Estienne, où étoit le gouverneur
» de Bourgongne (Philippe de Montaigu); il répondit qu'il se tenoit
» d'ordinaire à Couches (Résidence royale du roi Gontran) ou à son

Digitized by Google

» château d'Epoisses (Villa royale habitée souvent par Thierry, roi de Bourgogne et Brunehaut; le château de Couches appartient à Mme la comtesse de Montaigu et celui d'Epoisses à M. le comte de Guitaut). Ayant été interpellé de dire si tous les seigneurs » de Bourgongne avoient fait serment aux Anglois, il dit que M. d'Orange » l'avoit fait, mais pas le seigneur de Couches. (Estienne était mal informé, nous avons vu plus haut quelle avait été, au contraire, la noble attitude du prince d'Orange, Louis de Chalon). Au surplus, » qu'il avoit ouï dire que M. de Chasteauvillain tenoit le parti du » Dauphin. — Déclare encore que ce prince le chargea de lui faire » savoir où se tenoient MM. Guy de Bar, Claude de Chastellux et Jean » de Rochefort. Le Dauphin ajouta que son intention étoit de diriger » bientôt son armée sur Reims, puis sur la Normandie, parce que » bon nombre de gens des bonnes villes étoient venus à lui en habits » dissimulés, pour l'assurer que quand il lui plairoit de venir à eux » il seroit bien reçu et lui rendroient obéissance. De plus, que Tan- » neguy du Chastel étoit allé au devant de dix mille Escossois que » le roi Jacques Ier envoyoit à son secours, et qu'aussitôt qu'il seroit » en campagne, les ducs de Savoye et de Bretagne se déclareroient » pour lui; qu'en même moment il se hasteroit d'envoyer bon nombre » de gens de guerre pour courir en Bourgongne.

« Ce cordelier ayant été requis de déclarer s'il n'avoit aucun » complice pour l'aider à espionner, a répondu que oui : qu'un » seigneur appelé Estienne de Monestoy se devoit mettre en habit » de cordelier pour pénétrer ensemble dans les villes, et que pour cela » il étoit convenu de venir le chercher la veille de Pasques audit » château de Monestoy, où ce seigneur se tient avec le capitaine » Chantemesle. »

Après l'interrogatoire du cordelier vint celui d'*Odette de Champdivers* et de sa fille *Marguerite*.

M. de Barante, en relevant ce procès, a cru devoir faire jouer le rôle principal à *Marguerite*; il a eu tort. (Voir son *Histoire des Ducs de Bourgogne*, tome V, p. 169).

Le Chancelier Rolin fut chargé de ce soin, Odette et sa fille comparurent devant lui. Il était entouré de plusieurs seigneurs de la cour de Philippe, et des gens de son Grand-Conseil, MM. de Cortiambles,

Digitized by Google

seigneur de Commarin, Richard de Chancy, Jean de Noidant et Jean de Saulx.

Le chancelier fit rédiger la déclaration suivante :

« Confesse Odinette de Champdivers, qu'étant à Dijon et ayant vu » passer par devant l'ostellerie de la Croix-de-Fer, où elle étoit logée, » un religieux de l'observance de saint François, croyant que ce fût » un de ceux qui fréquentaient *sœur Colette*, elle le fit appeler par » le fils de Jean Trestelet, de Saint-Jean-de-Losne, lequel religieux » vint à elle en sa chambre, audit logis, et lors étoient présentes » la fille de l'hoste et Catherine, sa servante, et lui dit qu'elle se vouloit » confesser à lui, mais que ce religieux la remit à son prochain retour » de Langres. — Qu'en effet, quelques jours après, étant en l'église » Notre-Dame de Dijon, il vint l'y trouver. Il s'assit sur un banc, » la fit agenouiller devant lui et dire le *Benedicite*. Après quoi » elle se confessa, puis lui confia qu'elle avoit appris que l'on devoit » livrer la ville de Lyon au comte de Salisbury; que M. Jean Lieuvaud, » conseiller du Duc et lieutenant du bailly de Chalon lui avoit donné » cette nouvelle et que c'étoit l'archevesque de Lyon et son frère qui » vouloient ouvrir la ville aux Anglois. Qu'alors ce cordelier lui » demanda si elle aimoit mieux les *Bourguignons* que les *Armignacs;* » à quoi elle répondit *qu'elle préférait le parti des Bourguignons,* » *quoique Monseigneur le duc Philippe ne l'eut pas trop en grâce,* » *et que si elle n'en pouvoit obtenir provision pour l'estat d'elle et de* » *sa fille, il faudroit qu'elle advisât comment elle pourroit se comporter* » *mieux.* — Sur quoi le frère lui conseilla d'aller trouver Mesdames » de Bourbon et de Nevers qui lui feroient du bien, mais qu'il falloit » que leur fasse connoître tout ce qui se trâmoit en Bourgongne contre » le Dauphin, que *c'étoit un cas de conscience* pour elle; qu'autrement, » *s'il arrivoit des meurtres de l'affaire de Lyon, elle en seroit blamée.* » A quoi elle répondit qu'*ayant perdu tout son bien et celui de sa fille,* » *elle ne vouloit pas perdre son âme,* ainsi qu'il pouvoit de tout ce » que dessus donner avis de sa part à Madame de Bourbon ou au » Dauphin. »

*
* *

« Le 3 de may, ladite damoiselle Odinette de Champdivers ayant été » interrogée de nouveau, a répondu qu'après avoir parlé, comme elle

Digitized by Google

» l'a déclaré plus haut, à Jean Lieutaud, de ses affaires d'intérêt, » pour y avoir provision, il lui promit que *si le comte de Salisbury* » *venoit à Chalon il le lui feroit savoir, afin qu'elle pût lui parler* » *pour avoir son aide ;* mais elle répliqua *qu'elle ne pourroit pas faire* » *le voyage, faute d'argent* pour payer sa dépense. »

*
* *

« Et le 26 de may, la demoiselle Odinette ayant été encore ouïe et » confrontée avec le frère Estienne Charlot, tous les deux confirmè- » rent que le comte de Salisbury devait passer par Dijon, de là aller » à Châlon, où il devoit demeurer quatre à cinq jours, auquel lieu les » plus considérables de Lyon devoient venir le trouver pour aviser » aux moyens de lui livrer la ville, en laquelle il devoit entrer par » l'une des forteresses de l'Archevesché, et que tous ceux qui tien- » droient pour le parti du Dauphin seroient mis à mort. »

*
* *

« Puis enfin, au même jour que l'audience ci-dessus fut aussi ouie » damoiselle *Marguerite, bâtarde de France,* qui déclara que la » demoiselle Odinette de Champdivers, sa mère, *se plaignoient l'une* » *à l'autre de leur dénuement,* disant s'il ne seroit pas bon qu'elles » allassent trouver le Dauphin, pour voir s'il leur voudroit faire du » bien ; qu'elle étoit présente lorsque le lieutenant du bailly de » Châlon parla à ladite demoiselle sa mère, mais qu'elle n'étoit pas » auprès d'elle lorsque le frère Estienne entendit sa confession à » l'église. Mais bien est vray qu'en revenant de Nostre-Dame elle lui » dit, en parlant de la ville de Lyon, que ce seroit grand dommage si » tant de personnes y périssoient au cas où la ville seroit rendue au » comte de Salisbury. »

*
* *

Quels furent les résultats de ce procès ? Il est difficile de le dire ; M. de Barante prétend que *Odette, sa fille, le cordelier et un marchand de Genève, ainsi que leurs principaux complices, furent emprisonnés.*

Digitized by Google

Nous ignorons ce qu'il advint du frère Estienne et de ses acolytes ; mais, nous trouvons dans les comptes du receveur-général Jean Fraignot, la trace d'un troisième secours donné par Philippe-le-Bon à Odette :

« *Payés à damoiselle Odine de Champdivers et à Marguerite de* » *Valois, sa fille, la somme de XXX francs pour don à icelles fait par* » *Monseigneur le Duc et par ses lettres-patentes du* SIXIÈME JOUR DE » SEPTEMBRE 1424. »

Six mois s'étaient écoulés depuis l'affaire et le Duc avait sans doute compris qu'*Odette avait été poussée surtout par le désir d'empêcher une effusion de sang.*

Les lettres patentes du Duc ont disparu des Archives ainsi que les reçus des intéressées !

La *Petite Reine* retourna-t-elle à St-Jean-de-Losne? Continua-t-elle à habiter encore quelque temps Dijon, où sa présence devenait gênante et gênée?

Nul ne peut, jusqu'à ce jour, répondre à ces questions.

Quoi qu'il en soit, Odette se rendit à la cour de Charles VII, qui, par lettres-patentes du mois de janvier 1427, LÉGITIMA *Marguerite, sa sœur*, et la dota richement.

Il lui fit épouser un jeune seigneur des Marches de Guienne, Messire Jean de Harpedanne, seigneur de Belleville et de Montaigu, sénéchal de Saintonge. *Marguerite, fille d'Odette et de Charles VI*, serait morte en 1458 ; quand à Odette, les nuages qui voilent la fin de son existence sont tellement épais qu'on n'a pu les éclaicir encore.

A. CLARIN DE LA RIVE.

Digitized by Google

LE COMTE PELLEGRINO ROSSI [1]

On le voit, la vie de Rossi devenait bien active et de plus en plus occupée. Aussi, une santé délicate, le besoin d'air et de cette détente d'esprit qui n'arrête pas le travail de la pensée, lui faisaient-ils saisir toutes les occasions de se rendre à Genollier, petite propriété qu'il possédait au pied du Jura, dans le canton de Vaud. Et cependant, nous n'avons pas encore tout dit sur les travaux qu'il n'avait pas craint d'ajouter à ceux de son enseignement public et de la politique. A toute autre cette double tâche aurait pu suffire : l'activité de Rossi ne s'en contenta pas. Sans parler des remarquables articles dont il enrichit la *Bibliothèque universelle*, recueil qui paraît toujours à Genève, il fondait (précisément à l'époque où il entrait dans les affaires publiques), les *Annales de Législation et de Jurisprudence*, ou plutôt, d'après leur titre modifié, les *Annales de Jurisprudence et d'Economie politique* [2]. Ses collaborateurs furent Sismondi, Dumont et Bellot.

Les deux premiers sont assez connus ; peut-être nous saura-t-on gré de dire un mot du dernier, qui justement est resté le plus cher à Rossi. Bellot était un de ces cœurs droits, une de ces intelligences d'élite qui ne dévient jamais du chemin de la justice et de la vérité. Il occupait à Genève une chaire de droit, et s'est fait connaître en France par de fort bons travaux sur l'organisation judiciaire, la procédure civile et le système hypothécaire. Certes, son suffrage n'était pas suspect, quand il encourageait et félicitait Rossi, son jeune collègue de l'Académie de Genève, disant : « Ce cours (sur l'ancien Droit » Romain) sera pour nous une époque. Nous lui devons une impulsion » vers une étude philosophique du droit. C'est de lui que datera la » restauration dans notre Académie de cette branche si importante

(1) Voir la *Revue Mai-Juin*.

(2) Plus tard, le duc de Broglie, dont il avait fait la connaissance à Coppet, lui ouvrit la *Revue française*, dont M. Guizot dirigeait la publication, et où Rossi traita divers sujets de législation, d'économie sociale, d'administration publique, et même de critique historique.

Digitized by Google

» de l'enseignement public [1].... » Comprend-on combien dut être précieux à Rossi le témoignage d'un homme qui le voyait, lui étranger, lui enlever dans son pays la première place de législateur et de jurisconsulte ? Et peut-on assez louer cette loyale admiration d'un rival ? C'est que, dans le noble cœur de Bellot, tout se rapportait à l'amour pur et désintéressé de la patrie, et que c'est cette patrie encore qu'il aimait dans le nouveau venu qui lui apportait le bienfait de ses lumières et un nouvel éclat. Hâtons-nous de dire que les sentiments de réciprocité restèrent constants dans le cœur de Rossi, qui ne parlait jamais de Bellot qu'avec émotion et respect [2]. Mais revenons aux *Annales de Jurisprudence et d'Economie politique.*

Le but de cette Revue était de raviver ce foyer de lumières que Genève avait maintenu au centre du continent, sous le régime impérial, par la *Bibliothèque britannique*, plus spécialement consacrée aux sciences exactes et désireuse d'ailleurs d'éviter prudemment tout ce qui se liait à la politique et même à la législation. C'est dans les *Annales* que Rossi fit ses premières armes comme écrivain, et l'on peut dire qu'il excellait dans ces travaux substantiels, assortis au cadre d'une *revue*. C'est là qu'il posa les bases de ses principes *dirigeants* en législation, qu'il ne faut pas confondre avec les principes généraux et philosophiques du droit ; malheureusement, ce n'est qu'une indication. D'autres travaux considérables marquèrent l'existence des

(1) Bellot admirait particulièrement, entre autres vues frappantes et originales, « cette ingénieuse comparaison, due à M. Rossi, de l'organisation judiciaire à la machine au repos, et de la procédure à la machine en mouvement... »

(2) On en trouve une preuve, entre mille, dans cette lettre de Rossi sur la mort de son ami (1836), écrite en France et citée par M. Cherbuliez : « . . . . C'est une » terrible nouvelle que vous m'avez apprise. La lettre m'est tombée des mains ; je » n'en croyais pas mes yeux . . . Notre amitié était si intime et si vive ! Pendant » vingt ans elle n'a pas été troublée d'un nuage. Nous en étions au point que je lui » parlais comme je me serais parlé tout haut à moi-même dans un bois écarté. Je » n'ai jamais connu un caractère plus noble et un commerce plus sûr. Je ne puis » me faire à l'idée de ne plus le revoir. Ce *jamais* brusquement jeté entre lui et » moi par la mort, est une idée funeste avec laquelle je ne puis me familiariser. Il » était devenu une partie habituelle de ma pensée : « *Qu'en dira Bellot ?.... J'en* » *écrirai à Bellot.... Que fait Bellot maintenant ?* » était chez moi un monologue » intérieur de tous les jours, à chaque évènement un peu saillant, à chaque projet » de quelque importance, au coin de mon feu avec ma famille. Et tout à coup, pour » toute réponse un tombeau. Dieu ! que sommes-nous ? . . . »

Digitized by Google

Annales [1], dont les rédacteurs, forts de leurs intentions sagement libérales, avaient cru qu'entretenir un foyer lumineux n'entraînait pas au danger d'en faire jaillir des flammes incendiaires.... Mais, à la suite des troubles de 1820 et 1821, la Sainte-Alliance prit ombrage du régime de liberté sous lequel vivait la Confédération helvétique : elle voulut y comprimer l'essor de la pensée et imposer une sorte de censure politique. Des notes impérieuses ayant été adressées au *Vorort* (directoire fédéral, chargé d'expédier les affaires en l'absence de la Diète), les rédacteurs des *Annales* ne voulurent ni donner des embarras à la Suisse et à Genève, ni faire le sacrifice de leurs convictions. A cette violation des franchises locales, les cœurs indépendants se révoltèrent ; et plutôt que de donner l'exemple d'une soumission blessante, les fondateurs des *Annales* aimèrent mieux sacrifier leur entreprise, et la Revue cessa de paraître après quelques mois seulement d'existence.

Rossi partageait sans relâche son temps et ses travaux entre ses devoirs législatifs et le haut enseignement. On ne peut se faire une juste idée de toutes les matières qu'il aborda du haut de sa chaire de professeur, où l'on était frappé par une élévation de pensée, une philosophie et une argumentation qui laissaient bien loin derrière lui l'enseignement méthodique ordinaire des écoles. Indépendamment de ses cours académiques, il en donnait de particuliers aux étudiants et aux nombreux étrangers qu'attiraient à Genève tant de ressources intellectuelles. Il traitait du droit diplomatique, de la législation hébraïque et d'autres branches spéciales de la jurisprudence. Des étrangers, hommes d'un âge mûr, suivaient ses leçons, et plusieurs ont marqué depuis dans la haute politique européenne. Il formait ainsi des législateurs, des hommes d'Etat, des diplomates, aux doctrines libérales, mais saines et élevées. — Parmi ces leçons, un premier cours d'Economie politique eut un immense succès. Les

(1) Signalons particulièrement une suite d'appréciations sur les principes et les tendances de cette école historique en jurisprudence qui venait de se produire à grand bruit de l'autre côté du Rhin. On ignorait encore en France les détails de ce mouvement ; les *Annales* s'en emparèrent, et cette première interprétation française attira l'attention du monde savant vers ce mouvement qui bientôt devait frayer une route nouvelle.

Digitized by Google

principes de cet enseignement, donné en 1827, étaient ceux développés depuis ; c'était encore le point de départ d'une de ses plus brillantes excursions dans le champ de la pensée. Mais ce cours, avec quelques aperçus dans ses leçons à l'Académie, voilà tout ce qu'il donna de cette science à Genève ; ses travaux importants sur cette matière appartiennent à une autre époque de sa vie et s'accomplirent en France.

Les principes sur le droit de punir, qu'il devait publier plus tard, se faisaient encore jour dans des leçons sur le droit pénal et sur la procédure criminelle. Quand l'introduction du jury fut réclamée dans les Conseils, il donna sur cette institution un cours qui fit une grande sensation. Mais ici, quelques mots d'explication nous paraissent nécessaires. — En 1815, Genève, tout en conservant les Codes français, avait cédé à l'esprit de réaction sur quelques points importants, notamment sur le jury, qui avait été supprimé. Cette institution, il faut bien en convenir, n'est pas sans inconvénients au sein d'un petit Etat, et exige dans la pratique des combinaisons ingénieuses. Il s'agissait de vaincre ces difficultés, de combattre une foule de préventions et de triompher d'opiniâtres résistances. C'est ce que Rossi essaya de faire dans un rapport étendu adressé au Conseil d'État, et qui ébranla fortement les opinions. Sans les vicissitudes politiques, il est à croire que le plan exposé dans ce document aurait reçu une application immédiate, tandis que ce ne fut que plus tard, et sur de nouveaux efforts de M. Rigaud-Constant, esprit ferme et judicieux, que s'opéra ce changement dans la juridiction criminelle.

Ces travaux législatifs, en même temps que les cours qu'il professait, mettaient peu à peu M. Rossi sur la voie d'un ouvrage qui devait fonder sa réputation et lui assurer un rang des plus élevés parmi les criminalistes de ce siècle. Depuis longtemps, on l'a vu, les questions de l'ordre pénal lui étaient familières ; et il les avait étudiées plutôt avec sa conscience qu'avec des livres. Sans être tourmenté du désir de produire du nouveau et d'imaginer un système, il n'avait pu s'empêcher de reconnaître que la réaction provoquée par Jérémie Bentham franchissait peu à peu ses justes limites et aboutissait à une sorte d'égoïsme social où se perdait toute initiative morale. C'était moins de la philanthropie qu'une obéissance à la fatalité. Au lieu

Digitized by Google

d'accepter sans contrôle des idées qui exerçaient alors un très grand empire, Rossi entreprit de les discuter; et, dans le courant de l'année 1828, il vint à Paris, où il publia son *Traité de droit pénal*, qui vit le jour l'année suivante. Cette œuvre n'était, à ses yeux, qu'une étude préliminaire et philosophique formant les prolégomènes d'un travail qui devait embrasser tout le droit pénal.

Le *Traité de droit pénal* paraissait à une époque de renouvellement intellectuel, où les grandes idées et les théories élevées se faisaient promptement accepter par les esprits, alors nourris des fortes et brillantes leçons de Cousin, de Guizot et de quelques autres. L'auteur rencontrait donc dans la disposition générale des esprits, dans cette ardeur de recherche et de progrès dont ils étaient animés, dans cette foi vive qui entraînait alors la jeune génération vers toutes les réformes libérales, une faveur qu'il n'eût peut-être pas retrouvée plus tard. C'était, d'ailleurs, la première fois qu'un traité méthodique essayait de poser en France les fondements de la justice répressive et de sonder hardiment les redoutables problèmes qu'elle soulève. Aussi l'ouvrage, à son apparition, eut-il un grand succès, et son auteur, aussitôt célèbre, prit place parmi les maîtres de la science.

Sans entrer ici [1] dans l'appréciation détaillée de l'ouvrage, disons que peu de livres ont eu des résultats plus féconds et plus immédiats. « Il semble, a dit M. Faustin Hélie, que toutes les législations pénales, accusées par cette voix puissante et traduites à la barre de l'opinion publique, se soient inclinées devant ce jugement souverain : elles se sont presque unanimement transformées. C'est à partir de ce moment, en effet, que des études ont été commencées dans la plupart des Etats de l'Europe sur les lois criminelles, et qu'un mouvement général de réforme s'est manifesté [2]. » Nous ne saurions oublier, en effet, que les nombreuses et profondes modifications apportées, trois ans après, à notre Code pénal (par la loi du 28 avril 1832), furent

(1) Le lecteur ne doit pas oublier que ces pages ne forment que l'introduction historique ou biographique d'un travail dans lequel les écrits de Rossi sont ensuite sérieusement étudiés, dans ce qui constitue la partie principale et en quelque sorte dogmatique du Mémoire couronné par l'Académie de Législation de Toulouse.

(2) *Introduction* de la seconde édition du *Traité de Droit pénal* de Rossi. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la haute portée d'un tel jugement.

Digitized by Google

inspirées par les appels si plein de raison de notre savant criminaliste : contentons-nous de rappeler l'abolition de la *mort civile*, de *l'exposition publique* et de la *marque*.

Dans les dix années fécondes de 1820 à 1830, Rossi s'était fait une position réellement exceptionnelle à Genève. Sans être matériellement au pouvoir, on peut dire qu'il était la lumière et le guide de cette petite république. Il réalisait ce phénomène curieux d'un exilé devenant le premier comme orateur, comme jurisconsulte, comme conseil, dans un pays où brillait pourtant à cette époque un groupe d'hommes supérieurs, et sa renommée s'étendait bien au delà de Genève. Rossi n'avait donc rien à envier ; ses amis étaient à la tête du gouvernement, et les réformes se faisaient ou se préparaient presque sans entraves, lorsque éclatèrent les événements de 1830, qui allaient ouvrir pour cet italien genevois des perspectives nouvelles en lui imposant un nouveau rôle.

M. Huber-Saladin remarque que les quatre années qui avaient précédé cette terrible catastrophe avaient été pour M. Rossi « de plus en plus remplies, » et il ajoute : « Quels pressentiments excitaient une activité toujours un peu forcée, dans cette nature méridionale?... Dans nos montagnes, sous un ciel en apparence pur et sans nuages, quand un orage, que rien ne fait pressentir, se forme au-dessus des cimes de neige, la détonation lointaine du glacier, la chute de quelques fragments détachés des sommets, avertissent seuls les bergers des hautes vallées. Pendant l'année 1829, des grondements sourds, précurseurs de révolutions politiques, — les gouvernements de deux cantons, Vaud et Tessin, qui tombaient, fragments détachés des Constitutions de 1815, — étaient des avertissements auxquels la perspicacité de M. Rossi ne se méprit pas. Par ses travaux accumulés, il avait hâte d'accomplir son œuvre, comme s'il pressentait, en se tournant du côté de la France, que de là viendrait l'ouragan, et que le flot du torrent soulevé, après l'avoir jeté au plus fort de l'ébranlement helvétique, le devait emporter bientôt sur des théâtres plus vastes et non moins agités... [1] »

L'auteur que nous venons de citer ne croit pas que la Révolution

(1) M. Rossi *en Suisse de 1816 à 1833*, par M. Huber-Saladin; 1849.

Digitized by Google

française de 1830 ait suscité (comme on l'a souvent répété), les révolutions de la Suisse, mais *tout au plus hâté, en l'encourageant, un mouvement révolutionnaire inévitable.* Nous voulons bien admettre cette nuance, peut-être un peu subtilement exprimée; mais on nous accordera, du moins, que la Révolution de 1830, indépendamment de sa signification intérieure, avait ce caractère général et éclatant d'une victoire sur l'esprit de 1815, et que, par suite, elle devenait naturellement une espérance, et comme une poussée violente partout où cet ordre de choses créé à Vienne pesait sur un sentiment national ou sur un instinct de libéralisme : or, c'est ainsi qu'elle devait retentir, non seulement en Italie et en Belgique, en Allemagne et en Pologne, mais encore dans la Suisse, où les partis prenaient pour champ de bataille le *Pacte fédéral* de 1815, qui avait remplacé l'*Acte de médiation* dicté aux cantons par Napoléon et promettant à la Confédération, sinon un brillant développement et des jours glorieux, du moins un repos honorable et un certain accroissement de prospérité matérielle. La Sainte-Alliance ne pouvait tolérer qu'un foyer d'idées démocratiques subsistât au centre de l'Europe. L'Autriche prenait ombrage d'un pareil voisinage; la Prusse y avait un intérêt plus direct à cause de Neufchâtel, et la Russie devait embrasser la défense des principes aristocratiques, ne fût-ce que par position et par calcul. Le Pacte de 1815 plaça donc sous l'influence des grandes puissances les délibérations de la Diète fédérale, et jusqu'à un certain point le régime intérieur de chaque canton. La Suisse n'était plus une nation, mais un assemblage de petites républiques organisées dans l'immobilité, ou plutôt c'était un vasselage indirect, une servitude déguisée devenue plus ou moins odieuse aux populations. Aussi, le libéralisme exalté ou radicalisme, tout-puissant dans les cantons les plus populeux et les plus éclairés de la Suisse, demandait impérieusement la révision du Pacte fédéral, tandis que l'esprit de résistance se retranchait dans les petits cantons pleins d'un attachement superstitieux pour toutes les traditions locales, livrés aux influences aristocratiques et religieuses, et ligués dès ce moment dans une sorte de *Sonderbund.* La lutte était près d'éclater. Mais sur quoi portaient les demandes de réformes? M. Huber-Saladin va nous le dire avec sa haute compétence : « Dans plusieurs cantons, les organes du parti populaire représentaient les

Digitized by Google

constitutions et le parti de 1815 comme des contrats imposés par l'étranger qui n'avaient jamais été sanctionnés par le peuple ; l'influence de ce dernier sur les affaires, disaient-ils, n'était pas assez grande; les chefs-lieux étaient favorisés par des systèmes électoraux qui ramenaient en trop grand nombre dans le gouvernement les anciennes familles patriciennes. On reprochait au Pacte de n'avoir pas donné à la haute Diète le moyen de résoudre certaines questions importantes, de réserver à chaque canton une part égale dans la représentation nationale malgré l'inégalité de leur population, de remettre la direction des affaires fédérales, pendant l'intervalle des Diètes, aux trois cantons directeurs de Zurich, Berne et Lucerne, à l'exclusion de tous les autres, de n'avoir pas dégagé le commerce de ses entraves intérieures. Ces griefs, plus ou moins contenus pendant quinze années de paix, éclataient, comme autant de mines depuis longtemps chargées, par des explosions successives qui menaçaient la Confédération d'un incendie général [1]. »

Il y avait évidemment quelque chose à faire; mais, entre le *statu quo* immuable et l'unitarisme outré, il y avait place pour une œuvre de transaction, telle que les confédérations d'Etats les comportent, le principe générateur et vital des vingt-deux républiques (c'est-à-dire la souveraineté cantonale) ne pouvant être méconnu et violenté sans amener une guerre civile. M. Guizot nous paraît avoir nettement formulé le vœu à réaliser : « Donner à l'opinion générale du pays plus d'efficacité, » et à son pouvoir central plus de force dans les affaires de sa com- » pétence, tout en maintenant le régime de la Confédération et l'in- » dépendance des cantons dans leurs affaires intérieures [2]. » Mais abrégeons ces explications préliminaires, qui étaient indispensables pour pouvoir bien saisir le rôle réservé à Rossi dans ces conjonctures difficiles et mémorables, rôle tout de patriotisme, de lumière et de conciliation.

Nommé membre de la Commission fédérale chargée de la rédaction du *Pacte* dont tous appuyaient la révision, Rossi, tant comme gardien des intérêts de Genève que comme organe de cette sage politique qui peut seule compter sur le succès, ne cessa d'y défendre les plans de transaction qui lui semblaient être la seule issue possible de ce débat;

(1) Notice déjà citée.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome VIII, page 422.

Digitized by Google

et il eut la satisfaction de les voir adopter même par des commissaires qui avaient appartenu au parti radical. Une fois dans cette voie, il devint facile de s'entendre et de poser les bases d'un Pacte nouveau. Ce fut à M. Rossi qu'on délégua le soin de résumer la discussion et de rédiger le Rapport.

Il s'agissait de concilier les principes avec l'histoire, et de conserver l'existence politique des petits cantons sans rendre impossibles les améliorations et les progrès que les grands cantons avaient raison de désirer. C'est le problème que Rossi essaya de résoudre dans un travail fort étendu où il aborde les plus hautes questions de politique, de droit public et d'économie sociale [1]. Analysons-le très brièvement.

Il commençait par distinguer deux ordres bien différents de confédérations : celles où les Etats particuliers n'ont que la portion de droits qu'un pouvoir central préexistant leur dispense et leur abandonne, et celles où, au contraire, le pouvoir central ne prend naissance et n'existe que par les concessions que les souverainetés locales et préexistantes veulent bien lui faire. Or, le plus simple calcul indique que la Suisse appartient à la seconde de ces catégories, et qu'il serait dès lors ridicule de vouloir en faire tout à coup un Etat unitaire, ou quelque chose de semblable à une confédération américaine. La Suisse, d'après Rossi, n'est pas et ne peut être un véritable Etat fédératif ; elle est plutôt une confédération d'Etats. — On devine maintenant quelles conséquences devaient découler d'un principe ainsi posé. Il en résultait évidemment le respect des régimes particuliers et pleins d'anomalies qui constituent la vie des divers cantons, et l'obligation de contenir les réformes fédérales dans des limites telles qu'elles ne portassent point atteinte à l'organisation intérieure des Etats confédérés. — « L'examen des faits, disait le Rapporteur, nous a » conduits à penser que l'idée dominante en Suisse est celle de la » Souveraineté cantonale.... Mais est-ce à dire que l'idée de la » nationalité suisse n'occupe point de place dans notre pensée ? Cette » assertion serait repoussée par un cri d'indignation. La patrie

(1) Ce *Rapport* célèbre, qui n'a pas moins de 88 pages in-8°, a été imprimé dans les Œuvres de Rossi (*Mélanges d'économie politique, d'histoire et de philosophie*, tome II). A la suite, se trouve le projet d'*Acte fédéral* connu sous le nom de Pacte Rossi.

Digitized by Google

» Suisse ! elle aussi a son siège dans nos cœurs. Le nom de Suisse » en est à lui seul la preuve ; il est à lui seul un grand fait national. » Qui sommes-nous hors de nos foyers, quel nom invoquons-nous, de » quel nom sommes-nous fiers, quelle histoire rappelons-nous, quel » est le nom de notre drapeau, de nos soldats, de leur loyauté, de » leur bravoure ? SUISSE !.... Ainsi, ces deux idées, le canton et la » patrie suisse, la souveraineté cantonale et le pouvoir central, » coexistent chez nous : l'une et l'autre ont leur puissance, leur » empire. Mais cet empire n'est pas le même ; leur puissance est » inégale. Le sentiment de la nationalité suisse est, pour ainsi dire, » notre poésie, notre idéal ; il peut élever l'imagination, enflammer » les cœurs : dans les grandes occasions, dans les crises de la patrie, » lorsque le calcul n'est plus de saison, lorsque, dans le retentissement » d'un grand danger, la voix aigre et criarde des intérêts particuliers » n'est plus entendue, le sentiment national prend tout son essor : il » descend de ses hautes régions, il domine la vie réelle et pratique, » et en suivant son noble étendard, les Suisses combattent et meurent » en frères sur le même champ de bataille. — Mais, dans les réalités » de la vie ordinaire, dans les applications de tous les jours, (pourquoi » le dissimuler ?) le sentiment cantonal conserve sa prépondérance. » C'est dans la souveraineté cantonale qu'on cherche la règle ; on ne » voit dans le pouvoir central que l'exception. La première est la » source ; le second est le dérivé. La théorie protège le pouvoir » central ; les souvenirs traditionnels ont peur de ces théories.... » Résumons-nous : la souveraineté des cantons est, en Suisse, le » principe historique et fondamental, l'expression du passé et du » présent. Mais ce principe, cette expression, aujourd'hui plus que » jamais, sont cependant modifiés par une autre idée, par l'idée d'une » patrie commune, d'un intérêt général qu'il faut consolider et » protéger [1].... ».

Nous avons transcrit ici ce passage, parce qu'il présente en substance la pensée inspiratrice des principes et des dispositions qui devaient être la base du nouveau *Pacte*, et aussi parce qu'il nous semble renfermer quelques aperçus restrictifs qui, quoique habilement

(1) *Rapport* de M. Rossi.

Digitized by Google

dissimulés sous les fleurs du patriotisme, ne purent qu'éveiller les méfiances locales en préparant l'opposition de certaines communes et le rejet du nouveau *Pacte*....

Le *Rapport* de Rossi, délibéré à Lucerne le 15 décembre 1832, se terminait pourtant par une solennelle péroraison : « .... Messieurs, » il y a peut-être quelque vanité à vous citer notre propre exemple.... » Nous aussi, nous avions quelques idées, quelques désirs discordants ; » nous en avons fait le sacrifice, un sacrifice consciencieux et mûre- » ment réfléchi sur l'autel de la Patrie, le 15 de décembre, ce jour » où, non sans une profonde émotion, nous avons apposé notre » signature au projet de la nouvelle alliance, à la déclaration et à la » recommandation qui l'accompagnent [1].... Suisses, citoyens des » vingt-deux cantons, notre édifice politique est profondément miné ; » il menace ruine de toutes parts. Au nom de la Patrie, accourez » tous au travail. Quel est celui d'entre vous qui, pour quelques » dissentiments partiels ou pour de vaines querelles sur des formes, » plutôt que de transiger avec ses frères, préférerait s'ensevelir avec » eux sous les débris de la Suisse ? Vous que l'esprit du temps anime » de tout son feu, modérez votre ardeur.... Vous qui obéissez encore » à l'esprit de vos pères, et que d'antiques traditions paraissent » enchaîner, levez-vous et consentez à marcher.... Voulez-vous que » l'étranger, en jetant sur nous un regard dédaigneux, s'écrie : Les » Suisses, les uns vieux incorrigibles, les autres enfants indisciplinés, » ils peuvent tout bouleverser ; ils sont impuissants à réédifier ! » 1803, 1815 nous l'attestent ; 1833 nous le confirme ! Suisses, que » voulez-vous ? De l'union ou du schisme, de l'honneur ou de la » honte, du respect de l'Europe ou de ses dédains ? l'option est » forcée ; elle n'admet point de délai. Que Dieu, que la Patrie, que » l'honneur national vous inspirent ! La patrie vous appelle à la Diète » de Zurich. Elle y attend des paroles de paix et de conciliation, des » suffrages unanimes. Vous répondrez à son appel ; elle entendra

(1) Cet aveu de Rossi, dont on doit reconnaître la noble loyauté, semble donner raison à ceux qui lui reprochent d'avoir *d'abord* penché pour les théories et les aspirations du radicalisme ; et l'on croit, en effet, en voir quelques traces dans le *Projet de Pacte*, dont les dispositions semblent moins explicites que les énonciations contenues dans le *Rapport*.

Digitized by Google

» vos paroles ; elle tressaillera de joie, elle dissipera ses craintes ; » elle se relèvera belle, rajeunie, fière de ses enfants [1].... »

Affirmer qu'il y avait dans ces pages de l'éloquence et de la chaleur, et même une sage intelligence de la situation et des besoins de la Suisse, serait, certes, une chose assez naturelle ; mais croire qu'il y avait là de l'habileté nous paraîtrait téméraire. Dans son exaltation un peu fougueuse, qui avait besoin de plus de précautions pour se communiquer aux masses mécontentes et impatientes, le rapporteur était-il sûr de n'avoir pas gravement compromis le succès de son œuvre, en froissant ainsi ceux qu'il ne craignait pas d'appeler *vieux incorrigibles*, ou *enfants indisciplinés* ?....

Mais, en l'envisageant au fond, on pouvait adresser de plus sérieux reproches au *Rapport* et au nouveau projet d'*Acte fédéral*, qui ne parvint pas à désarmer les radicaux, sans satisfaire aux justes réclamations des catholiques. En effet, après avoir déclaré, dans le rapport, que « *l'idée de la souveraineté cantonale est l'idée dominante dans*

(1) Il est permis de se demander si Rossi comptait réellement sur l'incorruptible fierté des enfants de la moderne Helvétie, en présence de cette page amère et découragée que cite de lui M. Cherbuliez (*De la démocratie en Suisse*), comme ayant été écrite l'année précédente (1832). Après avoir rendu hommage à ces citoyens énergiques et dévoués auxquels était due la restauration genevoise, il se demandait si la génération nouvelle, fort sage, fort respectable, plus instruite peut-être que la précédente, serait capable de la même énergie et du même dévouement : « Et » comment pourrions-nous ne pas craindre, s'écriait-il, lorsque nous voyons des » jeunes gens travailler sans passion, s'amuser sans plaisir, faisant leurs études, » dansant leurs valses de la même manière, comme deux tâches qu'un homme bien » né doit remplir régulièrement ? Grand Dieu ! qu'est-on à l'âge d'homme, quand » on est de glace à vingt ans ? Pour toute chose, on se fait à petit bruit de petits » arrangements pour son usage particulier : une petite politique, une petite philo- » sophie, une petite religion, une petite littérature. L'essentiel est qu'il n'y ait rien » de saillant, rien de bruyant, rien qui dépasse une certaine ligne de convention.... » On se prépare ainsi des jours qui paraissent d'or ; mais, par un effet nécessaire, » d'une jeunesse monotone, sans passion, sans ardeur, passée dans l'état de ceux » que Dante ne savait ou placer et sur le compte desquels il s'écriait :

« Non ragionar di lor, ma guarda é passa, »

» on arrivera insensiblement à une vie toute matérielle, à l'insouciance de la chose » publique, à l'incapacité pour les affaires, surtout si jamais se renouvelaient ces » temps de crise et d'orage, ces évènements aussi graves qu'imprévus, qui, au milieu » de malheurs de toute espèce, firent cependant briller les vertus civiques des vieux » Genevois !.... » Les prévisions de l'illustre publiciste ne se réalisèrent que trop exactement, observe M. Cherbuliez.

Digitized by Google

le pays, » la Commission n'avait pas déduit de cet aveu très précis une disposition formelle qui en consacrât, dans le nouveau *Pacte*, l'expression législative et franchement garantie. En effet, on conservait provisoirement la représentation fédérale par Etats égaux, au lieu de l'établir en proportion de la population, et les radicaux s'indignèrent de ces retards apportés au succès de leurs doctrines, se montrant absolus dans leur idée de révision. — D'autre part, la liberté religieuse des catholiques n'était pas mieux traitée ; car les établissements catholiques, isolés dans les pays protestants, ne recevaient aucune sécurité [1].

Mais il est temps que nous fassions connaître la destinée de ce fameux *Rapport* et du *Pacte* qu'il appuyait. Ils furent d'abord adoptés à l'unanimité par la Commission. Elle en ordonna la traduction en Italien et en Allemand; après quoi le projet de Pacte fut envoyé à l'examen des cantons, d'où il revint, criblé d'amendements, à la Diète de Zurich... Rien ne semblait s'opposer à la promulgation du nouveau Pacte, qui avait pris et a conservé le nom de *Pacte* Rossi. Il avait passé par les épreuves des pouvoirs législatifs, et l'affaire semblait résolue, quand une dernière formalité vint tout remettre en question. D'après la loi suisse, le vote de chaque commune doit sanctionner celui de la Diète pour les mesures qui touchent aux grands rapports de la Confédération. Le *Pacte* fut soumis à cette épreuve définitive, qui ne lui fut pas favorable. Dans le canton de Lucerne, il fut repoussé par les communes rurales sous l'empire des intérêts locaux, et par suite de l'opposition combinée (mais *nullement concertée*) des partis extrêmes et des catholiques. Ce rejet paralysa tout; et les événements de l'été de 1833, où le sang coula dans la guerre civile, mirent fin à toute chance ultérieure de réussite et de révision. — Il a fallu les longues luttes du Sonderbund pour faire avancer les *incorrigibles*, et les *enfants indisciplinés* n'ont pas réalisé leur utopie.

(1) Chose remarquable! le gouvernement de Zug était tombé au pouvoir du radicalisme; mais le peuple restait debout, avec sa foi pour dernière espérance et pour consolation suprême. Il déclara qu'il n'accepterait et ne jurerait la loi fédérale proposée à ses suffrages qu'après que les catholiques auraient reçu la garantie de l'exercice de leur culte. — Sur toute cette matière, il faut lire l'*Histoire du Sunderbund*, par M. Crétineau-Joly (tome Ier).

Digitized by Google

Le vieux moule est brisé avec tout ce qu'il pouvait renfermer de fécond pour l'avenir ; le nouveau est encore à faire avec ses vertus nouvelles. La question ajournée, mais aggravée, dut se résoudre désormais sur les champs de bataille : elle s'y est résolue, en effet, quinze ans plus tard ; et ce qui avait été refusé par les coalisés de Lucerne, a été subi par les vaincus du Sonderbund ; et ainsi, le Pacte de 1833 a fait place à la Constitution de 1848, conquête des radicaux triomphants.

Est-ce à dire, comme le pensent M. Mignet et quelques autres graves auteurs, que la Suisse fût mal inspirée en n'acceptant pas le *Pacte* Rossi, et qu'elle s'est ainsi condamnée volontairement elle-même à perdre bien au-delà de ce qu'elle aurait dû céder? et peut-on dire, avec M. Louis Reybaud, que « la Suisse regrettait (déjà en 1844!) d'avoir laissé échapper cette occasion, unique peut-être, de sortir de l'état de faiblesse et de tiraillement où elle se trouvait? [1] » Nous ne le pensons pas, et nous préférons nous en tenir à un témoignage bien impartial et peu suspect. M. Huber-Saladin, témoin de tous ces événements, député au Conseil représentatif et ami de Rossi, s'exprime ainsi : « L'acceptation du *Pacte* Rossi aurait-elle conjuré les tempêtes » qui se sont succédé depuis 1833? J'en doute! les peuples n'en sont » pas encore arrivés à transiger autrement que par l'épée. Mais une » œuvre de conciliation et de pacification n'en est pas moins toujours » belle : les efforts de M. Rossi, malgré leur peu de succès, n'en méritent » pas moins la reconnaissance de tous les Suisses éclairés, amis de » leur pays. »

Quoi qu'il en soit, cet échec ne semble pas avoir été sans influence sur une détermination que prit alors M. Rossi.

Envoyé à Paris, avec une mission particulière du *Vorort* de Zurich, relative aux Polonais résidant dans le département du Doubs, qui étaient venus, au nombre de quatre ou cinq cents, dans le canton de Berne, il trouva M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères. C'est dans ce voyage que lui furent faites, avec plus d'instances, les offres

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 15 août 1844. — M. Guizot a écrit aussi, de son côté : « La Suisse ne sut pas accomplir par elle-même les innovations dont elle sentait le besoin ; et, devant cet échec de l'esprit réformateur et légal, l'esprit radical et révolutionnaire rentra dans l'arène, ardent à faire triompher le régime unitaire, sans oser pourtant substituer de nouveau la République une et indivisible à la Confédération. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, loc. cit.).

Digitized by Google

qui bientôt devaient le fixer en France. M. Guizot, surtout, tenait à l'attirer. Rossi fut séduit; il donna, au retour, ses démissions de député et de professeur : elles furent le sujet d'unanimes regrets dans le Conseil, exprimés par M. le premier syndic Rigaud avec toute la chaleur de l'ami et du citoyen. Le titre de *professeur émérite* lui fut conservé à l'Académie de Genève.

Ce départ, ce nouveau changement de patrie, donnèrent lieu à diverses interprétations peu bienveillantes, à des jugements plus ou moins exacts, à des accusations d'inconstance, d'ambition et d'ingratitude. Ici encore, M. Huber-Saladin répondra pour nous, en nous faisant connaître ce que savaient, du reste, tous les amis genevois de Rossi. « Il ne lui restait de sa fortune qu'une propriété d'agrément, presque sans valeur productive, dans le canton de Vaud, appelée Genollier. Il était père de famille, et les ressources précaires qu'il trouvait à Genève ne s'élevaient pas à 5,000 francs. La triste issue du *Pacte* avait amené pour lui des dégoûts et des amertumes; l'homme supérieur fut méconnu par l'honnêteté peu éclairée, calomnié par la médiocrité triomphante; l'homme modéré, le conciliateur, était accusé par la sottise, l'ignorance, les plus violentes et les plus fausses exagérations. L'horizon des grandes affaires, pour lesquelles il était fait, s'ouvrait devant lui; il y était convié par des voix amies : pouvait-il hésiter? — Il hésita cependant. Dans une lettre adressée à un membre du Sénat académique, il laissait entendre que 5,000 francs de revenu assuré, avec la faculté de l'augmenter par son travail, serait toute son ambition, et qu'il renoncerait à ses projets en France. Le 1er septembre, il écrit à l'honorable conseiller d'Etat qui le remplaçait à la Diète de Zurich : « *Si les circonstances de ma famille m'ont contraint à prendre un* » *parti qui m'éloigne de Genève, ils me connaissent bien mal ceux* » *qui voient dans cela autre chose que le dévouement d'un père à ses* » *enfants. Mais vous, Monsieur, et les hommes équitables me rendent* » *justice, cela me suffit; c'est l'estime de ceux que j'estime, l'amitié* » *de ceux que j'aime, qui me sont précieuses...* » Il m'exprima les mêmes regrets à Genollier (continue M. Huber), dans cette retraite où il rêvait le repos et les loisirs de l'étude, où il avait toujours espéré terminer ses grands travaux de jurisprudence. « *On me croit ambitieux,* » me dit-il, *eh bien, je vous le jure,* » (il montrait sa maison, les

Digitized by Google

grandes Alpes, leurs cimes de neige, le lac dans le lointain et les pentes boisées du Jura près de nous), « *je vous assure que* CELA ET DU PAIN » POUR MES ENFANTS, *et je ne fais pas un pas de plus, je termine ici* » *ma vie* [1]. » Peu après, il partit; il voyait l'avenir de la Suisse sous l'aspect le plus sombre, et des symptômes qui ne lui échappaient pas lui montraient celui de Genève sous les mêmes couleurs... »

En quittant cette « Société des Sociétés, » comme Montesquieu nommait ingénieusement la Suisse, que M. de Tocqueville appelait de nos jours une *ligue* plutôt qu'une *fédération*, il semble que Rossi devait se féliciter de se donner à la France, lui, si complet admirateur de la centralisation française, comme on le verra bientôt.

CHAPITRE III.

Rossi en France. — Il devient successivement Professeur d'Economie politique et de Droit constitutionnel, Doyen de la Faculté de Droit, Membre de l'Institut et de la Chambre des Pairs, et Ambassadeur de France près le Saint Siège (1833-1848).

Nous l'avons dit, c'est surtout à M. Guizot que la France doit M. Rossi. Il ne paraît donc pas hors de propos de savoir comment le chef des doctrinaires français jugeait dès l'abord le grand publiciste italien, dans une page de ses curieux *Mémoires* :

« J'étais lié, dit-il, depuis plusieurs années avec M. Rossi. Le duc de Broglie, qui l'avait beaucoup vu à Genève et à Coppet, m'avait souvent parlé de lui. Avant 1830, il avait fait à Paris des voyages pendant lesquels nous avions beaucoup causé. Il était devenu l'un des collaborateurs de la *Revue française*, dont je dirigeais la publication. Les divers cours sur le Droit, l'Economie politique et l'Histoire, qu'il avaient faits à Genève, et son *Traité de Droit pénal*, publié à Paris en 1828, l'avaient placé en Europe parmi les maîtres du haut enseignement, soit par la parole, soit par les écrits. Depuis 1830, il avait

(1) A ce même moment, il voyait, en outre, compromise la dot de la femme qu'il avait épousée à Genève.

Digitized by Google

pris aux affaires générales de la Suisse une part active et influente ; le canton de Genève l'avait élu son représentant à la grande Diète réunie à Lucerne en 1832 pour revoir et modifier l'organisation de la Confédération helvétique ; la Diète l'avait nommé Membre de la Commission chargée de réviser le Pacte fédéral, et la Commission l'avait pris pour son Rapporteur. Il avait manifesté ses principes et fait ses preuves comme acteur politique aussi bien que comme publiciste. Je savais ce qu'il avait été en Italie, ce qu'il était en Suisse, ce qu'il deviendrait partout. Je résolus de l'attirer et de le fixer en France. Pendant le moyen-âge, l'Eglise a plus d'une fois admis dans son sein et porté à ses premiers rangs des proscrits qui s'étaient réfugiés dans ses asiles, et dont elle avait démêlé les mérites ; pourquoi l'Etat n'aurait-il pas aussi cette intelligence généreuse, et ne s'approprierait-il pas les hommes éminents que les troubles de leur patrie ont contraints de chercher au loin l'hospitalité ? Une seule chose importe : c'est de n'accorder cette faveur qu'à bonnes enseignes et à des hommes capables d'y répondre dignement. A cette condition, elle sera toujours rare. La Suisse ne s'était pas trompée en adoptant M. Rossi. Je ne me trompai pas quand je pris à cœur de faire de lui un Français [1]. »

Evidemment ce n'était pas un simple droit au soleil que le Ministre de l'Instruction publique d'alors réservait à Rossi, et il avait des vues sur lui. Il y avait près d'un an déjà que J.-B. Say, professeur d'Economie politique au Collège de France, était mort. La succession avait du prix, et elle était disputée. Les chances se partageaient entre un héritier naturel et un héritier bénéficiaire. On sait que les nominations au Collège de France sont faites par le Ministre de l'Instruction publique, sur la présentation de deux candidats, élus, l'un par les professeurs du Collège, l'autre par celle des Académies qui a dans son sein une section correspondant à la chaire vacante. Or, les votes des professeurs du Collège de France se portèrent sur M. Rossi, tandis que l'Académie des Sciences morales et politiques choisit pour son candidat son secrétaire perpétuel, M. Charles Comte, gendre de J.-B. Say et auteur de deux savants ouvrages, un sur la législation et un

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome III, p. 121-122.

Digitized by Google

sur la propriété [1]. Rossi, outre son *Traité de Droit pénal*, qui l'avait rangé parmi nos meilleurs criminalistes, n'avait d'autre titre direct que la renommée de ses Cours faits en Suisse sur l'Economie politique. On pouvait dire que, pour Comte, l'économie politique était une tradition de famille ; pour Rossi, c'était une étude commencée en Italie, où il était né, et poursuivie en Suisse dans le recueillement de l'exil. La compétition dura plusieurs mois, pendant lesquels le choix resta en balance, entre Charles Comte, qui avait pour lui les avantages de la position et de la nationalité, et Rossi, protégé par des amitiés puissantes qu'il devait à un mérite prouvé et à un plus grand mérite entrevu. En présence des deux candidatures qui le laissaient seul arbitre, le Ministre, prenant conseil de ses préférences, désigna, pour enseigner l'Economie politique au Collège de France, celui qui avait été présenté par ce corps savant lui-même ; et, le 15 avril 1833, Rossi était nommé pour y occuper la chaire de J.-B. Say [2]. « En le nommant, le Ministre de l'Instruction publique fit une chose habile, » dit M. Mignet. « On peut dire qu'il eut la main heureuse, » a écrit

(1) Il ne faut pas confondre *Charles Comte* avec le chef de l'école positiviste, *Auguste Comte*, qui, justement vers cette même époque, sollicita vainement de M. Guizot qu'il fît créer pour lui, au Collège de France, une Chaire d'*Histoire générale des sciences physiques et mathématiques*. « C'était, dit M. Guizot, un homme simple, honnête, profondément convaincu, dévoué à ses idées, modeste en apparence, quoique au fond prodigieusement orgueilleux, et qui sincèrement se croyait appelé à ouvrir, pour l'esprit humain et les sociétés humaines, une ère nouvelle. J'avais quelque peine, en l'écoutant, à ne pas m'étonner tout haut qu'un esprit si vigoureux fût borné au point de ne pas même entrevoir la nature ni la portée des faits qu'il maniait ou des questions qu'il tranchait, et qu'un caractère si désintéressé ne fût pas averti par ses propres sentiments, moraux malgré lui, de l'immorale fausseté de ses idées. C'est la condition du *matérialisme mathématicien*. Je ne tentai même pas de discuter avec M. Comte ; sa sincérité, son dévouement et son aveuglement m'inspiraient cette estime triste qui se réfugie dans le silence. Il m'écrivit peu de temps après une longue lettre pour me renouveler sa demande de la chaire dont la création lui semblait indispensable pour la science et la société. Quand j'aurais jugé à propos de la faire créer, je n'aurais certes pas songé un moment à la lui donner. (*Mémoires*, etc., loc. cit.) »

(2) La mort de J.-B. Say laissait encore vacante la chaire d'Economie industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers. Sur la proposition de Say lui-même, on avait appelé à l'occuper un de ses meilleurs disciples, Blanqui aîné, le frère du trop célèbre agitateur socialiste. On connait la vogue et la popularité de ce cours pendant vingt ans, et les légions d'ouvriers qui s'y montrèrent sympathiques et enthousiastes. Adolphe Blanqui est mort en 1852.

Digitized by Google

de son côté M. Louis Reybaud. Enfin, on peut affirmer que tous les esprits sérieux et sans préjugés applaudirent à ce choix.

Et cependant, il y eut des critiques, et même de l'opposition. La passion politique s'en mêla. Rossi passait, dans la jeunesse des écoles, pour une créature du gouvernement, et c'en était assez pour le condamner sans l'entendre. Des meneurs se mirent de la partie, et l'effervescence eut bientôt gagné tout le pays latin. On allait répétant de café en café que c'était le cas de monter une cabale contre cet intrus dont la nomination (disait-on), était le produit d'une intrigue. De leur côté, il faut bien le dire, les journaux ne s'épargnaient pas, et plusieurs attisaient le feu qui couvait. Ce travail de dénigrement eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre. Quand pour la première fois Rossi parut dans sa chaire, un tumulte affreux éclata sur les bancs. Des précautions avaient été prises, elles furent vaines. Tout ce qu'il y avait de plus turbulent dans les écoles s'était donné rendez-vous dans l'enceinte, avec la résolution de conduire vivement cette campagne « contre l'étranger. » Pas un ne manqua à sa consigne. Rossi prononçait-il une phrase, on la répétait en contrefaisant son accent italien; essayait-il de poursuivre, les apostrophes pleuvaient de tous côtés. Tant qu'il le put, il tint tête à l'orage; mais, le désordre empirant, il fallut avoir recours à la force armée. Quelques arrestations eurent lieu, et la salle fut évacuée. Le cours dut être suspendu pendant quelque temps. — A peu de mois de là, le Professeur prit la seule revanche qui fût digne de lui : il remonta dans sa chaire avec la volonté d'en faire la police lui-même. L'heure matinale choisie pour l'ouverture du cours n'appelait autour de lui qu'un auditoire véritablement studieux. Son maintien et son geste commandèrent le silence, et il put commencer cette belle suite de leçons qui resteront comme l'un des ouvrages classiques de la science économique. Dès les premières phrases, l'auditoire était dompté ; l'homme avait donné la mesure de sa force, la malveillance était désarmée. Triste exemple des conséquences que peuvent avoir ces turbulences juvéniles ! Moins ferme, moins sûr de lui-même, Rossi eût peut-être renoncé à l'enseignement et ne l'eût pas honoré par ses services [1].

(1) Nous aimons à croire que ces détails, empruntés aux journaux du temps, ne paraîtront pas insignifiants ou trop minutieux dans une biographie.

Digitized by Google

Le nouveau professeur se livra surtout à la discussion des principes de la science. La nature abstraite de son sujet et la manière sévère qu'il apportait à l'examen de ces délicates questions éloignèrent toujours de ses leçons la foule des jeunes gens qui encombrent les salles des professeurs à effet ou dont les cours peuvent amuser; et il n'a jamais eu pour auditeurs qu'une centaine d'esprits réfléchis, jaloux de voir approfondir les plus difficiles problèmes de la science pure. N'eût-on vu Rossi qu'une fois sur son siège de professeur, on s'expliquera l'ascendant qu'il exerçait sur son auditoire. Il avait une dignité naturelle, relevée par un art d'autant plus consommé qu'il était moins apparent. Son profil sévère, son geste sobre et juste, sa voix bien timbrée, contribuaient à cette autorité extérieure qui désarma les premières préventions et dès lors ne fléchit plus. Il parlait lentement, méthodiquement, gravement, à la manière italienne, comme s'il se fût recueilli pour trouver les termes qui rendaient le mieux sa pensée, ou pour laisser au public le temps de suivre la trame de son raisonnement. On eût dit qu'à de certains moments, dans des pauses calculées, il essayait d'initier les intelligences au secret de sa composition et de les solliciter avant de les satisfaire. C'était comme un exercice et un concours; et quand le professeur livrait son dernier mot, il se trouvait qu'en définitive personne n'avait rencontré aussi bien que lui. Ce fut ainsi que, pendant six ans, Rossi forma, éclaira le monde d'élite qui entourait sa chaire; il fit mieux qu'entretenir, il répandit le goût de l'Economie politique. Il n'était pas jusqu'à cet accent italien dont s'était moqué la jeunesse des écoles qui ne donnât à sa parole une saveur de plus. Mais aussi, sous cet accent, quelle langue purement française! quelle justesse dans le ton, quelle propriété dans l'expression! surtout quel enchaînement dans les idées! Ce sont là, pour Rossi, des lettres de naturalisation plus durables que celles dont, plus tard, il se pourvut à la Chancellerie [1]. Dans ce qu'il a dit ou écrit (nous

(1) Ces lettres de grande naturalisation lui furent octroyées en 1838, alors qu'il avait à peine cinq ans de séjour en France. — Mignet, appréciant le professeur, a dit de son côté : « Rossi enseignait avec un grand art. Chacune de ses leçons avait un sujet déterminé et prenait l'intérêt d'un petit drame. Contre l'ordinaire, il était un improvisateur concis et un démonstrateur élégant. Les lenteurs même de sa parole l'aidaient à resserrer sa pensée, à laquelle un reste marqué d'accent italien semblait donner encore plus de signification, et qu'il avait, pour ainsi dire, le temps d'orner avant de la produire. »

Digitized by Google

ne parlons ici que du *professeur,* nous réservant de faire connaître plus tard l'*économiste*), les parties sont si bien liées, qu'elles ne semblent former qu'un bloc; tout vient en son lieu, dans son ordre, avec une méthode, une clarté qui rendent sensibles les raisonnements les plus abstraits. — Nul doute qu'il n'y eût au fond de cela une préparation sérieuse. Dans sa chaire du Collège de France, elle ne se montrait que sous la forme de *Notes* déposées sur le bureau; ces notes se réduisaient le plus souvent à des copies de textes cités, à des documents statistiques dont les chiffres entraient dans la matière des leçons. De temps à autre, le professeur en détachait un feuillet à l'appui de son improvisation. Point d'incohérence ni de trouble dans l'emploi de ces pièces auxiliaires; elles faisaient corps avec le sujet et n'en dérangeaient pas l'unité. Seulement il arriva plus d'une fois que, cédant à la chaleur du débit, il ne fit pas de son faisceau de preuves tout l'usage qu'il s'en était promis. L'inspiration dominait et portait plus haut l'expression de la pensée; c'étaient les bons jours, les veines heureuses, et le public s'y associait par ses applaudissements.

Tel est, en raccourci, le jugement que tous les auditeurs de Rossi ont porté sur le professeur et sa *manière.* Ajoutons quelques courtes réflexions sur sa méthode et sa doctrine.

Lorsque Rossi prit possession de sa chaire, on peut dire que l'Economie politique n'avait pas encore eu chez nous son *professeur* ; car on hésite à donner ce nom à J.-B. Say, bien qu'il ait enseigné pendant plusieurs années devant cet auditoire choisi du Collège de France, et devant le public plus nombreux et plus populaire du Conservatoire des Arts et Métiers. A proprement parler, Say ne professait pas, il lisait : c'est que, tout étant nouveau, la langue comme la doctrine, il fallait, pour n'être pas vulnérable, se montrer aussi rigoureux sur l'une que sur l'autre. Cela est à remarquer, à cause de cette particularité, que le successeur de Say, *un étranger*, ne recula pas devant la méthode contraire, dont nous avons essayé de faire connaître le caractère. Mais pourquoi l'éminent publiciste n'a-t-il pas éprouvé le besoin d'élargir l'horizon, en élevant le niveau de la science économique au delà de la matière et au dessus des besoins de l'homme ? Pourquoi séparer l'*économie politique* de la *morale*, dont elle ne devrait être qu'une auxiliaire soumise ? Comment, enfin,

Digitized by Google

Rossi, après avoir montré, dans une belle page, que « l'Evangile remplirait toutes les conditions que peut exiger la science pour le développement de la richesse sociale, » formule-t-il cette étrange affirmation : « LA PAUVRETÉ EST UN MALHEUR, *que l'homme doit supporter sans doute avec résignation,* MAIS N'EST PAS UNE VERTU ?.... »

Quoi qu'il en soit, Rossi tient une place à jamais marquée dans l'histoire des doctrines économiques. Il réunit surtout deux mérites qui vont rarement ensemble et dont l'accord constitue son caractère propre : le sens de l'historien et de l'observateur pratique, la vive dialectique et la logique serrée de l'écrivain spéculatif. Aussi, nonobstant ses lacunes et ses imperfections, peut-on dire, avec M. Baudrillart, que son *Cours d'Economie politique* « demeurera un modèle. Il méritera d'influer longtemps sur la science sociale qui poursuit éternellement sa marche entre les utopies des raisonneurs à outrance, qui ne connaissent rien de l'homme ni de la vie, et qui feraient douter du progrès à force de s'en faire des idées exagérées ou folles, et les expédients sans franchise comme sans portée des empiriques [1]. »

La chaire d'Economie politique ne pouvait suffire à satisfaire la prodigieuse activité de Rossi, ni à le dédommager de la situation qu'il avait abandonnée en Suisse et à le fixer définitivement en France. Ainsi que l'observe M. Guizot, « quand on veut acquérir un homme rare et ses services, c'est à la fois justice et bonne politique de lui assurer ces conditions extérieures de la vie qui donnent la liberté et le repos d'esprit dans le travail. En appelant M. Rossi à Paris, je lui avais laissé entrevoir la perspective d'une autre chaire qui complèterait sa situation dans le haut enseignement, et le mettrait à portée de prendre toute sa place dans sa nouvelle patrie. J'avais dessein d'établir en France l'enseignement du *Droit Constitutionnel* devenu la base du gouvernement français [2]. Un essai avait été tenté en ce genre peu de

(1) Le lecteur ne doit pas oublier que c'est ici une simple biographie, et que l'appréciation sérieuse des doctrines économiques de Rossi se trouve longuement discutée dans la partie principale de notre travail, dont ces pages ne forment que l'*Introduction*. Peut-être nous déciderons-nous à publier plus tard notre Étude complète, soigneusement révisée.

(2) Ces paroles de Guizot semblent indiquer qu'il n'avait appelé Rossi en France qu'en lui réservant *in petto* l'une et l'autre chaire, et après s'être assuré du choix d'une des deux Compagnies pour celle du Collège de France, la nomination à la

Digitized by Google

mois après la Révolution de 1830 : une chaire de *Droit public français* avait été instituée dans la Faculté de droit de Toulouse, au profit d'un homme très populaire dans sa ville et vraiment distingué, M. Romiguières, qui devint plus tard Procureur général près la Cour royale de Toulouse et Membre de la Chambre des Pairs. Je voulais que cet enseignement fût institué avec plus d'efficacité et d'éclat, sous son vrai nom, au centre des grandes études, et que la Charte fût expliquée et commentée, dans son vrai sens, devant les nombreux étudiants de l'Ecole de droit de Paris. Je proposai au Roi, qui l'accepta, la création d'une chaire de droit constitutionnel dans cette Ecole [1] ; et le jour même où le *Moniteur* publiait le Rapport destiné à exposer les motifs et l'objet précis de cette chaire, je nommai M. Rossi pour la remplir [2]. »

Cette nomination (à une chaire *nouvellement créée*) était, d'après les précédents, dans les attributions du Ministre. Mais on trouva *hardie*, dit M. Mignet, la nomination *d'un étranger* chargé d'enseigner le droit constitutionnel à la jeunesse française. La presse opposante, stimulée par quelques concurrents mécontents, prit cet acte pour texte de ses attaques, le rapprocha de la nomination encore toute récente de M. Rossi au Collège de France, et en fit l'objet d'une polémique assez vive contre le Ministère [3]. Naturellement, la jeunesse devait prendre fait et cause dans cette affaire ; elle ne le fit que trop, et avec plus de violence qu'elle l'avait fait précédemment au Collège de France.

Lorsque, à la rentrée annuelle de l'Ecole de droit, Rossi ouvrit son

chaire *nouvelle* appartenant au Ministre seul. Mais nous ne savons pas nous expliquer la portée de la réflexion de M. Joseph Garnier (dans la courte notice qu'il a consacrée à Rossi), quand il dit : « Peut-être *en sa qualité d'étranger*, et d'étranger ami du ministre, aurait-il dû ne viser qu'à la chaire de droit constitutionnel.... » Pour nous, il nous semble que *la qualité d'*ÉTRANGER lui rendait plus difficile et plus délicat l'enseignement du *Droit constitutionnel* FRANÇAIS que celui de l'*Economie politique*.

(1) Ce Rapport au roi Louis-Philippe est du 22 août 1834. M. Guizot y disait « .... Cette enseignement veut des hommes supérieurs qui puissent le donner avec l'autorité de la conviction et du talent. »

(2) *Mémoires*, etc., par M. Guizot, tome III, p. 122-123.

(3) Peu après encore, cette double collation de chaires en faveur de Rossi ranima, dans les Chambres et dans les journaux, la question si souvent débattue du cumul des emplois et des traitements, même dans la sphère de l'enseignement.

Digitized by Google

cours de *Droit constitutionnel*, le 29 novembre 1834, il fut assailli par des interruptions et des clameurs qui ne lui permirent pas d'aller jusqu'au bout de sa leçon. Trois fois, aux jours assignés, il remonta dans sa chaire, et s'efforça, mais en vain, de commencer son enseignement. Les perturbateurs, il le paraît bien, étaient en minorité ; et les élèves sérieux et libéraux essayaient, par des cris *à l'ordre* et des applaudissements au professeur, de lutter contre le tumulte : ils échouaient toujours. M. Blondeau, doyen de la Faculté de droit, vit même son autorité gravement méconnue. Il y avait évidemment, dans l'Ecole, une petite émeute organisée, où se jetaient volontiers des étudiants ignorants et turbulents, qui ne croyaient pas déplaire à tous leurs professeurs, et qui prenaient plaisir à se sentir soutenus par les émeutiers ordinaires du dehors, voire même par quelques organes de la presse. A ce désordre obstiné et à des insultes qui menaçaient de devenir violentes, Rossi opposait sa persévérance, son sang-froid, quelques paroles dignes. Mais laissons encore parler M. Guizot : « A chaque nouvelle scène, en sortant de l'Ecole, il venait me raconter ce qui s'était passé et concerter avec moi sa conduite, un peu surpris, lui réfugié libéral et appelé à fonder un enseignement libéral, de rencontrer, contre sa personne et son œuvre, cette opposition brutale et subalterne. Le Conseil des Ministres et le Conseil royal de l'Instruction publique, à qui je rendis compte de l'incident, pensèrent avec moi qu'après avoir fait arrêter quelques-uns des perturbateurs, il convenait d'ordonner une enquête sur les causes du tumulte, pour intimider les intrigues hostiles, et de suspendre le cours jusqu'à ce que l'enquête fût terminée, pour donner aux esprits le temps de se calmer. Les deux mesures atteignirent leur but ; les ennemis eurent un peu de honte ; les turbulents se lassèrent ; M. Rossi reprit son cours ; et quelques années après, à la complète approbation des étudiants comme des professeurs ses collègues, il était le Doyen de cette Faculté de droit dans laquelle il était entré au milieu de tant d'inimitié et de tant de bruit. » — Pendant que les désordres suscités à l'occasion de son cours devenaient presque une affaire de gouvernement, le roi Louis-Philippe dit un jour à M. Guizot : « *Etes-vous bien sûr que* » *l'homme vaille l'embarras qu'il nous donne ?* » — « *Il vaut infini-* » *ment mieux, Sire,* » répondit le Ministre ; « *et Votre Majesté fera*

Digitized by Google

» *un jour de M. Rossi bien autre chose qu'un professeur de droit* » *constitutionnel.* » — « *En ce cas*, dit le Roi, *vous avez raison ;* » *soutenons-le bien* » [1].

Avant d'aller plus loin, et puisque nous en sommes à citer M. Guizot, on comprendra que nous fassions place ici à une dernière citation de cet homme d'Etat qui s'était fait le protecteur de l'éminent publiciste dont il comprenait bien la valeur. Voici comment il le jugeait : « M. Rossi était très propre à surmonter les obstacles, à dissiper les préventions hostiles, et à se concilier les esprits mal disposés, pourvu qu'il eût devant lui du temps. Il était au fond plein de passion et d'autorité ; mais elles ne se manifestaient pas du premier coup, ni avec cet élan et cette énergie extérieure qui dominent quelquefois les tumultes parlementaires ou populaires. D'une apparence froide, lente et dédaigneuse, il exerçait plus d'action sur les individus que sur les masses, et savait mieux plaire et vaincre dans le tête-à-tête qu'au milieu des troubles et des péripéties de la foule réunie en assemblée ou en émeute. »

Quoi qu'il en soit, concluons par cette simple et fine remarque de M. Mignet, que l'auditoire de Rossi « *finit par l'applaudir aussitôt* » *qu'il consentit à l'entendre.* » C'est, du reste, à cet enseignement du droit constitutionnel qu'il s'est le plus longtemps attaché ; et il y réussissait merveilleusement. Peu d'hommes étaient aussi bien préparés à donner la raison des institutions qui nous régissaient alors, et à leur concilier un respect intelligent. Mais ce n'est pas encore l'heure de faire ressortir les mérites et les hautes qualités de cette œuvre ; ajoutons seulement quelques derniers aperçus, qui nous semblent rentrer encore dans le domaine de la biographie et de l'histoire [2].

A quel moment Rossi était-il venu occuper cette chaire, du haut de laquelle il devait enseigner le droit national et politique? C'était le moment où le radicalisme et les doctrines socialistes (ou anti-sociales, ce qui est la même chose), poursuivaient leur active propagande, qui

(1) On pourrait reprocher à ce même gouvernement de n'avoir pas *soutenu* avec la même fermeté, quelques années après, M. Lenormant, dans des circonstances analogues.

(2) Nous rappelons ici au lecteur le premier renvoi de notre page 400. Ce que nous disions du *Cours d'Economie politique* doit s'appliquer au *Cours de Droit constitutionnel*, qui se trouvait apprécié en détail dans la suite de notre *Etude*.

Digitized by Google

devait porter ses fruits naturels en 1848. Ceux d'entre les républicains qui ne désiraient pas l'entière perturbation de la société et qui en acceptaient les bases principales, à peu près telles que le Code civil les a reconnues et consacrées, rêvaient du moins, au nom de la souveraineté du peuple, la simplicité absolue en matière de gouvernement. L'idée d'une certaine pondération des pouvoirs leur répugnait absolument. Une assemblée unique réunissant tous les pouvoirs était l'idéal politique caressé par ces admirateurs fervents de la Convention. — Ce qui était plus suspecté encore que l'équilibre des pouvoirs, c'était l'*individualisme*, mot qui commençait à avoir cours et par lequel on essayait de décréditer la liberté et l'individu lui-même. La théorie de l'Etat omnipotent n'avait jamais rencontré autant de faveur; et, chose étrange! elle était prêchée par ceux-là mêmes qui reprochaient la tyrannie et le monopole au gouvernement de juillet... Le cours de *Droit constitutionnel* de Rossi fut en grande partie dirigé contre cette mauvaise tendance qui gagnait de plus en plus les jeunes générations. Au point de vue social, il indiqua le rôle et les limites de l'Etat; au point de vue purement politique, il prit parti pour les gouvernements composés d'éléments divers et offrant un certain tempérament, un certain équilibre, contre les gouvernements simples qui ne sont et ne peuvent être que des gouvernements absolus, de quelque nom qu'ils s'appellent, monarchiques, aristocratiques et même démocratiques. Tel est le sens du cours qui embrassait une période de deux années [1]. Tous les deux ans, le professeur recommençait son cours; et, fidèle aux idées qu'il avait émises au sujet du *Droit pénal*, il marchait toujours éclairé par le flambeau de l'histoire, encore bien plus nécessaire quand on étudie les fondements et les principes du *Droit national* ou *constitutionnel*. Aussi, ses premières leçons [2] étaient-elles toujours consacrées à une rapide exposition des grands faits de notre histoire, qui révélaient, à son avis, jusque dans un passé reculé, ce qu'il appelle *les* PRINCIPES DIRIGEANTS *de notre droit public :* l'Egalité devant la loi,

(1) Les quatre volumes qu'il comprend se composent de cent-vingt leçons, recueillies dans les deux sessions combinées de 1835-36 et de 1836-37, par les soins de M. A. Porée (qui devint chef de bureau au Ministère des travaux publics).

(2) Seize leçons, sans parler des aperçus historiques qui trouvaient leur place sur divers points particuliers, à mesure qu'ils se présentaient à lui.

Digitized by Google

et l'Unité nationale [1]. Il était de ceux qui tenaient la longue période de notre monarchie absolue pour l'origine privilégiée de notre unité et de notre égalité (il aurait dû ajouter : de nos franchises elles-mêmes et de notre liberté). Rossi examinait ensuite, avec une estime réfléchie et une critique mesurée, notre droit public et politique, en ayant soin de le comparer aux législations anciennes et étrangères les plus connues....

En somme, il est permis de douter que les doctrines émises par Rossi dans son *Cours*, conservent une grande autorité dans les générations modernes, au point de vue de l'organisation politique et des théories constitutionnelles. C'était un commentaire trop officiel et trop exclusivement local de la Charte de 1830. — Ce qui est certain, c'est que Rossi lui-même, tout en subissant et développant son programme, s'il gardait des espérances, ne se montrait pas exempt de découragement ni trop fier de son *Cours*, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant le passage qui forme la conclusion de sa dernière leçon : « ... La Révolution de 89 a fondé en France le grand et immortel principe de l'égalité civile, et *sur cette base immuable doit être posé l'édifice de la liberté constitutionnelle*. C'est là le problème nouveau; il y a là une grande et magnifique question. *Si la France parvient à la résoudre, ce sera un grand bienfait pour le monde entier...* » Ainsi, après un long enseignement de deux années, telle était la conclusion négative, ou tout au moins dubitative, que faisait entendre, dans l'amertume de son désenchantement, le commentateur de nos lois constitutionnelles. Il demeure donc avéré que *ce grand problème n'est pas résolu par la France*, et que Rossi descend de sa chaire de DROIT CONSTITUTIONNEL sans avoir vu s'élever dans notre pays l'*édifice de la liberté constitutionnelle*, dont la *base* seule est à peine contenue dans la fameuse charte.

(1) En cette exposition, nous devons bien dire que Rossi suivait trop rigoureusement les doctrines optimistes, presque fatalistes, de son puissant protecteur, M. Guizot, que personne ne contredisait encore, et qui ont eu jusque sur nos plus récentes destinées politiques une funeste influence. Si on voulait le classer dans une école, il nous semble qu'il faudrait créer un mot particulier, et dire que Rossi appartenait tout entier à l'école *libérale ultra-gouvernementale*. Ces expressions, étonnées de se voir accouplées ensemble, nous semblent caractériser en Rossi le théoricien dans ses doctrines et dans ses aspirations, dont l'accord ne présentait pas toujours un parfait équilibre.

Digitized by Google

On se demande s'il était bien nécessaire de créer un nouvel enseignement, pour en arriver, après cent cinq leçons, à une pareille conclusion....

Quoi qu'il en soit, les cours publics de Rossi, en donnant la mesure de son savoir, devaient naturellement lui ouvrir les portes de l'Institut. La mort du fameux Sieyes, survenue en 1836, laissait justement un siège vacant à l'Académie des sciences morales et politiques (section d'Economie politique et de Statistique). A proprement dire, Rossi n'eut pas de concurrents : sur 22 votants, il réunit 21 suffrages... Mais ici, nous nous reprocherions de taire un détail. Nonobstant la froideur naturelle qui devait exister entre lui et M. Charles Comte (son compétiteur malheureux pour la chaire du Collège de France, et toujours secrétaire perpétuel de l'Académie), ce fut pourtant ce dernier qui lui fit donner l'avis de se mettre sur les rangs. Ce n'est pas tout encore : au jour de l'élection, M. Comte, alors presque mourant, se fit porter à l'Institut pour y déposer son bulletin en faveur de Rossi, qui s'en montra vivement touché. On ne saurait vraiment dire quel est celui des deux que cet acte honorait le plus....

A peine admis, le nouvel académicien prit une part active et très remarquée aux travaux du Corps, qu'il eut même l'occasion de présider en 1840. Citons quelques lignes d'un collègue et d'un témoin : « C'était avec un véritable plaisir que nous l'observions dans ces moments d'escarmouches scientifiques que se livrent quelquefois les savants de cette classe de l'Institut, après la lecture d'un *Mémoire* intéressant. De même qu'un lutteur adroit ménage ses forces pour calculer ses coups et les porter à propos, de même M. Rossi, laissant le champ libre à son adversaire, attendait patiemment que son argumentation montrât le défaut de la cuirasse, pour y frapper à coup sûr, avec cette figure impassible, sur laquelle la victoire ne se traduisait que par un imperceptible sourire de victorieuse satisfaction [1]. »

Rossi fit à l'Académie plusieurs lectures, dont la plus importante est un travail sur *Le Droit civil français, considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société,* qui était comme le complément, appliqué à la France, du travail qu'il avait écrit en 1820 à Genève,

(1) *Notice sur* M. Rossi, par M. Joseph Garnier, dans le *Journal des Economistes* (décembre 1848).

Digitized by Google

sur l'*Etude du Droit dans ses rapports avec la Civilisation et l'état actuel de la science.* Ce ne sont là toutefois que des esquisses, et le germe d'une idée qui appellerait de nouveaux développements. Rossi a été empêché de se livrer à cette grande étude par un travail plus essentiel et plus vaste, qui lui-même a été à peine ébauché par notre grand économiste : nous voulons parler de l'Histoire des sciences morales et politiques en France depuis 1789, en vue de laquelle Rossi avait été nommé rapporteur par l'Institut pour l'économie politique et la statistique [1] : toute grave qu'elle est, cette tâche ne formait à ses yeux qu'une partie d'une entreprise plus considérable, où il comptait embrasser l'économie politique, soit dans le monde ancien, soit dans le monde moderne [2]. C'étaient là de bien séduisantes promesses; mais, hélas! les promesses des hommes qu'emporte le tourbillon des affaires sont sujettes à tant d'ajournements!...

Nommé Pair de France en 1839 [3], Rossi ne prit pas souvent la parole dans la Haute Chambre. Il y acquit pourtant l'influence que lui donnaient sa grande autorité personnelle et son sens judicieux. En qualité de Rapporteur, il a préparé diverses lois, entre autres celle des sucres (1843), du régime financier des colonies, et quelques autres mesures importantes d'ordre civil et d'intérêt matériel. N'oublions pas son Rapport présenté en 1840 sur le projet de loi portant prorogation du privilège conféré à la Banque de France. Dans ces *Rapports* législatifs, Rossi révélait un rare talent de dialecticien, et une méthode qui éclairait et élevait les discussions. Ses connaissances, aussi vastes que variées, la promptitude et la sûreté de son coup d'œil, lui assuraient une influence qui ne dépendait ni des vicissitudes de l'opinion, ni des hasards de la parole. Sa voix était écoutée, parce qu'elle ne sacrifiait ni aux biens communs ni aux sophismes. S'il est un reproche que l'on puisse faire à Rossi, c'est de ne point conserver sur le terrain de la politique la rigidité d'opinion qu'il apporte dans la

(1) Une ordonnance royale avait chargé de ce travail l'Académie des sciences morales et politiques, en vue de compléter le travail que l'Institut avait entrepris par ordre de Napoléon Ier.

(2) Ici encore, nous n'avons qu'un fragment, considérable sans doute, mais qui n'est que le portique ou l'avenue du monument, l'*Economie politique chez les Grecs et chez les Romains* (MÉLANGES, tome Ier).

(3) Et non en 1844, comme l'a écrit M. Baudrillart, dans sa *Notice* sur Rossi.

Digitized by Google

science, et de ne pas toujours mettre ses conclusions plus en harmonie avec les principes qu'il pose. Nous nous contenterons de citer la part prise, en 1845, par Rossi aux éclatantes discussions qui s'élevèrent au sein de la Chambre des Pairs, cette fois vivement passionnée, sur la liberté de l'enseignement : il y adopta une position mixte entre le parti catholique qui combattait et cherchait à renverser l'Université, et les exclusivistes qui refusaient à cette liberté *une part, selon lui nécessaire* [1]. A cette occasion, on pensa un instant à son avènement prochain au ministère de l'Instruction publique. Mais il allait entrer dans une nouvelle phase de sa vie politique.

C'est en 1840 qu'il était descendu de sa chaire d'Economie politique, qu'il avait conservé sept ans : il la quittait pour entrer au Conseil royal de l'Instruction publique (en vertu du principe des incompatibilités). Ce fut quelque temps après qu'il accepta de rédiger la *Chronique de la Quinzaine* dans la *Revue des Deux-Mondes*, où, durant plusieurs années, on s'empressait, à chaque livraison nouvelle, de lire cette page d'histoire contemporaine, où l'esprit, l'aisance, le savoir, la profondeur, révélaient à ceux qui ne savaient pas qu'elle était l'œuvre de Rossi, l'un des publicistes les plus distingués de notre temps. — Mais, avant de dérouler la nouvelle vie politique qui s'ouvre devant Rossi, quelques aperçus rétrospectifs sont nécessaires.

Précisément à propos de la question de la liberté d'enseignement, dont nous venons de parler, la Chambre des Députés avait été saisie de la question des Congrégations religieuses, par les interpellations de quelques députés. C'est en vain qu'un jurisconsulte éminent, M. de Vatimesnil, avait fortement établi, dans deux Mémoires, la nullité des arrêts et des édits d'autrefois, et le droit d'une vie commune dans un but religieux *quoiqu'on appartienne à une Congrégation non reconnue par l'Etat*... Les interprétations libérales n'avaient pas cours (nous le voyons encore aujourd'hui : la liberté est-elle donc pour la France un arbre exotique et stérile ?) ; de la bouche des hommes

(1) Il n'est pas inutile de remarquer, à ce propos, que, dans son *Cours d'Economie politique* (17e leçon), Rossi se prononçait pour l'Instruction obligatoire, et ne répugne pas à l'Instruction gratuite. — On se rappelle que MM. de Montalembert, Villemain, de Broglie, Cousin (ce dernier avec un merveilleux talent), prirent part à ce grand débat de 1845, sans parler de Mgr Parisis, alors évêque de Langres, et de l'abbé Dupanloup, qui, quatre ans plus tard, devait être promu au siège d'Orléans.

Digitized by Google

politiques d'alors tombait invariablement cette parole : *Il faut exécuter les lois de l'Etat,* comme de la bouche de nos gouvernants d'aujourd'hui s'échappe cette sentence : *Nous appliquons les lois existantes....* Oui, sans doute ; mais quelque chose doit précéder l'exécution des lois de l'Etat, c'est leur existence même. Or, à la tribune, on ne parvint pas à prouver que les lois contre les Congrégations religieuses subsistassent encore ; mais le contraire fut établi sans réplique, au nom des lois constitutionnelles, par l'illustre Berryer, défenseur fidèle de toute justice comme de toute liberté. La Chambre, enlevée par l'orateur à des sommets nouveaux pour elle, mais qui n'y était pas restée, adopta, à une très grande majorité, un ordre du jour portant « qu'elle se reposait sur le Gouvernement du soin de faire exécuter les lois. » Le Gouvernement accepta l'alternative, ou de faire exécuter les prétendues lois de l'Etat contre les Jésuites (qui, alors comme aujourd'hui, étaient les représentants de la liberté d'enseignement), ou de résoudre cette fameuse question des Jésuites par un concert avec la cour de Rome. On adopta ce dernier parti ; et il fut décidé, en Conseil des Ministres, que, sans abandonner les lois en vigueur contre les Congrégations religieuses non autorisées, on en ajournerait l'emploi, et que la question de la dissolution en France de la Compagnie de Jésus serait portée devant le Pape lui-même. On le voit, le Pouvoir civil français ne renonçait point entièrement aux armes légales dont il pouvait se croire pourvu, en vertu du large *bill* que venait de lui octroyer la Chambre ; mais, dans l'intérêt de la paix religieuse, il invitait le Pouvoir spirituel de l'Eglise à le dispenser de s'en servir....

Par qui pouvait-on faire présenter cette proposition délicate à Grégoire XVI ? Il fallait un homme assez ferme pour rester fidèle au mandat qui lui était confié, et assez habile pour triompher des résistances que Rome ne pouvait manquer d'opposer. On le devine déjà, c'est sur Rossi que le Gouvernement avait jeté les yeux ; et l'on avait eu soin, par une sage prévoyance, d'envoyer ce négociateur à Rome, où il se trouvait déjà depuis plusieurs mois au moment où la question s'était posée dans les termes que nous venons d'indiquer. — L'Ambassadeur de France auprès du Saint Siège était alors M. le comte de Latour-Maubourg, homme des plus honorables, mais malade, inactif,

Digitized by Google

et qui avait à Rome plus de considération que d'influence. On venait de lui donner le congé qu'il demandait à raison de sa santé, et Louis-Philippe chargea Rossi de gérer par intérim l'ambassade de Rome, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Ici, on se demande si Rossi était bien l'homme désigné pour une telle mission, et si on pouvait espérer de voir un tel négociateur bien accueilli en cour de Rome. Il était *italien*, sans doute; mais était-ce un titre à la faveur du Pontife, qui certainement connaissait ses idées *italiennes?* C'était toujours l'homme qui avait écrit à M. Guizot, dès 1832, une lettre de laquelle nous détachons cette phrase : « ... J'espère » qu'on est bien convaincu que la Révolution, dans le sens d'une » profonde incompatibilité entre le *système actuel* du gouvernement » romain et la population, a pénétré jusque dans les entrailles du » pays... » En France, comme en Suisse, Rossi ne changeait pas de sentiments, il restait toujours italien, et son pays natal n'avait jamais cessé d'occuper sa pensée : la liberté et l'indépendance italienne étaient son rêve ; et lorsque, après vingt-huit ans d'exil, il remettait pour la première fois le pied au-delà des Alpes, se rendant à Rome, investi d'une grande mission, il devait, pensons-nous, éprouver autre chose que le vain orgueil de l'homme revenant auprès de ceux qui l'ont proscrit sous la protection du nom d'un grand pays : il devait sentir revivre en lui le vieil instinct de la patrie natale... Et qu'on le remarque bien : son passé, sa qualité d'émigré, ses opinions, son mariage même avec une protestante, tout lui était obstacle; et non seulement il avait à vaincre les répugnances, les ombrages qu'il excitait par lui-même, mais il avait encore à négocier la chose la plus épineuse, à obtenir du Saint-Siège (du Pape qui était un moine), la dispersion des maisons françaises de Jésuites !...

Rossi était parti vers la fin de 1844; mais il avait d'abord visité plusieurs points de l'Italie, où il avait à cœur de s'entretenir avec d'anciens amis. Ce fut le 2 mars 1845, que M. Guizot, en lui notifiant sa nomination officielle, lui transmettait ses premières instructions. Le ministre signalait l'existence des Jésuites en France comme « une » violation évidente des lois de l'Etat et de celles qui constituent » la discipline de l'Eglise gallicane; » comme « un danger pressant » et grave pour l'Etat et pour la Religion elle-même... » Le ministre

Digitized by Google

des affaires étrangères, après avoir précisé les accusations dont les Jésuites étaient l'objet, ajoutait : « Les grands corps de l'Etat, les » Chambres, la Magistrature partagent ces dispositions et ces craintes. » M. Rossi avait mission de presser le Saint-Siège « d'user sans retard » de son influence et de son pouvoir pour que les Jésuites ferment » leurs maisons de noviciat et leurs autres établissements en France, » cessent d'y former un corps, et, s'ils veulent continuer d'y résider, » n'y vivent plus désormais qu'à l'état de simples prêtres, soumis, » comme tous les membres du clergé inférieur, à la juridiction des » évêques et des curés... Nous regretterions bien vivement (disait » M. Guizot en terminant), que le Saint-Siège, par un refus de concours » ou par une inertie que j'ai peine à supposer, nous mît dans l'obli- » gation de prendre nous-mêmes des mesures que le sentiment public » de la France *et la nécessité d'Etat* finiraient par réclamer absolu- » ment. »

Après avoir, le 11 avril 1845, présenté ses Lettres de créance à Grégoire XVI, qui l'accueillit avec une douce bonté, et qui, malgré sa secrète sollicitude, prenait plaisir à s'entretenir en italien avec notre ambassadeur [1], Rossi se tint, pendant deux mois, dans une attitude d'observation inactive et patiente. « Je fais tout juste le contraire de » ce que tout le monde s'attendait à me voir faire, écrivait-il le 27 avril; » tout le monde croyait que j'arriverais, armé de toutes pièces, pour » exiger je ne sais combien de concessions et mettre l'épée dans » les reins au Gouvernement pontifical. Comme il était facile de » le penser, on s'était cuirassé pour résister, et les ennemis de la » France se réjouissaient, dans leurs conciliabules, des échecs que » nous allions essuyer. *Je n'ai rien demandé, je n'ai rien dit, je n'ai » rien fait.* Je n'ai pas même cherché, dans mes entretiens officiels, » à faire naître l'occasion d'aborder certaines matières... *Ce qu'il nous » faut, ce me semble, c'est que le Gouvernement pontifical vienne » à nous, au lieu de nous recevoir en suppliants...* » Voilà quel était le plan avoué de Rossi.

(1) M. Mignet nous paraît avoir forcé les couleurs, quand il nous représente Rossi reçu en révolutionnaire, et qu'il ajoute même : « *Sa personne y déplut autant que » sa mission, et on fut sur le point de ne pas le reconnaître...* » Ceci est contredit par les documents diplomatiques, que nous avons soigneusement compulsés.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites éclatèrent les interpellations de M. Thiers (2 mai), à la suite desquelles le ministère fit volte-face et se rangea du côté de l'opposition, ce que le nonce, Mgr Fornari, appela « *une défaite* » *acceptée par le Gouvernement*, » dans une visite qu'il fit à Neuilly : — « Vous appelez cela une défaite! » lui répondit Louis-Philippe; « en » effet, dans d'autres temps, c'en eût été une peut-être : aujourd'hui, » c'est un succès, grâce aux fautes du Clergé et de votre Cour. Nous » sommes heureux de nous en être tirés à si bon marché. Savez-vous » ce qui arrivera si vous continuez de laisser marcher et de marcher » vous-même dans cette voie? Vous vous rappelez Saint-Germain- » l'Auxerrois, l'archevêché saccagé, l'église fermée pendant plusieurs » années. Eh bien, vous reverrez cela pour plus d'un archevêché et » pour plus d'une église, etc... » Et le roi finissait en disant : « Mais » ne vous y trompez pas : je ne risquerai pas ma couronne pour les » Jésuites; elle couvre de plus grands intérêts que les leurs. Votre Cour » ne comprend rien à ce pays-ci, ni aux vrais moyens de servir la » Religion. » On conviendra que le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois n'était pas un souvenir heureux; car il est resté comme une grande tache sur le front de la Monarchie de Juillet; et il paraît tout au moins étrange (pour ne pas dire injurieux), d'entendre le roi des Français exprimer la prétention de connaître mieux que Grégoire XVI « *les vrais moyens de servir la religion!* » Louis-Philippe n'aurait nullement risqué sa couronne en accordant aux Jésuites le bénéfice du droit commun; car on on ne cite aucun gouvernement qui se soit perdu pour avoir laissé libres les institutions catholiques, et ce n'est pas un grief de cette nature qui allumera le tonnerre de Février...

Cependant, Rossi continuait ses négociations à Rome, et faisait en quelque sorte le siège de la place avec toute la dextérité d'un diplomate. Il pressait, mais avançait peu, bien que M. Guizot (dans une dépêche du 19 mai), l'engageât de la part du roi, à se montrer « un peu plus » pressé, un peu plus hautain, faisant un peu plus sentir à la Cour » de Rome, qu'elle nous doit, et que pour elle-même elle a besoin » de prendre cette affaire en grande et prompte considération. » Grégoire XVI, âgé alors de 82 ans, se renfermait dans les scrupules de sa conscience comme dans un fort, et le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, gardait une réserve mêlée de beaucoup de courtoisie.

Digitized by Google

L'envoyé de France lui remit un *Memorandum* qui peignait avec les couleurs du moment les Jésuites établis en France alors en petit nombre: on eût dit, vraiment, que la civilisation, la liberté, le XIXe siècle allaient reculer devant eux. Un mot de ce *Memorandum* en résume la pensée. « *Les Jésuites présents, le bien est devenu difficile, on peut même dire* » *impossible.* » Tout était en péril, parce que « *les Jésuites se proclamaient hautement eux-mêmes...* » En effet, le P. de Ravignan, dont la parole et la charité consolaient, éclairaient et ramenaient les âmes, s'était proclamé hautement jésuite!... Le cardinal sut si bien s'y prendre, qu'il se dispensa doucement de répondre au *Memorandum;* le Pape s'abstint de tout acte contre les Jésuites et ne donna aucun ordre contre eux; seulement le Général de la Compagnie *conseilla* aux Jésuites de France de se disperser, et ceux-ci, *par un motif de paix*, se partagèrent en petits groupes. Le cardinal tint à leur laisser l'honneur d'un acquiescement volontaire; le seul document officiel émané du cardinal pour établir le dénouement de l'affaire, fut tout à la louange des hommes contre lesquels les passions s'étaient soulevées et que le gouvernement français avait livrés... Non ce n'était pas là une victoire :

« *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.* »

Le Gouvernement français avait vraiment mauvaise grâce en voulant faire croire à des succès qu'il n'avait pas remportés; mais il éprouvait le besoin de prendre un air victorieux en présence d'une presse exigeante et hurlante. Il obtint ce que Rossi (qui devait se sentir humble, et même un peu honteux,) appela « le strict nécessaire [1]. »

Nous devons reconnaître que le Gouvernement ne se montra point tracassier pour l'exécution des mesures convenues: il n'y eut ni crochetages ni violations de propriétés. De pauvres prêtres, au lieu de demeurer sous le même toit, s'étaient disséminés en divers asiles, et l'indigence menaçait ces existences séparées. Voilà les résultats que la grande France venait de conquérir. L'esprit humain pouvait reprendre

(1) Voici la simple note officielle qui était publiée dans le *Moniteur* du 6 juillet 1845: « Le Gouvernement du Roi a reçu des nouvelles de Rome. La négociation « dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La Congrégation des Jésuites « cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même; ses maisons seront « fermées et ses noviciats seront dissous. » Est-ce ainsi qu'eût dû être publiée une vraie et brillante victoire?....

Digitized by Google

sans frayeur sa marche glorieuse, et les puissances de la terre pouvaient dormir en paix : l'armée des Jésuites était dispersée !....

Nous ne faisons pas un panégyrique, et nous avons assez loué Rossi en toute sincérité, pour nous croire le droit de dire ici, avec la même franchise, que sa campagne diplomatique de 1845 à Rome n'ajouta rien à sa gloire. Son vieux et ardent libéralisme devait se trouver mal à l'aise dans ces filets où M. Guizot avait su réussir à l'envelopper; et l'on pourrait citer plus d'un passage de ses leçons de *Droit constitutionnel*, dont les doctrines généralement libérales sont peu en harmonie avec l'application pratique qu'il en fit dans cette mémorable circonstance. Il est des fautes si dangereuses, des déviations si fatales, que le dévoûment et la reconnaissance ne sauraient justifier le concours qu'on y attache. En exprimant ce regret, nous croyons prouver à Rossi le cas que nous faisons de son caractère et de son talent. En politique comme ailleurs, on aimerait à le voir obéir à ses inspirations, à ne relever que de lui-même, comme lorsqu'il acceptera d'être le conseiller du grand Pie IX, et que sa courageuse initiative lui fera braver les menaces de ses ennemis et affronter le fer de ses assassins...

(A suivre).

J. TOLRA DE BORDAS,
Ancien Vice-Président
de la *Société des Etudes historiques.*

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. — Académie d'Hippone.

Le bulletin n° 22 (1er fascicule 1887) que la Société m'a chargé d'examiner, présente dans toutes ses parties, un intérêt de premier ordre.

C'est, d'abord, une notice historique et géographique de la ville de Tebessa et de l'oasis d'El-Oued. Les notions certaines sur l'Afrique romaine sont tellement rares, le défaut d'historiens spéciaux laisse tant d'obscurité sur le passé de cette région si intéressante aujourd'hui pour nous, que les recherches de l'Académie d'Hippone, aidées, éclairées par les découvertes épigraphiques qu'elle met journellement en lumière, prennent une incomparable valeur. On en vient à connaître assez bien les détails religieux, administratifs de cette province ; et bien des révélations qui lui sont propres élucideront l'histoire intime de l'Empire.

Les ruines de Tebessa indiquent une ville très importante, quoique l'histoire la mentionne à peine. Nous y avons vu quelques-uns des monuments les mieux conservés de l'époque romaine et ces magnifiques noyers dont les plus anciens documents mentionnent déjà l'existence et célèbrent la beauté. Son altitude (1088m) en excluant les produits essentiellement méridionaux, a permis toujours le travail des Européens et peut expliquer, avec l'abondance de ses eaux et le charme pittoresque de la région qui l'entoure, son avènement rapide à la place distinguée qu'elle prit au IIe siècle de notre ère. La IIIe légion Auguste y était établie, et ouvrait les routes qui y donnaient accès, avant d'aller prendre garnison et faire les mêmes travaux à Lambesse. Cependant l'itinéraire d'Antonin qui indique pour la première fois son nom de *Thevertum* et le titre de colonie, permet d'attribuer une

Digitized by Google

date à sa fondation : l'*Africa nova* ne reçut plus de colonie après la mort de Juba (708 de Rome), qui mit fin pour elle au régime du protectorat et lui substitua l'incorporation. Elle n'avait pu en recevoir avant 608, époque à laquelle Scipion Emilien avait constitué la province d'Afrique avec la Zeugitane et la Byzacène enlevées à Carthage. — La route de Constantine à Gafsa et Gabès passait par Tebessa : une des routes de Constantine à Carthage, formant un arc de cercle ouvert au Nord, passait aussi par Tebessa.

Avec El-Oued, nous nous trouvons dans une toute autre région, au milieu de déserts, à 70 lieues au sud de Tebessa. El-Oued est une oasis dont les palmiers, plantés en contrebas du sol et baignant dans une nappe d'eau souterraine, donnent les meilleures dattes du monde. — Notons ici un vœu très justifié, — celui de voir le commerce de Ghadamès, c'est-à-dire celui de la Berbérie du Sud-Est attiré et au Souf et à El-Oued qui n'en est qu'à 105 lieues au lieu des 125 qui la séparent de Tripoli, par le creusement de puits artésiens qui marqueraient les étapes de cette route ; jusqu'ici les caravanes qui vont de Ghadamès au Souf doivent, à deux ou trois reprises, s'approvisionner d'eau pour quelques jours. Dans ces conditions, elles préféreraient s'acheminer sur Tripoli.

Ajoutons qu'un des zélés correspondants de l'Académie, M. le lieutenant Espérandieu, prépare une carte archéologique de la Tunisie, résumant les connaissances acquises sur la géographie comparée de ces contrées ; une part considérable dans les restitutions de cités anciennes revient à l'Académie.

La deuxième partie du Bulletin intéresse à un autre point de vue : elle contient la discussion d'un grand nombre d'inscriptions latines, grecques ou carthaginoises. Ces dernières sont lues presque couramment à l'aide du vieil hébreu qui a déjà joué un rôle si utile dans le déchiffrement des inscriptions phonétiques de l'Egypte. Il a fallu d'abord se faire un alphabet de cette écriture peu précise; cela fait, et en se servant des racines communes des langues hébraïque et phénicienne, on en est arrivé à trouver un sens rationnel à la plupart des inscriptions néo-lybiques. Un certain nombre de ces inscriptions sont, d'ailleurs, postérieures à la conquête romaine. On sait que le général Duvivier assurait avoir trouvé la clé de cette écriture et

Digitized by Google

se promettait de consacrer à l'exposé de sa découverte, les loisirs de la navigation de Brest à Madagascar, où devait être portée, vers la fin du règne de Louis-Philippe, une expédition dont le commandement lui était confié. La diplomatie intervint : l'expédition n'eut pas lieu, et le général fut blessé mortellement sur les barricades de juin 1848 sans avoir mis son travail au jour.

Parmi les inscriptions grecques et latines, qui ont souvent éclairé des points obscurs de l'administration impériale à diverses époques, et de la lutte du christianisme avec l'ancienne religion, nous en relèverons une qui a une singulière opportunité : c'est une liste de chevaux comme en pourraient établir nos bookmakers, avec cette adjonction qu'on n'inventerait pas de notre temps : on dévoue au démon les chevaux de la faction opposée (les concurrents sont divisés en deux camps) et on prie le démon de leur envoyer avec la paralysie des membres, tous les défauts du caractère.

En résumé, Messieurs, c'est une œuvre excellente que poursuit l'Académie d'Hippone, et elle mérite tous nos applaudissements.

Cel FABRE DE NAVACELLE.

---

2. — Relations et commerce de l'Afrique septentrionale, ou Magreb, avec les nations chrétiennes au moyen-âge, par le Cte DE MAS LATRIE, membre de l'Institut. — Librairie de Firmin-Didot.

Ce travail publié en 1868 comme introduction à un *Recueil de traités conclus au moyen-âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale*, méritait d'en être détaché car il projette une vive lumière sur une partie importante du domaine de l'histoire. Lorsque les Arabes, maîtres de la Syrie et de l'Égypte, envahirent progressivement, de l'an 692 à l'an 700 de notre ère, les vastes contrées de l'Afrique septentrionale, ils n'étaient point entièrement dominés par le fanatisme religieux, car les chrétiens des pays conquis purent, en se soumettant à la capitation, garder leurs biens, leurs lois, leur religion. Du IXe au XIe siècle, alors même que les Arabes redoublaient leurs invasions dans les contrées européennes, les relations commer-

Digitized by Google

ciales entre les côtes de la Méditerranée et les ports de l'Afrique septentrionale ne furent jamais complètement interrompues. Il y a plus : la hiérarchie catholique continua de fonctionner. Le nombre des évêchés africains alla, il est vrai, en diminuant ; pourtant on y comptait encore, à la fin de cette période, 47 villes épiscopales, y compris celles de la Sardaigne et des îles Baléares.

Plus tard, à l'époque où les Croisés luttaient contre les Musulmans en Syrie et en Égypte, les relations de commerce fonctionnaient régulièrement entre les nations chrétiennes de la Méditerranée et les Arabes de l'Afrique septentrionale. Des conventions formelles assuraient aux Chrétiens dans les ports musulmans : 1° la sécurité des personnes et la liberté des transactions ; 2° la juridiction et l'irresponsabilité des consuls ; 3° la propriété de quartiers délimités comprenant habitations, marchés, églises et cimetières ; 4° la responsabilité individuelle ; 5° la proscription du droit d'aubaine ; 6° la proscription de la piraterie ; 7° la protection des naufragés et l'abolition du droit d'épaves ; 8° l'admission des étrangers sous pavillon allié ; 9° les garanties pour le transport, la garde, la vente et le payement des marchandises ; 10° la réexportation en franchise des marchandises non vendues.

Les Européens apportaient aux Arabes des métaux, des draps, des toiles, des étoffes de luxe, des cordages, des navires, des agrès, des bijoux et autres objets d'industrie. Les Arabes vendaient aux Européens des laines, des cuirs, de la cire, des sels et du blé.

Les commerçants chrétiens trouvaient la sécurité de leurs intérêts dans une organisation judiciaire qui changeait la juridiction suivant que la contestation avait lieu entre chrétien et musulman, entre chrétiens de nations différentes, entre chrétiens de même nation. Le grand développement que ce commerce atteignit dans le cours de quatre siècles, témoigna de la protection éclairée qu'il a constamment reçue dans des ports changeant de maîtres par suite de guerres intestines. Les constitutions politiques et les organisations administratives qui donnaient au commerce avec l'étranger une protection si efficace étaient de beaucoup supérieures à celles des États chrétiens, dont les rois, entravés par le régime féodal, n'auraient certainement pas réussi à assurer pareille justice aux Musulmans.

Digitized by Google

Les rois arabes avaient pour la plupart des troupes chrétiennes à leur solde et ils s'en servaient, soit pour leur garde personnelle, soit pour donner à leur armée, dans les combats, une réserve solide, derrière laquelle les combattants arabes devaient se réfugier, car ils avaient dès lors leur manière actuelle de combattre : se rapprocher les uns des autres au moment d'attaquer leur ennemi ; s'éparpiller pour fuir plus vite et éprouver moins de pertes quand ils sont poursuivis. La décadence de l'Afrique septentrionale a commencé au XVIe siècle, sous la domination des Turcs ; notre auteur constate le fait à la fin de ce livre dont nous ne dirons plus qu'un mot : Il est si riche en résultats définitifs qu'il survivra, croyons-nous, à la plupart de nos ouvrages d'histoire contemporaine.

Général FAVÉ.
Membre de l'Institut.

---

3. — Les Pirates à Carthagène, (Los Piratas en Cartagena). Tableaux et Chroniques historiques, par Mme SOLEDAD ACOSTA DE SAMPER, Bogota, 1886. —

M. TORRES CAICEDO, notre honorable confrère, a offert à la *Société des Etudes historiques* un volume in-12 dû à la plume d'une femme de mérite, bien connue comme écrivain dans l'Amérique du Sud, Mme SOLEDAD ACOSTA DE SAMPER. Ce livre, intitulé *Les Pirates à Carthagène* (*Los Piratas en Cartagena*), contient d'intéressants récits présentés sous forme de nouvelles historiques ; il retrace les guerres et les ravages des corsaires, pirates et flibustiers européens, qui, à différentes époques, du XVIe au XVIIIe siècle, ont désolé les territoires qui forment aujourd'hui la République de Colombie.

Ainsi que l'indique le titre, il s'agit surtout de faits se rapportant à l'histoire de Carthagène, ville de la Nouvelle-Grenade appelée autrefois Cartagena de las Indias. Ce pays, désigné par les Indiens sous le nom de Calamari, est plein de souvenirs historiques ; découvert en 1520 par Rodrigo de Bastidas, navigateur espagnol qui, associé à Juan de la Casa, explora la mer des Antilles, il fut soumis treize ans plus tard par Pedro de Heredia, fondateur de Carthagène.

Digitized by Google

L'auteur de l'ouvrage qui vous est offert, s'inspirant de documents historiques et de traditions locales, a fait un livre curieux et bien écrit qui renferme des scènes émouvantes, mais dans lequel il est difficile de faire la part exacte de ce qui est purement historique et de ce que l'imagination et l'amour du pays ont pu ajouter.

Il faut néanmoins remercier le savant diplomate, M. Torres Caicedo, de nous avoir mis à même de constater qu'en Amérique, comme en Europe, la femme aussi bien que l'homme aime l'histoire sous toutes les formes qu'elle revêt, et que la recherche du passé, surtout quand elle s'applique à la patrie, est un besoin qui s'impose et une étude qui charme les esprits les plus distinguées, les cœurs les plus généreux.

Gustave DUVERT.

---

4. — Thomas Lindet, par M. Henry Turpin.

Je dois avouer que j'ai été bien tenté de laisser de côté le triste personnage dont M. Turpin a bien voulu rechercher l'histoire détaillée et raconter le rôle pendant la révolution. Je jugeais très peu intéressant ce curé de Bernay, devenant député à l'Assemblée nationale, puis à la Convention, puis au Conseil des Anciens, toujours soumis aux idées dominantes, évêque constitutionnel par élection du 13 février 1791, marié le 18 novembre 1792, mort obscurément à Bernay en 1816.

Mais Thomas Lindet représente bien tout une classe d'hommes qu'il peut être intéressant d'étudier. Le résultat de cet examen sera la condamnation de cette faconde qui sert trop souvent à étourdir la conscience de celui qui parle et de ceux qui l'écoutent : c'est la plaie des gouvernements de discussion ! On sait les efforts qu'avaient faits les législateurs d'Athènes pour forcer les orateurs politiques à renoncer aux effets d'éloquence ; à se borner à exposer avec précision l'état de choses qui servaient de point de départ aux résolutions à prendre ; cela permettait aux juges qui n'avaient pas un parlé prêt d'avance, de peser les raisons qui militaient pour et contre chaque solution.

Telle n'est pas la doctrine de Thomas Lindet. Sa parole tend seulement à ouvrir la route aux passions du jour. En parlant de son

Digitized by Google

acceptation de l'évêché constitutionnel d'Evreux, M. TURPIN, naturellement indulgent pour son héros, dit avec raison : « n'a-t-il point obéi à cette impulsion vague, indéfinissable, du voyageur indécis, suivant à son insu la cohorte qui passe ? »

Cet homme, qui ne semble pas avoir été méchant par nature, dira des massacreurs de septembre : « je suis loin de regarder comme des monstres et des forcenés ceux qui, dans des moments aussi terribles, ont cru qu'il fallait sauver la patrie a quelque prix que ce fût, et que l'ennemi du dedans devait être immolé avant d'aller au devant de l'ennemi extérieur. »

Il a, à l'Assemblée nationale, proclamé son respect et son affection pour le Roi, mais quand il s'agit, à la Convention, d'opiner sur le sort de Louis XVI condamné, Lindet repousse l'appel au peuple « ce serait, dit-il, solliciter sa clémence ; or, Louis Capet doit périr comme un monstre ! » et il développe longuement cette opinion. Il est vrai qu'il ajoute, lorsqu'il prononce son vote pour la mort : j'éprouve un sentiment pénible, naturel à l'homme sensible.... mais je crois qu'il serait imprudent de vouloir exciter la compassion en faveur de Louis. L'expérience n'a-t-elle pas prouvé que l'impunité ne fait qu'enhardir les tyrans ? je vote pour la mort !

Est-il besoin de continuer l'examen de cette vie peu édifiante, de ce cœur si peu estimable ? Thomas Lindet a donné sa démission d'évêque et raconté, en termes émus, la fête à l'Etre suprême qui fut le triomphe de Robespierre ; mais, dès le 10 thermidor, il écrit : Robespierre, Couthon et leurs complices ont été traînés à l'échafaud. La justice n'aurait pas été satisfaite si ces monstres sanguinaires eussent péri subitement.... Tout pouvoir tombé était exercé par des monstres !

Un ancien conventionnel me disait un jour : nous préférions certainement les Girondins à la Montagne, mais le pays était envahi : « il fallait un gouvernement résolu à tout faire, à tout oser, pour le sauver : la Gironde n'était pas ce gouvernement là ; nous laissâmes agir la Montagne, malgré l'horreur qu'inspiraient beaucoup de ses actes. » Ce conventionnel avait voté contre la mort du Roi. Mais on retrouvait un testament de lui, écrit au moment d'aller voter. Il croyait donner sa vie pour suivre l'inspiration de sa conscience. Thomas

Digitized by Google

Lindet juge plus sûr de faire taire la sienne. Dans la majorité conventionnelle, c'est une distinction à faire.

Robert Lindet, le frère de Thomas, n'apparaît qu'incidemment dans le travail de M. Turpin : c'était un membre du Comité de Salut public, chargé, pendant la crise militaire, de l'approvisionnement des armées. Un homme politique plus sérieux que Thomas.

En résumé, M. Turpin a fait un travail utile à l'histoire de sa ville natale : il a dû lui en coûter souvent de consacrer ce travail à un sujet qu'il ne peut ni aimer ni estimer.

Colonel Fabre de Navacelle.

8° – Notice biographique et bibliographique sur M. Paul Marchegay, par M. Eugène Louis.

M. Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, fait hommage à la *Société des Études historiques*, d'une notice biographique et bibliographique sur M. Paul Marchegay, savant paléographe, né en 1812 dans la commune de Saint-Germain de Prinçay (Vendée).

Licencié en droit, sorti de l'École des Chartes en 1832, cet érudit devint en 1847 archiviste du département de Maine-et-Loire. Obligé à des luttes pénibles pour défendre les dépôts publics qui lui étaient confiés, contre les fraudes d'un chevalier d'industrie couvert par des protections aveugles, il donna sa démission en 1853, afin de se consacrer entièrement à sa passion pour les recherches de documents inédits.

Par lui l'histoire du Poitou, de la Bretagne et de l'Anjou s'est enrichie d'une foule de documents rares et curieux : ses recherches dans les chartes de Thouars lui en firent découvrir qui retraçaient l'histoire du Bas-Poitou et de la religion réformée. Il a mis de l'ordre dans cet immense chaos, a classé des milliers de lettres et en a publié un grand nombre, entre autres, celles de Louise de Coligny, princesse d'Orange, et d'Elisabeth de Nassau, princesse et mère de Turenne.

Ses manuscrits paléographiques paraissent être considérés comme des chefs-d'œuvre d'érudition.

Cette courte notice se termine par la liste des principales publications, au nombre de 149, qui ont été faites par M. Paul Marchegay sur l'Anjou,

Digitized by Google

le Maine, la Bretagne, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge et sur des objets divers. Elle en eut mieux fait apprécier l'importance, si elle avait présenté quelques citations de nature à montrer en quoi ces matériaux avaient pu compléter ou préciser quelque partie des traditions historiques connues jusqu'à ce jour.

L. MONTAUDON.

---

6. — Fragment de la Guerre des Camisards, par un Anonyme, *avec introduction et notes*, par Marius TALLON.

Le fanatisme pousse l'esprit de vengeance, la haine, la fureur jusqu'aux dernières limites. Il enlève tout remords; il attache même une gloire exceptionnelle aux crimes les plus affreux.

C'est ce que nous avons vu dans nos études sur la Ligue en Provence; c'est ce que nous retrouvons dans les excès beaucoup plus odieux encore des Camisards en 1702, longtemps après les luttes de la réforme, à une époque où les haines religieuses auraient dû être apaisées.

M. Marius Tallon a publié un très curieux fragment de la guerre des Camisards dans les environs d'Alais, Vernon, le Cheylazd, etc., par un Anonyme.

Dans une savante introduction, il pose en thèse et il démontre énergiquement que trois raisons décisives doivent faire condamner la révolte des Camisards : 1° l'heure où cette révolte prit naissance; 2° l'indignité morale de la plupart de ses chefs; 3° le nombre et l'énormité des crimes dont elle se rendit coupable.

En maintenant cette division, nous montrerons par quelques extraits comment l'auteur a justifié sa thèse.

1° *L'heure de la révolte :* Elle éclata au moment où la guerre commencée en Italie s'était étendue partout où les Français et les Espagnols avaient des établissements. C'était exposer la patrie aux plus graves dangers (page XIV).

2° *L'indignité des chefs :* L'un était un banqueroutier; l'autre un débauché; un troisième condamné aux galères pour vols (page (XVII à XX); plusieurs des maniaques (page XXIII).

Digitized by Google

3° *L'énormité des crimes :* A Mondajores, on fait sauter le capitaine Vidal par la poudre, comme une mine ; à Chamborigaud, ils brûlent les prisonniers, arrachent les langues, crèvent les yeux, remplissent les gorges de charbons ardents (p. XXXIV). Voir page 39, lettre des fanatiques, assassinat de Corbessas ; p. 47, demoiselle de Ribeyrol, possédée ; p. 50, incendie du Mas de la Fare ; p. 69, excès des protestants et des catholiques.

Ce fragment de l'histoire des Camisards, publié pour la première fois, est d'une valeur incontestable. Quel en fût l'auteur ?

M. Marius Tallon ne l'a peut-être pas assez recherché. Il s'est attaché surtout à nous démontrer qu'il n'en est pas l'auteur (voir Introduction, p. XXXVII et XXXVIII).

L'œuvre est-elle un document sérieux (p. XL) ?

C'est l'attestation qui nous paraît digne de foi d'un témoin oculaire qui expose froidement, sans exagération mais avec les détails les plus précis et on peut dire les plus poignants, les excès inouïs des Camisards. En publiant avec une introduction et des notes qui le complètent et l'éclairent ce fragment inédit, ce document vécu, M. Marius Tallon a rendu un véritable service à la science historique.

CAMOIN DE VENCE.

---

7. — La question de Madagascar.
Les Sakalaves et les Hovas, par T. HALLEZ, président honoraire de tribunal.

Cet écrit, publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre dernier, forme une brochure qui n'a pas plus d'une trentaine de pages, mais qui mérite d'être lue et méditée par toutes les personnes préocupées des grands intérêts de la France.

L'auteur a reconnu que nos hommes d'État se sont décidés à engager l'honneur de notre drapeau sur une terre qui nous a toujours été fatale, parce qu'ils y ont été poussés par une presse ignorante et par les représentants de l'île de la Réunon. Après avoir énuméré les revendications faites récemment par notre gouvernement, il établit ce qu'elles ont de mal fondé, trace l'historique de l'île de Madagascar et des populations qui l'habitent, dans leurs relations avec la France depuis l'année 1837. Cet exposé fournit sur les diverses nations leur

Digitized by Google

degré de civilisation et leurs mœurs, des renseignements précieux dont M. Théophile HALLEZ tire habilement parti pour montrer qu'on ne doit pas songer à obtenir d'eux certaines concessions qui semblent faciles et naturelles quand on ne connaît pas leur état social. Il conclut en formulant les conditions qu'il y aurait lieu de substituer, suivant lui, à celles que nos adversaires refusent d'accepter.

Ce sérieux travail se distingue par deux qualités assez rares : l'absence de tout esprit de parti : car l'auteur s'abstient de toute critique à l'égard des personnes, et la résolution de rechercher avec une attention impartiale non seulement quels sont les intérêts de la France, mais quels sont aussi les intérêts de la partie adverse. Un auteur qui, dans une question de politique étrangère, ne se laisse guider que par son patriotisme éclairé doit être cité comme un modèle.

Général FAVÉ.

---

8. — L'Inauguration des chemins de fer en France. Sa véritable date. — Note lue à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Léon Aucoc, membre de l'Institut.

Il est question en ce moment de célébrer, pendant l'année 1887, le cinquantenaire de l'inauguration des chemins de fer en France. C'est une grave erreur historique. Les hommes spéciaux l'ont signalée; mais cette erreur leur paraissait tellement évidente qu'ils n'ont pas cru nécessaire de donner des détails qui empêcheraient l'opinion publique de se laisser égarer. Nous croyons utile d'appeler sur ce point l'attention de l'Académie.

Quand on a quelque souci de faire rendre justice à l'initiative de l'industrie française en matière de chemins de fer, et de conserver intacte cette partie de l'honneur national, on ne peut pas laisser dire que c'est seulement en 1837 qu'un chemin de fer transportant des voyageurs et des marchandises, à l'aide d'une locomotive, a été pour la première fois inauguré en France, entre Paris et Saint-Germain.

Prétendre célébrer en 1887 le cinquantenaire des chemins de fer français, c'est méconnaître l'histoire, c'est abaisser le drapeau de la France devant plusieurs nations que nous avons devancées ou égalées, au début. Est-ce donc faire acte de patriotisme ?

Digitized by Google

Voici les faits, d'après les documents officiels publiés par le ministère des Travaux publics. [1]

La concession du chemin de fer de Saint-Étienne à la Loire (Andrezieux) date du 26 février 1823, celle du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon date du 7 juin 1826, celle du chemin d'Andrezieux a Roanne date du 27 août 1828, celle du chemin d'Épinac au canal de Bourgogne date du 27 avril 1830. Toutes ces concessions avaient été faites à perpétuité par des ordonnances royales. Vient ensuite la concession du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, premier type des chemins de fer concédés temporairement, qui a été autorisée par la loi du 29 juin 1833. Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain (Le Pecq) a été concédé le sixième, par une loi du 9 juillet 1835.

Plaçons-nous maintenant au point de vue de l'ouverture à l'exploitation. Le chemin de fer de Saint-Étienne à Andrezieux a été ouvert le 1er octobre 1828; il avait 23 kilomètres de longueur. Le chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon a été inauguré en partie le 1er octobre 1830, sur 15 kilomètres de longueur, de Rive-de-Gier à Givors; l'exploitation des tronçons de Givors à Lyon et de Rive-de-Gier à Saint-Étienne a commencé le 1er avril 1832 et le 1er avril 1833. A cette dernière date, la ligne était complètement achevée; sa longueur était de 57 kilomètres. Le chemin de Saint-Étienne à Roanne, qui avait 67 kilomètres, a été ouvert le 5 février 1834. Celui d'Épinac au canal de Bourgogne (27 kilomètres) l'a été en 1835. Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, qui avait alors 17 kilomètres, n'a été inauguré que le 26 août 1837.

Ajoutons que les dépenses effectuées pour les chemins de fer à la fin de l'année 1834, avant la concession du chemin de Saint-Germain, montaient à près de 21 millions de francs.

Les premiers chemins de fer étaient exclusivement destinés, il est vrai, d'après leur cahier des charges, au transport des marchandises, et la traction se faisait d'abord par des chevaux ou des machines fixes. Mais le transport des voyageurs, sur la ligne de Saint-Étienne à Lyon, a été organisé dès le mois de juillet 1832; en 1836, le nombre

(1) Situation des chemins de fer français au 31 décembre 1885. — Documents statistiques sur les chemins de fer, 1856.

Digitized by Google

des voyageurs transportés sur cette ligne a dépassé 170,000. Enfin, c'est à la même date du mois de juillet 1832 que Marc Séguin, qui avait pris en février 1828 un brevet d'invention pour la chaudière tubulaire, a employé pour la première fois, sur la partie du chemin de Saint-Étienne à Lyon où les pentes le permettaient, le moteur qui complète les chemins de fer et leur donne leur véritable caractère, la locomotive.

Il importe de rappeler ici l'époque à laquelle chacun des pays de l'Europe a commencé à exploiter les chemins de fer.

C'est en 1825 que l'on a vu, pour la première fois, en Angleterre, des voyageurs avec des marchandises circuler en chemin de fer, à l'aide d'une locomotive, qui ne marchait pas d'ailleurs aussi vite que de bons chevaux.

A partir de l'année 1828, l'Angleterre n'est plus le seul pays où ces nouvelles voies de communication aient été créées. Dans les 215 kilomètres ouverts à l'exploitation à cette époque, la France figure pour 18 kilomètres; l'Autriche pour 30; le reste appartient à l'Angleterre. C'est en 1829 qu'a eu lieu le fameux concours dans lequel Georges Stephenson a présenté, pour le chemin de fer de Liverpool à Manchester, le type de la véritable locomotive, puissante grâce à la chaudière tubulaire. On a soutenu, en Angleterre, que Stephenson n'avait pas connu le brevet d'invention pris en février 1828 par Marc Séguin; mais l'antériorité du brevet ne peut être niée. C'est en 1832 que la locomotive est employée en France. En 1835, sur un total de 868 kilomètres, l'Angleterre en a 461, la France 142, l'Autriche 245 et la Belgique 20. En 1836, la Bavière commence à exploiter 7 kilomètres. En 1837, la Saxe en exploite 40. En 1838, la Prusse et la Russie exploitent, l'une 26 kilomètres, l'autre 28; les principautés et villes libres de l'Allemagne en exploitent 25. En 1839, le royaume de Naples en ouvre 42. En 1840, le grand duché de Bade en exploite 18. En 1844, la Toscane en exploite 93. En 1848, la Hollande en ouvre 83, et le royaume de Sardaigne 80. En 1849, 28 nouveaux kilomètres sont ouverts en Espagne, 32 en Danemarck, 27 en Suisse. La Suède et la Norwége n'ont commencé qu'en 1852, et le Portugal en 1854; les États pontificaux, la Turquie, la Grèce, la Roumanie sont venus ensuite.

Digitized by Google

Quant aux États-Unis d'Amérique, c'est en 1830 qu'on a ouvert un chemin de fer de 24 kilomètres, qui a été exploité avec des chevaux jusqu'en 1831 C'est en 1832 seulement que l'usage de la locomotive a commencé à se répandre dans ce pays.

Telle est la vérité. Elle fait honneur à la France, qui n'a été précédé que par l'Angleterre, et de bien peu d'années. Est-ce à des Français qu'il convient de la contester?

La *Société des Etudes historiques* remercie M. Léon Aucoc de l'hommage qu'il a bien voulu lui adresser de la notice qui précède, rétablissant avec autant de précision que d'autorité, des faits et des dates qui importent à l'histoire de l'industrie.

D. — Genabum et la statue de Vercingétorix. — *Protestation communiquée à la Société des Etudes historiques par les Sociétés savantes de l'Orléannais.*

Orléans, 6 *mai* 1887.

Les Sociétés savantes d'Orléans :
La Société archéologique et historique de l'Orléanais,
La Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts,
L'Académie de Sainte-Croix,
Réunies le 6 mai 1887,
Ont unanimement décidé d'opposer une protestation publique à une grave erreur historique émise par l'administration municipale de Gien.

L'Administration municipale de Gien a récemment ouvert une « souscription nationale » pour ériger une statue à Vercingétorix, et voici les premiers mots de sa circulaire :

« La ville de Gien, qui la *première* se souleva contre la domination de Rome, ouvre une souscription, etc... »

Cette affirmation est contraire à la vérité historique.

Digitized by Google

Gien n'est pas l'antique *Genabum* [1] qui se souleva contre la domination de Rome.

Gien n'a jamais fait partie de la tribu des Carnutes dont *Genabum* était le marché principal.

Gien, simple *vicus* de la tribu des Sénons, porte, dans tous les documents du moyen-âge, les noms de *Giemus*, *Giem*, *Giemis castrum*, inscrits par ses seigneurs sur leurs monnaies et sur leurs chartes.

Les Sociétés savantes, instituées pour veiller à la conservation de nos glorieux souvenirs, ont le devoir de maintenir contre de téméraires assertions les vérités acquises à la science. Or, voici des faits incontestables :

Ce sont les Carnutes qui, les premiers, en 52, pendant l'absence de César, parti pour l'Italie, jurèrent de former une confédération contre l'ennemi commun. (*Commentaires*, VII, 2).

Ce fut *Genabum*, cité des Carnutes, *Oppidum Carnutum* (VII, 11), qui donna le signal de la révolte par le massacre des Romains établis en cette ville pour commercer, *negotiandi causâ*.

De là, la terrible vengeance de César. Il accourt, prend la ville, la livre au pillage et à l'incendie, mais ne la détruit pas, puisque, l'année suivante, il y met deux légions en quartier d'hiver (VIII, 6), et que le pont qu'elle commandait était indispensable à ses opérations militaires.

Grâce à sa situation si favorable au commerce, grâce au réseau des grandes voies dont elle était le centre *(avantage dont Gien ne peut se prévaloir)*, la vaillante cité ne tarda pas à se relever de ses ruines. Cinquante ans après, Strabon la signalait comme étant toujours le principal entrepôt des Carnutes : Κήναβον, τὸ τῶν Καρνούτων εμπόριον (I. IV, ch. II, § 3).

Dès l'introduction du Christianisme dans les Gaules, elle devenait le siège d'un des deux Évêchss créés dans la circonscription de cette ancienne tribu.

Dotée par les Romains de magnifiques monuments, dont les vestiges ont été retrouvés en grand nombre sur notre sol, elle dut, comme

(1) *Genabum* ou *Cenabum*, car les deux noms s'appliquent à une même localité, cela n'est aujourd'hui contesté par personne.

Digitized by Google

la plupart de nos villes celtiques, Paris, Tours, Autun, Clermont, etc., changer son nom gaulois contre une dénomination nouvelle.

Au ve siècle, Attila était défait sous ses murs.

Au vi^e siècle, des Conciles généraux s'y réunissaient, et les descendants de Clovis en faisaient la capitale d'un de leurs royaumes.

De ces temps lointains jusqu'à l'époque moderne, l'identité de *Genabum* et d'*Orléans* fut admise, sans conteste, par l'unanimité des historiens et des géographes.

Durant cette longue période, d'après une série de documents d'une indéniable authenticité, le *vicus* sénonais relevant, à ce titre, de l'évêché d'Auxerre et de l'archevêché de Sens, continuait, sous l'autorité de ses barons, puis de ses comtes et même de plusieurs de nos rois, et toujours sous le nom de *Giemus, Giemis castrum*, etc., son honorable mais modeste existence.

Pour la première fois, en 1634, un évêque d'Auxerre, dans une de ses visites pastorales à Gien, imagina d'attribuer gratuitement à cette ville le nom historique de *Genabum*.

Des prêtres de son diocèse, très instruits d'ailleurs, et plus tard l'abbé Lebeuf, acceptèrent, toutefois avec de sages réserves, une innovation non justifiée. Mais les savants les plus compétents d'alors, l'illustre d'Anville, l'académicien Lancelot, Adrien de Valois, dom Verninac, dom Duplessis, d'autres encore, combattirent cette usurpation par des arguments sans réplique.

Lorsque, de nos jours, une Commission choisie parmi nos plus érudits géographes, fut chargée de dresser la carte raisonnée de l'ancienne Gaule, quelques esprits portés au paradoxe essayèrent de raviver le débat; mais la science avait marché, la lumière s'était faite; des monuments épigraphiques d'une concluante autorité avaient été mis au jour, des textes précieux soigneusement étudiés, des sondages dans le lit de la Loire minutieusement exécutés, des mesures itinéraires relevées avec une rigoureuse exactitude, des objets antiques et d'innombrables monnaies gauloises recueillis, tant à Orléans qu'autour des piles de son antique pont sur le fleuve.

Après un examen approfondi, la Commission de la carte des Gaules, les membres de l'Académie des Inscriptions et ceux du Comité des Travaux historiques proclamèrent donc unanimement que, au point

Digitized by Google

précis où est aujourd'hui Orléans, devait être inscrit le nom glorieux de *Genabum*.

Ce fut alors que M. de Caumont, dont l'autorité s'impose, après avoir fait ressortir la haute valeur, pour cette question géographique, de l'inscription lapidaire découverte en 1865 à Mesve, écrivait, dans son *Bulletin monumental :* « Vouloir placer *Genabum* à Gien, après de si incontestables motifs en faveur d'Orléans, serait faire preuve d'un entêtement bizarre et impardonnable. »

Sans appliquer aux promoteurs de la souscription les sévères appréciations de l'éminent archéologue, du moins peut-on dire que, si l'amour exagéré du pays natal a parfois ses excuses, il doit avoir ses limites.

Bien que, au témoignage de César, Vercingétorix, dans sa lutte héroïque, n'ait jamais mis le pied sur notre territoire orléanais, bien que l'Auvergne sa patrie, bien qu'Alésia, qu'il défendit si vaillamment, lui aient déjà et à juste titre élevé des statues, la ville de Gien peut assurément lui en ériger une nouvelle; mais nous ne saurions admettre que, sous prétexte « *d'ardent patriotisme,* » elle porte atteinte à la vérité de l'histoire, pour s'approprier un titre d'honneur qu'Orléans, appuyé sur des titres irrécusables, a seul le droit de revendiquer.

Le Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,	*Le Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans,*	*Le Président de l'Académie de Sainte-Croix,*
TRANCHAU,	EUG. BIMBENET,	HAUTIN,
Inspect' honoraire d'Académie.	Membre fondateur de la Société archéologique.	Vicaire général.

---

10. — Les Mesures assyriennes de capacité et de superficie. (Mémoires divers relatifs à l'Archéologie assyrienne, par M. Jules OPPERT, 1886. — E. Leroux, éditeur).

Parmi les progrès scientifiques que nous admirons, il en est qui, malgré leur incontestable utilité, nous causent une certaine inquiétude, parce qu'ils peuvent engendrer autant de mal qu'ils produisent

Digitized by Google

de bien. Ne suffit-il pas de prononcer les mots de dynamite et d'hypnotisme pour faire comprendre notre pensée ?

Au contraire les progrès de la science historique ne peuvent donner que de bons résultats, et il faut signaler surtout ceux qui révèlent la vie des peuples disparus; ils apprennent à l'historien, à l'homme d'État, les causes multiples du mal qui a détruit les empires de l'antiquité.

L'étude des langues anciennes et de l'archéologie après avoir enfanté des hommes tels que Champollion et Burnouf, a produit d'autres savants qui ont retracé l'histoire des civilisations éteintes, et M. Baudrillart notamment nous a montré le luxe des Babyloniens apprécié en économiste et en philosophe.

Pendant que l'éminent écrivain faisait revivre pour un instant la ville de Nemrod et de Belus, son collègue de l'Institut, M. Jules Oppert, déchiffrait avec patience les caractères cunéiformes de ces briques si nombreuses qu'on trouva près d'Helleh, dans un amas de ruines qui fut Babylone. L'un des premiers, il a expliqué les cunéiformes ninivites et babyloniens; il peut être considéré à juste titre comme le fondateur de la grammaire assyrienne, lui qui avait déjà l'honneur d'avoir composé la première grammaire sanscrite publiée en France.

Après vingt-cinq années d'études et de recherches trop connues de vous pour avoir besoin d'être énumérées, il est parvenu à pénétrer dans la vie du peuple assyrien, et il a découvert les mesures de capacité et de superficie que ce peuple employait. Il a obtenu une certitude relative que nous n'avions pas trouvée dans l'*Essai sur le système métrique assyrien* publié en 1885 par M. Aurès; il a confirmé au contraire les savantes interprétations du P. Strassmaier et celles du Dr Révillout en les complétant quelquefois.

M. Oppert n'est pas seulement un archéologue de mérite, un savant philologue, c'est un esprit vif et pénétrant, familiarisé avec les mathématiques. Consultant les nombreux textes juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée, c'est par un travail considérable et un examen des plus curieux du système assyro-chaldéen et de ceux de la Perse et de la Judée, qu'il est arrivé à nous faire connaître la valeur des mesures ainsi que le prix des terres et des maisons vendues sur les rives de l'Euphrate au temps de Nabonid, de Cyrus et de Cambyse.

Digitized by Google

M. Oppert nous apprend, par son étude comparative, comment se vendaient les immeubles à Babylone, et nous donne des exemples parmi lesquels nous citerons entre autres documents :

1° Un jugement approbatif d'une vente de terrain de culture, faite à Babylone, au mois de Tisri, le 24e jour, l'an III de Nabonid roi de Babylone, moyennant 20 mines 1/2 et 7 drachmes 2/3 soit 1237 drachmes 2/3 d'argent; [1]

2° Un jugement de vente de terrain à habiter, faite à Babylone, au mois de Marchesvan, le 13e jour, dans l'an VI de Cyrus, roi de Babylone, pour 8 mines 57 drachmes, soit ensemble 537 drachmes ;

3° Un acte d'échange d'immeubles, fait à Babylone, au mois d'Adar, le 26e jour, l'an VI de Cambyse, roi de Babylone.

On est frappé à la lecture de ces documents de trouver qu'il y a plus de 2400 ans, le commerce des immeubles s'exerçait avec une régularité et des garanties semblables à celles exigées dans les temps modernes.

En effet, l'acte est rédigé par un actuaire qui y appose son cachet; quelquefois même un deuxième actuaire assiste son client et appose aussi son cachet. Cet acte contient la désignation détaillée de l'immeuble vendu ou échangé, sa situation, sa contenance, l'indication des héritages voisins, les plantations et les semences, enfin le prix. Il y a des témoins et des arbitres, ou peut-être des experts; les parties sont désignées par le nom, la filiation, la caste, la tribu, la profession. On stipule des conditions particulières, telles que des épingles au profit de la femme d'un contractant. L'acte contient engagement mutuel du vendeur et de l'acquéreur de ne faire aucune réclamation, revendication ni résolution, et la justice intervient pour sanctionner le marché qui n'est valable que s'il y a eu un arpentage régulier.

C'est dans ces textes juridiques que M. Oppert a puisé les éléments de son travail qui traite de la notation des mesures de capacité, des mesures agraires et des mesures agraires exprimées par les mesures de capacité qu'il désigne sous le nom de superficiaires. Il a rencontré de nombreuses difficultés; il en a vaincu la plupart, mais il reste encore à découvrir la valeur métrique de certaines mesures. Il a fait

(1) La mine valait 60 drachmes dont chacune peut être évaluée à 1 fr. 87 c. environ.

Digitized by Google

un classement intéressant en déterminant la proportion qui existait entre elles, seulement l'absence d'indication de la valeur d'une unité empêche d'évaluer avec certitude chacune de ces mesures.

M. Oppert avait à distinguer dans ses recherches, ce qui lui était facile d'ailleurs, entre les textes sumériens, c'est-à-dire de la langue kasdo-scythique, et les textes assyriens ou accadiens, soit de la langue sémitique de Ninive et de Babylone; il a dû comparer ces textes entre eux comme il les a certainement comparés avec les termes correspondants hébreux, perses et grecs. Il avait à tenir compte d'interprétations diverses, mais, il décide avec autorité, et preuves en mains, il rétablit le sens contesté de quelques textes.

M. Oppert adresse des éloges à des savants dont les travaux lui ont été utiles; il critique justement l'un d'eux, en lui reprochant avec esprit de faire abstraction des méthodes mathématiques de l'antiquité, et de traiter les Chaldéens, les Égyptiens et les Grecs comme s'ils étaient tous sortis de l'École polytechnique.

Il fait remarquer que « parmi les coutumes originairement babylo-
» niennes, mais profondément enracinées dans l'esprit des peuples
» modernes, il faut compter les systèmes duodécimal et sexagésimal,
» la division du temps en semaines, celle du jour en 24 heures à
» 60 minutes et la métrologie ancienne, laquelle a disparu aujour-
» d'hui, du moins de notre pays. »

Il est curieux de constater que chez les Assyriens, comme dans toutes les nations de l'antiquité, les mesures de superficie, spécialement celles appliquées à l'agriculture, avaient un lien intime avec les volumes de capacité. Il existait aussi cependant des mesures spéciales dérivées des évaluations linéaires, telles que le pouce et ses composés qui sont: l'aune valant 24 pouces, la canne 168, la toise 336 et la plèthe 2016.

Les champs, les parcs, les jardins fruitiers et potagers étaient mesurés selon le sahia et le qa auxquels M. Oppert donne les noms de log et de cab [1].

Après un examen de divers documents et une discussion dans laquelle nous ne saurions le suivre, M. Oppert, admettant que le log,

(1) Le log hébreu était le quart du cab, tandis que le log sssyrien devait en être le dixième.

Digitized by Google

mesure de capacité, équivaut à 30 aunes carrées, établit la proportion suivante:

Le log égale 30 aunes carrées, le cab 300, le ap 8100, le pi 10800, le homer 18000 et le gur 54000.

Il démontre la connexion qui existe entre le mesurage des blés et l'arpentage des champs, et il exprime l'espoir que de nouvelles découvertes le mettront à même de définir le contenu des valeurs de capacité et l'étendue des mesures agraires à une époque donnée. En attendant, il fixe ainsi les mesures linéaires: le pouce égale $0^{m}027$, l'aune $0^{m}648$, la canne $4^{m}536$, la toise $9^{m}072$ et la perche $54^{m}432$. On voit que l'aune a 24 pouces, la canne 7 aunes, la toise 2 cannes et la perche 6 toises.

L'expression de mesure superficiaire créée par M. Oppert s'applique à une mesure particulière de superficie ayant une longueur constante d'une canne sur la largeur désignée par le nom même de la mesure. Ainsi, un pouce superficiaire est une superficie d'un pouce de large sur une canne de long; il équivaut à 168 pouces carrés. La canne superficiaire ayant une canne de large sur une de long, est égale à la canne carrée. Cette canne carrée ou superficiaire égale un pouce superficiaire, soit 168 pouces carrés élevée à la 2e puissance ou 28224 pouces carrés.

M. Oppert évalue, d'après ces données, les mesures carrées et celles qu'il désigne sous le nom de superficiaire:

Le pouce superficiaire	=	$0^{mq}122472$
L'aune carrée	=	$0^{mq}419904$
L'aune superficiaire	=	$2^{mq}939328$
La canne carrée ou superficiaire	=	$20^{mq}575296$

A ces évaluations, correspondent les valeurs de capacité suivantes, calculées sur 18 qa par empan cube, en admettant l'empan de $0^{m}27$ et le cube de 20 litres en chiffre rond:

Un sahia ou log	=	$0^{l}111$
Un qa ou cab	=	$1^{l}111$
Un ap	=	30^{l}
Un pi	=	40^{l}
Un honur	=	$66^{l}66$
Un gur	=	200^{l}.

Digitized by Google

« Dans cette hypothèse, dit l'auteur en terminant, le qa de 1 litre » 111 aurait ensemencé à peu près 126 mètres carrés, ce qui est la » proportion admise de tous temps et en tous pays. »

Il est regrettable que M. Oppert n'ait pas pu expliquer encore le mode d'après lequel les Chaldéens énonçaient les valeurs superficiaires en sous-entendant une valeur linéaire constante par laquelle ils multipliaient le nombre de cannes pour désigner non plus des carrés mais des rectangles. Espérons qu'il complètera bientôt ses savantes découvertes.

Nous ne pouvons d'ailleurs que vous engager à lire le remarquable travail que l'espace qui nous est réservé ne nous a pas permis de vous faire suffisamment apprécier. Mais il nous a paru intéressant de rendre compte à la *Société des Études historiques* du mémoire que M. Oppert a bien voulu nous offrir, au moment où il reprend son cours au Collège de France, où il explique les incriptions de Nabuchodonosor et de Nabonid, des documents juridiques, des textes bilingues et des textes médiques des Achéménides en les comparant avec les originaux perses, au moment enfin où M. Oppert fait de nouvelles communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au sujet de découvertes relatives à des contrats babyloniens des plus intéressants au point de vue du droit et des mœurs du temps.

Nous ne saurions trop insister sur ce fait, c'est que le savant professeur éclaire les découvertes de la philologie, de sa science archéologique qui est considérable.

Gustave DUVERT,
Président de la 1re classe.

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu me confier l'examen des Bulletins scientifiques que l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg envoie à notre Société.

Permettez-moi, aujourd'hui, de vous adresser l'analyse d'un beau mémoire d'Astronomie, qui a paru dans la livraison du mois de septembre 1885.

Digitized by Google

Cette analyse, œuvre d'une jeune Américaine, licenciée ès-sciences mathématiques, est digne du mémoire de M. WITTRAM, le savant astronome russe.

Mlle Dorothée KLUMPKE, élève-astronome à l'Observatoire de Paris, expose, de la façon la plus claire, la nouvelle méthode imaginée par M. WITTRAM pour calculer les perturbations spéciales des petites planètes.

Le travail de M. WITTRAM est une application à l'Astronomie des hautes mathématiques ; aussi, en présence des pages que je joins à ma lettre, où tout ce travail est analysé, on songe à la Mathématicienne Sophie Germain dont la ville de Paris s'est proposée de perpétuer le souvenir.

L'auteur du Mémoire analysé, M. WITTRAM et Messieurs les Membres de l'Académie de Saint-Pétersbourg liront, sans doute, avec intérêt, ce travail d'une jeune fille et la *Société des Etudes historiques* aura prouvé une fois de plus qu'elle accueille, avec bienveillance, toutes les productions de l'esprit nationales et étrangères.

Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à mes sentiments de vive confraternité.

P. PEIN.

11. — Sur le Calcul des Perturbations spéciales des petites Planètes de Th WITTRAM. Extrait du Bulletin de l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXX, septembre 1885.

L'introduction des séries trigonométriques convergentes seulement sur une demi-circonférence dans les « Theoretische Untersuchungen über die intermediaren Bahnen der Cometen in der Nahe eines störenden Körpers » de M. Gylden, revient simplement à partager en deux l'orbite de la planète troublée. Bien qu'un tel partage augmente la convergence de toutes les séries qui se présentent, celle-ci peut cependant encore laisser à désirer, dans la méthode de M. Gylden, attendu que, dans bien des cas, il faut prendre en considération des termes dépendant de dix fois l'anomalie excentrique.

M. WITTRAM se propose de subdiviser l'orbite en quatre parties au moyen de l'aphélie, du périhélie et des deux extrémités du petit axe.

Digitized by Google

Les coordonnées du corps troublant et du corps troublé s'exprimeront dans chacune de ces quatre parties, à l'aide de séries de cosinus procédant suivant les multiples d'une anomalie partielle. Les séries que l'on aura à considérer convergeront bien plus rapidement et l'on aura l'avantage de pouvoir présenter sous une forme générale un grand nombre de développements.

Dans le mémoire que nous avons sous les yeux, l'auteur se borne aux perturbations du premier ordre. La première partie est consacrée à la subdivision de l'orbite planétaire (à l'aide de changements convenables, le module des fonctions elliptiques reste le même dans les quatre parties) et à l'établissement des équations différentielles permettant de calculer les perturbations des éléments de Hansen ; ce système d'équations différentielles est remplacé ensuite par le système (8), suivant :

$$-\frac{1}{3}\frac{d\Xi}{d\omega} = G\mu - F\nu$$

$$+\frac{1}{2}\frac{d\gamma}{d\omega} = G\mu' - F\nu' - \alpha L\nu$$

$$-\frac{1}{2}\frac{d\Psi}{d\omega} = G\mu'' - F\nu'' - \alpha L\mu$$

$$-\frac{dq}{d\omega} = H\mu$$

$$-\frac{dp}{d\omega} = H\nu$$

qui sera soumis au calcul. Ici les fonctions, μ, ν, μ', ν', μ'', ν'' ne dépendent que de l'excentricité de la planète troublée, elles se présentent sous forme de séries de sinus procédant suivant les multiples de l'anomalie partielle ; G, F, H, L se présentent sous la forme de séries de cosinus. L'intégration de ce système fournira les valeurs de Ξ, γ, Ψ, q, p ; les constantes d'intégration seront déterminées de façon que les intégrales disparaissent pour l'époque d'osculation. A l'aide des équations (9), on déterminera les perturbations de l'anomalie moyenne, du logarithme du rayon vecteur et du sinus de la latitude; les équations (21) fourniront ensuite les perturbations des éléments $\delta\varphi$. $\delta\pi$, δn, $\delta\iota$, $\sin\iota_0\,\delta\Omega$ et enfin à l'aide de (22), on obtiendra l'anomalie moyenne de la planète correspondant à la nouvelle époque d'osculation.

Digitized by Google

Reste à déterminer $\mu\nu$, $\mu'\nu'$, $\mu''\nu''$, F, G, H, L. On obtiendra aisément les expressions générales de $\mu\nu$, $\mu'\nu'$, $\mu''\nu''$ dès que l'on connaîtra les fonctions E qui s'obtiennent à l'aide des séries R, S, T soit par différentiation, soit par multiplication mécanique.

La deuxième partie du mémoire renferme un tableau donnant tous les coëfficients des fonctions E.

Toute la difficulté consiste maintenant à trouver les développements de G, H, F, L; pour y parvenir, il est nécessaire de connaître les développements suivant les multiples de l'anomalie partielle de $\left(\frac{r'}{a'}\right)^2$, $\frac{r'}{a'}\cos f'$, $\frac{r'}{a'}\sin f'$, $\frac{1}{r'^3}\frac{r'}{a'}\cos f'$, $\frac{1}{r'^3}\frac{r'}{a'}\sin f'$. L'auteur examine le cas où Jupiter serait la planète troublante. F, G, H, L s'obtiennent au moyen de certaines quantités auxiliaires $\alpha^{(p)}$ $\beta^{(p)}$ dont les coëfficients ont été mis en table pour $p = (0, 1, 2, \ldots 7)$ ce qui suffit dans la plupart des cas. Cependant si la planète se trouvait très près de Jupiter, les tables seraient insuffisantes. Il serait peut-être alors avantageux de faire usage des quadratures mécaniques qui se présentent ici sous une forme particulièrement simple.

La quatrième partie du mémoire de M. Wittram renferme le développement de Δ^{-3}, Δ représentant la distance des deux corps envisagés. Ce développement peut s'obtenir, soit en élevant Δ directement à la puissance -3, ce qui est avantageux lorsque la planète reste suffisamment éloignée de Jupiter, soit en faisant usage des méthodes de Hansen, de Laplace ou de Legendre (c'est cette dernière que l'auteur étudie spécialement), soit, enfin, en employant la méthode de M. de Backlund, que l'on trouve dans le tome V du Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

M. Wittram termine son mémoire en appliquant sa méthode à la planète Diane.

DOROTHÉE KLUMPKE.

Digitized by Google

12. — L'Europe et la Révolution,
par M. Albert Sorel. (2 vol. — Plon, 1887 — in-8°).

J'ai eu l'honneur, Messieurs, au mois de juin 1885, d'analyser devant vous le premier volume de *l'Europe et la Révolution*, la nouvelle œuvre de M. Albert Sorel. J'ai essayé de vous faire connaître en quelques pages le but de ce travail considérable qui se résume ainsi: quelle a été l'influence de la Révolution française sur le monde? J'ai tenté d'expliquer, à l'aide du savant historien, les causes qui ont permis à la France désorganisée de lutter avec succès contre l'Europe coalisée; les raisons qui ont amené la Révolution, messagère de paix et de fraternité, a dégénérer en une série de guerres et de conquêtes; j'ai prouvé comment cette même Révolution, propageant partout les mêmes idées, avait produit sur les pays étrangers des effets si différents. Ce premier volume qui avait pour objet général: « Les mœurs politiques et les traditions de la France » a obtenu dans notre pays comme à l'extérieur un réel et légitime succès. Le second qui traite « de la chute de la Royauté » et qui va de 1789 à 1792, est nécessairement appelé par la sûreté et la variété de ses sources, par sa profondeur et son éclat, à conquérir les mêmes faveurs du grand public. Au surplus, l'Académie française a reconnu toute la valeur de cet ouvrage en lui décernant le grand prix Gobert.

I

Dans le second volume dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui, M. Albert Sorel passe rapidement sur les faits intérieurs pour s'occuper plus en détail de l'influence extérieure de la Révolution. Il raconte comment cette Révolution est arrivée à proclamer la déchéance de la Royauté et à déclarer la guerre à l'Autriche; et pourquoi l'Europe, qui avait d'abord négligé les premiers événements révolutionnaires, a été conduite à se liguer contre la France. Abordant l'examen des faits principaux, l'historien étudie et commente les premiers effets de la Révolution sur l'Europe. Il montre que si les peuples admirent les principes nouveaux, les gouvernements ne se rendent pas encore un compte exact de ce qui se passe chez les Français. Lorsque ces gouver-

Digitized by Google

nements voient surgir l'affaire d'Avignon et du comtat Venaissin, les questions de la souveraineté française en Alsace et des princes allemands possessionnés, lorsque l'Assemblée nationale vient se heurter contre eux en donnant un libre cours à la propagande et au prosélytisme révolutionnaires pour l'affranchissement des peuples, ils se rapprochent et la guerre semble inévitable. L'auteur établit nettement que Louis XVI, menacé dans son autorité et dans ses droits, entreprit alors de lutter contre l'Assemblée et contre la Révolution. Mais il importe de savoir dans quelles conditions. La lutte a lieu au moment où l'Assemblée force le Roi à sanctionner l'impolitique constitution civile du clergé. « Ce fut, dit fort bien » M. Albert Sorel, une déclaration de guerre à la Révolution qu'il » signa ce jour-là. La Révolution le contraignait à un acte que rien ne » justifiait à ses yeux. Il n'apercevait plus de compromis possible avec » elle : il avait transigé avec l'usurpation, il ne pouvait transiger » avec le schisme et l'impiété. Il se révoltait. Il ne lui restait plus » d'autre ressource que la lutte. Tant qu'il ne s'était agi que de son » pouvoir et de sa nécessité personnelle, il avait patienté ; il s'agissait » maintenant de son salut éternel et de celui des âmes dont il estimait » que Dieu lui avait confié la garde : il ne se jugeait plus maître de » son sort. Le Roi avait enduré les humiliations, le chrétien ne suppor- » tait pas les remords... » Ces raisons sont naturellement les miennes. Mais je demande s'il avait jamais été possible d'admettre un compromis durable entre la Révolution et la Royauté. Il fallait que l'une des deux disparût. C'est là où devait conduire la logique des choses. Qui dit « la Révolution » ne dit ni les États-Généraux, ni l'Assemblée constituante, ni l'Assemblée législative ; il dit une Assemblée unique qui usurpe le pouvoir exécutif et ne laisse au Roi qu'un semblant de pouvoir ; il dit surtout un État livré à l'anarchie. Avec la Constituante et la Législative on voit subsister encore certaines formes, certains semblants de monarchie, jusqu'à ce que la déchéance soit prononcée, jusqu'à ce que, plus audacieuse, la Convention arrive et logiquement proclame la République. [1] Mais du jour où l'Assemblée constituante

(1) C'est ce qu'avait prévu le secrétaire intime de la Chancellerie de Hanovre, E. Brandes, dans ses *Considérations politiques sur la Révolution de France* (1791) « Constamment tiraillé par l'apparence du pouvoir et par le sentiment d'une impuissance réelle, le roi travaillera tôt ou tard à secouer les chaînes dont la Constitution

Digitized by Google

s'empara de l'exécutif, la République était faite. On peut même remonter plus loin. Dès le 5 octobre, la République existait, non de droit, mais de fait. Le Roi, ramené à Paris par le peuple, n'était plus son chef, mais son prisonnier. Donc le schisme était fatal, dès l'origine, entre le Roi et la Révolution, et le compromis qu'on rêve n'était pas possible. A propos de quoi éclate ce schisme? A propos de la constitution civile du clergé. Sur quoi s'aggrave-t-il? Sur la déportation des prêtres insermentés. La question religieuse a donc déterminé la chute de la royauté. A vrai dire, si cette question n'avait pas été l'objet du litige, il s'en serait présenté une autre, car les prétextes ne manquaient pas.

Mais, dira-t-on, Louis XVI a été trop faible. Je reconnais que c'est là une vérité. Cependant, s'il avait résisté davantage, on l'eût encore plus accusé de vouloir rétablir les abus, les privilèges et l'ancien régime. Chaque fois qu'il cède, ses amis et ses adversaires le blâment pour des motifs divers; ou si le fait est louable à leur gré, ils ne lui accordent qu'un mince tribut d'éloges. Chaque fois qu'il résiste — et cela est rare — on parle de duplicité, d'équivoque, de trahison, de sacrilège... Que fallait-il donc pour dénouer cette horrible situation? Un roi qui fût le roi de la démocratie française, un homme d'Etat qui eût discerné le cours de la Révolution et pressenti ses destinées, qui lui eût assuré la paix, l'ordre, la sécurité, et déclaré les droits acquis inviolables. Mais qu'avait donc conseillé le hardi Mirabeau? De lutter à ciel ouvert contre l'Assemblée et les Jacobins, de réunir des troupes françaises en Normandie, de déclarer que le Roi n'était plus en sûreté à Paris, d'aller jusqu'à organiser la guerre civile afin de constituer un parti royal qui fût un parti national. Or, si Louis XVI avait osé entreprendre ce que lui conseillait Mirabeau, quelles clameurs se seraient élevées contre lui! Quelles accusations de trahison! Pour tenter un coup pareil, pour dominer la Révolution, il eût fallu un homme décidé à ne reculer devant rien. Il viendra à son heure après l'anarchie, le régicide, la tyrannie démagogique, les violences de la Terreur et les faiblesses du Directoire. Ce ne sera

l'aura chargé; et, précisément parce qu'il est sans puissance, il cherchera à s'en donner plus qu'il n'en a besoin. Par l'effet de ces combats toujours renouvelés, l'État se transformera en République .. »

Digitized by Google

pas un vulgaire chef de bande, un condottière, comme l'a dit récemment M. Taine, obsédé, je ne sais pourquoi, par les souvenirs orageux et confus du XVIe siècle. Ce ne sera ni un Sforza, ni un Piccinino, ni un Malatesta. Ce sera un chef grand comme César, un législateur comme Charlemagne, un réformateur comme Pierre-le-Grand, un batailleur comme Frédéric II, un politique comme la grande Catherine. Ce sauvage dompteur de peuples osera dire à la France au lendemain du 18 brumaire : « Je suis votre chef... la Révolution est finie. » Et la France s'inclinera. Plus que tout autre, il mettra en pratique la fière devise des Romains :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Mais il faut convenir que le vertueux Louis XVI n'avait ni cette énergie ni cette audace. D'ailleurs la Révolution n'était pas encore assez affaiblie, et pour employer un mot original de Bonaparte se rendant en Egypte : « La poire n'était pas mûre. » J'arrive à un point délicat. Louis XVI, laissé à la merci de ses ennemis par une émigration fatale, a sollicité secrètement l'appui des rois ses frères. Oui, mais avec cette croyance sincère qu'il représentait l'Etat et que, voyant l'Etat offensé en sa personne, il avait le droit d'agir ainsi. Voyons, d'ailleurs, ce que produit son appel? Rien ou presque rien. L'Angleterre désire la paix ; l'Autriche ne pense qu'aux affaires de Hongrie et de Belgique; Catherine est préoccupée de la Pologne et seul le roi de Suède promet un concours chevaleresque, mais dérisoire. Alors Louis XVI désespéré se décide à fuir. Il dit en partant à la nation que la sûreté individuelle est compromise, la propriété violée, la religion persécutée, l'anarchie maîtresse du pays ; il dit qu'il lui est impossible de gouverner dans ce chaos. N'était-ce pas vrai? Qui pourrait contester l'exactitude de ce tableau?.. Que se passe-t-il alors? Les gouvernements s'aperçoivent que la Révolution, en contraignant le roi de France à la fuite, les menace directement et que sa propagande est un danger pour eux et pour leurs peuples. « Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, a dit Bossuet, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. » Aussi se décident-ils à se coaliser contre la Révolution. Louis XVI est ramené à Paris. Il accepte la Constitution de 1791, sans enthousiasme comme on le sait.

Digitized by Google

Un parti de la guerre contre l'Autriche se forme dans l'Assemblée législative et cherche à forcer la main au roi. Les Girondins veulent cette guerre pour arriver au pouvoir; ils mettent en avant l'ambitieux Dumouriez. Le roi se résigne. Le 20 avril 1792, la guerre est déclarée. Quelques jours après, l'Assemblée licencie la garde constitutionnelle du roi, décrète la déportation des prêtres qui ont refusé le serment, puis la formation d'un camp des fédérés sous Paris. A ces deux dernières mesures le roi oppose formellement son veto. Cette résistance l'honore. La Gironde proteste. Roland conseille à Louis XVI de céder pour éviter de terribles malheurs. « Sinon, lui dit-il, la Révolution s'achèvera » au prix du sang et sera cimentée par le sang. » Deux ans après cette menace, c'est Roland qui se percera le cœur de son épée; c'est Mme Roland qui criera vainement sur l'échafaud : « O liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! » Louis XVI, persistant dans sa résolution, notifie le 19 juin son veto à la Législative. La Gironde furieuse organise l'émeute du 20 juin ; honte qu'elle aurait pu s'épargner, car ni le roi ni la reine ne faiblissent. Tout est à recommencer. Vergniaud revient à l'assaut. Lui et les siens accusent le roi de trahison; le manifeste de Brunswick met le feu aux poudres, Danton sonne la charge, le 10 août éclate et, devant l'Europe stupéfaite, la déchéance de la royauté est prononcée. Désormais la Révolution appartient aux révolutionnaires... Tel est le court résumé des faits qui sont si brillamment exposés dans ce volume. J'aurais voulu m'arrêter aux remarquables chapitres intitulés : *les plans de Mirabeau — la renonciation aux conquêtes — les vues de l'Autriche — la déclaration de guerre — le manifeste de Brunswick*, ainsi qu'aux portraits de Dumouriez, de Brissot, de Talleyrand, de Marie-Antoinette écrits avec une science et un talent dignes de tous les éloges, mais l'espace m'est mesuré et je me borne — malgré certaines divergences d'appréciations — à signaler la valeur, l'éclat et l'originalité de l'œuvre.

Voyons maintenant, et ce sera surtout le fond de cette étude rapide, quel est l'état de l'Europe après le 10 août 1792, quel profit la Révolution a tiré de la déchéance du roi et de la guerre, et quel jugement il faut porter sur la coalition.

Digitized by Google

II

Dans un superbe tableau d'ensemble, M. Albert Sorel considère les effets produits par la Révolution sur l'Europe, les armées en présence, les plans projetés, la situation laissée par l'Assemblée législative, les progrès des idées révolutionnaires, le commencement du règne de la Terreur.

Si l'on ne regarde que le bon côté de la Révolution, on voit que ce qui a été conquis par elle en trois ans est chose considérable : suppression du régime féodal et des privilèges de toute sorte, proclamation de la liberté civile et de la liberté politique, égalité des citoyens entre eux, participation directe de la nation au gouvernement, abolition de l'arbitraire et des abus qui avaient fait gémir pendant des siècles des générations infortunées. Mais si l'on regarde de l'autre côté, on voit une Assemblée unique qui s'est emparée du pouvoir, des mesures sauvages édictées contre les émigrés, les massacres d'Avignon excusés, les massacreurs amnistiés, le serment civique imposé aux prêtres, les clubs maîtres des communes, la licence de la presse ayant pour dernier mot l'*Ami du peuple*, Marat et les Jacobins rois du pavé, et partout dressés ce qu'André Chénier appelait « les Autels de la peur. » Si l'on établit le bilan spécial de l'Assemblée législative, on y constate la guerre extérieure, la guerre civile, les finances en détresse, la tyrannie des sociétés démagogiques acceptée, l'anarchie tolérée. Voilà ce qu'il ne faudrait pas négliger de considérer, car tout en passant rapidement sur les faits intérieurs, il convient de les rappeler pour savoir ce que finit par en penser l'Europe. Certes oui, les peuples se passionnent pour l'idéal de justice et de fraternité qui est proclamé en France, pour ce violent amour et ce culte ardent de la liberté. L'Europe, comme nous l'avons déjà dit, ne s'en était pas effrayée au premier abord. Plus tard seulement elle comprendra tout ce que contiennent de formidable pour les gouvernements ces quelques mots : « Guerre aux rois, paix aux nations! » Le cri de Merlin de Thionville résumera cette propagande et dégagera ce qui germait dans les esprits. La Révolution déborde comme un fleuve; les Français, ne pensant plus à leurs idées pacifiques, se ruent sur l'Europe avec l'intention de la régénérer. Ils vont plus loin dans leur enthousiasme. C'est le monde entier dont ils veulent entreprendre la régéné-

Digitized by Google

ration. Ils sont sincères, quand ils jurent de ne pas opérer de conquêtes et de ne violer la liberté d'aucun peuple. Laissez-les faire. Une fois maîtres d'un territoire étranger, ils sauront le garder et ils montreront qu'ils continuent ainsi les traditions nationales. Alors l'Europe se redresse, oppose menaces à menaces, et se souciant peu de défendre la monarchie française par pure sympathie et sans bénéfices immédiats, elle exhibe ses vieilles prétentions et parle de reprendre le Dauphiné, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté. Cette fois, la guerre s'impose. Dans toute cette crise Louis XVI n'est qu'un personnage épisodique, ne se rendant pas un compte exact de la situation. Il n'a rien d'un Charles V, d'un Henri IV, d'un Louis XIV. C'est un autre Louis le Débonnaire, avec plus de vertus. Il propose des transactions impossibles, une médiation paradoxale, il finit par être privé de sa couronne et jeté en prison. C'est cependant le même roi qui, dès 1789, a consenti au vote de l'impôt par les représentants, à la restauration des finances, à l'abolition des privilèges et des lettres de cachet, à la confection de nouveaux codes, à cent mesures de paix et de préservation sociale. Ce malheureux monarque, à qui l'on reproche d'avoir entamé des négociations secrètes avec l'étranger, est celui contre lequel le duc d'Orléans a fait les 5 et 6 octobre, la Gironde le 20 juin, la Montagne le 10 août. M. Sorel regrette que Louis XVI ait manqué aux serments qu'on avait exigés de lui ; il ne s'est peut-être pas assez demandé si les hommes qui l'entouraient avaient loyalement soutenu la monarchie. Les amis du duc d'Orléans, les Girondins, les Montagnards ont-ils fait ce qu'ils avaient promis ou devaient faire ? Ils triomphent tous de sa déchéance et les égarés ne voient pas qu'ils vont bientôt s'entre-dévorer dans les effroyables carnages de la Terreur. Ils ne savent pas qu'un fleuve de sang, où ils seront eux-mêmes noyés, va couler dans Paris de la place de la Révolution à la barrière du Trône renversé...

M. Albert Sorel, comme autrefois Benjamin Constant, [1] et comme M. de Barante [2] a fait justice en une très belle page de l'odieux paradoxe qui consiste à dire que la Terreur était nécessaire pour sauver la France de l'invasion : « Il est faux de dire que la Terreur, née d'une » inspiration sauvage dans le péril national, sera la condition détestable

(1) *De la Terreur et de ses effets.*
(2) *Histoire de la Convention nationale.*

Digitized by Google

» mais fatale du salut public. La Terreur ne sera indispensable qu'aux » seuls terroristes pour occuper le pouvoir et proscrire leurs rivaux. » Les Français n'auront pas besoin pour défendre leur pays et leur » révolution qu'on les y force le couteau sur la gorge, à coups de plat » de sabre ou à coups de verges. Ils se battront en hommes libres, non » en esclaves armés ou en gladiateurs... » Mais j'aurais voulu à propos de la Terreur, dont l'historien flétrit les actes, qu'il laissât de côté la Ligue, l'Inquisition et les convertisseurs du midi. Les Jacobins, qui se sont fait une arme favorite du couperet de la guillotine, frappent comme des bêtes fauves, sans se soucier des précédents historiques, sans même les connaître. Si les temps passés offrent de hideux tableaux que tous nous considérons avec dégoût, ils ont pour excuse des passions et des violences d'un autre âge. Ici c'est au nom de la sensibilité et de l'humanité qu'on égorge des milliers de victimes. C'est en citant les philosophes, en invoquant *les Droits de l'Homme* et le *Vicaire savoyard* qu'on répand des torrents de sang par des tueries voulues, méditées, organisées avec l'appareil et l'apparence de la légalité, pendant près de deux ans, sur tous les points de la France. Et, quand l'échafaud est las de fonctionner, c'est à la fusillade, c'est à la mitraille, c'est aux noyades et aux incendies qu'on a recours pour anéantir la jeunesse, la grâce, la beauté, l'innocence, la faiblesse... A la férocité les bourreaux ont joint — dérision suprême ! la basse hypocrisie. Non, non, ces gens-là n'ont rien de commun avec les hommes du passé. Leur cruauté scientifique et raisonnée n'a rien qui ressemble aux violences passagères et localisées d'autrefois. Mais détournons nos regards de ces monstres et reportons-les sur nos héroïques soldats. C'est avec une admiration absolue que nous saluons ce magnifique élan national qui pousse nos armées aux frontières. L'ambition, le désintéressement, l'amour de la France, l'amour de l'humanité, l'enthousiasme des vérités nouvelles, l'instinct des traditions héréditaires, voilà les nobles passions dont sont animés les Français. Il ne faut pas oublier non plus qu'une foule de généreux citoyens, dégoûtés par le spectacle des infamies et des dissensions intérieures, courent aux armées et préfèrent les périls du champ de bataille à l'ignominie de l'échafaud. C'est dans ce mépris de la vie, inspiré par tous ces sentiments, qu'il convient de chercher le secret des

Digitized by Google

victoires inouïes de la France. Alors apparaît et se forme une génération surprenante d'hommes de guerre qui procèdent de Bayard, de Turenne et de Condé. Ici M. Albert Sorel a fait les plus intéressantes recherches et montré ce que sont devenus ces prodigieux officiers. Après les Luckner, Biron, Custine, La Bourdonnais, Dugommier, La Tour d'Auvergne, Pérignon, Kellerman, Kléber et Sérurier, vient « le ban de 1792, la génération des jeunes gens aux destinées épiques. » Sébastiani a 17 ans, Drouot et Marmont 18, Junot, Morand et Maison 21, Bonaparte, Hoche, Marceau, Ney, Soult, Lannes et Joubert 23, Dommartin, Murat, Bessières, Desaix et Mortier 24, Oudinot et Franceschi 25, Grouchy et Victor 26, Clarke et Macdonald 27, Bernadotte et Gouvion-Saint-Cyr 28, Marceau 29, Jourdan et Championnet 30, Pichegru 31, Lecourbe 33, Masséna et Friant 34, Augereau 35, Lefebvre 37, Moncey a 38 ans; c'est le plus âgé. Parmi ces soldats de fortune, quelques-uns seulement sont gentilshommes. Presque tous sortent du peuple. Ce sont des fils de soldats, d'huissiers, de paysans, d'aubergistes, de fabricants, d'ouvriers. Tous sont transportés d'enthousiasme. « On recevait les boulets par des cris de : vive la nation! vivent la liberté et l'égalité! » écrivait Drouot, le plus froid et le plus austère.

En face de ces flammes et de ces ardeurs, que voit-on ? De l'hésitation, de la surprise, de l'effroi. Les chefs de l'Europe sont profondément troublés. « L'attaque les déconcerte, la défaite les confondra. Ils s'étaient » préparés, selon les précédents, à assujettir par les moyens classiques » une nation en anarchie... Ils voient surgir devant eux ce que tous leurs » conseillers de chancellerie déclaraient impossible : un peuple uni, des » armées formidables, des plans concertés, des coups de génie plus sur- » prenants encore. C'est pour la vieille Europe comme une apparition » monstrueuse, une sorte d'Apocalypse politique et militaire qui l'effare » et la bouleverse... » La coalition dévoile alors toute sa faiblesse. L'Angleterre pourrait seule opposer à la Révolution des forces redoutables, mais son isolement insulaire l'empêche de prendre une part sérieuse à la guerre continentale. L'Autriche, dont les peuples sont insubordonnés et le trésor en déficit, a une armée convenable, mais sans élan, un état-major sans initiative. La Prusse, livrée aux empiriques qui veulent la gouverner à force d'autorité despotique et tracassière, met en mouve-

Digitized by Google

ment des troupes qui obéissent avec mollesse. Partout les peuples sont indifférents, les chefs sans prestige, les plans sans cohésion. Frédéric-Guillaume obéit à des ministres médiocres comme Finckenstein, Alvensleben et Schulenbourg, François II à des conseillers peu avisés comme Colloredo et Cobenzl! Tout ce monde est plus ou moins dirigé par des intrigants tels que Spielmann, Bischoffwerder, Manstein, Lucchesini et par des gens de courte vue, Thugut et Haugwitz, que M. Albert Sorel appelle plaisamment des brocanteurs politiques. Il n'y a qu'un seul grand politique en Europe: c'est Catherine II; mais elle est occupée à tisser sa toile sur la Pologne. Il n'y a qu'un seul homme de guerre: c'est Souwaroff. Il n'entrera en scène que cinq ans plus tard. En résumé, chez les coalisés l'âme manque; chez les Français le patriotisme supplée à tout. La coalition est loin de penser à Louis XVI; elle ne songe qu'à ses intérêts. « Ce n'est qu'une associa-
» tion politique, telle que la pouvaient former les princes à la fin du
» XVIIIe siècle, c'est-à-dire la plus équivoque, la plus précaire, la plus
» traversée de soupçons, d'embûches et de rivalités... L'égoïsme et
» l'avidité dominent tous les desseins de l'Europe. Faute d'idées et
» faute de principes, elle ne pouvait réduire la Révolution que par la
» force et la force lui fait défaut... »

Quant à la France, non-seulement elle se défend énergiquement, mais elle attaque de même et elle continue ainsi l'œuvre de son histoire. En assurant le succès de la Révolution, elle assure la ruine des coalisés. Pour la ruine de la monarchie, c'est chose faite. La déchéance est proclamée, la République va l'être. Mais elle compromettra ses succès par l'exécution du Roi. Ainsi que le dit justement Edgard Quinet : « Bientôt de ce supplice, il ne devait rester chez une nation mobile qu'une immense pitié pour la victime et un reniement presque universel des justiciers. » Réservons d'ailleurs cette grave question pour les volumes à venir. Ce qu'il faut retenir, c'est que la coalition qui avait eu deux buts : arrêter la propagande des idées révolutionnaires et se payer sur le territoire français des efforts qu'elle avait faits pour se mettre en mouvement, a contribué à perdre Louis XVI au lieu de le sauver. Ajoutons encore que si la France a triomphé, c'est par la force d'expansion des idées nouvelles et la vaillance de ses

Digitized by Google

soldats ; ce n'est point par « l'inspiration monstrueuse de quelques brouillons fanatiques ou de sophistes sanguinaires. »

Arrivé au terme de cette étude, j'expose trois faits qui m'ont frappé personnellement :

1° La Révolution a voulu la déchéance du Roi et la guerre. Elle gagnera des victoires merveilleuses, des territoires considérables, un surcroît de gloire inouïe. Mais le résultat de tout ce grand travail sera de supprimer Louis le Débonnaire pour aboutir à César.

2° Le Roi, par sa faiblesse à céder trop tôt ou à résister trop tard, a perdu son autorité, et il aidera pour ainsi dire de ses propres mains à dresser son échafaud. Mais il rachètera les fautes de son prédécesseur par une fin sublime qui demeurera une leçon et un exemple.

3° l'Europe a refusé de venir loyalement au secours de Louis XVI. Mais les nations, comme les individus, ayant une responsabilité propre, l'Europe sera châtiée de son égoïsme par d'incommensurables défaites. Nul ne peut laisser impunément violer la justice.

Ce qui ressort aussi de tous ces faits, c'est qu'au dessus d'eux, au dessus de leur force d'expansion et de leurs effets, il y a une volonté supérieure et indéniable; il y a la volonté divine qui dispose à sa façon les plus simples comme les plus mémorables événements. Je suis de l'avis de Joseph de Maistre écrivant en 1797 : « On a remarqué avec grande raison que la Révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent... On dit fort bien quand on dit *qu'elle va toute seule.* Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain... »

HENRI WELSCHINGER.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 10 MAI 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

MM. Dufour et Marbeau s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance rédigé par M. Desclosières est lu et adopté.

Ouvrages offerts. — *L'Histoire d'Italie,* éditée par les soins de la Commission royale de Turin.

Bulletin de la Société historique du Périgord. — *De la Société de Géographie de Tours.* — *Des Arts et Monuments de la Charente.* — *De la Société archéologique de Tours.* — *Revue de la Poésie.*

Correspondance. — M. le Secrétaire général donne communication d'un accusé de réception de la *Revue* de la Société, par l'Académie de Portugal et l'Institut Smithsonien ; des remerciements de M. de Bricqueville à l'occasion de son admission; d'une lettre de M. Prosper Pein, professeur de mathématiques au Lycée Henri IV, envoyant un rapport sur les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg; de deux lettres de la Société de Géographie de Paris et de la Société de Géographie commerciale, concernant l'Exposition universelle et la réunion des Sociétés savantes.

Candidatures. — M. Jules Fabre lit le rapport sur la candidature de M. Hénissart présenté par MM. Duvert et Desclosières, comme membre associé libre de la 4e classe. M. Hénissart est élu en cette qualité.

M. Duvert propose la candidature de M. l'abbé Dauchin. M. Moulin est nommé rapporteur.

M. l'abbé Poupin fait parvenir le manuscrit de la suite de son étude : *La Musique chez les Grecs.* Cette lecture ne pourra être portée qu'à l'ordre du jour de la rentrée, en novembre.

Digitized by Google

Lectures. — M. Desclosières, au nom de M. Tolra de Bordas, continue la lecture de sa grande étude sur *Rossi.* La fin sera communiquée à la prochaine séance.

M. Loiseau lit un rapport sur *Deux Mystères en langue provençale* récemment publiés par la Société des Hautes-Alpes. Renvoi au Comité du journal.

Notre honorable Collègue fait ensuite un rapport verbal sur le manuscrit de M. Doneaud du Plan, renvoyé à son examen pour vérifier l'exactitude d'obsertions présentées à la dernière séance, et qui signalaient l'omission des travaux de MM. Guibal et P. Meyer sur cette même question. M. Loiseau, tout en concluant à l'intérêt de l'insertion de ce travail dans la *Revue*, estime qu'il y aurait lieu de signaler cette lacune à M. Doneaud du Plan.

M. Gustave Duvert lit un compte rendu sur les savantes recherches de M. Oppert, à l'occasion des antiquités assyriennes. Renvoi au Comité du Journal.

M. le colonel Fabre termine la séance en présentant un rapport sur les derniers travaux de l'Académie d'Hippone, qui continuent à offrir un intérêt scientifique de premier ordre.

M. Desclosières expose verbalement le sommaire des deux lectures qu'il fera au congrès de la Sorbonne, session du 31 mai au 4 juin prochain.

L'une a pour titre : Historique, depuis le XVIe siècle, des moyens appliqués par le pouvoir public en France pour réprimer la mendicité et le vagabondage, état actuel de la question.

L'autre : Historique de l'application de l'emprisonnement individuel en France. Mise en pratique de la loi de 1875.

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

LE COMTE PELLEGRINO ROSSI [1]

La situation *provisoire* de Rossi à Rome était fausse et diminuait son autorité; d'ailleurs, ses services devaient être récompensés. Le 18 mars 1846, il écrivait un peu tristement à M. Guizot : « Il y a un » mois, la nouvelle s'étant répandue ici de l'arrivée de mes nouvelles » Lettres de créance, cardinaux, prélats, noblesse, tout le monde » m'accablait de compliments que je ne pouvais accepter... Aujourd'hui, » on s'étonne, et chacun veut expliquer le fait à sa guise... On va » jusqu'à supposer l'intention de me refuser toute marque visible » d'approbation pour ce que j'ai fait. Tout cela est absurde, mais » n'est pas moins répété et colporté. D'où vient ma force? Des bontés » du Roi pour moi et de votre amitié. Le jour où cela serait révoqué » en doute, je suis impuissant. — Le Pape a dit hautement plus » d'une fois qu'il serait content de me voir ici ambassadeur; etc... »

Le Gouvernement français ne demandait pas mieux que de nommer Rossi ambassadeur de France près le Saint-Siège. Mais, en sondant le terrain, on vint se heurter contre une grande objection (on n'insistait pas sur les antécédents de Rossi comme réfugié, ni sur les idées politiques qu'on lui supposait) : il avait toujours été admis qu'une puissance catholique ne pouvait avoir à Rome un ambassadeur dont la femme fût protestante; telle était la difficulté. Il y a, en effet, pour les ambassadrices, des droits, des traditions, des habitudes, que Rome ne pouvait abandonner et qui étaient impossibles avec une protestante. Mais M. Guizot allait trop loin, quand il se laissait emporter jusqu'à écrire : « *C'est une intrigue politique et jésuitique qu'il faut déjouer.* » Bref, on fit entendre que Mme Rossi ne paraîtrait pas à Rome (au moins comme ambassadrice), arrangement assez pénible dont l'ennui pourrait être diminué par les petits voyages et les congés, et l'objection s'évanouit; car Guizot soutenait fidèlement son protégé : « Votre nomi-

(1) Voir les livraisons de *Mai-Juin* et de *Novembre*.

Digitized by Google

» nation comme ambassadeur est convenue (lui écrit-il le 20 avril)... » Nous sommes tous convaincus ici que personne ne peut faire nos » affaires à Rome aussi bien que vous... Soyez donc tranquille sur » le résultat définitif : ou vous resterez à Rome comme il vous convient » d'y rester, ou vous reviendrez ici avec éclat pour prendre place » dans le cabinet. Le Roi est on ne peut mieux pour vous, croyant » avoir besoin de vous et décidé à vous soutenir dans son propre » intérêt... » — Enfin, trois semaines après, le 17 mai, le ministre écrivait : « Votre nomination comme ambassadeur est signée. On va » préparer vos Lettres de créance : vous les recevrez par le prochain » paquebot. J'ai vu le Nonce, et il m'a déclaré qu'il n'avait plus » d'objection ni d'observation à faire, plus rien à dire. » Le courrier du 27 mai porta, en effet, à Rossi ses Lettres de créance, et, presque en même temps, le titre de *Comte* que lui conférait Louis-Philippe, d'après ce que lui avait fait entrevoir M. Guizot, déjà dans sa lettre du 7 avril [1].

Dans sa lettre du 18 mars, Rossi écrivait à M. Guizot : « Vous » l'avez dit, mon cher ami, si je dois rester à Rome, j'ai besoin » d'y être enraciné et grandi. Que serait-ce si le Pape nous était enlevé » prochainement sans que nous eussions consolidé et agrandi notre » position? Tenez pour certain qu'un grand effort se prépare pour » faire un Pape contre nous. Nous pouvons l'emporter; mais il faut, » pour cela, qu'on puisse parler, s'ouvrir, avoir confiance; toutes » choses impossibles avec un homme qui est un oiseau sur la branche » et dans une position secondaire. »

La position de l'ambassadeur était consolidée, et ses prévisions ne devaient pas tarder à se réaliser. Il n'avait même pas reçu la lettre que M. Guizot lui écrivait le 27 mai, quand il écrivait à son tour au Ministre des affaires étrangères, à la date du 1er juin 1846 : « Le Saint-Siège est vacant. Rome est dans la stupeur; on ne s'attendait

(1) « Ce titre vous sera utile à Rome, où il vaut mieux être appelé *Signor Conte* que *Signor Commandatore*... (7 avril). » — « Enfin, vous voilà définitivement établi dans la situation et au milieu des affaires que je vous désire depuis longtemps. Il y à là d'immenses services à rendre à ce pays-ci, à ce gouvernement-ci, et à la bonne politique de l'Europe. Vous les rendrez : personne n'y est plus propre que vous... (Lettre du 27 mai). »

Digitized by Google

» pas à une fin si prompte. Toute conjecture sur le Conclave serait » aujourd'hui prématurée. Il ne s'offre aucune candidature fortement » indiquée, aucun de ces noms que tout le monde a sur les lèvres [1]... »

La situation changeait, et l'instant était décisif. Le choix du successeur de Grégoire XVI avait une immense importance, et pour le raffermissement de l'autorité temporelle du Pape (que des émeutes récentes dans les Romagnes avaient ébranlée), et pour les bons rapports de Rome avec les divers Etats : tout le monde le comprenait, et Rossi mieux qu'un autre. Est-ce à dire que, comme le répète M. Mignet d'après quelques auteurs enthousiastes ou sans critique, notre ambassadeur ait pu, « lorsque les cardinaux étaient *réunis en Conclave,* user du » droit qui lui appartenait, et les visiter un à un *dans leurs cellules* » pour leur signaler les suites du grand acte qu'ils allaient accomplir? » Il doit être permis d'en douter; et si « un Pape réformateur sortit » d'un Conclave qui ne l'était pas, » (ce qui n'est pas bien prouvé en ce qui touche les idées présumées du Sacré-Collège,) on ne saurait y voir le résultat, vraiment trop merveilleux, de l'influence d'un ambassadeur s'exerçant ainsi à la dernière heure et s'exposant à encourir le grave reproche de pression dans un moment aussi solennel. Ce qu'on peut raisonnablement affirmer, et ce dont nous sommes très intimement convaincu, c'est que Rossi, en prévision de la vacance du Saint-Siège, avait profité de l'ascendant qu'il avait pris à Rome pour préparer, dans ses relations avec les cardinaux, la future élection pontificale qui ne pouvait être bien éloignée. Dans ces termes, nous admettons que l'élection de Pie IX ait pu être, *dans une certaine mesure,* l'œuvre habile de Rossi; mais elle fut certainement, avant tout, l'œuvre de la Providence.

Ce qui est important à constater, c'est que notre ambassadeur, plus maître de lui et de la position, apparaissait, ce semble, à ce moment,

(1) On a peut-être lieu d'être surpris de cette dernière appréciation de Rossi, en présence de l'immense popularité dont jouissait, dans le Sacré-Collège et au dehors, le cardinal Mastaï Ferretti, qui devait être Pie IX, et surtout en présence de l'immense acclamation qui fit sortir son nom d'un Conclave de trente-six heures, le plus court qu'on eût vu depuis plusieurs siècles. On a souvent raconté que les habitants de Spolète, voyant leur évêque, se disaient à l'envi : « *Voila notre futur Pape!* » Il semble donc qu'un courant s'était déjà établi dans l'opinion publique en faveur du futur Pontife.

Digitized by Google

dans ce double caractère qui tout à la fois pouvait sourire à son ambition et réjouir le Gouvernement français : celui de représentant de la France auprès de l'Italie, et, jusqu'à un certain point, de représentant de l'Italie auprès de la France.

Quoi qu'il en soit, l'avènement du nouveau Pape fut une acclamation et un signal de réveil pour la Péninsule tout entière, et nous ne savons si rien dans l'histoire ressemble à cette inauguration, à cet exorde merveilleux du Pontificat de Pie IX, au contraste émouvant et tragique de ces premiers instants et de tout ce qui a suivi... « Tout le monde » nous félicite comme d'un choix conforme à nos vues, » écrivait Rossi le 17 juin ; « j'ai, en effet, bon espoir. Ma première entrevue » avec le Pape a été on ne peut plus cordiale et touchante... » Un peu plus loin cependant, dans cette même lettre, il se laisse aller à dire : « Le Pape, qui est fort aimé dans les Légations, a un frère qui » se trouva compromis dans les affaires de 1831. *Non ignara mali,* » etc... » N'était-ce pas là comme une réminiscence personnelle et une justification instinctive d'idées qui avaient pris racine dans l'esprit de Rossi [1] ?

Nous n'avons pas à rappeler ici et cette magnanimité du nouveau Pontife, dont l'amnistie rendit à leurs foyers plus de quinze cents criminels politiques, et sa popularité qui remplit bientôt le monde, et cette admiration qui subjugua M. Guizot lui-même, conviant tous les gouvernements à seconder Pie IX; tout cela est encore vivant dans les souvenirs de la génération actuelle. Après cet élan universel, et en face des résultats de l'ingratitude populaire, aurait-on le courage et pourrait-on se donner le droit de reprocher à ce Pape réformateur et national de s'être laissé entraîner par le mouvement au lieu de le diriger?

(1) Dans une dépêche qu'il envoyait en France quelques mois après, il trahit encore ses vieilles préférences : « La forme que prend en Italie la pensée nationale me » paraît la forme fédérative. *Certes, il n'y a rien là de bien séduisant à mes yeux...* » J'adore notre unité française; mais en fait je crois que les unitaires sont peu » nombreux et peu influents en Italie. *Peut-être* aussi les fédéralistes ont-ils raison, » en ce sens que leur pensée serait la plus facile à réaliser aujourd'hui, et celle que » la France et les autres Puissances accepteraient avec moins de répugnance... » Celui qui écrit ainsi ne nous paraît pas le partisan bien enthousiaste d'une confédération : il l'accepte; mais au fond, c'est l'*unitaire* qui perce et reconnaît une nécessité...

Digitized by Google

Ce qui est certain, c'est que la perspicacité de Rossi ne tarda pas à comprendre la situation, ses incertitudes et ses périls. Les remèdes qu'il proposait pour donner satisfaction au parti réformateur [1], eussent-ils atteint leur but et conjuré la tempête qui déjà grondait sourdement? Il est bien permis d'en douter; car sur le terrain des concessions on ne trouve que *des insatiables*, suivant une parole célèbre.....

Peut-on bien sûrement décider si l'impatience de Rossi eût eu plus de succès que les retardements du Pontife, qui (on ne peut le nier,) avait donné des preuves de résolution et d'initiative? L'histoire portera son arrêt. Mais du moins, sachons rendre à l'ambassadeur français cette justice, que, tout en insinuant ou suggérant les conseils qu'il croyait en rapport avec la situation, il ne dépassa jamais les limites du respect et des hautes convenances. « Notre rôle, à nous, » était délicat, dit-il; intervenir directement, impérativement, nous ne » le pouvions pas, et, ce me semble, nous ne le devions pas. Nous » n'avons cependant manqué à rien de ce que nous imposaient une » amitié et un intérêt sincères.... » Au surplus, plusieurs de ces réformes contenues dans les *desiderata* de Rossi, furent acceptées ou octroyées par Pie IX [2]; et si le Pape n'a pas mieux réussi dans la

(1) « Renvoyer résolument tous les fonctionnaires haïs ou décriés... Créer et organiser un véritable ministère, un conseil, en plaçant quelques laïques au moins au second plan dans les directions générales... Placer, à côté du Conseil des ministres, pour l'aider dans la préparation des lois, un Conseil d'Etat ou Consulte... Transformer la Congrégation de révision existante en véritable Cour des comptes... Etablir l'uniformité dans l'administration des provinces... Fonder à Rome le régime municipal, et l'améliorer dans les provinces. Améliorer également les Conseils provinciaux institués en 1831... Séparation complète du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif; suppression des juridictions ecclésiastiques, au moins en certaines matières... Refonte complète des lois civiles et criminelles... Nouvelle organisation judiciaire, procédure orale et publique pour les causes criminelles... » (*Lettre de* Rossi, du 28 juillet 1847). — C'est à la fin de cette même lettre qu'il ajoutait: « On a gaspillé » une situation unique. Jamais Prince ne s'est trouvé plus maître de toutes choses » que Pie IX dans les huit premiers mois de son pontificat. Tout ce qu'il aurait fait » aurait été accueilli avec enthousiasme... »

(2) Notamment l'installation de la *Consulte d'État* (15 novembre 1847), etc. Rossi, qui y avait assisté, disait à un de ses amis: « Nous venons d'assister aux funérailles » du pouvoir temporel des prêtres, conduites par un cardinal (Antonelli) avec » l'absoute d'un Pape! » Prophétie imprudente, et tout au moins prématurée!... C'est l'année suivante, jour pour jour, que Rossi périt assassiné.

Digitized by Google

grande tâche qu'il avait entreprise, c'est qu'on lui demandait ce qu'il ne pouvait pas faire, et qu'il ne fut pas soutenu contre ceux qui le lui demandaient, ainsi que le reconnaissait noblement M. Guizot (lui, *protestant*,) à la tribune française, dans la discussion de l'Adresse (janvier 1848).

Les événements se pressent, et la révolution italienne poursuit sa marche agitée. A côté des hommes qui la servaient par l'action ou par l'esprit, Rossi était posté en observateur, en juge, en conseiller ; et, on peut le dire, nul ne saisissait plus distinctement que lui, dès la première heure, — en se l'exagérant parfois, — la puissance de ce mouvement; nul ne l'a vu avec plus de clarté, nul ne l'a décrit d'un trait plus net et plus sympathique. Rossi est, à cette époque, comme une personnification de l'alliance de la France et de l'Italie, — d'une France libérale, modérée, pacifique, allant jusqu'à la garantie d'un développement régulier dans la limite des traités, mais n'allant pas au-delà, et d'une Italie s'essayant déjà à la vie, agitée, enivrée peut-être du sentiment de sa force morale. Disons toute notre pensée : *L'ambassadeur allait plus loin que la politique qu'il représentait....* Ce n'est pas qu'il ne remplît fidèlement son devoir : « J'attendrai vos » instructions avec une entière soumission d'esprit, » disait-il. Et en effet, il ne manquait pas à son rôle: il conseillait, il modérait, il décourageait même parfois; mais en même temps, il était au fond plus italien que cette politique. Il frémissait lui-même de cette exaspération des âmes qu'il était forcé de rappeler au respect des traités ; il entrevoyait un ordre de choses où un choc définitif éclaterait, qu'il vînt de l'Autriche ou de l'Italie, et où la France aurait un rôle plus actif. Il voyait bien aussi que, dans un pays comme l'Italie, travailler à un mouvement libéral, c'était préparer un mouvement d'indépendance, que la liberté elle-même conduisait à un mouvement de nationalité.... C'est à ce point de vue que nous lui demanderions peut-être un compte un peu sévère de ces pressantes sollicitations, qui, écoutées et acceptées, devaient amener les conséquences fatales que son esprit avait entrevues... « *Sans doute,* disait-il, *les réformes contribueront à dève-* » *lopper le sentiment d'indépendance. Qu'y faire? A moins qu'on ne* » *prétende exterminer l'Italie et en faire une terre d'ilotes, il faut bien* » *se résigner à ce qu'un avenir plus ou moins lointain recèle...* »

Digitized by Google

A mesure que les événements se développaient, Rossi comprenait et sentait plus vivement la puissance d'un réveil national et libéral qui remuait en lui une vieille fibre.... Sans doute il était modéré, et il voulait la paix, parce qu'il croyait que la paix et la modération étaient les plus sûrs auxiliaires de l'Italie ; au fond, dans le secret de sa pensée, le but était marqué : c'était l'*indépendance nationale* ; et c'est là que le patriote perçait sous l'ambassadeur, si bien que, lorsque la Révolution de Février éclatait en France, imprimant à l'Europe et à la Péninsule une commotion électrique, mettant le feu à tant d'éléments inflammables, Rossi n'avait réellement rien à faire pour rester italien. La Révolution de 1848, en le dépouillant de son titre, en le dégageant de tous ses liens avec la France, le rendait à une patrie dont il était occupé depuis deux ans à compter les mystérieuses et vibrantes pulsations [1].

Les fonctions de Rossi comme Ambassadeur cessèrent avec la Révolution ; mais il ne quitta pas Rome après Février. Privé en France, au mépris des lois (peu respectées il est vrai dans ce moment), de la chaire modeste où il avait enseigné éloquemment la science, et affligé de cette nouvelle disgrâce comme d'un second exil, il vit du moins la ville de Bologne, plus reconnaissante, lui confier bientôt le mandat de député. Mais nous devons faire ici une place à la lettre qu'il adressait, le 6 avril 1848, à M. Guizot (il n'avait pas eu le courage d'écrire plus tôt, après le coup de foudre de février). Ces lignes nous paraissent une pièce indispensable pour achever de faire connaître cet esprit et ce caractère [2] :

(1) Il nous eût été facile, sur cette seconde période de la vie de Rossi, de donner beaucoup plus de détails, en ne nous servant même que des documents diplomatiques. Mais nous avons cru bien faire, en choisissant nos citations, au lieu de les multiplier, et en nous attachant à ce qui était de nature à faire ressortir la physionomie et le rôle de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. — Ajoutons ici, sans craindre d'être démenti, que, dans tous les écrits de Rossi, il n'est rien qui présente plus d'intérêt, en montrant autant ses ressources d'esprit et de conduite, que ses *Dépêches* et *Rapports* d'ambassadeur au Ministre des Affaires étrangères de France.

(2) Cette lettre ne fut connue de M. Guizot que neuf ans après (en 1857), et lui parvint par l'intermédiaire du prince Albert de Broglie, que le 24 février avait trouvé premier Secrétaire d'ambassade à Rome. Elle avait été remise par Rossi à la duchesse de Dalberg, alors à Rome, qui avait négligé de la transmettre ; et ce fut

Digitized by Google

« Cher ami, je ne viens pas vous dire avec quel vif et tendre intérêt » je pensais à vous et aux vôtres, en apprenant la péripétie qui a » éclaté sur la France comme un coup de foudre. Notre vieille amitié » vous l'a déjà dit. Vous n'êtes pas de ceux qui ont besoin de paroles » pour comprendre un sentiment et du courage d'autrui pour soutenir » un revers. On me dit que vos filles sont auprès de vous ; mais je » ne sais où se trouvent votre fils Guillaume et Madame votre mère. » Quel spectacle lui était encore réservé ! Mais, je le sais, elle est la » femme forte par excellence. Rappelez-moi, je vous prie, au bon » souvenir de tous. J'y tiens plus que jamais.

» Je voudrais aussi que vous pussiez porter jusqu'au Roi, à la Reine » et à toute la famille royale l'hommage de mon respect et de tous » les sentiments qu'ils me connaissent. Ma gratitude ne se mesure » pas à la puissance et à la prospérité des personnes qui y ont droit.

» Je ne vous parle pas de la France ; nous n'en recevons ici les » nouvelles que fort tard, et, je crois, fort mal. — L'Italie est » profondément agitée. C'est la question nationale qui l'emporte et » domine toutes les autres. L'élan est général, irrésistible. Les gou- » vernements italiens qui ne le seconderaient pas y périraient. Mais » on se tromperait si on croyait que l'Italie est communiste et radicale. » Les radicaux n'y exercent une influence que parce qu'ils ont eu » l'adresse de se mettre à la tête du parti national et de cacher » toute autre vue. Par eux-mêmes ils ne sont encore ni nombreux ni » acceptés du pays. Ils le deviendraient probablement si le parti » national, qui est le pays tout entier, rencontrait une longue et » vigoureuse résistance, et s'il était entraîné par désespoir à des » mesures violentes. Si l'Autriche faisait demain, pour la Lombardie » et la Vénétie, ce que le roi de Prusse a fait pour le duché de Posen, » je crois que la Péninsule pourrait être conservée à la cause de la » monarchie et de la liberté régulière. La République proclamée à » Venise n'est pas une imitation de Paris, mais une réminiscence » vénitienne. C'est, comme le fait de Sicile, une boutade de l'esprit

sa fille, Lady Granville, qui la retrouva avec d'autres. La tardive découverte de cette lettre fut un vrai soulagement pour M. Guizot, en le délivrant du triste mécompte qui s'attachait pour lui à la mémoire de Rossi, « mémoire glorieuse, » dit-il, au double titre de la vie et de la mort. »

Digitized by Google

» municipal, qui est fort affaibli en Italie, mais est loin d'y être » éteint. Si la paix leur arrivait promptement, il donnerait aux » Italiens pas mal d'embarras et de querelles. Si la guerre se » prolonge, la fusion s'opérera, surtout dans les camps, au feu du » radicalisme et dans son creuset.

» Je reste provisoirement à Rome. Mon fils Aldéran, qui a quitté » immédiatement la sous-préfecture d'Orange, est à Marseille avec ma » femme ; je vais les appeler à Rome. Grand Dieu ! serions-nous » donc menacés de devenir un grand canton de Vaud, ou bien pis, » un Saint-Domingue ?... »

Rossi reste à Rome ; mais sa carrière entre dans une phase nouvelle : hélas ! elle ne devait durer que quelques mois !... [1]

CHAPITRE IV.

Rossi à Rome. — Son Ministère sous le Pape Pie IX. — Sa mort (1848). — Dernières réflexions.

Le mouvement que Rossi avait vu naître en Italie, dont il avait signalé les progrès, jour par jour, qu'il eût voulu sans doute plus mesuré et plus lent, mais qui avait été déjà précipité « par l'aveugle obstination du roi de Naples, par la mollesse du gouvernement Toscan, par les scrupules et les tergiversations de Rome, » ce mouvement éclatait maintenant dans une crise de transition, dans un moment où rien n'était encore organisé au-delà des Alpes, et sous le coup d'une révolution qui, en le favorisant, pouvait aussi l'altérer profondément. En peu de jours, l'insurrection, victorieuse à Milan et à Venise,

(1) Nous avons connu, lorsque ces pages étaient sous presse, la publication de deux articles de M. le comte d'Ideville, insérés, le premier (*l'Ambassade du comte Rossi*), dans *la Controverse et le Contemporain*, et le second (*l'Assassinat du comte Rossi*), dans la *Revue de la Révolution* (1885). Nous ne croyons devoir rien changer à notre Etude historique, qui d'ailleurs a été communiquée à la *Société des Etudes historiques* telle qu'elle avait figuré comme *Introduction* dans le Mémoire couronné en 1883 par l'*Académie de Législation*.

Digitized by Google

rejetait l'Autriche dans un camp sur l'Adige. Le Piémont, entraîné et conduit par Charles-Albert, portait en Lombardie le drapeau de l'indépendance. La Toscane ne pouvait refuser ses soldats, l'Italie entière envoyait ses volontaires, et le roi de Naples lui-même était réduit à céder à une passion irrésistible. Ce qu'il y avait de prématuré et de périlleux dans cette explosion italienne qui suivait de si près la révolution de Février, ne pouvait échapper à l'esprit de Rossi; mais l'occasion était unique, plus inattendue et plus belle qu'on ne pouvait la désirer : l'ardeur d'une nationalité renaissante suppléait à la force, à l'organisation militaire, et le vieux patriote se retrouvait tout entier en présence de cette émouvante résurrection d'un peuple.

Fixé à Rome, où il n'était plus rien qu'un Italien partageant les émotions et les anxiétés de tous les Italiens, et (disons-le aussi,) les espérances de plusieurs d'entre eux, Rossi restait toujours un inspirateur plein de feu, un conseiller net et prompt auquel on s'adressait dans les heures de crise. Pour le moment, son regard était tourné vers la Lombardie, où il envoyait un de ses fils combattre pour l'indépendance.

C'est aussi dans le printemps de 1848, que Rossi écrivait trois Essais, trois fragments qui n'ont pas vu le jour, et auxquels il donnait le nom de *Lettres d'un dilettante de la politique sur l'Allemagne, la France et l'Italie*. Chose étrange! cet homme, qui affectait l'impassibilité et la froideur, qui était d'une nature dédaigneuse et avait le sentiment du vide des choses, qui se gardait assez généralement des illusions comme d'un péril, cet homme avait des mouvements de passion et des élans de poète quand il parlait de son pays. Dans une de ses *Lettres sur l'Italie*, adressées à une noble Dame anglaise de ses amies, il rappelle avec un enthousiasme patriotique les vers de Byron sur la Grèce, en les appliquant à l'Italie ressuscitée. « Vous souvenez-vous, » lui dit-il, des vers de votre poète sur le cadavre de la Grèce? » Eh bien! pour vous, pour moi, pour quiconque a l'amour de la » poésie, de la science, de la civilisation, la Grèce et l'Italie sont » deux sœurs diverses d'âge, égales de beauté et de gloire. Elles étaient » mortes l'une et l'autre; mais depuis que la première est presque » ressuscitée, vous ne pouviez me réciter ces beaux vers sans que » notre pensée se tournât douloureusement vers celle qui gisait encore,

Digitized by Google

» toujours belle, mais inanimée et froide. Dieu soit béni! nous avons » donc vu ce sein se gonfler de nouveau du souffle de la vie, ces joues » se colorer et ce bras se lever... Et la première action a été un combat, » une victoire, un prodige! Vous femme, vous en avez pleuré d'admi- » ration et de joie; moi homme, en rira qui voudra, j'en ai pleuré » comme vous [1]... »

Ces *Lettres* (par ce que nous en connaissons,) n'étaient pas cependant l'œuvre d'un poète; elles étaient avant tout l'œuvre d'un politique qui avait l'œil fixé sur les événements. La pensée de Rossi, c'était de retracer dans sa vérité la situation extraordinaire de la Péninsule, de dégager l'idée nationale et libérale, de mettre les Italiens en garde contre les divisions, les discordes, les utopies révolutionnaires, et de concentrer leurs efforts dans l'entreprise unique de l'indépendance. A cette époque, ce qu'il veut, c'est un royaume de l'Italie du Nord, comprenant la Lombardie, la Vénétie, Parme et Modène, réunis au Piémont sous Charles-Albert; puis les États romains au centre, et le royaume des Deux-Siciles au sud. « Tout est aujourd'hui sous la tente » de Charles-Albert, disait-il; rattacher à la couronne du Roi la » Lombardie, la Vénétie, Parme et Modène; créer ainsi un fort royaume » défenseur des frontières de l'Italie, bouclier contre les agressions » autrichiennes, vaste et solide base des opérations militaires que » l'indépendance nationale réclame, en cela, et en cela seulement, » je vois aujourd'hui le salut de l'Italie septentrionale, la sûreté » de l'Italie centrale. Etre désunis, divisés de tendances et de but, » en face de l'ennemi, est une folie [2]. »

(1) Ces *Lettres*, à notre grand regret, n'ont pas été publiées dans les *Mélanges* de Rossi, et ne sont connues que par les fragments qui en ont été insérés dans quelques Revues étrangères.

(2) Dans une autre lettre, il complétait l'expression de ses aspirations, en écrivant: » Le Gouvernement représentatif peut s'établir sans peine, marcher avantageusement, » se perfectionner peu à peu, et, s'il est besoin, s'étendre à toute l'Italie; car » l'intelligence italienne, la croissante civilisation de ces peuples, et plus encore » leur condition politique, m'assurent de cela .. L'Etat Pontifical, à cause de ses » conditions particulières, semble seul opposer des obstacles de quelque importance » à l'établissement sincère du gouvernement constitutionnel. Nous aimons à croire » que ce qui s'est fait d'abord se fera ensuite. Le cœur du Prince est excellent, » l'esprit des sujets modéré. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas à Rome d'autre difficulté » à vaincre dans ces temps si difficiles!... »

Digitized by Google

Que faisait la Papauté, et que devait-elle faire dans cette crise? Rossi résumait l'histoire de ces quelques mois en peu de mots. « Deux partis, » disait-il, « s'offraient au Pape : l'intervention paci- » fique et la guerre ; le premier, qui était plus d'un Pape, le second » plus d'un roi italien. De ces deux partis, qui, pour être efficaces, » devaient être adoptés franchement, sans tergiversation, et appuyés » de la menace de recourir au second si le premier était infructueux, » ni l'un ni l'autre ne fut résolument choisi. La guerre déplaisait : » elle ne fut ni déclarée ni empêchée. Le pays fit un peu de guerre, » le Pape fit la paix. L'intervention, vous la connaissez : une lettre, » une exhortation tardive, insuffisante, peut-être même inoppor- » tune.... » Rossi peignait, ce semble, d'un trait plus vif et plus coloré la situation du Pape un jour où on le consultait sur ce qu'il y aurait à faire, sur la participation des Etats romains à la guerre : « Le mouvement national ressemble à une épée : ou Pie IX prendra » résolument cette épée dans sa main, ou la Révolution s'en emparera » pour la tourner contre lui. » Le Pape ne prit pas cette épée ; il fit l'Encyclique du 29 avril, qui fut un coup de foudre pour la Révolution. Rapportons ici la partie principale de cet acte immortel :

« Comme plusieurs désirent aujourd'hui que nous nous joignions » aux autres peuples et Princes de l'Italie pour faire la guerre aux » Autrichiens, nous avons jugé convenable de déclarer clairement et » ouvertement, dans cette réunion solennelle, que rien n'est plus » éloigné de nos sentiments, puisque, malgré notre indignité, nous » tenons sur la terre la place de Celui qui est l'auteur de la paix et » l'ami de la charité, et que, selon les devoirs de notre suprême » Apostolat, nous embrassons toutes les races, tous les peuples et » toutes les nations d'un égal et ardent amour paternel. Si cependant » il s'en trouve parmi nos sujets qui se laissent entraîner par » l'exemple des autres Italiens, nous ne voyons pas comment nous » pourrions contenir leur ardeur.

» Ici toutefois nous ne pouvons nous empêcher de répudier, en » présence de toutes les nations, les conseils astucieux qu'on formule » jusque dans les journaux et dans diverses brochures, et par lesquels » on voudrait engager le Pontife romain à prendre l'initiative et à » travailler à l'établissement d'une nouvelle république de tous les

Digitized by Google

» peuples d'Italie. Bien plus, mus par l'amour que nous leur portons, » nous invitons et engageons fortement les mêmes peuples d'Italie à » se garder avec le plus grand soin de ces conseils trompeurs et » nuisibles à l'Italie elle-même, à s'attacher fermement à leurs » princes, dont ils ont déjà éprouvé la bienveillance, et à ne pas se » laisser arracher à l'obéissance qu'ils leurs doivent. Car, en agissant » autrement, non seulement ils manqueraient à leurs devoirs, mais » ils exposeraient l'Italie elle-même au danger de se déchirer chaque » jour davantage par le nombre toujours croissant des factions et des » discordes intestines. Pour ce qui nous regarde, nous le déclarons » de nouveau, toutes les pensées, tous les soins, toutes les sollicitudes » du Pontife romain n'ont pour objet que l'extension du règne du » Christ, qui est l'Eglise, et ne visent nullement à élargir les limites » de la principauté civile que la divine Providence a voulu donner à » ce siège, pour sa dignité et pour assurer le libre exercice du » suprême Apostolat. Ceux-là se trompent donc grandement, qui » pensent que notre esprit soit capable de se laisser séduire par la » grandeur illusoire d'un plus vaste domaine temporel et de se lancer » au milieu du tumulte des armes. Au contraire, rien ne serait plus » agréable à notre cœur paternel que de pouvoir contribuer par nos » œuvres, nos soins et nos efforts à éteindre les foyers de discordes, à » réconcilier les esprits qui se combattent et à rétablir la paix parmi » eux.... »

Cet acte du Pontife romain consterna les sectaires. A dater de ce jour, ils rompirent ouvertement avec la Papauté ; leurs hommages simulés et leurs marques de respect se changèrent en malédictions et en calomnies. Nous n'avons pas à raconter ici comment le doux et ferme Pontife dut subir le ministère démocratique de Mamiani, qui, inauguré à Rome au commencement de mai, ne put se maintenir plus de trois mois ; comment à ce ministère audacieux succéda celui du comte Fabbri, qui ne put durer qu'un mois.

Le Souverain Pontife désirait trouver un homme qui, par son intelligence et son courage, pût dominer la tempête qui devenait chaque jour plus menaçante. Rossi devenait comme une ressource suprême pour la Papauté en détresse. Jusque-là, il avait écrit, conseillé, inspiré ; il n'avait point été appelé à un rôle actif. Il avait été nommé député

Digitized by Google

sur plusieurs points de la Péninsule, notamment à Carrare, sa ville natale, qui l'envoyait au Parlement toscan ; il n'avait point accepté. — Déjà le jour où le Pape avait résolu de donner un successeur à Mamiani, le comte Rossi avait été invité par le Saint-Père à former un nouveau ministère : pour le moment, et sans qu'on puisse en dire les motifs, ces propositions ne furent pas agréées, et l'affaire n'aboutit pas. Mais un peu plus tard, quand, le 15 septembre, le ministère Fabbri tomba (il avait été constitué le 2 août), de nouvelles et plus pressantes instances ayant été faites auprès de Rossi, celui-ci, tout en comprenant les difficultés de ce périlleux honneur, se détermina à correspondre à la haute confiance que lui témoignait le Pontife, et accepta courageusement la charge qu'on lui présentait. Il peignait lui-même sa situation dans une lettre qu'il écrivait à un de ses amis à la veille de son entrée au pouvoir : « Il faut un corps de fer, disait-il, pour ne pas tomber malade » dans ce malheureux temps, et je comprends que l'ami Giordani ait » pris le chemin de l'autre monde. Je ne le plains pas, lui ; mais » nous.... J'étais résolu et je le suis encore, à rester dans ma patrie. » Les malheurs de l'Italie ne me font pas changer d'avis, ils me » confirment, au contraire, dans mon dessein ; mais je ne suis pas » moins résolu à ne point devenir un sujet Modenais et à ne point » vouloir habiter une terre soumise aux baïonnettes autrichiennes. » J'ai quitté pour cela l'Italie il y a trente ans ; j'ai accepté le sort du » proscrit. A mon âge, on ne recommence pas ce jeu. Je veux rede- » venir Italien, non émigré... Le Pape a levé tous mes doutes [1]. Sa » Sainteté a daigné pour la seconde fois faire appel à mon concours » pour la formation d'un ministère... J'ai adhéré aux désirs de Sa » Sainteté. Je reste Italien, mais à Rome, et avec l'espérance que mon » concours ne sera pas inutile à l'Italie et à ses institutions nouvelles... » Je sais quelle difficile entreprise j'accepte ; je sais que je trouverai » des obstacles et des empêchements là où je devrais trouver encou- » ragement et secours. Je ferai néanmoins ce que je pourrai pour

(1) Parmi ceux dont il prit conseil, nous devons nommer un religieux français de ses amis, le R. P. Vaures, bien connu à Rome par sa haute piété et sa sage expérience, qui décida Rossi comme à un devoir de conscience. « Que la volonté de Dieu » soit faite, » dit Rossi ; et, prenant la main du Père Vaures, il ajouta le mot de saint Pierre à Notre-Seigneur : « *In verbo tuo laxabo rete* (Sur votre parole, je lancerai mes filets. S. Luc, ch. V, v. 5me). »

Digitized by Google

» satisfaire ma conscience d'homme, de citoyen et d'italien, laissant, » comme toujours j'ai fait, les misérables et les fous clabauder à leur » aise... » L'entreprise n'était ni facile ni sans péril, en effet, au moment où Rossi acceptait résolûment le ministère (septembre 1848) ; et il comprenait bien qu'il avait besoin de tout son dévouement et de tout son courage ; car il entrevoyait une double lutte : l'une contre la Révolution, l'autre pour faire accepter par son souverain les réformes qu'il croyait nécessaires.

Qu'on se représente ce qu'était devenue la situation de l'Italie. Les premières victoires de la guerre de l'indépendance s'étaient changées en désastres. L'armée piémontaise, battue, décomposée, avait été réduite à accepter un pénible armistice avec les Autrichiens ; et l'esprit révolutionnaire, exalté par les défaites, s'agitait partout, excepté à Naples, où la réaction avait triomphé. La Papauté, réduite à subir un ministère libéral, n'était pas moins suspecte pour son abandon de la cause *nationale*, et pour ses secrètes hostilités contre les institutions *libérales*.... Il s'agissait de reprendre une de ces transactions dont Rossi avait eu la pensée au commencement du Pontificat de Pie IX. Il s'agissait de tenter encore une fois, quoique dans des conditions bien aggravées, de raffermir la Papauté en la réconciliant avec l'Italie et en lui donnant la force nouvelle d'un régime libéral régulièrement organisé ; n'était-ce point une utopie, ou tout au moins une illusion ? C'était toujours une pensée faite pour enflammer un esprit tel que Rossi. Malheureusement il avait tous les obstacles à vaincre. Il trouvait devant lui des ennemis de toute sorte, les uns violents, exaspérés, rêvant des agitations indéfinies, pleins de haine contre celui qui venait tenir tête à la Révolution ; les autres, partisans du vieux régime pontifical, et redoutant un réformateur modéré, habile et résolu, bien plus peut-être qu'un révolutionnaire.... Conservateurs et factieux sentaient un maître, et lui vouaient, sinon une haine égale, du moins une égale méfiance. Ce n'était pas tout encore. L'obstacle venait même du dehors, et la République française faisait presque une querelle à Pie IX de l'avènement de Rossi au pouvoir. L'ambassadeur de France à Rome reçut un jour cette singulière dépêche : « Si l'on persistait » dans ce dessein, vous feriez connaître au gouvernement pontifical » que nous serions aussi surpris que mécontents, que nous ne pour-

Digitized by Google

» rions voir là qu'une façon d'agir tout à fait contraire, non seulement » aux relations amicales qui doivent exister entre la France et le » Saint-Siège, mais encore aux égards ordinaires que les gouverne- » ments se doivent entre eux, et que, si la Cour de Rome répondait » de la sorte aux témoignages de bienveillance dont nous lui donnons » des preuves, nous n'aurions plus nous-mêmes qu'à régler notre » conduite en conséquence... »

Le Pape ne crut pas devoir tenir compte des avis de la République française, dont le chef, le général Cavaignac, devait prendre, deux mois après, une si noble initiative en faveur de Pie IX, et Rossi fut ministre à Rome. Ce Ministère avait pour chef nominal un prince de l'Eglise, le cardinal Soglia [1] ; mais en réalité, le comte Rossi en était l'âme et le chef ; il avait tout à la fois la direction des départements de l'Intérieur, des Finances et de la Police. Celle-ci constituait d'abord un ministère distinct, à la tête duquel s'était trouvé, depuis le mois de mai, l'avocat Joseph Galletti [2] ; mais Rossi crut avec raison devoir l'adjoindre au Ministère de l'Intérieur, auquel elle doit servir d'œil et de bras. En même temps, il commença, par diverses ordonnances, à remettre dans un meilleur état les finances, dans lesquelles les Ministres précédents avaient laissé pénétrer de grands désordres [3], à réformer les divers rouages et les emplois de l'administration publique, à appliquer les rigueurs de la loi aux séditieux excès de la liberté de la presse, et surtout à réorganiser et discipliner l'armée. Dans ce dernier but, il s'adjoignit l'excellent général modenais Zucchi, qui était enseveli depuis 1831 dans une forteresse autrichienne. En même temps, répondant aux justes désirs manifestés par le Parlement dans la précédente session, il pourvoyait de subsides et de pensions ceux qui étaient revenus blessés de la guerre de Lombardie, et les familles des braves qui étaient morts sur le champ de bataille.

(1) Canoniste distingué, qui a laissé un Cours, devenu classique, de *Droit ecclésiastique public et privé*, revu depuis et augmenté par Mgr Vecchiotti.

(2) Galletti fit partie encore plus tard du Ministère Mamiani-Sterbini, constitué le 16 novembre, après le meurtre de Rossi ; et, faiblesse coupable ! il se laissa nommer, le 11 décembre suivant, un des trois triumvirs désignés par le Parlement, entraîné par le prince de Canino (Bonaparte)

(3) Il obtint du Clergé romain trois millions d'écus pour combler les vides du trésor, et ce ne fut pas un de ses moindres triomphes.

Digitized by Google

Il travailla, en outre, avec une activité digne de l'importance de la chose et des avantages signalés qu'on en attendait, à l'établissement (déjà proposé par le ministre Mamiani), de deux télégraphes électriques qui, partant de Rome, devaient se diriger, le long de deux voies ferrées, l'une vers Civita-Vecchia, l'autre jusqu'à Ferrare, en passant par Ancône et Bologne. En un mot, il ne négligeait rien pour faire refleurir la prospérité publique ; et à peine quelques semaines s'étaient-elles écoulées depuis son avènement au Ministère, que déjà l'on ressentait partout les bons effets de sa courageuse et sage administration, de sorte qu'on eût dit qu'un nouvel esprit de vie et de force était rentré dans toutes les veines du corps social.

A toute cette sollicitude appliquée au gouvernement intérieur de Rome, Rossi joignait le soin des affaires extérieures, soin qu'il étendait à l'Italie tout entière. Et ici encore, il se montrait le digne ministre du Souverain Pontife, dont le grand cœur, tout en embrassant l'univers entier dans sa charité apostolique, a toujours poursuivi avec un zèle tout spécial le vrai bien, non seulement spirituel, mais encore temporel de cette Italie, qui est la portion la plus proche et la plus chère de son troupeau. Ce n'est pas à dire pourtant que Rossi, quoique aussi chaud partisan que personne de l'indépendance italienne, pensât alors, comme la foule insensée des *italianissimes*, à une nouvelle tentative qu'il prévoyait bien ne pouvoir aboutir qu'à une seconde et plus fatale défaite. Dans son opinion, toute pensée de guerre était pour le moment inopportune. Cependant, il voulait réconcilier la Papauté avec le sentiment national, et il ne désespérait pas d'y réussir en reprenant cette idée d'une confédération qui avait été depuis un an si souvent agitée. Il avait lui-même écrit, il est vrai, dans une lettre *sur l'Italie*, pendant l'été de cette année (1848) : « *La ligue est tardive comme » remède, el comme organisation elle est prématurée....* ; » mais alors il n'y avait qu'une question, celle de la guerre. Maintenant les hostilités étaient suspendues ; il y avait même une médiation européenne, et une ligue de tous les États de la Péninsule apparaissait à Rossi, non seulement comme la combinaison la plus propre à sauver l'idée du mouvement national, mais encore comme un moyen de relever l'ascendant de la Papauté en Italie. Il sentait surtout que c'était la seule forme sous laquelle le Pape pût entrer dans une

Digitized by Google

guerre d'indépendance le jour où elle éclaterait de nouveau. — Il s'agissait donc d'abord d'établir une ligne politique entre toutes les principautés d'Italie, de mettre en commun les forces, les esprits et les conseils, et préparer ainsi le pays à résister en tout temps à toute attaque de l'étranger.

Pour réaliser ce dessein, il ouvrit d'actives négociations avec le Piémont, Naples et la Toscane ; il s'attacha à en aplanir les difficultés; et, afin de le faire comprendre à la foule, il en publia dans les journaux les raisons, le mode et les avantages, avec cette force et cette clarté d'exposition qui était l'un des traits distinctifs de son beau talent.

Dès le 18 septembre, peu de jours après son entrée au Ministère, il déclarait, dans un article publié par la *Gazette officielle* de Rome, que « l'établissement d'une ligue entre les monarchies constitutionnelles de l'Italie était le ferme et constant désir du gouvernement pontifical, et qu'on pouvait espérer de voir bientôt se réaliser cette grande pensée, à laquelle Pie IX avait spontanément adhéré et dont il était toujours le promoteur sympathique et dévoué. Nous avons l'espoir, ajoutait-il, de la voir bientôt mise à exécution pour l'honneur de l'Italie, pour la défense de ses droits et de ses libertés, pour le salut des monarchies représentatives organisées naguère, et qui promettent aux Italiens un si splendide avenir de vie civile et politique.... »

Dans un autre article du 4 novembre, après avoir doucement reproché au Piémont la résistance invincible qu'il opposait à ces idées, et après avoir justement rétorqué contre cette puissance le reproche d'hostilité à la ligue italienne que le Piémont adressait au Gouvernement pontifical, Rossi revenait sur cette idée [1] ; puis il concluait : « Pie IX persiste dans sa haute pensée ; il désire, comme toujours, pourvoir efficacement, au moyen de la ligue politique italienne, à la sécurité, à la dignité, à la prospérité de l'Italie... Il ne demande rien, il ne désire rien, si ce n'est le bonheur de l'Italie et le régulier développement des institutions qu'il a données à son peuple ; mais il n'oubliera jamais ce qu'il doit à la dignité du Saint-Siège et à la gloire de Rome. Toute

(1) Il démontrait, en effet, que les obstacles venaient du Piémont, qui voulait acquérir *de magnifiques accessions* par les armes et l'argent des alliés.

Digitized by Google

proposition qui serait incompatible avec ce devoir sacré, n'aurait aucune chance d'être accueillie par le Souverain de Rome et le Chef de l'Église. Le Pontificat est la seule grandeur vivante qui reste à l'Italie et lui attire l'amour et le respect de l'Europe et de l'univers catholique. Pie IX ne l'oubliera jamais, ni comme Chef de l'Église, ni comme Italien [1]... »

Cependant, Gioberti, alors l'âme du ministère de Charles-Albert, voulant dissimuler et ne pas avoir l'air de s'opposer aux desseins de Rossi, inspirés par un sincère patriotisme, envoya le philosophe Rosmini pour traiter l'affaire de la Ligue : choix très opportun, car c'était un homme dévoué au Saint-Siège et vénéré de l'Italie, bien qu'il eût des adversaires, déjà acharnés contre certaines de ses doctrines théologiques ou philosophiques. Rosmini poussait à la Ligue, qui, « pour donner à l'Italie unité de force et d'action, devait être une Confédération d'États avec un pouvoir central, dont la première tâche fût de faire la guerre ou la paix, de prescrire les contingents de chaque État, nécessaires pour l'indépendance extérieure et la tranquillité du dedans ; » c'est ce qu'il écrivait à Gioberti le 30 octobre... Mais bientôt, Gioberti fut renversé ; et le ministère qui survint, hostile à tout ce qui regardait l'Église, rejeta les conventions déjà presque arrêtées entre Pareto et Mgr Corboli Bussi. Au point où se trouvaient les événements, peut-être est-il vrai que les Princes ne songeaient à former la Ligue que pour empêcher l'Italie de trop s'unir sous la Maison de Savoie ; de leur côté, les ministres piémontais, qui visaient à l'agrandissement de cette maison, demandaient avant tout qu'on leur envoyât des troupes pour recommencer la lutte de l'indépendance au profit du Piémont.

Les historiens contemporains sont à peu près unanimes pour affirmer que Rossi trouvait extravagant d'armer toute l'Italie pour étendre le royaume sarde de Chambéry au Panaro [2]. D'après lui, c'eût été compromettre la question nationale ; et d'ailleurs, pouvait-on oublier le royaume de Naples ?... On devine comment furent accueillies et interprétées ces vues et cette attitude de Rossi. Il fut attaqué par toute

(1) Voy. Gioberti, *Del rinnovamento*, etc., pages 264 et suiv.

(2) *Histoire des Italiens*, par César Cantù, tom. XII, pag. 239-240. Jamais, donc, Rossi n'aurait approuvé ni accepté l'unification italienne telle qu'elle devait se faire douze ans plus tard (1860).

Digitized by Google

la presse albertiste : il était hostile, disait-on, à l'unité italienne, méprisait le courage piémontais, insultait aux malheurs nationaux et s'opposait à l'agrandissement de la maison de Savoie, ce qui alors revenait à dire qu'il était *le satellite de l'Autriche !...* Rossi écoutait, patientait comme un homme habitué aux outrages ; et néanmoins, luttant contre le courant, il refrénait les perturbateurs qui vociféraient dans les journaux et dans la rue, sans ménager la réaction clandestine des grands. Comme il avait réprimé vigoureusement des émeutes, expulsé des étrangers dangereux et les bandes de Garibaldi, les exaltés l'avaient en horreur ; et déjà les déclamateurs le désignaient cyniquement aux fureurs de la populace....

Les Révolutionnaires se dirent que c'était là le seul homme qui leur serait un sérieux obstacle. Après avoir été séduit par le génie de la Révolution dans sa jeunesse, Rossi avait eu le courage de divorcer publiquement avec elle ; il la combattit à visage découvert, en attendant qu'il tombât sa victime. Il ne trahit personne ; il ne se vendit pas, il se donna et se sacrifia. Voilà ce que les Révolutionnaires ne pouvaient lui pardonner ; *se l'erano legato al dito* [1], comme on dit à Rome. La presse démagogique se chargea d'ouvrir le feu sur *le* Rossi et de préluder par l'insulte à l'assassinat. Sterbini tailla sa plume comme un stylet. Non seulement les mauvais journaux de Rome, mais ceux de Toscane et de Piémont s'ameutèrent à l'envi contre celui qu'ils appelaient *straniero, italiano, rinnegato, infranciosato, cosmopolita, uomo di tutti i colori.* A toutes ces insultes Rossi fit répondre dans la *Gazette de Rome :* « Il y a des louanges qui offensent et des » insultes qui honorent... »

Nous avons vu cependant (ou du moins rapidement indiqué) tout ce que cet homme méditait, et même ce qu'il avait déjà accompli *en deux mois de ministère.* Mais, dans la situation brûlante et désordonnée de l'Italie, cette audace tranquille et impérieuse d'un homme tenant seul tête à la Révolution, ne pouvait qu'attirer sur lui toutes les haines. Rossi pouvait compter peut-être, dans les provinces encore plus qu'à Rome, sur l'appui peu actif de bien des hommes paisibles qui n'aspiraient qu'à un régime légal ; mais en même temps, il exaspérait réelle-

(1) « *Ils se l'étaient lié au doigt,* » pour dire « ils s'étaient promis de s'en venger. »

Digitized by Google

ment par sa supériorité, par sa vigueur comme par ses dédains, tous les partis qu'il froissait, de telle sorte qu'il se trouvait, en dernière analyse, entre les révolutionnaires qui le dévouaient déjà à la mort, et les amis du Pape, dont plusieurs le livraient lâchement à la fureur de ses ennemis... L'exaspération était telle que, plusieurs jours avant l'ouverture du Parlement, les desseins les plus sinistres ne se cachaient même plus. La pensée d'un crime était dans l'air et troublait les esprits. Rossi soupçonnait bien qu'il se tramait quelque chose contre lui ; mais il se fiait à la force publique qu'il croyait fidèle...

C'est le 15 novembre que devait avoir lieu l'ouverture du Parlement. Or, le 28 octobre, le *Don Pirlone*, journal qui se distinguait entre tous par son cynisme, désignait dans son argot de brigand *le jour* de la vengeance et la manière dont elle serait exécutée. — La veille même, le 14 novembre, le journal *l'Epoca* prédisait la chute du ministre en termes aussi positifs ; et des témoins dignes de foi ont assuré avoir entendu dire publiquement, notamment à Marseille, que la mort de Rossi avait été donnée comme certaine à Paris, *avant le 15 novembre...*

Nous n'entrerons pas dans le récit des divers complots dont les plans avaient été découverts et déjoués, grâce à l'habile vigilance de Rossi. Ces longueurs dépasseraient les proportions d'une *Notice biographique*, quelque intérêt que pussent présenter ces détails, extraits des *Actes du procès* fait aux assassins de Rossi, publiés à Rome en italien, et dont nous avons pu résumer le long dossier [1]. Ce qui suit n'est que l'abrégé de ce résumé lui-même : il doit servir à redresser plusieurs erreurs, dont nous ne signalerons que les principales, sans nous perdre dans le récit préliminaire de la conspiration.

Les sociétés secrètes redoutaient l'éloquence de Rossi et son influence sur les députés ; c'est pourquoi elles résolurent de ne pas le laisser parler à l'ouverture de la Chambre.

Le jour même où *l'Epoca* annonçait la chute du ministère, le 14 novembre au soir, les conjurés firent la répétition de la scène de

(1) Voici le titre exact du dossier déposé à la S. Consulte, à Rome : *Compilazione dei processi autentici fatta dal Tribunale supremo della sacra Consulta nella causa romana di lesa Maestà con omicidio in persona del conte* Pellegrino Rossi. Peut-être publierons-nous plus tard un travail analytique et critique, qui nous semble susceptible de quelque intérêt, au double point de vue historique et juridique.

Digitized by Google

l'assassinat pour le lendemain. A l'heure où tout reposait dans Rome, deux patriotes se glissaient dans l'amphithéâtre de l'hôpital de San-Giacomo. Un de leurs pareils, attaché à l'hôpital, les attendait. Leur montrant les cadavres étendus sur la pierre, il leur dit de choisir. Ils prennent le corps dont la taille se rapproche le plus de celle de la victime ; et, chargés de cet horrible butin, ils s'éloignent et gagnent dans l'ombre la petite salle de spectacle de Capranica où leurs complices les attendent. Là, on dresse le cadavre contre une coulisse du théâtre. On renouvelle le terrible serment de frapper sans pitié le ministre fidèle qui fait obstacle à la Révolution... On tire au sort, pendant que minuit sonne à l'horloge de Monte-Citorio, *l'honneur* de porter le coup. Il échoit à Sante Costantini. On tire au sort les noms de cinq ou sept autres *légionnaires* [1], pour assurer contre toute chance contraire le succès du crime. Puis, Sante Costantini, tirant un poignard qu'il cachait sous son manteau, s'approcha du cadavre, et, le frappant, dirige si bien son coup qu'il tranche l'artère carotide. Le cadavre, perdant l'équilibre, tombe lourdement sur le parquet. Toute cette bande d'assassins presse la main qui vient de frapper avec tant de précision, et félicite Sante Costantini en lui prédisant qu'il ne sera pas moins heureux dans quelques heures. On se quitte enfin en se donnant rendez-vous au Palais de la Chancellerie [2].

A l'heure même où le comte Rossi était déjà frappé en effigie au théâtre Capranica, les ministres étaient réunis et délibéraient sur les mesures d'ordre à prendre pour que l'ouverture de la Chambre ne fournît pas à la Révolution une occasion trop favorable. La majorité des ministres croyait que la garde civique pouvait suffire au maintien de l'ordre. Rossi était d'un avis contraire, et voulait confier aux carabiniers la garde du palais de la Chancellerie. Mais, quoi qu'il pût dire, il ne put amener la majorité de ses collègues à ce sentiment. Comme il avait reçu dans la soirée une lettre qui contenait des menaces de mort, il insista pour que du moins un piquet de carabiniers occupât la cour de la Chancellerie et fît la haie sur son passage : « Ces précau- » tions ne me sont pas personnelles, » dit-il avec une juste fierté ;

(1) Sicaires, enrégimentés par Grandoni. C'est le nom qu'ils avaient pris.

(2) *Actes du procès*. C'est là surtout que sont puisés les détails qui suivent et que nous regrettons de ne pouvoir donner dans leur intégrité.

Digitized by Google

« Dieu sait que je mourrais avec joie pour la cause que nous défen-
» dons ; mais il importe, dans l'intérêt de cette cause, que l'ouverture
» de la Chambre se fasse avec calme et dignité. »

Dans la matinée du mercredi 15 novembre, il répondit par un refus à ses deux fils qui désiraient des billets pour assister à la séance : « Je n'en ai point. » — « Comment se peut-il, dit son fils aîné, » qu'un premier ministre n'ait point de billets ? Mais nous saurons » nous en passer, et nous trouverons bien le moyen de pénétrer dans » la Chambre. » — « Je vous le défends. » — Mais pourquoi cela, » mon père ? » — « Parce que telle est ma volonté. Vous resterez » auprès de votre mère.... »

Le matin de ce même jour, Rossi, à quatre ou cinq reprises, reçut de toutes parts des avertissements. On le prévenait qu'il devait être assassiné : il répondait avec dédain : « Ils n'oseront pas.... » Au moment même où il défendait à ses fils d'assister à la séance d'ouverture du Parlement, on lui remit un billet de la duchesse de Rignano, qui lui écrivait : « Mon cher Comte, le plus grand danger » que vous ayez jamais couru vous menace. Ne sortez pas, car vous » seriez assassiné ! Si vous ne pouvez vous dispenser de paraître à » la séance d'ouverture, prenez les plus grandes précautions : il y va » de votre existence.... » — Le comte Rossi répondit aussitôt : « Ma chère Duchesse, je vous suis très reconnaissant de l'intérêt que » vous me témoignez. Vos craintes me paraissent exagérées. Cepen- » dant j'ai pris mes précautions. Rassurez-vous donc sur mon compte » et surtout sur celui de votre mari [1]. » Il reçut bientôt un nouvel avis, semblable à celui de la duchesse de Rignano : « Le courage » civil, lui disait-on, ne consiste pas à s'exposer à un danger qu'on » peut éviter. Le courage qui brave inutilement le péril est une » folie.... » Mais Rossi, qui ne bravait le péril que pour servir les intérêts les plus sacrés, ne tint pas plus compte de ce nouvel avis que de l'autre.

M. Righetti (son substitut au Ministère des Finances) étant venu le voir, il lui montra le billet de la duchesse de Rignano : « Les révolu-

(1) Le duc de Rignano était Ministre des Travaux publics, et, par intérim, de la Guerre.

Digitized by Google

» tionnaires veulent me frapper : donc ils ont peur.... Ce n'est pas » l'homme qu'ils veulent tuer en moi, mais le principe fatal à leurs » projets. Ils espèrent assassiner la Constitution au bénéfice de la » République. » Et il congédia M. Righetti en lui donnant rendez-vous à midi et demi au Quirinal.

Comme il cherchait, en déjeunant, à rassurer la comtesse Rossi agitée des pressentiments les plus sinistres, un valet vint lui dire qu'une personne demandait à le voir pour une affaire qui le concernait et qui ne souffrait aucun retard : « Elle attendra cependant, répondit-» il : les affaires de l'Etat doivent passer avant les intérêts particu-» liers. Dites à cette personne de revenir demain. » Le valet sortit pour s'acquitter de cette commission, et, rentrant bientôt après, dit au comte que la personne qu'il venait de renvoyer avait paru consternée du refus fait de la recevoir et s'était écriée : « Mon Dieu ! » il est peut-être déjà trop tard ; demain il ne sera plus temps !... » — « Vous le voyez, mon ami, dit la comtesse Rossi : un grand » malheur plane sur nous ! Vous avez tort de vous exposer ainsi. » — « Vous êtes un enfant, » lui répondit le comte en se levant de table pour se rendre au Quirinal.

Le Saint-Père avait été averti comme son Ministre. Quand celui-ci se présenta, il le reçut avec encore plus d'affectiou que de coutume. « Je suis heureux de vous voir, » lui dit-il en lui donnant sa main » à baiser. — « Je viens prendre les ordres de Votre Sainteté. » — « Je n'en ai qu'un à vons donner. » — « Lequel, Très Saint-Père ? » — « Celui de prendre toutes les précautions possibles pour éviter à » nos ennemis un grand crime et pour m'épargner une immense » douleur. Votre vie est menacée. » — « Ils sont trop lâches ! ils » n'oseront pas.... » — « Dieu le veuille !.... Mais recevez la » bénédiction que je vous donne de toute mon âme.... » Et le Pontife étendit la main sur celui qui marchait avec tant de résolution au martyre.

Comme le Ministre sortait des appartements du Saint-Père, il reçut encore un avertissement pressant et solennel de Mgr Morini ; mais il répondit par cette admirable parole : « *La causa del Papa è la causa* » *di Dio ; andiamo !* La cause du Pape est la cause de Dieu ; » marchons !.... » Nobles paroles, dignes d'être transmises à la

Digitized by Google

postérité, avec celles que le duc de Rignano avait entendus de la bouche de Rossi et qui révèlent la même noblesse de sentiment : « Si » les rebelles osent jamais en venir à une violence ouverte contre le » Pontife, ils devront d'abord passer sur mon corps.... » — En quittant Mgr Morini, le Ministre se tourna vers M. Righetti qui arrivait, fidèle au rendez-vous, et lui dit en lui montrant sa voiture : « Chevalier, » montez, si vous n'avez pas peur. » A quelques questions de celui-ci, le Ministre répondit : « Les républicains, que je méprise souverainement, ont résolu de se défaire de moi. Je pourrais pénétrer dans la » Chambre par des voies secrètes : je ne le veux pas ! Je veux au » contraire montrer à tout le monde que je ne crains pas les factieux. »

En route, le cocher, *Joseph Decque*, ayant entendu des coups de sifflets et vu courir des hommes aux sinistres visages, arrêta ses chevaux ; mais son maître lui fit signe de continuer.... Arrivé dans la rue des Baullari, le carrosse dut ralentir sa course, à cause de la foule toujours plus compacte qui se trouvait sur son passage. Une troupe de gardes civiques était apostée là, et fit entendre une explosion de *hourra* et de sifflets. On arriva ensuite sur la place, où se trouvaient déjà les espions de la conjuration, qui étaient allés annoncer aux *légionnaires* l'arrivée du Ministre. Le carrosse traversa lentement la foule, franchit la porte du palais et alla s'arrêter au milieu du vestibule. Les soixante légionnaires s'étaient déjà rangés sous le vestibule en deux files serrées, formant une aile de chaque côté du passage dans toute l'étendue de l'espace qui séparait le carrosse de l'escalier, sur les premiers degrés duquel se trouvait Grandoni, comme le chef de la bande. Les rangs des légionnaires étaient appuyés sur leurs derrières par un grand nombre de gardes civiques et de bourgeois, complices et fauteurs de la conjuration. Quand le carrosse s'arrêta, une voix commanda : *zitto*, *zitto* (chut, chut) ! et tous gardèrent, pendant quelques instants, un profond et mortel silence. Pendant ce calme sinistre, le laquais ouvrit la portière, abaissa le marchepied, et le chevalier Righetti descendit le premier. Dès que le Ministre parut, descendant à son tour du carrosse, les assassins commencèrent à siffler, à frémir et à grincer des dents d'un air féroce ; le bruit s'accrut rapidement et éclata bientôt en un effroyable rugissement de voix furibondes qui hurlaient : *Ammazalo, abbasso Rossi*,

Digitized by Google

morte à Rossi (Massacrez-le, à bas Rossi, mort à Rossi) ! Ces clameurs retentirent jusque dans la salle de l'Assemblée, et plusieurs gardes civiques en sortirent pour venir faire écho, du haut de la galerie supérieure, et pour répéter : *Mort à Rossi* !.... Au milieu de cette tempête, Rossi, intrépide, s'avance vers l'escalier, suivi de Righetti, la démarche ferme, la tête haute, le regard fier et dans une attitude de suprême mépris pour ces brigands qui semblaient vouloir l'épouvanter par leurs clameurs. Mais il avait à peine quitté son carrosse, que les légionnaires, par un mouvement combiné, rejoignirent les deux bouts de leurs rangs, le séparèrent adroitement de Righetti et l'isolèrent en l'enfermant de façon à lui ôter tout moyen de leur échapper. Dès qu'il eût fait quelques pas, un des légionnaires le heurta légèrement avec le bout d'une canne sur le côté droit.... Rossi tourne subitement la tête avec un air de mépris vers l'insulteur. Au même instant, l'un des six désignés pour le frapper, sort de la file opposée, passe rapidement devant lui, et lui porte instantanément un coup de poignard à gauche du cou qui était ainsi découvert. Fermer les deux ailes derrière Rossi, le séparer de Righetti, le heurter au flanc droit, le frapper au cou du côté gauche, tous ces mouvements furent exécutés par les assassins avec tant de rapidité et de précision, qu'ils parurent accomplis au même instant et comme en un clin d'œil....

A peine Rossi eût-il senti la froide lame du poignard, qu'il porta la main à sa blessure, en murmurant entre ses dents : « *Assassins* ! » Il n'en continua pas moins fièrement son chemin. Mais bientôt ses forces l'abandonnèrent ; il chancelle, se traîne vers le mur pour y chercher un appui, et tombe en défaillance, pendant qu'un large ruisseau de sang s'échappe de sa blessure. « *Rossi est frappé, il meurt,* » hurlaient triomphalement les assassins, qui s'étaient rangés en demi-cercle autour de leur victime pour mieux jouir de son agonie !!!.... Cependant, Righetti s'arrache aux légionnaires, se fait jour au milieu d'eux, court vers Rossi, essaie de le relever, cherchant autour de lui un homme de cœur qui l'aidât dans ce dernier devoir ; mais il ne voit que des figures sinistres et menaçantes. Jean le valet de pied, accourt (à peine venait-il de refermer la portière du carrosse), et relève son maître avec Righetti. L'infortuné Ministre, soutenu par eux, put monter encore huit ou dix marches de l'escalier, qu'il arrosait de

Digitized by Google

son sang. Mais bientôt il s'affaissa sur lui-même, et il fallut le porter jusqu'au premier étage, dons les appartements du cardinal Gazzoli, qui, en sa qualité de *Prefetto del Buon governo*, habitait le palais de la Chancellerie. La victime fut déposée sur un canapé ; et en ôtant sa cravate, on put voir la blessure béante qu'il avait à l'artère carotide du côté gauche. Les Docteurs Pantaleone et Fusconi, tous deux membres de l'Assemblée, furent appelés ; mais, après avoir examiné la blessure, ils reconnurent bien vite qu'elle était mortelle et qu'il n'y avait plus aucun remède. Rossi respirait avec beaucoup de peine, et faisait de vains efforts pour proférer quelques paroles, entre autres, « *Gesù mio, misericordia,* » que l'un des assistants lui suggérait.... On fit appeler en toute hâte le curé de San-Lorenzo-in-Damaso, qui est incorporée dans le palais même de la Chancellerie. Introduit par un escalier secret, il eut le temps de lui donner l'absolution, que le mourant semblait attendre pour rendre son âme à Dieu.... L'attentat était consommé, et le sacrifice des plus glorieux.

O honte ! à la nouvelle de ce forfait qui venait d'être commis presque dans son enceinte, l'Assemblée réprima sa première émotion naturelle. Comme une grande agitation s'était déclarée dans les tribunes, que plusieurs députés avaient abandonné leurs sièges, et que quelques uns, plus courageux que les autres, engageaient le Président Sturbinetti à lever la séance ou à délibérer à huit-clos, celui-ci dit froidement : « *Messieurs, passons à l'ordre du jour....* » Cet avis fut naturellement partagé par Sterbini (un des principaux meneurs), qui, le sourire sur les lèvres, et sans quitter son banc, ajoutait : « *Quieti, non é niente* » (soyez tranquilles, ce n'est rien).... » Un autre député s'écriait avec un ton de dédaigneuse indifférence : « *Que nous importe? est-ce* » *que le roi de Rome serait mort?* » — « Sortons, » dit alors le duc d'Harcourt, notre ambassadeur, à ses collègues ; « sortons, pour ne » pas paraître complices d'une aussi criminelle indifférence.... [1] ».

C'est ainsi qu'un crime aussi atroce, commis en plein jour, presque sous les yeux d'un peuple innombrable, après d'horribles menaces

(1) Le duc d'Harcourt avait combattu, de concert avec le Père Vaures, les hésitations de Rossi lors des propositions de Pie IX. Il recueillit chez lui la comtesse Rossi et ses deux fils, pour les soustraire aux fureurs de la populace, qui était allée sous leurs fenêtres, en vociférant : « Bénie soit la main qui a frappé Rossi !.... »

Digitized by Google

ouvertement proférées et des embuscades librement préparées, ne trouva pas alors, parmi les magistrats et les ministres de la justice publique, un seul vengeur pour punir ou même inquiéter les coupables, quoique ces derniers fussent connus et montrés du doigt dans toute la ville de Rome ; comme si le poignard qui avait percé Rossi eût brisé en même temps tous les ressorts de la force publique.... Au contraire, les factieux et les meurtriers purent se livrer aux démonstrations les plus effrénées, jusqu'à faire ovation sur ovation au *nouveau Brutus*, sans parler des cris sauvages et menaçants proférés sous les fenêtres de la veuve et des fils de l'infortuné ministre.

Pendant que tout le monde se livrait lâchement à la peur, deux hommes osèrent seuls élever la voix : on devine que c'étaient les deux fils de la victime. Frémissants de douleur et de colère, ils accourent au palais de la Chancellerie, en criant : « *Vengeance, et mort à* » *Sterbini !* » En voyant, sur les degrés de l'escalier, les traces du sang paternel, Edouard arracha ses épaulettes devant la garde civique qui n'avait pas défendu Rossi, et brisa l'épée avec laquelle, à Vicence, il avait combattu les ennemis de l'Italie.... Aldéran son frère s'écria : « Le poignard qui vient d'assassiner notre père a tué pour toujours » la cause de la jeune Italie ! » C'était peut-être vrai.

Ajoutons que le corps de l'infortuné ministre ne fut pas sans peine soustrait à la fureur sauvage de ses meurtriers, qui voulaient le promener triomphalement dans Rome et s'en partager les lambeaux.... Grâce aux soins du Père Vaures, il avait été transporté pendant la nuit dans un caveau de l'église de Saint-Laurent, où il eût été assez difficile de le découvrir. Le saint religieux pria le reste de la nuit auprès du cercueil de son ami, se demandant tristement s'il n'avait pas à se reprocher le conseil qui avait attiré sur sa tête une catastrophe aussi soudaine.... C'est dans cette belle église de San-Lorenzo-in-Damaso, reconstruite par Bramante comme le palais lui-même, que repose le comte Rossi, à droite du maître-autel, sous un tombeau en marbre blanc, simple et touchant monument que la piété reconnaissante de Pie IX a élevé à son infortuné et courageux ministre. — On n'a pas oublié qu'il avait cédé, dans sa jeunesse, à des entraînements politiques hostiles à ces intérêts sacrés au service desquels il mit plus tard sa haute intelligence et son ardent dévouement. Ce

Digitized by Google

souvenir pouvait se présenter naturellement à l'esprit de ceux qui liraient son épitaphe. Il était donc convenable que, sans rappeler ce passé, elle ne le laissât entrevoir qu'à travers le voile du pardon suprême ; c'est ce qu'elle a fait avec la plus grande délicatesse. Cette épitaphe, simple comme le monument lui-même, et sublime dans son laconisme, est ainsi conçue :

« CAUSAM OPTIMAM TUENDAM MIHI ASSUMPSI ; »
« MISEREBITUR DEUS [1]. »

Cette épitaphe est l'expression vraie des sentiments qu'il a emportés dans la mort. Quelle leçon pour tous ces jeunes Italiens qui depuis se sont précipités dans une voie où il a tant regretté d'avoir fait quelques pas !

Et ici, un dernier rapprochement nous a frappé, quand nous avons visité, à Rome, l'escalier du palais de la Chancellerie et ce tombeau dans l'église attenante. Ce double monument s'élève tout près de la Curie de Pompée, où César fut poignardé. Sans vouloir pousser trop loin la comparaison, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans ces deux attentats un point commun : c'est qu'ils furent l'un et l'autre accomplis à la suite de deux des plus audacieuses et des plus vastes conspirations dont l'histoire fasse mention dans ses Annales.

Après le récit très sommaire que nous venons de donner de ce drame politique, peut-on comprendre encore que M. Baudrillart, dans sa notice sur Rossi, ait pu écrire ces lignes : « *Le meurtre de Rossi » est un fait encore peu expliqué, et qui peut-être restera toujours » obscur. Il a même été mis en question si le parti ultra-italien en est » l'auteur!* » Nous ne craignons pas de manquer de respect au savant académicien, en qualifiant ceci de *naïveté historique* (pour ne rien dire de plus). Oui, il y a un fait qui, sans doute, *restera toujours obscur :* c'est le nom d'un grand nombre des conjurés, qui, par suite des événements et de l'exil de Pie IX, ne furent recherchés et poursuivis que plusieurs années après. Ce ne fut qu'en 1854 que l'arrêt fut rendu : il n'y eut que deux condamnations à mort qui frappèrent les deux réputés plus coupables : *Grandoni*, chef des légionnaires, et *Sante*

(1) « Je me suis voué à la défense de la meilleure des causes ; Dieu fera miséricorde. »

Digitized by Google

Costantini, qui frappa Rossi; c'était la tête et le bras. Le premier se pendit dans sa prison avec son mouchoir; le second marcha au supplice en vomissant d'horribles blasphèmes. Voilà la vérité [1].

Encore une fois, habitués que nous sommes aux crimes des révolutionnaires, nous éprouvons peut-être moins d'étonnement et d'horreur pour l'assassinat lui-même que pour cette cynique et fastueuse complicité dont osait se faire gloire le Parlement, qui, par son attitude sans exemple, approuvait l'exécrable forfait et applaudissait à la Révolution dont il n'était que le prélude. « Pas une voix, » a dit M. Farini, « pas une voix ne s'éleva pour demander pardon à Dieu » et aux hommes d'un si grand forfait !! » C'est là ce que Balbo appelait justement un des plus grands crimes de 1848, de cette année qui en vit tant commettre [2]; année qui pouvait paraître maudite, et dont les tristes péripéties nous rappellent une belle parole écrite dans le discours qui devait être le programme du ministère de Rossi et qui fut le testament du ministre. Dans ce discours qui fut trouvé sur lui, tout taché de son généreux sang, on lisait cette ligne : « *Quant* » *à nous, nous préférons attribuer le bien aux hommes, et le mal* » *à l'époque.* » Ne semble-t-il pas qu'il y avait là comme une suprême parole de pardon pour les hommes, instruments des passions ou esclaves des circonstances inéluctables [3]?...

On a dit que, comme Mirabeau et quelques autres, Rossi était « mort à temps pour sa gloire... » Nous le voulons bien : vivant, Rossi eût été débordé sans doute par la Révolution; mort, il a laissé après lui un doute qui s'élève naturellement et qui ne permet peut-être pas de sonder ses intentions dernières. Il est vrai, le secret de ce qu'il eût fait, de ce qu'il eût pensé, est dans toute sa vie, dans les tendances de son esprit, dans le libre et hardi mouvement de

(1) Il y en eut plusieurs condamnés aux galères. Mais, nulle part, dans les 500 pages du dossier criminel, nous n'avons su voir le nom de Jargo, que M. Garnier, et après lui M. Baudrillart, désignent comme ayant été « *le meurtrier de Rossi.* » La culpabilité de Costantini ne saurait faire aucun doute : c'est son bras qui frappa le ministre. MM. Baudrillart et Garnier n'en douteraient pas, s'ils avaient pu jeter un coup d'œil sur ce dossier.

(2) Pour ne parler que des assassinats politiques, c'est à cette même époque que périrent, comme Rossi, le ministre Latour à Vienne, Lamberg en Hongrie, Lichnowski à Francfort, etc....

(3) On se demande pourquoi ce discours, vraie relique du martyre, n'a pas été publié dans les *Mélanges* par les fils de Rossi...

Digitized by Google

ses opinions. Mais n'est-il par permis de penser que ces opinions elles-mêmes avaient dû se modifier et s'éclairer à la sinistre lueur des événements? N'eût-il pas souri lui-même, si, quinze ou vingt ans auparavant, on lui eût dit qu'il mourrait premier ministre du Pape, et chargé de le soutenir en le réformant?... Oui, sans doute, Rossi est mort glorieusement à son heure; et M. Guizot semblait envier son sort, comme Villars enviait le sort de Berwick, emporté devant Philipsbourg par un boulet de canon : « J'avais toujours bien dit que » cet homme là était plus heureux que moi, » s'écriait-il.

Rossi a été sévèrement jugé par quelques historiens. Nous nous contenterons de citer un passage de l'*Histoire du Sonderbund*, par M. Crétineau-Joly : « Cet italien, dit-il, dont la vie n'a été qu'une longue aventure à la poursuite de la fortune, et dont la mort tragique, presque aux pieds du Souverain Pontife Pie IX, fut une gloire, avait infiniment plus de dexterité que de conviction. Son esprit, implacable dans les suprêmes dédains d'un orgueil justifié par un grand talent, son esprit brillait aux dépens de son cœur. Personnification de l'ambition, il allait où son intérêt le poussait, sans se préoccuper des autres, qu'il couvrait d'un de ses regards d'acier, ou que son sourire sarcastique récompensait d'un service rendu.... M. Rossi s'était fait citoyen Suisse, comme plus tard il se fera pair de France ou premier ministre du Pape, selon les besoins de son ambition savamment habile à exploiter les circonstances.... Théoricien spéculatif, il recherchait moins ce qui était honnête que ce qui pouvait lui devenir profitable... Sa mort, aussi noble que déplorable, rachète beaucoup d'erreurs commises; mais si, le 15 novembre 1848, elle devint un signal de proscription pour le Pape, elle fut et sera peut-être un bonheur pour l'Église [1]. M. Rossi, ministre à Rome, ministre dirigeant dans les circonstances où Pie IX se trouvait placé, M. Rossi pouvait sauver la personne du Pontife; à coup sûr, il aurait plus tard compromis, annihilé l'unité, l'indéfectibilité du Siège apostolique. Avec des idées préconçues et souvent énoncées dans ses ouvrages ou dans ses discours, avec cette finesse italienne qui ne va jamais heurter la difficulté, de crainte de la briser trop vite, M. Rossi était enclin à user de tous les tempéraments pour éloigner une solution. Il avait donné des gages à

(1) M. Crétineau-Joly écrivait ceci peu après les événements, en 1850.

Digitized by Google

l'idée révolutionnaire. Si cette idée n'eût pas trouvé un poignard pour exprimer et traduire dans le sang des colères d'énergumènes, M. Rossi, par la pente de son esprit, sceptique à force d'avoir connu et pratiqué les hommes, eût été entraîné à séculariser le gouvernement pontifical. Dieu ne l'a pas permis, et, comme ses voies ne sont pas nos voies, comme ses pensées ne sont pas nos pensées, selon la parole des Saintes Ecritures, Dieu a, pour ainsi dire, couronné de la palme des martyrs un homme dont la dernière heure est un glorieux démenti jeté à toute sa vie [1].... »

S'il y a quelque chose de juste et de fondé dans ces critiques, dont la note prend évidemment un ton trop élevé, elles demandent du moins à être bien comprises dans ce qu'elles ont de vrai, et loyalement repoussées dans ce qu'elles ont d'acerbe ou de passionné. Nous avons eu l'occasion de répondre aux reproches d'ambition. Nous n'avons pas dissimulé les regrets que pouvait inspirer son rôle de négociateur à Rome en 1845. Nous n'avons pas cherché à atténuer ou à excuser les tendances unitaristes du patriote italien. Enfin, nous avons regretté de le voir trop servilement attelé au char politique conduit par M. Guizot. Mais nous ne saurions partager les autres critiques de M. Crétineau-Joly, surtout avec le ton d'aigreur qui en augmente la rigueur et la portée accusatrice.

Si, justifiant jusqu'à la fin ce prénom de *Pellegrino* (pèlerin), il semble toujours à la recherche d'une patrie, il faut s'en prendre, dans une certaine mesure, au temps qui le vit naître, au lieu de l'accuser d'inconstance et de lui refuser le patriotisme. Cet homme, qui fut vraiment *le plus français des Italiens et le plus italien des Français*, curieux type de banni supérieur, au lieu de se ronger dans l'exil, se sauvait dans les honneurs partout où le conduisait sa fortune; mais qui oserait dire qu'il ne se montra pas digne des faveurs dont il fut honoré, ou qu'il se montra inférieur aux fonctions qu'il eut à remplir? Il servait encore son pays dans les patries nouvelles qu'il se faisait, assez habile pour revenir un jour en représentant d'une des premières puissances du monde dans le pays d'où il s'était vu proscrit, et assez heureux pour dévouer ses derniers moments, comme il avait dévoué sa jeunesse, à une pensée invariable, mais bien adoucie, d'indépendance

(1) *Histoire du Sonderbund*, t. Ier, pp. 92-93, 108, etc.

Digitized by Google

nationale et de rénovation civile.... Français ou Suisse, Rossi a été dans notre temps, et dans son passage à travers des patries différentes, un des types les plus curieux de ces émigrés italiens qui allaient autrefois porter leur intelligence, leur activité et souvent leurs passions hors de leur contrée natale; il resta toujours profondément italien d'âme et de cœur, d'esprit et de caractère. Tantôt les proscriptions, tantôt l'appel et l'appui d'amis puissants le firent changer de patrie; jamais il ne changea de foi ni de cause. Partout où il a vécu, il a grandi, mais nulle part autant qu'à son dernier jour et à sa dernière heure, quand il a bravé et trouvé la mort au service de la Papauté attaquée par la Révolution.

Les hommes comme Rossi ne sauraient être mesurés avec le compas ordinaire. L'ombre que leurs défauts jettent sur leurs qualités, n'empêche pas ces dernières de briller de tout leur éclat, quand on a reconnu leur valeur dans une vie constamment utile et consacrée à la poursuite persévérante du vrai, du juste, de tous les grands et nobles intérêts de l'humanité. A Genève, il avait tout sondé, tout vu, tout prévu ; il s'est brisé en Suisse contre l'impossible. De même, en Italie, son patriotisme enthousiaste est venu échouer contre cette idée, que le Pontificat temporel devait se transformer par le libéralisme, ou même contre cette perspective, que la Papauté finirait par se transformer plus complètement au point de n'être un jour qu'une grande institution religieuse et morale : ici, les utopies ou les illusions du rêveur auraient paralysé les théories du politique et du philosophe.

Peut-être le secret de ces insuccès (dont la première cause est, sans aucun doute, dans la position précaire qui fut toujours faite à Rossi par les événements), se trouve-t-il dans la nature même de ce caractère d'une avidité inquiète et pourtant hésitante, si bien dessiné par M. Guizot : « C'était une nature à la fois ardente et indolente, chaude au dedans, froide au dehors, capable d'enthousiasme sans illusion et de dévouement sans passion. Il était en même temps très sociable et très réservé, prudent avec dignité et supérieur dans l'art de plaire sans fausse et faible complaisance. Habile à exploiter les forces d'une intelligence admirablement prompte et juste, plus féconde qu'originale, toujours ouverte sans être mobile, constante dans les idées et souple dans les affaires, il excellait à saisir le point

Digitized by Google

où pouvaient se rencontrer les esprits et les partis modérés quoique divers, et à leur persuader de s'y réunir. C'était l'œuvre qu'il tentait encore une fois, et dans les circonstances les plus grandes comme les plus difficiles, quand le poignard des assassins vint le frapper sur l'escalier même de l'Assemblée devant laquelle il allait exposer ses patriotiques desseins [1]. » Ce portrait est précieux à recueillir ; qui l'avait mieux connu et mieux apprécié que M. Guizot ?

Ceci nous amène à exprimer ici un regret. Rossi a laissé beaucoup de ses écrits sous la forme de *prolégomènes* ou d'*ébauches*..., à quoi cela tient-il, si ce n'est à cette vie incertaine, instable, tourmentée ? Il réservait toujours pour plus tard les travaux sérieux et de longue haleine, entrevoyant et surtout désirant de meilleurs jours à consacrer à ces études. Et ces jours de liberté calme ne sont jamais venus.... S'il n'a pas produit davantage, il faut en accuser encore ce caractère *à la fois ardent et indolent*, dont parlait tout à l'heure M. Guizot, et aussi l'inquiétude vague de l'homme fait pour les grandes affaires condamné souvent aux petites. Peut-être enfin les facultés créatrices étaient-elles moins dans sa nature que l'action pratique et spontanée sur les choses et les hommes. Rossi avait la timidité des esprits profonds et étendus, qui hésitent, pèsent, mesurent, avec une lenteur réfléchie, et se méfient de leurs élans novateurs. — « *Mes enfants* » *diront que leur père était un grand fou*, disait-il, *s'ils me jugent* » *sur toutes les ébauches, les projets, les plans d'ouvrages qu'ils trou-* » *veront après moi. On n'est créateur que dans la jeunesse.... Je* » *réserve tout cela pour les travaux de mes vieux jours.* » — En effet, c'est l'esprit créateur qui semble faire défaut dans ce qu'il nous laisse. Mais quel art d'agencement et d'analyse ! que d'ingénieuses et habiles combinaisons pour redonner une forme nouvelle, élucider, appliquer les principes qu'il met en lumière !.... Quelle souplesse à descendre ou monter pour trouver les points de jonction favorables, éviter les contacts dangereux ! Il était surtout (redisons-le ici,) le diplomate par excellence ; habile à tout saisir, à tout comprendre, avec le tact le plus fin, il parlait à chacun la langue sympathique de ses croyances intimes ; sous le charme de sa parole et la pénétration de ses sentiments, il vous amenait insensiblement à son point de vue, où vous

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tom. VIII, p. 414-415.

Digitized by Google

pouviez croire arriver de vous-même par votre libre et haute raison, indépendante de toute action étrangère. Mais cette perspicacité avait ses revers : indulgent pour les honnêtetés modestes, utiles, laborieuses, il était sans pitié pour les sots au fond desquels son œil d'aigle ne découvrait qu'égoïsme, vanité ou sécheresse de cœur ; son regard les transperçait comme d'une lame d'épée. Cette attitude dédaigneuse et hautaine lui suscita peut-être plus d'ennemis que son courage et sa fermeté politiques.

Si Pellegrino Rossi appartient à la Suisse par ses premiers travaux de jurisconsulte et d'homme d'Etat, s'il appartient à la patrie italienne par ses services, par ses préoccupations constantes dans l'exil, enfin par la mort la plus héroïque, il a appartenu à la France par ses grandes études et son grave enseignement. Avant d'accepter l'hospitalité et les offres du gouvernement de cette époque, il avait voulu que son *Traité de Droit pénal*, qui restera son chef-d'œuvre, fût publié en France ; et, pendant les quinze années qu'il a passées à Paris, il n'a cessé d'honorer notre pays en s'illustrant lui-même comme penseur, comme publiciste, comme économiste, comme diplomate. La Faculté de Droit, le Collège de France, l'Institut, la Chambre des Pairs, le Conseil supérieur de l'Instruction publique, le comptèrent parmi leurs membres les plus éminents et les plus écoutés ; et la jeunesse française s'est formée au pied de sa chaire aux grandes sciences du Droit public et de l'Economie politique. Ne sont-ce pas là de puissants motifs de reconnaissance pour nous ? Plus de trente ans se sont écoulés, et la France, trop souvent oublieuse des grands services, a vu féconder le champ des sciences économiques, qu'avait su si bien préparer l'illustre professeur, dont nous avons essayé de signaler et d'apprécier les qualités. Citons toutefois encore ces lignes de M. Mignet, par lesquelles se termine la *Notice* que le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques avait consacrée à Rossi. « Doué d'une intelligence souple et forte, d'un caractère passionné et contenu, unissant l'imagination au bon sens, la hardiesse au calcul, M. Rossi a été un théoricien circonspect, un professeur consommé, un législateur conciliant et un politique généreux. Bien que sa riche nature ne fût pas sans imperfection ; bien qu'il se montrât froid s'il cessait d'être intéressé et qu'il parût dédaigneux lorsqu'il devenait

Digitized by Google

indifférent; bien qu'on eût aimé quelquefois en lui un peu moins d'esprit de conduite et un peu plus d'abandon, le désir d'être agréable aux autres mêlé à la savante habitude de s'en servir, ce qui lui eût donné plus d'attrait et plus d'empire dans un temps où il ne faut pas seulement, pour agir sur les hommes, leur être supérieur, mais leur plaire et décider leur obéissance en persuadant leurs volontés, M. Rossi a mis cependant les plus rares qualités au service de la grande cause du siècle. Cette cause de la liberté réglée par la loi, de la civilisation conduite par la pensée, il l'a constamment et noblement soutenue. Pour elle, il a su, depuis 1815 jusqu'en 1848, s'exiler, écrire, parler, agir, mourir. M. Rossi marquera donc dans l'histoire par l'élévation de ses idées, l'éclat de ses talents, l'utilité de ses ouvrages, la modération de ses actes et la grandeur de sa fin. » Il n'y a rien à retoucher à ce portrait.

Il y a quelques années, on publiait à New-York un volume contenant les discours et les écrits d'Abraham Lincoln, de ce grand citoyen mort victime d'un assassinat au moment où il venait de rendre à sa patrie le plus grand des services. Ce volume porte pour titre : *The Martyr's monument*. C'est ainsi qu'on aurait dû intituler les œuvres posthumes de Rossi [1]. Depuis sa jeunesse il avait souffert l'exil pour l'Italie; moins heureux que le président Lincoln, il n'a pu voir s'accomplir les vœux qu'il avait toujours faits pour la liberté et la grandeur de son pays. Mais lui aussi est mort, sous le poignard d'un assassin, martyr de son devoir! Le ministre de Pie IX n'ignorait pas toute la haine qu'on lui avait vouée, parce qu'il croyait pouvoir rester Italien et servir la cause de la liberté sans donner la main à la Révolution.

Plusieurs fois nous avons pensé à cette fin tragique, en tombant sur cette juste et belle pensée de son *Cours d'Economie politique :* « Nous autres, dit-il, peuples de langue latine, qui avons été broyés » par les barbares, nous venons de Rome, mais j'oserais presque dire » comme le pain vient de l'épi, lorsque le grain, séparé de la paille, » réduit en poudre, a été mêlé à d'autres substances, pétri et librement » façonné... » Hélas! en mettant au futur ce qui est au passé, on

(1) Quand Righetti, encore tout couvert du sang du ministre, courut porter la nouvelle de sa mort à Pie IX, le Pape s'écria : « Le comte Rossi est mort martyr; » Dieu recevra son âme en paix. »

Digitized by Google

pourrait voir dans ces paroles une triste et trop réelle prophétie, puisque l'homme illustre qui les laissait tomber à Paris, du haut de sa chaire du Collège de France, devait, quelques années après, se rendre à Rome, où, après s'être séparé de la paille et du mauvais grain, il devait être broyé par une nouvelle horde de barbares contre laquelle il combattait avec un courage indéfectible...

Nous ne saurions terminer cet aperçu sur la vie de Rossi sans citer un passage de ce discours qui n'a jamais été prononcé, et dans lequel il exposait ses projets à la Chambre, en rappelant courageusement et en termes magnifiques les efforts et les réformes du Souverain Pontife. « Le nouveau Pontife était à peine monté sur son trône que l'univers » catholique tout entier applaudissait à la clémence de celui dont il » admirait en même temps la sagesse. L'histoire dira que Pie IX fut » un pape clément et un souverain réformateur. L'amnistie avait » porté la consolation et la joie dans des centaines de familles ; les » laïques étaient appelés à prêter leur concours au maniement des » affaires publiques ; la Consulte d'État ouvrait la voie à la monarchie » représentative; enfin, le *Statut* fondamental formulait toute la » pensée du système gouvernemental, en faisant une large part au » Souverain Pontificat des bienfaits et de la gloire de la civilisation » moderne. Le monde étonné voit solennellement démentis les pré- » sages puérils d'une philosophie politique qui se plaisait à déclarer » la Papauté opposée, par nature et par principe, aux libertés cons- » titutionnelles, ainsi qu'au développement progressif des diverses » classes sociales dans les États de l'Italie. Dans le court espace de » quelques mois, Sa Sainteté a accompli d'elle-même une œuvre qui » aurait suffi à la gloire d'un long règne, et elle a donné aux chefs » des nations les plus nobles exemples de sagesse civile. L'histoire » impartiale et véridique répètera, et à bon droit, en racontant les » actes de ce Pontificat, que l'Église, inébranlable sur ses fondements » divins et inflexible dans la sainteté de ses dogmes, comprend et » seconde toujours avec une admirable prudence les honnêtes chan- » gements des choses de la terre, et les mouvements que la Providence » imprime à la vie des peuples.... » On comprend que ces nobles paroles auraient été l'arrêt de mort de Rossi, s'il n'avait été déjà condamné avant d'être entendu, et si l'audacieux forfait n'avait été

Digitized by Google

accompli avant même qu'on eût connaissance de son programme et de ses projets. Les sourdes menées de la Révolution lui étaient connues; mais il n'avait rien changé dans les plans de sa politique, et sa fermeté était bien au-dessus de l'audace de ses implacables ennemis. Il ne voulait pas abandonner le Pontife dont il avait consenti à servir la cause. Comme il le disait lui-même dans la matinée du jour fatal, ses ennemis ne voulaient pas tuer seulement l'homme, mais le principe dont il était le représentant et le défenseur, ce que firent bien voir les événements qui suivirent l'assassinat. En dépit de tout, il servit son pays et resta fidèle à la liberté, s'exposant ainsi aux plus terribles vengeances.

Il y aurait exagération à dire que le but secret de sa vie fut toujours la résurrection politique de l'Italie; mais on ne peut douter que son pays natal n'ait jamais cessé d'occuper vivement sa pensée. Oui, la liberté et l'indépendance italienne étaient son rêve; mais il connaissait trop l'Italie pour se faire aucune illusion sur les difficultés qu'elle-même opposerait à sa régénération politique; l'éternelle ennemie de toute liberté et de toute civilisation, l'implacable démagogie, n'a que trop cruellement justifié ses prévisions [1].

Pourquoi donc une révolution enleva-t-elle cet homme à la France pour le jeter au milieu de la révolution italienne? Il serait resté français, et, dans une carrière qui aurait pu encore être longue [2], il aurait poursuivi cette œuvre déjà si glorieuse à beaucoup d'égards pour l'éducation politique de cette génération qui n'avait pas tardé à reconnaître en lui un maître et un français. Un grand crime eût été épargné à sa patrie italienne, et nous aurions pu espérer de voir achevés ces monuments que la France s'enorgueillit d'avoir vu élever au milieu d'elle par le jurisconsulte, par le publiciste qu'elle avait adopté.

(1) Ici se terminait l'introduction biographique du travail couronné par l'Académie de législation, et se trouvaient placés trois longs chapitres (comprenant près de 200 pages et formant le fond du Mémoire), dans lequel Rossi était étudié comme criminaliste, comme professeur de droit constitutionnel et comme économiste. Nous avons cru bien faire d'ajouter à ces pages la conclusion qui terminait la dernière partie de notre travail. La *Société des Etudes historiques*, qui a bien voulu accepter cette communication, trouvera, nous l'espérons du moins, que nous n'avons pas trop dépassé les limites de son domaine.

(2) Rossi n'avait que 61 ans, quand il périt en 1848.

Digitized by Google

A une époque où l'on ne trouverait peut-être pas beaucoup d'hommes résolus à défendre au prix de leur sang la cause et les intérêts qui leur auraient été confiés, on aime à saluer avec un légitime orgueil et un pieux respect un homme d'aussi grande stature morale, fort de ses sentiments élevés, et marchant d'un pas ferme dans une route qui le menait à une fin glorieuse. Citoyen d'une république ou conseiller des trônes, il réclama pour le faible et le puissant la même justice, il défendit le droit contre l'arbitraire, et la liberté contre ses propres excès. Il ne lui manqua peut-être (ainsi que nous l'avons déjà fait observer), qu'une plus large indépendance dans la libre expression de ses doctrines politiques comme professeur. Mais d'un autre côté, ses amis seuls pourraient dire tout ce que cette belle intelligence renfermait de nobles projets, ce cœur de généreuses pensées. L'ingratitude de la foule ne l'arrêta jamais, parce que, dédaigneux de popularité, il était de ceux qui croient à la vérité et qui cherchent le règne de la justice. Aimer et servir les hommes, au risque de ne rencontrer que l'injustice, n'est-ce pas là, dans nos rapports avec la société de nos semblables, le vrai beau moral ? et le front de l'illustre Rossi n'est-il pas ceint de cette auréole ?....

J. TOLRA DE BORDAS,

Ancien Vice-Président
de la *Société des Etudes historiques.*

Digitized by Google

ARTICLES D'HISTOIRE

QUESTIONS HISTORIQUES TRAITÉES DANS LES REVUES PÉRIODIQUES.

Les Hétéens, par M. Georges PERROT. — Revue des Deux-Mondes, 15 juin 1886.

Voilà donc cette mystérieuse nation des Hittites, les Kittim des historiens hébreux. Ils ne sont pas sémitiques, quoique mêlés de toutes parts à l'histoire de Babylone, de Ninive et de Jérusalem. M. Perrot ne se prononce pas; mais tout ce qu'il en rapporte fait supposer une origine aryane: leur parenté avec les Cappadociens, les rites de la Diane d'Éphèse, les Amazones, les chars de guerre, tout fait penser à une sorte de tribu cimmérienne ou scythique d'Orient. La prépondérance des femmes dans la société nous paraît attestée par le caractère de leurs mythes, signe d'une très haute antiquité. Détail intéressant: ils sont les inventeurs de l'ordre ionique, d'aspect féminin, d'adaptation funéraire. Ajoutons la fameuse coiffure hittite, la tiare, qui de la Perse à la Bretagne désigne les adorateurs du feu.

Les origines de la ville de Pergame, par M. Théodore REINACH. — Revue historique, 7 octobre 1886.

Le royaume de Pergame est tout moderne, comme on sait, issu du démembrement de l'Empire d'Alexandre. Il eut pour centre une ville sans histoire et qui remontait seulement aux colonies doriques, contemporaines des premières Olympiades. Le nom seul indique qu'il qu'il y avait eu là autrefois une forteresse troyenne ou phrygienne.

Un artiste grec au service de la Perse. — Téléphanès de Phocée, à propos des découvertes de Mme Dieulafoy, par M. Léon HEUZEY, de l'Institut. — Revue Bleue, 20 novembre 1886.

Les découvertes de M. Dieulafoy sur la Perse, la Chaldée et la Susiane, expliquées au point de vue technique dans le grand ouvrage qui a paru en 1885, de M. l'ingénieur Dieulafoy, sont encore très com-

Digitized by Google

plètement décrites dans les articles du *Tour du Monde*, de Mme Dieulafoy, au point de vue historique. Il en résulte qu'il y eut en Perse, sous les Achménides, deux architectures, l'une nationale, qui eut pour principe la coupole et qui s'est transmise par Rome et Byzance jusqu'à l'Europe moderne, avec des altérations successives qu'on peut appeler des dégradations; l'autre royale, issue du caprice des rois, et qui était beaucoup plus grecque, phénicienne et égyptienne que persane. Quant à Théléphanès, M. Heuzey en rapporte ce qu'en disent Pausanias et Pline, c'est-à-dire peu de chose.

La philosophie des Grecs, par M. Charles Lévêque. *Socrate et les Cyniques*. — Journal des Savants, août 1886.

La question est prise du côté biographique, intéressant à coup sûr, et plein de détails de mœurs. Mais n'est-ce pas abuser que de faire sortir du caractère de Socrate et de sa vie privée les traits généraux de sa doctrine? Les Cyniques ne sont-ils aussi que les imitateurs forcés d'un homme? N'y a-t-il pas là une évolution nécessaire, donnée *à priori* dans l'histoire des idées?

La réforme démocratique à Rome au IIIe *siècle avant J. C.*, par M. T. Bloch. — Revue historique, 7 octobre 1886.

Il s'agit de la désorganisation des Centuries, pour répartir plus également le droit de suffrage. L'auteur paraît devoir conclure contre la réalité de la Réforme, et en effet, il semble que le transfert du pouvoir législatif aux commissions par tribus suffisait.

La Conversion de Constantin, par M. Gaston Boissier. — Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1886.

M. Boissier semble se décider à attribuer cette conversion à l'intérêt. C'est assez conforme à ce qu'on sait de Constantin. Cependant un politique froid, désintéressé, aussi bien qu'un enthousiaste, aurait pu agir de même; il y avait donc toutes sortes de raisons pour que l'empire finît par se convertir. La sagesse n'est pas satisfaite dans toute cette histoire; l'empire s'écarte trop vite des principes de l'édit de Milan qui restait neutre; mais le genre humain pousse ses conducteurs. Les empereurs pouvaient bien croire que le paganisme avait épuisé tout le surnaturel dont l'imagination était capable; ils ne connaissaient pas les immenses ressources de l'esprit humain.

Digitized by Google

Papyrus grecs, par M. BERTHELOT. — Journal des Savants.

M. Berthelot a relevé sur des papyrus grecs d'Alexandrie, des premiers siècles de notre ère, les formules de falsification des bijoux, des ouvrages en métaux, et que de là il est arrivé à reconnaître l'origine des recherches des alchimistes sur la pierre philosophale. C'est la falsification qui a très innocemment ouvert l'esprit sur la transmutation.

Les formules de falsification, étamage, placage, fusion des métaux, sont les mêmes que celles des manuscrits alchimistes. Instruments de fraude pour tromper le public ignorant, elles sont devenues les méthodes de recherches des savants. Comment les gens du métier ont-ils pu croire qu'ils pouvaient réellement, par des pratiques d'artisan ou par des formules magiques, réussir à changer les apparences en réalité ? Il y a là un état intellectuel qui nous confond.

Alliages. Leur caractéristique commune était de former la transition entre l'or et l'argent, dans la fabrication des objets d'orfévrerie. Rien n'était plus facile que cette confusion pour la fraude : elle a été entretenue par les opérateurs. Mais par un retour facile à comprendre, elle a passé des produits traités à l'esprit des opérateurs eux-mêmes.

Les théories des écoles philosophiques sur la matière première identique dans tous les corps, mais recevant sa forme actuelle de l'adjonction des qualités fondamentales exprimées par les quatre éléments, ont facilité cette confusion. Les artistes habitués à falsifier des alliages simulant l'or et l'argent, ont fini par croire à la possibilité de fabriquer des métaux de toutes pièces à l'aide de combinaisons, d'alliages et certains tours de main, complétés par l'aide des puissances surnaturelles, maîtresses souveraines de toutes les transformations.

Recherches sur quelques problèmes d'histoire, de M. FUSTEL DE COULANGES, par M. Pierre FOURNIER. — Revue des Questions historiques, 1er septembre 1886.

M. Fustel de Coulanges considère comme propres au Moyen-Age les institutions qu'on croit exclusivement germaniques. Ainsi les Francs en Germanie connaissaient la propriété individuelle, comme les Romains, et comme les Romains, ils attribuaient à l'Etat le droit de punir. La communauté agraire et la composition Wergheld se sont constituées par suite de la société nouvelle qui s'établissait dans les Gaules.

L'article est d'exposition plus que de discussion.

Digitized by Google

Recherches sur quelques problèmes d'histoire, par M. DARESTE. — Journal des Savants, septembre 1886.

Discussion approfondie des idées de M. Fustel de Coulanges sur le Colonat.

Erudition italienne.

Dans la Revue historique du 7 octobre 1886, nous trouvons une analyse des questions traitées dans les Revues d'Italie. (Rivista storica italiana, t. III, 1886, fasc. 2). Nous y remarquons la profondeur d'études sur nos origines dont nous n'apercevons pas l'analogue en France. Ainsi M. Tamaria écrit un article : *Egidius et Syagrius*; il y relève les opinions d'un savant allemand, M. Junghans. Voici quelques-unes des questions traitées, qui ne paraissent pas très à l'ordre du jour de notre côté du Rhin et des Alpes :

Egidius sous Majorien a rappelé les Francs. (Opinion de M. Junghans). — La légende d'Egidius est la même que celle d'Odin. — Grégoire de Tours donne les mêmes causes, toutes peu vraisemblables, à la chute d'Aétius, d'Egidius et du comte Victorius. — Syagrius n'eut jamais de royaume indépendant.

De la communauté des moulins et des fours au Moyen-Age, par M. Paul VIOLLET. — Revue historique, 7 octobre 1886.

La banalité des moulins et fours ne résulta pas d'une concession faite par le seigneur aux habitants; elle était un reste de la propriété collective et fut consacrée par la féodalité, qui en même temps l'usurpa. La consécration consistait à maintenir l'usage public, l'usurpation à y imposer des droits.

Le Pontificat de Nicolas II (1059-1061), par M. l'abbé O. DELARC. — Revue des Questions historiques, 1er octobre 1886.

Etude intéressante, d'après les lettres sur les débuts de Grégoire VII, qui, comme on sait, régna sous cinq papes.

Le Mysticisme au XIIe *siècle. Hugues de Saint-Victor*, d'après M. B. HAURÉAU, par M. Ch. LÉVÊQUE, de l'Institut. — Revue Bleue, 13 novembre 1886.

M. Hauréau vient d'accomplir le travail difficile de classer les œuvres authentiques de Hugues de Saint-Victor, successeur de Guillaume de Champeaux, dans l'abbaye qui occupait le quartier actuel de la halle

Digitized by Google

aux vins, où une rue garde encore le nom de l'abbaye. Hugues a donné paraît-il, une théorie de l'extase; il a développé le thème de la tristesse chrétienne, à propos de laquelle l'auteur de l'article amène le pessimisme qui paraît un peu étranger à l'affaire.

De la condamnation de Jean-Sans-Terre par la Cour des Pairs de France en 1202, par M. Ch. Bémont. — Revue historique, 7 octobre 1886.

Il résulte de cette discussion assez serrée que Jean-Sans-Terre n'a pas été traduit devant la Cour des Pairs pour le meurtre du duc de Bretagne et qu'il n'y a pas eu confiscation de ses fiefs prononcée en conséquence. La conquête de la Normandie, par Philippe-Auguste, est très indépendante de cet événement.

D'où est donc venue la légende? D'une invention de Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, qui voulait tromper le pape afin d'obtenir de lui l'investiture du royaume d'Angleterre.

La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance, par M. Alfred Baudrillart. — Revue des Questions historiques, 1er juillet 1886.

Article plein d'idées, écrit à propos de l'ouvrage de Burkhardt, dont il n'adopte pas les doctrines. Il met en relief l'illégitimité de tous les pouvoirs en Italie comme l'une des premières causes de la restauration du paganisme. Il signale comme un principe d'engouement aveugle pour la Renaissance le panthéisme de Michelet et de Burkhardt; la Renaissance était l'anti-morale. Evidemment cela dépend de ce qu'on entend par la morale; mais la question mérite d'être éclaircie et le point de vue d'admiration conventionnelle pour les arts où se placent la plupart des historiens est trop étroit.

La Ligue et les Papes, par M. H. Kerwyn de Lettenhove. — Revue des Questions historiques, 1er juiliet 1886.

Article qui résume très complètement tout ce qu'a écrit M. de l'Epinois sur cette curieuse époque. Les papes y sont présentés comme agissant en conciliateurs, ce qui est fort possible. Au milieu des rois et des peuples, les prêtres font l'effet de politiques égarés parmi des théologiens.

La Mission du duc de Luxembourg à Rome (1589-1590), par M. de Laferrière. — Revue des Questions historiques, 1er juillet 1886.

Cette époque appartient à M. de Laferrière, et aussi à M. de l'Épinois. Ici nous voyons avec intérêt le duc de Luxembourg envoyé au pape par

Digitized by Google

les Catholiques qui avaient reconnu Henri IV. Il est bien accueilli par Sixte-Quint; aussi les Espagnols se plaignent-ils vivement du pape. Mais Sixte V meurt; l'ambassade du duc de Luxembourg se termine et les difficultés recommencent.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter si au XVIe siècle c'étaient les politiques qui avaient raison, ou si au contraire les partis quels qu'ils fussent, n'avaient de bon, d'un peu élevé au-dessus de la platitude ordinaire, que leur fanatisme. Mais il faudrait prévenir, et surtout prendre nettement son parti d'écrire cette histoire, ou au point de vue politique, ou au point de vue religieux, ce que personne ne fait franchement, à part peut-être M. Forneron que nous saluons avec regret.

La Conspiration des poudres (1603-1606), par le R. P. RAMPAIN, S. J. — Revue des Questions historiques, 1er octobre 1886.

Le but de cette étude très détaillée est de prouver que les trois Jésuites impliqués dans l'affaire ont été victimes de la calomnie. Le ministère anglais fut bien aise de les y engager avec les véritables conspirateurs, qui du reste leur avaient fait leurs confidences.

Un Mariage au XVIIe *siècle*, par M. DE BARTHÉLEMY. — Revue des Questions historiques, 1er juillet 1886.

C'est bien un titre d'article de Revue. Il serait temps de renoncer à cette formule. Pourquoi ne pas dire: Mariage de Mme de Coligny, fils de Bussy Rabutin, avec M. de la Rivière?

Si cet épisode de la vie de trois personnages fort peu intéressants faisait connaître les mœurs du temps, il n'y aurait que peu d'inconvénients à cette prolixité de correspondance; mais il n'y a rien là de nouveau, ni sur les mariages, ni sur les intérieurs, ni sur les couvents.

La conspiration de Latréaumont, par M. Alfred MAURY. — Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1886.

La conspiration de Latréaumont (1674) arrive à l'apogée du règne de Louis XIV, au moment où il est fort engagé dans la lutte contre l'Europe qu'a soulevée son invasion de la Hollande. Une conspiration républicaine à ce moment est un fait assez curieux, qui s'explique par les noms seuls des conspirateurs. Le chevalier de Rohan pouvait penser reprendre la tradition de l'aristocratie protestante que ses ancêtres avaient soutenu sous Louis XIII. Van Swieten, le médecin hollandais

Digitized by Google

était attaché aux principes de sa nation et voulait venger son pays. Latréaumont était un petit gentilhomme normand qui reprit tout à fait le rôle de La Renaudie à la conjuration d'Amboise. Au reste tout roulait sur un assassinat, ce qui n'était déjà plus dans les mœurs politiques. Le soulèvement des villes maritimes promis aux Hollandais par les conjurés était une utopie, au moment juste où les révoltes locales soulevées pendant les dix premières années du règne étaient partout comprimées.

Villars diplomate, par M. le marquis DE VOGUÉ. — Revue des Deux-Mondes, 1er septembre 1886.

Villars, envoyé à Vienne en 1698 pour surveiller l'affaire de la succession d'Espagne, ne peut réussir à s'entendre avec l'Empereur, à qui d'ailleurs personne ne pouvait rien faire entendre. — L'histoire de Louvois, de M. Camille Rousset, contenait aussi un chapitre sur l'ambassade de Villars auprès du duc de Savoie; il n'y réussit pas davantage.

Le vrai nom de Mlle de Romans, par M. E. WELVERT. — Revue historique, 7 octobre 1846.

Elle s'appelait Coppier. Romans vient d'une falsification des actes. Elle avait 22 ans quand elle devint la maîtresse de Louis XV et elle mourut à 83 ans. Ce n'est peut-être pas très intéressant pour l'évolution générale de l'humanité; mais ces recherches exactes font connaître la vie et les mœurs de cette bohême quasi-nobiliaire qui florissait aux approches de la Révolution.

La France en Orient au commencement du XVIIIe *siècle*, par M. VANDAL. — Académie des Sciences morales, 15 juillet 1886.

Les ambassades, les missions, les marchands faisaient à la France avant 1789 une situation privilégiée dans le Levant, entre toutes les nations de l'Europe. Mais il est difficile et même contradictoire qu'une nation conserve le monopole des relations qu'elle n'a cherché à étendre que dans l'intérêt de toutes; car depuis la capitulation de François Ier, la France entendait bien stipuler pour tout le monde chrétien. Disons d'une manière générale qu'en cette affaire on attribue trop à l'habileté politique. La perte de l'Asie par Héraclius, les premiers succès des croisades et leurs rapides défaites, la lente reprise du Levant par les nations chrétiennes sont des événements inconcevables si on les explique par la seule prudence ou activité des gouvernements. Le rapport des masses humaines, la force numérique des races, c'est là le pouvoir décisif.

Digitized by Google

L'Allemagne au XVIIIe *siècle*, par M. BOURDEAU. — Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1886.

L'auteur met surtout en relief la sympathie des personnages et l'attrait des opinions.

C'est l'histoire de la propagation des idées françaises, et en effet l'Allemagne encore inconsciente de son principe romantique et idéaliste, se mit à l'école de la seule civilisation qui existât. La nomenclature paraît complète et le récit est bien lié. Le ton général tient un peu du tableau historique, ce qui laisse à désirer ou plus de détails précis, ou plus de philosophie. Il semble en résulter, malgré la réserve des affirmations générales, que les idées françaises d'alors et le génie allemand qui devait plus tard se développer, sont au fond plus identiques qu'on ne croit. Un autre exemple d'éducation de peuple à peuple nous servira : la France au XVe et XVIe siècles se met à l'école de l'Italie sans se douter que son vrai génie trouvera sa forme au XVIIe siècle et son contenu au XVIIIe. Et cependant quoi de plus parent que la Renaissance et la Révolution?

Le Procès historique de la Révolution française, par M. MAZOL. — Revue des Questions historiques, 1er juillet 1886.

L'auteur classe les historiens et leurs histoires à trop de points de vue divers; il en résulte un papillotage de critique qui n'apprend rien. Toute son érudition qui est complète, car il paraît avoir tout lu, se fond en nomenclature; on ne voit pas d'idée directrice. Il semble cependant qu'il soit d'autant plus aisé de choisir qu'il est plus fastidieux d'accumuler. De plus, il définit d'après les opinions et il juge d'après les jugements: point de vue moral tout à fait inutile dans l'étude de la Révolution. La criminalité des acteurs est assez évidente pour qu'on cherche la légitimité du mouvement dans la loi des transformations humaines.

Que dirait-on d'un historien du christianisme qui se moquerait de saint Siméon Stylite sur sa colonne? ou qui désapprouverait honnêtement la destruction des Temples par saint Martin? L'histoire n'est pas la morale, il est aisé de les confondre, mais c'est nuire à l'une et à l'autre.

L'Œuvre scolaire de la Révolution. — Les Débats des Conseils sous le Directoire, par M. l'abbé ALLAIN, archiviste du diocèse de Bordeaux. — Revue des Questions historiques, 1er octobre 1886.

Cette revue des discussions du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens prouve qu'il régnait beaucoup de confusion dans les idées

Digitized by Google

des législateurs au sujet d'une matière fort obscure en elle-même. Car enfin, que doit-on enseigner? Aucun régime n'a eu là dessus des principes fixes, chacun recevant les programmes à peu près tout faits de l'époque précédente. Ce qui paraît démontré, c'est que la Révolution avait de fait, supprimé tout enseignement, phénomène avoué par les membres des Conseils et qui pouvaît embarrasser un peu des politiques aussi préoccupés qu'ils étaient de la manie d'instruire. Ce qui n'embarrasse pas leurs détracteurs, c'est qu'ils prennent à longs traits le plaisir de constater cette indigence et, qu'en même temps, ils se déchaînent contre l'instruction.

Pie VI, le Directoire et le grand duc de Toscane, par M. L. Sciout. — Revue des Questions historiques, 1er octobre 1886.

C'est l'histoire des menées de Reinhart, l'agent du Directoire, pour contraindre le grand duc de Toscane à tenir le pape en prison pour le compte de la France. Grosse indignation. Les vainqueurs sont partout les mêmes.

Étude sur la Correspondance de Napoléon Ier. Ses lacunes, par le baron du Casse. — Revue des Questions historiques, novembre-décembre 1886.

On sait que la correspondance volumineuse de Napoléon Ier, publiée par la Commission réunie sous le second empire, n'est pas tout à fait complète. Les lettres retrouvées par M. du Casse et qui y manquent sont citées en entier dans l'article et on voit bien vite pourquoi elles y manquent. Elles dénotent dans les relations de Napoléon avec sa famille une tension que tout le monde savait avoir existé, mais que la Commission a eu la naïveté de vouloir dissimuler. D'autres s'expriment, sur le compte du clergé, notamment, avec une liberté de langage habituelle à Napoléon, mais qu'on a fait tout depuis pour effacer. C'est dommage qu'on ait voulu composer une légende du genre solennel avec l'homme le plus amusant qui ait existé.

Le prince de Metternich à Paris sous le premier Empire, par M. de Mazade. — Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1886.

On ne se lassera jamais des Mémoires et renseignements particuliers sur cette étrange époque, la plus curieuse peut-être des Annales humaines, qui va de la fin de l'ancien régime à l'établissement définitif du régime constitutionnel (1780-1820).

Digitized by Google

Metternich est un homme trop peu extraordinaire par l'âme ou par l'esprit pour inspirer personnellement beaucoup d'intérêt. Des hommes plus frivoles que lui, Kaunitz ou le prince de Ligne, Talleyrand par exemple, intéressent davantage. Et il faut plus d'émotion ou de violence qu'il n'en avait pour être un vrai héros d'histoire. Son scepticisme n'est pas plus franc que son sérieux. Cependant il a vu juste et il a tiré tout le parti possible de situations souvent critiques. Dans le second article on voit sa revanche sur Napoléon. Il s'y attribue un rôle dominant que son biographe veut réduire; mais il a pour lui le résultat.

Léopold Ranke, par VALBERT. — Revue des Deux-Mondes, 15 septembre 1886.

La mort de Léopold Ranke n'a pas produit en France un effet aussi fort qu'en Allemagne, quoique au fond sa méthode et son genre d'esprit nous paraissent plutôt tenir de la discussion serrée des Français que de la forte imagination explicative des Allemands. Il s'était surtout occupé des luttes de la Réforme et du Catholicisme; il connaissait dans le plus grand détail le mystère de la double Europe et ses jugements faisaient loi.

Dans un article de *la Revue historique*, on marque finement la différence des méthodes mais surtout des tendances qui le séparaient des historiens actuels.

Souvenirs de Trente Ans. — M. F. de Lesseps auprès de Mazzini en 1849. — Les origines du canal de Suez. — Nouvelle Revue, 15 juin 1886.

Nul n'est mieux démontré que par soi-même, et il y a dans le récit de l'homme d'action un accent de réalité que l'historien de profession envie inutilement. Tout le monde sait que si les conseils de M. de Lesseps au gouvernement français avaient été suivis, l'expédition de Rome aurait été évitée. Il a été mieux écouté pour le canal; c'est qu'il est plus facile d'éclairer les hommes sur l'intérêt de tous que sur leur propre gloire.

Correspondance de A. Boeckh et d'O. Mueller. — Journal des Savants, octobre 1886.

Ceux-là furent heureux. Les cinquante premières années du siècle se sont passées pour l'Allemagne en recherches de sciences désintéressées. C'est à ce point de vue que l'article est instructif. et comme étude de psychologie des érudits.

Digitized by Google

Victor Cousin et son œuvre, par M. Ad. Franck.—Journal des Savants, novembre 1886.

Développement apologétique de la manière dont les systèmes philosophiques d'autrui se succédaient dans l'intelligence de Cousin.

Matériaux pour servir à la biographie d'Auguste Comte, par M. Pierre LAFFITTE. — Revue occidentale, 1er septembre 1886. — *Le Centenaire de 1889. — Pèlerinage britannique à Paris.* — Bulletin de la même Revue.

Auguste Conte, que ses contemporains ont pris pour un fou, a maintenant ses écoles, ses orthodoxes et ses hérétiques. De l'aveu des savants impartiaux, il a mieux qu'un autre établi le scepticisme métaphysique, précisé le domaine du savoir humain, établi l'échelle des sciences, systématisé l'histoire et ses lois. Ce qui est intéressant dans les articles de la Revue occidentale ce sont d'abord des événements biographiques jusqu'ici inconnus; puis l'état des esprits d'une secte qui embrasse toute l'Europe et l'Inde, et suivant la pensée du fondateur, célèbre par des fêtes les événements qui ont un intérêt général pour l'humanité. Dans cette inspiration, les positivistes se préparent à la Commémoration de la Révolution de 1789 envisagée comme événement d'intérêt universel. Deux remarques sont à faire: la première que, d'après la discussion même instituée par Auguste Comte et continuée par ses disciples, les positivistes n'admettent en rien ce qu'on appelle les principes de 1789; ils ne leur attribuent qu'une valeur transitoire et toute de critique; la seconde est qu'en célébrant comme on fait la grande manière de voir française à la fin du XVIIIe siècle, ils se prononcent, au point de vue de leurs principes économiques, contre toute exposition des produits de l'industrie et du commerce qu'ils considèrent comme de pures manifestations de métaphysique révolutionnaire.

L'État actuel de l'Inde, par M. Barthélemy SAINT-HILAIRE. — Journal des Savants, août 1886.

Là est la thèse de l'Angleterre éducatrice, dont on abuse. L'article touche de tous les côtés à l'histoire. Ce qui manque, dans l'histoire de l'Inde, c'est la date exacte et le détail intérieur. Après bientôt cent ans de la découverte du Sanscrit et cent cinquante de la conquête de l'Inde par es Anglais, on est loin d'avoir sur cette société, ses arts et ses sciences

Digitized by Google

les données qu'on avait sous la Renaissance, sur l'ancienne Grèce, après quelques éditions des classiques. La vulgarisation est encore plus lente. Il semble pourtant que la civilisation aryane ainsi retrouvée aurait dû provoquer, une culture au moins aussi vaste que le néopaganisme issu de l'érudition du xve siècle.

Le Cap, l'Inde et l'Australie, d'après le baron de Hübner, par M. Léo Quesnel. — Revue Bleue, 13 novembre 1886.

Article plein de vues; on y voit dans son ensemble le rayonnement de l'Angleterre dans le bassin de la mer du Sud et ses rôles divers selon les pays. Dans l'Inde elle est surtout protectrice des Hindous contre les Musulmans, qui en effet ne penvent qu'altérer la civilisation indigène. Ceci est contraire à l'idée de M. Barthélemy Saint-Hilaire que l'Angleterre est l'éducatrice de l'Inde, plutôt que colonisatrice et conquérante. Mais il faut prendre garde à l'observation de M. le Dr Lebon que les Anglais laissent tomber en ruines les anciens monuments, et qu'ils n'existeront plus dans cinquante ans. M. Quesnel fait aussi remarquer que l'instruction donnée aux Hindous à Londres n'est ni assez technique, ni assez métaphysique, mais trop littéraire et trop sceptique.

Conflit de l'Angleterre et de la Hollande au Cap.

L'Australie ne vit que d'emprunts, c'est-à-dire de l'Angleterre. Sa richesse est apparente.

Jacques de BOISJOSLIN.

Digitized by Google

LA LANGUE D'OC ET LE CHANT DES ALBIGEOIS

I

LA LANGUE D'OC.

Si répandue qu'elle ait été et malgré sa fécondité merveilleuse, la langue d'oil, dont le monument le plus grandiose est la *Chanson de Roland*, n'a pas eu d'Homère, ainsi qu'on l'a constaté plus d'une fois; mais, après cinq siècles d'épanouissement poétique, se retrempant à la source gréco-latine, elle est devenue le français. La langue d'oc, célébrée par Dante, elle non plus, n'a pas eu de Dante, et, moins heureuse que sa rivale, s'est vue étouffer par la conquête dès le commencement du XIIIe siècle. Son œuvre la plus remarquable, dont nous allons bientôt parler, est son chant de mort intitulé : *Aïso es la cansos de la crosada contr els ereges d'albeges*, histoire en vers de la croisade contre les hérétiques albigeois.

Ce poème, considéré isolément, ne donnerait pas une idée du caractère général de la littérature du midi de la France. Fort peu épique en effet, mais toute lyrique, pour ainsi dire, a été la poésie provençale. Sauf cinq ou six romans isolés, les principaux monuments que nous ont laissés les troubadours sont des odes, des élégies ou des satires. D'où provient cette différence? Du climat d'abord : celui du midi, permettant de vivre en plein air, supprimait de fait les longues veillées du castel. Puis, du caractère impatient des méridionaux qui ne s'accommodent pas volontiers d'une œuvre de longue haleine comme est l'épopée. Villemain signale une troisième cause, l'influence de la civilisation supérieure des Arabes et le contact de leur imagination orientale qui se reflète dans les poésies du midi de l'Europe. Il y a enfin à distinguer la différence des idiomes : les langues du nord

Digitized by Google

ou germaniques étant plus rudes, plus gutturales; celles du midi ou latines plus harmonieuses, plus lyriques conséquemment.

Les chants des troubadours portent les noms généraux de *canzones* et de *sirventes*. Les premiers étaient des poésies érotiques; les sirventes sont des chants guerriers, plus souvent des poèmes satiriques. On fait dériver ce mot du latin *serviens*, par allusion probablement au suivant d'armes chargé de porter le cartel ou défi au nom de son maître.

Les chants d'amour sont de beaucoup les plus nombreux. Les troubadours les débitaient le plus souvent dans des sociétés littéraires connues sous le nom de Cours d'amour. Il y avait bien aussi des Puys d'amour (*podium*, amphithéâtre), en l'honneur de la Sainte-Vierge, dans le nord; mais les femmes n'étaient pas admises aux *palinods* de la langue d'oil. On appelait Cours d'amour des réunions de dames, de musiciens, de chevaliers et de poètes, où s'agitaient les plus subtiles questions de métaphysique amoureuse. On voit par là que l'hôtel de Rambouillet et Mlle de Scudéri ont eu des précédents. Des questions véritablement scabreuses, ou qui du moins nous semblent telles, étaient agitées dans ces sociétés, et les arrêts prononcés formaient comme un code de jurisprudence érotique. Ce code se trouve en entier dans le *De arte amatoria et reprobatione amoris* d'André, chapelain du roi de France, qui vivait en 1170, c'est-à-dire sous Louis-le-Jeune. Il est composé de trente-et-un articles. Pour expliquer ce qui paraît immoral au premier abord dans certains arrêts des Cours d'amour, celui-ci entre autres : l'amour ne saurait exister entre deux époux légitimes, il faut l'entendre de l'amour platonique opposé à la grossièreté des rapports conjugaux du Moyen-Age. C'était aussi la conséquence d'un des dogmes de l'hérésie albigeoise qui, tout en admettant le mariage pour les simples, imposait le célibat aux parfaits, ne leur permettant que l'amour mystique.

La liste des troubadours est fort longue. Nous en avons relevé dans leur histoire littéraire près de trois cents, dont une bonne moitié est inconnue de nos jours, même dans le midi. Aussi nous contenterons-nous d'indiquer les principaux noms qui sont :

Guillaume d'Aquitaine, comte de Poitiers, le premier en date. Nous avons de ce prince, qui alla à la croisade pour expier ses péchés, puis se fit moine, neuf pièces, dont huit licencieuses et une dévote.

Digitized by Google

Villemain, dans son *Tableau de la littérature au Moyen-Age*, a donné la traduction de ses Adieux à son pays;

Bernard de Ventadour, fils d'un domestique du château de ce nom et amant de la comtesse de Ventadour, puis d'Eléonor de Guyenne, mort dans un cloître. Il a laissé une cinquantaine de canzones et deux tensons ou jeux-partis;

Arnaud de Marveil, de basse condition comme le précédent, né au château de ce nom en Périgord, amoureux de la fille de Raymond V de Toulouse, Adélaïde, comtesse de Béziers. Ses élégies sont un singulier mélange de pensées religieuses et profanes. C'était le principal lauréat des Cours d'amour;

Folquet de Marseille, évêque de Toulouse, un des principaux acteurs de la croisade albigeoise, avait d'abord été troubadour et amant de la vicomtesse de Marseille, Azalaïs;

Rambaut de Vaqueiras, fils d'un pauvre chevalier jongleur de Guillaume au Court-Nez ou d'Orange, le gouverneur de Toulouse, a composé plusieurs sirventes, la description d'un tournoi satirique, le dialogue de la Génoise et célébré la croisade de Constantinople, en l'honneur de son protecteur Boniface, marquis de Montferrat;

Bertrand de Born, vicomte de Hautefort dans le diocèse de Périgueux, génie diabolique, cruel et batailleur, qui passa son existence à combattre son frère, à brouiller ses voisins, à déchirer leurs noms, à séduire leurs femmes, à saccager leurs châteaux. Aussi Dante lui donne-t-il une place d'honneur dans son *Enfer*. Il l'y représente tenant sa tête à la main, et s'en servant pour s'éclairer dans l'ombre, comme d'une lanterne. Dans un de ces poèmes, ce troubadour apostrophe vertement Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, qualifiant ce dernier de *oc* et *no* (oui et non), et les somme de partir pour la croisade. Quant à lui, il trouve plus avantageux de s'en dispenser, et met sa conscience en repos en composant un sirvente contre lui-même. Ce rude batailleur, comme tant de pécheurs convertis, a fini ses jours dans un couvent. Il est mort à Citeaux. Son sirvente guerrier est dans tous les cours de littérature;

Bertrand, seigneur d'Alamanon en Provence, auteur de sirventes contre Charles d'Anjou, Boniface VIII, Innocent IV, Henri VII, etc.

Digitized by Google

Giraud de Bornheil, dont on a quatre-vingt-treize pièces, était limousin et de basse naissance. Dante en fait mention dans son *Purgatoire*, ainsi que de plusieurs autres troubadours;

Sordel de Mantoue, auteur de trente-quatre pièces, dont quinze galantes, et les autres sirventes ou tensons. La plus connue est sa complainte satirique sur la mort du seigneur Blacas, autre troubadour;

Pierre Vidal, le Don Quichotte des troubadours, fils d'un pelletier de Toulouse. Il suivit en Palestine Richard Cœur-de-Lion, comme le fidèle Blondel de Grétry, et devint fou. Il a laissé près de soixante pièces, parmi lesquelles un conte assez long : *De la maneira de retirar la lingua*, où il donne à un jongleur des conseils qui contrastent par leur sagesse avec les extravagances de sa conduite;

Guillaume Figueira, fils d'un tailleur de Toulouse, se retira en Lombardie, après la guerre albigeoise. Bien que catholique et partisan des croisades, il attaqua Rome avec violence, en raison des excès commis par les gens du Nord. Il a laissé aussi une pastourelle pleine de grâce et de naïveté;

Pierre Cardinal, du Puy en Velay, mort centenaire à la fin du XIIIe siècle, n'a laissé que trois canzones; mais on a de lui beaucoup de sirventes dirigés principalement contre les gens de justice, d'église et les seigneurs. Il tonne contre la dépravation des mœurs, en termes qui bravent la décence, à la façon de Juvénal ou encore d'Aubigné, et il défend, lui aussi, la cause albigeoise.

Tels sont les principaux troubadours. Rien de plus gracieux assurément, mais aussi rien de plus fade en général et de plus monotone que cette poésie provençale, où l'on conjugue à tous les temps et à toutes les personnes le verbe aimer. Le Don Quichotte lui-même en est encore imprégné, sans doute pour y faire passer la critique. Il y a beaucoup de musique dans les élégies méridionales, en somme peu d'idées. La satire elle-même ne peut pas contribuer à les relever; car, puissance essentiellement négative, la satire détruit mais sans édifier. C'est l'enthousiasme seul qui produit les grandes œuvres. On peut cependant faire exception jusqu'à un certain point, ainsi que nous allons le voir, pour le *Chant des Albigeois*.

Digitized by Google

II

LE CHANT DES ALBIGEOIS.

Les quatre principales épopées du midi, toutes anonymes, sont : Gérard de Roussillon, qui se rattache au cycle carolingien, ainsi que Ferabras, traduit en prose castillane par Cervantes ; Geffroi et Brunissende, qui appartient au cycle d'Arthur; enfin la Chronique albigeoise, qui est toute provençale.

Le premier de ces héros était un serviteur de Louis-le-Débonnaire. La geste qui en fait mention et qui remonte aux premières années du XIIe siècle, n'est autre chose que le tableau en huit mille vers d'une de ces grandes rébellions qui amenèrent la dissolution de l'empire carolingien. Ferabras est le fils de l'émir des Sarrasins, Balan. Il a enlevé de Rome les reliques que Charlemagne y avait apportées de Jérusalem, et c'est pour les reconquérir que le roi des Francs entreprend l'expédition qui est le sujet du roman. Le nom de ce géant évoque naturellement le souvenir de ce baume qu'il portait dans deux barillets pendus à l'arçon de sa selle, spécifique non-pareil qui guérissait toutes les blessures et dont le héros de la Manche connaissait la recette. Il rappelle également ses trois épées, Florence, Baptisme et Gramane, ainsi que son cheval qui dévorait les guerriers. Quant à Geffroi et Brunissende, l'idée inconsciente peut-être du troubadour, que Fauriel croit être Giraud de Bornheil, est d'opposer à la force brutale, représentée par le chevalier Taulat, le génie chevaleresque de l'amant de la belle Brunissende.

Ces trois poèmes ne sont en quelque sorte que des échos ou des reproductions de la littérature du Nord. Tout autre est le Chant ou Chroniqne des Albigeois qui est dans la langue d'oc ce qu'est la chanson de Roland pour la langue d'oil, c'est-à-dire l'expression la plus remarquable de la poésie méridionale; malédiction éloquente lancée contre les gens du Nord, appel en lettres de sang à la postérité contre les horreurs de la croisade albigeoise. Par la forme ce poème se rapproche des chants carolingiens : l'auteur avoue lui-même qu'il

Digitized by Google

l'a composé sur le plan et sur l'air de la chanson d'Antioche [1]. Par le fond, c'est moins une épopée qu'une histoire poétique écrite sous l'impression récente des événements. Rien de fabuleux, en effet : point de ces coups d'épée qui accusent une race de géants, aucune intervention surnaturelle. C'est un récit assez exact et surtout impartial d'événements historiques. Quand l'auteur se trompe, ce n'est point de parti pris, mais faute d'informations suffisantes. Ce qui fait l'intérêt particulier de cette chronique, ce sont les détails curieux de mœurs qui peignent l'époque, et que l'on chercherait vainement dans la même histoire des Albigeois en prose romane qui n'est qu'une version remaniée du Chant des Albigeois [2].

Malgré les recherches de Fauriel, on sait peu de choses sur l'auteur, qui s'est abrité sous le pseudonyme de Guillaume de Tudèle. Il dit effectivement, au début de la chanson :

El nom del Payre, del Filh et del Sant Esperit,
Comensa la cansos que Maestre W. fit
Us clerc qui en Navarra fo a Tudela noirit.

Mais un peu plus loin il avoue qu'il composa ou plutôt qu'il commença le poème à Montauban en 1210. On sait seulement que c'était un troubadour de condition modeste, né dans le Languedoc, probablement à Toulouse, catholique comme Figueira et d'abord partisan des Montforts. Mais révolté par les atrocités commises, il finit par se rejeter dans le camp des vaincus, ses compatriotes. Du reste son orthodoxie ne l'abandonne pas, et, tout en défendant la cause de l'humanité dans les hérétiques, il n'hésite pas à condamner leurs doctrines.

(1) La chanson d'Antioche, par Graindor de Douai, poème du Nord, fait partie d'un cycle qu'on pourrait désigner sous le nom de cycle des croisades et qui comprend en outre quatre gestes : Jérusalem, les Chétifs, Hélias et les enfants de Godefroi de Bouillon.

(2) L'*Historia de los faicts d'armas et guerras de Tolosa* a été publiée en 1825 par Guizot dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. Le volume précédent contient l'histoire toute catholique et si partiale de Pierre de Vaulx-Cernay, qui se termine en 1218 à la mort de Simon de Montfort. Aucune cruauté ne révolte l'auteur assistant avec allégresse, comme il le dit lui-même, aux massacres et aux autodafés.

Digitized by Google

Ce changement de front dans la manière de voir de l'auteur a porté M. Em. Gebhart à écrire dans son livre des *Origines de la Renaissance en Italie*, que le poème est en deux langues et deux mètres différents. Mais Fauriel, qui avait examiné avec attention cette hypothèse, l'a jugée inadmissible, et, pour notre compte, nous n'avons constaté de différence ni dans la langue ni dans le rythme.

Le poème, qui commence à l'assassinat de Pierre de Castelnau en 1208, se termine en 1219, au moment où Louis de France, fils de Philippe-Auguste, arrive sous les murs de Toulouse. La croisade albigeoise ne finit réellement que dix sept ans plus tard, de sorte que nous n'avons pas la seconde partie de ce grand drame; mais l'auteur était mort vraisemblablement, sans avoir vu la ruine complète de sa nation.

La Chronique des Albigeois a été publiée en 1837, avec traduction française par Fauriel, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, d'après l'unique manuscrit de cet ouvrage, qui est à la bibliothèque nationale, fonds Lavallière. Elle a 9,578 vers. Elle est en strophes inégales et monorimes, cadencées sur une simple et grave mélopée. A l'inverse du Coran, les plus longues strophes sont les dernières. Chacun des 214 couplets qui la composent se termine par un vers plus court de moitié, qui forme comme la transition pour passer au couplet suivant. Le mètre est de 12, 13 ou 14 syllabes, avec deux accents obligés, l'un au milieu du vers, l'autre à la fin.

Après quelques généralités assez obscures et quelque peu confuses au sujet de l'hérésie albigeoise, le troubadour raconte l'assassinat du légat. Quand l'apostole (le pape Innocent III) le sut :

> De la colère qu'il en eut il se tint la machoire [1].

L'abbé de Citeaux, Arnaud Amauri, se charge de prêcher la croisade. Le comte Raymond de Toulouse, qui s'est soumis, guide lui-même les gens du Nord. Le vicomte de Béziers, Raymond-Roger, son neveu, défend au contraire vigoureusement sa terre. Il était bon catholique, dit l'auteur, mais ses vassaux protégeaient les hérétiques.

(1) Dans les citations que nous ferons de ce poème nous reproduirons la traduction de Fauriel.

Digitized by Google

Béziers est assiégé, pris et brûlé. Ici commencent les atrocités, et le premier cri de malédiction échappe au troubadour :

On ne pouvait leur faire pis: on les égorgea tous;
On égorgea jusqu'à ceux qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale;
Rien ne put les sauver, ni croix, ni crucifix, ni autel.
Les ribauds, ces fous, ces misérables! tuèrent les clercs,
Les femmes, les enfants; il n'en échappa, je crois, pas un seul.
Que Dieu reçoive leurs âmes, s'il lui plaît, en paradis.

Ce sont les enfants perdus de l'armée qui ont organisé le massacre. Les Français et les Normands les chassent à coups de bâton, comme mâtins, et les barons de France s'emparent du butin sur ceux qui l'ont fait. Aussi les ribauds exaspérés mettent-ils le feu à la ville, tant et si bien que la cathédrale en est fendue par le milieu.

Les croisés font ensuite le siège de Carcassonne. C'est en vain que le roi d'Aragon essaie d'intercéder en faveur du vicomte de Béziers. Celui-ci attiré dans un guet-apens, est fait prisonnier. La ville est épargnée, par ordre de l'abbé de Citeaux, qui défend le pillage sous peine d'excommunication; mais Simon de Montfort, comte de Leicester, obtient le commandement de la conquête. Peu après, le vicomte de Béziers meurt de dyssenterie, et il est enterré honorablement. Montfort, de concert avec l'évêque de Toulouse Folquet et l'abbé de Citeaux, fait de vains efforts pour convertir les hérétiques, et il se maintient avec peine sur cette terre ennemie. Raymond de Toulouse, qui n'a pu s'accorder avec le légat Milon, malgré ses concessions, est à son tour excommunié, et la croisade recommence en 1211. Lavaur est pris par les croisés, et plus de 400 habitants sont livrés au feu. Maîtres de tout l'Albigeois, les Français échouent au siège de Toulouse, et rencontrent une résistance acharnée dans le Quercy. Les hostilités continuent ainsi avec des succès variés jusqu'en 1213, année où Pierre d'Aragon, qui est venu au secours de son beau-frère Raymond, est tué à la bataille de Muret:

Grands furent le dommage, la douleur et la perte,
Lorsque le roi d'Aragon resta mort et sanglant,
Avec un grand nombre d'autres barons, et grande fut la honte
Qui en revint à toute la chrétienté et à tout le monde.

Digitized by Google

Les hommes de Toulouse, ceux qui se sont sauvés de là
Où sont restés tant d'autres, tristes et dolents,
Rentrent à Toulouse dans leurs maisons.
Mais Simon de Montfort, allègre et joyeux,
S'est emparé du camp, où il a trouvé force dépouilles,
Dont il va dictant et assignant les diverses parts.
Quant au comte de Toulouse, triste et soucieux,
Il dit, et dit tristement à ceux du Capitole
De faire la paix aussi bien qu'ils pourront,
Et qu'il s'en ira, lui, se plaindre au pape,
Que Simon de Montfort, par ses menées discourtoises,
L'a chassé de sa terre et accablé de douleurs poignantes comme [glaive].

Nous sommes arrivés à la strophe 141 et au vers 3108. C'est à cet endroit que le troubadour, qui semble avoir interrompu momentanément son poème, fait volte-face. Le but de la croisade est atteint : tous les hérétiques ont été exterminés. Si donc l'on poursuit l'expédition, c'est pour spolier indignement le comte. Au concile de Latran, 1215, la cause de Raymond est plaidée chaleureusement par le comte de Foix. Innocent III

A le cœur si troublé de pitié et de souci
Qu'il en soupire et en pleure de ses deux yeux.

Mais Folquet et les autres prélats l'emportent, et, bien que Raymond soit déclaré par le pape catholique et se conduisant loyalement, Simon de Montfort n'en est pas moins proclamé seigneur du pays conquis. Seulement Innocent III ne prêchera plus pour lui. Ainsi le pape ne témoigne à Raymond et à son fils qu'une sympathie stérile. Le jeune comte, qui était allé à Rome, s'en revient dans le midi, pour reconquérir son héritage. La ville de Beaucaire lui ouvre ses portes. Simon, auquel Philippe-Auguste a refusé l'investiture du comté de Toulouse, en dépit de l'assertion contraire du moine de Vaulx-Cernay, arrive pour secourir le château qui résiste encore aux habitants de Beaucaire, et assiège ceux-ci dans leur ville. Mais il est repoussé, et se dirige en hâte vers Toulouse qui vient de se révolter. La noble cité, malgré sa prompte soumission, est démantelée et rançonnée à tel point qu'elle

Digitized by Google

ouvre, l'année suivante, en 1217, ses portes à Raymond VI. Le voyage de nuit du comte, par des chemins détournés, est plein de poésie. On l'attend comme le Saint-Esprit dans la cité fidèle, et lui aime tant sa ville natale :

Quand ils aperçoivent la ville, il n'y en a pas un d'eux de si [ferme courage]
Que l'eau du cœur ne lui remplisse les yeux :
Vierge, impératrice du ciel, dit en lui-même chacun d'eux,
Rendez-moi le lieu où j'ai été élevé.
Vivant ou enseveli, j'aime mieux être là
Que d'aller plus longtemps par le monde honni et persécuté.

Aussi bien comment est-il accueilli :

Aussitôt que ceux de la ville ont entendu le signal,
Ils accourent tous au comte, comme si c'était un ressuscité;
Et quand il entre sous les portes voûtées,
Tout le peuple y arrive, les grands et les petits,
Les hommes et les femmes, les épouses et les maris;
Chacun s'agenouille devant lui et lui baise les vêtements,
Les pieds, les jambes, les bras, les mains,
Avec des larmes de joie joyeusement accueillies;
C'est la joie elle-même qui revient en graine et en fleur:
Nous l'avons maintenant, se disent-ils l'un à l'autre; Jésus-Christ,
Notre étoile du matin revenue en splendeur;
Nous avons notre bon et sage seigneur.
Parage et courtoisie étaient morts;
Les voilà restaurés, vivants et florissants,
Et notre lignage à jamais remonté en puissance.

La conséquence de cet enthousiasme est qu'ils massacrent tous les Français qu'ils peuvent atteindre, et que Simon, qui était allé dans le Dauphiné, averti par sa femme, revient en toute hâte et est obligé de recommencer le siège de Toulouse. Bien qu'elle n'ait plus de remparts, la résistance est telle que, sur le conseil de Foucaut, les croisés construisent une nouvelle ville où ils se retirent, et l'on réduira les assiégés par la famine. Mais de sombres pressentiments assaillent le comte de Leicester. Ses barons ne l'ont suivi qu'à regret. Il se décide à

Digitized by Google

demander des secours au roi de France. Le prince Louis arrivera trop tard. Simon de Montfort ne peut triompher de la résistance des Toulousains. A la nouvelle d'un dernier échec, il s'écrie :

Mon sacrifice est fait. O Jésus, roi de droiture,
Faites de moi aujourd'hui un mort en terre, ou que je sois vainqueur.

Puis il se rend aux remparts. Le comte Guy, son frère, est blessé grièvement. Simon se rend auprès de lui, et lui-même va trouver sa mort sous les murs de Toulouse :

Le comte vient alors à son frère qu'il aimait fort;
Il descend à terre, proférant des paroles amères :
Beau frère, fait-il, mes compagnons et moi,
Dieu nous a pris en haine, il protège les routiers;
Et pour votre blessure je me ferai frère de l'hôpital.
Tandis que Don Guy converse et se lamente,
Il y a dans la ville un pierrier, œuvre de charpentier,
Qui de Saint-Sernin, là où est le cormier, va tirer sa pierre.
Il est tendu par les femmes, les filles et les épouses.
La pierre part; elle vient tout droit où il fallait.
Elle frappe le comte Simon sur son heaume d'acier d'un tel coup,
Que les yeux, la cervelle, le haut du crâne,
Le front et les mâchoires en sont écrasés et mis en pièces.
Le comte tombe à terre, mort, sanglant et noir.

Le siège de Toulouse est levé; mais la guerre n'en continue pas moins avec Amauri de Montfort. Seulement, les croisés étant impuissants pour dompter le pays, le prince Louis vient à leur secours, et, après avoir pris Marmande, marche sur Toulouse. C'est ici que cesse de chanter le troubadour, qui termine son poème en faisant des vœux passionnés pour que ses compatriotes triomphent dans la nouvelle lutte qui s'apprête :

Le cardinal de Rome lisant et prêchant
A prêché que la mort et le glaive doivent marcher devant eux,
De telle sorte qu'à Toulouse ni dans ses attenances
Il ne reste rien de vivant, ni homme, ni donzelle,
Ni dame, ni femme enceinte,
Ni enfant à la mamelle, ni nulle autre créature;

Digitized by Google

Que tous reçoivent le martyre dans les flammes ardentes.
Mais la vierge Marie les en préservera,
Elle qui châtie, selon la droiture, ceux qui ont failli.
Le sang innocent ne sera point versé;
Car Saint-Sernin guide les siens, les préserve de crain ;
Et Dieu, le droit, la force, les saints et le jeune comte
Sauveront Toulouse. Amen.

Chacun sait que l'espoir de l'auteur ne se réalisa pas. Toulouse repoussa encore, il est vrai, le fils du roi de France; mais finalement la *brebis albigeoise* fut dévorée sinon par le *lion de Montfort*, du moins par Blanche de Castille et la *louve de Rome*. Elle n'en a triomphé qu'au point de vue littéraire. Le Nord répondit en effet au Midi par deux poèmes : *Les Voies du Paradis*, de Pierre de Houdane et le *Tornoiement* (tournoi) *de l'Ante-Christ*, du trouvère champenois Huon de Méry, qui y fait combattre les vertus et les vices, les anges et les dieux du paganisme. Ces deux ouvrages sont loin de valoir la Chronique albigeoise. Nous avons déjà parlé de la Chronique latine, de Pierre de Vaulx-Cernay, contre-partie si passionnée qu'elle n'est en quelque sorte qu'un pamphlet en faveur de Simon de Monfort et de la croisade.

Le principal poème de la langue d'oc en a été aussi le dernier. Il coïncidait avec les invectives ardentes des jongleurs Figueira et Cardinal. L'inquisition naissante s'en effraya; une Université française fut établie à Toulouse vers le milieu du XIIIe siècle, et la langue d'oc, déclarée hérétique au concile de Lyon, en 1245, fut anéantie, du même coup que la nationalité du midi, à la suite de la croisade albigeoise. Plus de Cours d'amour; les troubadours durent se disperser. C'est en vain qu'à la fin du XVe siècle, une dame de Toulouse, Clémence Isaure, dont l'existence même a été contestée, essaya, dit-on, de ranimer la poésie méridionale en instituant ou plutôt en réorganisant les Jeux floraux, qui remontent à l'année 1324; en vain qu'au XVIIIe siècle, le toulousain Goudouli; au XIXe, le coiffeur agenais Jasmin; de nos jours, les Félibres et les Cigaliers ont éloquemment protesté par leurs poésies en faveur de la vitalité de la langue d'oc. Les Jeux floraux ont subsisté; mais on y parle aussi volontiers le Français que le Provençal, et, en dépit des efforts tentés, la langue d'oc est

Digitized by Google

restée brisée en plusieurs patois. Ainsi, dès le commencement du XIIIe siècle, l'idiome du Nord marchait à la conquête définitive de la France, et avec l'unité de langage, allait commencer l'unité de gouvernement.

ALF. DONEAUD DU PLAN.

NOTE

En appelant l'attention et les recherches de nos correspondants sur le *Chant des Albigeois*, notre honorable confrère, M. A. DONEAUD DU PLAN, a réveillé le souvenir d'études insérées dans notre ancienne collection de l'*Investigateur*. Nous devons citer le mémoire de M. CÉNAC-MONCAUT sur *la véritable origine de l'auteur de la Cansos de la Crosada*, 1868, p. 97. Les opinions de Fauriel sur Guillem de Tudela sont discutées par M. CÉNAC-MONCAUT.

Nous devons aussi renvoyer le lecteur à l'article : *Cours et arrêts d'amour* de M. J.-C. BARBIER, 1866, p. 129. — Aux études de M. MEUNIER : *Bertrand de Born, son rôle politique*, 1879, p. 19 ; *Raimbaud de Vaqueiras*, 1879, p. 349. — A la communication faite en Séance publique par M. CAMOIN DE VENCE : *Une Séance de Cour d'amour*, la cour de Raymond de Provence et Foulques de Marseille, *Revue de la Société des Études historiques*, 1883, p. 156. Cette investigation sur la littérature du Midi de la France doit aussi être complétée par la lecture des savants travaux de MM. GUIBAL et Paul MEYER.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Bulletins de la Société archéologique de Sens, (tomes XII et XIII) **et de l'Académie d'Hippone** (n° XXII, fascicule 2).

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de rendre compte à la Société des *Bulletins de la Société archéologique de Sens,* (tomes XII et XIII) et de l'*Académie d'Hippone* (n° XXII, fascicule 2).

A bon droit, vous avez rapproché dans un même examen ces deux documents : malgré la distance qui sépare les localités explorées par les deux Sociétés, leurs travaux présentent des analogies dignes d'attention. A Sens comme dans l'Afrique romaine, on trouve de nombreux documents datant de l'Empire ; puis on met au jour les souvenirs plus lointains des nationalités qui s'effacèrent devant les conquérants : Gaulois au centre de la France ; Phéniciens et Maures au sud de la Méditerranée.

Les bulletins de Sens datent des années 1875 à 1880 : ils relatent des travaux très analogues à ceux qui occupent la *Société des Etudes historiques* ; beaucoup de monuments des derniers siècles offrent un intérêt très réel ; mais, dans les bulletins, une grande place est réservée aux fouilles qui mettent au jour les souvenirs de la Sens féodale, de la Sens impériale, de la capitale des Sénonais.

Ajoutons que M. PROU, membre correspondant, donne une notice détaillée, avec plans, des hôtels que possédèrent à Paris les archevêques de Sens, dont l'évêque de Paris fut longtemps le suffragant, et, notamment de l'édifice qui porte encore aujourd'hui le nom « d'hôtel de Sens. » Celui-ci avait été bâti par Tristand de Salazar (archevêque de 1474 à 1519) en remplacement du logis acquis au XIIIe siècle et

Digitized by Google

réuni par le Roi à l'hôtel St Paul. Les bulletins traitent encore des murs vitrifiés, dont nous a entretenus M. TUAULT, et contiennent une savante dissertation de M. MAYAUD sur leur nature et l'époque de leur construction habituelles qu'il fixe aux derniers temps de l'indépendance et aux premiers siècles de l'Empire.

Dans le volume XII, nous retrouvons, avec des copies de mosaïques romaines, des notices sur les races humaines dont les restes peuvent être étudiés dans les cimetières découverts aux environs de Sens, d'autres documents relatifs à des époques plus récentes : le Prieuré de l'Enfourchure ; le *stille* du bailliage de Sens ; celui-ci est un code assez complet de procédure digne de l'attention des jurisconsultes ; Yolande de Flandre, l'abbé Bourdelot, Louis Lefort l'architecte, Jean Cousin le peintre, la famille du Deffand, sont l'objet de recherches qui éclairent l'histoire de la ville ou de ses citoyens les plus remarquables. — On rappelle le siège de Sens par les Normands en 886. — Les ravages exercés en Bourgogne par les Hongrois en 938. Je terminerai cette revue trop rapide par un extrait d'un travail de l'abbé DELIGAND, devenu, après avoir été un peintre remarqué, un des savants correspondants de la *Société archéologique*. Elle a trait à l'origine des actes de l'Etat civil.

Une ordonnance de François Ier, 1539, prescrit pour la première fois, la tenue officielle de ces actes :

« Il sera fait registre, en forme de preuve de baptême, qui contiendront l'heure et le temps de la nativité. »

En 1594, Henri IV complète cette prescription en ordonnant qu'il sera fait dépôt dans les greffes des registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Jusque là, il faut rechercher les mentions d'état civil dans les papiers établis par les chefs de famille et conservés par leurs enfants.

FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

NOTICE SUR M. LE COMTE DE RUOLZ ET DIVERS.

Par une cruelle dérision du sort, nous avons perdu, comme nous étions encore éloigné de Paris, le plus aimable, le plus affable, le plus bienveillant de nos anciens amis. Notre liaison datait de près d'un demi-siècle, de 1843, et elle avait toujours été sans nuage, sinon sans intermittence, quand il fut inspecteur général des chemins de fer, au Ministère du Commerce.

La vie de Ruolz fut aussi honorable que laborieuse. Merveilleusement doué par la nature, apte à tout apprendre et à tout retenir, il fut vite au courant de la science moderne et en appliqua dès sa jeunesse les principes, comme il en pénétra plus tard les secrets. Ses aptitudes étant diverses, il n'eut qu'à choisir pour développer ses facultés. Elles se tournèrent d'abord vers l'art, et il se montra bientôt musicien aussi habile que chaleureux et inspiré. Après l'essai de plusieurs mélodies variées autant qu'originales, il aborda l'opéra, donna en Italie un *Lara*, dont le succès ne fut pas douteux, et finit par aborder notre grande scène lyrique avec la *Vendetta*, qui, après de nombreuses représentations successives, resta au répertoire et fut rééditée en deux actes pour être jouée avec plus de facilité, et pour pouvoir précéder le ballet en vogue. Ce fut à cette époque, vers 1846, qu'il nous fit confidence d'un opéra d'*Hamlet*, qu'il n'a jamais produit au grand jour, surtout quand il vit traiter le même sujet par un élève de Rome qui devint directeur du Conservatoire, M. Ambroise Thomas. Verve et ampleur, grâce et énergie, voilà ce qui distingue la musique de Ruolz. Il se montra donc dans cette œuvre au courant de tous les procédés nouveaux, qui enthousiasment et qui charment les oreilles contemporaines.

Mais pourquoi s'arrêta-t-il tout à coup dans cet art original ou un succès certain l'attendait à coup sûr? Ce fut pour se faire remarquer dans un genre tout différent, pour dévoiler une face nouvelle de

Digitized by Google

son génie, pour montrer l'homme de science égalant en lui l'artiste et l'inventeur. Après avoir obtenu de l'Académie un prix de dix mille francs pour avoir trouvé le moyen d'annuler les effets du plomb sur l'organisme humain, il s'adonna tout entier à la chimie, y fit des découvertes importantes et répétées, offrant ainsi une nouvelle preuve de ses aptitudes quasi universelles.

Comme Berlioz, il fut un grand musicien incompris et négligé par son temps, sans avoir même la chance d'une gloire posthume. D'un esprit trop étendu, et trop fier dans sa modestie, il fut mal apprécié par le public, et n'obtint que tour à tour, au fur et à mesure de ses succès les plus incontestables, la réputation qu'un seul entre tous lui aurait méritée. Il ne savait ni faire valoir ses antécédents, ni prendre le temps nécessaire pour consolider ce qu'il avait conquis sur l'avenir. Riche d'une nouvelle source trouvée, il aimait mieux en rechercher une nouvelle que de s'attarder à l'ancienne. Il avait trop d'imagination pour se complaire dans une seule œuvre; il avait trop d'impatience à produire pour se satisfaire d'une seule création. A peine avait-il conçu qu'il exécutait; et son imagination puissante entassait sans revoir, sans retoucher, sans développer parfois ce qui était sorti tout bouillant de son cerveau. Cela ne semblait pas encore sa vocation, et il recommençait de plus belle à créer sans fin.

Nous avons connu, dans notre vie déjà bien longue, des talents divers, et qui promettaient d'accroître fructueusement la célébrité d'un art, le seul qui n'ait pas atteint son apogée, peut-être réservée à ce siècle. Cet art est, en effet, le dernier à se révéler dans sa force, et à nous consoler de l'absence sinon de l'épuisement des autres. Quand la peinture et la sculpture en sont arrivées à l'époque de l'abondance des produits, à l'époque où chacun se pique non seulement de dessiner correctement, mais de posséder ce qu'il faut en imagination et en invention pour exécuter son tableau ou sa statue, à cette époque stérile pour l'art véritable, il surgit tout à coup des audacieux et des téméraires qui tentent toutes les voies et entreprennent tout ce qu'ils croient possible.

Il n'y a souvent qu'une ligne de démarcation très étroite entre le passable et le mauvais, entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal. Quelques uns l'ont dépassée, d'autres sont parvenus à leurs

Digitized by Google

limites extrêmes, et ont enfin rencontré la veine qu'ils poursuivaient de tous leurs efforts. Ainsi Cressonnois, qui après avoir été longtemps chef de musique d'un régiment de la Garde, où il montra tant de verve alliée à tant de goût, publia ses mélodies empreintes d'une originalité incontestable. Malheureusement un décès prématuré et inexplicable l'arrêta brusquement, et un jour on le trouva décédé dans son cabinet, la tête tombée sur son cahier de musique. Ce fut d'un coup de soleil qui le frappa à une revue d'honneur que Mohr, le chef savant et mélodieux des Guides, trouva sa fin si vivement regrettée. Il n'avait que cinquante-neuf ans, et il promettait encore de nombreuses compositions, telles que le sextuor qu'il écrivit spécialement pour Fontainebleau. Mohr possédait une oreille véritablement extraordinaire; il distinguait une note douteuse émise par son orchestre, et la reprochait à l'auteur à la fin de l'exécution du morceau. Goûté par Rossini, il fut applaudi du maestro par excellence, pour lequel il écrivit plus d'une fanfare. Enfin Varney, qui fut notre condisciple à Louis-le-Grand, étant devenu directeur des Folies-Dramatiques, y donna plusieurs opéras, dont le *Moulin joli* obtint surtout un succès mérité. Précédemment il avait inséré dans une œuvre détachée cet admirable chœur tiré des Girondins de Lamartine, qui fut chanté par le peuple entier, pour ainsi dire, et qui obtint un succès non seulement en France, mais dans l'Europe entière.

Si nous louons l'élève, n'oublions pas le maître : ce maître, chef d'étude à Louis-le-Grand, passait ses longues journées d'été qui laissaient tant de loisirs à la plupart des élèves ne concourant pas, sous les chênes du parc de campagne du collège, à Vanves, à composer et à faire exécuter des messes. Il réussissait, grâce à la bonne volonté de tous et au sentiment musical de quelques-uns, et ainsi se révélait le goût d'un art si distingué et s'exerçaient des talents à leurs débuts. Personne n'eût songé que ce Maestro improvisé devait devenir deux ans après l'un des arbitres de la France, et y faire louer, comme il le méritait d'ailleurs, le nom de Marast.

Tels sont nos souvenirs les plus vifs et les plus agréables. A qui vit longtemps, il reste à la fois maintes réminiscences, mais aussi maints regrets.

JULES DAVID.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 25 MAI, 10 ET 25 NOVEMBRE, 10 ET 23 DÉCEMBRE 1887.

SÉANCE DU 25 MAI 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Desclosières et adopté.

M. le Secrétaire général rappelle que le Mardi 31 Mai a lieu, 14, rue des Poitevins, la réunion des délégues des Sociétés savantes.

M. Marbeau s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettre de M. Gustave Duvert qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et annonce les deux candidatures de MM. Coquard et Montini.

Sur la proposition de M. Desclosières, la réunion vote par acclamation l'admission, sauf régularisation ultérieure, de M. Coquard, comme membre titulaire-résidant de la quatrième classe et de M. Montini comme membre associé-libre de la même classe.

Lettres de M. Gautiot, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, qui accuse réception de l'envoi de la question mise au Concours pour 1888 : *Histoire de la Compagnie des Indes*, et qui lui a déjà donné de la publicité en la recommandant en séance à l'attention des travailleurs; de protestation, à l'occasion de la statue de Vercingétorix, contre une erreur historique commise par la municipalité de Gien, qui prétend que Gien (*Gœnabum*) s'est soulevée la première contre les Romains, tandis qu'au dire des auteurs de la protestation, *Gœnabum* signifierait Orléans.

M. de Boisjoslin fait remarquer que l'origine celtique du mot *Gœnabum* qui veut dire *à la pointe de l'eau*, s'applique bien à Orléans à cause de

Digitized by Google

sa situation sur la Loire, comme à Genève, à cause de sa situation sur le Rhône. — M. Camoin de Vence est d'avis que la protestation contre l'interprétation du mot *Gœnabum* soit insérée dans la *Revue*, comme étant conforme au rétablissement de la vérité historique.

Lettre de la Société de Géographie de Paris, demandant l'adhésion de la *Société des Etudes historiques* à l'occasion de l'exposition rétrospective de la science française, qu'elle se propose d'installer au Trocadéro pour le Centenaire de 1789.

Ouvrages offerts. — Le Chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, gentilhomme picard, opuscule offert à la Société par l'auteur : M. le comte de Brand de Galamez, bibliothécaire de la Société d'Abbeville. — Discours de M. Rousse, ancien bâtonnier, à l'occasion de l'œuvre de l'hospitalité de nuit. — *Fine mouche*, roman par M. E. Ameline. M. Desclosières se charge d'en faire le rapport. — *Annuaire de la Société philotechnique*. M. Louis-Lucas père est désigné comme rapporteur.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Moulin, candidature de M. Dauchin, qui est admis, en qualité de membre libre.

M. Desclosières informe la Société que notre confrère M. Gossot a obtenu un prix de 1,000 francs, de l'Académie française, pour son roman intitulé : *Madeleine*.

M. Camoin de Vence communique la rédaction définitive proposée pour le sujet : *Histoire de la Traduction*, qu'il s'agit de mettre au Concours pour le prix Raymond à décerner en 1889.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Wiesener, d'Auriac, de Boisjoslin, Camoin de Vence, le texte de M. Camoin de Vence est adopté avec quelques modifications de détail.

M. Camoin de Vence lit ensuite un rapport sur un ouvrage intitulé : *Fragments de la Guerre des Camisards par un Anonyme, publiés avec notes et introduction*, par Marius Talon.

Ce rapport est renvoyé au Comité de la *Revue*.

La Société entend ensuite la lecture de l'étude de M. d'Auriac *sur le poète languedocien Goudouli* et de la fin du travail de M. Tolra de Bordas sur *Rossi, sa vie et ses œuvres* (3me chapitre).

SÉANCE DE RENTRÉE DU 10 NOVEMBRE 1887. — *Présidence de* M. Wiesener. — M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu plusieurs demandes de renseignements au sujet des questions mises au concours.

Digitized by Google

Un Anglais lui demande notamment s'il a le droit de concourir pour la question : « Histoire de la Compagnie des Indes. » Une autre lettre émane d'un habitant de Pondichéry. Il a été répondu par M. Desclosières à ces différentes personnes.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de MM. Doneaud du Plan demandant des indications sur le programme de la question mise au concours; Clarin, adressée à M. Racine sur le même sujet, et à M. Desclosières; Delattre-Lenoel, sur des questions relatives à l'administration; Tolra de Bordas, relative à l'insertion de son travail sur Rossi; du Ministère de l'Instruction publique annonçant le mandatement, au profit de M. l'Administrateur, de la subvention annuelle de 300 fr. attribuée à la *Société des Études historiques;* Morel donnant sa démission de membre de la Société, démission motivée par l'état de sa santé; Jules Hénissart remerciant la Société de l'avoir admis en qualité de membre associé libre; de l'Académie des Sciences de Lisbonne accusant réception de la *Revue;* de l'Académie des sciences, lettres et arts de Belgique demandant quelques numéros de la *Revue* de la Société (les numéros de juillet et août 1877); M. Dauchin remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres; M. Jules Fabre s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

M. Desclosières informe la Société qu'il a adressé aux journaux le texte du sujet : l'*Histoire de la Traduction*, mis au concours de 1889, accompagné du sommaire explicatif, rédigé par M. Camoin de Vence.

M. le Secrétaire général est heureux de rappeler l'expression des félicitations unanimes qui lui ont été adressées par nos confrères de la *Société des Etudes historiques* à l'occasion de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur, décret du 12 juillet dernier.

Ouvrages offerts. — *Revue de la poésie,* rapporteur M. G. Dufour.

Bulletin de l'Académie de Bordeaux, rapporteur M. Bougeault.

Bulletin de l'Académie de Toulouse, rapporteur M. Eugène d'Auriac.

Une série de brochures sur Bernay, envoi de M. Veuclin : *Récits villageois en patois normand.* — *La Question du Paupérisme.* — *Chansons villageoises du pays d'Ouche.* — *La Muse du village.* — *La Police du Commerce en 1722 à Bernay.* — *La Police des rues en 1722 à Bernay.* — *La Saint-André des Menuisiers à Bernay en 1757.* — *Petits Documents pour une grande Histoire de France.* — *L'Eglise et l'Etat au* XVIIIe *siècle dans la ville de Bernay,* etc.

Digitized by Google

Catalogue des Antiquités, par BROCKHAUS (Leipzig).

Notice sur les Catalogues de Bibliothèques publiques, par F. NIZET (Bruxelles). — Un rapport du Docteur anglais, John Francis CHURCHILL, sur la Consomption. — Deux bulletins de la *Société historique et archéologique du Périgord*. Rapporteur M. G. DUFOUR.

Présentations de Candidatures. — M. Charles PRÉAU, numismate, présenté par M. BELLANGER, membre de la Société philotechnique, demande à être nommé membre de la *Société des Études historiques*.

La Commission désignée pour examiner cette candidature se compose de MM. CAMOIN DE VENCE, D'AURIAC, colonel FABRE DE NAVACELLE. M. CAMOIN DE VENCE, rapporteur.

M. BIGOT, professeur d'histoire et principal du collège de Séez (Orne), pose sa candidature comme membre titulaire correspondant de la 1re classe.

Sont nommés membres de la Commission d'examen MM. BOUGEAULT, D'AURIAC et DUFOUR. M. D'AURIAC, rapporteur.

M. Léonce JAUMART DE BROUILLANT demande à être admis comme membre de la *Société des Études historiques*. Il est présenté par MM. D'AURIAC et DESCLOSIÈRES. — La Commission d'examen est composée de MM. DUVERT, AMELINE, DE BOISJOSLIN. M. DE BOISJOSLIN, rapporteur. — M. RODOCANACHI, présenté par M. RACINE, pose également sa candidature comme membre de la Société. — MM. CAMOIN DE VENCE, LOISEAU et DUVERT sont nommés membres de la Commission d'examen. M. CAMOIN DE VENCE, rapporteur.

L'ordre du jour appelle la réception par M. BARBIER, premier président de la Cour de Cassation, au nom et comme délégué de M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, du Secrétaire général de la *Société des Études historiques*, nommé par décret du 12 juillet 1887, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. WIESENER, président, est heureux de féliciter, au nom de la Société et en son nom personnel, le secrétaire général, M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur. Il fait, aux applaudissements de tous, l'éloge des services qu'il a rendus depuis 1869, à la *Société des Études historiques*, et voit dans la haute distinction dont M. DESCLOSIÈRES a été l'objet un honneur qui rejaillit sur notre compagnie tout entière. Il fait également ressortir ce qu'a de particulièrement flatteur et honorable la désignation de M. le premier président BARBIER pour recevoir le nouveau légionnaire.

M. le premier président BARBIER rappelle que le 23 août 1887, il a reçu

Digitized by Google

de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur une lettre qui, en lui annonçant la promotion de M. Desclosières, lui déléguait les pouvoirs nécessaires à sa réception. Il ne saurait exprimer combien il est heureux de voir couronnée enfin par cette distinction honorifique une aussi laborieuse carrière. Depuis bien des années déjà, tous les collègues, tous les confrères de notre Secrétaire général attendaient avec impatience l'instant heureux où ils pourraient lui adresser leurs légitimes félicitations. L'instant est venu, et c'est une grande joie pour M. le Premier Président d'avoir été chargé de recevoir M. Desclosières dont il connaît si bien tous les titres. Mais de tant de titres divers qui désignaient notre confrère au choix du Président de la République, le décret a visé particulièrement celui qui regardait la *Société des Etudes historiques*. C'est, en effet, comme secrétaire général de la Société que M. Desclosières, avocat inscrit au barreau de Paris, dès 1852, maire depuis 1870 d'une commune importante, membre depuis plus de trente ans du Conseil d'administration de plusieurs Sociétés d'utilité publique, a été promu chevalier. N'est-ce point le cas de remercier ici notre Secrétaire général d'avoir obéi à cette préoccupation si touchante que le titre qu'il tenait depuis 1869 de la confiance de ses collègues figurât d'une façon spéciale et au premier rang, dans la rédaction du décret de nomination. A l'exemple de ce qui se passe à l'armée, c'est notre drapeau qui est aussi décoré en la personne de M. Desclosières, fait observer en terminant M. le premier président Barbier.

M. Desclosières, quittant sa place, va ensuite recevoir l'accolade de M. le Premier Président qui lui remet la croix au nom de M. le Grand Chancelier, et l'Assemblée vivement émue et debout, accompagne cette scène de ses applaudissements répétés.

Malgré l'émotion bien naturelle qu'il éprouve, M. Desclosières sait trouver de vives expressions pour remercier M. le Premier Président des sentiments qu'il vient de traduire. Il le remercie de sa constante bienveillance pour la Société et pour lui-même, bienveillance manifestée de tant de façons, depuis le jour de la réorganisation de la Société, en 1872, jusqu'à l'heure présente où M. le Premier Président a tenu à recevoir lui-même le nouveau légionnaire ; M. Desclosières prie M. Barbier d'agréer au nom de tous ses confrères et au sien l'hommage de leur plus entière gratitude.

M. Ernest Ameline, secrétaire perpétuel adjoint de la Société philotechnique, tient à ajouter ses félicitations à toutes celles que reçoit M. Desclosières. Il annonce, du reste, qu'à la séance solennelle et publique du 18

Digitized by Google

décembre la Société philotechnique, dont M. Desclosières fut le président en 1881, applaudira de nouveau à cette distinction.

M. Desclosières prie M. Ameline de remercier la Société philotechnique.

Il est procédé ensuite à la fixation de l'ordre du jour des prochaines séances.

M. le colonel Fabre de Navacelle lit un rapport sur la Conquête de l'Afrique, par Bélisaire. Ce travail est renvoyé au Comité de la *Revue*.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

M. Camoin de Vence fait observer qu'il n'a pas encore reçu les renseignements concernant la candidature de M. Rodocanachi et propose le renvoi à la prochaine Séance. — Adopté.

M. Desclosières exprime par lettre ses regrets de ne pouvoir assister à la Séance et annonce que la *Table de la Revue* est en voie d'achèvement. Il informe également la Société qu'il a demandé à M. Thorin, éditeur, d'étudier un mode de publicité favorable à *la Revue*.

M. Duvert signale qu'une faute d'impression s'est glissée dans l'indication de l'ouvrage de M. l'abbé Espagnolle qui figure en annonce sur la couverture de *la Revue*. On a mis *origine des Français* au lieu de *origine du Français*. M. Delattre-Lenoel sera avisé de la correction à faire.

M. le Président lit une lettre de la Mairie du 2e arrondissement demandant à la Société de prendre un certain nombre de billets pour le bal de bienfaisance de la Caisse des Écoles.

Conformément aux usages, la Société souscrit pour 10 billets.

M. Racine informe la Société qu'il a accompli les formalités nécessaires pour la délivrance du legs Berthier, et que M. Théobald, notre collègue, lui a été, en la circonstance, d'un précieux concours.

Lettres de: MM. Dauchin remerciant la Société à l'occasion de l'envoi de son diplôme. Gaetano Mantovani donnant sa démission de membre de la Société, Jaumart de Brouillant adressant les renseignements nécessaires à sa candidature, d'Auriac s'excusant de ne pouvoir assister à la Séance.

L'examen des candidatures de MM. Bigot, Armand de Behault, Charles Préau est renvoyé à la prochaine Séance.

Les Élections générales pour le grand bureau et les bureaux des classes sont fixées à la Séance du 10 décembre.

Digitized by Google

M. Montini remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant parmi ses Membres.

Lectures. — M. Loiseau lit une étude intitulée: *Du rôle et de l'authenticité de la harangue historique.* La Société vote le renvoi au Comité de la Revue.

M. Loiseau explique que l'idée de ce travail lui est venue d'une question posée par M. Egger à un candidat à qui il demandait de lui parler de l'authenticité des harangues, qu'il ne faut pas prendre au mot comme document historique.

M. le Président dit que la guerre de Pérouse n'a pas été faite par Antoine, mais bien en son absence. Cette guerre fut en quelque sorte inventée par sa femme Fulvie, pour l'obliger à quitter l'Égypte et Cléopâtre. Au siège de Pérouse, l'armée de Lucius-Antonius fut obligée de capituler devant Octave.

M. Camoin de Vence donne lecture du commencement d'un important travail: *Ruines et Légendes du Tyrol.* La suite est renvoyée à la prochaine Séance.

La Société entend ensuite le rapport de M. de Boisjoslin sur la candidature de M. Jaumart de Brouillant, qui est admis en qualité de membre titulaire correspondant de la 1re classe.

M. le Président, avant de lever la Séance, fait remarquer que pendant les dernières vacances, un autre des membres de la Société, M. de Boisjoslin, fonctionnaire du ministère de la Marine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 5 juillet.

M. Wiesener félicite notre collègue de cette distinction et la Société, d'un mouvement unanime, s'associe à ces félicitations.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la dernière Séance rédigé par M. Dufour est lu et adopté. M. Desclosières exprime à la Société les regrets que M. le premier président Barbier éprouve de ne pouvoir assister à la Séance de ce jour.

M. le Secrétaire général dépose également sur le bureau le N° de Novembre de la *Revue de la Société des Etudes historiques.*

Dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de MM. le baron Carra de Vaux qui s'excuse de ne pouvoir assister à nos Séances, mais exprime en même temps tout l'intérêt qui s'attache pour lui à la lecture des publications de *la Revue.* — Racine, concernant la déli-

Digitized by Google

vrance du legs BERTHIER. — DELESSERT, annonçant qu'il présente les candidatures de MM. Armand DE BÉHAULT et FOSTER, de Londres. — Ernest AMELINE, s'excusant de ne pouvoir assister à la Séance et demandant l'inscription à l'ordre du jour d'une lecture intitulée : *Course dans les Alpes.*

M. DESCLOSIÈRES annonce qu'il a reçu les publications suivantes : *La Voie sacrée*, par M. Ernest PRAROND. — *Souvenirs de quarante ans*, racontés à mes enfants, par M. DE LESSEPS ; M. DESCLOSIÈRES se chargera d'en faire un rapport à la Société. — *Les fascicules*, de différentes Sociétés. — *Les régimes de la France*, par M. PEROTTI ; M. Jules FABRE rapporteur. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens ;* M. le colonel FABRE DE NAVACELLE rapporteur.

L'ordre du jour appelle l'examen de diverses candidatures.

Sur les conclusions du rapport de M. CAMOIN DE VENCE, M. Charles PRÉAU, numismate, est nommé membre titulaire résidant de la 1re classe.

M. D'AURIAC lit un rapport sur la candidature de M. BIGOT, principal du collège de Séez, qui est admis en qualité de membre titulaire correspondant de la 1re classe, et M. CAMOIN DE VENCE présente le rapport sur la candidature de M. RODOCANACHI, qui est admis en qualité de membre associé-libre.

Une Commission composée de MM. DUVERT, DE BOISJOSLIN et BOUGEAULT est chargée de l'examen des candidatures de MM. Armand DE BEHAULT, Émile ESPÉRANDIEU, Camille MAISONOBE.

La Commission désigne pour son rapporteur M. DUVERT.

Il est procédé ensuite au scrutin secret à l'élection des Membres du grand Bureau et des bureaux des Classes pour 1888.

Le résultat du scrutin est proclamé par M. LE PRÉSIDENT.

Grand Bureau :

Président : M. le général FAVÉ, membre de l'Institut.

Vice-Président : M. Jacques FLACH, professeur au Collège de France.

Vice-Président : M. MARBEAU, ancien conseiller d'Etat.

Il n'est apporté aucune modification à la composition des autres membres du Bureau.

En conséquence sont maintenus pour 1888 :

Secrétaire général : M. DESCLOSIÈRES.

Secrétaires généraux-adjoints : MM. DUFOUR et DE BOISJOSLIN.

Les Bureaux des Classes sont réélus sauf une modification : M. COQUARD, lauréat du dernier concours, devient *Vice-Président* de la 4e classe.

Digitized by Google

Lectures. — M. Desclosières donne lecture de la note rédigée par M. le général Favé sur un livre de *M. Julien Havet,* relatif à l'*Histoire des Mérovingiens.* Renvoi au Comité de la Revue.

Il est également donné lecture par M. Desclosières de la notice composée par M. Jules David sur le *Comte de Ruolz.*

M. Camoin de Vence lit la suite de son récit intitulé: *Ruines et Légendes du Tyrol.*

M. d'Auriac communique un rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Modène.* Renvoi au Comité de la Revue.

M. Desclosières annonce la réception d'un Mémoire sur le sujet du concours de 1888: *Histoire de la Compagnie des Indes.* Il distribue aussi les billets offerts par la Société philotechnique pour sa Séance publique.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1887. — *Présidence de* M. Wiesener.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Desclosières informe la Société qu'il a reçu une lettre de M. Racine retenu chez lui par une indisposition et s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. M. Racine parle aussi dans sa lettre des démarches qu'il a faites, de concert avec M. Marbeau, pour la délivrance du legs Berthier.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettre de M. Rodocanachi, remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres, et adressant la somme de 200 fr., formant le prix du rachat de ses cotisations, conformément à la faculté inscrite aux statuts.

Lettre de M. Bigot, principal du collège de Séez (Orne), remerciant la Société à l'occasion de son admission.

Ouvrage offert. — *Le Jubé, les Tapisseries de Sainte-Croix de Bernay,* par M. Veuclin.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Emile Espérandieu. Sur les conclusions conformes du rapport de M. Duvert, M. Espérandieu est nommé membre titulaire correspondant de la 1re classe.

Sur la candidature de M. Armand de Béhault, la Commission composée de MM. d'Auriac, Duvert et de Boisjoslin nomme rapporteur M. d'Auriac.

L'examen de la demande de M. le Dr Foster est renvoyé à la prochaine séance. La Commission composée de MM. Pougnet, Montaudon, Rodocanachi nomme pour son rapporteur M. Rodocanachi.

La date de la Séance publique est fixée à la deuxième quinzaine d'avril.

Digitized by Google

Lectures. — M. Camoin de Vence continue la lecture de son travail : *Ruines et Légendes du Tyrol* (5e chapitre, *à suivre*).

M. le colonel Fabre donne communication d'un rapport sur les bulletins de la Société archéologique de Sens et de l'Académie d'Hippone. Renvoi au Comité de la *Revue*.

La Société entend ensuite la remarquable analyse de M. de Boisjoslin sur les différents articles historiques publiés récemment dans les Revues. Renvoi au Comité de la *Revue*.

Une discussion intéressante s'engage au sujet du travail de M. de Boisjoslin.

M. Wiesener est d'accord avec l'autenr d'un article sur Marie Stuart, dont parle M. de Boisjoslin dans sa revue, pour constater que le mouvement de l'opinion se dessine actuellement tout à fait en faveur de la reine d'Ecosse.

M. Desclosières fait remarquer que parmi les articles étudiés par M. de Boisjoslin, il en est qui traitent de trois sujets qui avaient déjà sollicité l'attention de plusieurs membres de la *Société des Etudes historiques : Marie Stuart*, ouvrage de M. Wiesener; *Sully*, étude de M. Dufour ; *la Tactique au* XIIIe *siècle*, de M. Delpech, rapport de M. Desclosières.

M. le Secrétaire général rappelle à ce dernier sujet les observations si intéressantes de M. le général Favé qui figurent à l'un des procès-verbaux de nos séances.

Des notes mises au bas du travail de M. de Boisjoslin dans la *Revue* indiqueront des rapprochements utiles aux lecteurs.

M. Marbeau demande à M. de Boisjoslin pourquoi il n'a point parlé des articles de M. Forneron parus récemment dans le *Correspondant* et contenant des recherches de première main sur l'*Histoire des Emigrés pendant le règne de Napoléon Ier*.

M. de Boisjoslin répond qu'il se propose de traiter à fond la question historique de Napoléon, en s'appuyant sur des documents encore plus récents que ceux auquels font allusion les différents auteurs qui ont dejà traité ce même sujet.

M. Marbeau, rappelant les appréciations de M. de Boisjoslin sur un article de M. lé duc de Broglie, concernant la politique de la France au XVIIIe siècle, craint qu'il n'y ait quelques contradictions dans l'expression de la pensée de notre collègue. M. de Boisjoslin, en effet, semble d'abord reprocher à l'auteur moderne d'avoir une opinion différente de celle des contemporains qui sont mieux placés pour bien juger les événements ; et, plus loin, il dit que les contemporains sont trop près pour bien voir

Digitized by Google

les choses et ne se rendent pas un compte exact des faits auxquels ils ont été mêlés par leurs passions ou leurs intérêts personnels.

M. DE BOISJOSLIN explique que M. de Broglie se montre partisan de l'alliance autrichienne sous le règne de Louis XV. Or cette politique fut une sorte de déviation de la vraie politique française suivie jusqu'à ce jour. Les contemporains eux-mêmes avaient plutôt des préférences pour l'alliance avec la Prusse et Frédéric II. M. de Broglie ne tient pas suffisamment compte de l'ensemble des idées au XVIIIe siècle sur ce point.

M. le colonel FABRE rappelle à ce propos que les idées de M. de Choiseul concernant la politique extérieure furent considérées de son temps comme une erreur. Le XVIIIe siècle continuait un peu trop la politique du XVIe siècle.

Plusieurs membres remercient M. DE BOISJOSLIN de son travail et se félicitent de la discussion à laquelle il a donné lieu.

La Société procède ensuite à la fixation de l'ordre du jour pour la prochaine séance du 10 janvier.

M. LE PRÉSIDENT lève la séance après avoir adressé à ses collègues ses vœux à l'occasion de la prochaine année.

Le Secrétaire général adjoint,
G. DUFOUR.

Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

L'EMPIRE DES FRANCS [1]

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE XII.

LA LOI DES ALAMANS.

Les vingt-trois premiers chapitres de ce Code, qui en contient quatre-vingt-dix-neuf, traitent des rapports du clergé avec la société civile. On peut déjà en conclure que la religion avait acquis une influence prépondérante. Le chapitre Ier assure à tout homme libre la faculté de racheter ses fautes, s'il le veut, en livrant à l'Église sa personne ou ses biens. La donation des biens à une église fait l'objet d'une charte signée par six ou sept témoins, et déposée sur l'autel devant le prêtre. Ces biens, après cela, sont la propriété de cette église à perpétuité. Si le donateur ou ses héritiers s'efforcent d'enlever ces biens ils encourront une amende que la charte aura fixée et ils subiront, en outre, l'excommunication de la sainte Église. Après une donation faite comme il vient d'être dit, le donateur recevait parfois ses biens en bénéfice avec obligation de payer une redevance qui était fixée par écrit, pour éviter que le droit de propriété pût être revendiqué dans la suite par les héritiers. Si, après la mort du donateur, ses enfants réclament la possession ils ne seront point admis à établir leur droit par leurs serments; la charte produite et appuyée sur l'attestation des témoins qui ont placé leurs mains dessus avec

(1) Voir pour le commencement de cette étude le volume de 1885.

Digitized by Google

celles du donateur décidera la cause. Dans le cas où la charte aurait été brûlée ou perdue, le fils serait admis à jurer que son père n'avait point fait de donation, et s'il osait prêter ce serment, il reprendrait possession des biens.

Les chapitres III à VI ont réglé le droit d'asile dans les églises de la manière suivante: Un homme poursuivant un autre homme qui aura franchi les portes d'une église ne devra ni l'enlever de force ni le tuer. Si un homme poursuit son esclave, il aura à s'adresser au prêtre de l'église pour se le faire livrer, et le prêtre le lui rendra sous la promesse d'user d'indulgence. Si le prêtre n'a pas jugé à propos de le rendre immédiatement, il aura à le faire garder car, en cas d'évasion, il aurait à fournir un esclave de même valeur ou à payer son prix. L'homme qui aura violé le droit d'asile d'une église devra payer à cette église 18 solidi de composition et au fisc 60 solidi. Le vol, commis à l'intérieur d'une église, d'un objet confié à sa garde, donnait lieu à une composition qui était de neuf fois la valeur de l'objet, et à une amende de 36 solidi pour n'avoir pas respecté le lieu saint. L'homme qui avait volé des objets appartenant à l'église avait à payer 27 fois leur valeur. Si l'accusé niait, il était appelé à prêter serment avec ses co-jureurs: Ceux-ci ayant placé leur main sur le ciboire, l'accusé posait la sienne par dessus et il prenait la parole pour demander le secours de Dieu et des reliques qui étaient sous les mains, parce qu'il n'était point coupable de la faute dont il était accusé. L'église, ainsi dotée d'attributions civiles, reçut pour tous les hommes qui lui appartenaient une protection spéciale. Le meurtre d'un de ses esclaves fut tarifié au même prix que la vie d'un esclave du Roi, à 45 solidi. Le meurtre d'un de ses affranchis fut tarifié à 80 solidi. Le meurtre d'un colon de l'église donna lieu à la même composition que pour un alaman. Cette législation admet les colons au nombre des hommes libres, mais ils constituent une classe inférieure.

Les actes de violence contre les ecclésiastiques sont réprimés par des dispositions spéciales. L'homme qui sera entré en armes dans la cour d'un évêque ou d'un curé aura à lui payer une composition de 18 solidi. La composition sera doublée s'il est entré en armes dans la maison. Les injures et sévices envers un moine et un diacre sont punies par des compositions doubles, envers un curé par des compo-

Digitized by Google

sitions triples de celles qui seraient encourues pour la même faute à l'égard d'un homme libre. Pour les injures et sévices à l'égard d'un évêque, les compositions sont égales à celles qu'entraînerait la même faute envers le duc. Les biens des églises sont régis par une disposition qui ôte aux curés et desservants le droit de vendre une terre ou même un esclave autrement qu'en échange, et par une autre disposition portant qu'un laïque ne peut pas posséder une chose de l'église sans que son droit soit fondé sur une charte. Les *servi* qui appartenaient à l'église, n'étaient plus astreints qu'à des obligations, parfaitement déterminées, consistant en main-d'œuvre et en redevances. Les redevances, les mêmes pour tous, comprenaient l'orge cuite en quantité déterminée, un porc valant un *tremissus*, des pains, cinq poulets et vingt œufs. Le travail d'un *servus* était fait, la moitié pour lui-même, la moitié pour l'église, trois jours pour l'un, trois jours pour l'autre. Ainsi, sur les domaines de l'église, l'esclavage transformé en servage constituait un des progrès les plus heureux qui aient été réalisés dans les transformations sociales. Cette législation détermine les obligations du colon de l'église en disant qu'elles seront les mêmes que celles du colon du fisc envers le Roi; elle lui attribue le titre d'homme libre de l'église pour exprimer la garantie donnée à la possession de sa personne. Ce colon a quatre obligations distinctes: 1° le payement d'une rente qui est un prix de fermage déterminé; 2° l'exécution des travaux obligatoires; 3° l'obéissance à un ordre écrit, transmis par le magistrat, d'aller coopérer à une œuvre utile, par exemple, à un travail public; 4° l'obéissance à un ordre écrit de l'évêque prescrivant au colon d'aller soit vers lui soit ailleurs. Les manquements à ces devoirs étaient punis par des compositions en argent.

Les hommes auxquels on fut redevable des prescriptions législatives que nous venons de résumer, appartenaient sans aucun doute au clergé; ils joignaient à la connaissance des institutions ecclésiastiques et à la connaissance des mœurs des Alamans, l'étude des améliorations que la législation romaine pouvait y apporter.

L'homme qui aura conspiré contre la vie du Duc est condamné à perdre lui-même la vie ou à la racheter aux conditions prescrites par le jugement du Duc et des Grands. Une autre disposition porte: « L'homme » qui aura appelé une nation étrangère dans l'intérieur de la province

Digitized by Google

» pour y commettre des déprédations ou des incendies, devra perdre » la vie ou subir l'exil là où le Duc l'aura envoyé. Ses biens seront » réunis au fisc[1] ? » Ici encore c'est le pouvoir public qui informe, qui juge et qui exécute ce jugement.

La peine de mort ou l'exil avec confiscation des biens sont prononcés contre l'homme qui a provoqué dans l'armée des troubles ayant amené l'effusion du sang, ce qui n'empêche pas que les hommes mêlés à la rixe n'aient à payer des compositions triples de celles du temps de paix, conformément à la loi ancienne. C'est encore conformément à la coutume ancienne que le vol commis à l'armée a un tarif plus élevé que le tarif ordinaire. L'homme qui manque à l'appel du Duc est condamné à payer 12 solidi, qui sont réduits à 6 solidi pour désobéissance à l'appel du Comte, et à 3 solidi pour désobéissance à l'appel du Centenarius. Ces punitions n'ont plus de la composition que le nom ; elles sont de véritables amendes.

Nous arrivons aux mesures prises pour assurer l'autorité du Duc; la loi dit[2] : « Celui qui aura tué un envoyé du Duc payera la compo- » sition en triple. » Ce ne sont plus seulement les hommes de la truste royale, comme dans la loi salique, mais tous les émissaires du Duc, dont la vie est protégée par un tarif exceptionnel. La même règle s'applique au meurtrier d'un homme allant vers le Duc ou s'en retournant[3], et à un homme allant vers un Comte. Le Duc a encore un autre privilège : Les vols d'objets lui appartenant et aussi les injures ou sévices commis envers les femmes qu'il employe sont punis par des compositions triples du tarif ordinaire. Une prescription d'ordre politique se remarque dans une disposition qui, prévoyant le cas où un fils du Duc se sera révolté contre son père, attribue au Duc le droit de l'exiler et de le déshériter[4].

Les Alamans tenaient dans toutes les *Centaines* des assemblées présidées soit par le Comte, soit par un délégué du Comte, soit par le Centenarius. Celles de ces assemblées où la justice était rendue se tenaient à des intervalles de sept nuits quant la tranquillité était mal assurée et à des intervalles de quatorze nuits quand elle était satisfaisante[5]. Des hommes d'un rang distingué, notamment ceux qui sont

(1) T. XXV. — (2) T. XXX. — (3) T. XXIX. — (4) T. XXXV. — (5) T. XXXVI.

Digitized by Google

les *vassi* du Duc ou du Comte se dérobent parfois à l'obligation de se rendre à ces assemblées, car la loi leur rappelle qu'ils ne devront pas manquer à leur devoir de rendre justice aux pauvres. S'il y a tel personnage que le Centenarius, le Comte ou le délégué du Comte n'y puissent contraindre, le Duc ne devra pas hésiter à user de répression « s'il craint plus de déplaire à Dieu qu'à un homme [1]. » De telles expressions témoignent de la part qu'avaient les ministres de la religion dans la rédaction de ces lois.

L'esclavage subsiste encore en dehors de l'Eglise, et le droit qu'a le maître de vendre son esclave est consacré par la loi. Elle défend cette vente hors du territoire de la province tant chez les chrétiens que chez les payens, à moins d'un ordre du Duc, mais « à l'intérieur, » là où cela est nécessaire, que chacun ait le pouvoir de disposer de » son esclave conformément à la loi [2]. »

Pour avoir opéré, le dimanche, un travail matériel, l'esclave est battu de verges ; l'homme libre subit seulement la réprimande ; mais si après trois fois l'homme libre persévère à ne pas consacrer à Dieu le repos dominical, il est puni par la confiscation du tiers de son bien. S'il retombe encore dans la même faute, il est conduit devant le Comte pour être condamné à l'esclavage. La loi religieuse est ainsi consacrée par le pouvoir civil qui se charge d'en assurer l'exécution. Une autre loi également dictée par le christianisme défend les mariages considérés comme incestueux avec *socrum*, *nurum*, *privignam*, *novercam* et en général d'un oncle avec sa nièce, d'un homme avec l'épouse de son frère ou la sœur de sa femme ; elle défend aussi les mariages entre cousins germains. Les époux qui se seront conjoints en violant cette loi seront séparés et l'épouse perdra tous ses biens qui seront livrés au fisc. Si les coupables sont des personnes de petite condition [3], la loi désigne ainsi les colons, ils perdront leur liberté et deviendront esclaves du fisc. Ici la religion fait pénétrer l'autorité de la loi dans la famille pour la purifier. Sous la même influence, la loi entreprend de réprimer les crimes commis dans la parenté ; l'homme qui aura tué volontairement, ou son père, ou son aïeul, ou son frère, ou son oncle, ou le fils de son frère, ou le fils de son oncle, ou le fils *patrui*

(1) T. XXXVI. — (2) T. XXXVII. — (3) T. XXXIX. —

Digitized by Google

sui, ou sa mère, ou sa sœur, sera puni de la confiscation de tous ses biens. « Il fera pénitence suivant les canons [1]. » Ainsi, pour les crimes qui sont à nos yeux les plus odieux, une porte restait ouverte au repentir par l'effet de la miséricorde que la religion prescrit.

Personne ne devait juger les contestations sans avoir reçu un pouvoir conféré par le Duc avec l'assentiment du peuple. La loi prescrivait au juge de prononcer sans acception de personnes en mettant sa confiance dans la récompense de Dieu [2]. S'il a jugé contre la loi, il sera condamné à payer 12 solidi au profit de l'homme auquel il a causé préjudice. D'autre part, l'homme qui aura dit publiquement d'un juge que son jugement est coupable, sera condamné à lui payer 12 solidi « le Duc et le conseil public de tout le peuple en ayant » ainsi décidé *(quia sic convenit Duci et omni populo in publico » consilio)*. » On est en droit d'en conclure que des mesures adoptées par le Duc étaient soumises à l'assentiment du peuple.

Lorsqu'un accusé a été appelé devant le juge et que trois ou quatre témoins ont affirmé le meurtre ou le délit, l'accusé n'est point autorisé à se défendre par le serment, et cela afin d'éviter que d'autres, en se parjurant avec lui, n'offensent Dieu et ne se perdent pour la faute d'un homme [3]. Ceci démontrerait, si ce n'était superflu, que les cojureurs n'étaient pas de simples garants, de simples cautions; mais que la loi les considérait comme étant religieusement responsables du serment auquel ils participaient.

Un écrit, pour être valable, devait porter l'année et le jour [4]. Cette prescription indique que l'écriture était usuelle pour tous les contrats.

L'homme qui aura accusé un autre de meurtre, devant le Roi ou le Duc, sans en fournir la preuve, lui aura donné le droit de se purger de l'accusation en le combattant l'épée à la main. Si l'accusation est de moindre importance, le Duc décidera de ce qui se doit faire entre eux. Le combat judiciaire paraît avoir été, chez les Alamans, une coutume antérieure à leur conversion au christianisme.

Nous passons de là à une autre indication des anciennes mœurs; « Si une rixe s'est élevée [5] entre deux hommes, soit dans une assemblée, soit dans la campagne; si celui qui a tué l'autre s'est enfui, que ses

(1) T. XL. — (2) T. XLI. — (3) T. XLII. — (4) T. XLIII. — (5) T. XLV.

Digitized by Google

adversaires l'aient poursuivi immédiatement et tué dans sa maison, ils ne payeront qu'une fois le prix de sa vie. Mais si les amis du mort sont restés à côté de son corps sans poursuivre son adversaire et qu'après cela ils convoquent leurs proches, exercent la poursuite, entrent dans la maison de l'adversaire et le tuent, ils payeront neuf fois le prix de la composition[1]. » Le législateur s'attache ici, en admettant la vengeance immédiate et collective comme étant une faute atténuée par les mœurs, à réprimer les actes d'hostilité concertée pouvant engendrer des guerres privées de longue durée.

Les Alamans n'éprouvaient point, pour l'homme qui avait dépouillé ou déterré un mort, toute l'horreur manifestée par la loi salique ; néanmoins le meurtrier qui, après avoir tué un homme, l'avait dépouillé, devait payer neuf fois le prix de la vie en y ajoutant la composition du vol pour tout ce qu'il avait emporté, y compris les armes. L'homme qui avait déterré le corps d'un homme libre devait payer neuf fois le prix de la vie et en outre 40 solidi. Pour avoir dépouillé ou déterré le corps d'une femme, les tarifs était portés au double. Pour un esclave déterré la composition était de 12 solidi ; cette pénalité prouve que l'esclave n'était pas considéré comme un simple instrument de travail ; il était un homme parce qu'il avait une âme.

Celui qui avait enlevé la femme d'un autre avait à payer 80 solidi s'il la lui rendait ; mais il était condamné à payer 400 solidi s'il refusait de la rendre[2]. Une disposition plus étrange est exprimée ainsi : « Celui qui aura renvoyé une fille qu'il a épousée et en aura » pris une autre payera à la première 40 solidi. Il jurera avec 12 » *sacramentalibus* et sept *advocati* qu'il n'a renvoyé la première pour » aucun vice, ni faute, mais par amour pour une autre. » L'instabilité des unions est encore mieux attestée par une disposition ainsi conçue : « Celui qui a pris une fille pour femme[3], sans l'avoir épousée, devra » la rendre au père, s'il la réclame, et lui payer à elle 40 solidi de » composition. » Ces mauvaises mœurs étaient bien enracinées puisque le christianisme ne les avait pas améliorées davantage. Si un homme était mort en laissant une femme sans enfants et qu'il ne lui eût rien donné de ses biens, la femme avait droit, non seulement aux

(1) T. XLV. — (2) T. LIII. — (3) T. LIV.

Digitized by Google

présents reçus de sa parenté et aux objets apportés de la maison paternelle, mais à sa dot légitime dont la valeur était de 40 solidi; elle la pouvait prendre en or, en argent, en esclaves, ou en objets échangeables [1].

La distance qui séparait la classe des colons de celle des hommes libres était grande dans l'opinion, comme on le voit par une disposition relative aux successions : Si deux sœurs sont restées sans frère à la mort de leur père tout l'héritage leur appartient ; mais si l'une ayant épousé un homme libre de sa condition, l'autre a épousé un colon du Roi ou de l'Eglise, la première aura toute la terre ; les autres choses seront partagées également. Celle qui a épousé un colon, de condition inférieure à elle, n'aura rien de la terre.

Dans la répression des actes criminels, nous trouvons d'abord ceux qui sont contraires aux bonnes mœurs. L'homme qui, ayant rencontré une fille vierge cheminant entre deux villas, l'aura arrêtée et décoiffée par la violence, aura à payer 6 solidi de composition. S'il a levé sa robe et découvert les genoux il aura à payer 6 solidi; s'il a mis à nu les parties génitales ou le derrière il payera 12 solidi [3]; s'il a forniqué avec elle de son consentement il aura à payer 40 solidi. Pour ces méfaits envers une femme mariée la composition était doublée. Ces dispositions font voir que les Alamans n'avaient pas envers les femmes les habitudes de réserve et de respect que nous avons signalées chez les Francs.

Les tarifs des blessures varient suivant des cas nombreux et circonstanciés. Pour un coup donné par colère la composition est de 1 solidus. Si le sang a coulé et est tombé à terre la composition est de 1 1/2 solidus. Elle est portée à 3 solidi si l'os est mis à découvert; à 6 solidi si l'os brisé est sorti d'une plaie faite à la tête. Si le médecin a perdu l'os, deux témoins pourront attester qu'ils l'ont vu hors de la plaie. Si la cervelle est à découvert de sorte que le médecin puisse la toucher avec son instrument, la composition sera de 12 solidi; elle sera portée à 40 solidi si la cervelle est sortie. L'intervention légale du médecin témoigne d'un état social assez avancé pour que cette profession y ait pris place.

(1) T. LV. — (2) Canciani. T. LVII. — (3) T. LVIII.

Digitized by Google

En continuant l'examen du tarif des blessures nous trouvons : pour une oreille coupée sans qu'il y ait surdité, 12 solidi ; s'il y a surdité 40 solidi. Pour la paupière supérieure enlevée 6 solidi, pour la paupière inférieure enlevée 6 solidi. Pour l'œil vitrifié 20 solidi, pour l'œil sorti de l'orbite 40 solidi. Pour le nez cassé 6 solidi, pour le haut du nez enlevé 12 solidi, pour tout le nez enlevé 40 solidi. Pour la lèvre supérieure enlevée 12 solidi, pour la lèvre inférieure enlevée 12 solidi. Pour les deux dents supérieures de devant arrachées 6 solidi, pour une dent cassée 1 solidus, pour les deux dents inférieures de devant arrachées 12 solidi. Pour avoir arraché toute la langue 40 solidi, la moitié de la langue sans priver de la parole 20 solidi. Pour une plaie à la tête telle que les cheveux ou la barbe ne repoussent plus 6 solidi, pour avoir tondu les cheveux contre la volonté du patient 12 solidi, la barbe 6 solidi. Pour un bras ne pouvant plus servir 20 solidi, pour la première phalange du pouce enlevée 6 solidi, pour le pouce entier 12 solidi, pour la première phalange du premier doigt 6 solidi, pour le doigt entier 10 solidi, pour le plus long doigt entier 6 solidi. Pour avoir enlevé toutes les parties génitales 40 solidi, pour avoir châtré 20 solidi. Pour avoir coupé un pied 40 solidi.

Le meurtre d'un homme libre de petite condition, c'est-à-dire d'un colon, était tarifié à 160 solidi ; celui d'un homme libre de moyenne condition à 200 solidi. La composition du meurtre pour le sexe féminin était double du prix à payer pour l'homme de la même condition. Le grand nombre de circonstances qui font varier les tarifs des mutilations montrent que ces cruautés ont été fréquentes ; les mœurs étaient familiarisées avec ces moyens de satisfaire les haines et les vengeances.

L'élevage des chevaux avait acquis une importance remarquable. Les troupeaux étaient habituellement formés de douze juments. Le vol d'une jument ayant du lait donnait lieu à une composition de 6 solidi ; le vol d'une jument qui n'était pas pleine à 3 solidi. Les vaches étaient formées en troupeaux de douze, chaque troupeau ayant son taureau. Le vol d'une très bonne vache était tarifié à 1 1/3 solidus, d'une vache ordinaire à 1 solidus. Pour un très bon bœuf la composition était 1 1/3 solidus ; pour un bœuf ordinaire 1 solidus. Si les chevaux avaient une valeur beaucoup plus considérable

Digitized by Google

que celle des bœufs et des vaches, cela provenait sans doute de l'usage qu'on en faisait pour la guerre. La cavalerie des Alamans devait être considérée comme une troupe très supérieure à l'infanterie.

Le prix de la vie d'un esclave préposé à un troupeau de juments était porté à 40 solidi. Le même tarif était appliqué à l'esclave, gardien d'un troupeau de 40 porcs, aidé par un chien obéissant au son de la corne; au berger d'un troupeau de quarante moutons; à l'esclave chargé des fonctions de *seniscalcus* quand le maître avait douze *vassi* dans l'intérieur de sa maison; à l'esclave chargé des fonctions de *mariscalcus* quand il était préposé à douze chevaux; à l'esclave chargé de la cuisine avec un aide; à l'esclave ouvrier en or; à l'esclave fabricant d'épées. Une autre loi porte que pour tout mauvais traitement fait au porcher, la composition sera payée en triple, et qu'elle sera payée en double pour le mauvais traitement fait au berger, au *stotario* ou au vacher.

Pour avoir mis le feu pendant la nuit à la maison d'un homme libre, le coupable doit payer, outre l'estimation du dommage, 40 solidi de composition. Si le feu a été mis à un bâtiment de la cour, à une écurie, à une grange, à un cellier, la composition n'est plus que de 12 solidi. Elle est de 3 solidi si c'est l'étuve, ou la bergerie, ou la porcherie qui ont été brûlées. Pour la maison d'un *servus*, la composition est fixée à 12 solidi, en outre du dommage; pour l'écurie d'un *servus* à 5 solidi; pour la grange d'un *servus* à 3 solidi. Le *servus* qui avait sa maison, son écurie, sa grange, était monté à la condition de serf.

Le tarif des chiens, en cas de vol, est curieux. Un chien courant de première qualité donne lieu à 6 solidi de composition; celui de seconde qualité à 3 solidi; un bon chien de troupeau de porcs ou de vaches à 3 solidi; un chien levrier à 3 solidi; un chien qui défend ses bestiaux contre le loup à 3 solidi; un chien de cour à 1 solidus. Le chien était pour l'homme un auxiliaire plus utile encore que de nos jours.

Le droit d'établir un barrage pour retenir l'eau est attribué par la loi à tout propriétaire des deux rives; il peut en user soit pour un moulin, soit pour tout autre but, mais à la condition de ne nuire à personne; autrement le barrage devra être défait et le préjudice causé donnera lieu

Digitized by Google

à une indemnité qui s'ajoutera à la composition légale. L'emploi que les Alamans savaient faire de l'eau en élevant son niveau, montre que leur industrie et leur agriculture n'étaient plus dans l'état primitif.

Les contestations qui s'élevaient au sujet des limites de deux propriétés, donnèrent lieu à une pratique singulière. Les deux propriétaires convoqués sur les lieux en présence du Comte s'y rendaient avec leurs familles. Le Comte plaçait un signal au point marqué par l'une des deux parties pour la limite de sa propriété, et un second signal au point marqué par l'autre. Les deux parties enlevaient de la terre dans le terrain qu'elles s'attribuaient, la mettaient en tas au milieu de l'intervalle et plantaient dessus des branches d'arbres. Tout demeurait dans cet état jusqu'au jour de l'Assemblée judiciaire où le combat singulier décidait le droit. Les deux adversaires commençaient par toucher de l'épée la terre amassée; ils imploraient Dieu que la victoire fût à la justice et ils engageaient le combat. Le vainqueur devenait propriétaire du terrain contesté et recevait en outre une composition de douze solidi.

Ces mœurs étaient de nature à former un peuple de guerriers. La loi y ajoutait son action en punissant les actes de lâcheté. « Celui » qui pendant la guerre, le combat engagé, a abandonné un camarade » et pris la fuite pendant que l'autre a continué à se défendre, payera » cent soixante solidi de composition [1]. » La religion chrétienne avait amélioré les mœurs des Alamans sans leur enlever les qualités belliqueuses.

CHAPITRE XIII.

LA LOI DES BAVAROIS.

Le code des Bavarois plus étendu encore que celui des Alamans s'en rapproche sur beaucoup de points. L'état social de ces deux nations est, néanmoins, séparé par des différences nombreuses.

La loi des Bavarois commence comme celle des Alamans par déclarer que tout citoyen a le droit de donner ses biens à une église pour la rédemption de son âme, mais elle y met la condition que le donateur

(1) XCIII.

Digitized by Google

ait, au préalable, fait la part de ses enfants. Les formalités des serments à prêter sur l'autel, des mains placées sur la charte, sont les mêmes que chez les Alamans. — L'homme qui aura volé dans une église un calice, une patène ou autre objet analogue, doit payer, comme chez les Alamans, vingt-sept fois la valeur de l'objet volé. Le droit d'asile dans les églises est établi par un article qui porte [1] : « Si un coupable s'est réfugié dans une église, aucun homme ne doit » l'en tirer de force. Si le curé craint de le rendre et que la faute » doive être punie, qu'il se décide avec l'avis d'un prêtre. Aucune » faute n'est assez grave pour que la vie ne soit pas accordée au réfu- » gié par la crainte de Dieu et le respect des Saints..... » Le droit d'asile si précieux pour protéger le faible contre la poursuite d'un plus fort a, de plus, ici pour effet de garantir le coupable contre la peine de mort. « Celui qui enlèverait le coupable payerait à l'église 40 » solidi de composition; il payerait, en outre, au fisc 60 solidi. »

La loi ayant à réprimer les injures, coups et blessures envers les agents et fonctionnaires de l'Église fixa les compositions qui leur étaient dues : Envers les simples clercs, le taux de la composition demeura la même que pour leurs pères; envers un sous-diacre, un lecteur, un *exorcista*, un *acolytus*, un *ostiarius*, la composition fut payée double, de même pour un moine. Pour un curé nommé par l'évêque ou élu par le peuple avec l'approbation ecclésiastique, la composition fut portée au triple.

Le meurtre d'un prêtre donne lieu à une composition de 300 solidi sans compter 60 solidi à payer au fisc. Le meurtre d'un évêque nommé par le Roi ou élu par le peuple donne lieu à une composition déterminée d'une façon singulière : « On fera une tunique en plomb » à la taille de l'évêque et le meurtrier devra payer en or le poids du » plomb. Si son avoir n'y suffit pas, le coupable, sa femme et ses » enfants tomberont dans la servitude de l'Église jusqu'à ce qu'il » puisse se racheter. » Après cette sévérité motivée par le caractère sacré de la grandeur ecclésiastique, le législateur chercha à éloigner des évêques les vengeances privées en donnant assurance que leurs crimes ne demeureraient point impunis quand ils seraient dénoncés à

(1) Canciani. *Barborum leges antiquæ. Lex Bajuvariorum*, tit. VII, c. 1, 2, 3, 4.

Digitized by Google

la justice. « Si un évêque paraît coupable envers un homme [1], que » celui-ci se garde de tuer un pontife, mais qu'il l'assigne au tribunal » du Roi, au tribunal du Duc, ou devant le peuple. Si le crime est » prouvé, l'évêque sera jugé selon les canons. Il pourra être déposé » ou exilé, s'il est coupable d'homicide, de fornication, de révolte à » main armée, ou de complot avec les ennemis pour les faire entrer » dans la province. »

Les religieuses furent protégées dans leurs monastères par une disposition spéciale: L'homme qui avait enlevé et épousé une femme consacrée à Dieu devait être requis par l'évêque [2] de la rendre au monastère et de payer une composition double de celle que devait l'homme qui enlevait une femme à son époux. La loi défendait aux prêtres et aux diacres d'avoir dans leur maison d'autres femmes que leurs mères, leurs filles ou leurs sœurs.

Le titre XIV prescrit au juge de veiller à ce que les colons et les serfs de l'église fassent les travaux et fournissent les redevances qu'ils lui doivent. Pour les colons, les redevances sont le dixième du produit de la récolte et aussi la dixième botte de lin, la dixième ruche d'abeilles avec quatre poulets et quinze œufs. Les travaux à faire dans les champs, déterminés par l'usage de chaque contrée, consistent à labourer, semer, récolter, transporter les récoltes de champs d'une étendue déterminée; enclore, couper, récolter un arpent de pré; planter, bêcher, vendanger une vigne. A quoi il faut ajouter les transports à exécuter au loin; ceux qui se font avec des chars sont soumis à l'obligation d'aller jusqu'à cinquante lieues. L'approvisionnement d'un four à chaux se fait par cinquante hommes fournissant la pierre et le bois à un four rapproché; cent hommes sont nécessaires quand le four est loin. En tous cas le service comprend le transport de la chaux à une ville ou à une villa.

Le serf de l'église paye ses redevances d'après la nature et l'étendue de la terre dont il a possession; il fait par semaine trois jours de travail pour le maître et trois jours pour lui. Si son maître lui a donné les bœufs avec les instruments dont il se sert, le serf devra exécuter tous les travaux qui lui seront imposés, autant du moins

(1) Tit. I, c. 11. — (2) C. 12.

Digitized by Google

qu'il le pourra, car il ne doit point être opprimé. Ces prescriptions avaient double but : 1° d'empêcher les colons et les serfs de l'église de se soustraire à leurs obligations, 2° de les garantir contre l'oppression en leur donnant recours près du juge contre des exigences trop fortes. Le juge n'était pas complètement astreint à un texte de loi; il avait à consulter l'équité. Le sort des personnes placées sous la dépendance de l'église en qualité de colons et de serfs fut certainement amélioré par ces dispositions.

Après avoir fixé le rôle de l'Église dans les affaires temporelles, la loi des Bavarois s'est préoccupée de la protection à donner au Duc chargé d'exercer le pouvoir public. « L'homme [1] qui aura conspiré » contre son Duc, placé par le Roi à la tête de la province ou élu par » le peuple, en méditant sa mort, tombera à la discrétion du Duc » qui sera maître de sa vie; ses biens seront réunis au fisc. Un seul » témoin ne suffira pas pour prouver le fait, il en faudra trois du » même rang que l'accusé. Si un affirme et qu'un autre nie, on aura » recours au jugement de Dieu; qu'ils combattent, et celui auquel » Dieu aura donné la victoire obtiendra créance. Cela devra se faire » en public pour que l'accusé ne soit pas victime de haines. »

Il faut remarquer que le combat judiciaire est ici ordonné entre deux témoins qui se contredisent. La coutume en était bien fréquente, car on lit dans le code cette prescription : « Celui qui, dans la cour » du Duc ou bien là ou des champions combattent, aura fait signal » de commencer avant que cela soit ordonné par l'homme chargé de » ce soin, aura à payer 40 solidi au trésor public. Si c'est un esclave » il perdra la main droite à moins que son maître ne la rachète avec » 20 solidi. C'est une cause de querelles qu'il faut prévoir et empê- » cher. » La pratique de ce combat était vraisemblablement fort ancienne.

La loi des Bavarois prononce parfois la peine de mort accompagnée de la confiscation des biens, mais elle réserve ces chatiments pour les plus graves des crimes politiques : « Qu'aucun Bavarois ne perde ses » biens et sa vie si ce n'est pour crime capital, c'est-à-dire pour avoir, » ou conspiré le meurtre du Duc, ou appelé les ennemis dans la province,

(1) Tit. II, c. 1.

Digitized by Google

» ou livré une ville à l'étranger. Si sa culpabilité est prouvée, » sa vie, son patrimoine, ses richesses, tomberont au pouvoir du Roi. » L'homme convaincu d'autres fautes payera la composition tant » qu'il en aura le moyen ; s'il ne l'a plus il devra se mettre en » service et payer par mois ou par an, au moyen de ce qu'il gagnera, » jusqu'à ce qu'il se soit acquitté. » Ainsi il n'était pas rare de voir l'homme libre fournir son travail pour une rétribution. « Celui qui » aura tué son Duc donnera vie pour vie, recevra la mort qu'il a » donnée et ses biens seront réunis au fisc avec publicité et pour » toujours. Celui qui aura suscité une sédition [1] contre le Duc aura » à payer 600 solidi. Ceux qui l'ont suivi et ont été ses complices » payeront chacun 200 solidi. Ceux qui seront de la plus petite » condition des hommes libres et n'auront fait que suivre payeront » chacun 40 solidi. » Dans cette circonstance, des amendes payées au pouvoir public sont désignées par le mot compositions. Le même fait se reproduit dans la première des prescriptions qui suivent : « L'homme qui, à l'armée, aura excité dans le pays ennemi des actes » de violence ayant amené mort d'hommes, aura à payer au trésor » public 600 solidi [2]. Celui qui en pareille circonstance aura donné des » coups, fait des blessures ou tué, aura à payer les compositions légales » d'après les conditions des personnes : le coupable devra considérer » le Roi ou son Duc comme indulgent s'il lui laisse la vie. » Le depositaire du pouvoir public est chargé ici de toute la répression ; le législateur lui confie, à cet effet, une autorité qui devient complètement arbitraire dans l'article suivant : « Les hommes de petite » condition coupables de désordres commis à l'armée seront à la » discrétion du Duc, il prononcera contre eux telle peine qu'il jugera » convenable. » Le législateur insiste ensuite sur la nature et les causes des désordres les plus fréquents. « L'usage à déraciner [3] » provient du désordre qui se produit trop souvent à l'occasion de la » nourriture pour les chevaux et du bois pour les hommes. Ceux qui » en ont trouvé voulant défendre les bâtiments qui contiennent du » foin ou du grain; on doit empêcher cela en prescrivant que celui » qui a trouvé des fourrages ou du bois en prenne autant qu'il veut,

(1) Tit. II, c. 3. — (2) Tit. II, c. 4. — (3) C. IV, l. 5.

Digitized by Google

» mais n'empêche pas un autre d'en prendre, car le désordre vient de » là. Celui qui aura contrevenu à cette loi devra être mené devant le » Duc pour satisfaire à la discipline militaire, ou devant son Comte » qui lui fera subir cinquante coups de verges. »

L'armée Bavaroise était aux prises avec les difficultés que des troupes ont sans cesse à surmonter pour se procurer, dans leurs marches, du bois et des fourrages, ou plutôt pour en effectuer le partage en proportion des besoins, de manière que les animaux et les hommes aient tous le nécessaire. Les règles prescrites à ce sujet étaient souvent violées, même pendant les marches des troupes à travers la province; c'est ce qui est démontré par la loi qui suit : « Tout homme de » l'armée qui aura voulu enlever quelque chose par force dans l'in- » térieur de la province, prendre du foin ou du grain, incendier des » bâtiments, devra en être empêché. Ceci est du ressort du Comte » dans son Comté ; chaque Comte doit exercer sa surveillance à cet » effet. Qu'il exerce son autorité sur les *centuriones* et les *decani* afin » que chacun surveille les siens et les empêche d'agir contre la loi. » D'après cela, le Comte commandait les troupes levées dans son Comté; qui étaient formées de centuries ; la centurie comprenait dix décanies, nous dirions dix escouades de dix hommes chacune.

La levée des troupes et leur rassemblement occasionnaient souvent de graves désordres, à en juger par les prescriptions des lois à ce sujet : « Si un Comte a négligé de rechercher un coupable, il fera » restitution du dommage sur ses biens après avoir eu du temps pour « la recherche. » « Si le coupable est un homme puissant que le » Comte ne puisse pas réprimer, qu'il le dénonce à son Duc et que » le Duc réprime. Si c'est un homme libre, il aura à opérer la » restitution et à payer 40 solidi. S'il est esclave, il sera mis à mort » et son maître fera restitution. » Ces mesures rigoureuses, destinées à frapper les coupables de toute condition, ont pu rendre à la nation bavaroise toute sa force militaire en rétablissant la discipline. Remarquons à ce propos que puisqu'il y avait des hommes trop puissants pour que les Comtes fussent en état de les réprimer, leur puissance ne pouvait provenir que du grand nombre d'hommes libres placés sous leur obéissance, plus ou moins volontaire, par un lien analogue à celui qui a été exprimé par le mot de vasselage. Les délits commis

Digitized by Google

à l'armée furent réprimés par des dispositions spéciales. « L'homme qui, étant à l'armée, aura volé[1] *pastoriam, frenum, capistrum, feltrum* » ou quelque autre chose sera condamné, s'il est esclave, à perdre » les mains, sans compter la restitution par le maître ; s'il est homme » libre, il rachètera ses mains en payant 40 solidi et il fera restitu- » tion. » Le législateur s'est préoccupé de fortifier l'esprit militaire en disant : « Si un homme est mort à l'armée ou dans une mission » du Roi ou de son Duc, ses héritiers ne seront jamais privés de son » héritage parce que le Duc défend leurs droits. Que chacun soit » donc prompt et confiant à accomplir une mission. » Après cette disposition vient celle qui donne au chef de l'État le moyen d'exercer son pouvoir. « L'homme qui, par ordre du Roi ou de son Duc, gou- » verneur de cette province, aura tué un homme ne sera point mis » en accusation. Son Duc le défendra lui et ses enfants. Si ce Duc » meurt, son successeur le défendra. »

Le législateur passe ensuite à d'autres mesures politiques. « Si un » Duc de cette province, institué par le Roi[2], devient rebelle, » il sera destitué de sa dignité de Duc; il perdra l'espoir » de la contemplation éternelle et de son salut. » La punition religieuse est ici invoquée contre le Duc qui se rendrait coupable de rébellion.

La loi a prévu aussi le cas où le fils du Duc tenterait de déposséder son père[3]. « Si un fils du Duc, orgueilleux et vain, cherche à décon- » sidérer son père et veut lui enlever le gouvernement, alors que le » père, encore capable de discernement, peut aller à l'armée, juger » les causes, monter à cheval, manier les armes, qu'il n'est ni sourd » ni aveugle et qu'il peut accomplir les ordres du Roi, ce fils sera » déshérité des biens de son père et condamné à l'exil, soit par son » père, soit par le Roi. » On est autorisé à conclure de là que le pouvoir du Duc se transmettait par voie héréditaire, quoique la sanction royale y fût nécessaire, et que le Duc devenu incapable, soit physiquement, soit intellectuellement, de remplir ses fonctions, en était dépossédé par suite d'une coutume ayant la force d'une règle de droit public.

La maison habitée par le Duc et la cour dans laquelle cette maison

(1) Tit. II, c. 6. — (2) Tit. II, c. 7. — (3) C. 7.

Digitized by Google

est placée sont fréquentées par un grand nombre de personnes : « Celui qui aura volé quelque objet [1] dans la cour du Duc, dont » la maison est une maison publique, devra, s'il est homme libre, » en payer vingt-sept fois la valeur, ce sera neuf fois s'il est esclave, » faute de quoi il aura les mains coupées. » Les pouvoirs du Duc étaient fort étendus à en juger par la prescription suivante : « Celui » qui n'aura pas obéi à l'ordre du Duc, transmis par son seing, aura » à payer 15 solidi au trésor public [2]. »

La loi prescrit, à propos de la justice à rendre : « Que les assemblées » judiciaires se fassent aux calendes ou tous les quinze jours, si cela » est nécessaire pour le jugement des contestations et pour la tranquil- » lité de la Province. Que tous les hommes libres, y compris les vassaux » du Duc et du Roi, se rendent à l'assemblée, là où le juge l'aura » ordonné, car celui qui y aura manqué devra payer 15 solidi [3]. » Nous appelons vassaux, mot qui ne prendra que plus tard une signification précise, les *vassi* subordonnés directement au Duc ou au Roi. Ils tentaient, comme on le voit, de se soustraire à la juridiction du Comte.

« Que le Comte ait avec lui un juge compétent muni du livre de » la loi, pour que le jugement soit toujours conforme au droit. » Ses compositions doivent être fixées et les frais de justice payés » au Comte conformément à la loi. Le Comte recevra toujours la » neuvième partie de la composition pourvu qu'il juge équitablement. » Mais il n'était pas facile d'avoir des juges équitables, car après avoir dit : « Il ne faut constituer juge que celui qui aime la justice plus » que l'argent. » Le législateur ajoutait : « Si un juge ayant reçu » de l'argent a mal jugé, l'homme qui aura tiré profit injustement » de sa sentence remboursera ce qu'il aura perçu. Le juge payera » le double pour le tort qu'il a fait et il payera au fisc quarante solidi. » Si le juge n'a commis qu'une erreur, il ne sera pas puni, mais » le jugement demeurera inexécuté. »

Il y avait chez les Bavarois six familles placées au-dessus de toutes les autres : « Ceux qui sont des familles Huosi, Chrozza, Sagana, » Hahilingua, Aennion, sont les premiers après les Agilolvingi de la

(1) Tit. II, c. 13. — (2) Tit. II, c. 14. — (3) Tit II, c. 15.

Digitized by Google

» famille ducale; ils auront double composition. Ceux de la famille » des Agilolvingi, autres que le Duc, auront quadruple composition... » Le Duc qui est à la tête du peuple a toujours été et doit toujours » être de la famille des Agilolvingi parce que les rois nos prédécesseurs » l'ont décidé ainsi... Le Duc doit avoir moitié en plus de la compo- » sition fixée pour ses parents. Le meurtre du Duc donnera lieu » à une composition de 900 solidi, payée soit à ses parents, » soit au Roi s'il n'y a plus de parents. ... La où la composition » est de 4 solidi pour les parents, elle est de 6 solidi pour le Duc [1]. »

Au sujet des coups et blessures, le législateur s'en tint au système primitif qui avait eu pour objet d'éteindre les vengeances. Le tarif est ainsi fixé [2] : Pour un coup donné par colère à un homme libre 1 solidus. Si le sang a coulé 1 1/2 solidus. Si la cervelle est à découvert 12 solidi. Pour avoir lié avec des cordes 12 solidi. Pour un œil arraché, un pied ou une main enlevés, 40 solidi. Pour le pouce enlevé, 12 solidi; le doigt voisin du pouce ou le petit doigt, 9 solidi; les deux doigts du milieu, 5 solidi chacun. Si les doigts ne sont pas enlevés mais qu'ils restent droits, ce qui empêche de manier les armes, la composition augmente d'un tiers, elle est portée de 12 à 16, de 9 à 12 solidi. Pour le nez coupé, 9 solidi; l'oreille coupée, 3 solidi; l'oreille enlevée, 20 solidi; pour l'oreille enlevée produisant la surdité, 40 solidi. Pour la lèvre inférieure détériorée de manière à ne pas retenir la salive, comme pour la paupière inférieure de manière à ne pas retenir les larmes, 6 solidi. Pour la détérioration de la lèvre ou de la paupière supérieure, 3 solidi. Pour une dent maxillaire arrachée, 12 solidi; pour une autre dent, 6 solidi. Pour un homme jeté à l'eau, de la rive ou d'un pont, 12 solidi. Pour avoir fait tomber un homme de cheval, 6 solidi; d'une échelle, 12 solidi. Pour l'avoir jeté dans le feu, 12 solidi. Pour l'avoir blessé avec une flèche empoisonnée, 12 solidi. Pour avoir donné un breuvage empoisonné, 12 solidi. Pour avoir investi un homme dans sa demeure avec quarante hommes au moins armés de boucliers, ou pour avoir lancé des flèches dans sa cour, 40 solidi. S'il y avait moins de quarante hommes armés, 12 solidi. Pour avoir tenu un homme en gage et lui avoir ôté la liberté de sortir,

(1) Tit. II, c. 20. — (2) Tit. III.

Digitized by Google

40 solidi. Pour avoir rendu un homme boiteux, 12 solidi. Celui qui aura tué un homme libre payera 160 solidi à ses parents et, à défaut de parents, au Duc ou à l'homme auquel il était lié par la recommandation, *solvat Duci vel cui commendatus fuit dum vixit* [1]. Ceci démontre que la recommandation était une coutume nationale des Bavarois. Le recommandé était vraisemblablement désigné sous le nom de *vassus*. Pour acte commis à l'égard d'une femme, la composition sera doublée, à moins que la femme animée d'un courage viril n'ait voulu combattre, car alors la composition sera la même que pour un homme. C'est ainsi que dans quelques uns des détails de mœurs que cette législation nous signale, on retrouve des traits communs aux Bavarois et aux Alamans avec des indices portant à croire que ces deux nations devaient descendre de Germains connus par Tacite.

La législation des Bavarois a placé les pèlerins sous la protection spéciale du pouvoir public par une disposition ainsi conçue : « Celui » qui aurait dépouillé [2], maltraité, blessé, attaché, vendu ou tué » un pèlerin, payerait 160 solidi au fisc, outre la composition due » aux siens, d'après la loi de sa province. S'il l'a tué, et que la parenté » manque, il aura à donner 100 solidi au fisc qui en disposera au » profit des pauvres. » Ici la loi met sous la protection du pouvoir public les hommes qui s'isolent pour pratiquer un acte religieux et qui sont sans défense. Le tarif de la vie est, pour un affranchi, de 40 solidi; il est pour un esclave de 20 solidi. Pour l'un comme pour l'autre la composition est payée au maître.

Le législateur s'efforçant de garantir la propriété de la personne et des biens, non plus seulement contre les abus de la force, mais contre les abus de l'autorité publique, s'est exprimé ainsi : « A moins d'un » crime entraînant la peine de mort [3], aucun homme libre ne pourra » être mis en servitude et chassé de son patrimoine ; si pauvre qu'il » soit, il doit conserver sa liberté et ce qu'il possède tant qu'il ne » s'est pas livré à un autre par sa volonté spontanée. Celui qui aura » contrevenu à cette disposition, soit Duc, soit juge, soit tout autre, » donnera au trésor public 40 solidi, rendra la liberté de sa personne » et la disposition de ses biens à l'homme qui en aura été privé, et lui

(1) Tit. III, c. 13. — (2) Tit. III, c. 14. — (3) Tit. VI, c. 3.

Digitized by Google

» payera 40 solidi de composition. » Ces dispositions indiquent que l'homme pauvre pouvait difficilement conserver sa complète indépendance.

Les actes contraires aux bonnes mœurs occupent dans cette législation un développement inusité [1].

« L'homme qui aura couché avec l'épouse d'un autre payera au » mari comme composition le prix de sa vie, c'est-à-dire 160 solidi [2]. » S'il a été tué étant dans le lit avec elle, que sa mort demeure sans » vengeance et soit le prix de la composition qu'il aurait eu à payer » au mari. Si l'homme a mis un pied dans le lit, mais que sur la » défense de la femme il n'ait rien fait de plus, il aura à payer 12 » solidi. Celui [3] qui aura fait des attouchements de concupiscence à » une fille libre ou à une femme mariée payera 6 solidi. S'il a levé » les vêtements au dessus des genoux, 12 solidi. S'il a enlevé la » coiffure et froissé les cheveux de la tête par concupiscence, 12 » solidi [4]. Celui qui aura enlevé une fille contre sa volonté et celle de » ses parents aura à payer 40 solidi de composition et 40 solidi au » fisc [5]. Celui qui, ayant forniqué avec une fille libre consentante, ne » voudra pas l'épouser, aura à payer 12 solidi de composition pour » l'avoir souillée par concupiscence [6]. Si un esclave a forniqué avec » une fille libre et que le fait soit prouvé, le maître devra le livrer aux » parents pour qu'ils lui fassent subir la peine qu'il aura méritée, en » le mettant à mort ; mais le maître n'aura rien à payer ; car il faut » éviter les inimitiés que cela soulève dans le peuple [7]. Celui qui aura » couché avec une affranchie mariée aura à payer aux parents, au » maître ou au mari, 40 solidi. Celui qui aura couché avec une fille » affranchie payera 8 solidi de composition aux parents, ou au » maître [8]. Celui qui aura couché avec une esclave mariée, aura à » payer au maître, 20 solidi ; avec une fille esclave, 4 solidi [9]. Celui » qui aura renvoyé sa femme, non pour quelque vice mais par volonté, » aura à payer aux parents 48 solidi de composition [10]. Celui qui aura » délaissé une fille épousée par lui régulièrement, et en aura épousé » une autre, aura à payer aux parents 24 solidi de composition. Il

(1) Tit. VII. — (2) C. 1. — (3) C. 3. — (4) C. 5. — (5) C. 6. — (6) C. 8. — (7) C. 9. — (8) C. 11. — (9) C. 12 et 13. — (10) C. 14.

Digitized by Google

» jurera avec douze co-jureurs de sa condition qu'il ne l'a point » renvoyée par haine de ses parents, ni pour crime commis par elle » mais par amour pour une autre. Après cela tout sera fini entre eux » et le père donnera sa fille à qui il voudra. » Cette facilité de rompre l'union conjugale devait être depuis bien longtemps dans les mœurs pour avoir résisté à l'influence de la religion chrétienne. « Celui qui » aura enlevé la femme d'un autre, que ce soit avec ou sans le » consentement de la femme, aura à payer 160 solidi [1]. Celui qui » aura emmené une fille libre, comme épouse, et l'aura délaissée en » chemin, aura à payer 12 solidi [2]. La femme qui aura donné une » boisson pour faire avorter, si elle est esclave, recevra 200 coups de » verges ; si elle est de condition libre, perdra sa liberté et sera » donnée comme esclave à qui le Duc désignera [3]. Celui qui aura fait » avorter une femme en la battant, si celle-ci en est morte, sera tenu » pour homicide. »

L'ensemble de ces dispositions pénales porte à croire qu'il n'y avait pas une grande réserve dans les rapports entre les deux sexes. Il faut remarquer néanmoins que le consentement de la fille ou de la femme ne donnait point l'impunité à l'homme qui avait avec elle des relations illicites. Le système des compositions, en créant des droits dans un cas pareil, aux parents de la femme ou de la fille, mettait un frein à la corruption.

Les prescriptions relatives aux délits de vol fournissent quelques données de plus sur les mœurs des Bavarois. « Si un homme a volé » un objet quelconque, il aura à restituer neuf fois la valeur [4]. Pour » le vol dans une église, dans la cour du Duc, dans une fabrique » d'armes, dans un moulin, le coupable aura à payer vingt-sept fois » la valeur, parce que ce sont des lieux publics ouverts à tous. » L'accusé qui voudra nier devra prêter serment avec un nombre de co-jureurs plus ou moins grand suivant la valeur du vol. « Celui qui » est accusé d'avoir volé un bœuf soumis au joug ou une vache » laitière devra prêter serment avec six co-jureurs ; sinon que deux » champions combattent et que le résultat décide en faveur de celui » que Dieu aura rendu le plus fort [5].

(1) C. 16. — (2) C. 17. — (3) C. 18. — (4) Tit. VIII, c. 1. — (5) Tit. VIII, c. 2.

Digitized by Google

» Celui qui par fraude se sera emparé d'un homme libre et l'aura » vendu, devra le racheter, lui rendre la liberté et lui payer 40 solidi » de composition ; il payera aussi au trésor public 40 solidi à cause » du mal qu'il a fait. S'il n'a pas pu le racheter il perdra sa liberté [1]. » Une forte amende s'ajoute ici à la composition.

« Celui qui aura été pris la nuit [2] avec des objets volés pourra être » tué sans que l'homme qui l'aura tué soit passible d'accusation. » Celui qui aura débauché l'esclave d'un autre pour lui faire com- » mettre une fraude au préjudice de son maître, aura à payer neuf » fois la composition légale. »

Pour le vol d'une clochette de cheval ou de bœuf, la composition est de 1 solidus; elle est de 2 tremisus pour la clochette d'une vache, de 1 tremisus pour celle d'un animal de petit bétail. L'homme qui aura acheté sciemment une chose volée en donnera une semblable à celui auquel elle appartient, et payera 12 solidi au fisc, à titre de *fredum*. Celui qui reçoit de la main du voleur un objet à garder est complice du vol. Nul ne doit recevoir la composition d'un vol sans que le coupable ait été jugé.

Le serment d'un accusé était admis, ainsi qu'on l'a vu, pour établir son innocence, à la condition qu'il fût confirmé par les serments d'un nombre déterminé de co-jureurs ; mais le législateur ayant reconnu les défectuosités de cette institution y avait posé des limites en disant : « Pour qu'il ne soit pas fait de serments mal à propos [3], il faut que » le juge recherche la vérité et n'admette pas facilement aux ser- » ments. Nous voulons qu'entre les Bavarois toute cause éclairée par » l'investigation soit jugée sans admettre les serments, et que le juge- » ment soit exécuté. Les serments seront prêtés dans les causes où » les recherches du juge n'auront trouvé aucune preuve. »

L'incendie allumé pendant la nuit donne lieu à des compositions considérables car l'incendiaire doit payer le prix de la vie de toutes les personnes qui ont échappé au danger. Les compositions sont fixées pour les bâtiments le plus en usage, ainsi pour une écurie close de murs et fermant à clef, la composition est fixée à 12 solidi ; pour un grenier à 4 solidi ; pour une meule à 3 solidi ; pour une salle de

(1) C. 4. — (2) C. 6. — (3) C. 16.

Digitized by Google

bains, pour une boulangerie, pour une cuisine, à 3 solidi. Si une colonne qui soutient le haut de la maison a été détruite, la composition est 12 solidi : pour une colonne intérieure, 6 solidi ; pour un support d'angle, 3 solidi ; pour un des autres supports, 1 solidus ; pour une travée, 3 solidi. Le sens des mots techniques est impossible à déterminer exactement, mais la mention seule de ces particularités montre que l'art de bâtir avait acquis un développement remarquable pour cette époque.

Nous en dirons autant de la voierie à cause de la distinction établie par la loi entre les grandes routes, les chemins vicinaux, les chemins d'exploitation. L'homme qui a barré une route royale ou ducale paye une composition de 12 solidi ; s'il a barré une voie vicinale ou rurale, la composition est réduite à 6 solidi. L'homme qui a sali une fontaine est tenu de la nettoyer et de payer 6 solidi ; si c'est un puits à l'usage de plusieurs voisins, ceux-ci se partagent la composition.

Les mesures prises pour fixer les limites des propriétés méritent aussi d'être mentionnées : « L'homme qui aura effacé les limites ou » renversé les bornes [1] aura à payer 6 solidi. Celui qui, soit en labou- » rant, soit en plantant de la vigne aura renversé involontairement » une borne devra la remettre à sa place en présence des voisins. » Toutes les fois qu'il y a contestation sur les limites [2], il faut » rechercher les marques anciennes, les pierres portant des signes ou » des inscriptions, les arbres dont l'écorce a été enlevée. Que nul ne » place de nouvelles bornes limites sans l'assentiment de l'autre » partie ou sans un inspecteur. Le contrevenant payera 6 solidi. En » cas de contestation sur les limites sans qu'aucun signe puisse » donner le moyen de décider, chacun des deux montre la limite à » laquelle il prétend, et le combat décide en faveur de celui auquel » Dieu a donné la victoire [3]. »

Ce dernier trait de mœurs est commun aux Bavarois et aux Alamans ; en voici un autre qui n'appartient qu'aux Bavarois. Dans le cas où un homme a commencé à construire sur un terrain contesté, celui qui s'y est opposé lance sa hache successivement au midi, à

(1) Tit. XI, c. 2. — (2) C. 3. — (3) C. 5.

Digitized by Google

l'est, à l'ouest, au nord, pour déterminer les limites en dedans desquelles aucune clôture ne devra être établie avant que la contestation soit terminée.

D'après cette législation, les frères se partagent également l'héritage de leur père. La mère qui survit à son époux reçoit en usufruit une part égale à celle d'un fils. Si elle se remarie, ses fils se partagent le lot qu'elle avait reçu.

Les trois codes que nous venons d'étudier ont été produits par un système politique digne d'arrêter l'attention. Dagobert conservant aux Ripuaires, aux Alamans, aux Bavarois, leurs nationalités séparées, livra leurs législations à un remaniement complet et il ne promulgua ses nouveaux codes qu'après les avoir soumis à l'approbation des hommes libres. Chaque nation fut gouvernée comme par le passé par son chef héréditaire; le Duc pourvu d'attributions militaires, jointes à ses attributions civiles, eut un tribunal supérieur mais non pas le tribunal suprême, car les citoyens pouvaient toujours en appeler au tribunal du Roi. Le Duc était subordonné sans que sa nation eût perdu son autonomie.

Ce système politique, pratiqué depuis longtemps, avait amené dans le royaume des Francs un état social qu'il importe de se bien représenter. Au lieu de l'uniformité que nous avons actuellement, la diversité était, au VIIe siècle, le principe général. Cette diversité avait été inaugurée par Clovis quand il avait laissé à chacun des peuples conquis l'usage de sa législation et de ses coutumes. Nous avons signalé les avantages que le vainqueur en retira, mais nous n'avons pas fait ressortir les complications et les difficultés qui en résultèrent dans l'administration de la justice et pour la conservation de la tranquillité publique. Si une contestation s'élevait entre un Gallo-Romain et un autre Gallo-Romain, elle devait être jugée partout d'après la loi romaine; mais si un Gallo-Romain avait une contestation avec un Visigoth, un Ostrogoth, un Burgonde, un Franc salien, un Franc ripuaire, un Alaman ou un Bavarois, elle était jugée diversement dans les régions différentes. Si la contestation d'un Gallo-Romain avec un Alaman avait lieu dans le duché des Alamans, elle était jugée d'après la loi des Alamans. Le même principe s'appliquait dans les autres duchés : sur certains territoires que nous ne saurions pas délimiter, la loi salique avait

Digitized by Google

la prédominance, sur d'autres c'était, ou la loi des Visigoths, ou la loi des Burgondes, ou la loi des Ripuaires, ou la loi des Bavarois, ou la loi romaine. La complication était encore augmentée par la diversité des conditions personnelles dans chaque nation; car il y avait des esclaves, des affranchis, des serfs, des colons, des lites régis par des dispositions spéciales qui différaient d'une nation à l'autre. Même les hommes libres se partageaient chez certaines nations, en plusieurs classes; une institution qui les subordonnait l'un à l'autre tendait à se répandre partout; car la recommandation, qui était un engagement volontaire, avait pris place dans toutes les coutumes. La vassalité s'était aussi propagée à mesure que les rois avaient concédé le privilège d'immunité à des églises, à des monastères, à des personnages devenus, sur leurs possessions, les représentants de l'autorité publique.

Tel était l'état social dont les défectuosités s'aggravaient quand le dernier des princes mérovingiens qui ait exercé personnellement le pouvoir royal amenda les lois des Ripuaires, des Alamans et des Bavarois en se servant de l'influence exercée par la religion chrétienne. Dagobert a mérité, comme législateur, un souvenir d'estime que nos historiens ne lui ont point consacré.

Général FAVÉ.

Digitized by Google

NOMS ET ADRESSES

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Adriani, Turin (*Italie*).

Ameline (Ernest), Paris, rue Chaptal, 31.

André, r. du Vieux-Raisin, 32, Toulouse.

Auriac (Eugène d'), Paris, rue Ventadour, 3.

Auriac (Jules d'), Loudéac (*Côtes-du-Nord*).

Azéma, Toulouse (*Haute-Garonne*), rue Joux-Aigues.

Baissac (de), Port-Louis (*île Maurice*).

Barbier (J.-C.), Paris, r. de la Bruyère, 53.

Béhault (de), avenue de la Porte de Hal, 19, Bruxelles (*Belgique*).

Bélanger, Paris, rue des Fossés-Saint-Jacques, 16.

Benezet, Toulouse.

Bernardi, Pignerol (*Italie*).

Bigot, Séez (*Orne*).

Biran (Élie de), Paris, rue Coetlogon, 7.

Boisjoslin (de), id. boulevard des Invalides, 26.

Boinette, Bar-le-Duc (*Meuse*), r. des Fossés.

Bonnemain, Nogent-sur-Seine (*Aube*).

Bougeault, Paris-Auteuil, rue Michel-Ange, 15.

Bouniceau-Gesmon, Paris, boulevard St-Germain, 144.

Bouquet (l'Abbé), Paris, r. St-Jacques, 161.

Bournat (Victor), Paris, rue Jacob, 20.

Bréard, Paris, rue Saint-Lazare, 68.

Bressolles, Toulouse, r. Joux-Aigues, 6.

Bricqueville (de), Avignon, r. de la Croix, 14

Brocard, Langres (*Haute-Marne*).

Brunetière (de la), Paris, boulevard Malesherbes, 52.

Calvet-Rogniat, Paris, rue St-Honoré, 374.

Camoin de Vence, id. rue de Rome, 53.

Cardevacque (de), Arras.

Carra de Vaux (le Baron), Paris, rue de Tournon, 4.

Cartier (Ernest), Paris, rue du Cirque, 11 *bis*.

Chapus, Volvic (*Puy-de-Dome*).

Chauveau (le Comte de), Paris, avenue et parc des Princes.

Claeys de Thielt, Campagne de Nikolskoë par Forjok (*Russie*).

Clarin (Abel), Dijon (*Côte-d'Or*).

Colleville (le Comte de), Secrétaire général à Digne (*Basses-Alpes*).

Colmet d'Aage, Paris, rue d'Assas, 5.

Combier (le Président), Laon (*Aisne*).

Coquard, Paris, cité Vaneau, 7.

Coultre (Le), Neufchâtel (*Suisse*).

Czajewski (le Dr), aux Aydes près Orléans (*Loiret*).

Dauchin, (l'Abbé), château de St-Cybard près Angoulême.

Daussy, Paris, rue de Rivoli, 11.

David (Jules), Paris-Neuilly, rue d'Orléans, 1.

Digitized by Google

Delattre-Lenoel, Amiens (*Somme*).

Delattre (Charles), Poissy (*Seine-et-Oise*).

Delessert, Croix-Wasquehal (*Nord*).

Desrateaux, Loudun (*Vienne*).

Desclosières (V. Joret-Desclosières).

Destouches, rue de Luxembourg, 51.

Doneaud du Plan, Brest (*Finistère*), à la Bibliothèque de la ville.

Doucet (Camille), Paris, palais de l'Institut.

Duclos, Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (G.), Paris, rue d'Amsterdam, 99.

Duvert (Gustave), Paris, rue des Martyrs, 41-47.

Duvert (Auguste), Paris, pl. du Hâvre, 16.

Espagnolle (l'Abbé), Paris, r. Choron, 7.

Espérandieu, Professeur à l'Ecole militaire de Saint-Maixent (*Deux-Sèvres*).

Fabre de Navacelle (le Colonel), Paris, rue de Lille, 47.

Fabre (Jules), Paris, rue des Petits-Hôtels, 24.

Falateuf (Oscar), boulevard des Capucines, 6.

Favé (le Général), Paris, rue de l'Université, 83.

Flach (J.), Paris, rue de Berlin, 37.

Frassi, Milan (*Italie*).

Gabriel, Verdun-sur-Meuse.

Gainet, Cormontreuil (*Marne*).

Goepp (Edouard), Paris, rue de Grenelle-St-Germain), et au ministère de l'Instruction publique.

Gossot, Paris, rue Victor-Cousin, 14.

Hallez, Paris, rue de Clichy, 55.

Hénissart, Paris, boul. St-Germain, 229.

Hoffmann (le Dr), boulevard Magenta, 5.

Janmart de Brouillant, Bruxelles (*Belgique*).

Joret-Desclosières (Gabriel), Paris, rue Garancière, 6.

Kohler, Porrentruy (*Suisse*).

Landre (Marcel), Gourdon (*Hérault*).

Lecocq (Georges).

Lecourbe, Paris, place du Marché-Saint-Honoré, 24.

Lefèvre (Albert), Paris, rue du Monthabor, 40.

Le Paulmier (le Dr), Paris, r. Taitbout, 48.

Lèques, Mamers (*Sarthe*).

Lesseps (Ferdinand de), Paris, avenue Montaigne, 21.

Liégeard (Stéphen), Paris, r. de Marignan, 21, et à Cannes, villa des Violettes.

Loiseau, Vanves près Paris, rue du Collège.

Louiche-Desfontaines, Paris, r. de Berry, 12

Louis (Eugène), La Roche-sur-Yon (*Vendée*).

Louis-Lucas, Dijon (*Côte-d'Or*), rue Lepelletier de Chambure.

Louis-Lucas (Paul), Dijon, boul. Carnot.

Lusignan (le Prince de), Paris, avenue d'Eylau, 130.

Maffre de Beaugé, Marseillan (*Hérault*).

Magnaud, Président du Tribunal civil, Château-Thierry.

Marbeau, Paris, rue de Londres, 27.

Marion-Brésillac (de), Juge au Tribunal de 1re instance, Toulouse (*Hte-Garonne*).

Menu, Laon.

Meunier (Camille), Bourges (*Cher*).

Mignard, Dijon (*Côte-d'Or*), rue Franklin.

Minoret, Paris, rue Murillo, 6.

Montaudon (de), Paris, rue Chomel, 2.

Montet (Albert de), Vevay canton de Vaud (*Suisse*).

Montini (Julienne), Paris, r. de Naples, 9.

Digitized by Google

Moulin (Ernest), boulevard du Quatre-Septembre, 34, Boulogne-sur-Seine.

Mugni (Damiano), Milan (*Italie*).

Muray (le Président), Loudun (*Vienne*).

Nettancourt (le Marquis de), Poitiers (*Vienne*), rue d'Oléron, 6.

Pagart d'Hermansart, Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).

Perret (H.), Paris, rue de Londres, 20.

Pein (Prosper), Paris, boulevard Saint-Michel, 71.

Pinset (Raphaël), Paris, r. St-Bernard, 11.

Pougnet, Paris, rue Saint-Benoist, 5.

Poupin, Nevers (*Nièvre*).

Prarond, Paris, rue de Tournon, 14, et à Abbeville (*Somme*), rue de Lillier.

Préaut (Charles), Paris, rue Antoine Vramont, 7.

Quarré-Reybourbon, Lille (*Nord*).

Racine (Administrateur), Paris, boulevard de Courcelles, 92.

Raunié, Paris, avenue des Gobelins, 65.

Rodocanachi, Paris, avenue Hoche, 8.

Roussen de Florival, Laon (*Aisne*).

Rouxel, Paris, avenue Percier, 10.

Saulini Tivoli, Rome.

Savigny (de), Paris, rue de Varennes, 24.

Smith, Florence (*Italie*).

Tartarin (le Dr), Bellegarde (*Loiret*).

Talbert, La Flèche (*Sarthe*).

Théobald, Paris, boul. Edgar Quinet, 12.

Tolra de Bordas, Ille-sur-Tet (*Pyrénées-Orientales*).

Torrès-Caicédo, Paris, rue Fortuny, 20.

Tournier, Paris, rue de Condé, 13.

Turpin, Bernay (*Eure*).

Vallée, Nancy.

Vaudichon (de), château des Tourailles près la Carneille (*Orne*).

Vaudin, Auxerre (*Yonne*), rue des Consuls.

Vavasseur, Paris, rue du Caire, 10.

Veyret, Paris, boul. des Batignolles, 30.

Vidal (Alfred), Carcassonne (*Aude*).

Vimercatti-Sozzi.

Vincens, Marseille (*Bouches-du-Rhône*), boulevard Longchamps, 1

Weis (Charles-André), Dijon (*Côte-d'Or*).

Welschinger, Paris, palais du Sénat.

Wiesener, Paris, boulev. St-Michel, 147.

White, Montréal (*Canada*).

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION.

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833.

1845.

Lesseps (Ferd. de), doyen.
25 juillet. Smith.
6 août. Hallez.

1846.

7 juillet. Barbier (J.-C.)

1849.

29 novembre. Carra de Vaux (le baron).

1850.

24 mai. Czajewski.

1854.

Kohler.

1855.

27 juillet. Adriani.

1859.

25 février. Joret-Desclosières (Gab.).
— Torrès-Caicédo.
Chapus (Ernest).
Lusignan (le prince de).

1861.

29 novembre. Muoni (Damiano).
26 mai. Savigny.

1863.

27 mai. Duclos (l'Abbé).
Camoin de Vence.

1864.

février. Destouches.
29 — Vimercatti-Sozzi.
8 novembre. Bernardi.
25 — Bonnemain.

1865.

27 janvier. Minoret.

1866.

26 janvier. Vavasseur.
Muray.

1867.

30 août. Nettancourt (le Mis Constantin).

1868.

10 février. Moulin (Ernest).
11 novembre. Bournat (Victor),

1869.

Saulini.

1870.

mars. Louis-Lucas.
24 juin. Vidal (Alfred).
23 juillet. Menu.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Membres admis depuis la reconstitution du 13 mars 1872.

1872.

21 mai. Duvert (Gustave).
13 juin. Landre (Marcel).
10 juillet. Bouquet (l'Abbé).
27 décembre. Tolra de Bordas.

1873.

31 janvier. Lèques.
11 juin. Claeys de Thielt.
29 novembre. Cartier (Ernest).
26 décembre. David (Jules).

1874.

27 avril. Liégeard (Stéphen).
13 mai. Hoffmann (le Dr).
31 juillet. Combier (le Président).
4 novembre. Chauveau (Comte de).
27 — Gainet (l'Abbé).

1875.

23 mars. Pharond.
26 novembre. Marion de Brésillac.
Bougeault.
29 décembre. Louis (Eugène).

1876.

28 janvier. Dufour (Georges).
31 mars. Bressolles (Gustave).
Talbert.
28 avril. Azéma.
10 mai. Goepp (Edouard).
14 juin. Fabre de Navacelle (le Col).
Doneaud du Plan.
de la Brunetière.
Vallée.
Calvet-Rogniat (le baron),
12 juillet. Lecocq.
8 novembre. Cardevacque (de).
24 — Brocard.
29 décembre. Wiesener.

1877.

14 février. Flach.
21 décembre. Maffre de Beaugé.
Daussy.

1878.

Raunié.
Meunier (Camille).
1er mai. Pein (Prosper).
17 — Pinset (Raphaël).
21 juin. d'Auriac (père).
19 juillet. d'Auriac (Jules-Eug.), fils.

1879.

avril. Doucet (Camille), Membre honoraire.
16 mai. Deshateaux.
5 juin. Benezet.
18 juillet. André.
Vaudichon (Gustave de).
21 novembre. Veyret.
19 décembre. Frassi.

1880.

16 janvier. Gabriel (l'Abbé),
7 avril. Rouxel.
2 juin. Loiseau (Arthur).
16 juillet. Coultre (Le).

1881.

18 mars. Marbeau.
18 mai. Tournier.
— Delattre-Lenoel.

Digitized by Google

22 juillet. Delessert.
7 décembre Biran (Elie de)
Clarin (Abel).

1882.

1er février. Pagart d'Hermansart.
17 mars. Pougnet.
juillet. Roussen de Florival.
6 décembre. Boinette.

1883.

10 février. de Boisjoslin.
10 mai. Mignard.
11 juin. de Baissac.
25 — Vincens.
26 novembre. Racine (Ludovic).
10 décembre. Louiche-Desfontaines.
Général Favé.

1884.

Vaudin.
25 janvier. Poupin (l'Abbé).
25 février. Fabre (Jules).
10 mars. Louis-Lucas (Paul).
Weis.
10 avril. Gossot (Emile).
25 — Montaudon.
26 mai. White (Canada).
25 novembre. Montet (Albert de).
26 décembre. Colmet d'Aage.

1885.

26 janvier. Tartarin (le Dr).
25 février. Delattre (Charles).
10 mars. Lefèvre (Albert).
10 mars. Le Paulmier (Stéphen le Dr)
25 mars. Perret (H.).
10 avril. Bouniceau-Gesmon.
Welschinger.
Falateuf (Oscar).
25 avril. Ameline (Ernest).
— Duvert (Auguste).
28 mai. Turpin.
25 novembre. Quarré-Reybourbon.

1886.

25 janvier. Colleville.
25 mars. Lecourbe (Comte).
10 mai. Bréard.
25 novembre. Théobald.
10 décembre. Magnaud.
27 — Bélanger.

1887.

25 — Espagnolle (l'Abbé).
2 mai. Bricqueville (Vicomte de).
10 — Hénissart.
20 — Dauchin.
Coquard.
Montini (Julienne).
23 novembre. Janmart de Brouillant (L.)
10 décembre. Bigot (Léon).
Préau (Charles).
Rodocanachi.
23 décembre. Espérandieu.

1888.

25 janvier. Béhault (Armand de).

Digitized by Google

COMPOSITION DES BUREAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

POUR L'ANNÉE 1888.

GRAND BUREAU.

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J. C. BARBIER,** G. O. ✻ ✠ ✿, premier Président de la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET,** C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

PRÉSIDENT : M. le général **FAVÉ,** G. O. ✻, Membre de l'Institut.

VICE-PRÉSIDENT : M. **Jacques FLACH,** Professeur au Collège de France.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ : M. **MARBEAU,** O. ✻, ancien Conseiller d'Etat.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES,** ✻.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX-ADJOINTS : M. **Georges DUFOUR,** ✿ A.

M. **de BOISJOSLIN,** ✻ ✿ A.

ADMINISTRATEUR : M. **Ludovic RACINE.**

Digitized by Google

BUREAUX DES CLASSES.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Présidents honoraires : MM. Ferdinand DE LESSEPS, G. C. ✻ ✠ ✠, Membre de l'Institut et de l'Académie française.
le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : Gustave DUVERT, O. ✠ ✿, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Vice-Président : WELSCHINGER, ✻.

Secrétaire : Jules FABRE, ✿ A.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des Langues et des Littératures.

Présidents honoraires : MM. Jules DAVID, ✻, ancien président de la *Société des Etudes historiques.*
BOUGEAULT, ✠, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : LOISEAU, ✠ ✿ O. I., Professeur au Lycée de Vanves.

Vice-Président : MONTAUDON, C. ✻, Intendant militaire en retraite.

Secrétaire : TOURNIER.

Digitized by Google

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Présidents honoraires : MM. le Baron CARRA DE VAUX, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*
LOUIS-LUCAS, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : CAMOIN DE VENCE, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Vice-Président : VAVASSEUR, ❋ ✿, Avocat, Maire du 2e arrondissement de la ville de Paris, ancien Vice-Président de la *Société des Etudes historiques.*

Secrétaire : VEYRET, ✿, Professeur au Collège Chaptal.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

Président : Eugène D'AURIAC, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Vice-Président : COQUARD, lauréat du prix Raymond, 1887.

Secrétaire : Raphaël PINSET, lauréat du Concours : Histoire du portrait en France.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE L'ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE

de 1833 à 1870

ET DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

depuis la reconstitution **13 mars 1872** *jusqu'en* **1888.**

Ancien Institut historique.

MM.

1833-36 MICHAUD, de l'Académie française.

1837 DOUDEAUVILLE (le duc de).

1838-39 LE PELLETIER D'AULNAY (le comte).

1840 TAYLOR (le baron), membre de l'Institut (beaux-arts).

1842 LAROCHEFOUCAUD-LIANCOURT (le marquis de).

1843 MARTINEZ DE LA ROZA.

1844 LE PELLETIER D'AULNAY (le comte).

1845 MOSKOWA (le prince de la), de l'Académie des beaux-arts (Institut).

1846 TAYLOR (le baron)

1847 MARTINEZ DE LA ROZA.

1848 DE LAMARTINE, de l'Académie française.

1849 TAYLOR (le baron), de l'Académie des beaux-arts.

MM.

1850-1852 PASTORET (le marquis de).

1853-1855 DE BRIGNOLE-SALE (le marquis de).

1856-1857 REINHARD (le comte).

1858-1860 DE BRIGNOLE-SALE (le marquis de).

1861 NIGON DE BERTY.

1862 BARBIER (Jules), Avocat général à la Cour de Paris.

1863 BRETON (Ernest).

1864 SAINT-ALBIN (Hortensius de).

1865 DE PONGERVILLE, de l'Académie française.

1866 BARBIER (Jules), Président de chambre à la Cour de Paris.

1867 PATIN, de l'Académie française.

1868 BRETON (Ernest).

1869 CENAC-MONCAUT.

1870 TAYLOR (le baron), membre de l'Institut (beaux-arts).

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

MM.

1837 MICHAUD.

1840 DOUDEAUVILLE (duc de).

1846 MOSKOWA (prince de la).

1848 MARTINEZ DE LA ROZA.

MM.

1856 BRIGNOLE-SALE (le marquis de).

1858-1865 REINHARD (le comte).

1866 DE PONGERVILLE.

1868 PATIN.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

MM.

1872 J.-C. BARBIER, Conseiller à la Cour de cassation.

1878 CARRA DE VAUX (le baron), juge au Tribunal de la Seine.

1874 Ernest BRETON, homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de France.

1875 PATIN, de l'Académie française, Secrétaire perpétuel.

1876 J.-C. BARBIER, Conseiller à la Cour de cassation.

1877 Jules DAVID, homme de lettres, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique.

1878 THÉRY, Inspecteur général de l'Université.

1879 J.-C. BARBIER, Conseiller à la Cour de cassation.

MM.

1880 Camille DOUCET, Secrétaire pérpétuel de l'Académie française.

1881 FABRE DE NAVACELLE (le colonel).

1882 BOUGEAULT, homme de lettres.

1883 LOUIS-LUCAS, publiciste.

1884 CAMOIN DE VENCE, ancien magistrat.

1885 DUVERT (Gustave), publiciste.

1886 D'AURIAC (Eugène), Conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.

1887 WIESENER, Professeur honoraire de l'Université.

1888 FAVÉ (le général), membre de l'Institut.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

MM. J.-C. BARBIER, Premier Président de la Cour de Cassation.
Camille DOUCET, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

MEMBRES DONATEURS.

Par délibération, en date du 25 mai 1886, insérée dans la *Revue de la Société des Études historiques* 1886, p. 376, il a été décidé que des notices, consacrées aux membres donateurs, seraient publiées, chaque année, à la suite de la liste des membres de la Société.

RAYMOND (HENRY-FRANÇOIS). — Reçu membre de l'ancien Institut historique, en 1854, M. RAYMOND, sans prendre une part personnelle et active de collaboration aux travaux de la Société, manifesta cependant l'intérêt qu'il portait à leur production, en assistant fréquemment aux séances mensuelles et publiques.

Dès l'année 1867, deux ans avant son décès, il attestait cet intérêt en le traduisant par un legs généreux conçu en ces termes :

Digitized by Google

« Maître absolu d'une modeste fortune péniblement acquise, mais dont je puis être fier parce qu'elle n'a coûté ni pleurs ni regrets à qui que ce soit, j'entends et je veux qu'il en soit fait à mon décès l'emploi ci-après. Vingt mille francs seront donnés à l'Institut historique qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, pour les intérêts de cette somme, qui sera placée en rentes trois ou quatre et demi pour cent sur le gouvernement français, être chaque année, distribués en titre de prix aux auteurs des ouvrages ou mémoires que l'Institut historique jugera convenable de mettre au concours. Je lègue, en outre, à cette Société un exemplaire en feuilles des Antiquités mexicaines et l'Encyclopédie in-quarto reliée. »

(Extrait du testament déposé pour minute à Me Jules-Emile Delapalme, notaire à Paris.)

La disposition relative aux ouvrages légués ne put recevoir exécution, la maison de campagne de Lagny, appartenant à M. Raymond et dans laquelle se trouvait sa bibliothèque ayant été pillée, en 1870-1871, par l'armée allemande.

Quant au legs de vingt mille francs, il est devenu l'origine de la Fondation Raymond et l'occasion des démarches qui aboutirent à la reconnaissance de la Société des Etudes historiques comme établissement d'utilité publique, reconnaissance consacrée par un décret en date du 19 novembre 1871, signé de M. Thiers président de la République et de M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique.

Ces formalités accomplies, et la Société n'ayant été mise en possession effective du capital du legs Raymond qu'en 1873, ce fut seulement en 1874 qu'elle procéda, pour la première fois, à la distribution du prix conformément aux intentions du donateur.

Voir ci-après la liste des questions mises au concours et le nom des lauréats p. 571.

ODENT (Paul) C. ✻ ✪. — Né à Paris en octobre 1811, entra dans l'administration préfectorale en septembre 1847 comme sous-préfet. Nommé préfet de Colmar en 1857, il fut ensuite préfet de Grenoble et de Metz; il remplissait ces dernières fonctions pendant le siège mémorable de 1870 et fut le dernier préfet français de cette noble cité. Commandeur de la Légion d'honneur en 1869, M. Odent avait été nommé Officier de l'Université en 1860.

M. Odent publia la traduction du commentaire sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique ; une note sur les Bulletins de la Société de Béziers insérée dans la Revue 1881 p. 208. Il avait donné aussi à notre compagnie

Digitized by Google

le compte-rendu des tomes XX, XXI et XXII de l'histoire d'Italie et avait été élu président de la 2e classe en 1883.

M. Paul ODENT est décédé à Paris le mercredi 9 décembre 1885 ; les adieux qui lui furent adressés au nom de la *Société des Etudes historiques* par le secrétaire général M. Gabriel DESCLOSIÈRES ont retracé la vivacité des sentiments patriotiques de M. ODENT. Voir l'article inséré au volume de 1885, p. 621.

M. Paul ODENT, par l'intermédiaire de M. CAMOIN DE VENCE, son gendre, ancien président de la *Société des Etudes historiques*, a légué à notre association une somme de cinq cents francs. Chaque année, une médaille distribuée à l'un des meilleurs travaux publiés dans la Revue sera décernée au nom de M. ODENT.

BERTHIER (JEAN-FERDINAND) ✻. — Doyen des professeurs à l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris, se consacra, dès sa jeunesse, à l'enseignement et à l'éducation des enfants déshérités, comme lui-même, du don de la parole. Auteur de nombreux traités d'enseignement dont la nomenclature est reproduite à la page 30 de la liste biographique et bibliographique des membres pour l'année 1886, M. BERTHIER contribua à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, et réorganisa en 1867, sur de plus larges bases, la Société centrale qui reçut le titre de Société universelle des sourds-muets.

M. Ferdinand BERTHIER admis comme membre de l'ancien Institut historique, le 24 mars 1834, est décédé à Paris le 14 juillet 1886 ; il était le doyen de la *Société des Etudes historiques*. En souvenir des sentiments de confraternité qu'il avait entretenus avec les membres de notre association pendant 52 ans, M. BERTHIER a légué, sans condition d'emploi, à la *Société des Etudes historiques*, une somme de 2.000 fr. Lorsque la délivrance de ce legs aura été régularisée, la Société décidera l'emploi qu'il devra recevoir pour perpétuer la mémoire de M. BERTHIER.

DUVERT (GUSTAVE) ✠ ✿. — M. DUVERT ayant satisfait aux conditions règlementaires concernant le versement de la somme de 500 francs, appartient, dès à présent, à la liste des Membres donateurs. — Voir sa notice liste de 1886, p. 12.

Digitized by Google

PRIX RAYMOND.

Mille francs et des médailles, s'il y a lieu, aux auteurs des meilleurs mémoires sur une question proposée. Ce prix est distribué dans la séance publique annuelle de mars ou avril. Le délai du concours ouvert expire le 31 décembre de l'année précédente.

Questions mises au Concours depuis 1874. — Noms des Lauréats.

I. — *Rechercher les origines de la Gendarmerie en France et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations, exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.*

M. Barbier, alors conseiller à la Cour de cassation et élevé depuis à la Première Présidence, expliqua dans le savant rapport rédigé à l'occasion de ce concours (Voir volume 1874, p. 107 et suivantes) les motifs qui avaient déterminé le choix du sujet.

Par son testament, M. Raymond avait institué comme légataire universel de sa fortune en nue-propriété, le corps de la gendarmerie de France, l'usufruit devant appartenir à Madame Raymond, sa veuve. Dans ces conditions, la *Société des Etudes historiques*, voulant s'associer à la pensée du généreux donateur, proposa comme sujet du concours l'histoire du corps militaire auquel M. Raymond avait légué sa fortune.

Lauréat. — Le lauréat du concours fut M. Lèques, alors sous-intendant militaire à Tours. (Voir sa notice biographique et bibliographique, liste des membres de 1886, p. 24).

II. — *Histoire élémentaire de la littérature française à l'usage des écoles primaires.*

Rapport de M. Jules David, volume de 1875, p. 125.

Lauréats. — Prix : M. Doneaud du Plan, professeur à l'école navale de Brest ; médailles : MM. Théry, inspecteur général honoraire de l'Université ; Bougeault, ancien professeur de littérature au lycée impérial de Saint-Pétersbourg ; mentions honorables : MM. Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon ; Talbert, professeur au lycée de la Flèche.

Digitized by Google

III. — *Historique des Institutions de prévoyance dans les divers pays et notamment en France.*

Cette question prorogée deux fois, voir les motifs volume 1876, p. 143 et 1877, p. 140, n'a été l'objet d'un prix qu'en 1881. Rapport de M. Gustave Duvert, volume 1881, p. 127.

Lauréat : M. Antony Roulliet.

IV. — *Histoire du portrait en France, peinture, dessin, sculpture.* Rapport de M. Louis-Lucas, volume de 1878, p. 149.

Lauréats. — Premier prix : M. Raphaël Pinset ; deuxième prix : M. Jules d'Auriac ; mention très honorable : M. Marquet de Vasselot, statuaire.

MM. Pinset et d'Auriac ont donné en collaboration, en un très beau volume illustré édité par Quantin, leurs deux mémoires complétés l'un par l'autre.

V. — *Histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.*

Ce sujet prorogé à la suite d'un premier rapport présenté en 1878, volume 1878, p. 237 par M. Wiesener fut proposé à nouveau pour l'année 1882 et définitivement retiré, faute de concurrents. Voyez discours de M. Bougeault volume 1882, p. 61 et 62.

VI. — *Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du* XVIe *siècle.* Rapport de M. Bougeault volume de 1880, p. 136.

Lauréats. — Prix : M. Loiseau, docteur ès lettres, professeur au lycée de Vanves ; mentions honorables : MM. Doneaud du Plan, professeur à l'école navale de Brest ; Lecoultre, licencié ès lettres, professeur au gymnase cantonal de Neufchâtel (Suisse).

VII. — *Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la renaissance jusqu'en* 1830. Rapport de M. d'Auriac, volume de 1881, p. 133.

Lauréat : M. Davioud, architecte de la ville de Paris.

VIII. — *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du* XIXe *siècle jusqu'en* 1870. Rapport de M. Jules David volume de 1883, p. 143.

Lauréat. — M. Francis Melvil.

Digitized by Google

IX. — *Etudier, en s'appuyant sur les données historiques qu'elles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique.* (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).

Cette question, proposée en 1884, n'ayant pas amené de concurrents, fut prorogée pour l'année 1886 avec cette modification dans le titre : *Etude des conséquences économiques du percement de l'Isthme de Panama.* Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle 1886, p. 188.

Lauréat : M. Augustin Garçon.

X. — *Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'en* 1870.

Ce concours ouvert pour l'année 1885 fut, pour insuffisance du mémoire présenté, prorogé en 1887. Rapport de M. G. Dufour 1885, p. 403.

Le concours de 1887 permit de décerner le prix de mille francs à M. Coquard, compositeur de musique. Une médaille fut attribuée à M. Julienne Montini. Rapport de M. G. Dufour volume de 1887, p. 150.

XI. — *Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création en mai* 1719 *jusqu'à sa disparition en avril* 1770.

Les résultats de ce concours seront proclamés à la séance publique de 1888, voir le volume de cette année.

ADDITION A LA LISTE DES MEMBRES PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION

1888.

25 janvier.	Béhault (Armand de), Bruxelles.
10 février.	Jouin (Henri), Paris, rue Garancière, 6.
—	Ledieu (Alcius), Abbeville (*Somme*).
—	Gibert (Léonce), aux Rosiers, Saint-Servan (*Ille-et-Vilaine*).

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

CITÉS DANS LE VOLUME DE 1887.

Pages.

AMELINE (Ernest). — Excursion dans les Alpes 139
Son toast au banquet 167
AURIAC (Eugène D'). — Rapport sur les Bulletins de l'Académie de Belgique 210
L'Administration française au XVIIe siècle, les haras 223
AUCOC. — Note sur la véritable date de l'inauguration des chemins de fer en France. 425
BARBIER (M. le premier président). — L'homme libre d'après les stoïciens. 129
Son toast au banquet du 27 mars 165
Réception, au nom de M. le grand Chancelier de la Légion d'honneur, du Secrétaire général de la *Société des Études historiques* . . . 525
BARDIES. — L'Administration de la Gascogne et du Béarn en 1740 . . . 35
BERTHIER. — Délivrance du legs par lui fait à la *Société des Etudes historiques*. M. BÉLANGER chargé de prononcer son éloge en séance publique . . . . . .
BOISJOSLIN (DE). — Secrétaire général adjoint. — Nommé Chevalier de la Légion d'honneur 5 juillet 1887. — Articles d'histoire publiés dans les Revues . . . . . 303 et 492
BOUGEAULT. — Rapport sur un livre de M. DANTEN de la nature des choses. 39
CAMOIN DE VENCE. — Madeleine par M. GOSSOT 285
Guerre des Camisards. 415
CLARIN DE LA RIVE. — Odette de Champdivers 367
COLLEVILLE. — Histoire des personnages représentés sur des médailles grecques ou romaines. — Rapport de M. FABRE 33
COQUARD. — Lauréat du prix Raymond. — Histoire de la musique dramatique. (Voir rapport DUFOUR). 150
DANTEN. — De la nature des choses. Rapport de M. BOUGEAULT 39
DAVID (Jules). — Souvenirs sur Berlioz 357
Le comte de Ruolz. 519
DESCLOSIÈRES (Gabriel-JORET). — Compte-rendu des travaux de l'année 1886 58
Rapport lu en Sorbonne sur l'historique de l'emprisonnement individuel et l'état actuel de la question 262
Nommé chevalier de la Légion d'honneur 287
Sa réception à la séance du 10 novembre 525
DUFOUR (Georges). — Secrétaire général adjoint de la *Société des Etudes historiques*. Rapports sur des ouvrages offerts. — Administration de la Gascogne 35

Digitized by Google

Pages.

Paul Baudry 37
Les chemins de fer italiens 37
Rapport sur le concours RAYMOND, histoire de la musique dramatique 150
Rédige les procès verbaux des séances. — Elu président de la Société philotechnique pour 1888, 1er semestre.

DONEAUD-DUPLAN. — Adresse une étude sur le chant des Albigeois . . . 504

DUVERT (Gustave). — Rapports sur des ouvrages offerts, les Pirates à Carthagène 419
Monnaies assyriennes 431

FABRE DE NAVACELLE. — Rapports sur des ouvrages offerts, histoire des personnages représentés sur des médailles grecques ou romaines par M. DE COLLEVILLE 33
Académie d'Hippone 415
Thomas LINDET 420

FABRE (Jules). — De Fontainebleau à l'île d'Elbe 95

FAVÉ (le général). — Membre de l'Institut. — Elu président pour l'année 1883. 529
L'Empire des Francs, suite de son étude publiée en 1885-1886. 293 et 533
L'Afrique et les nations chrétiennes au moyen-âge par M. DE MAS-LATRIE 417
La question de Madagascar par M. HALLEZ 424

FLACH (J.). — Professeur au collège de France, élu président pour 1888. Son toast 165
Son livre. — Les origines de l'ancienne France. (Voir le rapport de M. LUCAS au volume de 1888).

GABRIEL (l'abbé). — Offre un ouvrage sur la défense du Canada, le général DESANDROUIN (Voir rapport 1888).

GOSSOT. — Lauréat de l'Académie française pour son livre Madeleine. Compte-rendu de M. CAMOIN DE VENCE. 285

HALLEZ (le comte). — La question de Madagascar. Rapport de M. FAVÉ. . 424

KLUMPKE (Mlle). — Elève astronome. Rapport sur l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg 437

LOISEAU. — Rapport sur deux mystères en langue provençale 282
Observations sur la communication de M. DONEAUD-DUPLAN, le chant des Albigeois 452
Lit un mémoire : de la valeur des harangues au point de vue historique (Voyez insertion au volume de 1888).

LOUIS (Eugène). — Notice sur Paul MARCHEGAY 422

MARBEAU. — Larochefoucauld et la comtesse Diane 63
Elu vice-président pour 1888. — Lit une étude sur les mémoires de DUFORT comte de CHEVERNY. (Voyez insertion volume de 1888).

MARÉCHAL. — Se fait entendre au concert du 27 mars.

Digitized by Google

Pages.

MIGNARD. — Membre correspondant du ministère de l'instruction publique, Prolégomènes historiques sur les divers états de Bourgogne. 173- 229

MONTINI. — Obtient une médaille pour son mémoire sur l'histoire de la musique 151

MONTAUDON. — Rapport sur des ouvrages offerts par M. VEUCLIN 29

Rapport sur une étude de M. Eugène LOUIS, Paul Marchegay . . . 422

ODENT (Paul). — Médaille décernée en honneur de sa mémoire.

OPPERT. — Etude sur les mesures assyriennes. Rapport de M. DUVERT . . 431

PAGART D'HERMENSART. — Obtient la médaille Paul ODENT.

PEIN (Prosper). — Sa lettre de communication du rapport de Mlle KLUMPKE sur les travaux astronomiques de l'Académie de Saint-Pétersbourg. 437

POUPIN. — La musique chez les Grecs, suite (Voir vol. 1888).

QUARRÉ-REYBOURBON. — Catalogue des publications sur le siège de Lille. (Voir 1888).

RACINE. — Administrateur de la *Société des Etudes historiques,* présente les comptes de 1886. — Communique la correspondance, sur l'instance en délivrance du legs BERTHIER. — Organise la séance publique et le banquet du 27 mars. — Exécute une mélodie de sa composition sur les Gondoliers 169

SOREL (Albert). — Compte-rendu de son livre sur la Révolution française, par M. WELSCHINGER 440

SPULLER. — Ministre de l'Instruction publique, préside la séance solennelle du Congrès de la Sorbonne. — Son discours 344

TOLRA DE BORDAS. — Son étude sur ROSSI 189-379- 453

TORRÈS CAICÉDO. — Offre des ouvrages dont le rapport est fait par M. DUVERT 419

TURPIN. — Etude sur Thomas LINDET 420

VEUCLIN. — Rapports sur plusieurs ouvrages par lui offerts 29

VAUDICHON. — Souvenirs de voyage sur Loeche-lès-Bains. (Voir insertion 1888).

WELSCHINGER. — Etude sur Benjamin CONSTANT 113

Compte-rendu du livre de M. Albert SOREL, l'Europe et la Révolution française 440

Dit un conte alsacien au banquet du 27 mars 169

WIESENER. — Président de la *Société des Etudes historiques* en 1887. — Etude sur les Pays-Bas au XVIe siècle, Charles Quint . . 17 et 243

Discours d'ouverture de la séance publique 51

Toast au banquet 164

Son allocution à la séance de rentrée du 10 novembre 525

Digitized by Google

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE.

Pages.

ADMINISTRATION FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE. LES HARAS, par M. E. d'Auriac. 323

Le cheval chez les Gaulois, chez les Francs, origine historique des courses, influence des invasions arabes. — Le cheval de bataille, normand d'origine. — Production du cheval au moyen-âge. — Les Valois protègent l'élevage. — Henri IV. — Influence de Sully. — Louis XIII et son maître écuyer Antoine Pluvinel. — Colbert et ses successeurs.

ALPES. (Excursion dans les Alpes). De Vogogna à Saas par le val Anzasca et le col du Monte-Moro, par M. Ernest Ameline 139

En route pour Macugnaga. — Incidents de voyage. — Le massif du mont Rosa, récit de la catastrophe arrivée au Cervin, p. 143. — Col du Monte-Moro. — Descente sur la station de Saas, p. 149.

ARTICLES D'HISTOIRE publiés dans les Revues françaises, analyse par M. J. de Boisjoslin. . . . . 303 et 492

Journal des Savants, Revue des Deux-Mondes, Revue historique, Nouvelle Revue, Revue politique et littéraire (1er semestre de 1886).

BANQUET CONFRATERNEL du 27 mars. Compte rendu. 163

Toasts prononcés par MM. Wiesener, Barbier, Jacques Flach, Ernest Ameline, Joret-Desclosières. — Concert organisé par MM. A. Maréchal et Lematte. — Poésies dites par MM. Barbier, de Biran, Jules Fabre, Welschinger. — Mélodie de M. Racine, composée d'après le texte des Gondoliers de M. Camoin de Vence, p. 169.

BERLIOZ. Souvenirs contemporains, par M. Jules David 357

Son origine, fils d'un modeste médecin de campagne. — Sa vocation. — Ses premiers succès, caractère de son œuvre.

BOURGOGNE. Prolégomènes historiques sur les divers Etats de Bourgogne aux Ve et VIe siècles, par M. Mignard, membre correspondant du Comité des Travaux historiques. . . . . p. 173 et 229

Conquête des Bourguignons sur les Gallo-Romains. — Fin du premier royaume de Bourgogne après une durée de 127 années. — Deuxième royaume de Bourgogne. — Brunehaut et Frédégonde. — Lamentable période de crimes, de divisions et de guerres intestines. — Réflexions sur les divers historiens de ces époques et sur ce qu'ils laissent à désirer.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX de la *Société des Etudes historiques*, en 1886, par le secrétaire général Gabriel Joret-Desclosières. 58

La vérité sur le procès du chancelier Bacon. — La mort du commandant Beaurepaire. — L'Empire des Francs. — La légende du Masque de Fer. — Les Pays-Bas au XVIe siècle. — L'Evêque de Verdun prince temporel.

Digitized by Google

Pages.

— Etude sur Rossi. — Saint-Louis d'après l'œuvre de M. Wallon, le Sultan juste. — Jonathan Swift. — Lettre sur Carpentras. — Desportes et Bertaut. — Les Gondoliers. — L'Ami des Lois de Laya. — L'Administration française avant 1789. — La Musique chez les Grecs. — Dom Ferdinand II de Portugal. — Rapports sur des ouvrages offerts : Œuvres philosophiques de M. Pellissier; Origines du canal de Panama; Maîtres et Domestiques; Siège de Lille; le voyageur Tavernier; la Tactique au XIIIe siècle (voir pour ces différents ouvrages le volume de 1886). — Admissions nouvelles : MM. Bréard, de Colleville, Lecourbe, Théobald, abbé Espagnolle, Bélanger, Moulin (Ernest). — Promotions accordées à des membres de la Société : M. Barbier, grand officier de la Légion d'honneur; Talbert, chevalier; Gustave Duvert, officier de l'Instruction publique et officier de l'ordre du Libérateur du Vénézuela. — Nécrologie : MM. Ferdinand Berthier, Amédée Tissot.

CONGRÈS DE LA SORBONNE, année 1887. Lettre de M. Berthelot, ministre de l'instruction publique. 170

Programme des questions à traiter. — Lectures faites par M. Desclosières au nom de la *Société des Etudes historiques* et de la Société générale des Prisons, p. 262.

CONSTANT BENJAMIN. Une page des Confessions de Benjamin Constant, par M. Welschinger 113

Sa famille. — Son enfance privée des soins de sa mère. — Sa jeunesse aventureuse. — Sa nature capricieuse et maladive. — Sa fugue en Angleterre. — Son retour chez son père. — Sa liaison avec Charlotte de Hardenberg. — Mme de Staël. — 1796 B. Constant se fait naturaliser français. — Son attitude sous le gouvernement issu du 18 Brumaire, mot de Bonaparte, p. 118. — Exil de Benjamin Constant et de Mme de Staël. — Son séjour à Coppet, son état moral. — Trois genres de vie d'après Benjamin Constant, leurs avantages et leurs inconvénients. — Son aveu que la volonté lui manque pour être heureux : « Je m'agite dans le tiraillement d'une misérable faiblesse de caractère... », p. 121. — Amour de la solitude, p. 122. — Sentiment du devoir accompli, p. 123. — Projets de mariage, p. 125. — Curieux journal de la vie de Benjamin Constant, depuis 1808. Caractère politique de Benjamin Constant. — 1814-1815. — La Restauration et le Gouvernement de Juillet. — Conclusion, p. 128.

DISCOURS D'OUVERTURE prononcé à la séance publique par M. Wiesener, président 51

La véracité dans l'histoire, difficultés rencontrées pour l'obtenir. — Incident du règne d'Elisabeth d'Angleterre reconnu inexact, p. 53. — Histoire de Marie Stuart. — Lettres attribuées à Bothwell. — Partialité de l'historien Froude. — Réhabilitation de Marie Stuart, études poursuivies en Angleterre, en Amérique, en Allemagne. — La France et Marie Stuart, p. 57.

DIANE (La Comtesse). Maximes de la vie (voir La Rochefoucauld), par M. Marbeau 63

DISCOURS prononcé par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, au Congrès de la Sorbonne. 344

ELBE. De Fontainebleau à l'île d'Elbe, par M. J. Fabre. (V. Fontainebleau). 95

EMPIRE DES FRANCS, depuis sa fondation jusqu'à son démembrement, par M. le général Favé. . . . . p. 1, 293 et 533

Chapitre X. Les formules de Marculfe. — Le moine Marculfe, mission qu'il reçoit de S. Landri. — Collections de formules. — Modèle de testament au profit d'une fille, p. 2 et 3. — Id. de donation en vue du mariage. — Enumération d'autres chartes. — Charte d'élection d'un évêque, p. 4. — *Clerus*, *ordo* et *plebs*. — Charte de sécurité pour homicide commis, p. 4.

Digitized by Google

Pages.

— Formule de divorce par consentement mutuel, p. 4. — Formules d'affranchissement des esclaves, p. 5. — Id. de dotations pour aliments aux pauvres. — Charte royale de concession de propriété, p. 7. — Concessions d'immunité au VIIe siècle. — Importance des deux innovations : l'*immunité* et le *mainbour*. — Formule d'exorcisme, p. 16.

Chapitre XI. La loi des Francs Ripuaires, p. 293. — Le roi Dagobert législateur. — Les trois nations, Ripuaires, Alamans, Bavarois. — Leurs lois remaniées par Dagobert. — Tarif des crimes et délits. — Lois civiles.

EMPRISONNEMENT INDIVIDUEL. Loi de 1875. Etat de la question, lecture faite au Congrès de la Sorbonne, par M. Desclosières. 262

Origines historiques de l'emprisonnement individuel. — Etudes sous la Restauration et le Gouvernemet de Juillet. — Enquête ouverte par l'Assemblée nationale de 1871. — MM. d'Haussonville et Bérenger. — Loi de 1875. — Difficultés d'application. — Société générale des Prisons. — Son action pour combattre les résistances. — Prix de construction de la cellule ramené de 7,000 à 3,000 fr. — Prisons du Pas-de-Calais. — Etat de la question en 1887.

FONTAINEBLEAU (De) à l'île d'Elbe, par M. Jules Fabre. 94

Traité du 11 avril 1814. — L'île d'Elbe adoptée par Napoléon pour résidence. — Itinéraire fixé pour le voyage. — Menace par l'Empereur de révoquer son abdication, p. 96. — Lettre à l'impératrice Marie-Louise. — Adieux de Fontainebleau. — Drouot et Bertrand accompagnent l'Empereur. — Passage à Nemours, à Montargis, Briare. — 21 avril Nevers, Moulins, Roanne. — 23 avril, Lyon traversé la nuit. — Le 24, passage au péage de Roussillon, entrevue d'Augereau et de Napoléon. — Vive altercation à propos de la proclamation royaliste du maréchal, p. 100. — Montélimart. — Manifestations hostiles accentuées à Avignon et à Orgon, à Saint-Maximin, à Tourves. — Entrevue de Napoléon et de Pauline Borghèse au Luc. — Fréjus. — 27 avril, dernier entretien de l'Empereur avec les Commissaires étrangers. — Embarquement pour l'île d'Elbe.

HOMME LIBRE (L') suivant la doctrine des Stoïciens, par M. le premier président Barbier 129

D'après les Stoïciens, *liberté civile*, *liberté morale*. — Cinquième satire de Perse de *verâ libertate*, — Thèse de l'homme libre, d'après Cicéron au cinquième paradoxe. — Id. Horace, livre II de ses satires. — Le philosophe Cornutus. — Fragments de la cinquième satire traduits en vers français, par M. Barbier, p. 134 à 138. — « Le sage seul est libre et tout homme qui n'est pas dirigé par la sagesse est l'esclave de ses passions. »

LA ROCHEFOUCAULD et la Comtesse Diane. Maximes et pensées comparées au XVIIe et au XIXe siècle, sur la fortune, le courage, l'amour, étude par M. Marbeau 63

Dans La Rochefoucauld *fortune* n'a pas le sens de *richesse*, p. 64. — Exemples, p. 65-66. — La *dépense*, p. 69. — L'influence de la richesse de nos jours, p. 72. — Art de donner et de recevoir, p. 74. — Le *courage*, sens donné par La Rochefoucauld, *valeur militaire*, par la comtesse Diane, *fermeté*, p. 77. — L'*amour*, p. 80 et la galanterie, p. 81. — Jalousie, p. 83. — Distinction entre les hommes d'après les deux moralistes, p. 92 et 93. — Conclusion, p. 94.

MUSIQUE. Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1870 150

Rapport sur le concours Raymond par M. G. Dufour. — Analyse des deux mémoires présentés au concours. — Mémoire n° 1, histoire méthodique et complète du sujet proposé. — Quatre dates mémorables, 1570 — 1600 — 1669 — 1672, v. p. 153. — Lally — Rameau — Glück — Piccini — Spontini. — L'opéra comique français : Gretry, Méhul, Hérold, Boïeldieu, compositeurs contemporains. — Mémoire n° 2 cemposé avec délicatesse et originalité, p. 151. — Prix de mille francs accordé à M. Coquard. — Mention avec médaille à M. Julienne Montini.

Digitized by Google

Pages.

NAPOLÉON. Voyez de Fontainebleau à l'île d'Elbe 94

ODETTE de champ divers en Bourgogne, par M. Clarin de la Rive 367

Rectification des erreurs commises sur son origine. — Derniers moments de Charles VI, retraite d'Odette à Saint-Jean de Losne. — Elle est impliquée dans une information judiciaire sous inculpation d'intelligence avec des agents de Charles VII. — Enquête et interrogatoires, p. 372.

OUVRAGES OFFERTS (Rapport sur des) . . . , ...

Académie d'Hippone, Rapport de M. Fabre de Navacelle, p. 415. — Administration française au XVIIIe siècle, M. Dufour, p. 35. — Afrique septentrionale, ses relations avec les nations chrétiennes au moyen âge par le comte de Mas Latrie, membre de l'institut, Rapport de M. le général Favé, p. 417. — Auxiliaires des Trinitaires (les) en Normandie par M. Veuclin, Rapport de M. Montaudon, p. 29. — Confrérie de Charité pour le rachat des captifs reconstituée en 1723 en vue de procéder aux inhumations. — Baudry (Notice sur Paul) par M. E. Louis, rapport de M. Dufour, p. 37. — Belgique, bulletins de l'Académie royale de Belgique, rapport de M. d'Auriac, p. 210. — Biographie de F. A. Chevrier, les deux Harrewyn, Bernard Van Arley, les combats judiciaires. — Un portrait de Charles le Téméraire. — Pierre Constain, Bernay. Les guerres de la Révolution et les Bernayers, par M. Vaudin, rapport de M. Montaudon, p. 29. — Chemins de fer italiens. — Enquête parlementaire, question d'exécution par l'Etat, rapport de M. Dufour, p. 38. — Date de la véritable inauguration en France, note de M. Aucoc, p. 425. — Chouannerie (la) à Bernay, par M. Veuclin, rapport de M. Montaudon, p. 29. — Europe (l') et la Révolution par M. Albert Sorel, rapport de M. Welschinger, p. 440. — Gascogne, Navarre et Béarn en 1740, par M. Louis de Bardies, rapport de M. Dufour, p. 35. — Genabum et la Statue de Vercingetorix, protestation des sociétés savantes de l'Orléanais contre la prétention de la ville de Gien, p. 428. — Lindet, voyez Thomas Lindet. — Madagascar. La question par M. Th. Hallez, rapport de M. le général Favé, p. 424. — Madeleine. Roman d'éducation par M. Gossot, ouvrage couronné par l'Académie française, rapport de M. Camoin de Vence. — Marchegay. Notice par M. E. Louis, rapport de M. Montaudon, p. 422. — Médailles grecques et romaines. Histoire des personnages représentés sur les médailles grecques ou romaines, par M. de Colleville, 4000 médailles signalées, rapport de M. Fabre de Navacelle, p. 33. — Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Note sur le calcul des perturbations spéciales des petites planètes de Th. Wethram, compte-rendu adressé à M. Pein par Mlle D. Klumpke, élève astronome. — Mesures assyriennes de capacité et de superficie. Etude de M. J. Oppert, rapport de M. Duvert, p. 431. — Mystères en langue provençale publiés par la Société des Hautes Alpes, rapport de M. Loiseau, p. 282. — Nature des choses (de la) par M. A. Danten, rapport de M. Bougeault; p. 40. Comparaison entre ce livre et ce poème de Lucrèce. — Hypothèses sur la nature des choses. — Examen et réfutation des idées de M. Danten. — Pirates à Carthagène (les) par Mme S. Acosta de Samper, rapport de M. Duvert, p. 419. — Thomas Lindet. Etude par M. Turpin, rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle, p. 421. — Bulletin de la Société archéologique de Sens et de l'Académie d'Hippone, rapport de M. Fabre de Navacelle, p. 517.

PAYS-BAS. Etudes sur les Pays-Bas au XVIe siècle, Charles-Quint, par M. Wiesener . . . . . 17 et 243

Causes d'hostilité entre la féodalité et la bourgeoisie, p. 17. — Différences marquées entre les Belges et les Hollandais. — Politique de Charles V. — Prospérité merveilleuse de 1550 à 1566. — Centralisation du commerce du nord-ouest et du centre de l'Europe. — Splendeurs d'Anvers, p. 22 et 23. — Causes religieuses et politiques de la révolte des Pays-Bas nées déjà du temps de Charles-Quint. — Placards ou édits publiés contre la réforme, de 1521 à 1550, p. 25. — Peines contre l'hérésie. — Le fer, la fosse, le feu. 1552. Inquisition introduite dans les Pays-Bas, p. 26. — Création de nouveaux évêchés. — Abdication de Charles-Quint, 1555-1556, p. 28. — — Philippe II. — Le duc de Savoie, 1555-1559, p. 243. — Préférence du Roi pour les Espagnols. — Son amour des plaisirs. — Jalousie des

Digitized by Google

Pages.

Conseillers du Roi. — Guerre avec la France. — Bataille de Saint-Quentin. — Marguerite de Parme. — Etats-généraux. — Création de huit nouveaux évêchés.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 10 JANVIER. Dépot des manuscrits destinés au concours sur l'histoire de la musique. — Mention par le répertoire des travaux historiques des études de la Société. — Le Fort prévôtal de Doucigny, par M. Carra de Vaux. — Lecture de M. Marbeau : La Rochefoucauld et la comtesse Diane 46

SÉANCE DU 25 JANVIER. Correspondance imprimée. — Livres offerts. — Lecture : Etape alpestre, par M. Ameline 47

SÉANCE DU 10 FÉVRIER. Proposition de la candidature de M. H. Moulin. — Id. de M. l'abbé Espagnolle. — Dépôt du volume de 1886. — Rapports sur des ouvrages offerts : Thomas Lindet; Histoire des personnages représentés sur les médailles grecques et romaines, par M. de Colleville. — Suite de l'étude de M. le général Favé : l'Empire des Francs. — Berlioz, souvenirs intimes, par M. Jules David. 224

SÉANCE DU 25 FÉVRIER. Ouvrages offerts. — Etude de M. le premier président Barbier, l'Homme libre, suivant la doctrine des Stoïciens. — De Fontainebleau à l'île d'Elbe, par M. J. Fabre. — Proposition de décerner une médaille au nom de M. Paul Odent. 225

SÉANCE DU 10 MARS. Livres offerts : Bulletins de Sociétés savantes de Province; les Cygnes de Saint-Omer, par M. Pagart d'Hermansart; Notice sur Paul Marchegay, par M. Eugène Louis; Mémoires de M. Jules Oppert sur les mesures assyriennes, rapporteur M. Duvert. — Décision sur la distribution du prix Raymond, M. G. Dufour chargé du rapport. — Benjamin Constant, lecture de M. Welschinger. 227

SÉANCE DU 25 MARS. Correspondance : adhésions des membres à la séance publique et au banquet. — Communication de M. Doneaud du Plan, la Langue d'Oc et le Chant des Albigeois. — Question proposée pour le prix Raymond en 1888 : Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création en mai 1719 jusqu'à sa disparition en avril 1770. — Communication de M. Dufour : Rapport sur le concours de 1887, Histoire de la Musique dramatique en France 288

SÉANCE DU 7 AVRIL. Candidatures de MM. de Bricqueville et Jules Hénissart. — Proposition de confier à M. Bélanger la rédaction d'une notice sur M. Berthier. — Lectures : Station balnéaire de Loëche, par M. de Vaudichon; les Pigeons voyageurs en Orient, par M. Clarin de la Rive; la Langue d'Oc et le Chant des Albigeois, par M. Doneaud du Plan. 290

SÉANCE DU 25 AVRIL. Election de MM. de Bricqueville et Hénissart. — Lectures : Rossi, suite; Odette de Champdivers, par M. Clarin. 291

SÉANCE DU 10 MAI. Ouvrages offerts. — Candidature de M. Dauchin. — Suite de l'étude de M. Poupin, la Musique chez les Grecs. — Id. de l'étude sur Rossi. — Compte rendu de M. Duvert sur l'étude de M. Oppert, les Mesures assyriennes. — Id. de M. Fabre sur les travaux de l'Académie d'Hippone. — Communication de M. Desclosières sur les lectures proposées pour le Congrès de la Sorbonne. 451

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE. Séance de rentrée, analyse de la correspondance. — Réception par M. le premier président Barbier, au nom et comme délégué de M. le Grand Chancellier de la Légion d'honneur, du Secrétaire de la *Société des Etudes historiques* en qualité de chevalier. — Candidature de M. Charles Préau 523

SÉANCE du 25 NOVEMBRE. Correspondance. — Candidature de M. Rodocanachi. — Lectures : Note sur un livre de M. Jules Havet relatif à l'histoire des Mérovingiens, rapport de M. Favé; Ruines et Légendes du Tyrol, par M. Camoin de Vence 527

Digitized by Google

Pages.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE. Correspondance. — Candidatures de MM. Bigot et Espérandieu. — Elections du grand bureau et des bureaux des classes pour 1888. — Lectures : Ruines et Légendes du Tyrol, suite, par M. Camoin de Vence; Mémoires de l'Académie de Modène, par Eugène d'Auriac; Etudes sur les Pays-Bas au XVIe siècle, par M. Wiesener; Notice sur le comte de Ruolz, par M. David 528

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE. Correspondance. — Candidature de M. Armand de Béhault. — Fixation de la date de la séance publique de 1888. — Lectures: Ruines et Légendes du Tyrol, suite; Etudes sur les Pays-Bas au XVIe siècle, suite; Revue des articles historiques publiés récemment, par M. de Boisjoslin; Course dans les Alpes, par M. Ernest Ameline . . 530

PROMOTION du Secrétaire général de la *Société des Etudes historique* au grade de chevalier de la Légion d'honneur. 287

PROLÉGOMÈNES HISTORIQUES sur les Etats de Bourgogne au Ve et VIe siècles, par M. Mignard. . . . . p. 173 et 229

ROSSI. Le comte Pellegrino Rossi, introduction à une étude couronnée par l'Académie de Législation de Toulouse, par Mgr Tolra de Bordas. Pages 189, 379 et 453

Naissance de Rossi. — Premières études. — L'avocat de Bologne. — Le représentant du roi Murat. — Départ pour la Suisse, 1787-1816. — Chapitre II. Rossi en France. — Professeur d'économie politique et de droit constitutionnel, doyen de la Faculté de droit, membre de l'Institut, pair de France. — Ambassadeur de France près le Saint-Siège, 1833-1848. — Rossi à Rome. — Sa politique. — Sa mort.

SPULLER. Discours prononcé au Congrès de la Sorbonne, 1887. 344

SÉANCE PUBLIQUE. 49

Procès-verbal. — Lectures entendues, 49 à 162. — Banquet, toasts prononcés et concert, 163 à 169.

SORBONNE. Congrès des Sociétés savantes en 1887. Programme . . 170-171

Digitized by Google

AMIENS. — TYP. DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google